



Document de référence 2010



Sommaire

1. Chiffres clés	
1. Données opérationnelles et de marché	1
2. Informations financières sélectionnées	2
2. Présentation des activités	
1. Histoire et évolution de TOTAL	8
2. Secteur Amont	9
3. Secteur Aval	37
4. Secteur Chimie	44
5. Investissements	48
6. Organigramme	49
7. Propriétés immobilières, usines et équipements	49
8. Schéma d'organisation au 31 décembre 2010	50
3. Rapport de gestion	
1. Examen de la situation financière et des résultats	54
2. Trésorerie et capitaux	59
3. Recherche & Développement	61
4. Tendances et perspectives	63
4. Facteurs de risques	
1. Risques de marché	66
2. Risques industriels ou liés à l'environnement	74
3. Autres risques	76
4. Assurance et couverture des risques	82
5. Gouvernement d'entreprise	
1. Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)	86
2. Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)	103
3. Direction Générale	104
4. Contrôleurs légaux des comptes	105
5. Rémunération des organes d'administration et de direction	106
6. Effectifs, participation au capital	127
6. TOTAL et ses actionnaires	
1. Cotation boursière	132
2. Dividende	136
3. Rachats d'actions	138
4. Actionnariat	142
5. Communication financière	146
7. Informations financières	
1. Informations financières historiques	152
2. Vérification des informations financières historiques	152
3. Informations complémentaires	152
4. Politique de distribution des dividendes	153
5. Procédures judiciaires et d'arbitrage	153
6. Changements significatifs	157
8. Renseignements généraux	
1. Capital social	160
2. Acte constitutif et statuts ; autres informations	164
3. Autres renseignements	167
4. Documents accessibles au public	168
5. Informations sur les participations	168
9. Annexe 1 : Comptes consolidés	
1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	172
2. Compte de résultat consolidé	173
3. Résultat global consolidé	174
4. Bilan consolidé	175
5. Tableau de flux de trésorerie consolidé	176
6. Variation des capitaux propres consolidés	177
7. Annexe aux comptes consolidés	178
10. Annexe 2 : Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)	
1. Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation de l' <i>Accounting Standards Codification 932</i>	260
2. Autres informations complémentaires	275
11. Annexe 3 : TOTAL S.A.	
1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	278
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	280
3. Comptes sociaux Société mère	281
4. Annexe aux comptes sociaux	285
5. Autres informations Société mère	299
6. Informations d'ordre social et environnemental	304
7. Informations financières consolidées des cinq derniers exercices	311

Lexique 313

Table de concordance 317

Document de référence 2010

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et consolidés de TOTAL S.A. (la Société) sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion du Conseil d'administration figurant en pages 53 à 63 du présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant en page 172 du présent Document de référence, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant en page 182 du Document de référence 2009 déposé le 1^{er} avril 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers, contiennent des observations figurant aux pages ci-dessus mentionnées. »

Christophe de Margerie
Président-directeur général



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération et un résumé, visés par l'Autorité des marchés financiers.

Le présent Document de référence inclut, conformément aux VI et VIII de l'article 212-13 précité, le Rapport financier annuel prévu au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Abréviations

b :	baril
pc :	pied cube
/j :	par jour
/an :	par an
€ :	euro
\$ et/ou dollar :	dollar américain
t :	tonne métrique
bep :	baril équivalent pétrole
kbep/j :	kilo (millier) bep/j
kb/j :	kilo (millier) baril/j
Btu :	British thermal unit
M :	million
G :	milliard
MW :	mégawatt
MWc :	mégawatt crête
TWh :	térawatt heure
AMF :	Autorité des marchés financiers
API :	American Petroleum Institute
ERMI :	<i>European Refining Margin Indicator</i> . L'ERMI est un indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.
FEED :	<i>Front-End Engineering and Design</i>
FPSO :	<i>Floating Production Storage and Offloading</i>
GNL :	gaz naturel liquéfié
GPL :	gaz de pétrole liquéfié
IFRS :	International Financial Reporting Standards
ROE :	<i>Return on Equity</i> (rentabilité des capitaux propres)
ROACE :	<i>Return on Average Capital Employed</i> (rentabilité des capitaux mis en œuvre)
SEC :	United States Securities and Exchange Commission
SAGD :	<i>Steam Assisted Gravity Drainage</i>

Table de conversion

1 bep = 1 baril équivalent pétrole = environ 5 478 pc de gaz* pour 2010
1 b/j = environ 50 t/an
1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37°API)
1 Gm ³ /an = environ 0,1 Gpc/j
1 m ³ = environ 35,3 pc
1 t de GNL = environ 48 kpc de gaz
1 Mt/an de GNL = environ 131 Mpc/j

* Ce taux, calculé sur le contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel de TOTAL, est sujet à changement.

Définitions

Les termes « TOTAL » et « Groupe » utilisés dans le présent Document de référence référent, de façon collective, à TOTAL S.A. et à l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France. Les termes « Société » et « émetteur » utilisés dans le présent document se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

© TOTAL S.A. mars 2011

Chiffres clés

1. Données opérationnelles et de marché

	2010	2009	2008
Prix du Brent (\$/b)	79,5	61,7	97,3
Parité (€-\$)	1,33	1,39	1,47
Marges de raffinage européennes ERMI (\$/t)	27,4	17,8	51,1
Production d'hydrocarbures (kbep/j)	2 378	2 281	2 341
Liquides (kb/j)	1 340	1 381	1 456
Gaz (Mpc/j)	5 648	4 923	4 837
Traitements en raffinerie (kb/j)	2 009	2 151	2 362
Ventes de produits raffinés (kb/j) ^(a)	3 776	3 616	3 658

a) Y compris Trading.

2. Informations financières sélectionnées

Données consolidées en millions d'euros, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	159 269	131 327	179 976
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	19 797	14 154	28 114
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	10 622	7 607	13 961
Résultat net (part du Groupe)	10 571	8 447	10 590
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	10 288	7 784	13 920
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 244,5	2 237,3	2 246,7
Résultat net ajusté dilué par action (en euro) ^{(a) (b)}	4,58	3,48	6,20
Dividende par action (en euro) ^(c)	2,28	2,28	2,28
Dette nette/fonds propres (au 31 décembre)	22%	27%	23%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) ^(d)	16%	13%	26%
Rentabilité des fonds propres	19%	16%	32%
Flux de trésorerie d'exploitation	18 493	12 360	18 669
Investissements bruts	16 273	13 349	13 640
Désinvestissements (au prix de cession)	4 316	3 081	2 585

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et, jusqu'au 30 juin 2010, hors quote-part, pour TOTAL des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

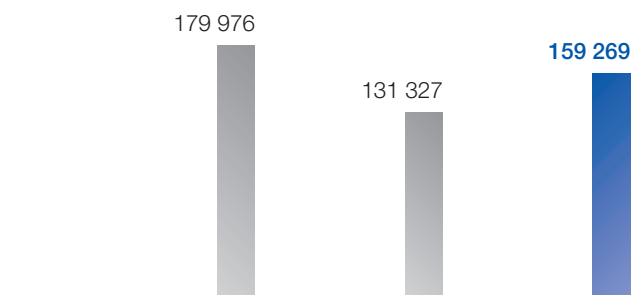
(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(c) Dividende 2010: sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011.

(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

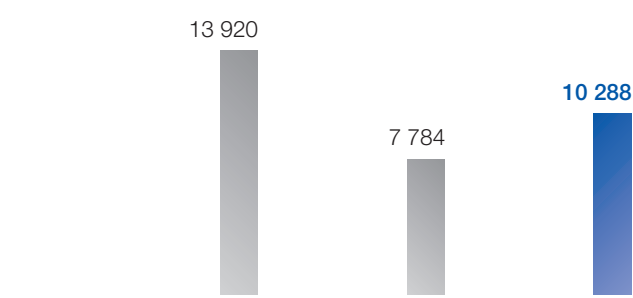
Chiffre d'affaires

(en millions d'euros) 2008 2009 2010



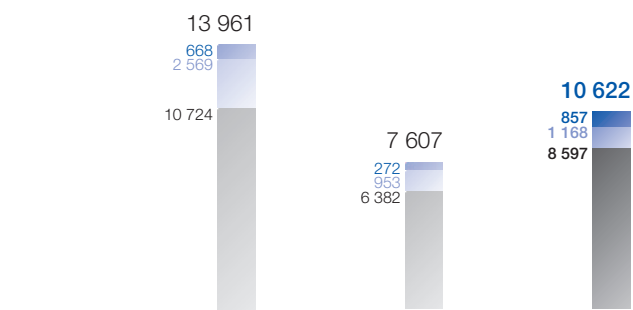
Résultat net ajusté (part du Groupe)

(en millions d'euros) 2008 2009 2010



Résultat opérationnel net ajusté des secteurs

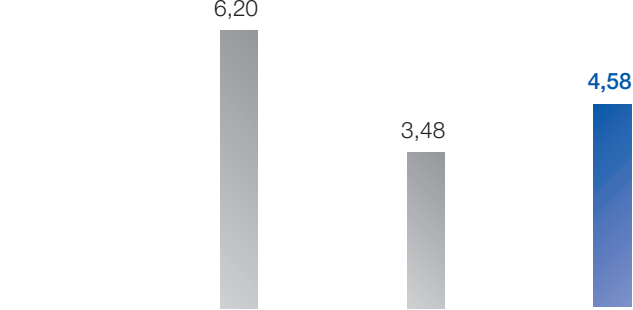
(en millions d'euros) 2008 2009 2010



■ Chimie ■ Aval ■ Amont

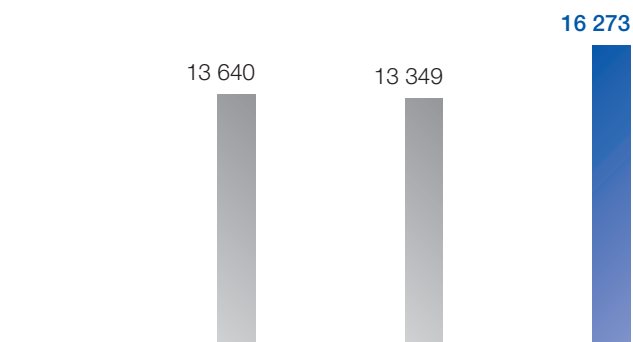
Résultat net ajusté dilué par action

(en euros) 2008 2009 2010



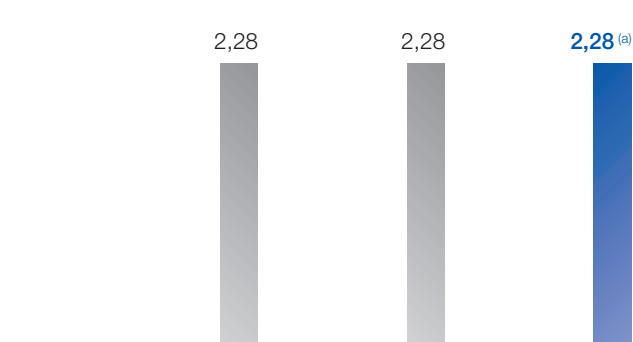
Investissements bruts

(en millions d'euros) 2008 2009 2010



Dividende par action

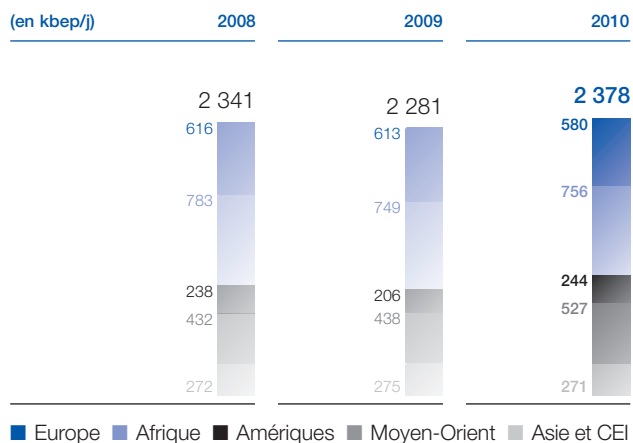
(en euros) 2008 2009 2010



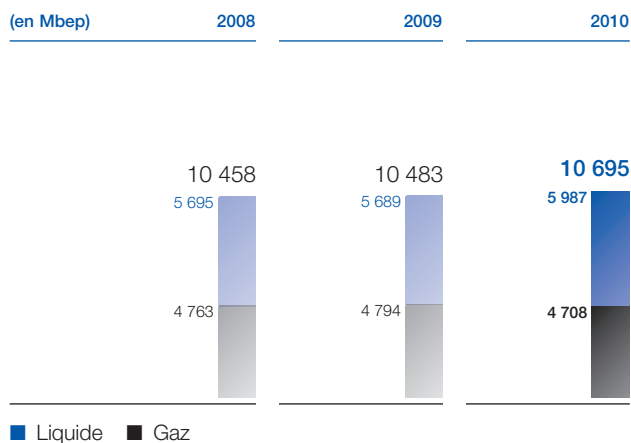
(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011.

Amont

Production d'hydrocarbures

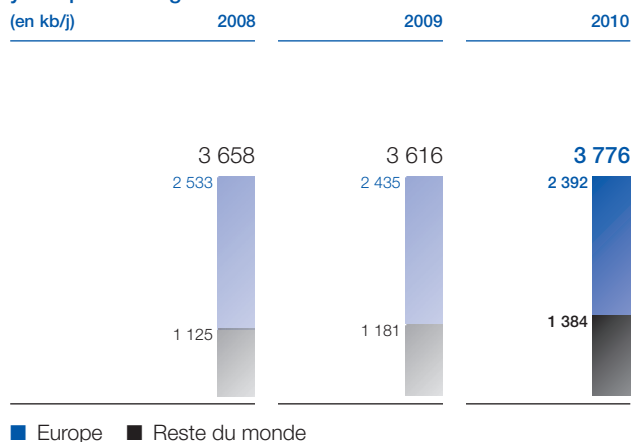


Réserves de liquides et de gaz

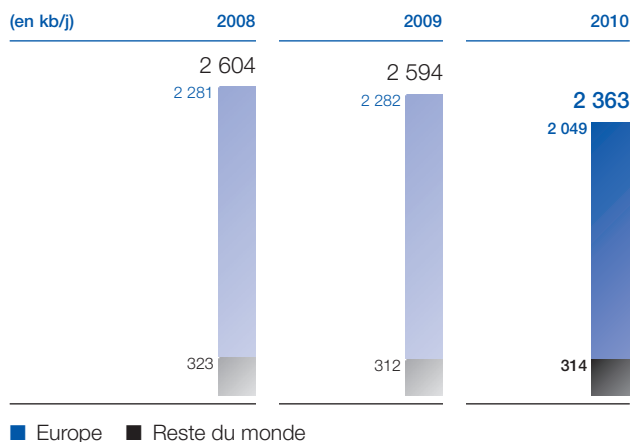


Aval

Ventes de produits raffinés y compris Trading

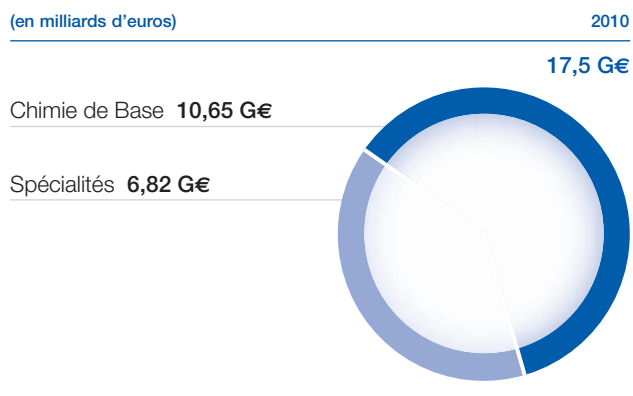


Capacité de raffinage en fin d'année

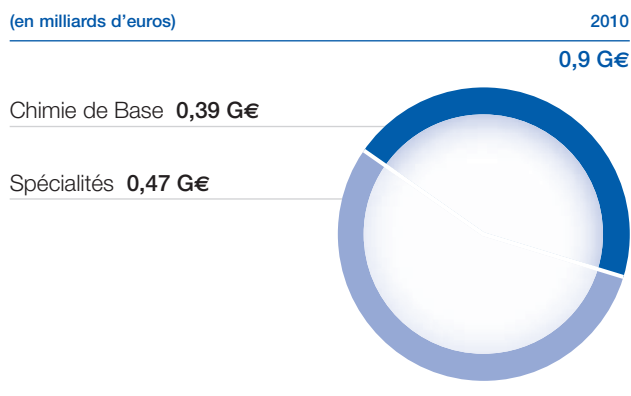


Chimie

Chiffre d'affaires hors Groupe



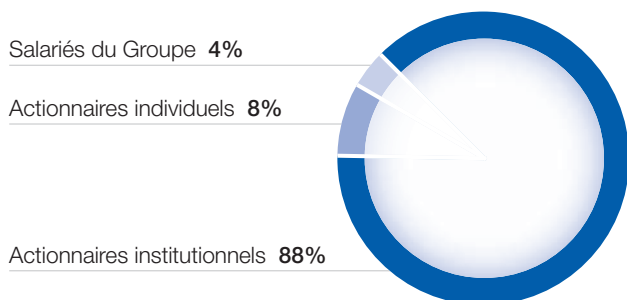
Résultat opérationnel net ajusté



Répartition de l'actionnariat par principale catégorie ^(a)

(en pourcentage)

2010

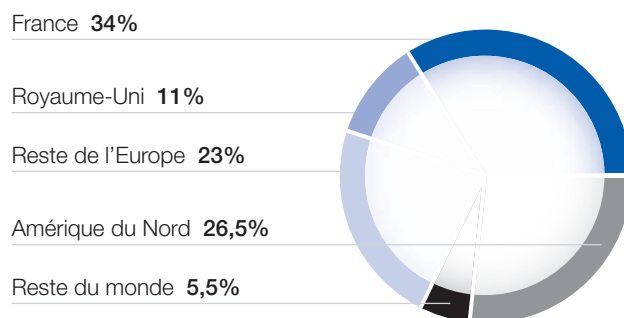


(a) Estimations au 31 décembre 2010, hors détention intra-Groupe.

Répartition de l'actionnariat par zone géographique ^(a)

(en pourcentage)

2010

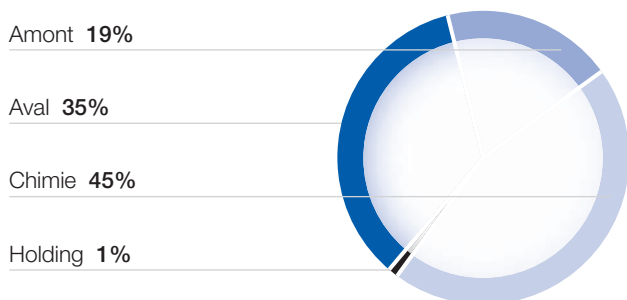


(a) Estimations au 31 décembre 2010, hors détention intra-Groupe.

Répartition des effectifs par secteur ^(a)

(en pourcentage)

2010

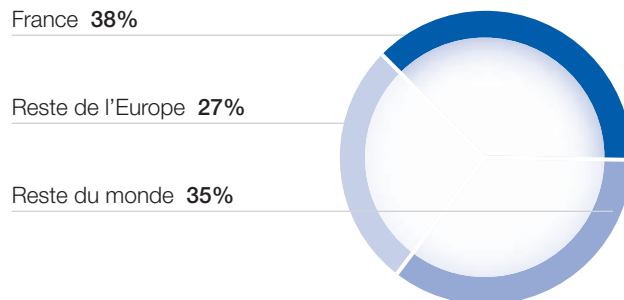


(a) Sociétés consolidées. Effectifs au 31 décembre 2010 : 92 855 employés.

Répartition des effectifs par zone géographique ^(a)

(en pourcentage)

2010



(a) Sociétés consolidées. Effectifs au 31 décembre 2010 : 92 855 employés.

Présentation des activités

1.	Histoire et évolution de TOTAL	8
1.1.	Histoire et développement	.8
1.2.	Stratégie	.8
2.	Secteur Amont	9
2.1.	Exploration & Production	.10
2.2.	Production par zone géographique	.12
2.3.	Présentation des activités par zone géographique	.13
2.4.	Superficie du domaine minier	.28
2.5.	Puits producteurs	.28
2.6.	Nombre de puits producteurs et secs forés	.29
2.7.	Puits d'exploration et de développement en cours de forage	.29
2.8.	Participation dans les oléoducs et les gazoducs	.30
2.9.	Gaz & Énergies Nouvelles	.31
3.	Secteur Aval	37
3.1.	Raffinage & Marketing	.38
3.2.	Trading & Shipping	.42
4.	Secteur Chimie	44
4.1.	Chimie de Base	.44
4.2.	Chimie de Spécialités	.47
5.	Investissements	48
5.1.	Principaux investissements réalisés au cours de la période 2008-2010	.48
5.2.	Principaux investissements prévus	.48
6.	Organigramme	49
6.1.	Place de la Société au sein du Groupe	.49
6.2.	Filiales de la Société	.49
7.	Propriétés immobilières, usines et équipements	49
8.	Schéma d'organisation au 31 décembre 2010	50

1. Histoire et évolution de TOTAL

1.1. Histoire et développement

TOTAL S.A., société anonyme de droit français créée en France le 28 mars 1924, forme aujourd'hui avec l'ensemble des sociétés du Groupe le cinquième groupe pétrolier intégré international coté dans le monde ⁽¹⁾.

Présent dans plus de 130 pays, TOTAL exerce ses activités dans tous les secteurs de l'industrie pétrolière : Amont (exploration, développement et production de pétrole et de gaz naturel, GNL) et Aval (raffinage, distribution, trading et transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers).

TOTAL exerce également ses activités dans la Chimie de Base (pétrochimie et fertilisants) et dans la Chimie de Spécialités dont les produits sont principalement destinés à l'industrie. En outre, TOTAL détient des participations dans des mines de charbon et le secteur de la production d'électricité.

La Société a débuté ses activités Amont au Moyen-Orient en 1924. Elle s'est depuis développée et a étendu sa présence dans le monde entier. Début 1999, la Société a pris le contrôle de PetroFina S.A. (ci-après désignée «PetroFina» ou «Fina») et, début 2000, celui d'Elf Aquitaine (ci-après désignée «Elf Aquitaine» ou «Elf»).

La dénomination sociale de la Société est TOTAL S.A.

Le siège social de la Société est situé 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

Son numéro de téléphone est le +33 (0)1 47 44 45 46 et l'adresse de son site Internet est www.total.com.

TOTAL S.A. est immatriculée en France, auprès du Greffe du tribunal de commerce de Nanterre, au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro 542 051 180.

1.2. Stratégie

La stratégie du Groupe, dont la mise en œuvre s'appuie sur le déploiement d'un modèle de croissance durable conjuguant l'acceptabilité de ses opérations et un programme soutenu d'investissements rentables a pour objectifs :

- la croissance de ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures, et le renforcement de sa position mondiale parmi les leaders sur les marchés du gaz naturel et du GNL ;
- l'élargissement progressif de l'offre énergétique en accompagnant la croissance des énergies nouvelles complémentaires ;
- l'adaptation de son outil de raffinage à l'évolution des marchés et, dans le Marketing, la consolidation de ses positions en Europe, tout en poursuivant des développements ciblés sur les marchés d'Afrique et d'Asie-Pacifique ;
- le développement de la Chimie, en particulier en Asie et au Moyen-Orient, tout en améliorant la compétitivité de ses opérations sur les marchés matures ;
- la poursuite d'efforts intensifs de recherche et développement pour développer des sources d'énergies « propres », contribuer à la modération de la demande en énergie et participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

(1) Selon le critère de la capitalisation boursière (en dollar) au 31 décembre 2010.

2. Secteur Amont

Le secteur Amont de TOTAL englobe les activités Exploration & Production et Gaz & Énergies Nouvelles.

Le Groupe mène des activités d'exploration et de production dans plus de quarante pays et produit du pétrole et du gaz dans trente pays.

- **2,38 Mbep/j** d'hydrocarbures produits en 2010
- **10,7 Gbep** de réserves prouvées d'hydrocarbures au 31 décembre 2010⁽¹⁾
- Investissements 2010 : **13,2** milliards d'euros
- **17 192** collaborateurs

Données financières du secteur Amont

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires hors Groupe	18 527	16 072	24 256
Résultat opérationnel ajusté	17 653	12 879	23 639
Résultat opérationnel net ajusté	8 597	6 382	10 724

Sur l'ensemble de l'année 2010, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont s'élève à 8 597 millions d'euros contre 6 382 millions d'euros en 2009, soit une progression de 35%. Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont est en hausse de 28% à 11,4 milliards de dollars, essentiellement en raison de la croissance des productions et de l'impact de la hausse du prix de vente des hydrocarbures.

Les coûts techniques des filiales consolidées, établis conformément à l'ASC 932⁽²⁾, s'établissent à 16,6 \$/bep en 2010, contre 15,4 \$/bep en 2009.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE⁽³⁾) de l'Amont est de 21% en 2010, contre 18% en 2009.

Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2010	2009	2008
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	76,3	58,1	91,1
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	5,15	5,17	7,38

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes et buy-backs.

Le prix moyen de vente des liquides de TOTAL a augmenté de 31% sur l'année 2010 par rapport à 2009. Les prix moyens de vente du gaz sont restés stables par rapport à 2009.

Productions

Productions d'hydrocarbures	2010	2009	2008
Productions combinées (kbep/j)	2 378	2 281	2 341
Liquides (kb/j)	1 340	1 381	1 456
Gaz (Mpc/j)	5 648	4 923	4 837

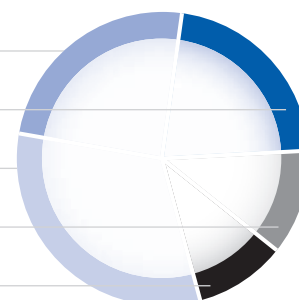
Europe **580 kbep/j**

Moyen-Orient **527 kbep/j**

Afrique **756 kbep/j**

Asie-CEI **271 kbep/j**

Amériques **244 kbep/j**



En 2010, la production d'hydrocarbures a été de 2 378 kbep/j, en hausse de 4,3% par rapport à 2009, essentiellement en raison des éléments suivants :

- +3% grâce à l'impact de la montée en puissance des nouveaux projets net du déclin naturel des productions et à un niveau d'arrêts planifiés moins important ;
- +1,5% lié aux moindres réductions Opep et à la reprise de la demande de gaz ;
- +1% lié à l'amélioration des conditions de sécurité au Nigeria ;
- +2% liés aux variations de périmètre ;
- -3% liés à l'effet prix⁽⁴⁾.

Réserves

Au 31 décembre	2010	2009	2008
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	10 695	10 483	10 458
Liquides (Mb)	5 987	5 689	5 695
Gaz (Gpc)	25 788	26 318	26 218

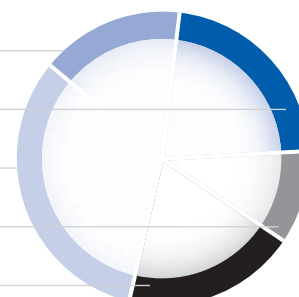
Europe **1 706 Mbep**

Moyen-Orient **2 386 Mbep**

Afrique **3 478 Mbep**

Asie-CEI **1 099 Mbep**

Amériques **2 026 Mbep**



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 79,02 \$/b) s'élèvent à 10 695 Mbep au 31 décembre 2010. Au niveau de production moyen de 2010, la durée de vie des réserves ressort ainsi à plus de 12 années.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽⁵⁾, établies selon les règles de la SEC, ressort à 124%.

Fin 2010, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables⁽⁶⁾ représentant plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2010 et des ressources⁽⁷⁾ représentant plus de 40 ans de durée de vie.

(1) Sur la base d'un prix du Brent de 79,02 \$/b.

(2) FASB Accounting Standards Codification Topic 932, Extractive industries - Oil and Gas

(3) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

(4) Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.

(5) Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions - cessions)/productions de la période. Le taux de renouvellement ressort à 95% dans un environnement constant de prix du baril à 59,91 \$/b si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

(6) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 80 \$/b, y compris les projets développés par des techniques minières.

(7) Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, Society of Petroleum Engineers - 03/07).

2.1. Exploration & Production

2.1.1. Exploration et développement

Dans l'Amont, TOTAL a pour ambition de maintenir une croissance des productions et une rentabilité au niveau des meilleurs de l'industrie sur le long terme.

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques et économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), ainsi que des prévisions d'évolution des prix du pétrole et du gaz. Les découvertes et les extensions de champs existants représentent 46% des 2 445 Mbep de réserves prouvées supplémentaires du secteur Amont pour les trois années 2008, 2009 et 2010 (hors prise en compte, sur la même période, de la production et des prises ou cessions d'intérêts dans des réserves en terre). Le solde (54%) représente les révisions des estimations précédentes.

En 2010, les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe se sont élevés à 1 472 millions d'euros (y compris les bonus d'exploration inclus dans les coûts d'acquisition des permis non prouvés), réalisés notamment en Angola, en Norvège, au Brésil, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Indonésie, au Nigeria et au Brunei. En 2009, les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe s'étaient élevés à 1 486 millions d'euros (y compris les bonus d'exploration inclus dans les coûts d'acquisition des permis non prouvés). Ces investissements d'exploration avaient été réalisés principalement aux États-Unis, en Angola, au Royaume-Uni, en Norvège, en Libye, au Nigeria et en République du Congo. En 2008, les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe s'étaient élevés à 1 243 millions d'euros (y compris les bonus d'exploration inclus dans les coûts d'acquisition des permis non prouvés), réalisés notamment en Angola, au Nigeria, en Norvège, au Royaume-Uni, en Australie, aux États-Unis, en Libye, au Brunei, au Gabon, au Cameroun, en Indonésie, en Chine, en République du Congo et au Canada.

Les investissements de développement des filiales consolidées de l'Exploration & Production se sont élevés à 8 milliards d'euros en 2010. Les principaux investissements ont été réalisés en Angola, au Nigeria, au Kazakhstan, en Norvège, en Indonésie, en République du Congo, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Thaïlande, au Gabon et en Australie. En 2009, les investissements de développement s'étaient élevés à près de 8 milliards d'euros, réalisés principalement en Angola, au Nigeria, en Norvège, au Kazakhstan, en Indonésie, en République du Congo, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Gabon, au Canada, en Thaïlande, en Russie et au Qatar. En 2008, les investissements de développement s'étaient élevés à 7 milliards d'euros, réalisés principalement en Angola, au Nigeria, en Norvège, au Kazakhstan, en Indonésie, en République du Congo, au Royaume-Uni, au Gabon, au Canada, aux États-Unis et au Qatar.

2.1.2. Réserves

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la révision du 31 décembre 2008 de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC). Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable la quantité de pétrole

brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus qui pourra être produite dans les conditions contractuelles, économiques et opérationnelles existantes.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont consolidées au niveau du Groupe une fois par an en tenant compte, entre autres paramètres, des niveaux de production, du comportement des champs, des réserves supplémentaires issues des découvertes et acquisitions, des cessions et autres facteurs économiques. Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. De plus amples informations concernant les réserves prouvées de TOTAL au 31 décembre 2010, 2009 et 2008, figurent dans le Chapitre 10 (Annexe 2 : Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

L'estimation des réserves repose sur des observations indirectes et implique des jugements subjectifs. Par nature c'est un exercice sujet à révisions qui sont réalisées en respectant des procédures de contrôle bien établies.

Le processus d'enregistrement des réserves impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

De plus amples informations concernant le processus d'évaluation des réserves figurent dans le chapitre 10 (Annexe 2 : Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

2.1.3. Réserves prouvées

La révision de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert de calculer les réserves prouvées au 31 décembre, à compter de l'année 2009, sur la base d'un prix moyen annuel de référence, calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Les prix moyens du Brent retenu comme référence pour les années 2010 et 2009 sont respectivement 79,02 \$/b et 59,91 \$/b. Le prix du Brent retenu comme référence pour les réserves prouvées de l'année 2008 est le prix de fin d'année (36,55 \$/b).

Au 31 décembre 2010, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 10 695 Mbep (dont 53% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, liquides de gaz naturel et bitume) représentaient environ 56% de ces réserves et le gaz naturel 44%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Angola, au Gabon, en Libye, au Nigeria et dans la République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, aux États-Unis, en Argentine et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Indonésie et au Kazakhstan).

Au 31 décembre 2009, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 10 483 Mbep (dont 56% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, liquides de gaz naturel et bitume) représentaient environ 54% de ces réserves et le gaz naturel 46%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Angola, au Gabon, en Libye, au Nigeria et dans la République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, aux États-Unis, en Argentine et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement en Oman, au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Indonésie et au Kazakhstan).

Au 31 décembre 2008, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 10 458 Mbep (dont 50% de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 54% de ces réserves et le gaz naturel 46%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Algérie, en Angola, au Gabon, en Libye, au Nigeria et dans la République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, en Bolivie, en Argentine et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement en Oman, au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Indonésie et au Kazakhstan).

2.1.4. Sensibilité des réserves au prix des hydrocarbures

Une variation du prix de référence entraîne une variation inverse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et aux contrats de service à risques (représentant ensemble près de 30% des réserves de TOTAL à fin 2010). En effet, TOTAL dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible. Par ailleurs, la quantité de barils récupérable au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées. Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de cet allongement est généralement inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de contrats de service à risques. Pour cette raison, une hausse des prix se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

2.1.5. Production

La production moyenne par jour de liquides et de gaz naturel a été de 2 378 kbep/j en 2010, contre 2 281 kbep/j en 2009.

Les liquides ont représenté environ 56% et le gaz naturel 44% de la production globale de TOTAL en 2010.

Le tableau de la page suivante présente la production journalière moyenne de liquides et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). TOTAL intervient fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable

technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Une description des actifs producteurs du secteur Amont, figure dans les tableaux « Présentation des activités par zone géographique » aux pages suivantes.

L'activité Trading & Shipping du secteur Aval a commercialisé en 2010, comme en 2009 et 2008, l'essentiel de la production de liquides du secteur Amont (voir tableau « Ressources et débouchés de pétrole brut » page 42).

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production britannique, norvégienne et argentine. Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du gaz naturel ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, si s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut n'aient un impact sur les prix du gaz naturel. Du fait de la corrélation entre le prix contractuel du gaz naturel et les prix du pétrole brut, les prix contractuels ne sont généralement pas affectés par les fluctuations à court terme du prix du gaz naturel *spot*.

Certains de ces contrats long-terme, notamment en Argentine, Indonésie, Nigeria, Norvège et au Qatar prévoient la livraison de quantités de gaz naturel, qui peuvent être ou ne pas être fixes et déterminables. Les contrats portant sur de tels engagements de livraison diffèrent de façon significative aussi bien sur leur durée que sur leur champ d'application. Par exemple, dans certains cas, les contrats exigent la livraison de gaz naturel en tant que de besoin et dans d'autres cas, la livraison de volumes de gaz naturel variant sur différentes périodes. Néanmoins, TOTAL évalue le montant des quantités fixes et déterminables de gaz devant être livré sur la période 2011-2013 à 3 665 milliards de pieds cubes. Le Groupe prévoit de satisfaire l'essentiel de ces engagements grâce à la production de ses réserves prouvées de gaz naturel et, si nécessaire, pourrait recourir au marché *spot* (voir chapitre 10, Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

2.2. Production par zone géographique

	2010			2009			2008		
	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total kbep/j	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total kbep/j	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total kbep/j
Afrique	616	712	756	632	599	749	654	659	783
Algérie	25	87	41	47	143	74	51	145	79
Angola	157	34	163	186	33	191	200	33	205
Cameroun	9	2	9	12	2	12	13	2	14
Gabon	63	20	67	67	20	71	73	20	76
Libye	55	-	55	60	-	60	74	-	74
Nigeria	192	542	301	159	374	235	158	436	246
République du Congo	115	27	120	101	27	106	85	23	89
Amérique du Nord	30	199	65	20	22	24	11	15	14
Canada ^(a)	10	-	10	8	-	8	8	-	8
États-Unis	20	199	55	12	22	16	3	15	6
Amérique du Sud	76	569	179	80	564	182	119	579	224
Argentine	14	381	83	15	364	80	14	365	81
Bolivie	3	94	20	3	91	20	3	105	22
Colombie	11	34	18	13	45	23	14	45	23
Trinité-et-Tobago	3	2	3	5	2	5	6	2	6
Venezuela	45	58	55	44	62	54	82	62	92
Asie-Pacifique	28	1 237	248	33	1 228	251	29	1 236	246
Australie	-	6	1	-	-	-	-	-	-
Brunei	2	59	14	2	49	12	2	60	14
Indonésie	19	855	178	25	898	190	21	857	177
Myanmar	-	114	14	-	103	13	-	117	14
Thaïlande	7	203	41	6	178	36	6	202	41
CEI	13	56	23	14	52	24	12	75	26
Azerbaïdjan	3	54	13	3	50	12	4	73	18
Russie	10	2	10	11	2	12	8	2	8
Europe	269	1 690	580	295	1 734	613	302	1 704	616
France	5	85	21	5	100	24	6	103	25
Pays-Bas	1	234	42	1	254	45	1	244	44
Norvège	183	683	310	199	691	327	204	706	334
Royaume-Uni	80	688	207	90	689	217	91	651	213
Moyen-Orient	308	1 185	527	307	724	438	329	569	432
Émirats arabes unis	207	76	222	201	72	214	228	74	243
Iran	2	-	2	8	-	8	9	-	9
Oman	23	55	34	22	56	34	23	59	34
Qatar	49	639	164	50	515	141	44	434	121
Syrie	14	130	39	14	34	20	15	2	15
Yémen	13	285	66	12	47	21	10	-	10
Production totale	1 340	5 648	2 378	1 381	4 923	2 281	1 456	4 837	2 341
Dont part de production des filiales mise en équivalence et non consolidées	300	781	444	286	395	359	347	298	403
Algérie	19	4	20	20	3	21	19	4	20
Colombie	7	-	7	6	-	6	5	-	5
Venezuela	45	6	46	44	6	45	82	6	83
Émirats arabes unis	199	66	212	191	62	202	218	64	231
Oman	22	55	32	22	56	34	23	59	34
Qatar	8	367	75	3	221	42	-	165	30
Yémen	-	283	52	-	47	9	-	-	-

(a) Il s'agit uniquement de bitumes. Toute la production de bitume du Groupe se situe au Canada.

2.3. Présentation des activités par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production de TOTAL par zone géographique en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation du Groupe, et le statut d'opérateur.

Actifs en production au 31 décembre 2010 ^(a)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Afrique			
Algérie	1952		Ourhoud (19,41%) ^(b) RKF (48,83%) ^(b) Tin Fouye Tabankort (35,00%)
Angola	1953	Blocs 3-85, 3-91 (50,00%) Girassol, Jasmim, Rosa, Dalia (bloc 17) (40,00%)	Cabinda (bloc 0) (10,00%) Kuito, BBLT, Tombua-Landana (bloc 14) (20,00%)
Cameroun	1951	Bakingili (25,50%) Bavo-Asoma (25,50%) Boa Bakassi (25,50%) Ekundu Marine (25,50%) Kita Edem (25,50%) Kole Marine (25,50%)	Mokoko-Abana (10,00%) Mondoni (25,00%)
Gabon	1928	Anguille (100,00%) Anguille Nord Est (100,00%) Anguille Sud-Est (100,00%) Atora (40,00%) Avocette (57,50%) Ayol Marine (100,00%) Baliste (50,00%) Barbier (100,00%) Baudroie Marine (50,00%) Baudroie Nord Marine (50,00%) Coucal (57,50%) Girelle (100,00%) Gonelle (100,00%) Grand Anguille Marine (100,00%) Grondin (100,00%) Hylia Marine (75,00%) Lopez Nord (100,00%) Mandaros (100,00%) M'Boumba (100,00%) Mérou Sardine Sud (50,00%) Pageau (100,00%) Port Gentil Océan (100,00%) Port Gentil Sud Marine (100,00%) Tchengue (100,00%) Torpille (100,00%) Torpille Nord Est (100,00%)	Rabi Kounga (47,50%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Afrique			
Libye	1959		C 17 (Mabruk) (15,00%) C 137 (Al Jurf) (20,25%) NC 115 (El Sharara) (3,90%) NC 186 (2,88%)
Nigeria	1962	OML 58 (40,00%) OML 99 Amenam-Kpono (30,40%) OML 100 (40,00%) OML 102 (40,00%) OML 130 (24,00%)	OML 102 - Ekanga (40,00%) Shell Petroleum Development Company (SPDC 10,00%) OML 118 - Bonga (12,50%)
République du Congo	1928	Kombi-Likalala (65,00%) Nkossa (53,50%) Nsoko (53,50%) Moho Bilondo (53,50%) Sendji (55,25%) Tchendo (65,00%) Tchibeli-Litanzi-Loussima (65,00%) Tchibouela (65,00%) Yanga (55,25%)	Loango (50,00%) Zatchi (35,00%)
Amérique du Nord			
Canada	1999		Surmont (50,00%)
États-Unis	1957		Plusieurs actifs dans la zone de Barnett Shale (25,00%) Tahiti (17,00%)
Amérique du Sud			
Argentine	1978	Aguada Pichana (27,27%) Aries (37,50%) Cañadon Alfa Complex (37,50%) Carina (37,50%) Hidra (37,50%) San Roque (24,71%)	Sierra Chata (2,51%)
Bolivie	1995		San Alberto (15,00%) San Antonio (15,00%)
Colombie	1973		Caracara (34,18%) ⁰ Cusiana (11,60%) Espinal (7,32%) ⁰ San Jacinto/Rio Paez (8,14%) ⁰
Trinité-et-Tobago	1996		Angostura (30,00%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Venezuela	1980		PetroCedeño (30,323%) Yucal Placer (69,50%)
Asie-pacifique			
Australie	2005		GLNG (20,00%)
Brunei	1986	Maharaja Lela Jamalulalam (37,50%)	
Indonésie	1968	Bekapai (50,00%) Handil (50,00%) Peciko (50,00%) Sisi-Nubi (47,90%) Tambora (50,00%) Tunu (50,00%)	Badak (1,05%) Nilam-gaz et condensats (9,29%) Nilam-huile (10,58%)
Myanmar	1992	Yadana (31,24%)	
Thaïlande	1990		Bongkot (33,33%)
Communauté des États indépendants			
Azerbaïdjan	1996		Shah Deniz (10,00%)
Russie	1989	Khariaga (40,00%)	
Europe			
France	1939	Lacq (100,00%) Meillon (100,00%) Pecorade (100,00%) Vic-Bilh (73,00%) Lagrave (100,00%) Lanot (100,00%) Itteville (78,73%) La Croix-Blanche (100,00%) Rousse (100,00%) Vert-le-Grand (90,05%) Vert-le-Petit (100,00%)	Dommartin-Lettrée (56,99%)
Norvège	1965	Skirne (40,00%)	Åsgard (7,68%) Ekofisk (39,90%) Eldfisk (39,90%) Embla (39,90%) Gimle (4,90%) Glitne (21,80%) Gungne (10,00%) Heimdal (16,76%) Huldra (24,33%) Kristin (6,00%) Kvitebjørn (5,00%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Norvège	1965		
			Mikkel (7,65%)
			Morvin (6,00%)
			Oseberg (10,00%)
			Oseberg East (10,00%)
			Oseberg South (10,00%)
			Sleipner East (10,00%)
			Sleipner West (9,41%)
			Snøhvit (18,40%)
			Snorre (6,18%)
			Statfjord East (2,80%)
			Sygna (2,52%)
			Tor (48,20%)
			Tordis (5,60%)
			Troll I (3,69%)
			Troll II (3,69%)
			Tune (10,00%)
			Tyrihans (23,18%)
			Vale (24,24%)
			Vigdis (5,60%)
			Vilje (24,24%)
			Visund (7,70%)
			Yttergryta (24,50%)
Pays-Bas	1964		
		F6a gaz (55,66%)	
		F6a huile (65,68%)	
		F15a Jurassic (38,20%)	
		F15a/F15d Triassic (32,47%)	
		F15d (32,47%)	
		J3a (30,00%)	
		K1a (40,10%)	
		K1b/K2a (54,33%)	
		K2c (54,33%)	
		K3b (56,16%)	
		K3d (56,16%)	
		K4a (50,00%)	
		K4b/K5a (36,31%)	
		K5b (45,27%)	
		K6/L7 (56,16%)	
		L1a (60,00%)	
		L1d (60,00%)	
		L1e (55,66%)	
		L1f (55,66%)	
		L4a (55,66%)	
			E16a (16,92%)
			E17a/E17b (14,10%)
			J3b/J6 (25,00%)
			Q16a (6,49%)
Royaume-Uni	1962		
		Alwyn North, Dunbar, Ellon, Grant Nuggets (100,00%)	
		Elgin-Franklin (EFOG 46,17%) ^(c)	
		Forvie Nord (100,00%)	
		Glenelg (49,47%)	
		Jura (100,00%)	
		Otter (81,00%)	
		West Franklin (EFOG 46,17%) ^(c)	
			Alba (12,65%)
			Armada (12,53%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Royaume-Uni	1962		Bruce (43,25%) Champs unitisés Markham (7,35%) ETAP (Mungo, Monan) (12,43%) Everest (0,87%) Keith (25,00%) Maria (28,96%) Seymour (25,00%)
Moyen-orient			
Émirats arabes unis	1939	Abu Dhabi-Abu Al Bu Khoosh (75,00%)	Abu Dhabi offshore (13,33%) ^(d) Abu Dhabi offshore (9,50%) ^(e) GASCO (15,00%) ADGAS (5,00%)
Oman	1937		Divers champs <i>onshore</i> (bloc 6) (4,00%) ^(f) Champ de Mukhaizna (bloc 53) (2,00%) ^(g)
Qatar	1936	Al Khalij (100,00%)	North Field-Bloc NF Dolphin (24,50%) North Field-Bloc NFB (20,00%) North Field-Qatargas 2 Train 5 (16,70%)
Syrie	1988	Deir Ez Zor (Al Mazraa, Atalla North, Jafra, Marad, Qahar, Tabiyeh) (100,00%) ^(h)	
Yémen	1987	Kharir / Atuf (bloc 10) (28,57%)	Divers champs <i>onshore</i> (bloc 5) (15,00%)

(a) La participation financière du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant Total Gabon (58,3%), Total E&P Cameroun (75,80%) et certaines entités en Algérie, à Abou Dabi, en Oman et au Royaume-Uni (voir notes b à i ci-dessous).

(b) TOTAL détient une participation indirecte de 19,41% dans le champ de Ourhoud et de 48,83% dans le champ de RKF via CEPSA (société mise en équivalence).

(c) TOTAL détient une participation indirecte de 35,8% dans le champ d'Elgin-Franklin via EFOG.

(d) Participation de 13,33% via ADMA (société mise en équivalence). TOTAL est également associé aux opérations de Abu Dhabi Marine Operating Company.

(e) Participation de 9,50% via ADPC (société mise en équivalence). TOTAL est également associé aux opérations de Abu Dhabi Company For Onshore Oil Operation.

(f) TOTAL détient une participation directe de 4,00% dans Petroleum Development Oman LLC, opérateur du bloc 6 dans lequel TOTAL détient une participation indirecte de 4,00% via Pohol (société mise en équivalence). Le Groupe détient également une participation de 5,54% dans l'usine de liquéfaction d'Oman LNG (trains 1 et 2), et une participation indirecte de 2,04% via OLNGL dans Qalhat LNG (train 3).

(g) TOTAL détient une participation directe de 2,00% dans le bloc 53.

(h) Opéré par la société DEZPC détenue à 50,00% par TOTAL et 50,00% par SPC.

(i) TOTAL détient une participation indirecte de 34,18% dans le bloc de Caracara, 8,14% dans le bloc de San Jacinto/Rio Paez et 7,32% dans le bloc Espinal au travers de CEPSA (société mise en équivalence).

2.3.1. Afrique

En 2010, la production de TOTAL en Afrique s'est établie à 756 kbp/j, représentant 32% de la production totale du Groupe, contre 749 kbp/j en 2009 et 783 kbp/j en 2008.

En **Algérie**, la production de TOTAL s'est établie à 41 kbp/j pour l'année 2010, contre 74 kbp/j en 2009 et 79 kbp/j en 2008. Ces baisses s'expliquent principalement par la fin du contrat Hamra en octobre 2009. La production du Groupe a été assurée par sa participation directe dans le champ de TFT (Tin Fouyé Tabenkort, 35%) et à travers sa participation dans CEPESA⁽¹⁾ (48,83%), elle-même partenaire de Sonatrach (Société nationale des hydrocarbures algérienne) sur les champs d'Ourhoud et Rhourde El Krouf. TOTAL détient également un intérêt direct de 37,75% dans le projet gazier de Timimoun aux côtés de Sonatrach (51%) et de CEPESA (11,25%) et de 47% dans le projet gazier d'Ahnet aux côtés de Sonatrach (51%) et de Partex (2%).

- Sur le champ de TFT, le projet de compression mis en service en 2010 devrait prolonger le plateau de production à 185 kbp/j.
- La phase de *basic engineering* du projet Timimoun a été lancée en 2010 à la suite de son approbation par l'Agence nationale ALNAFT. Le démarrage du projet est prévu pour 2014 avec une production commerciale de gaz naturel estimée à environ 1,6 Gm³/an (160 Mpc/j) en plateau.
- Dans le cadre du projet Ahnet, un plan de développement devrait être soumis aux autorités avant la mi-2011 pour une mise en production prévue en 2015 avec un plateau de production d'au moins 4 Gm³/an (400 Mpc/j).

En **Angola**, la production du Groupe s'est établie à 163 kbp/j en 2010, contre 191 kbp/j en 2009 et 205 kbp/j en 2008. La production provient essentiellement des blocs 17, 0 et 14. Les années 2008 à 2010 ont été marquées par de nombreuses découvertes sur les blocs 15/06 et 17/06, et par l'avancée des projets majeurs Pazflor et CLOV.

- Le bloc 17 (40%, opérateur), principal actif du Groupe en Angola situé en *offshore* profond, est composé de quatre pôles majeurs : Girassol, Dalia, Pazflor et CLOV.

Sur le pôle de Girassol, la production des champs de Girassol, Jasmim et Rosa s'est élevée à plus de 190 kb/j en 2010.

Sur le pôle de Dalia, la production s'est élevée à plus de 240 kb/j en 2010.

Sur Pazflor, le troisième pôle composé des champs de Perpetua, Zinia, Hortensia et Acacia, le démarrage de la production est prévu fin 2011. Le projet prévoit la mise en place d'un FPSO d'une capacité de production de 220 kb/j.

Le développement de CLOV, le quatrième pôle, a été lancé en 2010 avec l'attribution des contrats principaux. Ce développement conduira à l'installation d'un quatrième FPSO d'une capacité de 160 kb/j. Le démarrage de la production est prévu en 2014.

- Sur le bloc 14 (20%), la production de Tombua-Landana a démarré en août 2009. Elle complète les productions de Benguela-Belize-Lobito-Tomboco et de Kuito.

- Sur le bloc 32 (30%, opérateur), situé en *offshore* très profond, l'appréciation se poursuit et des études de pré-développement sont en cours pour une première zone de production située dans la partie centre/Sud-Est du bloc (projet Kaombo).
- Sur le bloc 15/06 (15%), quatre découvertes ont été annoncées en 2010. Des études sont en cours pour établir la faisabilité d'un premier pôle de développement regroupant les découvertes situées sur la partie Nord-Ouest du bloc.

TOTAL est également présent sur les blocs d'exploration 33 (55%, opérateur) et 17/06 (30%, opérateur).

TOTAL a cédé fin 2010 sa participation de 5% dans le bloc 31.

TOTAL est également présent dans le GNL au travers du projet Angola LNG (13,6%) avec la construction d'une usine de liquéfaction de gaz à proximité de Soyo. L'usine sera alimentée en particulier par le gaz associé aux productions des blocs 0, 14, 15, 17 et 18. Les travaux de construction se poursuivent et le démarrage est prévu en 2012.

Au **Cameroun**, la production du Groupe s'est élevée à 9 kbp/j en 2010, contre 12 kbp/j en 2009 et 14 kbp/j en 2008.

En novembre 2010, TOTAL a finalisé un accord de principe avec Perenco pour céder sa participation (75,8%) dans sa filiale d'Exploration & Production au Cameroun. Cet accord est soumis à l'approbation des autorités camerounaises.

En **Côte d'Ivoire**, TOTAL a signé en octobre 2010 un accord pour acquérir une participation de 60% (opérateur) dans le permis d'exploration CI-100. L'opération a reçu l'accord des autorités ivoiriennes. Ce permis, situé à environ 100 kilomètres au sud-est d'Abidjan, s'étend sur près de 2 000 km² par des profondeurs d'eau comprises entre 1 500 et 3 100 mètres. Les travaux d'exploration comporteront une nouvelle campagne de sismique 3D de 1 000 km² qui complétera la couverture de l'ensemble du permis ainsi qu'un premier forage prévu en 2012.

En **Égypte**, à la suite de l'accord de concession signé en février 2010, TOTAL est opérateur du bloc 4 (El Burullus offshore Est) avec une participation de 90%. Le permis, situé dans le bassin du Nil où de nombreuses découvertes de gaz ont déjà été réalisées, couvre une période d'exploration initiale de quatre ans et comporte des obligations de travaux sismiques 3D et de forage de puits d'exploration. La campagne sismique démarrée en novembre 2010 s'est achevée en février 2011.

Au **Gabon**, la part de production revenant au Groupe s'est élevée à 67 kbp/j en 2010, contre 71 kbp/j en 2009 et 76 kbp/j en 2008. Cette baisse est due au déclin naturel des champs. Total Gabon⁽²⁾ est l'une des plus anciennes filiales du Groupe en Afrique subsaharienne.

- Sur le champ d'Anguille, en 2010, cinq puits de développement ont été forés à partir des plates-formes existantes et la construction d'une nouvelle plate-forme puits a été lancée.
- Sur le permis *offshore* profond de Diaba (Total Gabon 63,75%, opérateur), à la suite de la campagne d'acquisition sismique 2D qui s'est déroulée en 2008 et 2009, une sismique 3D de 6 000 km² a été acquise en 2010.
- Les permis des champs d'Avocette et de Coucal ont été renouvelés sous forme de contrats d'exploitation et de partage de

(1) En février 2011, TOTAL a signé un accord pour la cession de sa participation de 48,83% dans CEPESA. La transaction est soumise à l'obtention des approbations requises.

(2) Total Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (58%), la République Gabonaise (25%) et le public (17%).

production qui ont pris effet au 1^{er} janvier 2011 pour des périodes de dix ans renouvelables deux fois par tranche de cinq ans.

- Total Gabon est entré en 2010 dans les permis d'exploration *onshore* de Mutamba-Iroru (50%), DE7 (30%) et Nziembou (20%).

En **Libye**, la production du Groupe s'est élevée à 55 kb/j en 2010, contre 60 kb/j en 2009 et 74 kb/j en 2008. Ces baisses sont essentiellement dues à l'application des quotas Opep et aux nouveaux termes contractuels sur les blocs C 17 (75%) ⁽¹⁾, C 137 (75%) ⁽¹⁾, NC 115 (30%) ⁽¹⁾ et NC 186 (24%) ⁽¹⁾, sur lesquels TOTAL est partenaire. Les contrats EPISA IV (contrats d'exploration et de partage de production) concernant les blocs C 137 et C 17 ont été ratifiés par le gouvernement libyen en janvier 2010 et s'étendent désormais jusqu'en 2032.

Eu égard à la situation sécuritaire en Libye au premier trimestre 2011, la production du Groupe en Libye a été fortement réduite depuis début mars. De plus, le Groupe étudie les conséquences sur ses opérations et les mesures à prendre dans le cadre des projets sous-mentionnés.

- Sur le bloc C 17, les champs de Dahra et Garian sont en phase de développement.
- Sur le bloc C 137, deux puits d'exploration *offshore* devraient être forés en 2011.
- Sur les blocs NC 115 et NC 186, la campagne sismique de près de 5 000 km² devrait être finalisée en 2011.
- Sur le bassin de Murzuk, à la suite du succès du forage d'appréciation de la découverte réalisée sur une partie du bloc NC 191 (100% ⁽¹⁾, opérateur), un plan de développement a été soumis aux autorités en 2009.
- Le bloc 42 2/4 (60% ⁽¹⁾, opérateur) situé dans le bassin de Cyrénaïque a été rendu à son échéance en décembre 2010 à la suite des résultats décevants d'un puits d'exploration.

À **Madagascar**, TOTAL a pris une participation de 60% et le rôle d'opérateur sur le permis de Bemolonga en 2008. Ce permis contient des accumulations de sables bitumineux. Une première phase d'appréciation a été lancée afin de confirmer le potentiel nécessaire à un développement de type minier. Les opérations de forage se sont déroulées en deux temps pendant la saison sèche entre juillet et novembre 2009, puis entre avril et juillet 2010.

En **Mauritanie**, le Groupe est présent dans l'exploration sur les permis Ta7 et Ta8 (60%, opérateur), situés dans le bassin de Taoudenni, aux côtés de Sonatrach (20%) et Qatar Petroleum International (20%).

- Sur le permis Ta8, le forage du puits d'exploration s'est achevé en 2010. Les résultats du puits sont décevants.
- Sur le bloc Ta7, une campagne sismique 2D de 1 000 km a démarré en 2011.

Au **Nigeria**, la production du Groupe s'est établie à 301 kbep/j en 2010, contre 235 kbep/j en 2009 et 246 kbep/j en 2008. Cette hausse est due en particulier à l'amélioration des conditions de sécurité dans le delta du Niger. TOTAL, établi au Nigeria depuis 1962, opère sept permis de production (OML) sur les quarante-quatre auxquels il participe et deux permis d'exploration (OPL) sur les huit auxquels il participe. Le Groupe est également présent dans le GNL au travers de Nigeria LNG et du projet Brass LNG. En 2010, TOTAL

a acquis un intérêt de 45,9% dans le bloc 1 de la *Joint Development Zone*, administrée conjointement par le Nigeria et São Tomé-et-Principe et s'est vu confier le rôle d'opérateur sur ce bloc.

- TOTAL détient 15% de l'usine de liquéfaction Nigeria LNG, située sur l'île de Bonny dont la capacité totale s'élève à 22 Mt/an de GNL. En 2010, l'amélioration de la sécurité sur les installations pétrolières *onshore* a permis une augmentation de la production de GNL. Le taux d'utilisation de l'usine NLNG s'est établi à 72% environ en 2010, contre environ 50% en 2009.

Par ailleurs, les travaux préliminaires au lancement du projet Brass LNG (17%), qui comprend la construction de deux trains d'une capacité de 5 Mt/an chacun, se sont poursuivis en 2010.

- TOTAL a renforcé sa capacité à assurer l'approvisionnement des projets GNL auxquels il participe et à répondre à la croissance de la demande intérieure en gaz :
 - Sur le permis OML 136 (40%), les résultats positifs du puits d'appréciation Agge 3 ont confirmé le potentiel de développement de ce permis. Les études de développement sont en cours.
 - Dans le cadre de son association avec Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC), TOTAL poursuit le projet d'augmentation de capacité du permis OML 58 (40%, opérateur) qui vise à porter la capacité de production de gaz de 370 Mpc/j à 550 Mpc/j en 2011. Une seconde phase du projet, en cours d'évaluation, devrait permettre de développer d'autres réserves grâce à ces infrastructures.
 - Sur les permis OML 112/117 (40%), TOTAL a poursuivi en 2010 les études de développement du champ de gaz d'Ima.
- Sur le permis OML 102 (40%, opérateur), TOTAL devrait prendre en 2011 la décision finale d'investissement du projet Ofon phase 2 avec un démarrage prévu en 2014. Le Groupe a également démarré en 2010 une campagne de forage d'appréciation du pôle d'Etisong, situé à 15 km du champ d'Ofon actuellement en production.
- Sur le permis OML 130 (24%, opérateur), le champ d'Akpo, mis en production par TOTAL en mars 2009, a atteint en 2010 son plateau de production à 225 kbep/j (en 100%). Le Groupe poursuit activement les travaux de valorisation du champ d'Egina pour lequel un plan de développement a été approuvé par les autorités nigérianes. Les études de *basic engineering*, réalisées au Nigeria, sont terminées et les appels d'offres pour le projet ont été lancés.
- Sur le permis OML 138 (20%, opérateur), TOTAL a poursuivi en 2010 le projet de développement d'Usan (180 kb/j, capacité de production), avec notamment le démarrage du forage des puits de production, la construction du FPSO et le début de l'installation des équipements sous-marins. La production devrait démarrer en 2012.
- TOTAL a également consolidé sa position dans l'*offshore* profond avec la poursuite du développement du projet Bonga Nord-Ouest sur le permis OML 118 (12,5%).

L'amélioration des conditions de sécurité dans la région du delta du Niger a permis une remontée importante de la production opérée par l'association Shell Petroleum Development Company (SPDC), dans laquelle TOTAL détient une participation de 10%. Après le redémarrage en 2009 de l'usine de Soku, le projet de

(1) Participation dans le consortium étranger.

développement de Gbaran-Ubie s'est achevé en 2010 avec la mise en service du centre de production d'une capacité de 1 Gpc/j.

En 2010, TOTAL a cédé les intérêts (10%) qu'il détenait au travers de l'association opérée par SPDC dans les permis OML 4, 38 et 41.

En **République du Congo**, la part de production revenant au Groupe s'est élevée à 120 kbep/j en 2010, contre 106 kbep/j en 2009 et 89 kbep/j en 2008.

- Sur le champ de Moho Bilondo (53,5%, opérateur), entré en production en avril 2008, le forage des puits de développement s'est poursuivi en 2010. Le champ a atteint un plateau de production de 90 kbep/j (en 100%) en juin 2010. Le potentiel de la partie Nord de ce permis a été renforcé par le puits d'appréciation Moho Nord Marine 3 foré fin 2008 à la suite des deux découvertes Moho Nord Marine 1 et 2, puis par le puits d'exploration Moho Nord Marine 4 en 2009 qui a mis en évidence de nouvelles ressources. Enfin, deux puits d'appréciation positifs (Bilondo Marine 2 & 3) réalisés fin 2010 dans la partie Sud du permis confirment un potentiel de développement complémentaire en prolongement des installations existantes.
- La mise en production de Libondo (65%, opérateur), situé sur le permis d'exploitation Kombi-Likalala-Libondo a eu lieu en mars 2011. Le plateau de production devrait s'établir à 8 kb/j (en 100%). Une part substantielle des équipements a été réalisée localement à Pointe Noire grâce au redémarrage d'un chantier de construction sans activité depuis plusieurs années.

Au **Soudan**, le Groupe détient des droits sur un permis d'exploration dans la partie Sud sans toutefois que des activités aient été entreprises dans le pays. Pour une information complémentaire sur la présence de TOTAL au Soudan, consulter le chapitre 4 (Facteurs de risques).

2.3.2. Amérique du Nord

En 2010, la production de TOTAL en Amérique du Nord s'est établie à 65 kbep/j, représentant 3% de la production totale du Groupe, contre 24 kbep/j en 2009 et 14 kbep/j en 2008.

Au **Canada**, TOTAL a signé en décembre 2010 un partenariat stratégique avec la compagnie Suncor relatif aux projets miniers de Fort Hills et Joslyn, et à l'*upgrader* Voyageur. Ce partenariat permet de réorganiser autour de deux grands pôles le portefeuille des différents actifs acquis par le Groupe dans les sables bitumineux ces dernières années : un pôle minier et *upgrading* qui regroupe les projets miniers de Joslyn (38,25%) opéré par TOTAL, de Fort Hills (39,2%) opéré par Suncor et le projet d'*upgrader* Voyageur (49%) opéré par Suncor et un pôle SAGD⁽¹⁾ axé sur la poursuite du développement de Surmont (50%). Le Groupe détient également 50% du projet minier de Northern Lights (opérateur) et plusieurs permis (*Oil Sands Leases*) à 100% acquis lors de ventes aux enchères successives. En 2010, la production du Groupe s'est élevée à 10 kb/j, contre 8 kb/j en 2009 et 2008.

- Sur le permis de Surmont, la production commerciale en mode SAGD de la première phase de développement (Surmont Phase 1A) a démarré fin 2007.

Les travaux relatifs aux phases 1B et 1C pour atteindre un niveau de production estimé à 24 kb/j (en 100%), ont été réalisés.

Les puits de la phase 1B ont été progressivement mis en

production en 2009 et 2010 et ceux de la phase 1C devraient être connectés et mis en production en 2011.

Début 2010, les partenaires ont décidé de lancer la construction de la deuxième phase de développement. Le démarrage de la production de Surmont Phase 2 est prévu en 2015 et devrait permettre de porter la capacité de production totale de Surmont (phases 1 et 2) à 110 kb/j (en 100%).

- Le permis de Joslyn, situé à environ 140 km au nord de Surmont, devrait être exploité par techniques minières, en deux phases de développement de 100 kb/j chacune.

La révision complète du pré-projet de la première phase (Joslyn North Mine), pour répondre notamment aux critères de la nouvelle réglementation de février 2009 relative au traitement des *tailings* (boues de production), s'est achevée en février 2010. En parallèle, une mise à jour du dossier administratif a été remise aux autorités. La poursuite de la préparation de Joslyn North Mine a été approuvée début mars 2010 avec le lancement des études de *basic engineering* dont la fin est prévue pour mi-2011.

Les auditions publiques nécessaires à l'approbation du projet par les autorités canadiennes se sont déroulées en septembre et octobre 2010. La recommandation d'intérêt public du projet a été obtenue le 27 janvier 2011. Elle est assortie de vingt conditions à respecter par TOTAL, essentiellement dans le domaine de la protection de l'environnement⁽²⁾. Les premiers travaux de préparation du site pourraient alors intervenir dès l'hiver 2011-2012 et la production pourrait démarrer en 2017/2018. Le calendrier final reste cependant soumis au processus administratif d'approbation de l'ERCB (*Energy Resources Conservation Board*). Dans le cadre du partenariat signé fin 2010 avec Suncor, le Groupe a réduit son intérêt dans Joslyn de 75% à 38,25%.

- TOTAL a finalisé en septembre 2010 l'acquisition d'UTS et de son unique actif : un intérêt de 20% dans le permis de Fort Hills. En décembre 2010, dans le cadre de leur partenariat, TOTAL a racheté à Suncor un intérêt supplémentaire de 19,2% dans le permis de Fort Hills, portant sa participation à 39,2%. L'entrée en production du projet Fort Hills, qui a reçu l'approbation des autorités pour une première phase de développement de 160 kb/j, est prévue en 2016.
- Enfin, le Groupe a pris fin décembre 2010 une participation de 49% dans le projet d'*upgrader* Voyageur de Suncor. TOTAL et Suncor se sont engagés à ce que les projets Fort Hills et Voyageur soient réalisés en parallèle. Ce projet d'*upgrader*, mis sous cocon par Suncor fin 2008, sera relancé en 2011 pour une entrée en service alignée sur celle du projet Fort Hills. En conséquence, le Groupe renonce à son projet d'*upgrader* à Edmonton.
- En 2008, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société Synenco dont les deux principaux actifs étaient une participation de 60% dans le projet Northern Lights et le permis mitoyen de McClelland, détenu en 100%. Début 2009, le Groupe a cédé à Sinopec, l'autre partenaire du projet, un intérêt de 10% dans le projet Northern Lights et de 50% dans le permis McClelland, ramenant ainsi sa participation à 50% sur l'ensemble du domaine. Le projet Northern Lights, situé à une cinquantaine de kilomètres au nord de Joslyn, devrait être exploité par techniques minières.

(1) Steam Assisted Gravity Drainage.

(2) Des informations détaillées sur ces conditions et plus généralement sur les risques environnementaux et sociétaux associés et l'engagement de TOTAL au Canada pour y répondre sont disponibles sur le site de Total E&P Canada - www.total-ep-canada.com.

Aux **États-Unis**, la production du Groupe s'est établie à 55 kbep/j en 2010, contre 16 kbep/j en 2009 et 6 kbep/j en 2008. Cette hausse s'explique notamment par l'acquisition d'une participation dans le Barnett Shale fin 2009.

- Dans le golfe du Mexique :
 - En mai 2009, le champ d'huile de Tahiti (17%), situé en *offshore* profond, a démarré sa production et rapidement atteint son plateau de 135 kbep/j. La phase 2 a été lancée en septembre 2010 avec le forage du premier puits injecteur d'eau.
 - Le développement de la première phase du projet *offshore* profond Chinook (33,33%) est en cours. Le test de production devrait démarrer au premier semestre 2011.
 - La campagne de forages d'exploration de l'alliance TOTAL (40%) - Cobalt (60%, opérateur) a été lancée en 2009. Les forages des premiers puits ont donné des résultats décevants. Cette campagne, interrompue en raison du moratoire sur les forages en eaux profondes décidé par l'administration américaine entre mai et octobre 2010, pourrait reprendre vers le milieu de l'année 2011. En avril 2009 TOTAL et Cobalt avaient signé un accord portant sur la mise en commun de leur domaine minier en *offshore* profond. Cobalt opère la phase d'exploration.
 - Le Groupe a vendu en avril 2010 ses participations dans les deux champs opérés Matterhorn et Virgo.
- Une *joint-venture* avec Chesapeake pour la production de *shale gas* dans le bassin de Barnett Shale au Texas a été créée à la suite d'un accord signé en décembre 2009. Au travers de cette *joint-venture*, TOTAL détient 25% du portefeuille de Chesapeake dans cette zone. En 2010, 400 forages ont été réalisés afin de porter la production de gaz de 700 Mpc/j en début d'année à 800 Mpc/j en fin d'année. Des ingénieurs de TOTAL sont détachés dans les équipes de Chesapeake.
- En janvier 2009, le Groupe a finalisé l'acquisition de 50% de la société American Shale Oil LLC (AMSO), en vue de développer une technologie d'exploitation des schistes bitumineux. Le pilote d'exploitation de cette technologie est en cours au Colorado.
- En Alaska, TOTAL a acquis en 2008 une participation de 30% dans plusieurs blocs d'exploration *onshore* dénommés « White Hills », dont la plupart ont été rendus mi-2009 à la suite de résultats décevants.

Au **Mexique**, TOTAL réalise diverses études avec la société nationale PEMEX dans le cadre d'un accord de coopération technique général signé en 2003 dont le renouvellement est en cours.

2.3.3. Amérique du Sud

En 2010, la production de TOTAL en Amérique du Sud s'est élevée à 179 kbep/j, représentant 8% de la production totale du Groupe, contre 182 kbep/j en 2009 et 224 kbep/j en 2008.

En **Argentine**, TOTAL, présent depuis 1978, opère un quart de la production de gaz du pays⁽¹⁾. La production du Groupe s'est élevée à 83 kbep/j en 2010, contre 80 kbep/j en 2009 et 81 kbep/j en 2008.

- Dans le bassin du Neuquen, le raccordement des découvertes satellites et l'augmentation des capacités de compression ont permis de prolonger le plateau de production des champs de San

Roque (24,7%, opérateur) et d'Aguada Pichana (27,3%, opérateur).

En 2009, TOTAL a signé avec les autorités argentines un accord pour l'extension de dix ans (de 2017 à 2027) des concessions d'Aguada Pichana et de San Roque. Dans ce contexte, une sismique 3D a été acquise fin 2009 dans la zone des canyons de Las Carceles qui devrait permettre de poursuivre le développement d'Aguada Pichana à l'ouest.

Début 2011, TOTAL a acquis des participations dans quatre permis, situés dans le bassin du Neuquén, afin d'évaluer leur potentiel en *shale gas*. Le Groupe acquiert ainsi des participations de 42,5% dans les permis d'Aguada de Castro et Pampa las Yeguas II, deux permis dont il sera l'opérateur, et des participations dans les permis de Cerro Las Minas (40%) et Cerro Partido (45%).

- En Terre de Feu, où le Groupe opère notamment les champs *offshore* de Carina et Aries (37,5%), la capacité de production de gaz a été portée de 424 à 565 Mpc/j en 2007 grâce à l'installation d'un quatrième compresseur moyenne pression pour dégoulotter les installations. Les travaux d'augmentation de la capacité du gazoduc transportant le gaz jusqu'à la région de Buenos Aires se sont achevés en juillet 2010 permettant au Groupe d'augmenter, pendant l'hiver austral, la production jusqu'à la capacité maximale des usines de traitement.

En **Bolivie**, la production du Groupe, essentiellement gazière, s'est établie à 20 kbep/j en 2010, au même niveau que 2009, contre 22 kbep/j en 2008. TOTAL est présent sur six permis : trois permis en production - San Alberto et San Antonio (15%) et bloc XX Tarija Oeste (41%) - et trois permis en phase d'exploration ou d'appréciation, Aquio et Ipati (60%, opérateur) et Rio Hondo (50%).

- La production du champ de gaz à condensats d'Itaú, située sur le bloc XX Tarija Oeste, a démarré en février 2011. Elle est acheminée vers les infrastructures existantes du champ voisin de San Alberto. En 2010, TOTAL a cédé 34% d'intérêt et le rôle d'opérateur dans le bloc XX Tarija Oeste, ramenant sa participation à 41%.
- En 2004, le Groupe a découvert le gisement de gaz d'Incahuasi, situé sur le bloc d'Ipati. À la suite de l'interprétation de la sismique 3D réalisée en 2008, un puits d'appréciation est en cours sur le bloc adjacent d'Aquio pour confirmer l'extension de la découverte vers le nord. En 2010, TOTAL a signé un accord en vue de céder 20% d'intérêt dans les permis d'Aquio et d'Ipati. Aux termes de cet accord, qui reste soumis à l'approbation des autorités boliviennes, la participation de TOTAL dans ces permis sera de 60%.

Enfin, TOTAL a signé un accord de coopération en 2008 avec Gazprom et Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos afin d'explorer le bloc Azero dans le cadre d'une entreprise mixte au sein de laquelle TOTAL et Gazprom seront partenaires avec des participations équivalentes.

Au **B Brésil**, le Groupe détient des participations dans trois permis d'exploration : les blocs BC-2 (41,2%) et BM-C-14 (50%), situés dans le bassin de Campos, et le bloc BM-S-54 (20%) situé dans le bassin de Santos.

- Sur le bloc BC-2, un prospect antésalifère a été mis en évidence à la suite d'un retraitement sismique sous la découverte de Xerelete (anciennement Curió) réalisée en 2001 par 2 400 m d'eau.

(1) Source : ministère de Planification Fédérale, Investissement Public et Services, Secrétariat à l'Énergie.

- L'extrémité Sud de Xelerete se situe sur le bloc BM-C-14, adjacent au bloc BC-2. Un accord d'unitisation du gisement a été finalisé par les partenaires des deux blocs. Cet accord reste soumis à l'approbation de l'ANP (Agência Nacional do Petróleo).
- En juin 2010, le Groupe est entré à hauteur de 20% dans le permis BM-S-54. L'analyse préliminaire des données du forage d'exploration qui s'est achevé en novembre 2010 est positive et un deuxième forage est prévu en 2011.

En **Colombie**, où TOTAL est présent depuis 1973, la production du Groupe s'est établie à 18 kbep/j en 2010, contre 23 kbep/j en 2009 et 2008. À la suite de l'expiration de la licence Santiago de Los Andes, TOTAL a rendu le champ de Cupiagua et sa participation dans l'association comprenant les deux licences restantes (couvrant le champ de Cusiana) est passée de 19% à 11,6%. TOTAL détient également un intérêt de 50% dans le permis d'exploration de Niscota. Enfin, TOTAL est présent dans le pays à travers sa participation dans CEPSA⁽¹⁾, opérateur du bloc de Caracara depuis 2008.

- Sur Cusiana, la construction des installations pour augmenter la capacité de production de gaz de 180 Mpc/j à 250 Mpc/j s'est achevée en décembre 2010. Par ailleurs, un projet d'extraction de GPL de 6 kb/j devrait démarrer en 2011.
- Sur Niscota, le forage du puits Huron-1 a conduit à la découverte d'un gisement de gaz à condensats en 2009. Une campagne sismique 3D s'est achevée en 2010 avec l'objectif de définir la taille de la découverte et d'implanter de futurs puits d'appréciation. Un puits d'appréciation devrait être foré en 2011.

En **Guyane française**, TOTAL a pris une participation de 25% dans le permis de Guyane Maritime en décembre 2009. Cette acquisition reste soumise à l'approbation des autorités françaises. Situé à environ 150 km au large des côtes, ce permis couvre une superficie d'environ 32 000 km² par des profondeurs d'eau allant de 2 000 à 3 000 m. Des travaux d'acquisition et d'interprétation d'une sismique 3D ont été conduits en 2009 et 2010. Un forage d'exploration devrait être réalisé en 2011.

À **Trinité-et-Tobago**, où TOTAL est présent depuis 1996, la production du Groupe s'est établie à 3 kb/j en 2010, contre 5 kb/j en 2009 et 6 kb/j en 2008. TOTAL détient une participation de 30% dans le champ *offshore* d'Angostura situé sur le bloc 2C. Une phase 2, correspondant au développement des réserves de gaz, est actuellement en cours avec un début de production prévu au deuxième trimestre 2011.

Au **Venezuela**, où TOTAL est présent depuis 1980, la production du Groupe s'est établie à 55 kbep/j en 2010, contre 54 kbep/j en 2009 et 92 kbep/j en 2008. TOTAL possède des participations dans PetroCedeño (30,323%), Yucal Placer (69,5%) ainsi que dans le bloc 4 d'exploration *offshore* de la Plataforma Deltana (49%).

- À la suite de la décision des autorités vénézuéliennes de mettre fin aux « contrats d'opérations » signés dans les années quatre-vingt-dix, l'association Sincor dans laquelle TOTAL avait une participation a été convertie en l'entreprise mixte PetroCedeño. Dans le cadre de ce processus qui a entraîné le transfert du contrôle des opérations à PetroCedeño, la participation de TOTAL dans le projet a été réduite de 47% à 30,323% et celle de PDVSA portée à 60%. Le processus de conversion s'est achevé en février 2008.

PDVSA a indemnisé TOTAL pour sa réduction d'intérêt dans Sincor sous forme d'une reprise de dettes à hauteur de 326 millions de dollars et d'un paiement de 834 millions de dollars, effectué pour l'essentiel en pétrole brut. Ce processus d'indemnisation s'est terminé en 2009.

- Sur le bloc 4, la campagne d'exploration de trois puits s'est achevée en 2007. En 2008, les autorités ont donné leur accord pour que les partenaires conservent la zone de la découverte de Cocuina (lots B et F) et rendent le reste du bloc.
- Début 2008, le Groupe a signé deux accords d'études conjointes avec PDVSA sur le bloc de Junin 10, dans la ceinture de l'Orénoque.

2.3.4. Asie-Pacifique

En 2010, la production de TOTAL en Asie-Pacifique s'est élevée à 248 kbep/j, représentant 10% de la production totale du Groupe, contre 251 kbep/j en 2009 et 246 kbep/j en 2008.

En **Australie**, où TOTAL possède des droits miniers depuis 2005, le Groupe détient 24% du projet Ichthys, 27,5% du projet GLNG et dix permis d'exploration *offshore*, dont quatre opérés, au nord-ouest du pays dans les bassins de Browse, Vulcan et Bonaparte. En 2010, le Groupe a produit 1 kbep/j grâce à sa participation dans GLNG.

- Les études de FEED pour le développement du champ de gaz à condensats d'Ichthys, situé dans le bassin de Browse, progressent. Ces études, lancées en 2009, portent sur une plate-forme flottante pour la production, le traitement et l'exportation du gaz, un FPSO permettant de stabiliser et exporter les condensats, un gazoduc de 885 km et une usine de liquéfaction implantée à Darwin.

Le projet prévoit une capacité de production de 8,4 Mt/an de GNL et d'environ 1,6 Mt/an de GPL ainsi qu'une capacité de production de 100 kb/j de condensats. L'opérateur prévoit un démarrage de la production du champ fin 2016.

- Fin 2010, TOTAL a acquis une participation de 20% dans le projet GLNG, puis un intérêt supplémentaire de 7,5% dont l'acquisition a été finalisée en mars 2011. Ce projet intégré de production, transport et liquéfaction de gaz est basé sur l'exploitation de gaz de charbon des champs de Fairview, Roma, Scotia et Arcadia. La décision finale d'investissement a été prise en janvier 2011 pour un démarrage prévu en 2015. À terme, la production de GNL devrait s'établir à 7,2 Mt/an.
- Sur les quatre permis d'exploration opérés par TOTAL, une importante activité d'acquisition sismique a eu lieu en 2008, suivie de l'interprétation des données en 2009. Une campagne de deux forages a démarré début 2011 sur le permis WA403 (60%, opérateur).
- En 2010, à la suite des résultats négatifs, TOTAL s'est retiré des permis d'exploration situés dans le bassin du Carnarvon.

Au **Brunei**, où TOTAL est présent depuis 1986, le Groupe opère le champ *offshore* de gaz à condensats de Maharaja Lela Jamalulalam sur le bloc B (37,5%). La production du Groupe s'est élevée à 14 kbep/j en 2010, contre 12 kbep/j en 2009 et 14 kbep/j en 2008. Le gaz est livré à l'usine de liquéfaction de Brunei LNG.

(1) En février 2011, TOTAL a signé un accord pour la cession de sa participation de 48,83% dans CEPSA. La transaction est soumise à l'obtention des approbations requises.

Sur le bloc B, une nouvelle campagne de forage a débuté en juillet 2009, comprenant un puits de développement, mis en production en avril 2010, et deux puits d'exploration forés en 2010 dans le sud du champ, qui ont conduit à de nouvelles découvertes d'hydrocarbures. Les études de développement de ces nouvelles réserves sont en cours.

Sur le bloc d'exploration CA1 (54%, opérateur), anciennement bloc J, situé en *offshore* profond, les activités d'exploration ont repris en septembre 2010 après avoir été suspendues depuis mai 2003 en raison d'une contestation frontalière entre le Brunei et la Malaisie. L'accord frontalier conclu entre les deux pays en 2009 a entraîné une adaptation du contrat de partage de production signé en 2003 avec l'entrée de deux nouveaux partenaires désignés par la Malaisie. La part de TOTAL, qui reste opérateur, a ainsi été réduite de 60% à 54%. Une campagne de forage de plusieurs puits devrait démarrer dans la seconde moitié de l'année 2011.

En **Chine**, TOTAL est présent sur le bloc de Sulige Sud, situé dans le bassin de l'Ordos, en Mongolie intérieure. Entre 2006 et 2008, des travaux d'appréciation ont été conduits sur ce bloc, avec notamment de l'acquisition sismique, le forage de quatre nouveaux puits et des essais sur des puits existants. Le plan de développement proposé par TOTAL en janvier 2010, en partenariat avec China National Petroleum Corporation (CNPC), a ensuite été ajusté afin de bénéficier des synergies offertes par le développement du Grand Sulige, opéré par CNPC. Il a été adopté par les deux partenaires en novembre 2010 et le processus d'approbation par les autorités est en cours.

Les deux partenaires ont convenu que la part de TOTAL dans le cofinancement du développement s'établirait à 49% et celle de CNPC à 51% (opérateur). Le développement sera opéré par CNPC chez qui plusieurs spécialistes de TOTAL seront détachés.

En **Indonésie**, où TOTAL est présent depuis 1968, la production du Groupe s'est élevée à 178 kbep/j en 2010, contre 190 kbep/j en 2009 et 177 kbep/j en 2008.

Les activités de TOTAL sont essentiellement concentrées sur le permis de la Mahakam (50%, opérateur) qui inclut notamment les champs gaziers de Tunu et Peciko. TOTAL détient également une participation dans le champ de gaz de Sisi-Nubi (47,9%, opérateur). Le Groupe livre l'essentiel de sa production de gaz naturel à l'usine de liquéfaction de Bontang, opérée par la société indonésienne PT Badak. La capacité totale des huit trains de liquéfaction de cette usine s'élève à 22 Mt/an.

En 2010, la production de gaz opérée par TOTAL s'est établie à 2 488 Mpc/j. Le gaz opéré et livré par TOTAL a représenté environ 80% de l'approvisionnement de l'usine de Bontang. À cette production de gaz se sont ajoutées les productions opérées de condensats (49 kb/j) et d'huile (23 kb/j), provenant des champs de Handil et Bekapai.

– Sur le permis de la Mahakam :

- En 2010, le forage de puits additionnels sur le champ de Tunu s'est poursuivi dans le cadre des douzième et treizième phases de développement. La campagne sismique 3D sur la zone centrale et Sud-Est du champ s'est achevée en 2010 et le forage de puits de développement visant les réservoirs de gaz peu enfouis a démarré en 2010.
- Sur le champ de Peciko, après le démarrage d'une nouvelle plate-forme (phase 5) fin 2008, une nouvelle phase de forage de puits (phase 7) a débuté en 2009 et s'est poursuivie en

2010. De nouvelles capacités de compression basse pression (phase 6) sont entrées en service en mai 2010.

- Sur le champ de Bekapai les opérations de dégoulotage des installations permettant d'accroître la production de gaz se sont achevées en juillet 2010.
- Le développement de South Mahakam s'est poursuivi avec l'attribution en août 2010 du contrat d'ingénierie et de construction (EPC) pour le développement des découvertes de Stupa, West Stupa et East Mandu. Le démarrage de la production est prévu début 2013.
- Sur le champ de Sisi-Nubi, mis en production en 2007, les forages se poursuivent. Le gaz de Sisi-Nubi est produit au travers des installations de traitement de Tunu.
- Le bloc d'exploration Southeast Mahakam (50%, opérateur), situé dans le delta de la Mahakam, a fait l'objet d'une campagne d'acquisition sismique en 2008. Le forage du premier puits d'exploration (Trekulu 1) s'est achevé fin 2010.
- Le Groupe a pris en mai 2010 une participation de 24,5% dans deux blocs d'exploration - Arafura et Amborip VI - situés dans la mer d'Arafura. Le forage d'un premier puits a débuté mi-novembre 2010 sur le permis d'Amborip VI, suivi d'un second sur le permis d'Arafura qui a démarré début 2011.
- Le Groupe a finalisé en octobre 2010 l'acquisition d'une participation de 15% dans le permis de Sebuku où se trouve la découverte du champ de gaz de Ruby, dont le développement a été lancé mi-février 2011, visant une production de 100 Mpc/j de gaz naturel et dont la mise en production est prévue en 2013.

En octobre 2010, le Groupe a signé un accord avec le consortium Nusantara Regas (Pertamina-PGN) portant sur la livraison de 11,75 Mt de GNL sur la période 2012-2022 à un terminal de regazéification situé près de Djakarta.

Enfin, le protocole d'accord signé en 2009, entre TOTAL, Inpex et la société nationale Pertamina, et un consortium d'acheteurs japonais de GNL (Western Buyers), est entré en vigueur en mars 2010. Aux termes de cet accord, l'usine de liquéfaction de Bontang devrait livrer 25 Mt de GNL au Japon sur la période 2011-2020. Le gaz proviendra du permis de la Mahakam.

En **Malaisie**, TOTAL a signé en 2008 un contrat de partage de production avec la compagnie nationale malaise Petronas portant sur les blocs d'exploration *offshore* PM303, dont TOTAL s'est retiré début 2011, et PM324 (70%, opérateur).

Une campagne de forages en conditions de haute pression/ haute température sur le bloc PM324 devrait débuter au second semestre 2011.

TOTAL a également signé en novembre 2010 un nouveau contrat de partage de production avec Petronas portant sur le bloc d'exploration SK 317 B (85%, opérateur) situé dans l'*offshore* profond du Sarawak.

Au **Myanmar**, TOTAL est opérateur du champ de Yadana (31,2%). Ce champ, situé sur les blocs *offshore* M5 et M6, produit du gaz livré essentiellement à PTT (compagnie nationale thaïlandaise) et destiné aux centrales électriques thaïlandaises. Le champ de Yadana alimente également le marché local via un gazoduc terrestre et, depuis juin 2010, via un gazoduc sous-marin construit et opéré par la compagnie nationale du Myanmar MOGE.

La production du Groupe s'est élevée à 14 kbep/j en 2010, contre 13 kbep/j en 2009 et 14 kbep/j en 2008.

En **Thaïlande**, la production du Groupe s'est élevée à 41 kbep/j en 2010, contre 36 kbep/j en 2009 et 41 kbep/j en 2008. Cette remontée des productions en 2010 est due à la demande soutenue de gaz, tirée par la croissance économique thaïlandaise. Le principal actif du Groupe est le champ *offshore* de gaz à condensats de Bongkot (33,3%). PTT achète la totalité de la production de condensats et de gaz naturel.

- Sur la partie Nord du champ de Bongkot, les phases de développement 3F (trois plates-formes tête de puits) et 3G (deux plates-formes) ont respectivement été mises en production en 2008 et 2009. De nouveaux investissements permettent de répondre à la demande de gaz et de maintenir le plateau de production :
 - les trois plates-formes de la phase de développement 3H ont été mises en place en 2010 avec un démarrage de la production début 2011 ;
 - la phase 3J (deux plates-formes) a été lancée fin 2010 ;
 - des compresseurs basse pression supplémentaires ont été installés pour augmenter la production de gaz.
- La partie Sud du champ (Great Bongkot South) fait également l'objet d'un développement par phases. Il comprendra à terme une plate-forme de traitement, une plate-forme d'habitation et treize plates-formes de production. La construction des installations, démarrée en 2009, s'est accélérée en 2010 et la mise en production devrait avoir lieu début 2012.

En 2009, trois puits d'exploration ont été forés sur Bongkot, tous positifs, qui devraient faire ultérieurement l'objet de développements afin de maintenir le plateau de production. En 2010, un puits d'exploration a été foré sur Bongkot Nord, et un second sur le bloc G12-48 (33,3%) voisin du champ de Bongkot. Les résultats des deux puits, positifs, sont en cours d'interprétation.

Au **Vietnam**, à la suite d'un accord signé en 2007 avec PetroVietnam, TOTAL détient une participation de 35% dans le contrat de partage de production du bloc d'exploration *offshore* 15-1/05. Une acquisition sismique 3D de 1 600 km² a été réalisée à l'été 2008 sur ce bloc. Après une première découverte d'huile en novembre 2009, une seconde découverte d'huile a été réalisée en octobre 2010. Les deux découvertes sont situées dans la partie Sud du bloc. Une nouvelle campagne d'exploration de cinq puits a débuté en novembre 2010.

En 2009, TOTAL a signé un contrat de partage de production avec PetroVietnam pour les blocs DBSCL-02 et DBSCL-03. Situés dans la région du delta du Mékong, ces blocs *onshore* sont détenus par TOTAL (opérateur) à hauteur de 75%, aux côtés de PetroVietnam (25%). Une première campagne sismique 2D a été acquise entre novembre 2009 et avril 2010.

2.3.5. Communauté des États indépendants (CEI)

En 2010, la production de TOTAL dans cette région s'est établie à 23 kbep/j, représentant 1% de la production totale du Groupe, contre 24 kbep/j en 2009 et 26 kbep/j en 2008.

En **Azerbaïdjan**, TOTAL est présent depuis 1996, avec une production s'établissant à 13 kbep/j en 2010 contre 12 kbep/j en 2009 et 18 kbep/j en 2008. La production du Groupe est centrée sur le champ de Shah Deniz (10%). TOTAL détient 10% de South Caucasus Pipeline Company, la société propriétaire du gazoduc SCP (South Caucasus Pipeline) qui achemine le gaz

produit sur Shah Deniz vers les marchés turc et géorgien. TOTAL détient également 5% de BTC Co., la société propriétaire de l'oléoduc BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan) qui relie Bakou à la mer Méditerranée.

- Les livraisons de gaz à la Turquie et à la Géorgie, en provenance du champ de Shah Deniz, se sont poursuivies tout au long de l'année 2010, à un rythme moins soutenu pour la Turquie en raison d'une faible demande. La compagnie nationale d'Azerbaïdjan, SOCAR, a en revanche enlevé des quantités de gaz supérieures à celles prévues contractuellement pour 2010.

Un accord a été obtenu avec Botas, compagnie nationale turque, pour réviser le prix de vente de gaz à la Turquie dans le cadre de Shah Deniz Phase 1, applicable avec effet rétroactif au 15 avril 2008.

Les études de développement et les négociations commerciales pour la vente de gaz additionnel nécessaires au lancement d'une seconde phase de développement du champ de Shah Deniz se sont poursuivies en 2010. SOCAR et Botas ont signé en juin 2010 un *Memorandum of Understanding* portant sur la vente de volumes de gaz additionnels et sur les conditions de transit des volumes destinés aux marchés européens. Cet accord devrait permettre le lancement en 2011 des études de FEED pour cette seconde phase.

- Sur l'oléoduc BTC, notamment utilisé pour évacuer les condensats produits sur Shah Deniz, des équipements permettant d'injecter des produits limitant les pertes de charge ont été installés en 2009. Ils ont permis d'augmenter la capacité de l'oléoduc de 1 Mb/j à 1,2 Mb/j.

Enfin, TOTAL a signé en 2009 un contrat d'exploration, de développement et de partage de production avec SOCAR pour un permis situé sur le bloc d'Absheron en mer Caspienne. TOTAL (40%) est l'opérateur pendant la phase d'exploration et une société conjointe conduira les opérations pendant la phase de développement. Le forage d'un puits d'exploration a commencé début 2011.

Au **Kazakhstan**, TOTAL détient depuis 1992 une participation dans le permis Nord Caspienne qui couvre notamment le champ de Kashagan dont l'importance des réserves permet d'envisager à terme une production supérieure à 1 Mb/j (en 100%).

Le projet Kashagan prévoit une mise en œuvre par phases successives. Le plan de développement de la première phase (300 kb/j) a été approuvé en février 2004 par les autorités kazakhes, permettant le démarrage effectif des travaux. Le forage des puits de développement, commencé en 2004, s'est poursuivi en 2010. Le consortium continue à avoir pour objectif un début de la production vers la fin de l'année 2012.

En octobre 2008, les membres du consortium North Caspian Sea Production Sharing Agreement (NCSPSA) et les autorités kazakhes ont signé des accords qui ont mis fin au litige qui les opposait depuis août 2007. Leur mise en œuvre a conduit à une réduction de la part de TOTAL dans NCSPSA de 18,52% à 16,81%. Le modèle opératoire a été revu et le rôle d'opérateur confié à une société conjointe d'opérations, North Caspian Operating Company (NCOC) qui a pris sa fonction d'opérateur en janvier 2009. NCOC supervise l'ensemble des activités du NCSPSA et en assure la coordination.

En **Russie**, où TOTAL est présent depuis 1989, la production du Groupe s'est élevée à 10 kbep/j en 2010, contre 12 kbep/j en 2009 et 8 kbep/j en 2008. Elle provient du champ de Khariaga (40%, opérateur).

- En 2007, TOTAL et Gazprom ont signé un accord portant sur

la première phase de développement du gisement géant de gaz et de condensats de Shtokman, situé en mer de Barents. Aux termes de cet accord, la société Shtokman Development AG (TOTAL, 25%) a été créée en 2008 pour concevoir, construire, financer et opérer cette première phase de développement dont la capacité globale de production devrait s'élever à 23,7 Gm³/an (0,4 Mbep/j). Les études d'ingénierie sont en cours pour la partie du projet permettant de transporter le gaz par gazoduc vers le réseau Gazprom (développement *offshore*, gazoduc et installation de traitement de gaz et condensats à terre - site de Teriberka) avec une décision d'investissement prévue en 2011 et pour la partie GNL du projet qui permettra d'exporter 7,5 Mt/an de GNL à partir d'un nouveau port situé à Teriberka, soit environ la moitié du gaz produit par la première phase de développement.

- En décembre 2009, TOTAL a finalisé l'acquisition auprès de Novatek d'une participation de 49% dans Terneftegas, qui détient une licence de développement et de production sur le gisement *onshore* de Termokarstovoye. Un puits d'appréciation a été foré en 2010. Les résultats de ce puits devraient permettre de prendre une décision finale d'investissement vers la fin de l'année 2011.
- Sur le champ de Khariaga, les travaux relatifs au plan de développement de la phase 3 se poursuivent. Ce plan vise le maintien du plateau de production à 30 kbep/j en 100%, atteint fin 2009. En décembre 2009, TOTAL a signé un accord de cession de 10% du champ à la société d'État Zarubezhneft, effectif au 1^{er} janvier 2010, ramenant sa participation à 40%.
- En octobre 2009, TOTAL a signé un accord établissant les principes de coopération avec la société KazMunaiGas (KMG) pour le développement du champ de gaz à condensats de Khvalynskoye, situé à la frontière russo-kazakhe dans l'*offshore* conventionnel de la mer Caspienne (sous juridiction russe). La production de gaz devrait être évacuée vers la Russie. Aux termes de cet accord, TOTAL prévoit d'acquiescer une participation de 17% sur la part de KMG.
- Le 2 mars 2011, TOTAL et Novatek ont signé deux accords de principe, d'après lesquels :
 - TOTAL deviendra, avec une participation de 20%, le partenaire de référence du projet Yamal LNG lancé par Novatek qui conserve 51% de ce projet. L'accord prévoit de finaliser la transaction d'ici juillet 2011 ;
 - TOTAL deviendra actionnaire de Novatek à hauteur de 12,08% avec l'intention des deux parties que TOTAL augmente sa participation à 15% sous 12 mois et à 19,40% sous 36 mois.

2.3.6. Europe

En 2010, la production de TOTAL en Europe s'est élevée à 580 kbep/j, représentant 24% de la production totale du Groupe, contre 613 kbep/j en 2009 et 616 kbep/j en 2008.

Au **Danemark**, TOTAL a obtenu en juin 2010 une participation de 80% et le rôle d'opérateur des licences 1/10 (Nordjylland) et 2/10 (Frederoskilde), après approbation par l'Agence de l'énergie danoise. Ces licences *onshore* couvrent respectivement des superficies d'environ 3 000 km² et 2 300 km². Les objectifs poursuivis appartiennent à une thématique « gaz de schistes ».

En **France**, la production du Groupe s'est établie à 21 kbep/j en 2010, contre 24 kbep/j en 2009 et 25 kbep/j en 2008.

Les principaux actifs du Groupe sont les champs de gaz de Lacq (100%) et Meillon (100%) situés dans le sud-ouest du pays.

Sur le gisement de Lacq, dont l'exploitation remonte à 1957, un pilote de captage, d'injection et de stockage du CO₂ est entré en service en janvier 2010. Dans le cadre de ce projet, une chaudière a été modifiée pour fonctionner en oxycombustion et le CO₂ produit est injecté dans le gisement déplété de Rousse. Ce projet, qui s'inscrit dans la politique de développement durable du Groupe, permet de tester dans son ensemble l'une des voies envisageables pour réduire les émissions de CO₂.

En 2010, TOTAL s'est vu attribuer le permis de Montélimar (100%) en vue d'évaluer le potentiel en gaz de schistes de cette zone lorsque les autorisations d'opérer seront obtenues.

En **Italie**, le champ de Tempa Rossa (50%, opérateur), découvert en 1989 et situé sur la concession unitisée de Gorgoglione (région Basilicate), est l'un des principaux actifs de TOTAL dans le pays.

Les travaux de préparation des sites ont débuté en août 2008, mais une procédure judiciaire diligentée par le procureur du tribunal de Potenza à l'encontre de Total Italia a conduit à leur arrêt. Certains contrats annulés font l'objet de nouveaux appels d'offres. Le forage d'appréciation Gorgoglione 2, démarré en mai 2010, est actuellement en cours. Les partenaires de Tempa Rossa devraient prendre en 2011 la décision d'investissement du projet d'une capacité envisagée de 55 kbep/j. Le plan d'extension du système export de la raffinerie de Tarente, nécessaire au développement du champ de Tempa Rossa, soumis aux autorités en mai 2010, devrait être approuvé en 2011. La mise en production est actuellement envisagée en 2015.

En **Norvège**, où le Groupe est présent depuis le milieu des années soixante, TOTAL détient des intérêts dans soixante dix-huit permis de production sur le plateau continental maritime norvégien, dont quinze opérés. La Norvège est le premier pays contributeur aux productions du Groupe avec des volumes de 310 kbep/j en 2010, contre 327 kbep/j en 2009 et 334 kbep/j en 2008.

- En mer du Nord norvégienne, la production s'est établie à 226 kbep/j en 2010. La contribution la plus importante à cette production, essentiellement non opérée, provient de l'ensemble Greater Ekofisk Area (Ekofisk, Eldfisk, Embla, etc.) situé au sud. L'ensemble Greater Hild Area (Hild East, Central, West, etc.) est situé au nord.
 - Sur Greater Ekofisk area, plusieurs projets sont en cours ou à l'étude. Le Groupe détient une participation de 39,9% dans les champs d'Ekofisk et Eldfisk. Les projets Ekofisk South et Eldfisk 2 devraient être lancés courant 2011 après avoir reçu l'approbation des autorités norvégiennes.
 - En 2010, TOTAL a cédé ses participations dans les champs de Valhall et Hod.
 - Sur Greater Hild Area, le Groupe est opérateur et détient une participation de 49%. Le schéma de développement a été sélectionné fin 2010. Le projet devrait être approuvé en 2011 avec un démarrage de la production attendu en 2016.
 - Sur Frigg, le démantèlement est terminé.
- En mer de Norvège, la région de l'Haltenbanken regroupe les champs de Tyrihans (23,2%), Mikkil (7,7%) et Kristin (6%) ainsi que le champ d'Åsgard (7,7%) et ses satellites Yttergryta (24,5%) et Morvin (6%). Morvin a démarré en août 2010, conformément au calendrier, avec deux puits producteurs. En 2010, la production du Groupe dans la région de l'Haltenbanken s'est établie à 61 kbep/j.

- En mer de Barents, la production de GNL sur Snøhvit (18,4%) a démarré en 2007. Ce projet comprend le développement des champs de gaz de Snøhvit, Albatross et Askeladd, et la construction de l'usine de liquéfaction associée. En raison de problèmes de conception, l'usine a fonctionné à capacité réduite durant la phase de démarrage. Plusieurs arrêts pour maintenance ont été programmés pour résoudre ces problèmes et l'usine opère désormais à sa capacité de conception (4,2 Mt/an).

Entre 2008 et 2010, des travaux d'exploration et d'appréciation ont été conduits sur plusieurs permis. En mer du Nord norvégienne, la découverte d'huile sur Dagny (PL 048, 21,8%) et la découverte de Pan/Pandora (PL 120, 11%) ont sensiblement augmenté en 2008 le potentiel respectif des zones de Sleipner et de Visund. Pan/Pandora va faire l'objet d'un développement accéléré en satellite. Le projet de développement devrait être lancé en 2011 après avoir reçu l'approbation des autorités norvégiennes. Le projet Dagny devrait être approuvé en 2012.

Plusieurs découvertes ont été réalisées en 2009, notamment sur Beta Vest (PL 046, 10%) près de Sleipner, Katla (PL 104, 10%) au sud d'Oseberg, et Vigdis North East (PL 089, 5,6%) au sud de Snorre. Katla et Vigdis North East devraient faire l'objet d'un développement accéléré en satellite, la validation des projets par les partenaires des deux licences étant attendue pour le premier semestre 2011. En zone centrale de la mer du Nord, une découverte de gaz et de condensats (40%, opérateur) a été réalisée en 2010 sur la structure de David (PL 102C - zone de Heimdal). Cette structure pourrait être développée grâce à un raccordement à Heimdal via Skirne-Bygge. En mer de Barents, TOTAL s'est vu octroyer en 2009 un nouveau permis d'exploration - PL 535, 40% - au cours du vingtième cycle d'attribution. Sur ce permis, la campagne d'acquisition sismique 3D s'est achevée en 2009 et les forages devraient débuter en 2011. À l'occasion de l'APA 2010 (*Awards in Predefined Areas*), TOTAL s'est vu attribuer en 2011 quatre nouvelles licences d'exploration, dont une opérée.

Aux **Pays-Bas**, TOTAL est présent dans l'exploration et la production de gaz naturel depuis 1964 et détient des intérêts dans vingt-quatre permis de production *offshore* - dont vingt opérés - et un permis d'exploration *offshore*, le permis E17c (16,92%) obtenu en 2008. En 2010, la production du Groupe s'est établie à 42 kbep/j, contre 45 kbep/j en 2009 et 44 kbep/j en 2008. TOTAL a acquis en 2008 Goal Petroleum (Netherlands) B.V.

- Le champ K5F (40,39%, opérateur) a été mis en production en 2008. Ce projet comprend deux puits sous-marins reliés aux installations existantes de production et de transport. K5F est le premier projet au monde à utiliser des têtes de puits et des systèmes sous-marins à commande entièrement électrique.
- Le développement du projet K5CU (49%, opérateur) a été lancé en 2009 et la production a démarré début 2011. Ce développement comprend quatre puits supportés par une plate-forme installée en septembre 2010 et reliée à la plate-forme K5A par un gazoduc de 15 km.

Fin 2010, TOTAL a cédé 18,19% de ses parts dans le gazoduc NOGAT, ramenant ainsi sa participation à 5%.

Au **Royaume-Uni**, où TOTAL est présent depuis 1962, la production du Groupe s'est établie à 207 kbep/j en 2010, contre 217 kbep/j en 2009 et 213 kbep/j en 2008. Cette production provient pour 86% de champs opérés, répartis sur deux zones principales : la zone d'Alwyn, au nord de la mer du Nord, et la zone d'Elgin/Franklin, dans le Central Graben.

- Sur la zone d'Alwyn, la mise en production de satellites ou de nouveaux compartiments des réservoirs permet de maintenir le potentiel de production. La capacité des installations de traitement et de compression de la plate-forme d'Alwyn (530 Mpc/j) a été portée à 575 Mpc/j pendant l'arrêt de maintenance de l'été 2008.

Le puits N52, foré sur Alwyn (100%) dans un nouveau compartiment du réservoir Statfjord, a été mis en production en février 2010 avec un débit initial de 15 kbep/j (gaz et condensats).

Le gisement de Jura (100%), découvert fin 2006, est entré en production en mai 2008 à partir de deux puits sous-marins connectés à l'oléoduc reliant Forvie Nord et Alwyn. La capacité de production du champ est de 50 kbep/j (gaz et condensats).

Les études de développement sur Islay (100%), deuxième découverte de gaz et condensats réalisée en 2008 et située dans un panneau faillé immédiatement à l'est de Jura, ont été finalisées et le développement approuvé en juillet 2010. L'entrée en production est prévue pour le second semestre 2011 avec une capacité de production de 15 kbep/j.

Fin 2008, TOTAL a augmenté sa participation dans le champ d'Otter, la portant de 54,3% à 81%. Un accord de cession de cette participation a été conclu en 2010 et devrait se réaliser en deux phases entre 2011 et 2012.

Le développement des champs d'Elgin (35,8%) et de Franklin (35,8%), en production depuis 2001, a fortement contribué à la présence du Groupe au Royaume-Uni. Sur le champ d'Elgin, le puits intercalaire foré entre novembre 2008 et septembre 2009 est entré en production en octobre 2009 au rythme de 18 kbep/j. Le forage d'un deuxième puits intercalaire s'est achevé en 2010 et il a été mis en production en mai à un débit de 12 kbep/j. Le forage de ce type de puits dans un réservoir haute pression/haute température fortement déplété constitue une importante avancée technologique.

Le développement complémentaire de West Franklin par une phase 2 (forage de trois puits supplémentaires et installation d'une nouvelle plate-forme reliée à Elgin) a été approuvé en novembre 2010. Cette phase devrait permettre le développement d'environ 85 Mbep en 100%. La mise en production est attendue fin 2013.

Dans le cadre d'un accord signé en 2005, TOTAL a acquis un intérêt de 25% dans deux blocs situés à proximité d'Elgin et de Franklin, en forant un puits d'appréciation sur la structure de Kessog. Cet intérêt a été porté à 50% en 2009.

- Sur la zone West Shetland, la participation de TOTAL a été portée à 80% sur les champs de Laggan et Tormore début 2010.

La décision d'investissement du projet Laggan/Tormore est intervenue en mars 2010 et la production commerciale devrait démarrer en 2014 avec une capacité prévue de 90 kbep/j. Le schéma de développement conjoint sélectionné par TOTAL et son partenaire comprend des installations de production sous-marines et un traitement des effluents (gaz à condensats) dans une usine construite près du terminal de Sullom Voe, dans les îles Shetland. Le gaz devrait ensuite être exporté sur le terminal de Saint-Fergus au travers d'une nouvelle ligne connectée au gazoduc de Frigg (FUKA).

En 2010, la participation du Groupe dans le permis P967 (opérateur), qui comprend la découverte de gaz de Tobermory, a été portée de 43,75% à 50%. Ce permis est situé au nord de Laggan/Tormore.

Début 2011, une découverte de gaz à condensats a été réalisée sur la licence d'Edradour (75%, opérateur).

TOTAL possède également des participations dans dix actifs opérés par des tiers, dont les plus importants en termes de réserves sont les champs de Bruce (43,25%) et d'Alba (12,65%). La participation du Groupe dans le champ de Nelson (11,5%) a été cédée en 2010.

2.3.7. Moyen-Orient

En 2010, la production de TOTAL au Moyen-Orient s'est élevée à 527 kbep/j, représentant 22% de la production totale du Groupe, contre 438 kbep/j en 2009 et 432 kbep/j en 2008.

Aux **Émirats arabes unis**, où TOTAL est présent depuis 1939, la production du Groupe s'est élevée à 222 kbep/j en 2010, contre 214 kbep/j en 2009 et 243 kbep/j en 2008. Les variations enregistrées depuis 2008 s'expliquent essentiellement par l'application des quotas Opep.

En Abou Dabi, TOTAL détient une participation de 75% (opérateur) dans le champ d'Abu Al Bu Khoosh, une participation de 9,5% dans Abu Dhabi Company for Onshore Oil Operations (ADCO) qui exploite les cinq principaux champs *onshore* de l'Émirat, ainsi qu'une participation de 13,3% dans Abu Dhabi Marine (ADMA) qui exploite deux champs *offshore*. Par ailleurs, TOTAL détient 15% d'Abu Dhabi Gas Industries (GASCO), société qui produit des GPL et des condensats issus du gaz associé produit par ADCO et 5% d'Abu Dhabi Gas Liquefaction Company (ADGAS), société qui produit du GNL, du GPL et des condensats.

TOTAL a signé début 2009 les accords visant à renouveler sa participation dans la *joint-venture* de GASCO pour une durée de vingt ans à compter du 1^{er} octobre 2008.

Début 2011, TOTAL a signé un *Memorandum of Understanding* avec IPIC, une entité détenue par le gouvernement de l'Émirat d'Abou Dabi, en vue de développer des projets d'intérêts communs dans le secteur de l'exploration-production du pétrole et du gaz.

Le Groupe détient 24,5% de la société Dolphin Energy Ltd en partenariat avec la société Mubadala détenue par le gouvernement de l'Émirat d'Abou Dabi afin de commercialiser du gaz, en particulier en provenance du Qatar, aux Émirats arabes unis.

Le Groupe détient en outre 33,3% de la société Ruwais Fertilizer Industries (FERTIL) qui produit de l'urée. Un nouveau projet, FERTIL 2, a été lancé en 2009, afin de construire une nouvelle unité d'urée granulée d'une capacité de 3 500 t/j (1,2 Mt/an). Ce projet devrait permettre à FERTIL de plus que doubler sa production pour atteindre environ 2 Mt/an en janvier 2013.

En **Irak**, TOTAL a participé en 2009 et 2010 aux trois appels d'offres lancés par le ministère du Pétrole irakien. Le consortium mené par PetroChina avec la participation de TOTAL (18,75%) a remporté, lors du deuxième appel d'offres qui s'est tenu en décembre 2009, le contrat de développement et de production sur le champ de Halfaya qui se trouve dans la province de Missan, au nord de Bassora. Ce contrat est entré en vigueur en mars 2010. Le plan de développement préliminaire a été approuvé par les autorités irakiennes fin septembre 2010 et les opérations de développement ont commencé. Il prévoit une première production d'environ 70 kb/j d'huile courant 2012.

En **Iran**, la production du Groupe s'est élevée à 2 kb/j en 2010, contre 8 kb/j en 2009 et 9 kb/j en 2008. Elle provient de contrats

de *buy back*. Pour une information complémentaire sur la présence de TOTAL en Iran, consulter le chapitre 4 (Facteurs de risques).

En **Oman**, la production du Groupe s'est établie à 34 kbep/j en 2010, identique à celle de 2009 et de 2008. TOTAL est présent dans la production d'huile essentiellement sur le bloc 6, mais également sur le bloc 53. Le Groupe produit également du gaz naturel liquéfié à travers ses participations dans le complexe de liquéfaction de Oman LNG (5,54%) / Qalhat LNG (2,04%)⁽¹⁾, d'une capacité globale de 10,5 Mt/an.

Au **Qatar**, où TOTAL est présent depuis 1936, le Groupe détient des participations dans le champ d'Al Khalij (100%), dans le bloc NFB (20%) du North Field ainsi que 10% dans l'usine de liquéfaction de Qatargas 1. Le Groupe détient également des intérêts de 24,5% dans Dolphin et de 16,7% dans le train 5 de Qatargas 2. La production du Groupe s'est élevée à 164 kbep/j en 2010, contre 141 kbep/j en 2009 et 121 kbep/j en 2008. Cette production a augmenté de façon significative avec le démarrage de Qatargas 2.

- La production de Dolphin, démarrée à l'été 2007, a atteint sa pleine capacité au premier trimestre 2008. Le contrat, signé en 2001 avec la société nationale Qatar Petroleum, prévoit la vente de 2 Gpc/j de gaz en provenance du North Field pour une période de vingt-cinq ans. Ce gaz est traité dans l'usine Dolphin de Ras Laffan puis acheminé vers les Émirats arabes unis par un gazoduc long de 360 km.
- La production du train 5 de Qatargas 2, démarrée en septembre 2009, a atteint sa pleine capacité (7,8 Mt/an) fin 2009. TOTAL est actionnaire de ce train depuis 2006. TOTAL a par ailleurs commencé à enlever une partie du GNL produit, conformément aux termes des contrats signés en 2006 qui prévoient l'achat par le Groupe de 5,2 Mt/an de GNL à Qatargas 2.

Le Groupe détient également une participation de 10% dans Laffan Refinery, un séparateur de condensats d'une capacité de 146 kb/j. La production de cette raffinerie a démarré en septembre 2009.

En **Syrie**, TOTAL est présent sur le permis de Deir Ez Zor (100%, opéré par la société DEZPC détenue à 50% par TOTAL) et au travers du contrat Tabiyeh entré en vigueur en octobre 2009. Sur ces deux actifs, la production du Groupe s'est élevée à 39 kbep/j en 2010, contre 20 kbep/j en 2009 et 15 kbep/j en 2008.

Trois accords ont été ratifiés :

- En 2008, l'extension de dix ans, soit jusqu'en 2021, du contrat de partage de production du permis de Deir Ez Zor ;
- En 2009, le contrat Tabiyeh portant principalement sur l'augmentation de la production du champ de gaz à condensats de Tabiyeh ;
- En 2009, le *Cooperation Framework Agreement*, accord-cadre envisageant le développement de projets pétroliers en partenariat avec la compagnie syrienne General Petroleum Corporation.

Pour une information complémentaire sur la présence de TOTAL en Syrie, consulter le chapitre 4 (Facteurs de risques).

Au **Yémen**, où TOTAL est présent depuis 1987, la production du Groupe s'est élevée à 66 kbep/j en 2010, contre 21 kbep/j en 2009 et 10 kbep/j en 2008.

TOTAL participe au projet Yemen LNG (39,62%) qui consiste à

(1) Participation indirecte via l'intérêt de 36,8% de Oman LNG dans Qalhat LNG.

approvisionner l'usine de liquéfaction construite à Balhaf, sur la côte Sud du pays, avec le gaz du bloc 18 situé dans la région de Marib au centre du Yémen, au travers d'un gazoduc de 320 km. Le premier train de liquéfaction a été mis en service en octobre 2009 et le deuxième en avril 2010. La capacité totale de production des deux trains est de 6,7 Mt/an de GNL.

TOTAL est également actif sur les deux bassins pétroliers en tant qu'opérateur du bloc 10 (bassin de Masila, permis d'East Shabwa, 28,57%) et en tant que partenaire sur le bloc 5 (bassin de Marib, permis de Jannah, 15%).

En 2010, TOTAL a renforcé sa présence dans l'exploration *onshore* grâce à sa prise de participation de 36% dans le bloc 72 et en portant sa participation de 30,9% à 50,1% dans le bloc 70. TOTAL détient également un intérêt de 40% dans les blocs 69 et 71 acquis en 2007. Des découvertes de gaz sur le bloc 71 sont en cours d'appréciation. Le premier puits foré sur le bloc 70 a révélé des indices d'huile positifs, le potentiel de cette découverte restant à évaluer.

2.4. Superficie du domaine minier

Au 31 décembre (en milliers d'acres)		2010		2009		2008	
		Superficie non développée ^(a)	Superficie développée	Superficie non développée ^(a)	Superficie développée	Superficie non développée ^(a)	Superficie développée
Europe	Brute	6 802	776	5 964	667	5 880	647
	Nette	3 934	184	2 203	182	2 191	181
Afrique	Brute	72 639	1 229	85 317	1 137	85 883	1 112
	Nette	33 434	349	45 819	308	41 608	292
Amériques	Brute	16 816	1 022	9 834	776	8 749	484
	Nette	5 755	319	4 149	259	4 133	186
Moyen-Orient	Brute	29 911	1 396	33 223	204	33 223	199
	Nette	2 324	209	2 415	97	2 415	69
Asie	Brute	36 519	539	29 609	397	25 778	387
	Nette	17 743	184	16 846	169	12 529	131
Total	Brute	162 687	4 962	163 947	3 181	159 513	2 829
	Nette ^(b)	63 190	1 245	71 432	1 015	62 876	859

(a) La superficie non développée inclut les permis et les concessions.

(b) La superficie nette correspond à la quote-part des intérêts du Groupe dans la superficie brute.

2.5. Puits producteurs

Au 31 décembre (nombre de puits)		2010		2009		2008	
		Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)	Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)	Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)
Europe	Liquides	569	151	705	166	700	166
	Gaz	368	132	328	125	328	127
Afrique	Liquides	2 250	628	2 371	669	2 465	692
	Gaz	182	50	190	50	112	34
Amériques	Liquides	884	261	821	241	621	176
	Gaz	2 532	515	1 905	424	254	79
Moyen-Orient	Liquides	7 519	701	3 766	307	3 762	264
	Gaz	360	49	136	32	83	15
Asie	Liquides	196	75	157	75	184	68
	Gaz	1 258	411	1 156	379	1 049	271
Total	Liquides	11 418	1 816	7 820	1 458	7 732	1 366
	Gaz	4 700	1 157	3 715	1 010	1 826	526

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

2.6. Nombre de puits producteurs et secs forés

Au 31 décembre	2010			2009			2008		
	Puits producteurs forés nets ^(a)	Puits secs forés nets ^(a)	Total des puits nets forés ^(a)	Puits producteurs forés nets ^(a)	Puits secs forés nets ^(a)	Total des puits nets forés ^(a)	Puits producteurs forés nets ^(a)	Puits secs forés nets ^(a)	Total des puits nets forés ^(a)
Exploration^(b)									
Europe	1,7	0,2	1,9	0,4	3,7	4,1	1,3	2,0	3,3
Afrique	1,6	4,3	5,9	5,9	3,2	9,1	4,7	3,2	7,9
Amériques	1,0	1,6	2,6	0,8	1,6	2,4	-	2,6	2,6
Moyen-Orient	0,9	0,3	1,2	0,3	-	0,3	0,4	-	0,4
Asie	3,2	1,2	4,4	1,7	1,2	2,9	4,1	2,2	6,3
Sous total	8,4	7,6	16,0	9,1	9,7	18,8	10,5	10,0	20,5
Développement									
Europe	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	6,2	-	6,2
Afrique	18,1	-	18,1	27,5	0,2	27,7	38,3	6,4	44,7
Amériques	135,3	112,5	247,8	31,2	104,3	135,5	41,5	270,9	312,4
Moyen-Orient	29,6	1,4	31,0	42,6	3,4	49,0	61,2	7,6	68,8
Asie	59,3	-	59,3	63,5	0,3	63,8	58,7	-	58,7
Sous total	247,3	113,9	361,2	172,8	108,2	281,0	205,9	284,9	490,8
Total	255,7	121,5	377,2	181,9	117,9	299,8	216,4	294,9	511,3

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

(b) Les données de l'année 2009 publiées précédemment ont été modifiées.

2.7. Puits d'exploration et de développement en cours de forage

Au 31 décembre (nombre de puits)	2010		2009		2008	
	Bruts	Nets ^(a)	Bruts	Nets ^(a)	Bruts	Nets ^(a)
Exploration						
Europe	3	2,1	1	0,5	2	1,1
Afrique	4	1,4	4	1,3	7	2,5
Amériques	2	0,9	2	0,6	1	0,5
Moyen-Orient	2	1,2	1	0,4	1	0,3
Asie	2	1,1	-	-	1	0,1
Sous total	13	6,7	8	2,8	12	4,5
Développement						
Europe	21	3,8	5	2,2	7	3,7
Afrique	29	6,4	31	8,5	19	4,3
Amériques	99	29,2	60	17,8	9	3,2
Moyen-Orient	20	5,1	40	4,8	5	2,2
Asie	23	9,8	12	5,5	23	7,8
Sous total	192	54,3	148	38,8	63	21,2
Total	205	61,0	156	41,6	75	25,7

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

2.8. Participation dans les oléoducs et les gazoducs

Le tableau suivant présente les participations de TOTAL dans les oléoducs et les gazoducs au 31 décembre 2010.

Pipeline(s)	Origine	Destination	% intérêt	Opérateur	Liquides	Gaz
Europe						
France						
TIGF	Réseau Sud-Ouest		100,00	x		x
Norvège						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		x	
Gassled ^(a)			7,76			x
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		x	
Kvitebjorn pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		x	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teeside (Royaume-Uni)	34,93		x	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage et Veslefrikk	Sture	8,65		x	
Sleipner East Condensate Pipe	Sleipner East	Karsto	10,00		x	
Troll Oil Pipeline I et II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,71		x	
Pays-Bas						
Nogat pipeline	F3-FB	Den Helder	5,00			x
WGT K13-Den Helder	K13A	Den Helder	4,66			x
WGT K13-Extension	Markham	K13 (via K4/K5)	23,00			x
Royaume-Uni						
Alwyn Liquid Export Line	Alwyn North	Cormorant	100,00	x	x	
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	43,25		x	
Central Area Transmission System (CATS)	Cats Riser Platform	Teeside	0,57			x
Central Graben Liquid Export Line (LEP)	Elgin-Franklin	ETAP	15,89		x	
Frigg System : UK line	Alwyn North, Bruce et autres	St.Fergus (Écosse)	100,00	x		x
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,00		x	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin, Shearwater	Bacton	25,73			x
SEAL to Interconnector Link (SILK)	Bacton	Interconnector	54,66	x		x
Afrique						
Algérie						
Medgaz	Algérie	Espagne	9,77 ^(b)			x
Gabon						
Mandji Pipes	Champs bruts Mandji	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(c)	x	x	
Rabi Pipes	Champs bruts Rabi	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(c)	x	x	
Amériques						
Argentine						
Gas Andes	Bassin Neuquen (Argentine)	Santiago (Chili)	56,50	x		x
TGN	Réseau (nord de l'Argentine)		15,40	x		x
TGM	TGN	Uruguayana (Brésil)	32,68	x		x
Bolivie						
Transierra	Yacuiba (Bolivie)	Rio Grande (Bolivie)	11,00			x
Brésil						
TBG	Frontière Bolivie-Brésil	Porto Alegre via São Paulo	9,67			x

Pipeline(s)	Origine	Destination	% intérêt	Opérateur	Liquides	Gaz
Colombie						
Ocensa	Cusiana	Covenas Terminal	15,20		x	
Oleoducto de Alta Magdalena	Tenay	Vasconia	0,93		x	
Oleoducto de Colombia	Vasconia	Covenas	9,55		x	
Asie						
Yadana	Yadana (Myanmar)	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,24	x		x
Reste du monde						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie, Méditerranée)	5,00		x	
SCP	Bakou (Azerbaïdjan)	Frontière Géorgie/Turquie	10,00			x
Dolphin (transport international et réseau)	Ras Laffan (Qatar)	Émirats arabes unis	24,50			x

(a) Gassled : unitisation du réseau de gazoducs norvégiens à travers une association dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 7,761%. En plus de sa participation directe dans Gassled, TOTAL détient également un intérêt de 14,4% dans une association avec Norsea Gas S.A. qui détient pour sa part un intérêt de 2,839% dans Gassled.

(b) Au travers de la participation du Groupe dans CEPSSA (48,83%).

(c) Intérêt de 100% détenu par Total Gabon, la participation financière du Groupe dans Total Gabon étant de 58,3%.

2.9. Gaz & Énergies Nouvelles

La direction Gaz & Énergies Nouvelles a pour objectif premier la valorisation des ressources gazières du Groupe. Ses activités englobent le transport, le trading, le marketing de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié (GNL), la regazéification de GNL et le stockage de gaz naturel. Elles comprennent aussi le transport maritime et le trading de gaz de pétrole liquéfié (GPL), la génération d'électricité à partir de centrales à gaz ou d'énergies renouvelables ainsi que la production, le trading et le marketing de charbon.

La direction Gaz & Énergies Nouvelles est également engagée dans le développement de nouvelles énergies, moins émettrices de gaz à effet de serre, qui viendront en complément des hydrocarbures pour répondre à la croissance de la demande énergétique mondiale. Dans cette perspective, le Groupe privilégie trois axes :

- l'intégration amont-aval de la filière solaire photovoltaïque ;
- la conversion thermochimique et biochimique de matières premières en carburants ou produits chimiques ;
- la génération d'électricité nucléaire avec l'objectif à long terme de devenir un exploitant de centrales.

Dans l'ensemble de ces domaines, TOTAL poursuit et intensifie ses efforts de recherche & développement tant dans l'énergie solaire et les procédés de conversion du gaz, du charbon et de la biomasse que dans le stockage d'énergie, les procédés de captage et de stockage de CO₂ et les technologies gaz.

2.9.1. Gaz naturel liquéfié

Pionnier de l'industrie du GNL, TOTAL est aujourd'hui le deuxième acteur mondial parmi les sociétés pétrolières internationales⁽¹⁾ grâce à des positions solides et diversifiées aussi bien dans l'amont que dans l'aval de la chaîne GNL. Le développement du GNL est un élément-clé de la stratégie du Groupe qui renforce sa présence dans la plupart des grandes zones de production ainsi que sur les principaux marchés.

À travers ses participations dans des usines de liquéfaction en Indonésie, au Qatar, aux Émirats arabes unis, en Oman, au Nigeria, en Norvège et, depuis 2009, au Yémen, le Groupe commercialise du GNL principalement en Asie et en Europe continentale ainsi qu'au Royaume-Uni et en Amérique du Nord. En 2010, les ventes de TOTAL se sont élevées à 12,3 Mt de GNL, en hausse de près de 40% par rapport à 2009, grâce notamment au démarrage du train 5 de Qatargas 2 et de Yemen LNG. Le démarrage de l'usine Angola LNG, en cours de construction, ainsi que les projets de liquéfaction du Groupe en Australie, au Nigeria et en Russie devraient permettre de poursuivre la croissance de ses ventes.

La direction Gaz & Énergies Nouvelles a la responsabilité des activités GNL en aval des usines de liquéfaction⁽²⁾. Elle est en charge de la commercialisation du GNL à des tiers pour le compte de la direction Exploration & Production, de la constitution du portefeuille aval GNL pour ses activités de trading, de marketing et de transport ainsi que des terminaux de regazéification.

En **Angola**, TOTAL participe à la construction de l'usine de liquéfaction Angola LNG (TOTAL, 13,6%), constituée d'un train de 5,2 Mt/an, dont le démarrage est prévu en 2012. Dans le cadre de ce projet, TOTAL a signé en 2007 un contrat d'achat de gaz regazéifié portant sur 13,6% des quantités produites pour une durée de vingt ans.

(1) Données sociétés, sur la base des portefeuilles amont et aval de GNL.

(2) L'activité de production et de liquéfaction de gaz naturel du Groupe relève de la direction Exploration & Production.

Au **Nigeria**, TOTAL détient une participation de 15% dans l'usine Nigeria LNG (NLNG). Le Groupe a signé un contrat d'achat de GNL d'une durée de vingt-trois ans à compter de 2006 pour une quantité initiale de 0,23 Mt/an à laquelle s'est ajoutée 0,94 Mt/an au démarrage du train 6.

TOTAL détient également une participation de 17% dans le projet Brass LNG qui porte sur la construction de deux trains de 5 Mt/an chacun. Parallèlement à cette prise de participation, TOTAL a signé avec Brass LNG Ltd un accord préliminaire définissant les principaux termes d'un contrat d'achat de GNL portant sur environ un sixième de la capacité de l'usine pendant vingt ans. Ce contrat d'achat reste soumis à la décision finale d'investissement du projet par Brass LNG.

En **Norvège**, dans le cadre du projet Snøvit dont le Groupe détient une participation de 18,4%, TOTAL a signé en 2004 un contrat d'achat de 0,78 Mt/an (35 Gpc/an) de GNL, essentiellement destiné à l'Amérique du Nord et à l'Europe, pour une durée de quinze ans. Les livraisons ont démarré en 2007.

Au **Qatar**, TOTAL a signé en 2006 des contrats d'achat de GNL auprès du train 5 (TOTAL, 16,7%) de Qatargas 2 portant sur un volume global de GNL de 5,2 Mt/an pendant vingt-cinq ans, destiné à être commercialisé principalement en France, au Royaume-Uni et en Amérique du Nord. La production de GNL de ce train a démarré en septembre 2009.

Au **Yémen**, TOTAL a signé en 2005 avec la compagnie Yemen LNG Ltd (TOTAL, 39,62%) un accord d'achat de 2 Mt/an de GNL pendant vingt ans à partir de 2009 initialement destiné à être livré aux États-Unis et en Europe. La production de GNL du premier train de Yemen LNG a démarré en octobre 2009, celle du deuxième train en avril 2010.

En 2009 et 2010, une partie des volumes achetés par le Groupe dans le cadre de ses contrats long terme relatifs aux projets GNL mentionnés ci-dessus a été redirigée vers des marchés asiatiques plus rémunérateurs.

En **Chine**, TOTAL a signé en 2008 un contrat de vente de GNL avec CNOOC (China National Offshore Oil Company). Au titre de cet accord, entré en vigueur en 2010 pour une durée de quinze ans, il est prévu que TOTAL fournisse à CNOOC jusqu'à 1 Mt/an de GNL. Le gaz provient du portefeuille mondial de ressources GNL du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de transport de GNL, TOTAL affrète directement un méthanier à long terme, l'Arctic Lady, d'une capacité de 145 000 m³, afin d'acheminer sa part de production de l'usine de liquéfaction de Snøvit en Norvège.

Le Groupe détient également une participation de 30% dans la société Gaztransport & Technigaz (GTT) dont l'activité principale porte sur la conception et l'ingénierie des cuves cryogéniques à membranes pour les méthaniers. À fin 2010, 245 méthaniers en circulation étaient équipés de cuves à membranes construites sous licence GTT pour une flotte mondiale estimée à 367 méthaniers⁽¹⁾.

2.9.2. Trading

En 2010, TOTAL a poursuivi sa stratégie de développement en aval de la production de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié. Cette stratégie vise à optimiser l'accès des productions actuelles et futures du Groupe, non seulement aux marchés traditionnels (structurés autour de contrats

à long terme) mais aussi aux marchés ouverts à la concurrence mondiale (avec des contrats court terme, voire des ventes *spot*). Dans le contexte des marchés libéralisés permettant une plus grande liberté d'accès des clients aux fournisseurs, avec de nouveaux modes de commercialisation plus souples que les traditionnels contrats à long terme, TOTAL développe ainsi des activités de trading, de marketing et de logistique afin de commercialiser ses productions de gaz et de GNL directement auprès de clients.

Parallèlement, le Groupe est présent dans le trading d'électricité ainsi que dans la commercialisation de GPL et de charbon. Les équipes de la direction Gaz & Énergies Nouvelles sont principalement implantées à Londres, Houston et Genève.

2.9.2.1. Gaz et électricité

TOTAL intervient dans le domaine du trading de gaz et d'électricité en Europe et en Amérique du Nord en vue d'écouler les productions du Groupe et d'approvisionner ses filiales marketing.

En **Europe**, TOTAL a commercialisé 36,2 Gm³ (1 278 Gpc) de gaz naturel en 2010 (contre 36,5 Gm³ (1 286 Gpc) en 2009 et 35,2 Gm³ (1 240 Gpc) en 2008), dont environ 14% en provenance des productions du Groupe. TOTAL a par ailleurs livré 27,1 TWh d'électricité en 2010 (contre 35 TWh en 2009 et 38,5 TWh en 2008), essentiellement issus de ressources extérieures.

En **Amérique du Nord**, TOTAL a commercialisé 51 Gm³ (1 798 Gpc) de gaz naturel en 2010, contre 45 Gm³ (1 586 Gpc) en 2009 et près de 46,9 Gm³ (1 652 Gpc) en 2008, qu'il s'agisse de productions du Groupe ou de ressources extérieures.

2.9.2.2. GNL

TOTAL exerce des activités de trading de GNL sur base *spot* et dans le cadre de contrats à terme. Depuis 2009, de nouveaux contrats d'achat (Qatargas 2, Yemen LNG) et de vente (CNOOC) ont permis de développer sensiblement les activités du Groupe dans la commercialisation du GNL. Ce portefeuille d'activités GNL *spot* et à terme permet à TOTAL d'assurer l'approvisionnement en gaz de ses principaux clients à travers le monde, tout en conservant un degré de flexibilité satisfaisant pour réagir aux opportunités de marché.

TOTAL a acheté quatre-vingt-quatorze cargaisons contractuelles et douze cargaisons *spot* en 2010, contre respectivement vingt-trois et douze en 2009, en provenance du Qatar, du Yémen, du Nigeria, de Norvège, de Russie et d'Égypte.

2.9.2.3. GPL

En 2010, TOTAL a négocié et commercialisé près de 4,5 Mt de GPL (butane et propane) dans le monde, contre 4,4 Mt en 2009 et 5,2 Mt en 2008. Près de 27% de ces quantités proviennent de champs ou de raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce a été exercée au moyen de cinq bateaux en affrètement à temps, ce qui a représenté cent voyages en 2010, et d'environ cent cinquante bateaux utilisés sur une base *spot*.

2.9.2.4. Charbon

TOTAL a commercialisé 7,3 Mt de charbon sur le marché international en 2010, contre 7,3 Mt en 2009 et 8,4 Mt en 2008. Plus de la moitié de ce charbon provient d'Afrique du Sud. Les trois quarts sont exportés en Asie, où il est principalement destiné à la génération d'électricité, et le quart restant en Europe.

(1) Données Gaztransport & Technigaz.

2.9.3. Marketing

Afin de valoriser les productions du Groupe, TOTAL a progressivement développé une activité de commercialisation de gaz mais aussi d'électricité et de charbon auprès de clients finaux au Royaume-Uni, en France et en Espagne.

Au **Royaume-Uni**, TOTAL commercialise du gaz et de l'électricité sur les segments industriel et commercial au travers de sa filiale Total Gas & Power Ltd. En 2010, les volumes de gaz vendus se sont élevés à 4,9 Gm³ (173 Gpc), contre 3,7 Gm³ (130 Gpc) en 2009 et 3,8 Gm³ (134 Gpc) en 2008. Les ventes d'électricité se sont élevées à près de 4,1 TWh en 2010, au même niveau qu'en 2009, contre 4,6 TWh en 2008.

En **France**, TOTAL intervient sur le marché du gaz naturel au travers de sa filiale de marketing Total Énergie Gaz (TEGAZ) dont les ventes globales se sont établies à 6,4 Gm³ (226 Gpc) en 2010, contre 5,9 Gm³ (208 Gpc) en 2009 et 6,5 Gm³ (229 Gpc) en 2008. Le Groupe assure également la commercialisation de charbon auprès de ses clients français, via sa filiale CDF Energie, avec des ventes s'établissant à près de 1,3 Mt en 2010, contre 1 Mt en 2009 et 1,9 Mt en 2008.

En **Espagne**, TOTAL commercialise du gaz naturel sur les segments industriel et commercial au travers de sa participation dans Cepsa Gas Comercializadora⁽¹⁾. En 2010, les volumes de gaz vendus ont atteint 2,4 Gm³ (85 Gpc), contre environ 2 Gm³ (70 Gpc) en 2009 et en 2008.

Le Groupe détient également des participations dans les sociétés de commercialisation associées aux terminaux de regazéification de GNL d'Altamira au Mexique et d'Hazira en Inde.

2.9.4. Infrastructures gazières

En aval de sa production de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié, TOTAL exploite et développe ses réseaux de transport et de distribution de gaz naturel, ses installations de stockage de gaz, sous forme liquide ou gazeuse, et ses terminaux de regazéification de GNL.

2.9.4.1. Transport de gaz naturel

En **France**, l'ensemble des activités de transport situées dans le sud-ouest du pays est regroupé au sein de TIGF, filiale à 100% du Groupe. Cette filiale opère, sous un régime régulé, un réseau de transport de 5 000 km de gazoducs. L'année 2010 a été marquée par des décisions relatives au développement des interconnexions franco-espagnoles :

- À la suite de l'appel à souscription (*open season*) lancé en 2009, TIGF prévoit de réaliser deux nouveaux projets, l'Artère du Béarn et la phase B de l'Artère de Guyenne, dont la mise en service est prévue pour 2013.
- Un autre appel à souscription, lancé en 2010, impliquant quatre opérateurs de transport français et espagnols, dont TIGF, devrait se concrétiser par la réalisation du projet Euskadour à l'horizon 2015.

Par ailleurs, à la suite de l'adoption par l'Union européenne du troisième paquet Énergie en juillet 2009, qui implique la séparation effective des activités de réseau d'une part et des activités de production et de fourniture d'autre part, TOTAL et TIGF étudient

les adaptations qu'il conviendra de mettre en œuvre en prévision de son entrée en vigueur en France en mars 2012.

En **Amérique du Sud**, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés de transport de gaz naturel situées en Argentine, au Chili et au Brésil. Ces installations représentent, au total, un réseau intégré d'environ 9 500 km de canalisations qui dessert les marchés argentin, chilien et brésilien à partir des bassins producteurs de gaz situés en Bolivie et en Argentine, où le Groupe dispose de réserves de gaz naturel. En Argentine, en l'absence d'une augmentation des tarifs aux services publics et compte tenu des restrictions aux exportations de gaz, le Groupe a continué à administrer ses actifs de la meilleure manière possible dans un environnement opérationnel et financier difficile.

2.9.4.2. Stockage de gaz naturel et de GPL

En **France**, l'ensemble des activités de stockage situées dans le sud-ouest du pays est regroupé au sein de TIGF. Cette filiale opère, sous un régime négocié, deux unités de stockage, pour une capacité utile de 2,6 Gm³ (92 Gpc). L'année 2010 a été marquée par une augmentation de 0,1 Gm³ (3,5 Gpc) de la capacité de stockage de Lussagnet.

TOTAL, au travers de sa participation dans Géosud, est par ailleurs présent dans le GIE Géométhane qui détient un stockage de gaz naturel en cavité saline d'une capacité de 0,3 Gm³ (10,5 Gpc) situé à Manosque. La participation du Groupe dans Géométhane est passée de 26,2% à 35,5% en mars 2010 à la suite du rachat de la participation de l'un des partenaires. Un projet d'augmentation de la capacité de stockage de 0,2 Gm³ (7 Gpc) est en cours d'étude.

En **Inde**, TOTAL détient une participation de 50% dans la société South Asian LPG Limited (SALPG), qui opère un terminal d'importation et de stockage souterrain de GPL situé sur la côte Est du pays. Cette caverne, la première de ce type en Inde, a une capacité de stockage de 60 kt. En 2010, elle a reçu 779 kt de GPL, contre 606 kt en 2009 et 535 kt en 2008.

2.9.4.3. Regazéification de GNL

TOTAL a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL sur les trois continents grands consommateurs de gaz : l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique), l'Europe (France, Royaume-Uni) et l'Asie (Inde). Cette présence diversifiée sur les marchés permet au Groupe d'accéder à de nouveaux projets de liquéfaction en se portant acheteur à long terme d'une partie du GNL produit dans les usines, consolidant ainsi son portefeuille d'approvisionnement en GNL.

En **France**, la participation de TOTAL dans le capital de la Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou (STMFC) est passée de 28,8% à 28,03% en 2010, sans impact sur les volumes de regazéification réservés par TOTAL. La capacité du terminal est de 8,25 Gm³/an (291 Gpc/an) de gaz naturel, dont 2,25 Gm³/an (79 Gpc/an) réservés par TOTAL. La mise en service commerciale du terminal a eu lieu en avril 2010 et l'autorité préfectorale a autorisé son fonctionnement à pleine capacité en août 2010.

TOTAL et EDF ont signé en mars 2010 une lettre d'intention qui prévoit la réservation par TOTAL d'une capacité de regazéification dans le projet de terminal méthanier de Dunkerque développé par Dunkerque LNG, filiale à 100% d'EDF, et une prise de participation de TOTAL au capital de cette société.

(1) Détenu par TOTAL (35%), CEPESA (35%) et Sonatrach (30%). En février 2011, TOTAL a signé un accord pour la cession de sa participation de 48,83% dans CEPESA. La transaction est soumise à l'obtention des approbations requises.

Au **Royaume-Uni**, dans le cadre de sa participation dans le projet Qatargas 2, TOTAL détient un intérêt de 8,35% dans le terminal de regazéification de South Hook. La mise en service du terminal a eu lieu en octobre 2009 pour la phase 1 (10,5 Gm³/an soit 371 Gpc/an) et en avril 2010 pour la phase 2, portant ainsi sa capacité totale à 21 Gm³/an (742 Gpc/an).

En **Croatie**, TOTAL participe à la société Adria LNG, chargée de l'étude d'un terminal de regazéification de GNL sur l'île de Krk, sur la côte Nord de l'Adriatique.

Au **Mexique**, TOTAL détient un intérêt de 25% dans le terminal de regazéification d'Altamira, en service depuis 2006. Cette infrastructure, située sur la côte Est du pays, est dotée d'une capacité de regazéification de 6,7 Gm³/an (236 Gpc/an) de gaz naturel : la capacité est entièrement souscrite par Gas del Litoral, dont TOTAL détient 25%.

Aux **États-Unis**, TOTAL a réservé une capacité de regazéification d'environ 10 Gm³/an de gaz naturel (353 Gpc/an) dans le terminal de Sabine Pass (Louisiane) pour une période de vingt ans à compter d'avril 2009, date à laquelle le premier chargement de GNL du Groupe a été livré. Ce terminal a été inauguré en avril 2008.

En **Inde**, TOTAL détient une participation de 26% dans le terminal d'Hazira dont la capacité de regazéification de gaz naturel est de 5 Gm³/an (177 Gpc/an). Ce terminal, situé sur la côte Ouest dans l'État du Gujarat, est un terminal marchand dont les activités couvrent à la fois la regazéification du GNL et le marketing du gaz. Il est prévu que TOTAL puisse approvisionner le terminal en GNL à hauteur de 26%. Compte tenu des conditions de marché prévalant en 2010, Hazira a fonctionné sur une base de contrats court terme, tant à la vente sur le marché indien qu'à l'achat sur le marché international du GNL.

2.9.5. Génération d'électricité

Dans un contexte de croissance de la demande mondiale en énergie électrique, TOTAL a développé un savoir-faire dans la génération d'électricité, notamment au travers de projets de cogénération et de centrales à cycle combiné.

Le Groupe participe également à des projets de génération d'électricité d'origine renouvelable et poursuit son objectif de long terme de devenir un exploitant nucléaire.

2.9.5.1. Électricité à partir d'énergie conventionnelle

En **Abou Dabi**, la centrale électrique au gaz de Taweelah A1 associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer. Elle est détenue par la société Gulf Total Tractebel Power Cy dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 20%. En exploitation depuis 2003, la centrale Taweelah A1 a une capacité nette de génération d'électricité de 1 600 MW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 m³ par jour. La production est vendue à l'ADWEC (Abu Dhabi Water and Electricity Company) dans le cadre d'un contrat long terme.

Au **Nigeria**, TOTAL et son partenaire, la compagnie nationale NNPC (Nigerian National Petroleum Corporation), participent à deux projets de centrales électriques à gaz qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux de développement de la production électrique et de l'utilisation accrue de la production de gaz naturel pour des usages locaux :

- Le projet Afam VI, au travers de la *joint-venture* SPDC

(Shell Petroleum Development Company) dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 10%, qui concerne le développement d'une centrale électrique en cycle combiné d'une capacité de 630 MW dont la mise en production commerciale a eu lieu en décembre 2010 ;

- Le développement d'une nouvelle centrale électrique en cycle combiné d'une capacité d'environ 400 MW, située près de la ville d'Obite (delta du Niger) dans le cadre du projet gazier OML 58, associant NNPC et TOTAL (40%, opérateur). Une décision finale d'investissement devrait être prise au cours du premier semestre 2011 avec une mise en service prévue pour le premier semestre 2013 en cycle ouvert et au début de l'année 2014 en cycle fermé. La centrale sera reliée au réseau électrique existant par une nouvelle ligne haute tension de 108 km.

En **Thaïlande**, TOTAL détient 28% de la société EPEC (Eastern Power and Electric Company Ltd) qui exploite la centrale à cycle combiné de Bang Bo, d'une capacité de 350 MW, mise en service en 2003. La production est vendue à l'EGAT (Electricity Generating Authority of Thailand) dans le cadre d'un contrat long terme.

2.9.5.2. Électricité à partir d'énergie nucléaire

En **France**, TOTAL est associé, à hauteur de 8,33%, à EDF et d'autres partenaires dans le projet de deuxième EPR français sur le site de Penly (Seine-Maritime), actuellement en cours d'étude.

Le Groupe poursuit l'examen d'autres opportunités dans les pays où il est présent, privilégiant les partenariats avec des exploitants nucléaires expérimentés et reconnus, et reste très attentif aux conséquences que la grave situation au Japon pourrait avoir sur le développement de certains projets nucléaires dans le monde.

2.9.5.3. Électricité à partir d'énergies renouvelables

Dans le domaine du solaire concentré, TOTAL (20%), en association avec la société espagnole Abengoa Solar (20%), a été retenu pour construire, puis exploiter pendant vingt ans, une centrale solaire à concentration de 109 MW à Abou Dabi. Le projet est réalisé en partenariat avec MASDAR au travers de l'Abu Dhabi Future Energy Company (ADFEC) qui détient une participation de 60% dans la société de projet. Les travaux ont commencé en juillet 2010 et le démarrage est prévu à l'été 2012. La production sera vendue à l'Abu Dhabi Water and Electricity Company (ADWEC).

Dans le domaine éolien, le Groupe possède une centrale éolienne à Mardyck à proximité de Dunkerque (France) d'une capacité de 12 MW, mise en service en 2003.

Dans le domaine de l'énergie marine, TOTAL détient une participation de 16% dans la société Scotrenewables Marine Power (îles Orcades, Écosse). Le démarrage et les tests d'un prototype d'une puissance de 250 kW sont prévus au cours de l'année 2011.

2.9.6. Solaire photovoltaïque

Dans le cadre de sa stratégie de développement d'énergies complémentaires aux hydrocarbures, TOTAL a poursuivi en 2010 le renforcement de ses positions dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque où le Groupe est présent depuis 1983.

Dans la filière photovoltaïque du silicium cristallin, TOTAL développe, d'une part, une activité de production industrielle en amont et, d'autre part, une activité de commercialisation en aval. Le Groupe

poursuit ses activités de recherche et développement dans cette filière grâce à plusieurs partenariats.

Dans les filières autres que celle du silicium cristallin, TOTAL enrichit son portefeuille d'activités au travers de partenariats industriels et de recherche, en particulier dans les technologies organiques et les couches minces. Enfin, le Groupe est engagé dans des programmes de recherche sur le stockage de l'énergie solaire.

2.9.6.1. Production de polysilicium

En juin 2010, TOTAL a annoncé la prise d'une participation de 25,4% dans la *start-up* américaine AE Polysilicon Corporation (AEP), qui développe, à un coût très compétitif, une nouvelle technologie de production en continu de polysilicium sous forme de granulés. La technologie développée par AEP est en cours d'industrialisation. L'unité de production, dont la mise en service a débuté en 2010, devrait disposer à terme d'une capacité nominale équivalente à 1 800 t/an de polysilicium solaire.

2.9.6.2. Production de cellules solaires photovoltaïques

TOTAL est actionnaire à hauteur de 50% de Photovoltech, société belge spécialisée dans la production de cellules photovoltaïques multicristallines. En 2010, Photovoltech a augmenté la capacité de production de son usine de Tirlémont (Tienen) en Belgique avec l'installation d'une troisième ligne portant la capacité totale de l'usine à 155 MWc/an. Le chiffre d'affaires réalisé par Photovoltech s'est élevé à près de 104 millions d'euros en 2010, en hausse d'environ 30% par rapport à 2009.

En matière de recherche & développement, le Groupe poursuit sa collaboration avec l'IMEC (*Interuniversity MicroElectronics Center*), basé à l'université de Louvain (Belgique), dans le but de limiter significativement l'utilisation du silicium tout en augmentant l'efficacité des cellules solaires et permettre ainsi une baisse substantielle des coûts dans la filière.

2.9.6.3. Production de panneaux et commercialisation de systèmes solaires photovoltaïques

TOTAL détient 50% du capital de Tenesol, société française spécialisée dans la conception, la fabrication, la commercialisation, l'installation et l'exploitation de systèmes solaires photovoltaïques. Tenesol dispose d'une usine de production de panneaux solaires en Afrique du Sud, dont la capacité a été portée de 60 MWc/an à 85 MWc/an en 2010, et d'une deuxième usine en France dont la capacité a également été portée de 50 MWc/an à 85 MWc/an en 2010. Tenesol a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires consolidé de près de 304 millions d'euros, en hausse d'environ 22% par rapport à 2009.

En novembre 2010, TOTAL a annoncé la construction d'une unité de fabrication et d'assemblage de panneaux photovoltaïques en Moselle (France) qui devrait disposer à terme d'une capacité totale de 50 MWc/an. Le démarrage des travaux de construction est prévu au premier semestre 2011 pour une mise en service à la fin de l'année.

Le Groupe conduit en outre des projets d'installation de solutions solaires dans le cadre de projets d'électrification rurale décentralisée dans plusieurs pays, notamment en Afrique du Sud. De nouveaux projets sont à l'étude en Afrique et en Asie.

2.9.6.4. Nouvelles technologies solaires

Afin d'enrichir son portefeuille d'activités solaires, TOTAL s'est engagé dans le développement de technologies innovantes. Le Groupe consacre d'importants efforts en matière de recherche et développement via des partenariats avec de grands laboratoires et instituts de recherche internationaux, en France et à l'étranger (États-Unis, Suisse, Belgique, Allemagne entre autres).

Dans le domaine des technologies solaires organiques, le Groupe est entré en 2008 au capital de la *start-up* américaine Konarka dont il détient près de 25%. Depuis 2009, Konarka poursuit ses projets de recherche en coopération avec le Groupe dans l'objectif de développer des films solaires à grande échelle.

Dans le domaine des couches minces et des nanomatériaux à base de silicium, le Groupe s'est associé en 2009 au LPICM (Laboratoire de Physique des Interfaces et des Couches Minces) pour mettre en place une équipe de recherche commune, baptisée NanoPV, à Saclay en France. Un partenariat de recherche a également été conclu avec le LAAS (Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes) pour le développement des systèmes électriques associés (Toulouse, France).

Dans le domaine du stockage d'énergie solaire, TOTAL a conclu en 2009 un contrat de recherche avec le MIT (Massachusetts Institute of Technology) aux États-Unis pour développer une nouvelle technologie de batteries stationnaires.

2.9.7. Transformation de la biomasse

TOTAL explore plusieurs voies de valorisation de la biomasse selon la ressource utilisée (nature, localisation, mode de récolte, transport, etc.), la nature des molécules et des marchés visés (carburants, lubrifiants, pétrochimie, chimie de spécialité, etc.) ainsi que le ou les procédés de transformation de la biomasse.

Le Groupe a choisi de se positionner sur deux des principales voies de transformation de la biomasse, la voie biochimique et la voie thermochimique.

2.9.7.1. Biotechnologies

TOTAL a conclu en juin 2010 un partenariat stratégique avec la *start-up* américaine Amyris Inc., spécialisée dans les biotechnologies. Le Groupe a pris une participation dans le capital de la société (environ 22% à fin 2010) et a signé un accord-cadre de collaboration portant sur des partenariats de recherche, de développement, de production et de commercialisation avec la mise en place d'une équipe de R&D commune.

Amyris dispose d'une plate-forme de biologie synthétique industrielle de pointe pour créer et optimiser des micro-organismes (levures, algues, bactéries) capables de transformer des sucres en carburants et en produits chimiques. Amyris possède également des laboratoires de recherche et une unité pilote en Californie ainsi qu'une usine pilote et un site de démonstration au Brésil. Aujourd'hui en phase d'industrialisation, le démarrage de la production est attendu en 2012.

Le Groupe a annoncé en avril 2010 son entrée au capital de la société Coskata, basée à Chicago, qui développe une technologie permettant, grâce à un processus biologique, la conversion du gaz de synthèse en alcools pour des usages carburants ou pétrochimie. Coskata a déployé cette technologie à une échelle significative sur une unité de démonstration produisant du bioéthanol et poursuit ses efforts vers sa commercialisation.

Par ailleurs, le Groupe poursuit le développement d'un réseau de collaborations en recherche et développement, portant sur des technologies complémentaires de la plate-forme d'Amyris : déconstruction de la lignocellulose, nouvelles voies de biosynthèse, procédés et bio-ingénierie des microalgues et autres organismes phototrophes.

2.9.7.2. DME

Au **Japon**, TOTAL participe avec huit sociétés japonaises à un programme de sensibilisation des consommateurs au nouveau combustible DME (DiMéthyl Ether). L'usine de production (TOTAL, 10%), d'une capacité de 80 kt/an, située à Niigata, a démarré en 2009.

En **Suède**, TOTAL participe aux travaux du projet européen «BioDME» dont l'objectif est de tester l'ensemble de la chaîne : depuis la fabrication de DME à partir de la liqueur noire, sous-produit de la production de la pâte à papier, jusqu'à l'utilisation dans une flotte de camions dans quatre villes suédoises. Le démarrage de la production de l'usine pilote située à Pitea devrait intervenir au premier semestre 2011.

2.9.8. Captage et stockage de CO₂

TOTAL poursuit un programme de développement de nouvelles technologies de captage et de stockage de CO₂ pour diminuer l'impact de tous les projets industriels du Groupe à base d'énergie fossile.

TOTAL participe, en collaboration avec l'institut IFP Énergies Nouvelles, basé en France, à un programme de recherche et développement portant sur la boucle chimique, nouveau procédé de combustion de matières premières solides et gazeuses intégrant le captage de CO₂ à un très faible coût énergétique. En 2010, cette collaboration a permis de construire un pilote de démonstration sur le site de Solaize (France). Un pilote à grande échelle devrait être mis en service en 2013.

Le Groupe est également partenaire du projet Carbolab, soutenu par l'Union européenne, qui vise à valider la technologie de stockage du CO₂ dans des veines de charbon.

2.9.9. Production de charbon

Depuis près de trente ans, TOTAL exporte du charbon depuis l'Afrique du Sud principalement vers l'Europe et l'Asie.

Avec la mise en production de la mine de Tumelo en 2009, la filiale Total Coal South Africa (TCSA) possède et opère quatre mines en Afrique du Sud. Une cinquième est en cours de construction à Dorstfontein avec un démarrage prévu fin 2011, et une sixième en cours de développement à Forzando avec un démarrage prévu en 2013. Le Groupe poursuit également l'étude de plusieurs autres projets de développement minier.

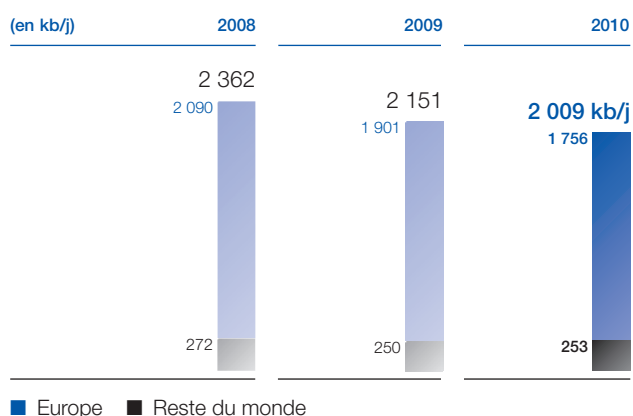
Le charbon sud-africain, produit par TCSA ou acheté auprès de mines détenues par des tiers, est exporté à partir du port de Richard's Bay, dont TOTAL détient 5,7%.

3. Secteur Aval

Le secteur Aval couvre l'ensemble des activités du Raffinage & Marketing et du Trading & Shipping.

- 1^{er} raffineur/distributeur en Europe de l'Ouest ⁽¹⁾
- 1^{er} distributeur en Afrique ⁽²⁾
- Environ **2,4 Mb/j** de capacité de raffinage au 31 décembre 2010
- **17 490** stations-service au 31 décembre 2010
- Environ **3,8 Mb/j** de produits vendus en 2010
- Parmi les premiers opérateurs mondiaux dans le Trading de pétrole et de produits pétroliers
- Investissements bruts 2010 : **2,3** milliards d'euros
- **32 631** collaborateurs

Volumes raffinés (kb/j) ^(a)



(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPSA et, à partir du 1^{er} octobre 2010, dans TotalErg.

Sur l'année 2010, les volumes raffinés sont en baisse de 7% par rapport à 2009 reflétant essentiellement l'arrêt sur l'année complète de la raffinerie de Dunkerque et d'une unité de distillation à la raffinerie de Normandie, ainsi que l'impact des mouvements sociaux en France.

Données financières du secteur Aval

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires hors Groupe	123 245	100 518	135 524
Résultat opérationnel ajusté	1 251	1 026	3 602
Résultat opérationnel net ajusté	1 168	953	2 569

L'indicateur de marges de raffinage européennes ERMI s'est établi à 27,4 \$/t en 2010, en hausse de 54% par rapport à 2009.

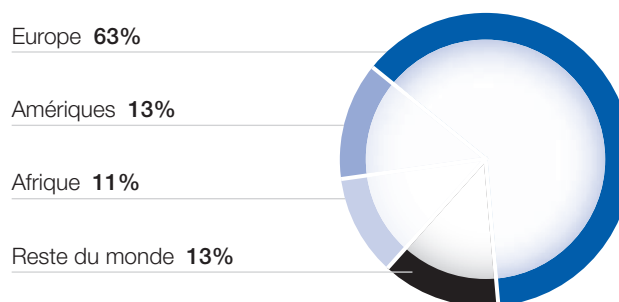
Sur l'année 2010, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Aval est de 1 168 millions d'euros par rapport à 953 millions d'euros en 2009, soit une progression de 23%.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Aval atteint 1,5 milliard de dollars, en hausse de 16% par rapport à 2009. Cette progression s'explique essentiellement par l'impact positif de l'amélioration des marges de raffinage qui a cependant été partiellement compensé par la baisse des traitements et de la fiabilité des raffineries du Groupe en 2010, ainsi que par des conditions d'approvisionnement moins favorables.

La persistance d'un environnement économique défavorable pour le raffinage, affectant particulièrement l'Europe, a conduit le Groupe au quatrième trimestre 2010 à reconnaître dans l'Aval des dépréciations d'actifs exceptionnelles, essentiellement sur ses actifs de raffinage en France et au Royaume-Uni, pour 1 192 millions d'euros en résultat opérationnel et 913 millions d'euros en résultat opérationnel net. Ces éléments ont été qualifiés d'éléments d'ajustement.

Le ROACE ⁽³⁾ de l'Aval est de 8% en 2010 contre 7% en 2009.

Ventes de produits en 2010 par zone géographique: 3 776 kb/j ^(a)



(a) Y compris Trading et quote-part du Groupe dans CEPSA et, à partir du 1^{er} octobre 2010, dans TotalErg.

(1) Données sociétés sur la base des capacités de raffinage et/ou des ventes.

(2) Données PFC Energy Janvier 2011, sur la base des quantités vendues.

(3) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

3.1. Raffinage & Marketing

Au 31 décembre 2010, la capacité de raffinage de TOTAL s'est établie à 2 363 kb/j, contre 2 594 kb/j en 2009 et 2 604 kb/j en 2008. Les ventes du Groupe se sont élevées à 3 776 kb/j de produits raffinés dans le monde (activités de négoce comprises) en 2010, contre 3 616 kb/j en 2009 et 3 658 kb/j en 2008. TOTAL est le premier raffineur/distributeur en Europe de l'Ouest⁽¹⁾ et occupe le premier rang des distributeurs en Afrique⁽²⁾. TOTAL exploite un réseau de 17 490 stations-service dans le monde en 2010, contre 16 299 en 2009 et 16 425 en 2008, dont plus de 50% détenues en propre. En outre, les activités de Raffinage permettent de développer un large éventail de produits de spécialité tels que les lubrifiants, les gaz de pétrole liquéfiés (GPL), les carburants pour l'aviation, les fluides spéciaux, les bitumes, les combustibles pour les soutes marines et les bases pétrochimiques.

Le Groupe poursuit l'adaptation de son activité et l'amélioration de son positionnement dans un contexte de reprise de la demande pétrolière mondiale essentiellement hors de l'OCDE selon trois axes prioritaires : l'adaptation aux marchés matures en Europe, l'accompagnement de la croissance en Afrique, Asie et Moyen-Orient, et le développement mondial des produits de spécialité.

Dans le cadre de l'optimisation de son portefeuille Aval en Europe, la société « TotalErg » (TOTAL 49%), issue de la fusion entre Total Italia et ERG Petroli, a été créée en octobre 2010 en Italie. Elle devient le troisième opérateur sur le marché italien⁽³⁾. Par ailleurs, au Royaume-Uni, TOTAL a mis en vente en 2010 ses activités Marketing et sa raffinerie de Lindsey.

En février 2011, TOTAL a annoncé la signature d'un accord pour la cession à IPIC des 48,83% détenus par le Groupe dans le capital de CEPESA, dans le cadre d'une offre publique d'acquisition portant sur l'ensemble du capital de CEPESA. La transaction est soumise à l'obtention des approbations requises. En termes opérationnels dans le Raffinage & Marketing, cette cession porte essentiellement sur quatre raffineries (Huelva, Algeiras, Tenerife, Tarragone) et des activités Marketing en Espagne et au Portugal.

3.1.1. Raffinage

TOTAL détient des participations dans vingt-quatre raffineries (dont dix opérées directement) situées en Europe, aux États-Unis, aux Antilles françaises, en Afrique et en Chine. L'année 2010 a été marquée par une légère amélioration de l'environnement du raffinage qui s'est traduite par une hausse des marges des raffineries dans le monde, même si celles-ci restent encore à des niveaux peu élevés.

En 2010, TOTAL a poursuivi son programme d'investissements sélectifs dans le raffinage concentré sur trois grands axes : les grands projets en cours (conversion profonde à la raffinerie de Port Arthur, raffinerie de Jubail), l'adaptation du raffinage européen aux évolutions structurelles du marché et le renforcement de la sécurité et de l'efficacité énergétique.

L'Europe de l'Ouest représente plus de 85% de la capacité de raffinage du Groupe, soit 2 049 kb/j à fin 2010. Le Groupe y opère neuf raffineries et détient des intérêts dans la raffinerie de Schwedt en Allemagne, dans quatre raffineries en Espagne au

travers de sa participation dans CEPESA⁽⁴⁾ et dans deux raffineries en Italie au travers de sa participation dans TotalErg. Une fois finalisée, la cession par le Groupe de sa part dans CEPESA devrait contribuer à une réduction d'environ 260 kb/j des capacités de raffinage de TOTAL en Europe.

– En **France**, le Groupe poursuit l'adaptation de ses capacités de raffinage et le rééquilibrage de ses productions au profit du diesel, dans un contexte de baisse structurelle de la consommation de produits pétroliers en Europe et d'augmentation des excédents d'essence.

En octobre 2010, TOTAL a été autorisé par une décision de justice à mettre en œuvre son projet d'évolution de l'établissement des Flandres (raffinerie de Dunkerque d'une capacité de distillation de 7 Mt/an). L'arrêt de l'activité de Raffinage conduira à un démontage progressif des unités. Le Groupe a confirmé son projet de reconversion du site avec la création d'un centre d'assistance technique, d'une école de formation au raffinage, d'un dépôt et d'une direction administrative.

Par ailleurs, la réalisation du projet d'adaptation de l'outil de raffinage en France du Groupe, démarré en 2009, se poursuit. Il consiste à faire évoluer le schéma industriel de la raffinerie de Normandie et à adapter certains services centraux du siège parisien du Raffinage. À la raffinerie de Normandie, ce projet vise à moderniser la raffinerie et rééquilibrer les productions au profit du diesel. À cet effet, des investissements prévus sur quatre ans permettront de réduire la capacité de distillation annuelle de 16 Mt à 12 Mt à terme, d'augmenter la taille de l'hydrocraqueur de distillats et d'améliorer l'efficacité énergétique en réduisant simultanément les émissions de CO₂.

En juillet 2010, le Groupe a finalisé la cession de sa participation minoritaire (40%) dans la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD), entreprise spécialisée dans la fabrication de bitumes et d'huiles de base.

- Au **Royaume-Uni**, la mise en service de l'unité d'hydrodésulfuration (HDS) à la raffinerie de Lindsey est prévue au premier semestre 2011. Elle devrait permettre de traiter jusqu'à 70% de bruts soufrés, contre 10% actuellement, et d'accroître la production de gazole à très basse teneur en soufre. En parallèle, TOTAL a annoncé la mise en vente de la raffinerie de Lindsey en 2010.
- En **Allemagne**, l'unité HDS démarrée en septembre 2009 à la raffinerie de Leuna a très bien fonctionné en 2010. Cette unité est destinée à l'approvisionnement du marché allemand en fioul domestique à très basse teneur en soufre.
- En **Italie**, TotalErg (TOTAL, 49%) opère depuis octobre 2010 la raffinerie de Rome (100%) et détient une participation de 25,9% dans la raffinerie de Treccate.
- En **Espagne**, CEPESA a finalisé ses investissements visant à améliorer la capacité de conversion de la raffinerie de Huelva pour répondre à la croissance de la demande du marché espagnol en distillats moyens. Une unité d'hydrocraqueur, deux nouvelles unités de distillation atmosphérique et sous vide ainsi qu'une unité de désulfuration ont été inaugurées en octobre 2010. La capacité de distillation est passée de 100 kb/j à 178 kb/j. Le Groupe a

(1) Données sociétés sur la base des capacités de raffinage et des quantités vendues.

(2) Données PFC Energy Janvier 2011, sur la base des quantités vendues.

(3) Données Société sur la base d'informations publiques.

(4) Part du Groupe dans CEPESA : 48,83% au 31 décembre 2010.

annoncé en février 2011, la signature d'un accord avec IPIC pour la cession des 48,83% qu'il détient dans le capital de CEPESA. La transaction est soumise à l'obtention des approbations requises.

Aux **États-Unis**, TOTAL exploite la raffinerie de Port Arthur (Texas) dont la capacité s'élève à 174 kb/j. TOTAL y a lancé en 2008 un programme de modernisation qui comprend la construction d'une unité de désulfuration entrée en service en juillet 2010, d'une unité de distillation sous vide, d'une unité de conversion profonde (*coker*) et d'autres unités associées. Ce projet permettra de traiter davantage de bruts lourds et soufrés et d'augmenter la production de produits légers, en particulier de distillats à basse teneur en soufre. La construction est terminée et le *coker* était en cours de démarrage en mars 2011.

En **Arabie Saoudite**, TOTAL et Saudi Arabian Oil Company (Saudi Aramco) ont créé en septembre 2008 une *joint-venture*, Saudi Aramco Total Refining and Petrochemical Company (SATORP) en vue de la construction à Jubail d'une raffinerie d'une capacité

de 400 kb/j, détenue à hauteur de 62,5% par Saudi Aramco et de 37,5% par TOTAL. Les parties prévoient de conserver chacune une participation de 37,5% et d'introduire en Bourse sur le marché saoudien les 25% restants, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes. Les principaux contrats de construction de la raffinerie ont été signés en juillet 2009, marquant le démarrage des travaux. La mise en service est prévue en 2013.

Le schéma très convertissant de cette raffinerie lui permettra de traiter des bruts lourds (*Arabian Heavy*) et de produire des carburants et autres produits légers répondant aux spécifications les plus strictes et en grande partie destinés à l'exportation.

En **Afrique**, le Groupe détient des participations minoritaires dans cinq raffineries en Afrique du Sud, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon.

En **Chine**, TOTAL détient une participation de 22,4% dans la raffinerie de WEPEC, située à Dalian, aux côtés de Sinochem et PetroChina.

3.1.1.1. Capacité de raffinage de pétrole brut

Le tableau suivant présente la capacité journalière de raffinage de pétrole brut de TOTAL ^(a):

Au 31 décembre (en milliers de barils par jour)	2010	2009	2008
Raffineries exploitées par le Groupe			
Normandie (France)	199	338	339
Provence (France)	158	158	158
Flandres (France)	-	137	137
Donges (France)	230	230	230
Feyzin (France)	117	117	117
Grandpuits (France)	101	101	101
Anvers (Belgique)	350	350	350
Leuna (Allemagne)	230	230	230
Rome (Italie) ^(b)	-	64	64
Lindsey-Immingham (Royaume-Uni)	221	221	221
Flessingue (Pays-Bas) ^(c)	81	81	81
Port Arthur (Texas, États-Unis)	174	174	174
Sous total	1 861	2 201	2 202
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations ^(d)	502	393	402
Total	2 363	2 594	2 604

(a) Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100% des intérêts d'une raffinerie, la capacité indiquée représente la quote-part détenue par TOTAL dans la capacité de raffinage globale du site.

(b) Participation de TOTAL de 71,9% jusqu'au 30 septembre 2010.

(c) Participation de TOTAL de 55%.

(d) Quatorze raffineries dans lesquelles TOTAL détient des intérêts compris entre 12% et 50% (cinq en Afrique, quatre en Espagne, deux en Italie, une en Allemagne, une en Martinique et une en Chine). Depuis le 1^{er} octobre 2010, inclut également la quote-part du Groupe dans les raffineries de Rome et Trecate à travers sa participation dans TotalErg. Cession de la participation de 50% dans la raffinerie Indeni en Zambie en 2009.

3.1.1.2. Production des raffineries

Le tableau suivant présente, par catégorie de produits, la part nette des quantités produites dans les raffineries du Groupe ^(a):

(en milliers de barils par jour)	2010	2009	2008
Essences	345	407	443
Carburants pour l'aviation ^(b)	168	186	208
Gasoil et combustibles	775	851	987
Fiouls lourds	233	245	257
Autres produits	359	399	417
Total	1 880	2 088	2 312

(a) Y compris quote-part des raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations.

(b) Avgas, jet fuel et kérosène.

3.1.1.3. Taux d'utilisation des raffineries

Les tableaux suivants présentent les taux d'utilisation des raffineries du Groupe.

Sur brut et autres charges ^{(a) (b)}	2010	2009	2008
France	64%	77%	89%
Reste de l'Europe	85%	88%	93%
Amériques	83%	77%	88%
Asie	81%	80%	76%
Afrique	76%	77%	79%
Part nette de CEPSA et TotalErg ^(c)	94%	93%	106%
Moyenne	77%	83%	91%

(a) Y compris quote-part des raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations.
(b) Brut + charges à craquer/capacité et distillation en début d'année.
(c) Pour TotalErg: calcul du taux d'utilisation sur la base de la production et d'une capacité prorataée.

Sur brut ^{(a) (b)}	2010	2009	2008
Moyenne	73%	78%	88%

(a) Y compris quote-part des raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations.
(b) Brut/capacité et distillation en début d'année.

3.1.2. Marketing

TOTAL est l'un des principaux distributeurs en Europe de l'Ouest ⁽¹⁾. Le Groupe est également leader sur le continent africain avec une part de marché de près de 14% ⁽²⁾.

TOTAL élabore une large gamme de produits de spécialité issus du pétrole raffiné au sein de ses raffineries et à partir d'autres unités. Le Groupe est un acteur majeur sur le marché des produits de spécialité ⁽³⁾, en particulier les lubrifiants, le GPL, les carburants pour l'aviation, les fluides spéciaux, les bitumes et les combustibles pour les soutes marines, avec des produits commercialisés dans près de 150 pays ⁽⁴⁾.

3.1.2.1. Europe

TOTAL dispose d'un réseau de 12 062 stations-service en Europe, réparties en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni, ainsi qu'en Espagne et au Portugal au travers de sa participation dans CEPSA (48,83%) et en Italie au travers de sa participation dans TotalErg (49%).

TOTAL opère également sous la marque AS24 un réseau de 579 stations-service destinées aux transporteurs routiers. Le Groupe est un acteur majeur dans le domaine des cartes pétrolières, avec près de 3,5 millions de cartes émises dans vingt-huit pays européens.

En France, le réseau sous la marque TOTAL bénéficie d'un maillage dense et d'une diversification étendue (boutiques *Bonjour*, lavage). Les stations Elf distribuent des carburants de qualité à des prix particulièrement compétitifs. Près de 2 100 stations sont opérées sous la marque TOTAL et 280 stations sous la marque Elf. TOTAL distribue également des carburants dans près de 1 900 stations sous la marque Elan, essentiellement en zone rurale.

En **Europe de l'ouest**, TOTAL a poursuivi en 2010 l'optimisation de ses activités Marketing.

- En **Italie**, à la suite de sa création en octobre 2010, TotalErg est devenu le troisième opérateur marketing avec près de 13% ⁽⁵⁾ de part de marché réseau et plus de 3 200 stations-service.
- En **France**, TOTAL a démarré la mise en œuvre du projet d'adaptation de sa logistique pétrolière annoncé en janvier 2010. Les dépôts du Pontet et de Saint Julien sont en cours de fermeture. Les opérations de Hauconcourt ont été transférées le 1^{er} octobre à la société Raffinerie du Midi. Le transfert des opérations du dépôt du Mans et la cession du dépôt de Ouistreham devraient avoir lieu au premier semestre 2011.

TOTAL a également finalisé la cession en janvier 2010 de la moitié de sa participation (50%) dans la Société des Dépôts Pétroliers de Corse.

- Au **Royaume-Uni**, TOTAL a annoncé en septembre 2010 la mise en vente de l'ensemble de son activité de distribution pétrolière, à l'exception de certains produits de spécialité (lubrifiants, etc.).

En **Europe du Nord, centrale et orientale**, le Groupe développe ses positions essentiellement sur les marchés de produits de spécialité. En 2010, TOTAL a poursuivi l'expansion de sa présence directe sur les marchés porteurs d'Europe de l'Est, en particulier dans le domaine des lubrifiants. Le Groupe vise à accélérer la croissance des activités de produits de spécialité en Russie et en Ukraine en poursuivant le développement d'une présence directe sur ces marchés depuis 2008.

En 2010, AS24, présent dans vingt-cinq pays européens, a poursuivi le développement de son réseau au travers de nouvelles implantations, notamment dans deux nouveaux pays (Suède et Serbie). La croissance d'AS24 devrait se poursuivre et s'étendre à d'autres pays d'Europe, du Caucase et du bassin méditerranéen.

(1) Données sociétés, sur la base des quantités vendues. Périmètre : France, Benelux, Royaume-Uni, Allemagne, Italie; Espagne et Portugal au travers de CEPSA.
(2) Part de marché pour les marchés où le Groupe est présent, données sociétés sur la base des quantités vendues.
(3) Données sociétés, sur la base des quantités vendues.
(4) Y compris via des distributeurs nationaux.
(5) Données : PFC Energy, Unione Petrolifera, sur la base des quantités vendues.

3.1.2.2. Afrique - Moyen-Orient

TOTAL est leader dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain, avec près de 14% ⁽¹⁾ de part de marché. Après l'acquisition d'actifs marketing et logistiques au Kenya et en Ouganda en 2009, le Groupe exploite près de 3 600 stations-service réparties dans plus de quarante pays et opère notamment deux réseaux importants en Afrique du Sud et au Nigeria. Dans le cadre de l'optimisation de son portefeuille, le Groupe a cédé sa filiale béninoise en décembre 2010.

TOTAL dispose également de positions significatives dans le bassin méditerranéen, principalement en Turquie, au Maroc et en Tunisie.

Au Moyen-Orient, le Groupe est essentiellement présent sur les marchés des produits de spécialité, et poursuit sa stratégie de croissance dans la région, notamment dans la production et la commercialisation de lubrifiants.

3.1.2.3. Asie-Pacifique

À fin 2010, TOTAL est présent dans une vingtaine de pays de la zone Asie-Pacifique, principalement sur les marchés de produits de spécialité. Dans la région, le Groupe développe ses positions dans la distribution de carburants, notamment en Chine. TOTAL opère également des réseaux de stations-service au Pakistan, aux Philippines, au Cambodge, en Indonésie et est un acteur significatif dans les îles du Pacifique.

En **Chine**, le Groupe opère près de 130 stations-service en 2010 au travers de deux *joint-venture* TOTAL/Sinochem.

Au **Vietnam**, TOTAL continue de renforcer sa présence dans les produits de spécialité. Le Groupe est devenu l'un des leaders du marché vietnamien des lubrifiants grâce à l'acquisition d'actifs lubrifiants fin 2009.

3.1.2.4. Amériques

En **Amérique latine** et aux **Caraïbes**, TOTAL est présent dans une vingtaine de pays, essentiellement sur les marchés de produits de spécialité. Dans les Caraïbes, le Groupe dispose d'une position significative dans la distribution de carburants, renforcée par l'acquisition en 2008 d'actifs marketing et logistiques à Porto Rico, en Jamaïque et aux îles Vierges.

En **Amérique du Nord**, TOTAL commercialise des lubrifiants et a poursuivi son développement avec l'acquisition fin 2009 d'actifs lubrifiants dans la province du Québec au Canada.

3.1.2.5. Ventes de produits raffinés

Le tableau suivant présente les ventes de produits raffinés par zone géographique ^(a) :

(en milliers de barils par jour)	2010	2009	2008
France	725	808	822
Europe hors France ^(a)	1 204	1 245	1 301
États-Unis	65	118	147
Afrique	292	281	279
Reste du monde	209	189	171
Total hors négoce international	2 495	2 641	2 720
Négoce international	1 281	975	938
Total y compris négoce international	3 776	3 616	3 658

(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPSA et, depuis le 1^{er} octobre 2010, dans TotalErg.

3.1.2.6. Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente le nombre de stations du Groupe ^(a) :

Au 31 décembre	2010	2009	2008
France	4 272 ^(b)	4 606 ^(b)	4 782
CEPSA et TotalErg ^(c)	4 958	1 734	1 811
Europe hors France, CEPSA et TotalErg	2 832	4 485	4 541
Afrique	3 570	3 647	3 500
Reste du monde	1 858	1 827	1 791
Total	17 490	16 299	16 425

(a) Hors stations sous la marque AS24.

(b) Dont près de 2 100 stations sous la marque TOTAL, près de 280 stations sous la marque Elf et près de 1 900 stations sous la marque Elan.

(c) 1 737 stations appartenant au réseau CEPSA et, depuis le 1^{er} octobre 2010, 3 221 stations appartenant au réseau TotalErg.

3.1.2.7. Biocarburants

TOTAL est présent dans les deux filières biocarburants : les biodiesels et les bioessences. En 2010, le Groupe a incorporé dans les essences 549 kt d'éthanol ⁽²⁾ dans ses raffineries européennes ⁽³⁾, contre 560 kt en 2009 et 425 kt en 2008. TOTAL a également incorporé dans les gazoles 2 023 kt d'EMHV ⁽⁴⁾ dans ses raffineries européennes ⁽⁵⁾ et plusieurs dépôts, contre 1 870 kt en 2009 et 1 470 kt en 2008.

Parallèlement, TOTAL participe au développement des biocarburants de deuxième génération issus de la biomasse, en partenariat avec les principaux acteurs des différentes filières. Le Groupe participe aux programmes français, européens et internationaux de développement des bioénergies.

Dans ce cadre, le Groupe a annoncé en octobre 2009 sa participation au projet de recherche BioTfuel qui vise à mettre au point une technologie de transformation de biomasse en biodiesel.

TOTAL participe également à Futuro, un projet de recherche et développement de bioéthanol cellulosique visant à mettre au point et valider industriellement un procédé de production de bioéthanol par fermentation de biomasse lignocellulosique non alimentaire.

(1) Part de marché pour les marchés où le Groupe est présent, données sociétés sur la base des quantités vendues.

(2) Y compris éthanol contenu dans l'ETBE (Ethyl-tertio-butyl-éther) et méthanol contenu dans le MTBE (Méthyl-tertio-butyl-éther).

(3) Y compris les raffineries Algeiras et Huelva de CEPSA.

(4) EMHV : Ester méthylique d'huile végétale.

(5) Y compris les raffineries d'Algeiras, de Huelva et de Tarragone de CEPSA en Espagne et les raffineries de Rome et Trecate de TotalErg en Italie.

3.1.2.8. Hydrogène et mobilité électrique

Depuis plusieurs années, TOTAL est engagé dans des actions de recherche et d'essais menés sur les technologies de la pile à combustible et de l'hydrogène. Le Groupe est membre fondateur du groupement industriel européen de l'Initiative technologique conjointe sur les piles à combustible et l'hydrogène créé en 2007 dont le but est de promouvoir le développement de la recherche dans ce domaine.

En 2010, dans le cadre du projet *Clean Energy Partnership Berlin*, TOTAL a inauguré une station expérimentale distribuant de l'hydrogène. Une deuxième station est en cours de construction.

Le Groupe participe par ailleurs à un projet de démonstration de distribution d'électricité dans quatre stations-service TOTAL à Berlin, en partenariat avec l'électricien Vattenfall.

En 2010, TOTAL a inauguré la première de ses douze stations expérimentales de distribution d'électricité dans la région de Bruxelles en Belgique.

3.2. Trading & Shipping

Les activités Trading & Shipping comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales ;
- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

Ces activités ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe. En outre, l'expertise acquise dans la conduite de ces activités permet d'étendre son domaine d'intervention au-delà de sa mission première.

Ces activités Trading & Shipping sont exercées mondialement à travers plusieurs filiales détenues à 100% par le Groupe, dont TOTSA Total Oil Trading S.A., Total International Ltd, Socap International Ltd, Atlantic Trading & Marketing Inc., Total Trading Asia Pte, Total Trading and Marketing Canada L.P., Total Trading Atlantique S.A., Chartering & Shipping Services S.A.

3.2.1. Trading

En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les principaux opérateurs mondiaux, notamment dans le trading de pétrole brut et de produits raffinés. Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut pour le trading du Groupe au titre des trois derniers exercices.

Ressources et débouchés de pétrole brut du Trading

Exercice
(en kb/j)

	2010	2009	2008
Production mondiale de liquides	1 340	1 381	1 456
Achats Trading à l'Exploration & Production du Groupe	1 044	1 054	1 102
Achats Trading à des tiers	2 084	2 351	2 495
Total des ressources Trading ^(a)	3 128	3 405	3 597
Ventes Trading au Raffinage & Marketing du Groupe	1 575	1 752	1 994
Ventes Trading à des Tiers	1 553	1 653	1 603
Total des débouchés Trading ^(a)	3 128	3 405	3 597

(a) Y compris condensats et liquides de gaz naturel.

La division Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de Trading, TOTAL utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie (*futures, forwards, swaps, options*) afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut et des produits raffinés. Ces opérations sont conduites avec des contreparties variées.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés de Trading & Shipping sont présentées dans les notes 30 (Instruments dérivés d'énergie et assimilés, *swaps* de taux

de fret) et 31 (Risques de marché) de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

Toutes les activités de Trading du Groupe sont exercées dans le cadre d'une politique rigoureuse de contrôle interne et de fixation de limites d'intervention.

Au cours de l'année 2010, la division Trading a maintenu un niveau d'activité comparable à ceux de 2009 et de 2008. Les volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits raffinés se sont établis à près de 5 Mb/j.

En 2010, les principaux indicateurs du marché ont prolongé les tendances affichées depuis mi-2009, établissant une évolution année sur année marquée par une hausse des prix *spots* de bruts et de gasoil, un aplatissement de la structure des prix de brut, et une augmentation des coûts de fret.

		2010	2009	2008	min 2010		max 2010	
Brent ICE - 1 st Line ^(a)	(\$/b)	80,34	62,73	98,52	69,55	(18 mai)	94,75	(24 déc)
Brent ICE - 12 th Line ^(b)	(\$/b)	84,61	70,43	102,19	75,29	(29 jan)	95,15	(24 déc)
Contango time structure (12 th -1 st)	(\$/b)	4,27	7,70	3,59	(0,55)	(29 nov)	6,98	(31 mai)
Gasoiil ICE - 1 st Line ^(c)	(\$/t)	673,88	522,20	920,65	567,25	(01 fév)	784,50	(16 déc)
VLCC Ras Tanura Chiba-BITR ^(c)	(\$/t)	13,41	10,43	24,09	8,24	(01 oct)	23,66	(12 jan)

(a) 1st Line : cotation sur ICE Futures pour livraison sur le mois M+1.

(b) 12th Line : cotation sur ICE Futures pour livraison sur le mois M+12.

(c) VLCC : Very Large Crude Carrier. BITR : Baltic International Tanker Routes.

Les marchés pétroliers ont été marqués en 2010 par une reprise de la demande, liée essentiellement à la croissance de l'activité économique dans les pays émergents (Chine, Inde, Amérique latine, Moyen-Orient). Dans le même temps, la production de bruts et d'autres liquides hors Opep (GPL, GNL, biocarburants) a connu une progression rapide tandis que la production Opep n'a augmenté que marginalement malgré un moindre respect des quotas qui sont en vigueur depuis fin 2008. La hausse des stocks mondiaux de pétrole qui prévalait depuis début 2008 s'est finalement interrompue mi-2010 avec une première baisse notable expliquée principalement par la forte hausse de la demande au troisième trimestre 2010. À l'issue de ces mouvements, les stocks pétroliers à fin 2010 se situaient au même niveau que fin 2009.

3.2.2. Shipping

La division Shipping de TOTAL assure le transport du pétrole brut et des produits raffinés nécessaires au développement des activités du Groupe. Elle maintient une politique rigoureuse de sécurité, grâce en particulier à une sélection stricte des navires qu'elle affrète. Dans le cadre de son activité de Shipping, le Groupe utilise, comme un certain nombre de compagnies pétrolières et d'armateurs, des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition à leurs fluctuations.

Le Groupe a réalisé environ 2 900 affrètements au cours de l'exercice 2010, pour un volume transporté de 119 millions de tonnes. Au 31 décembre 2010, la flotte affrétée à temps, en moyen ou long terme, est composée de quarante-sept navires (en incluant cinq navires GPL), dont aucun n'est à simple coque. La moyenne d'âge de cette flotte est d'environ quatre ans.

Au cours de l'année 2010, le marché de l'affrètement de tankers de brut a connu de fortes fluctuations.

Le premier semestre 2010 a été marqué par :

- la hausse des importations de pétrole brut vers les pays consommateurs dopées par le retour à la croissance économique de ces pays et le remplissage des stocks à terre et en mer de pétrole brut aux États-Unis, en Europe et en Chine ;
- la reprise du stockage flottant de pétrole brut, qui a immobilisé jusqu'à quarante-cinq navires début mai 2010, et qui a ainsi limité la croissance de la flotte active de tankers malgré des sorties de flotte moins nombreuses que prévu.

La conjonction de ces deux phénomènes est à l'origine de la relative bonne tenue du marché de l'affrètement pour le transport de brut observée au premier semestre 2010.

Néanmoins, au second semestre 2010, les paramètres économiques du marché de l'affrètement se sont fortement détériorés, entraînant un effondrement des taux de fret à la fin du mois de juillet. Cette tendance est le résultat de la croissance soutenue de la flotte active en raison de la réduction significative du stockage flottant et de la poursuite de la croissance de la flotte.

Sur l'ensemble de l'année 2010, les livraisons de navires neufs par les chantiers de construction ont dépassé les sorties de flotte malgré l'entrée en vigueur de la réglementation internationale concernant l'élimination progressive des navires à simple coque, conduisant à une situation d'excédent d'offre de navires par rapport à la demande de transport.

4. Secteur Chimie

Le secteur Chimie regroupe la Chimie de Base, qui inclut la pétrochimie et les fertilisants, ainsi que la Chimie de Spécialités qui comprend les applications du caoutchouc, les résines, les adhésifs et la métallisation. La dimension de ses activités fait du secteur Chimie de TOTAL l'un des plus grands producteurs intégrés au monde ⁽¹⁾.

Principales données financières du secteur Chimie

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires hors Groupe	17 490	14 726	20 150
<i>dont Chimie de base</i>	<i>10 653</i>	<i>8 655</i>	<i>13 176</i>
<i>dont Spécialités</i>	<i>6 824</i>	<i>6 071</i>	<i>6 974</i>
Résultat opérationnel ajusté	893	249	873
<i>dont Chimie de base</i>	<i>171</i>	<i>(160)</i>	<i>341</i>
<i>dont Spécialités</i>	<i>748</i>	<i>445</i>	<i>524</i>
Résultat opérationnel net ajusté	857	272	668
<i>dont Chimie de base</i>	<i>393</i>	<i>16</i>	<i>323</i>
<i>dont Spécialités</i>	<i>475</i>	<i>279</i>	<i>339</i>

Sur l'ensemble de l'année 2010, le chiffre d'affaires hors Groupe du secteur Chimie s'établit à 17 490 millions d'euros, en hausse de 19% par rapport à 2009.

4.1. Chimie de Base

Les activités de la Chimie de Base regroupent la pétrochimie et les fertilisants.

En 2010, les ventes se sont élevées à 10,7 milliards d'euros, contre 8,7 milliards d'euros en 2009 et 13,2 milliards d'euros en 2008. En 2010, l'environnement de la Chimie de Base a été marqué par une reprise de la demande en produits pétrochimiques

4.1.1. Pétrochimie

Répartition des capacités de production de TOTAL

(en milliers de tonnes)	2010				2009	2008
	Europe	Amérique du Nord	Asie et Moyen-Orient ^(a)	Total monde	Total monde	Total monde
Oléfines ^(b)	4 695	1 195	1 300	7 190	6 895	7 285
Aromatiques	2 500	940	755	4 195	4 195	4 360
Polyéthylène	1 180	460	500	2 140	2 040	2 035
Polypropylène	1 335	1 150	295	2 780	2 780	2 750
Styréniques ^(c)	1 050	1 260	640	2 950	3 090	3 220

(a) Dont participations minoritaires au Qatar et 50% des capacités de Samsung-Total Petrochemicals.

(b) Éthylène + Propylène + Butadiène.

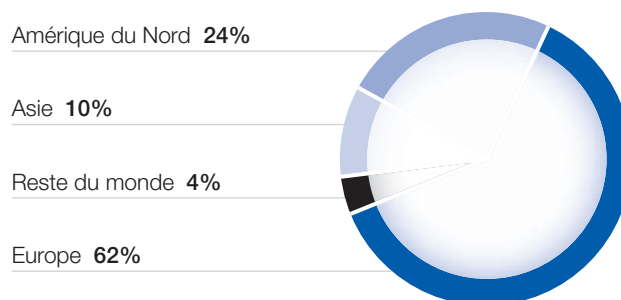
(c) Styrène + Polystyrène.

Le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie s'élève à 857 millions d'euros contre 272 millions d'euros en 2009. La Chimie de base a vu son résultat opérationnel net ajusté progresser de 377 millions d'euros grâce à une amélioration de son environnement et à la montée en puissance de ses nouvelles unités de production au Qatar. La Chimie de Spécialités a pour sa part confirmé en 2010 de fortes performances opérationnelles et son bon positionnement sur des marchés en croissance.

Le ROACE ⁽²⁾ de la Chimie est de 12% en 2010 contre 4% en 2009.

Ventes 2010 par zone géographique

Les ventes du secteur Chimie se sont établies à 17,49 milliards d'euros en 2010, contre 14,73 milliards d'euros en 2009 et 20,15 milliards d'euros en 2008. L'Europe a représenté 62% des ventes totales du secteur et l'Amérique du Nord, 24%. Le solde a principalement été réalisé en Asie (10%) et en Amérique latine (4%).



et une amélioration des marges intégrées. L'implantation du Groupe au Qatar s'est renforcée avec le démarrage du vapocraqueur de Ras Laffan et de l'unité de polyéthylène linéaire basse densité à Messaïed. L'activité Fertilisants a été fortement pénalisée par des incidents de fabrication alors que le marché européen se redressait.

(1) Données société, sur la base du chiffre d'affaires consolidé.

(2) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

La pétrochimie, rassemblée au sein de Total Petrochemicals, regroupe la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques) et ses dérivés polymères (polyéthylène, polypropylène et styréniques).

En **Europe**, les principaux sites pétrochimiques sont situés en Belgique (Anvers, Feluy) et en France (Carling, Feyzin, Gonfreville, Lavéra).

Aux **États-Unis**, ils sont situés en Louisiane (Carville) et au Texas (Bayport, La Porte, Port Arthur).

En **Asie**, TOTAL possède en association avec Samsung une participation de 50% dans le site pétrochimique intégré de Daesan en Corée du Sud. Le Groupe est également présent au travers de ses usines de Singapour et de Foshan (Chine).

Au **Qatar**, le Groupe détient des participations dans deux vapocraqueurs et plusieurs lignes de polyéthylène.

Reliées par des *pipelines* aux raffineries du Groupe ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques bénéficient pour la plupart d'une forte intégration avec les activités Raffinage.

TOTAL continue de renforcer son positionnement au niveau des leaders de l'industrie selon trois grands axes stratégiques :

- Sur les marchés matures, le Groupe renforce la compétitivité de ses sites traditionnels, notamment grâce à la maîtrise des coûts, une plus grande efficacité énergétique de ses installations et davantage de flexibilité dans le choix des matières premières.

Dans un contexte de concurrence accrue, le Groupe a engagé deux plans de restructuration principalement sur les sites de Carling et de Gonfreville en France :

- Le premier plan lancé en 2006 s'est traduit par la fermeture de l'un des vapocraqueurs et de l'unité styrène à Carling, ainsi que par la construction d'une nouvelle unité de styrène de taille mondiale ⁽¹⁾ à Gonfreville qui remplace l'unité fermée fin 2008. Cette restructuration s'est achevée au premier trimestre 2009.
- Le deuxième plan lancé en 2009 concerne un projet de consolidation des sites afin de sauvegarder leur compétitivité. Le projet prévoit un volet de modernisation des meilleures unités avec des investissements de l'ordre de 230 millions d'euros sur trois ans permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité du vapocraqueur et de l'unité de polyéthylène haute densité à Gonfreville, et de conforter la production de polystyrène à Carling. Il comprend également l'arrêt d'unités structurellement déficitaires : deux lignes de polyéthylène basse densité, l'une à Carling et l'autre à Gonfreville, et une ligne de polystyrène à Gonfreville. Ces trois lignes ont été arrêtées fin 2009. Cette réorganisation concerne également les fonctions support des deux sites et les services centraux de Total Petrochemicals France.

Par ailleurs, à la suite de la dénonciation définitive par le client unique du contrat de fourniture de butanol secondaire produit à Notre-Dame-de-Gravenchon (Normandie), le Groupe a été contraint de fermer au deuxième trimestre 2010 ce site dévolu à cette seule fabrication.

- TOTAL poursuit ses développements dans les zones de croissance.

En **Asie**, la *joint-venture* Samsung-Total Petrochemicals Co. Ltd (TOTAL, 50%) a achevé en 2008 la première phase de

modernisation du site de Daesan en Corée du Sud, son principal site de production dans la région. Ce développement majeur a permis d'augmenter d'un tiers la capacité de production initiale grâce à l'extension des unités de vapocraquage et de styrène, et au démarrage d'une nouvelle ligne de polypropylène et d'une nouvelle unité de métathèse ⁽²⁾. Un nouveau dégoulotage du vapocraqueur et des unités polyoléfines et aromatiques a été approuvé en 2010. Ces extensions de capacité devraient être effectives en 2011 pour le vapocraqueur et les unités polyoléfines et 2012 pour l'unité aromatiques.

Enfin, la *joint-venture* poursuit l'extension de ses opérations avec le démarrage en 2009 d'une usine de *compounds* de polypropylène en Chine et, sur le site de Daesan, le démarrage en juin 2010 d'une unité de production de carburant pour l'aviation destinée à valoriser les co-produits et la construction d'un bac de stockage de butane fin 2010 afin d'accroître la flexibilité des charges du vapocraqueur.

Au **Moyen-Orient**, le projet de construction d'une unité de paraxylène d'une capacité de 700 kt/an dans la raffinerie de Jubail en Arabie saoudite a été confirmé en 2008 par les deux partenaires, TOTAL et Saudi Aramco. Cette unité de taille mondiale est destinée à approvisionner le marché asiatique. Les principaux contrats de construction ont été signés en 2009 et son démarrage est prévu en 2013.

- TOTAL développe des positions bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières.

Au **Qatar**, au travers de sa participation dans Qatofin et Qapco, TOTAL détient une participation de 49% dans une unité de polyéthylène basse densité linéaire de taille mondiale d'une capacité de 450 kt/an à Mesaieed. Cette unité, opérée par Qatofin, a démarré en 2009. Le Groupe détient également une participation de 22% dans le vapocraqueur sur base éthane à Ras Laffan conçu pour traiter 1,3 Mt/an d'éthylène. Le vapocraqueur a démarré en mars 2010. Par ailleurs, Qapco, dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 20%, a lancé la construction d'une nouvelle ligne de polyéthylène basse densité d'une capacité de 300 kt/an dont la mise en service est prévue en 2012.

En **Algérie**, TOTAL et Sonatrach (Société nationale algérienne des hydrocarbures) étudient un projet de construction d'un complexe pétrochimique à Arzew. Ce projet de taille mondiale comprendrait un vapocraqueur d'éthane d'une capacité de production de 1,1 Mt/an, deux lignes de polyéthylène et une unité de production de monoéthylène glycol. Il bénéficierait d'un accès à l'éthane, une matière première particulièrement compétitive, et serait positionné pour approvisionner l'Europe, mais aussi les Amériques et l'Asie.

En **Chine**, TOTAL et China Investment Corporation ont signé en novembre 2010 un accord en vue d'étudier un projet de construction d'usine pétrochimique de transformation du charbon en oléfines, puis en polyoléfines. Dans le cadre de ce partenariat, TOTAL offrira son expertise dans les technologies MTO (*Methanol To Olefins*) et OCP (*Olefins Cracking Process*) testées à grande échelle par Total Petrochemicals sur son site de Feluy en Belgique. En outre, TOTAL étudiera des solutions en matière de captage et de stockage de CO₂, notamment grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du projet pilote qu'il développe à Lacq en France.

(1) Installations classées parmi le premier quartile en termes de capacités de production sur la base des informations publiques.

(2) Transformation d'éthylène et de butène en propylène.

4.1.1.1. Pétrochimie de base

La pétrochimie de base regroupe les oléfines et les aromatiques (monomères) issus du vapocraquage de coupes pétrolières, essentiellement le naphta, ainsi que les productions de propylène et d'aromatiques issues du raffinage. L'environnement économique de cette activité est fortement influencé par l'équilibre entre l'offre et la demande, ainsi que par l'évolution du prix des matières premières, en particulier du naphta.

L'année 2010 a été marquée par une reprise de la demande mondiale en monomères et une amélioration des marges sur l'ensemble des zones géographiques. Les volumes de production de TOTAL ont augmenté de 8% en 2010.

TOTAL développe sa présence en Asie et au Moyen-Orient avec le démarrage en 2010 du vapocraqueur de Ras Laffan au Qatar et la poursuite d'investissements pour augmenter les capacités en Corée. En Europe et aux États-Unis, TOTAL renforce l'efficacité énergétique de ses sites, les synergies avec le Raffinage et la flexibilité des charges des vapocraqueurs.

4.1.1.2. Polyéthylène

Le polyéthylène est un plastique issu de la polymérisation de l'éthylène produit par les vapocraqueurs du Groupe. Il est principalement destiné aux marchés de l'emballage, de l'automobile, de l'alimentaire, des câbles et des canalisations. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande et par la concurrence des productions en croissance du Moyen-Orient qui bénéficie d'un accès privilégié à la matière première, l'éthane, pour la production d'éthylène.

L'année 2010 a été marquée par une reprise de la demande mondiale sur toutes les zones géographiques, et plus particulièrement en Chine.

Les volumes de ventes du Groupe ont progressé de 4,7% en 2010 par rapport à 2009 grâce au démarrage de la ligne basse densité linéaire au Qatar. Les marges du polyéthylène haute densité sont restées faibles en Europe. Aux États-Unis, elles se sont maintenues à un niveau élevé grâce à la compétitivité du prix de l'éthylène sur base éthane.

La stratégie de TOTAL repose sur un abaissement du point mort de ses unités en Europe et la poursuite de sa politique de différenciation de sa gamme de produits.

4.1.1.3. Polypropylène

Le polypropylène est un plastique issu de la polymérisation du propylène produit par les vapocraqueurs et les raffineries du Groupe. Il est essentiellement destiné aux marchés de l'automobile, de l'emballage, des équipements ménagers, des appareils électriques, des fibres et de l'hygiène. Les marges sont principalement influencées par le niveau de la demande, ainsi que par la disponibilité et le prix du propylène.

L'année 2010 a été marquée par une croissance soutenue du marché mondial dans toutes les zones géographiques, en particulier en Amérique du Nord et en Chine. Cependant, l'ensemble de l'industrie européenne a été affecté par des difficultés de production récurrentes tout au long de l'année.

Les volumes de ventes de TOTAL n'ont que faiblement augmenté par rapport à 2009 (+1%). Les marges ont fortement progressé en Europe sur un marché tendu. Elles sont restées stables, mais à un niveau relativement faible aux États-Unis. Face à la concurrence

accrue des nouvelles unités au Moyen-Orient, TOTAL dispose d'unités de production qui le placent parmi les leaders de l'industrie en Europe et aux États-Unis.

4.1.1.4. Styréniques

Cette activité regroupe le styrène et le polystyrène. L'essentiel des productions de styrène du Groupe est polymérisé en polystyrène, plastique dont les débouchés principaux sont les marchés de l'emballage alimentaire, de l'isolation, de la réfrigération et des appareils électriques et électroniques. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande en polystyrène ainsi que par le prix du benzène, la principale matière première.

Après deux années de décroissance, le marché mondial du styrène a connu une hausse en 2010 grâce à la bonne tenue des marchés de l'automobile, de l'électronique et de l'isolation. Le marché mondial du polystyrène a également augmenté en 2010, tiré par la demande intérieure en Chine.

En 2010, les volumes de vente de polystyrène de TOTAL ont progressé de 1,5% de manière homogène sur toutes les zones géographiques. Les marges du styrène sont restées faibles en 2010 alors que celles du polystyrène ont nettement progressé sous l'effet combiné d'une stabilisation du marché et de réductions de capacités dans les zones matures.

4.1.2. Fertilisants

Au travers de sa filiale GPN, TOTAL produit et commercialise principalement des engrais azotés à partir de gaz naturel. Le principal facteur influençant les marges est le prix du gaz naturel.

En 2010, les productions de GPN ont été affectées par de nombreux incidents de fabrication entraînant des arrêts longs sur les unités d'ammoniac de Grandpuits et Rouen en France et limitant les productions des unités aval (acide nitrique, urée, ammonitrates). Ces incidents ont eu un impact significatif sur les résultats de GPN qui n'a pas pu profiter d'une amélioration du marché européen.

La division Fertilisants a poursuivi sa profonde restructuration industrielle engagée depuis 2006 :

- L'activité d'engrais composés a été abandonnée en France, conduisant à la fermeture de trois sites (Bordeaux, Basse Indre et Granville). En outre, la filiale néerlandaise Zuid-Chemie a été cédée à la société Engrais Rosier, détenue à 57% par le Groupe.
- Sur son cœur de métier, la chaîne azotée, l'outil industriel a été renforcé au moyen d'un investissement majeur portant sur la construction de deux unités compétitives, l'une d'acide nitrique à Rouen, démarrée au deuxième semestre 2009, et l'autre d'urée à Grandpuits, dont le démarrage était en cours en mars 2011. La production d'urée supplémentaire permet de positionner GPN sur le marché prometteur des produits qui contribuent à la réduction des émissions de NOx⁽¹⁾ : DENOX® pour l'usage industriel et Adblue® en application transport.
- La fermeture en France du site d'Oissel et de trois unités obsolètes de fabrication d'acide nitrique à Rouen et à Mazingarbe, a été réalisée en 2009 et 2010.
- Début 2010, le Groupe a engagé un processus de cession de l'activité Mines et Carrières de GPN implantée sur le site de

(1) Oxyde d'azote dont les émissions nocives pour l'environnement sont soumises à des réglementations.

Mazingarbe. Ce projet a été soumis à la consultation des instances représentatives du personnel et à l'approbation des autorités compétentes. Cette transaction a été finalisée en janvier 2011.

Ce plan devrait améliorer la compétitivité de GPN en concentrant son activité sur deux sites d'une capacité de production supérieure à la moyenne européenne.

4.2. Chimie de Spécialités

La Chimie de Spécialités comprend les activités de transformation du caoutchouc (Hutchinson), les résines (Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers), les adhésifs (Bostik) et la métallisation-galvanoplastie (Atotech). Elle couvre les marchés grand public et industriels où la stratégie marketing, l'innovation et la qualité du service à la clientèle sont des atouts majeurs. Le Groupe commercialise des produits de spécialité dans plus de cinquante-cinq pays et poursuit un objectif de développement à l'international, combinant croissance interne et acquisitions ciblées. Ce développement est axé sur les marchés en expansion et la commercialisation de produits innovants à forte valeur ajoutée s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

L'activité Grand public (Mapa® et Spontex®) a été cédée en avril 2010. Le chiffre d'affaires des activités cédées s'est élevé à 530 millions d'euros en 2009.

Par ailleurs, fin 2010, TOTAL a engagé un processus de cession partielle de l'activité Résines concernant les résines de revêtement et photoréticulables. Le chiffre d'affaires de ces activités s'est établi à 860 millions d'euros en 2010. Cette cession reste soumise à la consultation des instances représentatives du personnel et à l'approbation des autorités compétentes et pourrait intervenir dans le courant du deuxième trimestre 2011.

En 2010, les Spécialités ont connu un environnement favorable lié à la reprise des marchés matures, qui avaient fortement souffert à la fin de l'année 2008 et au début de l'année 2009, et à la croissance continue des pays émergents. Dans ce contexte et à périmètre constant (hors activité Grand public), le chiffre d'affaires a progressé de 21% par rapport à 2009, s'établissant à 6,8 milliards d'euros.

4.2.1. Transformation du caoutchouc

Hutchinson fabrique et commercialise des produits issus de la transformation du caoutchouc principalement destinés aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de la défense.

Hutchinson, qui se positionne parmi les leaders mondiaux⁽¹⁾, a pour objectif d'offrir à ses clients des solutions innovantes dans les domaines du transfert de fluides, de l'étanchéité, de l'isolation vibratoire, acoustique et thermique, de la transmission et de la mobilité.

Le chiffre d'affaires d'Hutchinson s'est établi à 2,7 milliards d'euros en 2010, en progression de 19% par rapport à 2009 dans un environnement contrasté selon les activités. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité automobile a enregistré une forte hausse grâce à la reprise des marchés européens et nord-américains et la croissance des marchés d'Amérique latine et de la Chine. Sur les autres marchés industriels, le chiffre d'affaires est en légère diminution en 2010 par rapport à 2009 en raison d'une baisse des marchés des avions d'affaires, des hélicoptères et de la défense. Ces baisses ont été partiellement compensées par la hausse du marché ferroviaire.

Pour renforcer sa position dans le secteur aéronautique, Hutchinson a acquis fin 2008 Strativer, une société spécialisée dans le segment très porteur des matériaux composites.

Au cours de l'année 2010, Hutchinson a poursuivi sa croissance dans les zones à potentiel de développement, principalement l'Europe orientale, l'Amérique du Sud et la Chine, en s'appuyant notamment sur ses sites de Brasov (Roumanie), Lodz (Pologne) et Suzhou (Chine) et sur son site de Sousse (Tunisie) ouvert en 2009.

4.2.2. Résines

Par l'intermédiaire de ses trois filiales, Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers, TOTAL produit et commercialise des résines pour adhésifs, encres, peintures, revêtements et matériaux composites.

En 2010, le chiffre d'affaires s'est établi à 1,8 milliard d'euros en 2010, en progression de 24% par rapport à 2009, reflétant le redressement des économies nord-américaine et européenne où la majorité des ventes sont réalisées.

Les filiales ont poursuivi leurs programmes de réduction des frais fixes en Europe et aux États-Unis. Elles ont par ailleurs continué leur recentrage sur les lignes d'activité les plus performantes en conduisant une politique sélective d'investissement, notamment à destination des zones géographiques les plus dynamiques.

Fin 2010, TOTAL a engagé un processus de cession partielle de l'activité Résines concernant les résines de revêtement et photoréticulables.

4.2.3. Adhésifs

Bostik est l'un des principaux acteurs dans le secteur des adhésifs⁽¹⁾, avec des positions de premier plan sur les segments de l'industrie, de l'hygiène, du bâtiment et de la distribution grand public et professionnelle.

En 2010, le chiffre d'affaires s'est établi à 1,4 milliard d'euros en 2010, en progression de 14% par rapport à 2009. Cette bonne performance confirme la stratégie de Bostik de renforcer son positionnement technologique dans le secteur industriel, moins affecté que la construction, et de poursuivre son développement dans les zones de croissance, notamment l'Asie-Pacifique.

Ainsi, Bostik prévoit de démarrer de nouvelles unités de production en Égypte, au Vietnam et en Chine au deuxième semestre 2011, puis en Inde en 2012.

Bostik poursuit activement son programme d'innovation basé sur de nouveaux produits et des solutions intégrées, axé principalement sur le développement durable.

4.2.4. Métallisation-galvanoplastie

Atotech, qui regroupe les activités de Chimie de Métallisation-galvanoplastie de TOTAL, est le deuxième acteur mondial de ce secteur⁽¹⁾. Son activité est répartie entre le marché de l'électronique (circuits imprimés, semi-conducteurs) et les applications générales (automobile, sanitaire, ameublement).

(1) Données sociétés sur la base du chiffre d'affaires consolidé.

L'activité de Métallisation-galvanoplastie a connu une forte reprise en 2010, portée en particulier par la forte croissance des marchés de l'automobile et de l'électronique. Après une baisse de 20% entre 2008 et 2009, le chiffre d'affaires d'Atotech s'est établi à 0,8 milliard d'euros en 2010, en progression de 31% par rapport à 2009.

En Allemagne, une nouvelle unité de production destinée au marché des semi-conducteurs a été inaugurée en 2010.

Atotech a poursuivi avec succès sa stratégie de différenciation s'appuyant, d'une part, sur un service complet offert à ses clients

en termes d'équipement, de procédés, de conception d'installations et de produits chimiques et, d'autre part, sur la mise au point de technologies innovantes et « vertes » qui réduisent l'impact sur l'environnement. Cette stratégie s'appuie sur une couverture géographique mondiale assurée par des centres techniques situés à proximité des clients.

Atotech entend poursuivre son développement en Asie où il réalise déjà plus de 50% de son chiffre d'affaires mondial.

5. Investissements

5.1. Principaux investissements réalisés au cours de la période 2008-2010 ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Amont	13 208	9 855	10 017
Aval	2 343	2 771	2 418
Chimie	641	631	1 074
Holding	81	92	131
Total	16 273	13 349	13 640

L'essentiel des investissements réalisés par TOTAL est constitué de nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles.

Les investissements, y compris les investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées et les acquisitions, se sont établis en 2010 à 20,5 milliards de dollars, contre 18,1 milliards de dollars en 2009.

La hausse des investissements bruts provient quasi exclusivement du secteur Amont qui a poursuivi en 2010 le développement de ses grands projets tout en réalisant les acquisitions d'actifs dans le Barnett Shale aux États-Unis, de la société UTS au Canada, d'une participation de 20% dans le projet GLNG ⁽²⁾ en Australie et d'une participation supplémentaire dans les blocs de Laggan Tormore au Royaume-Uni. Outre ces acquisitions, les investissements

de l'Amont ont été principalement consacrés au développement de nouvelles installations de production d'hydrocarbures, ainsi qu'aux activités d'exploration et à l'acquisition de nouveaux permis. En 2010, les investissements de développements ont en particulier été consacrés aux projets suivants : Kashagan au Kazakhstan ; Pazflor et Angola LNG en Angola ; OML 58, Usan et Ofon II au Nigeria ; Ekofisk en Norvège ; la zone de la Mahakam en Indonésie ; Laggan Tormore au Royaume-Uni ; Surmont au Canada ; Bongkot en Thaïlande et Anguille au Gabon.

Dans l'Aval, les investissements se répartissent entre le Raffinage et le Marketing (notamment le réseau). Dans le Raffinage (environ 2,3 milliards de dollars en 2010), ils sont consacrés, d'une part, à la maintenance des installations et à la sécurité et, d'autre part, à des projets destinés à augmenter la production de produits légers, ajouter des capacités de désulfuration, adapter l'outil aux nouvelles spécifications et améliorer l'efficacité énergétique des usines. L'année 2010 a été en particulier marquée par la poursuite de la construction de l'unité de conversion profonde à la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis dont le démarrage était en cours en mars 2011.

Dans la Chimie, les investissements concernent pour environ 75% la Chimie de Base et pour environ 25% les Spécialités.

5.2. Principaux investissements prévus

Au début de l'année 2011, TOTAL a annoncé le lancement du développement du projet d'extraction et de liquéfaction de gaz de charbon de GLNG en Australie, ainsi que sa prise de participation dans quatre permis d'exploration en Argentine en vue d'évaluer leur potentiel en gaz de schistes.

Début mars 2011, le Groupe a également annoncé la signature de deux accords de principe avec la société russe Novatek et ses actionnaires principaux en vue de prendre une participation de 20% dans le projet Yamal LNG et de devenir actionnaire de Novatek à hauteur de 12,08% (avec l'intention que TOTAL augmente sa participation à 15% sous 12 mois et à 19,40%

sous 36 mois). Une fois finalisée, cette prise de participation de 12,08% devrait représenter un investissement d'environ 4 milliards de dollars.

Pour l'année 2011, TOTAL a annoncé un budget d'investissement ⁽³⁾ de 20 milliards de dollars, dont 80% dans l'Amont. Les investissements dans l'Amont devraient être essentiellement consacrés aux grands projets de développement dont Kashagan au Kazakhstan, les zones d'Ekofisk en Norvège et de la Mahakam en Indonésie, les projets de Laggan/Tormore au Royaume-Uni, Pazflor et CLOV en Angola, Surmont au Canada, Anguille/Mandji au Gabon et GLNG en Australie. Au global, le budget Amont devrait être alloué pour

(1) Le détail des principales acquisitions et cessions des exercices 2008-2010 figure à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

(2) Participation portée à 27,5% en mars 2011.

(3) Y compris les investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, hors acquisitions et cessions, avec l'hypothèse de 1€ = 1,30 \$ pour 2011.

35% environ aux investissements des actifs déjà en production, 40% iraient aux projets devant démarrer entre 2011 et 2014, et les 25% restant serviraient à la croissance post-2014.

Dans l'Aval, un budget d'investissement ⁽¹⁾ de 3 milliards de dollars devrait être consacré aux activités de raffinage et de marketing. L'année 2011 devrait en particulier être marquée par davantage de grands arrêts dans les raffineries, ainsi que par la poursuite des projets de construction de Jubail en Arabie saoudite et de modernisation de la raffinerie de Normandie.

Dans la Chimie, un budget d'investissements ⁽¹⁾ d'un milliard de dollars est prévu en 2011 pour financer la sécurité, la maintenance des installations et les développements dans la Chimie de Base et la Chimie de Spécialités.

Au-delà de 2011, TOTAL envisage de poursuivre un effort d'investissement soutenu pour alimenter la croissance de ses activités avec une priorité toujours marquée pour l'Amont.

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir de ses excédents de trésorerie d'exploitation (voir le tableau de flux de trésorerie consolidé de l'annexe aux comptes consolidés), qui sont essentiellement complétés par un recours régulier au marché obligataire en fonction des conditions offertes par les marchés financiers (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés). Toutefois, les investissements pour lesquels des entreprises communes sont mises en place entre TOTAL et des partenaires extérieurs au Groupe font généralement l'objet de financements de projet spécifiques.

Dans le cadre de certains accords de financement de projet, TOTAL S.A. a octroyé des garanties. Ces garanties (« Garanties données sur emprunts ») et les autres informations sur les engagements hors bilan et obligations contractuelles du Groupe figurent à la note 23 des comptes consolidés. Le Groupe considère actuellement que ni ces garanties, ni les autres engagements hors bilan de TOTAL S.A. ou de toute autre société du Groupe, ont, ou pourraient raisonnablement avoir dans le futur, un impact significatif sur la situation financière, les produits et charges, la liquidité, les investissements ou les ressources financières du Groupe.

6. Organigramme

6.1. Place de la Société au sein du Groupe

TOTAL S.A. est la société mère du Groupe. Au 31 décembre 2010, il existe 687 sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A., dont 596 sociétés par intégration globale et 91 sociétés par mise en équivalence.

La décision de versement de dividendes par les principales filiales de TOTAL S.A. relève de leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumise aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. Ces dispositions n'entraînent pas, au 31 décembre 2010, de restriction limitant de manière significative le versement, à

TOTAL S.A., des dividendes mis en distribution par lesdites filiales.

Les activités du Groupe sont organisées selon le schéma d'organisation figurant aux pages 50 et 51 du présent Document de référence. Les secteurs d'activités du Groupe bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles (Finance, Juridique, Éthique, Assurances, Stratégie et Intelligence économique, Ressources humaines et Communication), également présentées dans ce schéma d'organisation et regroupées au sein de la société mère TOTAL S.A.

6.2. Filiales de la Société

La liste des principales filiales directes ou indirectes de la Société figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

7. Propriétés immobilières, usines et équipements

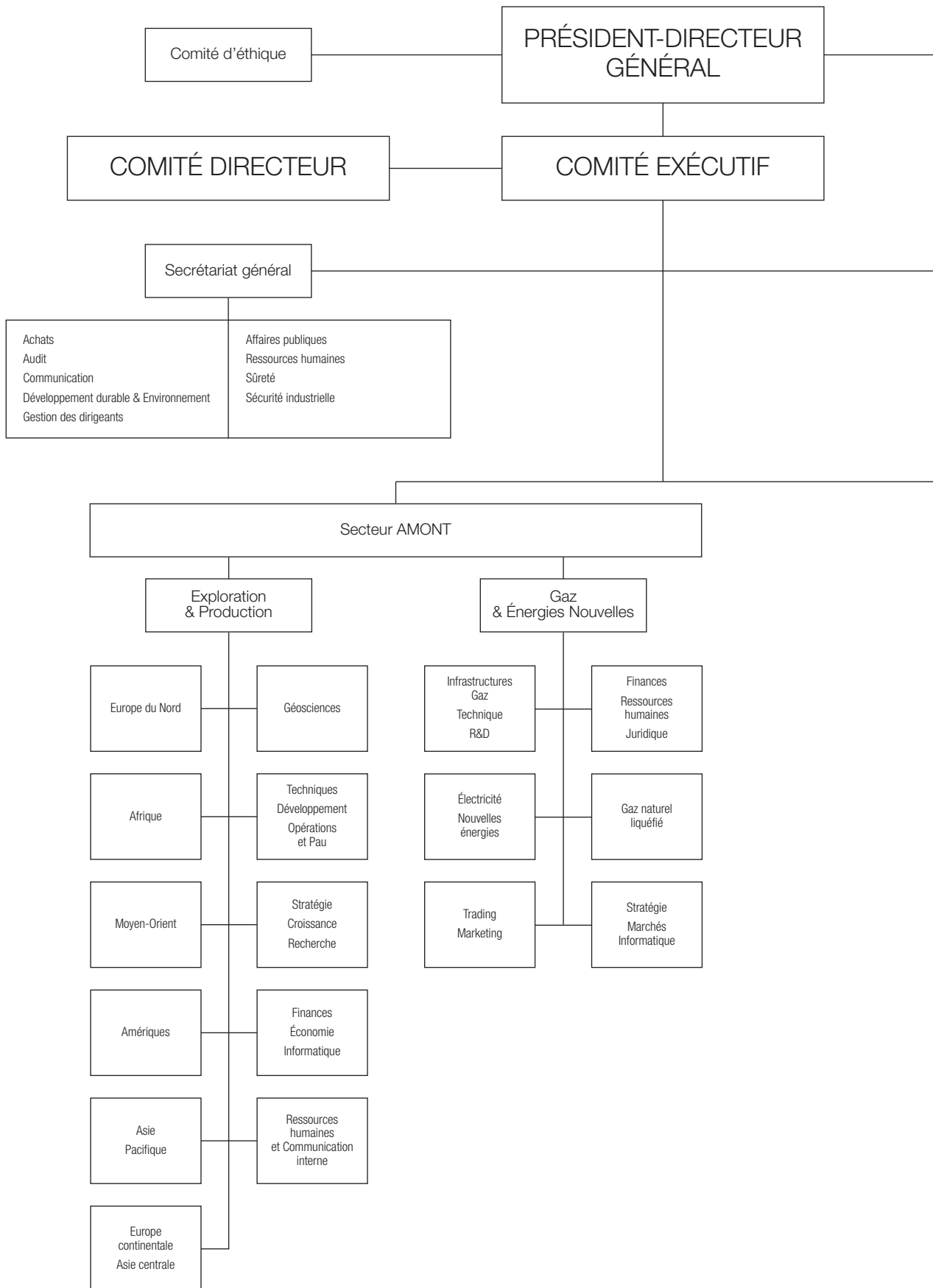
Les sociétés du Groupe exploitent de nombreux sites, en pleine propriété, concession, location ou autrement, dans plus de 130 pays à travers le monde. Les activités exploitées dans ces propriétés immobilières, champs d'hydrocarbures et autres installations ou implantations industrielles, commerciales ou administratives sont décrites dans le présent chapitre pour chacun des secteurs d'activité (Amont, Aval, Chimie).

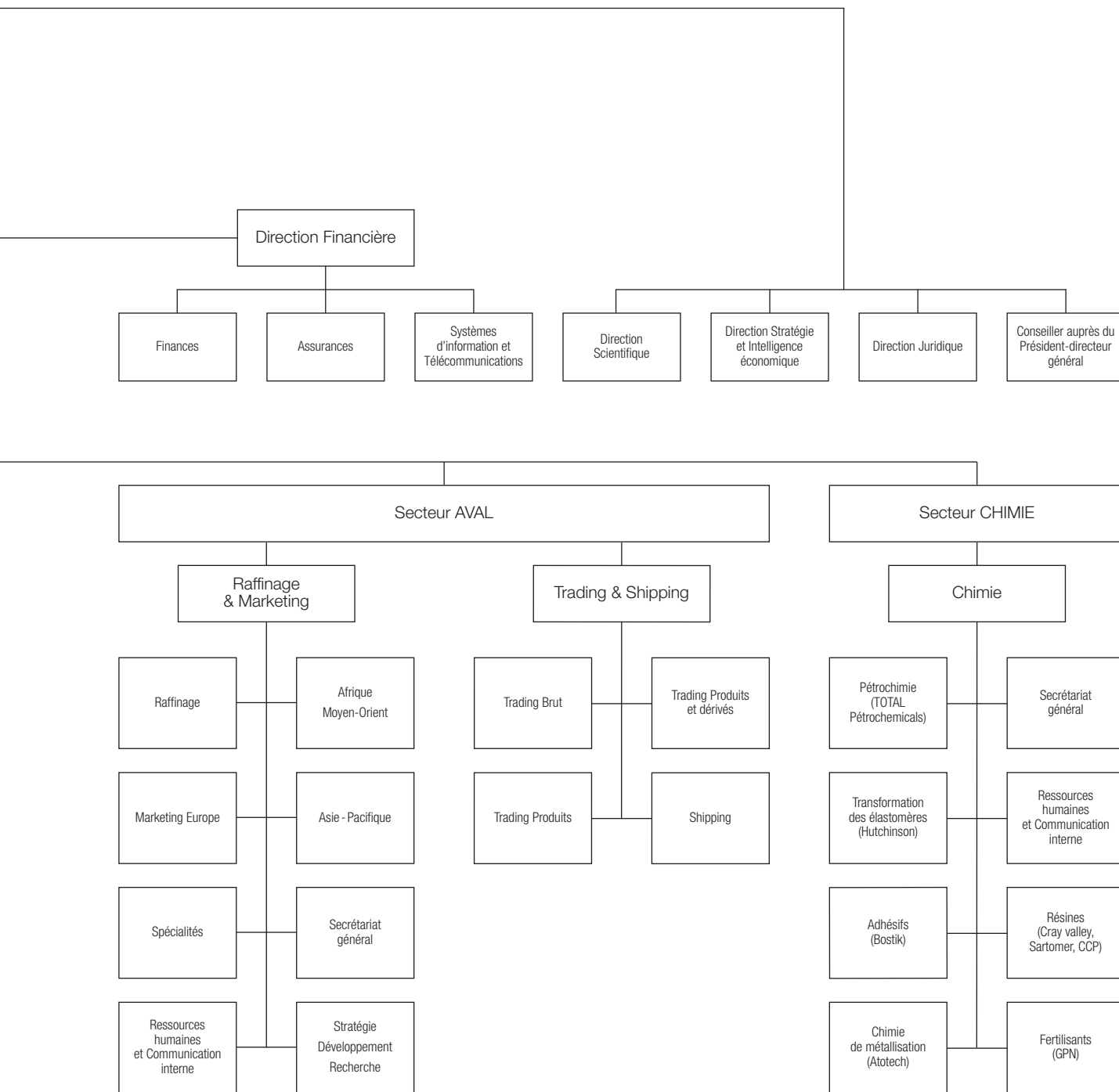
Un récapitulatif des immobilisations corporelles du Groupe et des principales charges y afférant (amortissements et dépréciations) figure à la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Des indications sur les objectifs de politique environnementale de la Société, ayant trait notamment aux installations ou implantations industrielles du Groupe, figurent aux pages 308 à 310 du présent Document de référence.

(1) Y compris les investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, hors acquisitions et cessions, avec l'hypothèse de 1€ = 1,30 \$ pour 2011.

8. Schéma d'organisation au 31 décembre 2010





Rapport de gestion

Le Rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'administration le 10 février 2011 et n'est pas mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1.	Examen de la situation financière et des résultats	54
1.1.	Panorama de l'exercice 2010 pour TOTAL	.54
1.2.	Résultats du Groupe pour l'année 2010	.55
1.3.	Résultats du secteur Amont	.57
1.4.	Résultats du secteur Aval	.58
1.5.	Résultats du secteur Chimie	.58
1.6.	Résultats de TOTAL S.A. en 2010 et proposition de dividende	.59
2.	Trésorerie et capitaux	59
2.1.	Capitaux à long terme et à court terme	.59
2.2.	Source et montant des flux de trésorerie	.59
2.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	.60
2.4.	Condition d'utilisation des financements externes	.60
2.5.	Sources de financement attendues	.60
3.	Recherche & Développement	61
3.1.	Exploration & Production	.61
3.2.	Gaz & Énergies Nouvelles	.61
3.3.	Raffinage & Marketing	.62
3.4.	Pétrochimie	.62
3.5.	Chimie de Spécialité	.62
3.6.	Environnement	.62
3.7.	Dispositif de Recherche & Développement	.62
4.	Tendances et perspectives	63
4.1.	Perspectives	.63
4.2.	Risques et incertitudes	.63
4.3.	Sensibilités des résultats 2011 aux paramètres d'environnement	.63

1. Examen de la situation financière et des résultats

1.1. Panorama de l'exercice 2010 pour TOTAL

Porté par la croissance économique mondiale, en particulier dans les pays émergents, l'environnement de l'industrie pétrolière en 2010 a connu un net rebond de la demande de pétrole, de gaz et de produits pétroliers. Les prix du brut ont ainsi progressé en 2010 pour s'établir en moyenne à 80 \$/b. Les prix *spot* du gaz en Europe et en Asie ont également connu une reprise. Après les niveaux historiquement bas connus en 2009, les marges de raffinage se sont redressées pour atteindre une moyenne de 27 \$/t en Europe. Dans la Chimie, la demande de polymères a progressé sur chacune des zones de consommation, entraînant une reprise des marges pétrochimiques.

Dans ce contexte, le résultat net ajusté de TOTAL s'établit à 10,3 milliards d'euros, en hausse de 32% par rapport à l'année 2009. Ce résultat reflète à la fois l'amélioration de l'environnement et la solidité des performances du Groupe, avec notamment une croissance des productions dans l'Amont de plus de 4% par rapport à 2009. Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont atteint 8,6 milliards d'euros en 2010, en hausse de 35% par rapport à l'an passé, soit une progression supérieure à celle de son environnement. Le secteur Aval affiche une hausse de 23% de son résultat tiré par le Marketing et l'amélioration des marges de raffinage. Enfin, grâce au redressement de l'environnement dans la Pétrochimie et à la très bonne performance de la Chimie de Spécialités, la Chimie a vu son résultat tripler par rapport à 2009.

Bénéficiant d'un *cash flow* opérationnel en nette hausse, TOTAL a conforté la solidité de son bilan et présente à fin décembre 2010 un taux d'endettement en diminution à 22% contre 27% à fin 2009.

L'année 2010 marque une nouvelle dynamique dans le déploiement de la stratégie avec une exploration plus audacieuse et un portefeuille d'actifs en profonde évolution dans tous les secteurs. Avec des acquisitions et des cessions en hausse, le Groupe a également démontré sa volonté d'optimiser son portefeuille d'activités.

TOTAL a réaffirmé en 2010 la priorité donnée à la sécurité et à l'environnement dans le cadre de ses opérations et de ses investissements pour l'ensemble de ses activités. À travers les projets menés dans de très nombreux pays, le Groupe a placé

les enjeux sociétaux et la contribution au développement du tissu économique local au cœur de ses préoccupations.

La dynamique de croissance des budgets de recherche et développement engagée depuis 2004 a été maintenue avec des dépenses qui se sont élevées à 715 millions d'euros en 2010, en hausse de 10% par rapport à 2009. Ces dépenses doivent permettre, en particulier, de poursuivre la constante amélioration de l'expertise technologique du Groupe dans l'exploitation des ressources pétrolières et gazières mais aussi de développer des technologies du solaire, de la biomasse et du captage et stockage du CO₂ visant à contribuer à l'évolution de l'offre énergétique mondiale.

Dans l'Amont, le Groupe a poursuivi son ambitieux programme d'investissement illustré par le lancement de sept nouveaux projets, dont Laggan/Tormore en mer du Nord et CLOV en Angola. L'année 2010 a également été marquée par l'annonce de la prise de participation dans deux projets majeurs, Fort Hills au Canada et GLNG en Australie. Le Groupe a continué d'étendre son domaine minier en cherchant de nouvelles thématiques d'exploration davantage orientées vers les domaines antésalifères, le gaz non conventionnel et de nouveaux domaines frontières. Enfin, TOTAL a cédé en 2010 ses intérêts dans les champs de Valhall et Hod en Norvège, sur le bloc 31 en Angola et a annoncé la vente de sa filiale d'Exploration & Production au Cameroun.

Dans l'Aval et la Chimie des changements majeurs ont été menés en 2010. L'arrêt de la raffinerie de Dunkerque ainsi que la modernisation de la raffinerie et de l'usine pétrochimique de Normandie illustrent la volonté du Groupe de s'adapter à l'évolution de la demande en Europe alors que le démarrage du vapocraqueur de Ras Laffan au Qatar va lui permettre de mieux tirer parti de la croissance du marché au Moyen-Orient et en Asie. Dans le Marketing et la Chimie de Spécialités, avec la création de TotalErg en Italie, la mise en vente du réseau de distribution au Royaume-Uni et la cession de Mapa Spontex, le Groupe a poursuivi en 2010 son travail d'optimisation tout en cherchant à conforter ses positions de leader sur ces activités.

1.2. Résultats du Groupe pour l'année 2010

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	159 269	131 327	179 976
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	19 797	14 154	28 114
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	10 622	7 607	13 961
Résultat net (part du Groupe)	10 571	8 447	10 590
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	10 288	7 784	13 920
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 244,5	2 237,3	2 246,7
Résultat net ajusté dilué par action (en euro) ^{(a) (b)}	4,58	3,48	6,20
Dividende par action (en euro) ^(c)	2,28	2,28	2,28
Dette nette/capitaux propres (au 31 décembre)	22%	27%	23%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) ^(d)	16%	13%	26%
Rentabilité des capitaux propres	19%	16%	32%
Flux de trésorerie d'exploitation	18 493	12 360	18 669
Investissements bruts	16 273	13 349	13 640
Désinvestissements (au prix de cession)	4 316	3 081	2 585

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et, jusqu'au 30 juin 2010, hors quote-part, pour TOTAL, des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(c) Dividende 2010 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011.

(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Paramètres d'environnement	2010	2009	2008
Parité €-\$	1,33	1,39	1,47
Brent (\$/b)	79,5	61,7	97,3
Marges de raffinage européennes ERMI ^(a) (\$/t)	27,4	17,8	51,1

(a) L'ERMI est un indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Éléments non-récurrents du résultat opérationnel des secteurs	(1 394)	(711)	(375)
Charges de restructuration	-	-	-
Amortissements exceptionnels	(1 416)	(391)	(177)
Autres éléments	22	(320)	(198)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(a))	993	2 205	(3 503)
Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs	(401)	1 494	(3 878)

(a) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Éléments non-récurrents du résultat net (part du Groupe)	(384)	(570)	(485)
Plus-values de cession	1 046	179	214
Charges de restructuration	(53)	(129)	(69)
Amortissements exceptionnels	(1 224)	(333)	(205)
Autres éléments	(153)	(287)	(425)
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis ^(a)	(81)	(300)	(393)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(b))	748	1 533	(2 452)
Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)	283	663	(3 330)

(a) Le Groupe ne consolide plus sa participation dans Sanofi-Aventis depuis le 1^{er} juillet 2010. Sur la base d'une participation de TOTAL dans Sanofi-Aventis de 7,4% au 31 décembre 2009 et de 11,4% au 31 décembre 2008.

(b) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

1.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2010 s'établit à 159 269 millions d'euros, contre 131 327 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 21%.

1.2.2. Résultats opérationnels

Comparé à l'année 2009, l'environnement pétrolier en 2010 a été marqué par une hausse de 29% du prix moyen du Brent à 79,5 \$/b alors que le prix moyen de vente du gaz est resté stable. L'indicateur ERM1 des marges de raffinage en Europe s'est établi à 27,4 \$/t contre 17,8 \$/t en 2009.

La parité euro-dollar s'est établie à 1,33 \$/€ contre 1,39 \$/€ en moyenne sur 2009.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ressort à 19 797 millions d'euros, soit une progression de 40% par rapport à 2009⁽¹⁾. Exprimé en dollar⁽²⁾, le résultat opérationnel ajusté des secteurs atteint 26,2 milliards de dollars, en hausse de 33% par rapport à 2009.

Le taux moyen d'imposition⁽³⁾ des secteurs est de 56% contre 55% en 2009.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité s'établit à 10 622 millions d'euros, contre 7 607 millions d'euros en 2009, en hausse de 40%.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté des secteurs est en progression de 33%.

1.2.3. Résultats nets part du Groupe

Le résultat net ajusté est en hausse de 32% et s'élève à 10 288 millions d'euros contre 7 784 millions d'euros en 2009. Exprimé en dollars, le résultat net ajusté est en hausse de 26%.

Le Groupe a cessé de consolider par mise en équivalence sa participation dans Sanofi-Aventis depuis le 1^{er} juillet 2010. En 2010, l'impact de la comptabilisation de cette participation a été de 290 millions d'euros sur le résultat net ajusté du Groupe contre 786 millions d'euros en 2009. Hors impact de la participation dans Sanofi-Aventis, l'augmentation du résultat net ajusté du Groupe aurait été de 43% en euros et de 36% en dollars.

Le résultat net ajusté exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non-récurrents et, jusqu'au 30 juin 2010, la quote-part pour le Groupe des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

- L'effet de stock après impôt ressort à +748 millions d'euros contre +1 533 millions d'euros en 2009.
- La quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis a eu un impact sur le résultat net de -81 millions d'euros en 2010. Ces éléments d'ajustement s'élevaient à -300 millions d'euros en 2009.
- Les autres éléments non-récurrents du résultat net ont eu un impact de -384 millions d'euros constitués essentiellement de

dépréciations exceptionnelles d'actifs pour -1 224 millions d'euros et de plus-values de cession pour +1 046 millions d'euros.

Ces autres éléments non-récurrents étaient de -570 millions d'euros en 2009.

Le résultat net part du Groupe ressort à 10 571 millions d'euros contre 8 447 millions d'euros en 2009.

Le taux moyen d'imposition du Groupe s'établit à 56% en 2010 contre 55% en 2009.

Au 31 décembre 2010, le nombre dilué d'actions est de 2 249,3 millions contre 2 243,7 millions au 31 décembre 2009.

En 2010, le résultat net ajusté dilué par action, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 244,5 millions, s'élève à 4,58 euros contre 3,48 euros en 2009, soit une augmentation de 32%.

Exprimé en dollars, le résultat net ajusté dilué par action est de 6,08 contre 4,85 en 2009, soit une hausse de 25%.

1.2.4. Investissements - désinvestissements

Les investissements hors acquisitions, y compris investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, se sont établis à 11,9 milliards d'euros (15,8 milliards de dollars) en 2010 contre 12,3 milliards d'euros (17,1 milliards de dollars) en 2009.

Les acquisitions ont représenté 3,5 milliards d'euros en 2010 essentiellement constituées de l'acquisition d'actifs dans le Barnett Shale aux États-Unis, de la société UTS au Canada, d'une participation de 20% dans le projet GLNG en Australie, et d'une participation supplémentaire dans les blocs de Laggan/Tormore au Royaume-Uni.

Les cessions en 2010 se sont élevées à 3,5 milliards d'euros, essentiellement constituées des ventes d'actions Sanofi-Aventis, de la cession de la participation du Groupe dans les champs de Valhall et Hod en Norvège, de la cession de la participation de 5% dans le bloc 31 en Angola, et de la vente de Mapa Spontex dans la Chimie.

Les investissements nets⁽⁴⁾ ressortent à 12,0 milliards d'euros, en hausse de 16% par rapport aux 10,3 milliards d'euros en 2009. Exprimés en dollars, les investissements nets en 2010 sont en hausse de 11% à 15,9 milliards de dollars.

1.2.5. Rentabilités

Le ROACE en 2010 est de 16% pour le Groupe et de 17% aux bornes des secteurs d'activité. Le ROACE était de 13% en 2009 pour le Groupe et aux bornes des secteurs d'activité. En 2008, il était de 26% pour le Groupe et de 28% aux bornes des secteurs d'activité.

La rentabilité des capitaux propres s'établit à 19% en 2010, contre 16% en 2009 et 32% en 2008.

(1) Les éléments non-récurrents du résultat opérationnel des secteurs d'activités ont eu un impact de -1 394 millions d'euros en 2010. Ils avaient eu un impact de -711 millions d'euros en 2009.

(2) Chiffres en dollars obtenus à partir des chiffres en euros convertis sur la base du taux de change moyen €-\$ de la période : 1,3257 \$/€ en 2010 et 1,3948 \$/€ en 2009.

(3) Il se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté - quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes reçus des participations et amortissement exceptionnel des écarts d'acquisitions + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

(4) Investissements nets = investissements y compris acquisitions et investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées - cessions + flux net des prêts aux salariés.

1.3. Résultats du secteur Amont

Environnement

Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2010	2009	2008
Brent (\$/b)	79,5	61,7	97,3
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	76,3	58,1	91,1
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	5,15	5,17	7,38
Prix moyen des hydrocarbures (\$/bep)	56,7	47,1	72,1

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes et contrats de buy-back.

Le prix moyen de vente des liquides de TOTAL a augmenté de 31% sur l'année 2010 par rapport à 2009. Les prix moyens de vente du gaz sont restés stables par rapport à 2009.

Productions d'hydrocarbures	2010	2009	2008
Liquides (kb/j)	1 340	1 381	1 456
Gaz (Mpc/j)	5 648	4 923	4 837
Productions combinées (kbep/j)	2 378	2 281	2 341

En 2010, la production d'hydrocarbures a été de 2 378 kbep/j, en hausse de 4,3% par rapport à 2009, essentiellement en raison des éléments suivants :

- +3% grâce à l'impact de la montée en puissance des nouveaux projets net du déclin naturel des productions et à un niveau d'arrêts planifiés moins important ;
- +1,5% lié aux moindres réductions OPEP et à la reprise de la demande de gaz ;
- +1% lié à l'amélioration des conditions de sécurité au Nigeria ;
- +2% liés aux variations de périmètre ;
- -3% liés à l'effet prix ⁽¹⁾.

Réserves d'hydrocarbures

Au 31 décembre	2010	2009	2008
Liquides (Mb)	5 987	5 689	5 695
Gaz (Gpc)	25 788	26 318	26 218
Hydrocarbures (Mbep)	10 695	10 483	10 458

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 79,02 \$/b) s'élèvent à 10 695 Mbep au 31 décembre 2010. Au niveau de production moyen de 2010, la durée de vie des réserves ressort ainsi à plus de 12 années.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées ⁽²⁾, établies selon les règles de la SEC, ressort à 124%.

Fin 2010, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables ⁽³⁾ représentant plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2010 et des ressources ⁽⁴⁾ représentant plus de 40 ans de durée de vie.

Résultats

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Résultat opérationnel ajusté	17 653	12 879	23 639
Résultat opérationnel net ajusté	8 597	6 382	10 724
Flux de trésorerie d'exploitation	15 573	10 200	13 765
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	14 136	11 336	14 313
Investissements	13 208	9 855	10 017
Désinvestissements au prix de cession	2 067	398	1 130
Rentabilité des capitaux employés moyens	21%	18%	36%

Sur l'ensemble de l'année 2010, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont s'élève à 8 597 millions d'euros contre 6 382 millions d'euros en 2009, soit une progression de 35%. Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont est en hausse de 28% à 11,4 milliards de dollars, essentiellement en raison de la croissance des productions et de l'impact de la hausse du prix de vente des hydrocarbures.

Les coûts techniques des filiales consolidées, établis conformément à l'ASC 932 ⁽⁵⁾, s'établissent à 16,6 \$/bep en 2010, contre 15,4 \$/bep en 2009.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE ⁽⁶⁾) de l'Amont est de 21% en 2010 contre 18% en 2009.

(1) Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.

(2) Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions - cessions) / productions de la période. Le taux de renouvellement ressort à 95% dans un environnement constant de prix du baril à 59,91 \$/b si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

(3) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 80 \$/b, y compris les projets développés par des techniques minières.

(4) Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, Society of Petroleum Engineers - 03/07).

(5) FASB Accounting Standards Codification Topic 932, Extractive industries - Oil and Gas.

(6) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

1.4. Résultats du secteur Aval

Données opérationnelles ^(a)	2010	2009	2008
Volumes raffinés (kb/j)	2 009	2 151	2 362
Ventes de produits raffinés ^(b) (kb/j)	3 776	3 616	3 658

(a) Y compris quote-part de CEPSA et, à partir du 1^{er} octobre 2010, de TotalErg.
(b) Y compris Trading.

Sur l'année 2010, les volumes raffinés sont en baisse de 7% par rapport à 2009 reflétant essentiellement l'arrêt sur l'année complète de la raffinerie de Dunkerque et d'une unité de distillation à la raffinerie de Normandie, ainsi que l'impact des mouvements sociaux en France.

Résultats

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Résultat opérationnel ajusté	1 251	1 026	3 602
Résultat opérationnel net ajusté	1 168	953	2 569
Flux de trésorerie d'exploitation	1 441	1 164	3 111
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	2 405	1 601	4 018
Investissements	2 343	2 771	2 418
Désinvestissements au prix de cession	499	133	216
Rentabilité des capitaux employés moyens	8%	7%	20%

L'indicateur de marges de raffinage européennes ERMI s'est établi à 27,4 \$/t en 2010, en hausse de 54% par rapport à 2009.

Sur l'année 2010, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Aval est de 1 168 millions d'euros par rapport à 953 millions d'euros en 2009, soit une progression de 23%.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Aval atteint 1,5 milliard de dollars, en hausse de 16% par rapport à 2009. Cette progression s'explique essentiellement par l'impact positif de l'amélioration des marges de raffinage qui a cependant été partiellement compensé par la baisse des traitements et de la

fiabilité des raffineries du Groupe en 2010, ainsi que par des conditions d'approvisionnement moins favorables.

La persistance d'un environnement économique défavorable pour le raffinage, affectant particulièrement l'Europe, a conduit le Groupe au quatrième trimestre 2010 à reconnaître dans l'Aval des dépréciations d'actifs exceptionnelles, essentiellement sur ses actifs de raffinage en France et au Royaume-Uni, pour 1 192 millions d'euros en résultat opérationnel et 913 millions d'euros en résultat opérationnel net. Ces éléments ont été qualifiés d'éléments d'ajustement.

Le ROACE ⁽¹⁾ de l'Aval est de 8% en 2010 contre 7% en 2009.

1.5. Résultats du secteur Chimie

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	17 490	14 726	20 150
Résultat opérationnel ajusté	893	249	873
Résultat opérationnel net ajusté	857	272	668
Flux de trésorerie d'exploitation	934	1 082	920
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	1 157	442	1 093
Investissements	641	631	1 074
Désinvestissements au prix de cession	347	47	53
Rentabilité des capitaux employés moyens	12%	4%	9%

Sur l'ensemble de l'année 2010, le chiffre d'affaires hors Groupe du secteur Chimie s'établit à 17 490 millions d'euros, en hausse de 19% par rapport à 2009.

Le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie s'élève à 857 millions d'euros contre 272 millions d'euros en 2009.

La Chimie de base a vu son résultat opérationnel net ajusté

progresser de 377 millions d'euros grâce à une amélioration de son environnement et à la montée en puissance de ses nouvelles unités de production au Qatar. La Chimie de Spécialité a pour sa part confirmé en 2010 de fortes performances opérationnelles et son bon positionnement sur des marchés en croissance.

Le ROACE ⁽¹⁾ de la Chimie est de 12% en 2010 contre 4% en 2009.

(1) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

1.6. Résultats de TOTAL S.A. en 2010 et proposition de dividende

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 5 840 millions d'euros en 2010 contre 5 634 millions d'euros en 2009. Le Conseil d'administration, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011 la distribution d'un dividende de 2,28 euros par action au titre de 2010, stable en euros par rapport à l'année précédente.

Le taux de distribution de TOTAL en 2010, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 50%.

Compte tenu du paiement de l'acompte de 1,14 euro par action intervenu le 17 novembre 2010, le solde du dividende s'élèverait à 1,14 euro par action et serait payé en numéraire le 26 mai 2011⁽¹⁾.

2. Trésorerie et capitaux

2.1. Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Capitaux propres ^(a)	58 718	50 993	47 410
Dettes financières non courantes	20 783	19 437	16 191
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 870)	(1 025)	(892)
Total net des capitaux non courants	77 631	69 405	62 709

(a) Hypothèse de distribution d'un dividende au titre de 2010 égal au dividende versé au titre de 2009 (2,28€/action) sous déduction de l'acompte de 1,14€/action (2 550 millions d'euros) versé en novembre 2010.

Capitaux à court terme

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Dettes financières courantes	9 653	6 994	7 722
Actifs financiers courants nets	(1 046)	(188)	(29)
Dettes financières courantes nettes	8 607	6 806	7 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14 489)	(11 662)	(12 321)

2.2. Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Flux de trésorerie d'exploitation	18 493	12 360	18 669
Variation du BFR corrigé de l'effet de stock avant impôt	497	(1 111)	(932)
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du BFR, corrigé de l'effet de stock avant impôt	17 996	13 471	19 601
Investissements	(16 273)	(13 349)	(13 640)
Désinvestissements au prix de cession	4 316	3 081	2 585
Cash flow net au coût de remplacement, avant variation du BFR	6 039	3 203	8 546
Dividendes versés	(5 250)	(5 275)	(5 158)
Rachats d'actions	-	-	(1 189)
Ratio dette nette sur capitaux propres au 31 décembre	22%	27%	23%

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 18 493 millions d'euros, en hausse de 50% par rapport à celui de 2009, essentiellement grâce à la hausse du résultat net et la variation du besoin en fonds de roulement plus favorable qu'en 2009.

(1) Le détachement du solde du dividende aurait lieu le 23 mai 2011.

Le flux de trésorerie d'exploitation ajusté⁽¹⁾ s'établit à 17 996 millions d'euros, en hausse de 34%. Exprimé en dollars, le flux de trésorerie d'exploitation ajusté est de 23,9 milliards de dollars, en progression de 27%.

Le *cash flow* net du Groupe ressort à 6 536 millions d'euros contre 2 092 millions d'euros en 2009. Exprimé en dollars, le *cash flow* net⁽²⁾ du Groupe est de 8,7 milliards de dollars en 2010.

Le ratio de dette nette sur capitaux propres s'établit à 22,2% au 31 décembre 2010 contre 26,6% au 31 décembre 2009.

2.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars, ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières non courantes sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars, ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, le Groupe a également développé un système d'appels de marge, mis en place avec ses contreparties significatives.

2.4. Condition d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 10 395 millions de dollars au 31 décembre 2010 (contre 10 084 millions de dollars au 31 décembre 2009), dont 10 383 millions de dollars ne sont pas utilisés (10 051 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2009).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 9 592 millions de dollars au 31 décembre 2010 (contre 9 322 millions de dollars au 31 décembre 2009), dont 9 581 millions de dollars ne sont pas utilisés (9 289 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2009).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2010, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

2.5. Sources de financement attendues

Le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, et du paiement du dividende est assuré par la génération de *cash flow* des opérations, par des désinvestissements d'actifs et, le cas échéant, par l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société

entend maintenir cette politique de financement des investissements et des activités du Groupe. À compter de 2011, une partie significative des dettes financières du Groupe pourrait être contractée directement, ou indirectement par le biais de *swaps* d'émission, en dollars canadiens.

(1) Flux de trésorerie d'exploitation au coût de remplacement, avant variation du besoin en fonds de roulement.
(2) *Cash flow* net = flux de trésorerie d'exploitation + désinvestissements - investissements bruts.

3. Recherche & Développement

En 2010, TOTAL a engagé 715 millions d'euros dans la Recherche & Développement (R&D), contre 650 millions d'euros en 2009 et 612 millions d'euros en 2008⁽¹⁾. La dynamique de croissance des budgets de R&D engagée depuis 2004 a été maintenue. En outre, le Groupe a mis en place en 2009 un dispositif financier lui permettant de participer au développement de *start-up* spécialisées dans le développement de technologies innovantes dans le domaine de l'énergie.

Les effectifs consacrés aux activités de R&D se sont élevés à 4 087 personnes en 2010, contre 4 016 personnes en 2009 et 4 285 personnes en 2008.

Les enjeux de la R&D de TOTAL se déclinent en six axes :

- le développement des connaissances, des outils et de la maîtrise technologique permettant de découvrir et d'exploiter des ressources pétrolières et gazières technologiquement complexes pour répondre à la demande énergétique mondiale ;
- le développement et l'industrialisation de technologies du solaire, de la biomasse et du captage et stockage du CO₂ visant à contribuer à l'évolution de l'offre énergétique mondiale ;
- le développement de matériaux fonctionnels, innovants et compétitifs qui répondent aux besoins spécifiques du marché, facilitent l'émergence de fonctionnalités et de systèmes

nouveaux, permettent le remplacement des matériaux actuels par des matériaux plus performants et intègrent les enjeux liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique des utilisateurs, à la réduction de leur impact environnemental et de leur toxicité, et à une meilleure gestion de leur cycle de vie ;

- le développement, l'industrialisation et l'amélioration des procédés de transformation des ressources pétrolières, du charbon et de la biomasse afin d'adapter le dispositif du Groupe à l'évolution des ressources et des marchés, d'améliorer sa fiabilité et la sécurité, de parvenir à une plus grande efficacité énergétique, de réduire son impact environnemental et de maintenir durablement les marges économiques du Groupe ;
- la compréhension et la mesure des impacts de l'activité et des produits du Groupe sur les milieux et les écosystèmes (eau, sol, air, biodiversité) afin de renforcer la sécurité environnementale dans le cadre de la réglementation et de réduire ces impacts pour tendre vers la durabilité des activités du Groupe ;
- la maîtrise et l'utilisation de technologies innovantes, comme les biotechnologies, les nanotechnologies, le calcul haute performance, les technologies de l'information et de communication ou les techniques analytiques nouvelles.

Ces enjeux sont abordés en synergie au sein du portefeuille de projets. Ils se déclinent de façon différenciée selon les branches.

3.1. Exploration & Production

Outre l'optimisation continue des développements en *offshore* profond et de la valorisation des ressources gazières, TOTAL poursuit l'amélioration de ses outils d'exploration, d'acquisition et de traitement sismiques, de caractérisation des réservoirs et de simulation de leur comportement au cours de l'exploitation, notamment pour les réservoirs à faible perméabilité, les réservoirs très enfouis et les réservoirs carbonatés.

L'amélioration de la récupération des huiles dans les réservoirs exploités ainsi que la récupération des huiles lourdes et des bitumes et la réduction de leurs impacts environnementaux

sont deux sujets de recherche majeurs. De plus, un projet très important de développement de technologies d'exploitation des schistes bitumineux est engagé depuis 2008.

Par ailleurs, le projet de captage par oxycombustion et stockage de CO₂ dans le réservoir déplété de Rouse à Lacq (France) progresse, les premières injections ayant eu lieu début 2010 ; le but du pilote est d'acquies la maîtrise de la chaîne complète et de la méthodologie d'étude de site.

Enfin, les technologies de la gestion de l'eau font l'objet d'un effort continu de R&D.

3.2. Gaz & Énergies Nouvelles

En ce qui concerne les énergies nouvelles, l'effort de R&D a été soutenu dans le domaine des futures générations de cellules photovoltaïques, dans le cadre de plusieurs partenariats stratégiques avec des instituts de recherche universitaires reconnus et avec des *start-up* (Konarka sur le photovoltaïque organique et AEP sur la purification et la cristallisation du silicium).

La production d'énergie à partir de la biomasse est également un volet important de R&D dans les énergies nouvelles. Ainsi, le Groupe participe à un programme de développement d'un procédé de production à partir de la biomasse et à des travaux de biotechnologies pour la transformation de la biomasse en biocarburants avancés ou en molécules d'intérêt pour la chimie, notamment à travers un partenariat avec la société Amyris

dont le Groupe est également devenu actionnaire.

L'effort de R&D est également porté sur la conversion d'énergie :

- dans le GNL (gaz naturel liquéfié), sur de nouvelles options techniques des terminaux et du transport ;
- dans l'émergence du DME (DiMethyl Ether), par l'implication du Groupe dans un programme de démonstration de ce carburant ;
- dans le CTL (*Coal to Liquid*), pour transformer le charbon en hydrocarbures liquides, avec captage de CO₂ dans ces procédés.

Enfin, des partenariats de recherche sur l'énergie de la houle, de l'énergie thermique des mers et des courants marins permettent par ailleurs au Groupe de suivre les évolutions technologiques de ces filières.

(1) Y compris, depuis 2009, les dépenses engagées dans les installations pilotes de la branche Exploration & Production.

3.3. Raffinage & Marketing

Dans le Raffinage & Marketing, TOTAL se prépare à l'émergence des ressources de demain, qu'il s'agisse du pétrole non conventionnel ou de la biomasse, et développe des produits adaptés aux besoins du marché, notamment des carburants, additifs et lubrifiants plus performants et permettant des économies d'énergie.

Le Raffinage & Marketing développe des procédés et catalyseurs et étudie les conditions de fonctionnement de ses unités en vue d'accroître les rendements de production et de s'adapter au marché du carburant. La branche développe de nombreux produits (carburants, combustibles, lubrifiants, etc.) adaptés aux nouvelles

motorisations et respectueux de l'environnement ainsi que des technologies de mesure et de réduction des émissions industrielles sur l'environnement.

Enfin, plusieurs projets de R&D dans le domaine de la production de biocarburants de seconde génération se poursuivent dans le cadre de partenariats avec des universitaires, des industriels et des acteurs économiques en vue de développer des procédés de transformation de la biomasse par voies enzymatique et thermo-chimique (projets Futurol et BioTfuel).

3.4. Pétrochimie

Dans la Pétrochimie, la R&D est centrée sur l'utilisation de ressources alternatives au naphta et à l'éthane, comme le méthanol provenant du charbon, du gaz et de matières premières renouvelables.

Le développement de nouveaux grades de polymères continue de faire l'objet d'un effort de recherche important. Ainsi, le Groupe a amélioré les qualités thermiques et mécaniques des polymères d'origine renouvelable tels que l'acide polylactique (PLA) dans le cadre d'une *joint-venture* avec la société Galactic.

Cet effort se traduit également par des axes de recherche en catalyse et procédés et la mise en place de nouveaux pilotes de développement. Ainsi, le pilote de transformation de méthanol en oléfines couplé à un pilote de polymérisation, couplage qui constitue une première mondiale, a permis de valider le procédé sur le site de Feluy en Belgique. L'optimisation et le développement de cette combinaison de procédés se poursuivra en 2011.

3.5. Chimie de Spécialité

La R&D en Chimie est stratégique pour les produits de spécialités. Elle se développe en étroite relation avec les besoins des filiales.

Atotech est un des leaders mondiaux des systèmes de production intégrés (chimie, équipement, savoir-faire et service) en finition des surfaces métalliques et en fabrication des circuits intégrés. Compte tenu des enjeux environnementaux liés aux produits de métallisation, près de la moitié des projets de R&D d'Atotech visent à développer des technologies toujours plus propres et à créer les conditions d'un développement durable de ces industries.

Hutchinson porte son effort d'innovation sur des matériaux élastomères innovants et thermoplastiques, sur les procédés de production propres et sur des systèmes attractifs pour ses grands clients de l'industrie, notamment en matière d'efficacité énergétique des véhicules du futur.

Bostik et Cray Valley-Sartomer œuvrent à l'élaboration de produits (colles, résines) adaptés à de nouveaux marchés, dont celui de l'amélioration énergétique de l'habitat, et présentant de nouvelles fonctionnalités issues de technologies propres, utilisant notamment les ressources de la biomasse.

3.6. Environnement

Les enjeux environnementaux sont communs à l'ensemble du Groupe et pris en compte dans chacun des projets. Ils concernent essentiellement :

- la détection et la réduction des émissions à l'air et la simulation de leur dispersion ;
- la prévention de la pollution des sols et de l'eau en orientant les actions prioritaires de R&D sur les risques environnementaux les plus significatifs pour les sites ou les projets du Groupe,

notamment en réduisant l'utilisation d'eau provenant des milieux naturels continentaux et en réduisant les émissions conformément à l'évolution de la réglementation ;

- l'évolution des différents produits du Groupe et la maîtrise de leur cycle de vie, conformément à la directive REACH ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique et les efforts de captage et de stockage de CO₂.

3.7. Dispositif de Recherche & Développement

Le Groupe vise à accroître l'effort de R&D dans toutes les branches et sur des thèmes et technologies abordés de façon transverse. Une attention constante est portée aux synergies de R&D entre les branches.

Le Groupe dispose de vingt-deux centres de R&D dans le monde et participe à environ 600 partenariats avec d'autres groupes industriels, des universitaires ou des organismes spécifiques de

recherche. Le Groupe bénéficie en outre d'un réseau constamment renouvelé de conseillers scientifiques répartis dans le monde qui assurent une activité de veille et de conseil pour ses activités de recherche et développement. Le partenariat de longue durée avec des universités et des laboratoires universitaires jugés stratégiques en Europe, aux États-Unis, au Japon ou en Chine, et le partenariat avec des PME innovantes font partie des approches du Groupe.

Chaque branche d'activité du Groupe mène une politique active de propriété industrielle afin de protéger ses développements, de s'assurer la possibilité de développer ses activités et de

permettre la mise en valeur de ses atouts technologiques auprès de ses partenaires. En 2010, plus de 250 brevets ont été déposés par le Groupe.

4. Tendances et perspectives

4.1. Perspectives

TOTAL s'attachera en 2011 à conforter ses relais de croissance, tout en réaffirmant la priorité donnée à la sécurité, la fiabilité et l'acceptabilité de ses opérations.

Le budget d'investissement des secteurs pour 2011 s'établit à 20 milliards de dollars. TOTAL entend par ailleurs poursuivre ses acquisitions d'actifs ciblés et ses cessions d'actifs non stratégiques.

L'essentiel des investissements sera concentré dans l'Amont avec un budget de 16 milliards de dollars. 35% des investissements de l'Amont seront consacrés au socle des projets déjà en production alors que 65% serviront au développement des nouveaux projets. L'Aval et la Chimie, pour leur part, devraient continuer d'investir environ 4 milliards de dollars en 2011, alloués en particulier à la modernisation de la raffinerie et de l'usine pétrochimique de Normandie et à la construction de la raffinerie de Jubail en Arabie saoudite. Par ailleurs, le nombre de grands arrêts dans les raffineries du Groupe devrait être en hausse par rapport au bas niveau connu en 2010.

Le Groupe confirme aussi son engagement en matière de recherche et développement avec un budget en hausse en 2011 à environ 1 milliard de dollars.

Dans l'Amont, TOTAL mettra en production à partir de mi-2011 une nouvelle vague de projets majeurs, avec en particulier le démarrage

de Pazflor en Angola prévu au quatrième trimestre. Le Groupe poursuivra l'étude de nombreux projets en préparation, en Russie, en Australie, au Canada et en Chine notamment : leur lancement prévu ces deux prochaines années contribuera à accroître la visibilité sur la croissance à moyen terme. Avec un budget d'exploration porté à 2,1 milliards de dollars, le Groupe mettra par ailleurs en œuvre une démarche plus audacieuse et diversifiée afin de réaliser des découvertes de taille plus importante au cours des prochaines années.

Dans l'Aval et la Chimie, TOTAL s'efforcera d'améliorer sa compétitivité en poursuivant l'adaptation de son portefeuille en Europe, en démarrant les nouvelles unités à la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis et en développant ses positions sur les marchés de croissance.

Avec un bilan solide à fin 2010 et des marges de manœuvre renforcées dans un contexte de prix du brut supérieur à 80 \$/b, TOTAL poursuivra en 2011 le développement de ses nombreux projets à travers un programme d'investissement ambitieux, tout en conservant un objectif de ratio d'endettement situé entre 25 et 30% et une politique de dividende visant un taux moyen de distribution des résultats de 50%. Le Groupe a aussi confirmé sa volonté de céder d'ici à 2012 sa participation dans Sanofi-Aventis qui se montait à 5,5% du capital au 31 décembre 2010 pour une valeur de marché de 4,6 milliards de dollars.

4.2. Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe

et qui prévoient la centralisation des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Une description détaillée de ces risques est donnée dans la partie Facteurs de Risques (chapitre 4) du présent Document de référence qui reprend également les informations visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce pour le rapport social et environnemental de TOTAL S.A. (chapitre 11, annexe 3 - TOTAL S.A., Informations d'ordre social et environnemental).

4.3. Sensibilités des résultats 2011 aux paramètres d'environnement (a)

Paramètres d'environnement	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
€-\$	1,30 \$/€	+0,10 \$ par €	-1,6 G€	-0,8 G€
Brent	80 \$/b	+1 \$/b	+0,27 G€/0,35 G\$	+0,13 G€/0,17 G\$
Marges de raffinage européennes ERMI	30 \$/t	+1 \$/t	+0,07 G€/0,09 G\$	+0,05 G€/0,07 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^e trimestre de l'année précédente. Les impacts de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel ajusté et sur le résultat opérationnel net ajusté sont attribuables à l'Amont pour respectivement environ 80% et 75%. Les impacts restants proviennent essentiellement de l'Aval.

Facteurs de risques

1.	Risques de marché	66
1.1.	Sensibilité aux paramètres d'environnement	.66
1.2.	Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures	.66
1.3.	Risques relatifs aux marchés financiers	.67
1.4.	Gestion du risque de contrepartie	.68
1.5.	Gestion du risque de change	.68
1.6.	Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités	.68
1.7.	Gestion du risque de taux sur la dette à long terme	.68
1.8.	Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change	.69
1.9.	Risques relatifs aux marchés boursiers	.70
1.10.	Risques de liquidité	.70
1.11.	Risques de crédit	.72
2.	Risques industriels ou liés à l'environnement	74
2.1.	Nature des risques	.74
2.2.	Évaluation des risques	.74
2.3.	Gestion des risques	.75
2.4.	Amiante	.76
3.	Autres risques	76
3.1.	Risques liés à l'exploration et la production pétrolière et gazière	.76
3.2.	Risques associés à des facteurs économiques ou politiques	.77
3.3.	Aspects juridiques des activités d'exploration et de production	.77
3.4.	Aspects juridiques des autres activités du Groupe	.78
3.5.	Activités à Cuba, en Iran, au Soudan et en Syrie	.78
3.6.	Nigeria	.81
3.7.	Risques liés à la concurrence	.81
3.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	.81
4.	Assurance et couverture des risques	82
4.1.	Organisation	.82
4.2.	Politique de gestion des risques et assurances	.82
4.3.	Politique d'assurance	.82

1. Risques de marché

Les risques de marché sont détaillés dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont les prix des hydrocarbures, les marges de raffinage et les taux de change, notamment celui du dollar par rapport à l'euro.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats du Groupe du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats. Pour l'exercice 2011, dans les scénarios retenus, le Groupe estime qu'une appréciation du cours du Brent de 1 dollar par baril entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,13 milliard d'euros (0,17 milliard de dollars⁽¹⁾) et inversement. L'impact d'une variation des prix du pétrole sur les activités de

l'Aval et de la Chimie de Base dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis de ces deux secteurs. Le Groupe estime qu'une appréciation de l'indicateur des marges de raffinage européennes (ERMI) de 1 dollar par tonne entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année de 0,05 milliard d'euros (0,07 milliard de dollars⁽¹⁾) et inversement.

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à divers titres et dans des proportions variables aux évolutions du cours du dollar. Une appréciation de 0,10 dollar par euro (hausse de l'euro contre le dollar) engendrerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,8 milliard d'euros, et inversement.

Les résultats du Groupe, notamment dans la Chimie, sont également sensibles à la conjoncture économique.

Résumé des sensibilités 2011 ^(a)	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
€-\$	1,30 \$/€	+0,10 \$ par €	-1,6 G€	-0,8 G€
Brent	80 \$/b	+1 \$/b	+0,27 G€ / 0,35 G\$	+0,13 G€ / 0,17 G\$
Marges de raffinage européennes ERMI	30 \$/t	+1 \$/t	+0,07 G€ / 0,09 G\$	+0,05 G€ / 0,07 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^e trimestre de l'année précédente. Les impacts de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel ajusté et sur le résultat opérationnel net ajusté sont attribuables à l'Amont pour respectivement environ 80% et 75%. Les impacts restants proviennent essentiellement de l'Aval.

1.2. Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, de l'électricité et du charbon. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading & Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouverts pour tous les instruments et échéances dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation de juste valeur correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouverts si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

(1) Avec une hypothèse de parité de 1,30 \$ pour 1 €.

Trading & Shipping: valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2010	23,1	3,4	8,9	3,8
2009	18,8	5,8	10,2	7,6
2008	13,5	2,8	6,9	11,8

L'activité de trading de gaz, d'électricité et de charbon met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ».

Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading de gaz et d'électricité: valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2010	13,9	2,7	6,8	10,0
2009	9,8	1,9	5,0	4,8
2008	16,3	1,3	5,0	1,4

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

1.3. Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20, 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie

des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt et d'institutions étatiques. La gestion s'organise autour d'un département Salle des marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et calcule le résultat. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

1.4. Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière en général).

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, la direction Financement-Trésorerie a également développé un système d'appel de marge mis en place avec ses contreparties significatives.

1.5. Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

1.6. Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon

inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

1.7. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés,

à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

1.8. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2010, 2009 et 2008.

Actif / (Passif) (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+10 points de base	-10 points de base
Au 31 décembre 2010				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(20 019)	(20 408)	86	(84)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(178)	(178)	-	-
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	1 870	1 870	-	-
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	1 692	1 692	(59)	59
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	3 483	3 483	4	(4)
Autres <i>swaps</i> de taux	(2)	(2)	3	(3)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	(101)	(101)	-	-
Au 31 décembre 2009				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(18 368)	(18 836)	75	(75)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(241)	(241)	-	-
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	1 025	1 025	-	-
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	784	784	(57)	57
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(2 111)	(2 111)	3	(3)
Autres <i>swaps</i> de taux	(1)	(1)	1	(1)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	34	34	-	-
Au 31 décembre 2008				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(14 119)	(14 119)	47	(43)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(440)	(440)	-	-
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	892	892	-	-
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	452	452	(44)	44
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(2 025)	(2 025)	3	(3)
Autres <i>swaps</i> de taux	(4)	(4)	1	(1)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	(56)	(56)	-	-

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Coût de la dette nette	(334)	(398)	(527)
Translation des taux d'intérêt de :			
+10 points de base	(11)	(11)	(11)
-10 points de base	11	11	11
+100 points de base	(107)	(108)	(113)
-100 points de base	107	108	113

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar	Parité euro-livre sterling
31 décembre 2010	1,34	0,86
31 décembre 2009	1,44	0,89
31 décembre 2008	1,39	0,95

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence ^(a)
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	62 909	32 894	22 242	4 997	2 776
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(2 501)	-	(1 237)	(1 274)	10
Couverture d'investissement net instruments non dénoués	6	-	6	-	-
Capitaux propres aux taux de change du 31 décembre 2010	60 414	32 894	21 011	3 723	2 786

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	57 621	27 717	18 671	5 201	6 032
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(5 074)	-	(3 027)	(1 465)	(582)
Couverture d'investissement net instruments non dénoués	5	-	6	(1)	-
Capitaux propres aux taux de change du 31 décembre 2009	52 552	27 717	15 650	3 735	5 450

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	53 868	25 084	15 429	5 587	7 768
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(4 876)	-	(2 191)	(1 769)	(916)
Couverture d'investissement net instruments non dénoués	-	-	-	-	-
Capitaux propres aux taux de change du 31 décembre 2008	48 992	25 084	13 238	3 818	6 852

(a) La diminution de la colonne « Autres devises et sociétés mises en équivalence » s'explique principalement par le changement de mode de consolidation de Sanofi-Aventis (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés). La contribution aux capitaux propres de cette participation est désormais reclassée dans la colonne relative à la zone Euro.

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (résultat nul en 2010, perte de 32 millions d'euros en 2009, gain de 112 millions d'euros en 2008).

1.9. Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les notes 12 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

1.10. Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2010 s'élève à 9 592 millions de dollars, dont 9 581 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A.

ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées (voir chapitre 6 pour le détail de cette notation) ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des

banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 10 395 millions de dollars au 31 décembre 2010, dont 10 383 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2010, 2009 et 2008 (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(3 355)	(3 544)	(2 218)	(3 404)	(6 392)	(18 913)
Dettes financières courantes	(9 653)	-	-	-	-	-	(9 653)
Autres passifs financiers courants	(159)	-	-	-	-	-	(159)
Actifs financiers courants	1 205	-	-	-	-	-	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 489	-	-	-	-	-	14 489
Montant cumulé net avant charges financières	5 882	(3 355)	(3 544)	(2 218)	(3 404)	(6 392)	(13 031)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(843)	(729)	(605)	(450)	(358)	(1 195)	(4 180)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	461	334	153	33	2	(78)	905
Montant net	5 500	(3 750)	(3 996)	(2 635)	(3 760)	(7 665)	(16 306)

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(3 658)	(3 277)	(3 545)	(2 109)	(5 823)	(18 412)
Dettes financières courantes	(6 994)	-	-	-	-	-	(6 994)
Autres passifs financiers courants	(123)	-	-	-	-	-	(123)
Actifs financiers courants	311	-	-	-	-	-	311
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 662	-	-	-	-	-	11 662
Montant cumulé net avant charges financières	4 856	(3 658)	(3 277)	(3 545)	(2 109)	(5 823)	(13 556)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(768)	(697)	(561)	(448)	(301)	(1 112)	(3 887)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	447	233	100	25	(16)	(55)	734
Montant net	4 535	(4 122)	(3 738)	(3 968)	(2 426)	(6 990)	(16 709)

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(2 992)	(3 658)	(3 324)	(3 232)	(2 093)	(15 299)
Dettes financières courantes	(7 722)	-	-	-	-	-	(7 722)
Autres passifs financiers courants	(158)	-	-	-	-	-	(158)
Actifs financiers courants	187	-	-	-	-	-	187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 321	-	-	-	-	-	12 321
Montant cumulé net avant charges financières	4 628	(2 992)	(3 658)	(3 324)	(3 232)	(2 093)	(10 671)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(554)	(512)	(431)	(299)	(189)	(174)	(2 159)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	118	211	100	62	37	(7)	521
Montant net	4 192	(3 293)	(3 989)	(3 561)	(3 384)	(2 274)	(12 309)

Par ailleurs, le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties données sur emprunts ».

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées et serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties de passif courant ».

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2010, 2009 et 2008 (voir la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	2010	2009	2008
Fournisseurs et comptes rattachés	(18 450)	(15 383)	(14 815)
Autres dettes d'exploitation	(3 574)	(4 706)	(4 297)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	(559)	(923)	(1 033)
Clients et comptes rattachés	18 159	15 719	15 287
Autres créances d'exploitation	4 407	5 145	6 208
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	499	1 029	1 664
Total	542	775	2 383

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

1.11. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum

au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	2010	2009	2008
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 12)	2 383	2 367	2 005
Prêts et avances (note 14)	1 596	1 284	1 403
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (note 20)	1 870	1 025	892
Clients et comptes rattachés (note 16)	18 159	15 719	15 287
Autres créances d'exploitation (note 16)	4 407	5 145	6 208
Actifs financiers courants (note 20)	1 205	311	187
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 27)	14 489	11 662	12 321
Total	44 109	37 513	38 303

Les montants des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation sont fournis respectivement dans les notes 14 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2010, le montant reçu, net des versements, au titre de ces appels de marge s'élève à 1 560 millions d'euros (contre 693 millions d'euros au 31 décembre 2009).

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Dans l'Amont

– Dans l'Exploration & Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la direction sur les circonstances de fait.

– Dans le Gaz & Énergies Nouvelles

La branche Gaz & Énergies Nouvelles traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation.

Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standard qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Dans l'Aval

– Dans le Raffinage & Marketing

Les procédures internes du Raffinage & Marketing comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.).

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation des circonstances.

– Dans le Trading & Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur

les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading & Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Dans la Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Chaque division met en place des procédures de gestion et des méthodes de provisionnement relativement différenciées en fonction de la taille des filiales et des marchés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiements locales (la provision peut aussi être calculée sur base statistique).

2. Risques industriels ou liés à l'environnement

2.1. Nature des risques

Les activités de TOTAL présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature des produits manipulés, qui peuvent être inflammables, explosifs ou toxiques. Les activités sont de ce fait, dans la plupart des pays, soumises à des réglementations dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle. Plus spécifiquement, TOTAL opère des sites industriels répondant aux critères de la directive Seveso II en Europe. De même, certains sites de TOTAL aux États-Unis sont soumis à la réglementation américaine de sécurité et d'exploitation des activités industrielles à risque, OSHA (*Occupational Safety and Health Administration*).

Les risques opérationnels sont multiples, compte tenu de la variété des activités concernées : forage, production d'hydrocarbures, traitement sur champ, transport, raffinage/pétrochimie, stockage et distribution de produits pétroliers, chimie de base ou de spécialité. Parmi ces risques figurent notamment l'explosion, l'incendie, la fuite de produits toxiques ou la pollution. Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend non seulement de la dangerosité des produits transportés, mais aussi des modes de transport utilisés (principalement maritimes, fluviaux-maritimes, ou par *pipelines*, rail, route), des quantités concernées et, enfin, de la sensibilité des zones traversées (qualité des infrastructures, densité de population, environnement).

La plupart de ces activités comportent aussi des risques environnementaux liés aux émissions dans l'air, dans l'eau ou dans les sols et à la production de déchets, et impliquent la prise en compte de la réhabilitation des sites après leur mise à l'arrêt.

2.2. Évaluation des risques

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement au développement de celles-ci et régulièrement pendant les opérations, en tenant compte des obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités et des pratiques professionnelles généralement reconnues.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques spécifiques sont réalisées lors des nouveaux développements d'activités. Ces analyses sont réévaluées en général tous les cinq ans, et sont mises à jour en cas de modification significative des installations existantes. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la gestion des risques, TOTAL s'est doté d'une méthodologie commune devant progressivement s'appliquer à toutes ses activités opérées. Sur la base de ces analyses, les sites concernés ont élaboré des plans de gestion de la sécurité et des plans d'urgence en cas d'accident. Par exemple, dans la pétrochimie aux États-Unis, TOTAL met en place des plans d'amélioration de la gestion de la sécurité appelés *Process Safety Management Improvement Plan (PSMIP)*.

En France, tous les sites répondant aux critères de la directive Seveso II contribuent à l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chacun de ces plans

Certaines branches ou activités font face à des risques spécifiques. Dans l'exploration et la production de pétrole ou de gaz, il existe des risques liés aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, la découverte de réservoirs d'hydrocarbures présentant une pression anormale, les effondrements des abords des puits, les fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, de pollution, d'incendie ou d'explosion. Tous ces événements sont susceptibles de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, de provoquer des dommages environnementaux, d'endommager, voire de détruire, les puits de pétrole brut et de gaz naturel, ainsi que les installations attenantes, d'entraîner une interruption d'activité. Par ailleurs, les activités d'exploration et de production pouvant intervenir dans des sites sensibles sur le plan écologique (forêt tropicale, milieu marin, etc.), chaque site nécessite une approche spécifique pour éviter ou minimiser les impacts sur la santé humaine, la faune, la flore, les écosystèmes et la biodiversité.

Dans les activités de la Chimie et celles du Raffinage et du Marketing, il existe également des risques liés à l'ensemble du cycle de vie des produits fabriqués sur les sites et aux matériaux utilisés dans les processus de fabrication, tels que les catalyseurs, les additifs et les monomères. Ces risques peuvent venir des caractéristiques intrinsèques des produits (inflammabilité, toxicité, contribution à des impacts environnementaux de long terme du type effet de serre, etc.), de la façon dont ils sont utilisés (y compris par les clients), des émissions et rejets liés aux processus de fabrication dans lesquels ils entrent, ainsi que de leur fin de vie (recyclage, élimination).

prévoira différentes mesures d'urbanisme afin de réduire la vulnérabilité des constructions riveraines des installations industrielles considérées à risques majeurs selon les critères de la directive Seveso II. Ces plans sont en cours d'élaboration par les autorités administratives françaises, avec la participation des exploitants et des riverains.

À la suite de l'accident survenu sur le puits Macondo dans le golfe du Mexique, TOTAL a mis en place trois Groupes de travail (*task forces*) chargés d'analyser les risques et émettre des recommandations. Dans l'Exploration & Production, le Groupe de travail n°1 traite de la sécurité des opérations de forage en *offshore* profond (architecture des puits, conception des *blow-out preventers*, formation du personnel s'appuyant sur les enseignements tirés des événements graves récemment survenus dans l'industrie). Les deux autres Groupes de travail sont décrits dans le paragraphe « Gestion des risques » ci-après.

Parallèlement, des études d'impact sur l'environnement sont réalisées en amont de tout développement industriel avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs sensibilités particulières et le choix des mesures de prévention, de réduction ou de suppression des incidences. Ces études prennent également en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Dans les pays qui

prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

Pour les substances nouvelles, des caractérisations et des évaluations des risques sont conduites. En outre, des analyses de cycle de vie sont effectuées sur certains produits pour étudier toutes les étapes de leur existence depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

2.3. Gestion des risques

Les mesures de gestion des risques concernent la conception même des installations et des structures, le renforcement des dispositifs de protection, ou encore la compensation des atteintes à l'environnement.

TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management (tels que *International Safety Rating System*, ISO 14001, *European Management and Audit Scheme*), par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées et par une politique active d'investissements.

En particulier, et en continuité des plans 2002-2005 et 2006-2009, un plan d'action a été défini pour la période 2010-2013, en s'appuyant sur deux axes principaux d'amélioration : réduction de la fréquence et de la gravité des accidents au poste de travail, renforcement de la gestion des risques technologiques. Les résultats en termes d'accidents au poste de travail sont en ligne avec les objectifs fixés, avec une réduction très significative du taux des accidents avec ou sans arrêt de travail par million d'heures travaillées d'environ 80% entre fin 2001 et fin 2010. En termes de risques technologiques, ce plan se traduit par des mesures concrètes en matière d'organisation ou de comportements, ainsi que par des réalisations visant à réduire les risques à la source ou à augmenter la protection des personnes et des équipements.

Parallèlement, plusieurs plans d'action environnementaux ont été mis en place dans les différents secteurs d'activité du Groupe. Ces plans prévoient des actions d'amélioration des performances environnementales, notamment en matière de consommation de ressources naturelles, d'émissions dans l'air, de rejets dans les eaux, de production et traitement de déchets, de pollution et d'assainissement des sols. Ils comprennent également des objectifs chiffrés portant notamment sur des réductions de rejets d'hydrocarbures dans les eaux et de dioxyde de soufre dans l'atmosphère et sur des améliorations de l'efficacité énergétique.

En outre, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est engagé à réduire le volume de gaz brûlé dans ses installations de la branche Exploration & Production. Le Groupe a pour objectif une réduction de ce volume de 50% à l'horizon 2014 par rapport à 2005. Le Groupe prévoit pour fin 2012 la certification ISO 14001 de tous les sites qu'il considère comme particulièrement importants pour l'environnement, suivant une définition actualisée en 2009. À fin 2010, 92% de ces sites sont certifiés ISO 14001. Au total, plus de 280 sites du Groupe sont certifiés à travers le monde. Pour ces

Toutes les entités de TOTAL assurent le suivi des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et normes locales ou internationales sur l'évaluation et la gestion des risques industriels et environnementaux. En ce qui concerne l'arrêt définitif d'activité, une information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe aux rubriques « Provision pour restitution des sites » et « Provision pour protection de l'environnement » (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la note 1Q de l'annexe aux comptes consolidés.

actions, un *reporting* régulier et harmonisé est effectué dans les entités du Groupe.

Outre le Groupe de travail n°1 mis en place à la suite de l'accident survenu sur le puits Macondo dans le golfe du Mexique et décrit ci-dessus, TOTAL a mis en place deux autres *task forces* en interne :

- Le Groupe de travail n° 2, en coordination avec le Global Industry Response Group (GIRG) mis en place par l'OGP (*International Association of Oil and Gas Producers*), porte sur le captage de pétrole en *offshore* profond et les opérations de confinement correspondantes en cas de survenance d'un événement de pollution en eaux profondes. Le Groupe est également membre du Coordination Group et d'autres groupes de travail du GIRG au sein desquels une attention particulière est portée à la prévention, aux modalités et aux délais d'intervention.
- Le Groupe de travail n° 3 porte sur les plans de lutte contre les déversements accidentels pour renforcer la capacité du Groupe à répondre à une pollution accidentelle majeure du type *blow out* ou perte de confinement complète d'un FPSO (*Floating Production, Storage and Offloading facility*). Bien que les techniques actuelles de l'industrie dans le domaine des réponses à mettre en œuvre en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures aient globalement démontré leur efficacité, TOTAL est très attentif aux évolutions techniques y compris celles relatives aux dispersants sous-marins récemment utilisés dans le golfe du Mexique. Le Groupe étudie ces sujets conjointement avec l'OGP et l'APIECA (Association internationale de l'industrie du pétrole pour la sauvegarde de l'environnement).

TOTAL a mis en place, dans le cadre de ses opérations *offshore* et des impacts environnementaux qui en découleraient, des plans et procédures d'intervention dans l'hypothèse d'un déversement de pétrole ou d'une fuite. Ces plans et procédures d'intervention sont propres à chaque filiale de TOTAL et sont en phase avec le plan Groupe. Afin de minimiser les risques et l'étendue d'un impact environnemental dans l'hypothèse de la survenance d'un déversement de pétrole ou d'une fuite, TOTAL examine et teste périodiquement ces plans et procédures d'intervention d'urgence.

Chaque filiale ou site opérationnel de TOTAL a l'obligation de mettre en place un plan d'intervention d'urgence qui tient compte de la spécificité de ses activités (forage, production, transports) et de ses risques. En outre, chaque filiale exposée au risque de déversement de pétrole en raison de ses activités met en place un ou des plan(s) d'urgence contre les déversements pétroliers ou les explosions afin de faire face à tout déversement incontrôlé.

Ces plans d'intervention spécifiques tiennent compte de l'organisation adoptée à tous les niveaux (site, filiale, branches et Groupe) pour la gestion des situations d'urgence ou de crise.

Ils sont généralement conçus pour couvrir notamment les points suivants :

- établir une liste de toutes les données et caractéristiques pertinentes qui peuvent être utiles à l'évaluation du contexte (locales, géographiques, environnementales, géologiques, etc., selon le cas de figure) ;
- conduire des analyses de risques afin d'identifier les paramètres, méthodes et outils nécessaires à l'évaluation de la situation et de son évolution probable et définir les mesures à prendre ou les solutions les plus pertinentes ;
- détailler les actions à engager en réponse à la ou aux situation(s) donnée(s), mettre l'accent sur les actions d'urgences initiales ;
- spécifier quels interfaces et intermédiaires sont requis pour la ou les situation(s) spécifique(s) à considérer ;
- identifier les moyens d'urgence/de secours et les ressources potentiellement nécessaires, et la façon dont ils sont mobilisés.

Au niveau du Groupe, TOTAL a mis en place le plan d'alerte PARAPOL (*Plan to mobilize Resources Against Pollution*) pour faciliter la gestion de crise et fournir une assistance en mobilisant les ressources en cas de pollution. PARAPOL est accessible aux filiales de TOTAL et son principal objectif est de faciliter l'accès aux moyens de réponse, tant internes qu'externes, dans l'hypothèse

de la survenance d'une pollution marine, côtière ou fluviale, sans restrictions géographiques. La procédure PARAPOL donne une description de l'organisation de l'équipe d'intervention d'urgence conduite par un coordinateur PARAPOL qui gère l'incident ou en effectue le suivi afin d'accéder à des ressources supplémentaires, tant en termes d'équipement que d'intervention d'experts. PARAPOL permet de mobiliser des experts du Groupe habilités à fournir une assistance spécifique aux équipes d'intervention d'urgence.

En outre, TOTAL et ses filiales sont actuellement inscrits auprès de certaines coopératives externes, spécialisées dans la gestion des déversements de pétrole, qui sont en mesure de fournir expertise, ressources et équipement dans toutes les zones géographiques où TOTAL conduit ses activités, dont en particulier le Oil Spill Response, CEDRE, et Clean Caribbean & Americas.

L'ensemble des actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'environnement est présenté de façon détaillée dans le rapport Société et environnement publié chaque année par le Groupe depuis 2003.

Le Groupe estime qu'il est impossible de garantir que les coûts ou engagements relatifs aux points mentionnés ci-dessus ne risquent pas d'entraîner des conséquences négatives significatives sur ses activités, son patrimoine, sa situation financière consolidée, ses flux de trésorerie ou ses résultats à l'avenir.

2.4. Amiante

Comme la plupart des groupes industriels, TOTAL est concerné par des déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante. Les situations de travail visées dans ces déclarations portent presque exclusivement sur des périodes d'activité antérieures au début des années 1980, soit bien avant l'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante dans la plupart des pays où opère le Groupe (1^{er} janvier 1997 pour la France). Les différentes branches d'activités du Groupe ne sont pas particulièrement exposées au risque d'amiante, ce matériau n'ayant pas été utilisé dans les processus de fabrication, sauf cas très particuliers. Les principales sources d'exposition éventuelles

résultent du recours à différents composants calorifuges ou d'isolation dans les installations industrielles. Ces composants sont progressivement éliminés des installations dans le cadre des plans de désamiantage engagés depuis plusieurs années. Cependant, compte tenu des délais de latence des pathologies liées à l'amiante (jusqu'à quarante ans), d'autres déclarations pourraient être enregistrées dans les années à venir. Les problématiques liées à l'amiante font l'objet d'un suivi attentif dans toutes les branches du Groupe et les coûts estimés au 31 décembre 2010 pour l'ensemble des déclarations en cours ou à venir ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

3. Autres risques

3.1. Risques liés à l'exploration et la production pétrolière et gazière

L'exploration et la production de pétrole et de gaz impliquent des niveaux d'investissement élevés et sont associées à des risques et à des opportunités économiques spécifiques. Ces activités sont soumises à des risques liés notamment aux difficultés de l'investigation du sous-sol, aux caractéristiques des hydrocarbures, ainsi qu'aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Au premier rang des risques de l'exploration pétrolière figurent les risques géologiques. Ainsi, lors du forage d'un puits d'exploration, les hydrocarbures qui avaient été recherchés peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables. Ultérieurement, si les estimations des réserves

d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production, s'avérer inférieures aux prévisions, compromettant ainsi l'économie de cette exploitation.

La quasi-totalité des activités d'exploration et de production de TOTAL est assortie d'un haut niveau de risque de perte du capital investi en raison des risques associés aux facteurs économiques ou politiques mentionnés ci-après. Il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les

réserves actuellement développées, produites et commercialisées, et permettre à TOTAL de récupérer l'ensemble du capital investi.

Les activités de développement de champs pétroliers et gaziers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection mettent en œuvre des technologies avancées pour extraire, puis exploiter pendant plusieurs décennies, des hydrocarbures aux propriétés complexes. La mise en œuvre de ces technologies dans cet environnement difficile peut se traduire

par des incertitudes sur les coûts. Les activités de TOTAL peuvent être limitées, retardées ou annulées du fait de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent les retards administratifs, en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation des projets de développement par les États-hôtes, les pénuries, les retards de livraison de matériel ou les conditions météorologiques, dont les risques d'ouragan dans le golfe du Mexique. Certains de ces risques peuvent également affecter les projets et installations de TOTAL en aval de la chaîne pétrolière et gazière.

3.2. Risques associés à des facteurs économiques ou politiques

Le secteur pétrolier est soumis aux réglementations nationales et à l'intervention des gouvernements directement ou par l'intermédiaire de leurs compagnies nationales dans des domaines tels que :

- l'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- les autorisations administratives ou émanant du partenaire public, notamment pour les projets de développement, les programmes annuels, ou la sélection des entrepreneurs ou fournisseurs ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- les contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;
- le contrôle du développement et de l'abandon d'un champ impliquant des restrictions à la production ;
- le contrôle des coûts récupérables auprès des autorités compétentes ou des coûts fiscalement déductibles ;
- les cas d'expropriation ou de remise en cause de droits contractuels ;
- les cas de nationalisation.

Le secteur pétrolier est également soumis au paiement de redevances, de taxes et d'impôts qui peuvent être plus élevés que ceux appliqués à d'autres activités commerciales et qui sont susceptibles de modifications importantes par les gouvernements de certains pays.

TOTAL détient notamment une part importante de ses réserves pétrolières dans des pays dont certains peuvent être considérés comme instables sur le plan politique et/ou économique.

Ces réserves et les activités qui y sont associées sont ainsi soumises à certains risques additionnels, parmi lesquels :

- la mise en place de quotas de production et/ou d'exportation ;
- la renégociation imposée des contrats ;
- l'expropriation ou la nationalisation d'actifs ;
- les risques liés aux changements de gouvernement ou aux bouleversements susceptibles d'en découler en matière de pratiques commerciales ;
- des retards de paiement ;
- des restrictions de change ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou d'autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- des pertes et réductions d'activité du fait de conflits armés, de troubles à l'ordre public ou d'actions de groupes terroristes.

TOTAL, à l'instar de plusieurs autres grandes compagnies pétrolières internationales, dispose d'un portefeuille de réserves et de sites opérationnels géographiquement diversifié, ce qui lui permet de mener ses activités en s'efforçant de réduire son exposition à de tels risques économiques ou politiques. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels événements n'auront pas de conséquences négatives pour le Groupe.

3.3. Aspects juridiques des activités d'exploration et de production

TOTAL mène dans un très grand nombre de pays des activités d'exploration et de production qui sont, de ce fait, soumises à un large éventail de réglementations. Celles-ci touchent tous les aspects de l'exploration et de la production, notamment les droits miniers, les niveaux de production, les redevances, la protection de l'environnement, les exportations, la fiscalité et les taux de change. Les termes des concessions, licences, permis et contrats en vertu desquels le Groupe détient ses intérêts gaziers et pétroliers varient d'un pays à l'autre. Ces concessions, licences, permis et contrats sont en règle générale attribués par ou conclus avec un État ou une compagnie nationale ou, parfois, conclus avec des propriétaires privés. Ces conventions et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Le contrat de concession demeure le modèle le plus classique des accords passés avec les États : la société pétrolière est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et elle s'engage à verser à l'État, généralement propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le contrat de partage de production (ou *Production Sharing Contract* - PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la compagnie ou le consortium bénéficiaire du permis et l'État-hôte, généralement représenté par une compagnie nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production.

Le consortium s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et de production. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ces dépenses (investissements et coûts opératoires). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables, entre la Société ou le consortium, d'une part, et l'État ou la compagnie nationale, d'autre part.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formes contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL. Dans tous les pays, les comptes des compagnies pétrolières et le respect des engagements contractuels font l'objet d'audits permanents par les autorités des États-hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux.

TOTAL a également conclu dans certains pays des contrats dits «contrats de service à risques», qui s'apparentent aux contrats de partage de production. Cependant, le *profit oil* est remplacé par une rémunération monétaire risquée, fixée par contrat, qui dépend notamment de la performance du champ. Ainsi, sur le contrat irakien, la rémunération est un montant défini par baril produit.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet d'autorisations de l'autorité publique (permis) distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TOTAL paie les impôts sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre de la concession, du contrat de partage de production et des contrats de service à risques tels qu'ils sont prévus par les réglementations locales. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités Industrielles et commerciales.

Le cadre juridique des activités d'exploration et de production de TOTAL, établi à travers les concessions, licences, permis et contrats attribués par ou conclus avec un État, une compagnie nationale ou, parfois, des propriétaires privés, reste soumis à des risques qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou remettre en cause les protections offertes par ce cadre juridique.

3.4. Aspects juridiques des autres activités du Groupe

Les autres activités du Groupe (Gaz & Énergies Nouvelles, Aval et Chimie) sont soumises à de nombreuses réglementations.

Dans les pays européens et aux États-Unis, les sites et les produits sont soumis à des règles de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, gestion des déchets, études d'impact, etc.), de la santé (poste de travail, risques chimiques des produits, etc.) et de la sécurité des personnels et des riverains (installations à risques majeurs, etc.). La qualité des produits et la protection des consommateurs font également l'objet de réglementations. Au sein de l'Union européenne, les réglementations communautaires doivent être transposées dans les droits des États membres, ou sont d'application directe. Parfois, ces réglementations européennes peuvent se cumuler avec les législations ou réglementations des États membres ou de leurs collectivités territoriales respectives. Par ailleurs, dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne, les établissements industriels fonctionnent tous sur le fondement de permis, eux-mêmes délivrés par les administrations compétentes locales sur la base de textes

nationaux et communautaires. Il en est de même aux États-Unis où les règles fédérales s'ajoutent à celles des États.

Dans les autres pays où le Groupe exerce ses activités, la législation est souvent inspirée des règles américaines ou européennes. Ces pays ont tendance à développer plus fortement certains aspects réglementaires pour des domaines particuliers, notamment la protection de l'eau, la nature et la santé.

Quels que soient les pays dans lesquels il est présent, le Groupe a développé des normes s'inspirant des règles en vigueur dans des pays à exigence plus forte et met progressivement en œuvre des politiques de mise à niveau relativement à ces normes.

À titre d'exemple, peuvent être mentionnées les obligations en termes de constitution de stocks stratégiques, les obligations relatives au transport maritime (que l'on soit propriétaire des capacités ou affréteur), et celles relatives aux installations classées. Les obligations de constitution de stocks stratégiques existent également dans d'autres pays d'Europe ainsi qu'aux États-Unis.

3.5. Activités à Cuba, en Iran, au Soudan et en Syrie

Le Département d'État américain a qualifié Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie, d'États soutenant le terrorisme. Des informations concernant l'activité de TOTAL dans ces pays sont fournies ci-après.

3.5.1. Restrictions américaines et autres restrictions juridiques

- En 1996, les États-Unis ont adopté une loi prévoyant des sanctions à l'encontre de toute société non américaine exerçant des activités en Iran et en Libye (*Iran and Libya Sanctions Act* ou ILSA). Cette loi, modifiée en 2006, ne vise désormais que l'Iran et porte dorénavant le nom de *Iran Sanctions Act* ou ISA.

Aux termes de cette loi, le Président des États-Unis est autorisé à lancer une enquête sur les activités des sociétés non américaines en Iran en vue de l'application d'éventuelles sanctions (telles que l'impossibilité de recevoir des financements d'une banque d'import-export américaine ou un plafonnement des crédits et des prêts octroyés par les institutions financières américaines et l'interdiction faite aux administrations fédérales américaines de se fournir auprès des personnes physiques ou morales sanctionnées) à l'encontre de toute personne physique ou morale ayant, notamment, réalisé intentionnellement des investissements d'une valeur au moins égale à 20 millions de dollars par période de douze mois dans le secteur pétrolier

en Iran. Le gouvernement américain a renoncé en mai 1998 à l'application de sanctions à l'encontre de TOTAL pour son investissement dans le champ gazier de South Pars. Cette renonciation officielle à sanctions, qui n'a pas été modifiée depuis lors, ne s'applique pas aux autres activités de TOTAL en Iran, même si aucune sanction y afférant n'a été notifiée.

En novembre 1996, le Conseil de l'Union européenne a adopté un règlement portant protection contre l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers. Ce règlement interdit à TOTAL de se conformer aux obligations ou interdictions résultant directement ou indirectement d'un certain nombre de lois, dont l'ILSA (désormais ISA). Cette réglementation européenne ne permet pas à TOTAL d'étendre la renonciation à sanctions, dont le Groupe bénéficie pour South Pars, à d'autres activités.

Depuis l'adoption de l'ILSA et jusqu'en 2007, TOTAL a réalisé des investissements d'un montant supérieur à 20 millions de dollars par an en Iran (hors investissements réalisés dans le cadre du développement de South Pars). Depuis 2008, TOTAL est essentiellement dans une phase passive de recouvrement de ses investissements réalisés dans le cadre de contrats de type *buy-back* signés entre 1995 et 1999, pour l'exploitation de permis dont le Groupe n'est plus opérateur. En 2010, la production de TOTAL en Iran s'est élevée à moins de 0,1% de la production mondiale du Groupe.

En juillet 2010, le *Comprehensive Iran Sanctions Accountability and Divestment Act* (CISADA) a modifié l'ISA en étendant sa portée et en limitant la faculté du Président des États-Unis à prononcer des renonciations à sanction. Outre les investissements dans le secteur pétrolier en Iran pouvant faire l'objet de sanctions, les parties peuvent dorénavant se voir imposer des sanctions pour toute transaction supérieure à 1 million de dollars ou pour toute série de transactions supérieures à 5 millions de dollars, sur une période de douze mois, visant à fournir intentionnellement à l'Iran des produits raffinés ainsi que des biens, services, technologies, informations ou tout soutien qui, de façon directe et significative (i) faciliterait le maintien ou le développement de la production intérieure de produits raffinés, ou (ii) contribuerait à augmenter la capacité de l'Iran à importer des produits raffinés. Les entreprises contrevenantes pourraient se voir imposer des sanctions telles que l'interdiction faite à l'entreprise sanctionnée de procéder à des transactions en devises étrangères, l'interdiction de procéder à tout virement ou paiement entre, par, au travers de ou à tout établissement financier dans la mesure où de tels virements ou paiements impliquent un quelconque intérêt de l'entreprise sanctionnée, ou encore l'obligation de geler tout bien appartenant à l'entreprise sanctionnée et soumise aux lois et réglementations en vigueur aux États-Unis. Les investissements dans le secteur pétrolier initiés avant l'adoption du CISADA restent soumis à la version initiale de l'ISA. Les nouvelles sanctions prévues par le CISADA portent sur les investissements nouveaux dans le secteur pétrolier ou toute autre activité pouvant faire l'objet de sanctions initiés le 1^{er} juillet 2010 ou après cette date. Avant l'adoption du CISADA, TOTAL avait cessé de procéder aux ventes dorénavant interdites de produits raffinés à l'Iran.

Le 30 septembre 2010, au titre de la « Special rule », une disposition du CISADA exemptant le gouvernement américain de prononcer une sanction au titre de l'ISA lorsqu'une partie donne certaines garanties, le Département d'État américain a annoncé que le gouvernement américain ne prononcerait pas une telle sanction à l'encontre de TOTAL. À cette occasion, le

Département d'État américain a également indiqué que tant que TOTAL agirait dans le respect de ses engagements, TOTAL ne ferait pas l'objet d'enquêtes pour ses activités passées en Iran.

Enfin, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, des mesures restrictives ont été prises par l'Union européenne et par la France pour les déplacements des personnes et les flux de capitaux et de marchandises en provenance ou à destination de l'Iran et ayant un lien avec des activités nucléaires ou d'armement militaire, ou susceptibles de contribuer à leur développement. En juillet et octobre 2010, l'Union européenne a adopté de nouvelles mesures restrictives relativement à l'Iran (les « mesures européennes »). Notamment, la fourniture d'équipement et de technologie clés est interdite dans les secteurs suivants de l'industrie pétrolière en Iran : raffinage, gaz naturel liquéfié, exploration et production. L'interdiction concerne également l'assistance technique, la formation et l'aide financière en rapport avec ces domaines. L'octroi de prêt ou de crédit à, l'acquisition d'intérêts dans, la création de *joint-venture* avec ou toute participation à des entreprises en Iran (ou des entreprises iraniennes hors d'Iran) engagées dans la fabrication de biens et technologies interdits sont également prohibés. En outre, au titre de la restriction faite aux transferts de fonds et aux services financiers, tout transfert au-delà de 40 000 euros ou une somme équivalente à destination d'une personne physique ou morale iranienne doit préalablement faire l'objet d'une autorisation par les autorités compétentes des États membres.

TOTAL poursuit une veille attentive de la législation et des autres initiatives en France, dans l'Union européenne et aux États-Unis afin de déterminer si son faible volume d'activités en Iran peut soumettre le Groupe à l'application de sanctions. Cependant, le Groupe ne peut garantir que les réglementations actuelles ou futures concernant l'Iran, ou encore leur évolution, ne puissent avoir d'impacts défavorables sur ses activités ou sa réputation.

- Les États-Unis imposent également des sanctions fondées sur les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies décrites ci-dessus, ainsi que des sanctions économiques prononcées par le bureau de contrôle des actifs étrangers du Trésor américain (*US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control* ou OFAC). Les sanctions prononcées par l'OFAC visent généralement des personnes de nationalité américaine et des activités exercées aux États-Unis ou qui sont soumises aux lois des États-Unis. Depuis le 16 août 2010, les transactions entre des entités iraniennes et des institutions financières non américaines détenant des comptes dans des banques américaines situés sur le territoire des États-Unis font également l'objet de restrictions. L'OFAC a adopté des sanctions à l'encontre de Cuba, de l'Iran, du Myanmar (Birmanie), du Soudan et de la Syrie. Le Groupe considère que ces sanctions ne s'appliquent pas à ses activités dans ces pays.
- De plus, certains États fédérés américains ont adopté des législations imposant aux fonds de pension publics américains l'obligation de céder les titres qu'ils détiennent dans des sociétés exerçant certaines activités en Iran ou au Soudan. Les autorités de réglementation des assurances ont récemment pris des dispositions similaires pour les investissements effectués par des compagnies d'assurance dans des sociétés exerçant une activité dans les secteurs pétrolier, gazier, nucléaire et de la défense en Iran. TOTAL n'exerce aucune activité industrielle au Soudan et, à ce jour, le Groupe n'a fait aucun investissement significatif ni aucun investissement industriel dans ce pays.

Le rapport du *Genocide Intervention Network* (anciennement *Sudan Divestment Task Force*) conclut que TOTAL ne devrait pas être considéré comme ayant des activités en cours au Soudan par les États fédérés américains qui ont adopté ces législations de désinvestissement. Le CISADA et le *Sudan Accountability and Divestment Act*, adopté par le Congrès américain le 31 décembre 2007, viennent en appui des dispositions législatives des États fédérés. Si les activités de TOTAL en Iran ou au Soudan devaient avoir pour conséquence son assujettissement à ces lois ou réglementations et qu'il ne puisse bénéficier d'un régime d'exemptions, certains investisseurs institutionnels américains pourraient décider de céder leurs titres TOTAL. Pour autant qu'elles soient significatives, des cessions au titre de ces lois et/ou dispositions réglementaires pourraient avoir un impact défavorable sur le cours du titre TOTAL.

3.5.2. Activités à Cuba, en Iran, au Soudan et en Syrie

Ci-après figurent des informations sur les activités de TOTAL à Cuba, en Iran, au Soudan et en Syrie.

Cuba

En 2010, TOTAL a conduit un nombre restreint d'activités de commercialisation de produits de spécialité auprès d'entités privées à Cuba et s'est acquitté des impôts auxquels sont soumises ces activités. Par ailleurs, la direction Trading & Shipping de TOTAL a acheté des hydrocarbures pour un montant d'environ 83 millions d'euros au titre de contrats *spot* conclu avec une entité publique.

Iran

La direction Exploration & Production de TOTAL était active en Iran au travers de contrats de type *buy-back*. En vertu de ces contrats, le contractant est responsable des opérations de développement et de leur financement. Une fois le développement réalisé, la responsabilité de l'exploitation est confiée à la compagnie pétrolière nationale. Le contractant perçoit en numéraire ou en nature le remboursement de ses dépenses ainsi qu'une rémunération liée à la performance du champ. Par ailleurs, à la demande de la compagnie pétrolière nationale, un contrat d'assistance technique peut être mis en place dans le cadre du contrat de *buy-back* afin de fournir de l'assistance jusqu'au remboursement total des sommes dues au contractant.

À ce jour, TOTAL a participé à des contrats de *buy-back* pour le développement de quatre champs : Sirri, South Pars 2 & 3, Balal et Dorood. Toutes les opérations de développement au titre de ces quatre contrats sont achevées et TOTAL n'exerce plus aucune responsabilité opérationnelle. Un contrat d'assistance technique pour le champ de Dorood est arrivé à échéance en décembre 2010. Comme TOTAL ne participe plus à l'exploitation de ces champs, le Groupe ne détient aucune information sur leur production. Certains paiements sont encore dus à TOTAL pour les champs de South Pars 2 & 3, Balal et Dorood. En 2010, la production de TOTAL en Iran, correspondant à ces paiements en nature, s'est établie à 2 kbp/j.

Le Groupe ne verse aucune rémunération ni redevance au titre de ces contrats de *buy-back* et d'assistance technique. En 2010, TOTAL a versé aux administrations iraniennes des montants non significatifs d'impôts et charges sociales.

Concernant les activités de la direction Raffinage & Marketing de TOTAL en Iran, la société Beh Total, détenue à part égale par Behran Oil et Total Outre-Mer, une filiale du Groupe, produit et commercialise de petites quantités de lubrifiants (16 000 tonnes) en vue de leur vente sur le marché intérieur iranien. En 2010, le chiffre d'affaires généré par les activités de Beh Total s'est élevé à 34,9 millions d'euros et les flux de trésorerie à 5,9 millions d'euros. Beh Total s'est acquitté d'impôts à hauteur de 800 000 euros. TOTAL ne détient ni n'opère de raffinerie ou d'usine chimique en Iran. En 2010, Beh Total a distribué 5,6 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2009 (2,8 millions d'euros quote-part TOTAL).

En 2010, la direction Trading & Shipping de TOTAL a acheté près de quarante-cinq millions de barils d'hydrocarbures à des entités publiques pour un montant de près de 2,5 milliards d'euros au titre de contrats *spot* et à terme.

Soudan

TOTAL détient une participation dans le bloc B situé dans le Sud Soudan en vertu d'un contrat d'exploration et de partage de production conclu en 1980. En 1985, en raison de l'insécurité prévalant dans la région, le Groupe y a volontairement suspendu ses activités d'exploration, tout en conservant le cadre contractuel. Sa participation initiale était de 32,5%. TOTAL ne souhaite pas augmenter sa participation au-delà de son pourcentage initial dans ce bloc malgré le retrait d'un partenaire. Le Groupe mène en conséquence des négociations pour la reprise par de nouveaux partenaires de ces intérêts dont il porte financièrement une partie.

Le contrat a été modifié, avec effet au 1^{er} janvier 2005, afin de prévoir que les parties (les autorités gouvernementales et le consortium des partenaires) devront mutuellement s'entendre sur une date de reprise des activités, une fois que la conduite des opérations pétrolières sera de nouveau possible dans des conditions de sécurité satisfaisantes dans la zone couverte par le contrat. Cette date de reprise marquera le point de départ des obligations d'activités prévues au contrat. Une décision mutuelle, fixant la date de reprise, n'est pas encore intervenue.

En 2010, en vertu du contrat d'exploration et de partage de production, TOTAL a contribué, au nom du consortium, à hauteur d'environ 2,2 millions de dollars au développement local, au paiement de bourses scolaires, à la construction d'infrastructures d'écoles et de puits d'eau potable, aux côtés d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes implantées dans le sud du pays.

Au 23 mars 2011, TOTAL reste inactif au Soudan. Vu le contexte actuel du Soudan, TOTAL continuera de suivre les évolutions de la situation politique et de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes dans le pays. Si TOTAL venait à reprendre ses activités au Sud Soudan, il s'assurerait de le faire en stricte conformité avec les réglementations nationale, européenne et internationale, ainsi qu'avec son Code de conduite et sa Charte éthique. En ce qui concerne les activités humanitaires, TOTAL a signé des accords avec différentes ONG et apporte un soutien financier et technique à des projets éducatifs, de santé et d'infrastructures développés au Sud Soudan.

Syrie

En 2010, les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel de TOTAL en Syrie sont régies par deux contrats : un contrat de partage de production conclu en 1988 (« PSA 1988 ») pour une période initiale de vingt ans et renouvelé pour dix ans fin 2008, et le *Tabiyeh Gas Project risked Service Contract* (le « contrat Tabiyeh ») en vigueur depuis fin octobre 2009. En vertu du contrat PSA 1988, TOTAL détient la totalité des droits et obligations et exploite plusieurs champs de pétrole dans la région de Deir Ez Zor au travers d'une société opératrice dédiée à but non lucratif, détenue à parts égales par le Groupe et la compagnie nationale Syrian Petroleum Company (SPC).

Les principaux termes du contrat PSA 1988 sont identiques à ceux habituellement en vigueur dans le secteur pétrolier et gazier. Le chiffre d'affaires du Groupe provenant du contrat PSA 1988 est constitué par le *cost oil* et le *profit oil*. Le *cost oil* est comptabilisé conformément aux pratiques industrielles habituelles. Il s'agit du remboursement des investissements et des coûts opératoires. La part du *profit oil* revenant au Groupe dépend du niveau de production total annuel. TOTAL est rétribué en numéraire par SPC. TOTAL paie à la compagnie nationale syrienne SCOT une redevance pour le transport égale à 2 \$/b pour l'huile produite dans le cadre du PSA. Le Groupe a versé au gouvernement syrien au titre du contrat PSA 1988 des montants d'impôts ou taxes (tels que des retenues à la source ou des charges sociales) non significatifs.

3.6. Nigeria

L'amélioration des conditions de sécurité dans la région du delta du Niger a permis une remontée importante de la production opérée par l'association Shell Petroleum Development Company (SPDC),

Le contrat Tabiyeh constitue un ajout au contrat PSA 1988 puisque la production, les coûts et les revenus du pétrole et d'une partie des condensats extraits du champ Tabiyeh sont régis par les termes du PSA 1988. L'objectif de ce projet est d'améliorer la production de liquides et de gaz du champ de Tabiyeh grâce au forage de puits dits *commingled* car produisant à partir de formations différentes et grâce à des changements de procédés au sein de l'usine de traitement de gaz de Deir Ez Zor opérée par la Syrian Gas Company. TOTAL finance et met en œuvre le projet gazier Tabiyeh, en opérant également le champ de Tabiyeh.

En 2010, la production technique, en vertu des contrats PSA 1988 et du contrat Tabiyeh, s'est élevée à 74 kbep/j, dont 39 kbep/j ont été comptabilisés comme la part revenant au Groupe.

La différence entre la production technique et la production comptabilisée comme la part revenant au Groupe, ne constitue pas la totalité du bénéfice économique retiré par la Syrie de ces contrats dans la mesure où la Syrie retient une marge sur une partie de la production de TOTAL et perçoit des taxes à la production.

En 2010, TOTAL a vendu en Syrie à travers sa filiale Total Middle East basée à Dubaï 6 000 tonnes de lubrifiants via un distributeur.

En 2010, la direction Trading & Shipping de TOTAL a acheté à des entités publiques près de dix millions de barils d'hydrocarbures pour un montant d'environ 580 millions d'euros au titre de contrats *spot* et à terme.

dans laquelle TOTAL détient une participation de 10%. La pérennité de cette amélioration demeure toutefois incertaine.

3.7. Risques liés à la concurrence

TOTAL est confronté à la concurrence d'autres compagnies pétrolières dans l'acquisition de biens et de permis en vue de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, ainsi que dans la commercialisation des produits fabriqués à partir de pétrole brut et de pétrole raffiné. Ces compagnies concurrentes comprennent principalement des compagnies dites « nationales » (dont le contrôle, direct ou indirect, est détenu majoritairement par un État) et des compagnies privées.

À cet égard, les principales compagnies pétrolières internationales privées autres que TOTAL sont ExxonMobil, Royal Dutch Shell, Chevron et BP. Au 31 décembre 2010, TOTAL se situe au cinquième rang de ces compagnies pétrolières en termes de capitalisation boursière⁽¹⁾.

3.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées sont décrits dans le chapitre 7 (Informations financières) du présent Document de référence.

(1) Source : Reuters.

4. Assurance et couverture des risques

4.1. Organisation

TOTAL dispose de sa propre société d'assurance et de réassurance, Omnium Insurance and Reinsurance Company (OIRC), qui est intégrée à la politique d'assurance du Groupe et qui constitue l'outil opérationnel d'harmonisation et de centralisation de couverture des risques des sociétés du Groupe. Elle permet la mise en œuvre de son programme mondial d'assurance dans le respect des différentes réglementations applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Ainsi, certains pays peuvent imposer l'achat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si l'assureur local accepte de couvrir la société du Groupe conformément à son programme mondial d'assurance, OIRC demande à l'assureur local de lui rétrocéder les risques. Ainsi, OIRC négocie des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques. Si l'assureur local couvre les risques selon un programme distinct du programme défini par le Groupe,

OIRC prend en charge, dans un souci d'uniformisation à l'échelle mondiale, le complément de couverture.

Parallèlement, OIRC négocie à l'échelle du Groupe des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et du marché commercial. OIRC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2010, la rétention nette d'OIRC, c'est-à-dire la part de sinistre conservée par le Groupe après réassurance, était ainsi, au maximum, de 50 millions d'euros par sinistre « responsabilité civile » et de 50 millions d'euros par sinistre « dommage matériel/pertes d'exploitation ». En conséquence, dans l'éventualité d'un sinistre ouvrant droit à une demande de dédommagement, l'impact sur OIRC serait limité à une rétention maximale de 100 millions d'euros par événement.

4.2. Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible) ;
- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;

- participer à la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la probabilité d'apparition de sinistres et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres, ou leur transfert au marché de l'assurance.

4.3. Politique d'assurance

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière par l'intermédiaire de OIRC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- La responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière. Le plafond assuré en 2010 était ainsi de 850 millions de dollars pour tout sinistre « responsabilité civile » (y compris la responsabilité en cas d'accident ayant un impact sur l'environnement).
- Les dommages matériels et les pertes d'exploitation : les montants assurés varient selon le secteur et le site, résultent des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum

possible et de l'offre du marché de l'assurance. Des assurances couvrant la perte d'exploitation ont été souscrites en 2010 pour les principaux sites du raffinage et de la pétrochimie.

À titre d'illustration, pour les risques de pointe du Groupe (unités flottantes de traitement, de stockage et d'expédition (FPSO) en Angola et principales raffineries européennes du Groupe), le plafond assuré était en 2010 d'environ 1,5 milliard de dollars pour la part Groupe.

Les franchises en dommages matériels et responsabilité civile sont comprises, selon la taille du risque considéré et du degré de responsabilité, entre 0,1 et 10 millions d'euros (à la charge des filiales concernées). Pour ce qui concerne les pertes d'exploitation, la couverture commence soixante jours après la survenance de l'événement ayant donné lieu à interruption.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le Groupe en dehors des contrats couvrant les risques industriels en dommages matériels et responsabilité civile, notamment flotte automobile, assurances crédit et assurances de personnes. Ces risques sont intégralement pris en charge par des compagnies d'assurance extérieures au Groupe.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction Générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

TOTAL considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les pratiques de l'industrie et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités, cependant, le Groupe n'est pas assuré contre tous les risques potentiels. À titre d'exemple, dans l'hypothèse d'un désastre environnemental majeur, la responsabilité de TOTAL pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. La perte que TOTAL pourrait subir dans l'hypothèse d'un tel accident dépendrait de tous les faits et circonstances et serait soumise à un grand nombre d'incertitudes, dont l'incertitude juridique relative à l'étendue de la responsabilité pour les dommages en résultant et pouvant inclure des dommages financiers n'ayant aucun lien direct avec le sinistre. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune assurance, en particulier dans le cas d'un désastre environnemental majeur ou d'un accident industriel, qu'un tel sinistre ne puisse avoir un impact défavorable sur le Groupe.

Gouvernement d'entreprise

1.	Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)	86
1.1.	Composition du Conseil d'administration	86
1.2.	Autres informations	91
1.3.	Code de gouvernement d'entreprise	91
1.4.	Règlement intérieur du Conseil d'administration	92
1.5.	Les Comités du Conseil d'administration	94
1.6.	Les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2010	96
1.7.	Fonctionnement du Conseil d'administration	98
1.8.	Indépendance des administrateurs	98
1.9.	Contrôle interne et gestion des risques	99
1.10.	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales	101
1.11.	Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	102
1.12.	Principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants sociaux	102
2.	Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)	103
3.	Direction Générale	104
3.1.	Modalité d'exercice de la Direction Générale	104
3.2.	Le Comité exécutif	104
3.3.	Le Comité directeur	104
4.	Contrôleurs légaux des comptes	105
4.1.	Commissaires aux comptes titulaires	105
4.2.	Commissaires aux comptes suppléants	105
4.3.	Mandats des commissaires aux comptes	105
4.4.	Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)	106
5.	Rémunération des organes d'administration et de direction	106
5.1.	Rémunération des administrateurs	106
5.2.	Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2010	107
5.3.	Rémunération du Président du Conseil d'administration (jusqu'au 21 mai 2010)	107
5.4.	Rémunération du Président-directeur général	108
5.5.	Rémunération des principaux dirigeants	108
5.6.	Pension et autres engagements (article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce)	109
5.7.	Politique d'attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions	111
5.8.	Tableaux récapitulatifs concernant les mandataires sociaux (Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées)	114
5.9.	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	118
5.10.	Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2010	119
5.11.	Historique des attributions gratuites d'actions TOTAL	124
5.12.	Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions TOTAL au 31 décembre 2010	125
6.	Effectifs, participation au capital	127
6.1.	Effectifs	127
6.2.	Accords de participation des salariés au capital	127
6.3.	Participation au capital des organes d'administration et de direction	128

1. Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport comprend pour l'année 2010 les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et aux

éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général. Ce rapport rappelle les dispositions statutaires applicables à la participation des actionnaires aux assemblées générales et présente les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

1.1. Composition du Conseil d'administration

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans (article 11 des statuts de la Société).

Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le Conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'administration. Il désigne également le Directeur Général qui peut être choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Au 31 décembre 2010, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de quinze membres dont un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe, élu par l'Assemblée générale des actionnaires.

Durant l'exercice 2010, la composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été la suivante (informations au 31 décembre 2010⁽¹⁾):

Christophe de Margerie

Né le 6 août 1951 (nationalité française).

Entré dans le Groupe dès sa sortie de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1974, M. de Margerie a exercé plusieurs fonctions à la direction Financière du Groupe, ainsi qu'à la direction Exploration & Production. En 1995, il est nommé Directeur Général de Total Moyen-Orient. En mai 1999, il entre au Comité exécutif comme Directeur général de l'Exploration & Production. En 2000, il devient Directeur général adjoint de l'Exploration & Production du nouveau groupe TotalFinaElf. Il est nommé, en janvier 2002, Directeur général de l'Exploration & Production de TOTAL. Nommé administrateur de TOTAL lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, il devient Directeur Général de TOTAL à compter du 14 février 2007. Le 21 mai 2010, il est nommé Président-directeur général de TOTAL.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2006 - Dernier renouvellement : 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 85 230 actions TOTAL et 48 529 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

- Président-directeur général de TOTAL S.A.* depuis le 21 mai 2010 (Directeur Général depuis le 14 février 2007)
- Président de Total E&P Indonésie
- Administrateur de Shtokman Development AG (Suisse)
- Membre du Conseil de surveillance de Vivendi*
- Gérant de CDM Patrimonial SARL

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président-directeur général d'Elf Aquitaine jusqu'au 21 juin 2010
- Administrateur de Total E&P Russie jusqu'en 2008
- Administrateur de Total Exploration and Production Azerbaïdjan jusqu'en 2008
- Administrateur de Total E&P Kazakhstan jusqu'en 2008
- Administrateur de Total Profils Pétroliers jusqu'en 2008
- Administrateur de Abu Dhabi Petroleum Company Ltd (ADPC) jusqu'en 2008
- Administrateur de Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA) jusqu'en 2008
- Administrateur de Iraq Petroleum Company Ltd (IPC) jusqu'en 2008
- Représentant permanent de TOTAL S.A. au Conseil d'administration de Total Abu al Bukhoosh jusqu'en 2008
- Administrateur de Total E&P Norvège A.S. jusqu'en 2007
- Administrateur de Total Upstream UK Ltd jusqu'en 2007
- Administrateur de Innovarex jusqu'en 2006

Thierry Desmarest

Né le 18 décembre 1945 (nationalité française).

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de Direction Générale au sein de l'Exploration & Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL de mai 1995 à février 2007, puis Président du Conseil d'administration de TOTAL jusqu'au 21 mai 2010. Nommé alors Président d'Honneur de TOTAL, il demeure Administrateur de TOTAL et Président de la Fondation TOTAL.

(1) Comprenant les informations visées au quatrième alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, ou au point 14.1 de l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Sociétés soulignées = sociétés hors du groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995
Dernier renouvellement : 21 mai 2010 jusqu'en 2013.

Détient 360 576 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Sanofi-Aventis**
- Administrateur d'Air Liquide*
- Administrateur de Renault S.A.*
- Administrateur de Renault S.A.S.
- Administrateur de Bombardier Inc.* (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président de TOTAL S.A.* jusqu'au 21 mai 2010
- Membre du Conseil de surveillance d'Areva* jusqu'au 4 mars 2010
- Président-directeur général de TOTAL S.A.* jusqu'en 2007
- Président-directeur général d'Elf Aquitaine jusqu'en 2007

Patrick Artus

Né le 14 octobre 1951 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient Directeur des études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite Conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France, avant de rejoindre le groupe Natixis en tant que Directeur de la recherche et des études. Il est par ailleurs Professeur à l'École Polytechnique et professeur associé à l'Université de Paris I Sorbonne. Il est également membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre et membre du Cercle des Économistes.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 15 mai 2009 et jusqu'en 2012.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur d'IPSOS

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Patricia Barbizet

Née le 17 avril 1955 (nationalité française).

Administrateur indépendant

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1976, Mme Barbizet a débuté sa carrière au sein du groupe Renault en tant que Trésorier de Renault Véhicules Industriels puis directeur financier de Renault Crédit International. Elle rejoint le groupe Pinault en 1989 en tant que directeur financier puis devient en 1992 Directeur Général (non mandataire) de Financière Pinault et Administrateur-Directeur Général d'Artémis. Elle est Vice-Présidente du Conseil d'administration de PPR depuis 2005 et Chairman de Christie's.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 16 mai 2008 et jusqu'en 2011.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Vice-Présidente du Conseil d'administration de PPR*
- Directeur Général et Administrateur d'Artémis
- Membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault (CSA)
- Administrateur et Directeur Général Délégué de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny
- Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration d'Agefi
- Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration de Sebdo le Point
- Membre du Conseil de gérance de Château Latour (S.C.I.)
- Administrateur de Fnac
- Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent
- Administrateur délégué de Palazzo Grazzi
- *Non executive Director* of Tawa Plc*
- *Chairman of* Christie's International Plc
- Membre du Conseil de surveillance de Gucci Group N.V.
- Administrateur de Air France-KLM*
- Administrateur de Bouygues*
- Administrateur de TF1*
- Administrateur du Fonds stratégique d'investissement

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Piasa jusqu'en 2008
- Administrateur de AFIPA jusqu'en 2006

Daniel Bouton

Né le 10 avril 1950 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Inspecteur général des Finances, M. Bouton occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie. Il est Directeur du Budget de 1988 à 1990. Il rejoint Société Générale en 1991, dont il devient Directeur Général en 1993 puis Président-directeur général en novembre 1997. Président du groupe Société Générale à partir du 12 mai 2008, il est Président d'Honneur du groupe Société Générale depuis le 6 mai 2009.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997

Dernier renouvellement : 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 3 200 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Veolia Environnement*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président-directeur général de Société Générale* jusqu'en 2008 puis Président du Conseil d'administration jusqu'en 2009
- Administrateur de Schneider Electric S.A.* jusqu'en 2006

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

** Société cotée déconsolidée depuis le 1^{er} juillet 2010

Sociétés soulignées = sociétés hors du groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Gunnar Brock

Né le 12 avril 1950 (nationalité suédoise).

Administrateur indépendant.

Diplômé d'un MBA d'économie et gestion de la Stockholm School of Economics, M. Brock exerce diverses fonctions à l'international dans le Groupe Tetra Pak. Il devient Directeur Général d'Alfa Laval de 1992 à 1994, puis Directeur Général de Tetra Pak de 1994 à 2000. Après avoir été Directeur Général de Thule International, il est Directeur Général de Atlas Copco AB de 2002 à 2009. Il est actuellement Président du Conseil de Stora Enso Oy.

M. Brock est par ailleurs membre de la *Royal Swedish Academy of Engineering Sciences* et du Conseil d'administration de la Stockholm School of Economics.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 21 mai 2010 et jusqu'en 2013.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil de Stora Enso Oy
- Président du Conseil de Mölnlycke Health Care Group
- Membre du Conseil de Investor AB
- Membre du Conseil de surveillance de Spencer Stuart Scandinavia

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Directeur Général d'Atlas Copco jusqu'en 2009
- Membre du Conseil de Lego AS jusqu'en 2008

Claude Clément

Né le 17 novembre 1956 (nationalité française).

Entré dans le Groupe en février 1977, M. Clément a débuté à la Compagnie Française de Raffinage qui a assuré sa formation. Il a occupé différentes fonctions à la division exploitation du Raffinage, dans des raffineries françaises et africaines (Gabon, Cameroun). Il est actuellement responsable Méthodes Exploitation Raffinage à la Direction Exploitation Raffinage/Méthodes Exploitation. M. Clément est membre élu du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE depuis 2009 et Président du FCPE TOTAL ACTIONS EUROPÉENNES depuis 2010.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 21 mai 2010 et jusqu'en 2013.

Détient 820 actions TOTAL et 2 599 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.* représentant les salariés actionnaires

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Bertrand Collomb

Né le 14 août 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de

l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'Administration de 2003 à 2007, enfin Président d'Honneur depuis 2007.

Il est également Président de l'Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie (IHEST) et de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.

Dernier renouvellement : 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 4 712 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Lafarge*
- Administrateur de DuPont* (États-Unis)
- Administrateur de Atco* (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'Administration de Lafarge* jusqu'en 2007
- Administrateur de Lafarge North America jusqu'en 2006
- Administrateur d'Unilever* (Pays-Bas) jusqu'en 2006

Paul Desmarais Jr.

Né le 3 juillet 1954 (nationalité canadienne).

Administrateur indépendant

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'INSEAD de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-Président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidé à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002.

Dernier renouvellement : 16 mai 2008 jusqu'en 2011.

Détient 2 000 ADR (correspondant à 2 000 actions).

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil - Co-Chef de la Direction et membre du Comité exécutif de Power Corporation du Canada*
- Co-Président du Conseil et membre du Comité exécutif de Power Financial Corporation* (Canada)
- Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué de Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de La Great-West, Compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis)
- Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de Great-West Lifeco Inc.* (Canada)
- Membre du Conseil d'administration de Great West Financial (Canada) Inc. (Canada)
- Membre du Conseil d'administration et du Comité permanent de Groupe Bruxelles Lambert S.A.* (Belgique)
- Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de Groupe Investors Inc. (Canada)

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Sociétés soulignées = sociétés hors du groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

- Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de London Insurance Group Inc. (Canada)
- Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de London Life, Compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Membre du Conseil et membre du Comité exécutif de Mackenzie Inc.
- Président délégué du Conseil de La Presse Ltée (Canada)
- Deputy Chairman de Gesca Ltée (Canada)
- Administrateur de GDF Suez*
- Administrateur de Lafarge*
- Administrateur et membre du Comité exécutif de The Canada Life Assurance Company (Canada)
- Administrateur et membre du Comité exécutif de Canada Life Financial Corporation (Canada)
- Administrateur et membre du Comité exécutif de IGM Financial Inc.* (Canada)
- Président du Conseil de 171263 Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de 152245 Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de GWL&A Financial Inc. (USA)
- Administrateur de Great West Financial (Nova Scotia) Co.
- Administrateur et membre du Comité exécutif de First Great-West Life & Annuity Insurance Company
- Administrateur de Power Communications Inc.
- Vice Président du Conseil de Power Corporation International
- Administrateur et membre du Comité exécutif de Putnam Investments LLC
- Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V.
- Administrateur de Canada Life Capital Corporation Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité exécutif de The Canada Life Insurance Company of Canada (Canada)
- Administrateur et membre du Comité exécutif de Crown Life Insurance Company (Canada)
- Président délégué du Conseil de Square Victoria Communications Group Inc.
- Administrateur de Parjointco N.V.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil adjoint de 3819787 Canada Inc. (Canada) jusqu'en 2010
- Membre du Conseil de Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (Canada) jusqu'en 2009
- Vice-Président du Conseil d'administration et membre du Comité stratégique d'Imerys* (France) jusqu'en 2008
- Administrateur de GWL Properties jusqu'en 2007

Bertrand Jacquillat

Né le 11 avril 1944 (nationalité française).

Administrateur indépendant

Diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC), de l'Institut d'études politiques de Paris et de Harvard Business School, M. Jacquillat est docteur en gestion et agrégé de gestion. Professeur des Universités (France et États-Unis) depuis 1969, il est Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1999, Vice-Président du Cercle des Économistes et Président Fondateur d'Associés en Finance.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1996

Dernier renouvellement : 16 mai 2008 jusqu'en 2011.

Détient 3 600 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président-directeur général de Associés en Finance
- Membre du Conseil de surveillance de Klépierre*
- Membre du Conseil de surveillance de Presses Universitaires de France (PUF)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Anne Lauvergeon

Née le 2 août 1959 (nationalité française).

Administrateur indépendant

Ingénieur en chef des Mines, Normalienne et agrégée de Sciences physiques, Mme Lauvergeon, après différentes fonctions dans l'industrie, a été nommée en 1990, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République. En 1995, elle devient Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie. De 1997 à 1999, elle est Vice-Président exécutif et membre du Comité Exécutif d'Alcatel, chargée des participations industrielles.

Mme Lauvergeon est Présidente du Directoire du Groupe Areva depuis juillet 2001 et Président-directeur général d'Areva NC (ex Cogema) depuis juin 1999.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000

Dernier renouvellement : 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Présidente du Directoire d'Areva*
- Président-directeur général d'Areva NC
- Administrateur de GDF Suez*
- Administrateur de Vodafone Group Plc*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Safran* jusqu'en février 2009

Lord Levene of Portsoken

Né le 8 décembre 1941 (nationalité britannique).

Administrateur indépendant

Lord Levene a occupé, de 1984 à 1995, diverses fonctions auprès du ministère de la Défense, du Secrétaire d'État à l'Environnement, du Premier ministre et du ministère du Commerce du Royaume-Uni. Il devient ensuite *Senior adviser* chez Morgan Stanley de 1996 à 1998, puis *Chairman* de Bankers Trust International de 1998 à 2002. Il est *Lord Mayor* de Londres de 1998 à 1999. Il est actuellement Président de Lloyd's.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2005

Dernier renouvellement : 16 mai 2008 jusqu'en 2011.

Détient 2 000 actions.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Sociétés soulignées = sociétés hors du groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- *Chairman of Lloyd's*
- *Chairman of General Dynamics UK Ltd*
- *Director of Haymarket Group Ltd*
- *Director of China Construction Bank**
- *Chairman of NBNK Investments Plc**

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- *Chairman of International Financial Services* jusqu'en 2010

Claude Mandil

Né le 9 janvier 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur Général au Corps des Mines, M. Mandil a exercé les fonctions d'ingénieur des Mines pour les régions de Lorraine et de Bretagne. Il a ensuite été chargé de mission à la Délégation de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR), puis Directeur Interdépartemental de l'Industrie et de la Recherche et délégué régional de l'ANVAR. De 1981 à 1982, il a exercé les fonctions de Conseiller technique au cabinet du Premier ministre, responsable des secteurs de l'industrie, de l'énergie et de la recherche. Il est ensuite nommé Directeur Général puis Président-directeur général de l'Institut de Développement Industriel (IDI) jusqu'en 1988. Il devient Directeur Général du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de 1988 à 1990. De 1990 à 1998, M. Mandil est Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières au ministère de l'Industrie et devient le premier représentant de la France au Conseil de direction de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Il en assume la présidence de 1997 à 1998. En 1998, il est nommé Directeur Général Délégué de Gaz de France puis, en avril 2000, Président de l'Institut Français du Pétrole. De 2003 à 2007, il est Directeur Exécutif de l'AIE.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 16 mai 2008 et jusqu'en 2011.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Institut Veolia Environnement

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de GDF Suez* de juillet à décembre 2008

Michel Pébereau

Né le 23 janvier 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau a occupé diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur Général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, il en est actuellement le Président du Conseil d'administration. Il est également Président de l'*European Financial Round Table* (EFRT) depuis 2009.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000

Dernier renouvellement : 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 2 356 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas*
- Administrateur de Lafarge*
- Administrateur de Saint-Gobain*
- Membre du Conseil de surveillance d'AXA*
- Administrateur d'EADS N.V.*
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Administrateur de BNP Paribas Suisse
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie*
- Censeur des Galeries Lafayette

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président de la Fédération Bancaire Européenne jusqu'en 2008

Thierry de Rudder

Né le 3 septembre 1949 (nationalités belge et française).

Administrateur indépendant

Diplômé en mathématiques de l'Université de Genève et de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que de Wharton (MBA), M. de Rudder occupe diverses fonctions à Citibank de 1975 à 1986, puis au sein du Groupe Bruxelles Lambert dont il est l'Administrateur-délégué.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999

Dernier renouvellement : 21 mai 2010 jusqu'en 2013.

Détient 3 956 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert*
- Administrateur de Compagnie Nationale à Portefeuille*
- Administrateur de Brussels Securities (Belgique)
- Administrateur de GBL Treasury Center (Belgique)
- Administrateur de Sagerpar (Belgique)
- Administrateur GBL Energy Sarl (Luxembourg)
- Administrateur GBL Verwaltung Sarl (Luxembourg)
- Administrateur GBL Verwaltung GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Ergon Capital Partners (Belgique)
- Administrateur de Ergon Capital Partners II (Belgique)
- Administrateur de Ergon Capital Partners III (Belgique)
- Administrateur de GDF Suez*
- Administrateur de Lafarge*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) jusqu'en avril 2010
- Administrateur d'Imerys* jusqu'en avril 2010
- Administrateur de GBL Participations (Belgique) jusqu'en 2010
- Administrateur GBL Finance S.A. (Luxembourg) jusqu'en 2009
- Administrateur de Immobilière Rue de Namur (Luxembourg) jusqu'en 2007

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Sociétés soulignées = sociétés hors du groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Serge Tchuruk

Né le 13 novembre 1937 (nationalité française).

Administrateur indépendant

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur de l'armement, M. Tchuruk occupe divers postes de responsable chez Mobil Corporation, puis chez Rhône-Poulenc dont il devient Directeur Général en 1983. Président-directeur général de CDF-Chimie/Orkem de 1986 à 1990, il est ensuite Président-directeur général de TOTAL de 1990 à 1995. En 1995, il devient Président-directeur général d'Alcatel. De 2006 à 2008, il est Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1989

Dernier renouvellement : 11 mai 2007 - fin de mandat : 21 mai 2010.

1.2. Autres informations

M. Charles Paris de Bollardière a été nommé par le Conseil d'administration en qualité de Secrétaire du Conseil lors de la séance du Conseil du 15 septembre 2009.

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique

1.3. Code de gouvernement d'entreprise

TOTAL poursuit depuis de nombreuses années une démarche active de gouvernement d'entreprise et, lors de sa réunion du 4 novembre 2008, le Conseil d'administration a confirmé sa décision de se référer au code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le code AFEP-MEDEF est disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr - rubrique Gouvernement d'entreprise).

Le code AFEP-MEDEF a été modifié en avril 2010 pour introduire des recommandations en matière d'équilibre dans la représentation entre les hommes et les femmes au sein des conseils.

Le code propose d'atteindre un pourcentage d'au moins 20% de femmes avant avril 2013 et d'au moins 40% avant avril 2016. Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration de la Société comptait deux femmes sur un total de quinze membres (soit 13%). Il sera proposé à l'Assemblée générale de mai 2011 de nommer deux femmes supplémentaires en remplacement de deux administrateurs dont le mandat arrive à échéance. Si les résolutions sont approuvées par l'Assemblée générale, le pourcentage de femmes au sein du Conseil sera de 26%. Le Conseil d'administration continuera ses réflexions afin de poursuivre la diversification de sa composition pour les années à venir.

Certaines pratiques de la Société diffèrent, sur un nombre très limité de points, des dispositions du code AFEP-MEDEF. Elles concernent les points suivants :

- Alors que le code AFEP-MEDEF retient la perte de la qualité d'administrateur indépendant à compter de l'expiration du

Mandats en cours

- Administrateur de Weather Investment SPA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TOTAL S.A.* jusqu'au 21 mai 2010
- Administrateur de Thalès* jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent* jusqu'en 2008
- Membre du Conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH jusqu'en 2008
- Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique jusqu'en 2008
- Président du Conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp. jusqu'en 2006

ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

Représentants du Comité d'entreprise : conformément à l'article L. 2323-62 du Code du travail, des membres du Comité d'entreprise assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'administration. En application du deuxième alinéa de cet article, depuis le 7 juillet 2010, le nombre de membres du Comité assistant aux séances du Conseil est de quatre membres.

mandat au cours duquel l'administrateur a atteint une ancienneté de présence de plus de douze ans, ce critère d'ancienneté n'a pas été appliqué pour un administrateur de la Société. Les investissements et l'activité de la Société s'inscrivent dans le long terme, l'expérience et l'autorité apportées au Conseil par l'administrateur concerné permettent de renforcer son indépendance. Le mandat de cet administrateur est arrivé à échéance le 21 mai 2010.

- M. Thierry Desmarest assure la présidence du Comité de nomination et de la gouvernance depuis la création de ce Comité en février 2007. Bien que M. Desmarest ait été Président du Conseil d'administration jusqu'en mai 2010, le Conseil d'administration et le Comité lui-même ont en effet considéré que sa présence au sein du Comité de nomination et de la gouvernance permettait de faire profiter cette instance de son expérience ainsi que de sa connaissance des activités de l'entreprise, de l'environnement de celle-ci et des équipes dirigeantes, qui sont particulièrement utiles pour alimenter les réflexions du Comité sur la sélection des dirigeants sociaux et des administrateurs de la Société. Enfin, ce Comité est constitué en majorité d'administrateurs indépendants et les dirigeants sociaux n'assistent pas à l'examen de leur propre situation.

M. Thierry Desmarest, nommé Président d'Honneur de la Société le 21 mai 2010, et renouvelé dans ses fonctions d'administrateur, pourra continuer à se voir confier des missions de représentation du Groupe.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Sociétés soulignées = sociétés hors du groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Conformément au code AFEP-MEDEF, le Président-directeur général ne dispose pas de contrat de travail le liant à la Société ou à une société du Groupe.

Depuis 2004, le Conseil d'administration dispose d'un Code d'éthique financière qui, se référant au Code de conduite du Groupe, en précise les obligations applicables aux mandataires

1.4. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 13 février 2007, le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur dont les dispositions reprennent, en s'y substituant, celles de la charte des administrateurs qui existait antérieurement.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les obligations de chaque administrateur et fixe la mission et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Il précise le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général. Il fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance.

Le **texte intégral** du règlement intérieur du Conseil d'administration figure ci-après. Il est également disponible sur le site Internet de la Société.

1.4.1. Mission du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les dirigeants sociaux et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- détermine les orientations stratégiques de l'activité de la Société et, plus généralement, du Groupe ;
- approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres ;
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier, avec le concours du Comité d'audit :
 - de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société,
 - de ce qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant,
 - du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes,
 - du bon fonctionnement des comités qu'il a créés,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête

et le rapport annuel (« Document de référence »), ou à l'occasion d'opérations majeures ;

Le Conseil d'administration a mis en place dès 2005 un processus d'alerte du Comité d'audit concernant les irrégularités en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit.

et le rapport annuel (« Document de référence »), ou à l'occasion d'opérations majeures ;

- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires ou d'obligataires ;
- arrête, chaque année, la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères généralement retenus en matière de gouvernement d'entreprise ;
- est régulièrement informé par l'intermédiaire du Comité d'audit de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements du Groupe.

1.4.2. Obligations des administrateurs de TOTAL S.A.

Avant d'accepter ses fonctions d'administrateur, tout candidat reçoit une copie des statuts de TOTAL S.A. et du règlement intérieur. Il s'assure de façon générale qu'il a connaissance des obligations générales et particulières de sa charge et, en particulier, des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions d'administrateur de société anonyme française dont les actions sont admises aux négociations d'un ou plusieurs marchés réglementés.

L'acceptation de la fonction d'administrateur entraîne l'engagement de respecter le règlement intérieur et l'adhésion aux valeurs du Groupe telles qu'elles sont décrites dans son Code de conduite.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'administration et exprime son vote, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

Indépendance de jugement : chaque administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

Participation aux travaux du Conseil : l'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil d'administration, ainsi que des Comités du Conseil d'administration auxquels il siège, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander à tout dirigeant social tout complément d'informations qui lui est nécessaire ou utile. S'il le juge nécessaire, un administrateur peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité.

Sauf impossibilité dont le Président du Conseil d'administration aura été préalablement averti, l'administrateur participe à toutes les séances du Conseil d'administration et à toutes celles des comités du Conseil d'administration dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales d'actionnaires.

Les dossiers de chaque séance du Conseil d'administration, ainsi

que les informations recueillies avant ou pendant les séances, sont confidentiels. L'administrateur ne peut en disposer au profit d'une personne tierce pour quelque raison que ce soit. Il prend toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication par la Société.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que la Société communique aux administrateurs les informations pertinentes, y compris critiques, la concernant, et en particulier les rapports d'analyse financière et les communiqués de presse.

Devoir de loyauté : l'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société du Groupe. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, voire à la discussion précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société du Groupe, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou des sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

Devoir d'expression : l'administrateur s'engage, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil d'administration n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil d'administration de la pertinence de sa position.

Titres de la Société et règles boursières : l'administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal d'actions fixé par les statuts de la Société (soit 1 000 actions - à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires qui bénéficie de dispositions statutaires plus souples).

L'administrateur s'abstient d'effectuer pour son compte personnel des opérations sur les titres de la Société ou de ses filiales cotées sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques et pouvant avoir une influence sur la valorisation du titre. Pour ce faire, il respecte les procédures suivantes :

- L'ensemble des actions ou ADR de la Société et de ses filiales cotées doit être détenu sous forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son mandataire (actuellement BNP-Paribas Securities Services pour les actions TOTAL et Bank of New-York Mellon pour les ADR TOTAL), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire français (ou nord-américain pour les ADR) dont l'administrateur communique les coordonnées au Secrétaire du Conseil d'administration.
- Toute opération sur instruments financiers (MONEP, *warrants*, obligations échangeables, ...) à découvert ou en report est interdite.
- Toute transaction sur l'action elle-même (ou l'ADR) est strictement

interdite, y compris en couverture, pendant les quinze jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de l'annonce.

- Chaque administrateur prend toute disposition utile pour que, dans les conditions de forme et de délai prévues par la législation en vigueur, soient déclarées à l'Autorité des marchés financiers, et communiquées au Secrétaire du Conseil d'administration, les opérations sur les titres de la Société effectuées par lui-même, ou par toute personne qui lui est étroitement liée.

1.4.3. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Dans tous les cas autorisés par la loi, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Le Conseil alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer des jetons de présence supplémentaires aux administrateurs participant à des comités spécialisés, en respectant le montant global fixé à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires. Les dirigeants sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence pour leur participation aux travaux du Conseil et des Comités.

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, désigne un Secrétaire. Tous les membres du Conseil d'administration peuvent consulter le Secrétaire et bénéficier de ses services. Le Secrétaire est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil d'administration que ce dernier examinera périodiquement.

Le Conseil procède, à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée, éventuellement sous la direction d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement.

1.4.4. Rôle et pouvoirs du Président

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'administration avec ceux des comités. Il établit l'ordre du jour des réunions du Conseil en y incluant les points proposés par le Directeur Général.

Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction Générale. Il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe, tant au plan national qu'international.

Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, le reporting financier mensuel, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières. Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Il rend compte chaque année, dans un rapport à l'Assemblée générale des actionnaires, des conditions de préparation

et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la Société. Il reçoit à cette fin du Directeur Général l'ensemble des informations nécessaires.

1.4.5. Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. Il préside le Comité exécutif et le Comité directeur du Groupe. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernement d'entreprise propres à la Société et en particulier du Règlement intérieur du Conseil d'administration (voir *supra* «*La mission du Conseil d'administration*»).

Le Directeur Général présente, à intervalles réguliers, les résultats et les perspectives du Groupe aux actionnaires et à la communauté financière.

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur Général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

1.5. Les Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé la constitution :

- d'un Comité d'audit ;
- d'un Comité de nomination et de la gouvernance ;
- d'un Comité des rémunérations.

Les missions et compositions de ces comités sont définies dans leurs règlements intérieurs respectifs arrêtés par le Conseil d'administration.

Ces comités exercent leurs activités sous la responsabilité et au bénéfice du Conseil d'administration.

Chaque comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

1.5.1. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- proposer la désignation des commissaires aux comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leur mission ;
- fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et en vérifier la bonne application ;
- assurer le suivi du contrôle par les commissaires aux comptes des comptes sociaux et consolidés de la Société ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes,

étudier les comptes sociaux de la société mère et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements figurant dans les comptes annuels de la Société ;

- s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et assurer le suivi de leur efficacité avec le concours de l'audit interne ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'un Comité de contrôle des informations à publier, prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- être régulièrement informé des travaux d'audit, examiner le rapport annuel d'audit interne et les autres rapports (commissaires aux comptes, rapports annuels, etc.) ;
- examiner la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
- examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- à la demande du Conseil, examiner les opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants ;
- veiller à la mise en place et au suivi du Code d'éthique financière ;
- proposer au Conseil la mise en place d'un processus d'alerte

ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure ;

- examiner le processus de validation des réserves prouvées du Groupe.

Composition et fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Ceux-ci doivent être choisis parmi les administrateurs indépendants.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil porte une attention particulière à leur indépendance ainsi qu'à leur qualification en matière financière et comptable. Les membres du Comité ne peuvent être dirigeants exécutifs de la Société ou de l'une de ses filiales, ni détenir directement ou indirectement, individuellement ou de concert, plus de 10% du capital de celle-ci.

Les membres du Comité d'audit ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que :

- les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité d'audit ou, le cas échéant, d'un autre Comité du Conseil ;
- les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président. Celui-ci désigne le secrétaire du Comité, qui peut être le directeur Financier. Le Comité se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes consolidés annuels et trimestriels.

Le Comité peut entendre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et, le cas échéant, tout directeur général délégué de la Société, ainsi que procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2010, le Comité était composé de Mme Patricia Barbizet et de MM. Bertrand Jacquillat et Thierry de Rudder. Les membres du Comité sont tous administrateurs indépendants et ont une compétence reconnue en matière financière et comptable, comme le confirme leur parcours professionnel (voir pages 86 à 91 du présent Document de référence).

Le Comité est présidé par Mme Patricia Barbizet.

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé de désigner M. Bertrand Jacquillat en tant qu'« expert financier » au sein du Comité d'audit sur proposition de ce dernier.

1.5.2. Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour objectifs principaux :

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Société et la rémunération des membres du Comité exécutif ;

- d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- examiner les principaux critères et objectifs proposés par la Direction Générale en matière de rémunération des dirigeants du Groupe et apporter tout conseil ;
- formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des dirigeants sociaux de la Société,
 - les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions aux dirigeants sociaux,
- examiner les plans d'options sur actions et d'attributions gratuites d'actions, ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action et les régimes de retraite et de prévoyance.

Composition et fonctionnement du Comité des rémunérations

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent la majorité des membres du Comité. Ceux-ci ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que :

- les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre de ce Comité ou, le cas échéant, d'un autre Comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ;
- les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité invite le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général à lui présenter ses propositions.

Aucun dirigeant social n'assiste aux délibérations relatives à sa propre situation.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2010, le Comité a été composé de MM. Bertrand Collomb, Michel Pébereau et, jusqu'au 21 mai 2010 de M. Serge Tchuruk. MM. Patrick Artus et Thierry Desmarest ont été nommés membres de ce Comité à compter du 21 mai 2010. MM. Artus, Collomb, Pébereau, Tchuruk sont des administrateurs indépendants.

Le Comité est présidé par M. Michel Pébereau.

1.5.3. Le Comité de nomination et de la gouvernance

Le Comité de nomination et de la gouvernance a pour objectifs principaux de :

- recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs ou dirigeant social ;
- préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre l'application ;
- débattre de toute question, et en particulier des questions éthiques, que le Conseil d'administration ou son Président renvoie à son examen.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- présenter au Conseil des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses comités ;
- proposer annuellement au Conseil la liste des administrateurs pouvant être qualifiés comme « indépendants » de la Société ;
- assister le Conseil dans le choix et l'appréciation des dirigeants sociaux et examiner la préparation de la relève des dirigeants sociaux, en coordination avec le Comité des rémunérations ;
- préparer la liste des personnes pouvant être nommées administrateur ainsi que celle des personnes pouvant être nommées membre d'un Comité du Conseil ;
- proposer les procédures permettant au Conseil d'apprécier son propre fonctionnement ;
- proposer les modalités de répartition des jetons de présence ;
- développer et recommander au Conseil les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société ;
- examiner les questions éthiques que le Conseil d'administration ou son Président lui soumet.

Composition et fonctionnement du Comité de nomination et de la gouvernance

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent la moitié au moins des membres du Comité.

Les membres du Comité qui n'ont pas la qualité de dirigeant social ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que :

- les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre de ce Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ;
- les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité peut inviter le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général, selon le cas, à lui présenter ses propositions.

Aucun dirigeant social n'assiste aux délibérations relatives à sa propre situation.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2010, le Comité a été composé de MM. Bertrand Collomb, Thierry Desmarest, Michel Pébereau et jusqu'au 21 mai 2010 de M. Serge Tchuruk. MM. Collomb, Pébereau et Tchuruk sont des administrateurs indépendants.

Le Comité est présidé par M. Thierry Desmarest.

1.6. Les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2010

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée dans la semaine qui précède la réunion. Dans la mesure du possible, la convocation comprend les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises en 2010. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 91%.

Le Comité d'audit s'est réuni à six reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 94%.

Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de 80%.

Le Comité de nomination et de la gouvernance s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de 91%.

Le tableau des participations individuelles aux réunions du Conseil d'administration et des comités figure en page 107 du présent Document de référence.

Les réunions du Conseil d'administration ont comporté en particulier l'examen des points suivants :

12 janvier

- perspectives stratégiques de la Chimie ;
- budget 2010 ;
- politique assurances du Groupe ;
- projet d'investissement dans le champ de Surmont (phase 2) au Canada.

10 février

- comptes de l'exercice 2009 (comptes consolidés, comptes société mère) ;
- débat sur le fonctionnement du Conseil d'administration et son évaluation ;

- appréciation de l'indépendance des administrateurs ;
- proposition de renouvellement de mandats d'administrateur et de nomination d'un nouvel administrateur ;
- avis sur les candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- propositions de renouvellement et de nomination de membres des comités ;
- proposition de modification des jetons de présence attribués aux administrateurs et aux membres des comités ;
- rémunération du Président et du Directeur Général ;
- convocation de l'Assemblée générale annuelle et approbation des documents relatifs à cette Assemblée ;
- compte rendu des travaux du Comité d'éthique ;
- politique financière du Groupe ;
- information sur l'investissement dans le domaine minier de *shale gas* de Chesapeake aux États Unis.

29 avril

- perspectives stratégiques de la branche Gaz & Énergies Nouvelles ;
- résultats du 1^{er} trimestre 2010 ;
- projet d'investissement dans les champs de Laggan et Tormore au Royaume-Uni ;
- information concernant la cession des intérêts dans le champ de Valhall en mer du Nord ;
- préparation et organisation de l'Assemblée générale annuelle.

21 mai

- réunification des fonctions de Président et de Directeur Général et nomination du Président ;
- nomination du Président d'Honneur ;
- rémunération du Président-directeur général et autres engagements le concernant ;
- examen de la réalisation des conditions de performance conditionnant le versement de l'indemnité de retraite au Président d'Honneur ;
- décision de procéder à une attribution gratuite d'actions à l'ensemble des salariés du Groupe.

29 juillet

- perspectives stratégiques de la branche Raffinage & Marketing ;
- résultats du 2^e trimestre 2010 et du 1^{er} semestre 2010 ;
- distribution d'un acompte sur dividende ;
- projet d'acquisition de la société UTS au Canada ;
- information sur la pollution dans le golfe du Mexique et ses impacts sur la Société.

14 septembre

- perspectives stratégiques de la branche Exploration & Production ;
- communication financière à mi-2010 ;
- attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites conditionnelles.

28 octobre

- stratégie du Groupe et plan à 5 ans ;
- résultats du 3^e trimestre 2010 ;
- décision de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés au cours du premier semestre 2011 ;
- information sur les impacts de la pollution dans le golfe du Mexique ;
- modification de la politique de paiement du dividende et décision de procéder au versement d'acomptes trimestriels à compter de l'exercice 2011.

1.6.1. Les travaux du Comité d'audit

Lors des réunions tenues en 2010, les membres du Comité d'audit ont procédé à l'examen des sujets suivants :

- Lors de sa réunion du 27 janvier, le Comité a procédé à l'audition des cabinets de commissaires aux comptes sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres décidé en avril 2009 afin de sélectionner les deux commissaires aux comptes à proposer à l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2010, date d'échéance des mandats des commissaires aux comptes en fonctions. Le Comité a décidé de proposer au Conseil d'administration la nomination des deux cabinets les mieux-disants : Ernst & Young et KPMG.
- Lors de sa réunion du 8 février, le Comité a procédé à l'examen des comptes du quatrième trimestre 2009, des résultats consolidés du Groupe et des comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère, pour l'ensemble de l'exercice 2009. Le directeur de l'Audit Groupe a présenté les conclusions des audits menés en 2009 et le plan d'audit prévu pour 2010. Il a commenté les résultats de l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière réalisée sur l'exercice 2009 dans le cadre de l'application de la loi Sarbanes-Oxley. Le Comité a également examiné le projet de Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.
- Lors de la réunion du 14 avril, le Comité a procédé à l'examen du processus d'évaluation des réserves d'hydrocarbures. Il a pris connaissance des actions menées par la branche Gaz & Énergies Nouvelles pour l'évaluation et la gestion de ses risques, notamment par la réalisation d'une cartographie des risques, ainsi que des actions menées par le Trading & Shipping sur les mêmes sujets.
- Le Comité s'est ensuite réuni le 27 avril pour examiner les comptes consolidés du premier trimestre 2010.
- Au cours de la réunion du 27 juillet, le Comité a examiné les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2010.
- Le 4 octobre, le Comité a procédé à une revue des contentieux significatifs du Groupe. Puis il a examiné la cartographie des risques de l'Exploration & Production. Il a pris connaissance des points d'attention spécifiques retenus par les commissaires aux comptes dans le cadre de l'audit des comptes 2010 et il a examiné le budget consacré à leurs honoraires. Les membres du Comité se sont entretenus avec les commissaires aux comptes, en dehors de la présence des collaborateurs du Groupe.
- Le 26 octobre, la réunion a porté sur l'examen des comptes du troisième trimestre 2010. Le Comité a été informé du respect des dispositions du Code d'éthique financière par les personnes concernées.

Les commissaires aux comptes ont assisté à l'ensemble des réunions du Comité d'audit tenues en 2010. Lors de chaque présentation des comptes consolidés trimestriels, les commissaires aux comptes ont rendu compte de la synthèse de leurs travaux et de leurs conclusions.

Le Comité a examiné périodiquement la situation financière, la situation de trésorerie, les risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe ainsi que les travaux menés par l'audit interne.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

1.6.2. Les travaux du Comité des rémunérations

Lors de sa réunion du 4 février 2010, le Comité a examiné la politique de rémunération 2010 pour les dirigeants sociaux et établi les propositions de rémunération pour le Président et le Directeur Général ainsi que les modalités de conservation des actions détenues par ces derniers. Il a examiné la rémunération des membres du Comité exécutif ; il a pris connaissance des informations financières relatives à la rémunération des organes de direction et aux engagements de la Société en termes de retraite et de prévoyance, préalablement à leur publication dans le Document de référence sur l'exercice 2009. Il a également décidé de proposer au Conseil d'administration de mettre en place une distribution gratuite d'actions à l'ensemble du personnel des sociétés du Groupe.

Le 6 mai 2010, le Comité a arrêté les propositions à présenter au Conseil sur la rémunération et les autres avantages accordés au Président-directeur général ainsi que les dispositions applicables en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat. Le Comité a examiné les conditions de performance permettant le versement de l'indemnité de retraite au Président du Conseil d'administration dont le mandat est arrivé à échéance le 21 mai 2010 et a constaté la réalisation de tous les critères.

Lors de sa réunion du 2 septembre 2010, le Comité a arrêté les plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions conditionnelles.

1.6.3. Les travaux du Comité de nomination et de la gouvernance

Lors de sa réunion du 4 février 2010, le Comité a examiné les résultats de l'autoévaluation des travaux du Conseil, réalisée avec l'aide d'un cabinet extérieur et a approuvé les suggestions proposées. Le Comité a débattu de la composition du Conseil d'administration, au regard en particulier des critères

d'indépendance les plus généralement retenus. Il a établi les propositions à présenter au Conseil d'administration concernant la liste des administrateurs à présenter au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de 2010, comprenant notamment la nomination d'un nouvel administrateur indépendant. La liste des membres des comités a également été revue. Il a pris connaissance des candidats qui se présenteront à l'Assemblée générale en vue de la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires et a formulé un avis. Le Comité a décidé de proposer au Conseil d'administration de modifier les modalités de versement des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des comités afin de mieux tenir compte de la charge de travail et des possibilités de participation à distance aux réunions du Conseil. Le Comité a enfin pris connaissance de la politique spécifique de prévention de la corruption et de la fraude décidée par la Société et de ses modalités de mise en œuvre.

Le 6 mai 2010, le Comité a arrêté les propositions concernant la réunification des fonctions de Président et de Directeur Général et la nomination de M. Christophe de Margerie en qualité de Président-directeur général. Il a également décidé de proposer la nomination de M. Thierry Desmarest en qualité de Président d'Honneur et a également donné son accord pour que M. Desmarest puisse assurer des missions de représentation de la Société à certaines occasions. À cet effet, il a proposé la mise à disposition de moyens nécessaires, à savoir un bureau, une assistante et une voiture avec chauffeur.

Lors de la réunion du 2 septembre 2010, le Comité a débattu de l'évolution de la composition du Conseil à prévoir pour 2011 et proposé de renforcer la proportion de femmes siégeant au sein du Conseil. Il a pris connaissance des mesures mises en place, par l'intermédiaire du Comité d'éthique, pour permettre aux collaborateurs du Groupe d'évaluer leur situation personnelle vis-à-vis de conflits d'intérêts potentiels.

1.7. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le 21 mai 2010, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la réunification des fonctions de Président et de Directeur Général et de nommer le Directeur Général en qualité de Président. Cette décision a été prise en tenant compte de l'avantage que représente l'unité de commandement et de la composition des Comités qui comprennent une proportion importante d'administrateurs indépendants, assurant ainsi un équilibre dans la répartition des pouvoirs. Ce mode d'exercice unifié est apparu au Conseil d'administration le mieux adapté à l'activité du Groupe et aux spécificités des secteurs pétrolier et gazier.

Lors de sa réunion du 10 février 2011, le Conseil d'administration a débattu de ses conditions de fonctionnement et s'en est déclaré globalement satisfait.

Conformément à l'avis du Comité de nomination et de la gouvernance, le Conseil a proposé des suggestions d'amélioration qui concernent principalement un possible élargissement des comparaisons avec les autres compagnies et une étude plus exhaustive des opportunités du Groupe dans le secteur de l'énergie.

1.8. Indépendance des administrateurs

Dans sa séance du 10 février 2011, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nomination et de la gouvernance, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2010. Sur proposition du Comité, le Conseil a considéré, conformément au code AFEP-MEDEF, qu'un administrateur est indépendant dès lors « qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit, avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Cette appréciation s'appuie, pour chaque administrateur, sur les

critères d'indépendance mentionnés dans le Code AFEP-MEDEF rappelés ci-après :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être mandataire social d'une autre société dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou mandataire de la Société détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire ou banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe et pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans (décomptés à l'expiration du mandat au cours duquel la durée des douze ans a été dépassée).

En outre le Conseil a pris acte de la cessation, à compter du 5 mars 2010, du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Thierry Desmarest au Conseil de surveillance d'Areva.

Le Code AFEP-MEDEF mentionne expressément que le Conseil peut décider que l'application de certains des critères définis n'est pas pertinente ou qu'elle appelle une interprétation propre à la Société.

En ce qui concerne le critère des relations « significatives » de client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement entre l'administrateur et la Société, le Conseil a estimé que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec un

établissement bancaire dont un de ses administrateurs est dirigeant social, inférieur à 0,1% de son produit net bancaire et inférieur à 5% de l'ensemble des actifs du Groupe, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de cet établissement, ni une part significative des financements externes des activités du Groupe. Le Conseil a conclu que M. Pébureau pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

Mmes Barbizet et Lauvergeon, MM. Artus, Bouton, Brock, Collomb, Desmarais, Jacquillat, Mandil, Pébureau, de Rudder, et Lord Levene of Portsoken ont ainsi été considérés comme administrateurs indépendants.

Le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil atteint 80%.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, noté l'absence de conflit d'intérêts potentiel entre la Société et les intérêts privés de ses administrateurs. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de TOTAL S.A. ; il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec des clients ou des fournisseurs en vertu duquel un administrateur a été sélectionné ; il n'existe pas de contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages spécifiques aux termes de ce contrat.

1.9. Contrôle interne et gestion des risques

Le référentiel de contrôle interne retenu par TOTAL est celui du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé.

En conséquence, le système de contrôle interne du Groupe respecte le cadre du COSO : organisation et principes de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle proprement dites, documentation et communication des règles de contrôle, supervision du système de contrôle interne.

1.9.1. Organisation et principes de contrôle

Le système de contrôle interne du Groupe est construit autour d'une organisation opérationnelle en trois niveaux : Groupe, secteurs d'activité, centres de profit. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par la Direction Générale.

À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités, de sensibilisation et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe.

Les principaux axes de la politique de ressources humaines sont coordonnés par la direction des Ressources humaines du Groupe. La gestion des ressources humaines est réalisée de manière principalement décentralisée au niveau des centres de profit.

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans sa culture, tels que l'intégrité, l'éthique et la compétence du personnel.

Les valeurs et principes de comportement du Groupe ont été formalisés et diffusés à l'ensemble des collaborateurs dans son Code de conduite et sa Charte éthique. Son Code d'éthique financière est diffusé aux responsables financiers du Groupe et des secteurs d'activité. Ils ont également été déclinés dans des codes, procédures et guides pratiques régissant certains processus significatifs des branches d'activité. Ces codes énoncent les valeurs du Groupe et exposent ses principes d'actions et de comportement à l'égard de ses collaborateurs, actionnaires, clients, fournisseurs et concurrents. Ils mentionnent les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs se doivent de respecter, ainsi que l'attitude à observer dans les pays où le Groupe est présent.

L'encadrement supérieur du Groupe est régulièrement sensibilisé au contenu et à l'importance des règles de comportement qui sont formalisées dans le Code de conduite, disponible sur le site Internet du Groupe. Chaque responsable opérationnel et financier de centre de profit ou de filiale s'engage annuellement sur le respect des règles de contrôle interne et sur la sincérité de l'information financière dont il a la charge au travers d'une lettre d'affirmation interne adressée au directeur Financier du Groupe.

Concernant le risque d'opérations d'initiés lié à des opérations sur les marchés financiers, le Groupe applique une politique de prévention mise en œuvre par le Comité d'éthique en attirant l'attention des collaborateurs ayant une position d'initié permanent ou occasionnel sur la nécessité de ne pas se livrer à des opérations boursières portant sur les titres de la Société au cours de certaines périodes.

Ces principes de contrôle s'inscrivent dans le cadre des règles de gouvernement d'entreprise décrites ci-dessus qui donnent, en particulier, au Comité d'audit la mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le concours de l'audit interne et des équipes de contrôle interne des branches d'activité. Ces règles sont destinées à permettre au Conseil d'administration de s'assurer de la qualité

du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés financiers.

1.9.2. Processus d'évaluation des risques

Le recensement et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe sont de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du Comité risques, des fonctions de contrôle interne et de contrôle de gestion et de l'audit interne. Le Groupe a poursuivi en 2010 une démarche coordonnée d'intégration de ses dispositifs de gestion des risques, en complément des processus déployés au sein des entités et des branches. Dans ce cadre, les travaux de cartographie des risques réalisés par les branches ont été présentés au Comité d'audit en 2009 et 2010.

Les principaux risques suivis au niveau du Groupe sont les suivants : sensibilité aux paramètres d'environnement pétrolier (prix du pétrole, marges de raffinage et de distribution, marges de la pétrochimie), risques relatifs aux marchés des hydrocarbures dans le cadre de l'activité de trading, risques relatifs aux marchés financiers (risque de change et plus particulièrement celui lié au dollar, risque de taux d'intérêt), risques politiques et juridiques induits par les contextes d'opération et la dimension contractuelle des activités d'Exploration & Production, risques industriels et environnementaux liés à la nature des métiers du Groupe en général.

Concernant les risques liés aux activités de négoce d'hydrocarbures et aux instruments financiers associés, les directions concernées, dont l'activité est encadrée par des limites définies par le Comité exécutif, mesurent quotidiennement leurs positions et expositions et analysent leurs risques de marché par le biais, notamment, de méthodes d'évaluation dites de « valeur en risque ».

Concernant les risques de contrepartie, les limites de crédit et les processus d'analyse de risque de crédit sont définies et mises à jour de manière régulière au niveau de chaque type d'activité.

Le large spectre des activités et des pays dans lesquels le Groupe est présent conduit à une analyse sectorielle et locale des risques juridiques, contractuels ou associés à des facteurs politiques. Des plans de conformité au droit de la concurrence et en matière de prévention de la corruption sont mis en œuvre dans le Groupe afin de renforcer le respect de la législation applicable.

Les entités opérationnelles sont responsables de l'évaluation de leurs risques industriels et environnementaux et de l'application des obligations réglementaires des pays où elles exercent leurs activités ainsi que des directives et recommandations dans ce domaine définies au niveau du Groupe ou des branches. Ces entités sont également chargées d'assurer un suivi permanent des évolutions de la législation afin de rester en conformité avec les normes locales et internationales en matière d'évaluation et de maîtrise des risques industriels et environnementaux. Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à prévenir et à diminuer les impacts sur l'environnement, à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences.

Il est rendu compte formellement et de manière plus précise des principaux risques et de leurs modalités de gestion dans le chapitre 4 (Facteurs de risques) du présent Document de référence.

1.9.3. Activités de contrôle

Les activités de contrôle et notamment les systèmes de *reporting* financier sont conçus de façon à tenir compte de la spécificité de

ces risques et du niveau de délégation accordé aux secteurs d'activité et aux centres de profit.

Le contrôle de la Direction Générale du Groupe s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses en fonction des seuils que celui-ci a définis. Ces projets sont préalablement revus par le Comité risques dont les évaluations sont transmises au Comité exécutif.

Les activités de contrôle s'appuient principalement sur un plan stratégique revu annuellement, un budget annuel, un *reporting* financier mensuel analysant en détail les écarts avec le budget, et la production de comptes trimestriels consolidés rapprochés avec le *reporting*. Ces processus sont supervisés, au sein de la direction Financière, par la direction Budget-Contrôle de gestion et la direction des Comptabilités, et sont effectués en conformité avec des méthodes normées de *reporting* financier, homogènes et conformes aux normes comptables des comptes publiés. Les indicateurs financiers et les méthodes comptables utilisés permettent une mesure adéquate des risques et de la rentabilité des capitaux employés (ROACE).

La direction des Comptabilités assure de manière centralisée l'interprétation et la diffusion des normes comptables applicables pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe sous la forme de procédures formelles et d'un manuel de *reporting* financier. Elle veille à la mise en œuvre effective des normes du Groupe au travers d'un processus de communication régulier et formalisé avec les responsables fonctionnels des secteurs d'activité. Elle rend compte périodiquement au directeur Financier des exceptions relevées.

La direction du Financement-Trésorerie assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change dans le cadre des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont centralisées par la direction du Financement-Trésorerie.

Les réserves d'hydrocarbures sont revues par un comité d'experts (le Comité réserves), approuvées par la direction générale Exploration & Production et validées par la Direction Générale du Groupe.

Enfin, le Comité de contrôle des informations à publier, composé des principaux responsables fonctionnels du Groupe, veille au respect des procédures visant à assurer la qualité et la sincérité des publications externes destinées aux marchés financiers et boursiers.

Au niveau des centres de profit ou des filiales, les activités de contrôle sont organisées autour des principaux cycles opérationnels que sont exploration et réserves, achats, investissements, production, ventes, trading de produits pétroliers et gaziers, stocks, ressources humaines, financement et trésorerie.

Le Groupe a mis en place une grande diversité d'actions et de moyens de contrôle contribuant à prévenir, détecter et limiter les différents types de fraude. Il s'appuie pour ce faire sur les valeurs et principes de comportement décrits dans le Code de conduite du Groupe, ainsi que dans les codes et procédures émis par les secteurs. Le Groupe a également mis en place un dispositif d'alerte éthique permettant à tout collaborateur et à tout tiers de signaler des faits pouvant constituer des infractions ou des fraudes dans le domaine du traitement comptable et du contrôle interne.

Afin de maintenir des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation et de limiter les risques liés à la sûreté des systèmes d'information et de leurs données, la direction des Systèmes d'information et de télécommunication a élaboré et diffusé des règles de gouvernance et de sûreté décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires recommandés. Ces règles sont déployées et reprises dans l'ensemble des entités du Groupe sous la responsabilité des différents secteurs d'activité.

Les activités de contrôle destinées à prévenir les risques industriels et liés à l'environnement sont mises en œuvre dans les entités opérationnelles. Certains des systèmes de management de ce type de risques ont fait l'objet de certifications externes ou d'inspections par des tiers. Les actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de l'environnement sont présentées de manière plus détaillée dans le rapport Société et Environnement.

1.9.4. Documentation et communication des règles de contrôle

Les règles de contrôle interne sont édictées aux trois niveaux de l'organisation opérationnelle : Groupe pour celles d'application générale ; secteurs d'activité pour celles propres à chaque type de métier ; et centres de profit ou filiales pour toutes les autres. Elles font l'objet de communication par notes de procédure écrites, disponibles également sur les sites intranet du Groupe et des secteurs d'activité pour celles à caractère commun.

Les principales procédures en vigueur au niveau Groupe concernent, dans les domaines financiers, les acquisitions-cessions, les investissements, le financement et la trésorerie, le contrôle budgétaire, le *reporting* financier. Des procédures de préparation et de contrôle de l'information financière publiée (*disclosure controls and procedures*) sont en place. Dans les domaines opérationnels, elles concernent principalement des procédures, directives ou recommandations en matière de sécurité générale, industrielle et informatique, de santé, d'environnement et de développement durable.

Les procédures des secteurs d'activité concernent principalement les règles de contrôle de gestion propres à chaque métier. Les centres de profit ou filiales sont responsables de la déclinaison des règles du Groupe en procédures détaillées, adaptées à leur taille ou à leur contexte local.

1.9.5. Supervision du système de contrôle interne

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Holding, de chaque secteur d'activité et des centres de profit ou filiales, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées.

L'audit du système de contrôle interne incombe principalement à une fonction centrale, la direction de l'Audit Groupe, rattachée au Comité exécutif en la personne du Secrétaire général. Ses interventions font l'objet d'un plan annuel. Les conclusions des missions d'audit font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration.

En 2010, la direction de l'Audit Groupe a employé 70 collaborateurs et a réalisé environ 150 missions. Le directeur de l'Audit Groupe a participé à toutes les réunions du Comité d'audit et y a présenté chaque trimestre les travaux menés par l'Audit Groupe.

La Direction Générale du Groupe est responsable de la mise en place du dispositif du contrôle interne sur l'information financière publiée et de son évaluation. Dans ce contexte, le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, fondé sur les différentes composantes du COSO, a fait l'objet d'une évaluation interne dans les principales entités du Groupe. De plus, l'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques sélectionnés comme décisifs pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée ont été revus et évalués au cours de l'exercice 2010, en conformité avec la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, avec l'implication des principales entités du Groupe et de la direction de l'Audit Groupe, sous la supervision du responsable de la conformité aux réglementations sur l'information financière. Sur la base de ces revues internes, la Direction Générale a une assurance raisonnable que le contrôle interne sur l'information financière publiée est efficace.

Les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Comité d'audit.

Les commissaires aux comptes ont revu au cours de l'exercice 2010 le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme décisifs par le Groupe dans les principales entités de celui-ci pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont mis en œuvre, ils n'ont pas formulé d'observation sur les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le présent rapport.

1.10. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Toutefois, en application de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Une limitation des droits de vote est par ailleurs stipulée au même article, aucun actionnaire ne pouvant exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou

indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Pour plus de précisions sur ces modalités, voir le chapitre 8 (Renseignements généraux - Assemblées d'actionnaires) du présent Document de référence.

1.11. Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Ces informations sont mentionnées dans le chapitre 8 (Renseignements généraux - Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce) du présent Document de référence.

1.12. Principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants sociaux

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a défini les principes suivants pour la détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants sociaux :

- La rémunération des dirigeants sociaux ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération doit être mesurée et équitable dans un contexte de solidarité et de motivation au sein de l'entreprise.

La rémunération des dirigeants sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.

- La rémunération des dirigeants sociaux comporte une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.
- Le montant de la part variable ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préétablis. Les critères quantitatifs sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.

La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. La part qualitative de la part variable permet de tenir compte d'éventuelles circonstances exceptionnelles.

- Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants sociaux. Ceux-ci bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite et des régimes de retraite applicables aux salariés du Groupe dans les conditions fixées par le Conseil.

- Les options sur actions ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants sociaux avec les actionnaires.
- L'attribution d'options est examinée en relation avec le montant de la rémunération totale perçue par les dirigeants sociaux. L'exercice des options dont bénéficieront les dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

Une périodicité régulière des attributions permet d'éviter tout effet d'opportunisme.

Le Conseil d'administration détermine les règles relatives à la conservation d'une fraction des actions détenues à la suite de levées d'options.

- Les dirigeants sociaux doivent détenir au bout de trois ans d'exercice de leur mandat une quantité d'actions de la société fixée par le Conseil.

Le présent rapport, préparé avec l'aide des directions fonctionnelles concernées de la Société a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2011 après examen par les comités du Conseil des sections relevant de leurs compétences respectives.

Christophe de Margerie

Président du Conseil d'administration et Directeur Général

2. Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société TOTAL S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 24 mars 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG Audit
Pascal Macioce
Laurent Vitse

3. Direction Générale

3.1. Modalité d'exercice de la Direction Générale

Sur proposition du Comité de nomination et de la gouvernance, le Conseil d'administration, a décidé le 21 mai 2010, de réunifier les fonctions de Président et de Directeur Général et de nommer ainsi le Directeur Général aux fonctions de Président du Conseil d'administration pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011. M. de Margerie est ainsi le Président-directeur général du Groupe depuis le 21 mai 2010.

Le mode d'exercice unifié retenu est apparu au Conseil d'administration le mieux adapté à l'activité du Groupe et aux spécificités des secteurs pétrolier et gazier. Il tient compte de l'avantage que représente l'unité de commandement et de la composition des Comités qui comprennent une proportion importante d'administrateurs indépendants, assurant ainsi un équilibre dans la répartition des pouvoirs.

Le mode d'exercice retenu demeurera en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

3.2. Le Comité exécutif

Le Comité exécutif (COMEX), sous la responsabilité du Président-directeur général, constitue l'instance de direction du Groupe. Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements qui excèdent 3% des fonds propres.

Les membres du COMEX de TOTAL au 31 décembre 2010 sont :

– Christophe de Margerie, Président du COMEX
(Président-directeur général) ;

- François Cornélis, Vice-Président du COMEX
(directeur général Chimie) ;
- Michel Bénézit (directeur général Raffinage & Marketing) ;
- Yves-Louis Darricarrère (directeur général Exploration & Production) ;
- Jean-Jacques Guilbaud (secrétaire général) ;
- Patrick de La Chevadière (directeur Financier).

3.3. Le Comité directeur

Le Comité directeur (CODIR) assure la coordination des différentes entités du Groupe, le suivi des résultats d'exploitation des directions opérationnelles et l'examen des rapports d'activité des directions fonctionnelles.

Au 31 décembre 2010, le CODIR rassemble, aux côtés des membres du COMEX, dix-huit dirigeants des différentes directions fonctionnelles et opérationnelles :

Holding

René Chappaz, Yves-Marie Dalibard, Peter Herbel,
Jean-Marc Jaubert, Manoelle Lepoutre, Jean-François Minster,
Jean-Jacques Mosconi, François Viaud.

Amont

Marc Blaizot, Philippe Boisseau, Jacques Marraud des Grottes,
Patrick Pouyanné.

Aval

Pierre Barbé, Alain Champeaux, Bertrand Deroubaix,
Eric de Menten, André Tricoire.

Chimie

Françoise Leroy.

4. Contrôleurs légaux des comptes

4.1. Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination: 14 mai 2004
Renouvelé le 21 mai 2010 pour six exercices
P. Macioce, L. Vitse

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense
Date de nomination: 13 mai 1998
Renouvelé le 21 mai 2010 pour six exercices
J. Nirsimloo

4.2. Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Auditex

11 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, 92400 Courbevoie
Date de nomination: 21 mai 2010 pour six exercices

KPMG Audit IS

3 cours du Triangle, Immeuble « Le Palatin », Puteaux, 92939 Paris-La Défense Cedex
Date de nomination: 21 mai 2010 pour six exercices

4.3. Mandats des commissaires aux comptes

La durée des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est fixée par la loi française à six exercices renouvelables. Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expireront à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

4.4. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)

	Ernst & Young Audit				KPMG Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	en millions d'euros (HT)				en millions d'euros (HT)			
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés								
TOTAL S.A.	3,0	3,3	16,9	16,5	3,2	3,5	16,0	17,1
Filiales intégrées globalement	12,2	14,4	68,5	72,0	11,9	12,5	59,5	61,3
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
TOTAL S.A.	0,2	0,2	1,1	1,0	0,8	1,0	4,0	4,9
Filiales intégrées globalement	0,5	0,6	2,8	3,0	2,8	1,9	14,0	9,3
Sous total	15,9	18,5	89,3	92,5	18,7	18,9	93,5	92,6
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	1,7	1,4	9,6	7,0	1,2	1,2	6,0	5,9
Autres	0,2	0,1	1,1	0,5	0,1	0,3	0,5	1,5
Sous total	1,9	1,5	10,7	7,5	1,3	1,5	6,5	7,4
Total	17,8	20,0	100	100	20,0	20,4	100	100

5. Rémunération des organes d'administration et de direction

5.1. Rémunération des administrateurs

Le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée générale du 11 mai 2007 à 1,1 million d'euros par exercice.

En 2010, le montant global des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 0,96 million d'euros, étant précisé qu'il y avait quinze administrateurs au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence au titre de 2010 sont restées fondées sur une formule de répartition comprenant une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion, permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et de ses comités.

Lors de sa réunion du 10 février 2010, le Conseil d'administration a décidé de réajuster les montants fixes et variables par réunion, comme suit :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur (versée *pro rata temporis* en cas de changement en cours

d'année), à l'exception de celle du Président du Comité d'audit qui est de 30 000 euros et de celle des autres membres du Comité d'audit qui est de 25 000 euros ;

- un montant de 5 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration ;
- un montant de 3 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité de nomination et de la gouvernance ou du Comité des rémunérations ;
- un montant de 7 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité d'audit ;
- une majoration de 2 000 euros en cas de participation à un Conseil ou un Comité impliquant un déplacement depuis un autre pays que la France ;
- le Président-directeur général ne reçoit pas de jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de TOTAL S.A. ou d'autres sociétés du Groupe ;

– jusqu'à l'expiration de son mandat de Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A., M. Desmarest n'a pas reçu de jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de TOTAL S.A.

Un tableau récapitulatif du montant total des rémunérations et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des deux derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas) figure à la page 115 du présent Document de référence.

5.2. Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2010

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité de nomination et de la gouvernance
Nombre de réunions en 2010	7	6	3	3
Christophe de Margerie	7	-	-	-
Thierry Desmarest ^(a)	7	-	1 ^(d)	3
Patrick Artus	7	-	- ^(d)	-
Patricia Barbizet	7	6	-	-
Daniel Bouton	7	-	-	-
Gunnar Brock ^(b)	3	-	-	-
Claude Clément ^(b)	4	-	-	-
Bertrand Collomb	6	-	3	3
Paul Desmarais Jr	3	-	-	-
Bertrand Jacquillat	7	5	-	-
Anne Lauvergeon	5	-	-	-
Peter Leven of Portsoken	7	-	-	-
Claude Mandil	7	-	-	-
Michel Pébereau	6	-	3	3
Thierry de Rudder	7	6	-	-
Serge Tchuruk ^(c)	3	-	1	1

(a) Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2010.

(b) Administrateur depuis le 21 mai 2010.

(c) Administrateur et membre des Comités des rémunérations, de nomination et de la gouvernance jusqu'au 21 mai 2010.

(d) Membre du Comité des rémunérations depuis le 21 mai 2010.

5.3. Rémunération du Président du Conseil d'administration (jusqu'au 21 mai 2010)

(Voir également tableaux récapitulatifs en pages 114 à 117 du présent Document de référence)

M. Desmarest a assumé les fonctions de Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2010, date à laquelle le Conseil d'administration a décidé de réunifier les fonctions de Président et de Directeur Général et de les confier à M. de Margerie.

Eu égard aux éminents services rendus au Groupe, le Conseil d'administration a souhaité nommer M. Desmarest Président d'Honneur de la Société et membre du Comité des rémunérations, et le maintenir dans ses fonctions de Président du Comité de nomination et de la gouvernance.

La rémunération versée à M. Desmarest au titre de la période d'exercice de son mandat de Président du Conseil d'administration entre le 1^{er} janvier 2010 et le 21 mai 2010 a été fixée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. sur proposition du Comité des rémunérations. Elle comprend un salaire de base fixe qui s'est élevé à 1 100 000 euros, inchangé par rapport à l'exercice précédent (soit 428 763 euros *pro rata temporis* pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 21 mai 2010), ainsi qu'une part variable versée en 2011 au titre de la période d'exercice du 1^{er} janvier 2010 au 21 mai 2010.

Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable de la rémunération du Président du Conseil d'administration comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats par comparaison avec ceux des grandes compagnies pétrolières concurrentes et la contribution personnelle du Président à la stratégie, à la bonne gouvernance et aux succès du Groupe. Les objectifs personnels de M. Desmarest ayant été considérés comme très majoritairement atteints et, compte tenu de l'évolution comparée des résultats de TOTAL et de ceux des grandes compagnies pétrolières concurrentes, la part variable versée en 2011 à M. Desmarest au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration pour la période d'exercice entre le 1^{er} janvier 2010 et le 21 mai 2010 s'est élevée à 322 644 euros.

Pour mémoire, la rémunération brute totale, versée au titre de l'année 2009 à M. Desmarest, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, s'est élevée à 1 971 852 euros se décomposant en un salaire de base de 1 100 000 euros et une part variable, versée en 2010, d'un montant de 871 852 euros.

5.4. Rémunération du Président-directeur général

(Voir également tableaux récapitulatifs en pages 114 à 117 du présent Document de référence)

En 2010, M. de Margerie a assumé les fonctions de Directeur Général de TOTAL S.A. jusqu'au 21 mai 2010, puis celles de Président-directeur général à compter de cette date.

La rémunération versée à M. de Margerie au titre de la période d'exercice de son mandat de Directeur Général entre le 1^{er} janvier 2010 et le 21 mai 2010 a été fixée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. sur proposition du Comité des rémunérations. Elle comprend un salaire de base fixe qui s'est élevé à 1 310 000 euros inchangé par rapport à l'exercice précédent (soit 507 097 euros *pro rata temporis* pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 21 mai 2010), ainsi qu'une part variable versée en 2011 au titre de la période d'exercice du 1^{er} janvier 2010 au 21 mai 2010.

Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable de la rémunération du Directeur Général comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats par comparaison avec ceux des grandes compagnies pétrolières concurrentes et la contribution personnelle du Directeur Général évaluée à partir de critères cibles objectifs de nature opérationnelle concernant les secteurs d'activité du Groupe. Le montant maximum de la part variable attribuée au Directeur Général pouvait atteindre 140% de son salaire de base et être porté jusqu'à 165% de celui-ci en cas de performance exceptionnelle. Les objectifs personnels du Directeur Général ayant été considérés comme très majoritairement atteints et, après prise en compte de l'évolution des résultats de TOTAL par comparaison à ceux des grandes compagnies pétrolières concurrentes, la part variable versée en 2011 à M. de Margerie au titre de son mandat de Directeur Général pour la période d'exercice entre le 1^{er} janvier 2010 et le 21 mai 2010 s'élève à 523 262 euros.

Pour mémoire, la rémunération brute totale, versée au titre de l'année 2009 à M. de Margerie au titre de son mandat de Directeur Général, s'est élevée à 2 666 991 euros se décomposant en un salaire de base de 1 310 000 euros et une part variable, versée en 2010, d'un montant de 1 356 991 euros.

M. de Margerie a bénéficié d'un véhicule de fonction au titre de ses fonctions de Directeur Général.

La rémunération de M. de Margerie au titre de son mandat de Président-directeur général a été fixée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010, sur proposition du Comité des rémunérations dans le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Elle se compose d'un traitement de base (part fixe) de 1 500 000 euros, ainsi que d'une part variable pouvant atteindre au maximum 165% du traitement de base. La structure de rémunération du Président-directeur général a été déterminée, s'agissant de la part

fixe compte tenu du niveau des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des principales sociétés du CAC 40, et s'agissant du pourcentage maximum de la part variable, compte tenu du niveau pratiqué par un échantillon de référence incluant des sociétés évoluant dans les secteurs pétrolier et gazier.

Les critères d'attribution de la part variable retenus par le Conseil d'administration font intervenir des paramètres économiques pour un maximum de 100% du traitement de base (ces paramètres économiques étant appréciés de façon linéaire entre deux niveaux de performance pour éviter les effets de seuils), ainsi que la contribution personnelle du Président-directeur général pour un maximum de 65% du traitement de base.

Les paramètres économiques retenus ont été fixés de manière à récompenser non seulement la performance à court terme via l'appréhension du retour sur investissement généré pour les actionnaires, mais aussi les progrès réalisés par le Groupe sur le moyen terme au regard des données du secteur pétrolier et gazier. Ils comprennent :

- la rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity*) ;
- l'évolution des résultats de la Société par comparaison avec ceux de quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes⁽¹⁾, appréciée sur la base de la progression relative de la moyenne triennale de deux indicateurs, le bénéfice net par action (BNPA) et le résultat net (RN).

La contribution personnelle du Président-directeur général est évaluée à partir de critères ciblés, objectifs et majoritairement de nature opérationnelle concernant les secteurs d'activité du Groupe, notamment la performance HSE (Hygiène-Sécurité-Environnement) et l'accroissement des productions et des réserves d'hydrocarbures.

Pour ce qui concerne l'exercice 2010, le Conseil d'administration du 10 février 2011, sur proposition du Comité des rémunérations, après avoir constaté que les objectifs de contribution personnelle du Président-directeur général ont été très majoritairement atteints et examiné le niveau de réalisation des critères de performance économiques, a fixé la part variable du Président-directeur général à 1 058 408 euros pour la période comprise entre le 22 mai 2010 et le 31 décembre 2010 (soit 115,1% du traitement de base), cette part variable étant versée en 2011.

Ainsi, la rémunération brute totale versée à M. de Margerie au titre de ses fonctions de Président-directeur général pour la période comprise entre le 22 mai 2010 et 31 décembre 2010 s'est composée d'un salaire de base fixe de 919 355 euros (*pro rata temporis* sur une base fixe de 1 500 000 euros), ainsi que d'une part variable de 1 058 408 euros au titre de la période d'exercice considérée, versée en 2011.

M. de Margerie bénéficie d'un véhicule de fonction au titre de son mandat de Président-directeur général.

5.5. Rémunération des principaux dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2010 des sociétés françaises et étrangères appartenant au Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (membres du Comité directeur et Trésorier) en fonction au 31 décembre 2010, s'est élevé à 18,9 millions d'euros (vingt-cinq personnes), dont 8,4 millions d'euros pour les membres du

Comité exécutif (six personnes). La partie variable a représenté 46% de ce montant global de 18,9 millions d'euros.

La liste des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2010 était la suivante (vingt-cinq personnes, le même nombre qu'au 31 décembre 2009) :

(1) ExxonMobil, BP, Shell et Chevron.

Comité directeur

Christophe de Margerie ⁽¹⁾	Bertrand Deroubaix
François Cornélis ⁽¹⁾	Peter Herbel
Michel Bénézit ⁽¹⁾	Jean-Marc Jaubert
Yves-Louis Darricarrère ⁽¹⁾	Manoelle Lepoutre
Jean-Jacques Guilbaud ⁽¹⁾	Françoise Leroy
Patrick de La Chevardière ⁽¹⁾	Jacques Marraud des Grottes
Pierre Barbé	Éric de Menten
Marc Blaizot	Jean-François Minster
Philippe Boisseau	Jean-Jacques Mosconi
Alain Champeaux	Patrick Pouyanné
René Chappaz	André Tricoire
Yves-Marie Dalibard	François Viaud

Trésorier

Jérôme Schmitt

5.6. Pension et autres engagements (article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce)

1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient, conformément à la législation applicable, du régime d'assurance vieillesse de la Sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des Salariés) et AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres). Ils bénéficient également du régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECO SUP (Retraite Collective Supplémentaire), ainsi que d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies mis en place par la Société. Ce régime supplémentaire de retraite, qui n'est pas spécifique aux dirigeants mandataires sociaux, est décrit au paragraphe 2 ci-dessous.

Le cumul des montants de la retraite supplémentaire et des retraites des régimes externes ne peut dépasser 45% de la rémunération qui sert de base au calcul. En cas de dépassement, la retraite supplémentaire est diminuée à due concurrence.

La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité.

Pour ce qui concerne M. de Margerie, au 31 décembre 2010, le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus représenterait 24,40% de sa rémunération brute annuelle perçue en 2010 (part fixe du 1^{er} janvier au 21 mai 2010 en tant que Directeur Général et du 22 mai au 31 décembre 2010 en tant que Président-directeur général et part variable au titre de l'exercice 2009, versée en 2010).

Pour ce qui concerne M. Desmarest, le montant de la pension de retraite qui lui a été versée en 2010, figure sur le tableau récapitulatif (page 114 du présent Document de référence).

2) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, financé et géré par TOTAL S.A., qui est applicable à l'ensemble des salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (fixé à 35 352 euros pour 2011), montant au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite est subordonné à des conditions d'âge et d'ancienneté minimum, ainsi qu'à

une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du Groupe.

Ce régime supplémentaire de retraite, procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant varie en fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (dans la limite maximum de vingt années) et du montant de la rémunération brute (part fixe et part variable) excédant le seuil de huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Cette pension de retraite est indexée sur l'évolution du point ARRCO et strictement plafonnée dans les conditions décrites au paragraphe 1 ci-dessus.

Pour ce qui concerne M. de Margerie, les engagements pris par le Groupe à son égard au titre du seul régime supplémentaire de retraite à prestations définies, représenteraient au 31 décembre 2010, une pension annuelle de retraite correspondant à 19,47% de sa rémunération brute annuelle perçue en 2010.

3) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient également d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévue par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du Groupe. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération brute annuelle (part fixe et part variable) perçue au cours des douze mois précédant le départ en retraite du dirigeant mandataire social. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 pris en application de la loi du 21 août 2007, l'indemnité est soumise à des conditions liées à la performance du bénéficiaire décrites au point 7) ci-dessous.

En 2010, M. Desmarest a perçu une indemnité de départ à la retraite d'un montant de 492 963 euros, après que le Conseil d'administration du 21 mai 2010 a constaté que chacun des trois critères de performance applicable était satisfait.

L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite au paragraphe 5) ci-dessous.

4) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient également d'un régime de prévoyance à la charge de la Société, applicable à certains dirigeants du Groupe. Ce régime garantit, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération brute (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel

(1) Membre du COMEX.

et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité.

- 5) En cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat social décidé par la Société, le Président-directeur général bénéficiera d'une indemnité de départ égale à deux années de rémunération brute. La base de référence de cette indemnité sera la rémunération brute (fixe et variable) des douze derniers mois précédant la date de la révocation ou du non renouvellement du mandat social.

Cette indemnité de départ sera versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, pris en application de la loi du 21 août 2007, l'indemnité est soumise à des conditions liées à la performance du bénéficiaire décrites au point 7) ci-dessous.

- 6) Les engagements pris au profit du Président-directeur général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, ainsi que les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de cessation de fonctions en cas de départ contraint du Président-directeur général ont été approuvés le 21 mai 2010 par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des actionnaires.
- 7) En outre, et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les engagements décrits aux points 3) et 5), ont été soumis à une condition de performance réputée remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return on Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*Return on Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz de TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a décidé que le versement des indemnités de départ soit soumis à des conditions de performance exigeantes, combinant à la fois des critères de performance internes et externes au Groupe.

Le choix de ces trois critères a été dicté par la volonté de tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, de l'intérêt de ses actionnaires, mais aussi des pratiques de marché constatées notamment dans les secteurs pétrolier et gazier.

Plus précisément, le critère de performance fondé sur le ROE a été retenu car il permet de lier le versement d'indemnités de départ à la performance globale que la Société a offert à ses actionnaires ; le ROE permettant en effet aux actionnaires de mesurer la capacité de la Société à générer des profits à partir des capitaux qu'ils ont investis et des résultats laissés à la disposition de la Société.

Le critère du ROACE, utilisé par la plupart des compagnies intervenant dans les secteurs pétrolier et gazier, a été également retenu car il est permis de mesurer la performance opérationnelle des capitaux moyens mis en œuvre indépendamment de leurs modalités de financement en fonds propres et en dette financière. Il donne ainsi une indication sur la rentabilité des capitaux utilisés par l'entreprise pour les besoins de ses activités opérationnelles et permet, de ce fait, de lier le versement d'indemnités de départ à la création de valeur réalisée au sein même de l'entreprise.

Enfin, le choix du Conseil d'administration s'est porté sur le critère du taux de croissance relatif de la production de pétrole et de gaz du Groupe par rapport à celui de ses concurrents. Le taux de croissance de la production est l'un des indicateurs les plus communément utilisés dans la profession pour mesurer la performance opérationnelle et la capacité à assurer le développement pérenne du Groupe dont la grande majorité des investissements est consacrée à l'Exploration & Production.

- 8) Par ailleurs, concernant la mise en œuvre des engagements de retraite visés aux paragraphes 1) et 2) ci-dessus pris par la Société au profit de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2010 :

- M. Desmarest a bénéficié, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite égal à 320 341 euros au titre de 2010 (retraite prise à compter du 22 mai 2010). La valeur du complément de retraite annuel, pour une année complète, serait égale à environ 549 155 euros (valeur 31 décembre 2010) indexé sur l'évolution du point ARRCO.
- M. Tchuruk a bénéficié de la part de la Société, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuelle égal à environ 74 914 euros (valeur 31 décembre 2010) indexée sur l'évolution du point ARRCO.

- 9) Le montant des engagements du Groupe, pour la totalité des régimes de retraite de ses mandataires sociaux, s'élève, au 31 décembre 2010, à la somme de 28,7 millions d'euros.

Dirigeants mandataires sociaux Tableau récapitulatif au 28 février 2011	Contrat de travail	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus postérieurement à la cessation ou au changement de fonctions
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2010 Date de début de mandat : mai 1995 ^(a) Date de fin de mandat : 21 mai 2010	NON	NON	NON	OUI (indemnité de départ à la retraite) ^(c) (régime de retraite supplémentaire à prestations définies et régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP ^(d) également applicables à certains salariés du Groupe)
Christophe de Margerie Président-directeur général Date de début de mandat : février 2007 ^(b) Date de fin du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011	NON	OUI (indemnité de départ) ^(e)	NON	OUI (indemnité de départ à la retraite) ^(e) (régime interne de retraite supplémentaire à prestations définies ^(f) et régime de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP ^(g) également applicables à certains salariés du Groupe)

(a) Président-directeur général jusqu'au 13 février 2007 puis Président du Conseil d'administration du 14 février 2007 au 21 mai 2010.

(b) Directeur Général depuis le 13 février 2007 et Président-directeur général depuis le 21 mai 2010.

(c) Versement soumis à condition de performance selon les termes arrêtés par le Conseil d'administration du 11 février 2009.

(d) Soit une charge de 813,57 euros comptabilisée pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 21 mai 2010 au bénéfice de M. Desmarest.

(e) Versement soumis à condition de performance selon les termes arrêtés par le Conseil d'administration du 11 février 2009 et confirmés par le Conseil d'administration du 15 mai 2009 et du 21 mai 2010. L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-dessus.

(f) Soit une pension annuelle qui représenterait, au 31 décembre 2010, 19,47% de la rémunération annuelle perçue en 2010.

(g) Soit une charge de 2 077,20 euros comptabilisée au titre de l'exercice 2010 au bénéfice de M. de Margerie.

5.7. Politique d'attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions

5.7.1. Politique générale

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution gratuites d'actions portent exclusivement sur des actions TOTAL, aucune option ou attribution gratuite n'étant consentie sur des actions de filiales cotées du Groupe.

Chaque plan est décidé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations propose la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre d'options ou d'actions gratuites respectivement attribuées à chacun d'eux, cette liste étant ensuite définitivement arrêtée par le Conseil d'administration.

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont consenties pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action TOTAL sur Euronext durant les vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options, sans application de décote. Pour les plans d'options mis en place depuis 2002, les options ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une première période de deux ans, les actions issues de la levée des options n'étant cessibles qu'après l'expiration d'une seconde période de deux ans. Par ailleurs, pour les plans 2007, 2008, 2009 et 2010 d'options de souscription d'actions, la cession ou la conversion au porteur des actions issues de levées d'options par les bénéficiaires sous contrat d'une société non française lors

de l'attribution peut intervenir après l'expiration de la première période d'incessibilité de deux ans.

Les attributions gratuites d'actions consenties dans le cadre de plans sélectifs ne sont définitives qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) et sous réserve que soient remplies une condition de présence et une condition de performance liée au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) du Groupe. Cette condition de performance est définie à l'avance par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. À l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve que les conditions fixées soient satisfaites, les actions TOTAL sont définitivement attribuées aux bénéficiaires qui doivent ensuite les conserver pendant au moins deux ans (période de conservation). Pour les bénéficiaires étrangers, la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement est susceptible d'être portée à quatre ans ; dans cette hypothèse, la période de conservation des actions serait supprimée.

Pour le plan 2010 d'attribution gratuite d'actions, le Conseil d'administration a décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est

fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir des éléments du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Pour le plan 2009 d'attribution gratuite d'actions, le Conseil d'administration a décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés sur la base du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Pour le plan 2008, la condition de performance disposait que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement était fonction du ROE du Groupe relatif à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Le taux d'acquisition :

- est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

En raison de l'application de la condition de performance, ce taux d'acquisition a été de 60% pour le plan 2008.

Les attributions gratuites d'actions ou d'options complètent, sur la base de performances individuelles examinées à l'occasion de chaque plan, la politique de développement de l'actionnariat salarié mise en place au sein de TOTAL pour l'ensemble des salariés du Groupe (plans d'épargne continus, augmentations de capital réservées aux salariés) qui associe plus étroitement l'ensemble des salariés aux performances financières et boursières de TOTAL (pages 127 et 128 du présent Document de référence).

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions à l'ensemble des salariés du Groupe, soit plus de 100 000 salariés. Le 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites. L'attribution définitive est soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan (deux ou quatre ans selon les cas). Les actions attribuées ne sont pas soumises à une condition de performance. À l'issue de la période d'acquisition, les actions attribuées seront émises.

5.7.2. Attribution aux dirigeants mandataires sociaux et aux principaux dirigeants

Conformément aux dispositions introduites par la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006 à l'article L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, pour les plans 2007, 2008, 2009 et 2010 d'options de souscription d'actions, que les dirigeants mandataires sociaux (le Président du Conseil d'administration, le directeur général ; puis à compter du 21 mai 2010, le Président-directeur général) seront tenus de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions de la Société représentant 50% des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes obtenues par levées d'options de ces plans. Lorsque les dirigeants mandataires sociaux détiendront une quantité d'actions (sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société) représentant cinq fois la partie fixe de leur rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10%. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de conservation de 50% précitée s'appliquera de nouveau de plein droit.

M. Desmarest, Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2010, n'a pas bénéficié des plans 2008, 2009 et 2010 d'options de souscription d'actions. En outre, il n'a pas bénéficié des plans d'attribution gratuite d'actions 2005 à 2010.

Le Président-directeur général bénéficie d'attributions d'options de souscription d'actions dont l'exercice est subordonné depuis 2007 à des conditions de performance fondées sur les taux de ROE et de ROACE du Groupe. Les raisons du choix de ces critères sont détaillées au paragraphe « 5.6 - Pensions et autres engagements, point 8 » ci-dessus.

Le Président-directeur général n'a pas bénéficié d'attribution gratuite d'actions dans le cadre des plans 2006 à 2010.

Le Président-directeur général s'est engagé à ne pas recourir à des instruments de couverture sur l'ensemble des options qui lui ont été attribuées à ce jour par la Société ainsi que sur l'ensemble des actions de la Société qu'il détient.

Plan 2010 d'options de souscription d'actions : dans le cadre du plan 2010 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égal à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROACE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la

moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2010 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe :

- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options inférieur ou égal à 3 000 (autre que le Président-directeur général), les options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire.
- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 3 000 et inférieur ou égal à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.
- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options, les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options, et le tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.

La condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Plan 2009 d'options de souscription d'actions : dans le cadre du plan 2009 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées au Directeur Général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, la condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés sur la base du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égal à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

- Pour 50% des options de souscription attribuées, la condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROACE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés sur la base du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2009 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, à l'exception du Directeur Général, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe et calculés sur la base du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Plan 2008 d'options de souscription d'actions : dans le cadre du plan 2008 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, le tiers des options au-delà de ce nombre est soumis à une condition de performance. Cette condition de performance dispose que le taux d'attribution est fonction du ROE calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Le taux d'attribution :

- est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du plan 2008 a été de 60%.

5.8. Tableaux récapitulatifs concernant les mandataires sociaux (Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées)

5.8.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Exercice

(en euros)

	2010	2009
Thierry Desmarest		
Président du Conseil d'administration (jusqu'au 21 mai 2010)		
Rémunération due au titre de l'exercice ^(a)	1 604 039	1 971 852
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	1 604 039	1 971 852
Christophe de Margerie		
Directeur Général (jusqu'au 21 mai 2010)		
Président-directeur général (depuis le 21 mai 2010)		
Rémunération en tant que Directeur Général due au titre de l'exercice ^(a)	1 030 359	2 666 991
Rémunération en tant que Président-directeur général due au titre de l'exercice ^(a)	1 977 763	-
Avantages en nature ^(b)	6 908	6 780
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(c)	1 387 200	1 676 000
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	4 402 230	4 349 771

(a) Rémunérations détaillées dans le tableau suivant.

(b) M. de Margerie bénéficie d'un véhicule de fonction.

(c) Le détail de l'attribution des options au cours de l'exercice 2010 est disponible en page 116 du présent Document de référence. La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés).

5.8.2. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)
Thierry Desmarest				
Président du Conseil d'administration (jusqu'au 21 mai 2010)				
Rémunération fixe	428 763	428 763	1 100 000	1 100 000
Rémunération variable ^(b)	322 644	871 852	871 852	969 430
Rémunération exceptionnelle ^(c)	492 963	492 963	-	-
Pensions de retraite ^(d)	320 341	320 341	-	-
Jetons de présence ^(e)	39 328	39 328	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	1 604 039	2 153 247	1 971 852	2 069 430

(a) Part variable versée au titre de l'exercice antérieur.

(b) Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable du Président du Conseil d'administration comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats en comparaison à ceux des grandes compagnies pétrolières concurrentes et la contribution personnelle du Président du Conseil d'administration à la stratégie, à la bonne gouvernance et aux succès du Groupe. La part variable versée au Président du Conseil d'administration peut atteindre un montant maximum de 100% de son salaire de base. Les objectifs personnels pour l'exercice 2010 ont été considérés comme très majoritairement atteints.

(c) Correspond aux indemnités de départ à la retraite perçues.

(d) Correspond aux pensions de retraites perçues à raison du régime de retraite RECOSEP et du régime de retraite supplémentaire à prestations définies.

(e) Correspond aux jetons de présence perçus à raison du mandat d'administrateur exercé postérieurement au 21 mai 2010; aucun jeton de présence n'ayant été perçu par M. Desmarest lorsque ce dernier exerçait les fonctions de Président du Conseil d'administration.

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)
Christophe de Margerie				
Directeur Général (jusqu'au 21 mai 2010)				
Président-directeur général (depuis le 21 mai 2010)				
Rémunération fixe	1 426 452 ^(b)	1 426 452 ^(b)	1 310 000	1 310 000
Rémunération variable ^(c)	1 581 670 ^(d)	1 356 991	1 356 991	1 552 875
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(e)	6 908	6 908	6 780	6 780
Total	3 015 030	2 790 351	2 673 771	2 869 655

(a) Part variable versée au titre de l'exercice antérieur.

(b) Inclut une part fixe de 507 097 euros pour la période du 1^{er} janvier au 21 mai 2010 et de 919 355 euros pour la période du 22 mai au 31 décembre 2010.

(c) Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable du Président-directeur général comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats en comparaison à ceux des grandes compagnies pétrolières concurrentes et la contribution personnelle du Président-directeur général évaluée à partir de critères cibles objectifs de nature opérationnelle. Le montant maximum de la part variable attribuée au Président-directeur général peut atteindre 165% de son salaire de base. Les objectifs personnels pour 2010 ont été considérés comme très majoritairement atteints.

(d) Inclut une part variable de 523 262 euros pour la période du 1^{er} janvier au 21 mai 2010 et de 1 058 408 euros pour la période du 22 mai au 31 décembre 2010.

(e) M. de Margerie bénéficie d'un véhicule de fonction.

5.8.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des deux derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas)

(Montant brut - en euros)	2010	2009
Christophe de Margerie	(a)	(a)
Thierry Desmarest ^(b)	(a)	(a)
Patrick Artus ^(b)	55 000	27 656
Patricia Barbizet ^(c)	107 000	94 192
Daniel Bouton	55 000	60 000
Gunnar Brock ^(d)	39 328	-
Claude Clément ^(d)	127 929 ^(e)	-
Bertrand Collomb	71 000	75 000
Paul Desmarais Jr.	45 000	48 000
Bertrand Jacquillat	95 000	95 000
Anne Lauvergeon	45 000	45 000
Peter Levene of Portsoken	79 000	69 000
Claude Mandil	55 000	55 000
Michel Pébereau	71 000	70 000
Thierry de Rudder	142 000	116 000
Serge Tchuruk ^(f)	104 639 ^(g)	154 379 ^(g)

(a) Pour M. Desmarest et le Président-directeur général, voir les tableaux récapitulatifs des rémunérations figurant en pages 114 à 117 du présent Document de référence.

(b) Membre du Comité des rémunérations depuis le 21 mai 2010.

(c) Présidente du Comité d'audit depuis le 28 juillet 2009.

(d) Administrateur depuis le 21 mai 2010.

(e) Incluant les jetons de présence perçus, soit 32 328 euros, ainsi que la rémunération versée par Total Raffinage Marketing (filiale de TOTAL S.A.) soit 95 601 euros en 2010.

(f) Administrateur jusqu'au 21 mai 2010.

(g) Incluant les compléments de retraite versés au cours de l'exercice au titre de ses fonctions passées dans le Groupe, soit 74 379 euros pour 2009 et 74 914 euros pour 2010.

Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A. à l'exception de M. Clément, salarié de Total Raffinage Marketing. Les rémunérations indiquées (à l'exception de celle du Président-directeur général et de MM. Desmarest, Clément et Tchuruk), correspondent uniquement aux jetons de présence (montant brut) versés au titre de l'exercice. En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

5.8.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2010 à chaque dirigeant mandataire social

Le détail des plans d'options pour chaque dirigeant mandataire social figure aux pages 121 et 122 du présent Document de référence.

	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options (en euros) ^(a)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice ^(b)	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice	Conditions de performance
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration (jusqu'au 21 mai 2010)	Plan 2010 14/09/2010	Options de souscription	-	-	-	-	-
Total			-	-			
Christophe de Margerie Directeur Général (jusqu'au 21 mai 2010) Président-directeur général (depuis le 21 mai 2010)	Plan 2010 14/09/2010	Options de souscription	1 387 200	240 000	38,20	15/09/2012 14/09/2018	Pour 50% des options, la condition est basée sur la moyenne des ROE des exercices 2010 et 2011 du Groupe. Pour 50% des options, la condition est basée sur la moyenne des ROACE des exercices 2010 et 2011 du Groupe.
Total			1 387 200	240 000			

(a) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) Dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 14 septembre 2010, le Conseil d'administration a prévu que, pour le Président-directeur général, le nombre d'options de souscription susceptibles d'être exercées, à l'issue du différé d'exercice de 2 ans, sera fonction de conditions de performance (voir pages 112 et 113 du présent Document de référence).

5.8.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2010 par chaque dirigeant mandataire social

Le détail des plans d'options pour chaque dirigeant mandataire social figure aux pages 121 et 122 du présent Document de référence.

	Date du plan (date d'attribution)	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration (jusqu'au 21 mai 2010)	Plan 2002 09/07/2002	25 372	39,03
Total		25 372	
Christophe de Margerie Directeur Général (jusqu'au 21 mai 2010) Président-directeur général (depuis le 21 mai 2010)		-	-
Total		-	

5.8.6. Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2010 à chaque dirigeant mandataire social ou autre administrateur (attributions conditionnelles)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	Valorisation des actions attribuées (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration (jusqu'au 21 mai 2010)	Plan 2010 14/09/2010	-	-	-	-	-
Christophe de Margerie Directeur Général (jusqu'au 21 mai 2010) Président-directeur général (depuis le 21 mai 2010)	Plan 2010 14/09/2010	-	-	-	-	-
Claude Clément Administrateur représentant les salariés actionnaires	Plan 2010 14/09/2010	240	35,03	15/09/2012	15/09/2014	Condition basée sur la moyenne des ROE des exercices 2010 et 2011 du Groupe ^(a)
	Plan mondial 2010 30/06/2010	25	32,70	01/07/2012	01/07/2014	-
Total		265				

(a) La condition de performance s'applique à la moitié des actions attribuées au-delà de 100 actions.

5.8.7. Actions gratuites définitivement attribuées durant l'exercice 2010 à chaque dirigeant mandataire social ou autre administrateur

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées définitivement durant l'exercice ^(a)	Conditions d'acquisition
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration (jusqu'au 21 mai 2010)	Plan 2008 09/10/2008	-	-
Christophe de Margerie Directeur Général (jusqu'au 21 mai 2010) Président-directeur général (depuis le 21 mai 2010)	Plan 2008 09/10/2008	-	-
Claude Clément Administrateur représentant les salariés actionnaires	Plan 2008 09/10/2008	300	Condition basée sur ROE de l'exercice 2009 du Groupe ^(b)
Total		300	

(a) Actions attribuées définitivement à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 10 octobre 2010.

(b) Le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à la condition de performance, était de 60%. M. Clément avait bénéficié de l'attribution gratuite de 500 actions le 9 octobre 2008 qui avait été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008. Par ailleurs, la cession des actions qui ont été gratuitement et définitivement attribuées ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 10 octobre 2012.

5.9. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

La répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante pour chacun des plans en vigueur durant l'exercice 2010 :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options notifiées ^(a)	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire ^(a)
Plan 2002 ^{(b)(d)(e)} : Options d'achat					
Décision du Conseil d'administration du 9 juillet 2002	Principaux dirigeants ^(c)	28	333 600	11,6%	11 914
Prix d'exercice : 158,30 euros; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	299	732 500	25,5%	2 450
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 39,03 euros ^(a)	Autres salariés	3 537	1 804 750	62,9%	510
	Total	3 864	2 870 850	100%	743
Plan 2003 ^{(b)(d)} : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2003	Principaux dirigeants ^(c)	28	356 500	12,2%	12 732
Prix d'exercice : 133,20 euros; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	319	749 206	25,5%	2 349
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 32,84 euros ^(a)	Autres salariés	3 603	1 829 600	62,3%	508
	Total	3 950	2 935 306	100%	743
Plan 2004 ^(d) : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 20 juillet 2004	Principaux dirigeants ^(c)	30	423 500	12,6%	14 117
Prix d'exercice : 159,40 euros; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	319	902 400	26,8%	2 829
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 39,30 euros ^(a)	Autres salariés	3 997	2 039 730	60,6%	510
	Total	4 346	3 365 630	100%	774
Plan 2005 ^(d) : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005	Principaux dirigeants ^(c)	30	370 040	24,3%	12 335
Prix d'exercice : 198,90 euros; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	330	574 140	37,6%	1 740
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 49,04 euros ^(a)	Autres salariés	2 361	581 940	38,1%	246
	Total	2 721	1 526 120	100%	561
Plan 2006 ^(d) : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006	Principaux dirigeants ^(c)	28	1 447 000	25,3%	51 679
Prix d'exercice : 50,60 euros; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	304	2 120 640	37,0%	6 976
	Autres salariés	2 253	2 159 600	37,7%	959
	Total	2 585	5 727 240	100%	2 216
Plan 2007 ^{(d)(e)} : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 17 juillet 2007	Principaux dirigeants ^(c)	27	1 329 360	22,8%	49 236
Prix d'exercice : 60,10 euros; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	298	2 162 270	37,1%	7 256
	Autres salariés	2 401	2 335 600	40,1%	973
	Total	2 726	5 827 230	100%	2 138
Plan 2008 ^{(d)(e)(f)} : Options de souscription					
Attribution du 9 octobre 2008 ^(g)	Principaux dirigeants ^(c)	26	1 227 500	27,6%	47 212
Prix d'exercice : 42,90 euros; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	298	1 988 420	44,7%	6 673
	Autres salariés	1 690	1 233 890	27,7%	730
	Total	2 014	4 449 810	100%	2 209
Plan 2009 ^{(d)(e)} : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2009	Principaux dirigeants ^(c)	26	1 201 500	27,4%	46 211
Prix d'exercice : 39,90 euros; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	284	1 825 540	41,6%	6 428
	Autres salariés	1 742	1 360 460	31,0%	781
	Total	2 052	4 387 500	100%	2 138
Plan 2010 ^{(d)(e)} : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2010	Principaux dirigeants ^(c)	25	1 348 100	28,2%	53 924
Prix d'exercice : 38,20 euros; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	282	2 047 600	42,8%	7 261
	Autres salariés	1 790	1 392 720	29,0%	778
	Total	2 097	4 788 420	100%	2 283

(a) Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, le Conseil d'administration du 14 mars 2006 a décidé l'application des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options TOTAL. Les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 1,014048 puis arrondis, pour chaque plan et chaque bénéficiaire, à l'unité supérieure, avec prise d'effet le 24 mai 2006. En outre, afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par quatre. La présentation des nombres d'options notifiées figurant dans ce tableau n'a pas été retravaillée de cette division par quatre du nominal de l'action.

(b) Certains collaborateurs présents dans le groupe Elf Aquitaine en 1998 avaient également bénéficié en 2000, 2001, 2002 et 2003 de la confirmation d'options Elf Aquitaine attribuées en 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultats par le groupe Elf Aquitaine de 1998 à 2002. Ces plans d'options Elf Aquitaine sont échus depuis le 31 mars 2005.

(c) Membres du Comité directeur et le Trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options. M. Desmarest n'est plus membre du Comité directeur depuis le 14 février 2007. M. Desmarest, s'est vu attribuer 110 000 options au titre du plan 2007 et aucune option au titre des plans 2008, 2009 et 2010.

(d) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution (à l'exception du plan 2008), et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail retirera au bénéficiaire la faculté d'exercice des options.

(e) Le délai d'incessibilité de 4 ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de 2 ans après la date d'attribution.

(f) Le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 60% pour le plan 2008.

(g) Sur décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

5.10. Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2010

5.10.1. Historique général des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Total
Type d'options	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'Assemblée générale	17/05/2001	17/05/2001	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	21/05/2010	
Date d'attribution ^(a)	09/07/2002	16/07/2003	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	
Options attribuées par le Conseil d'administration, dont ^(b):	11 483 400	11 741 224	13 462 520	6 104 480	5 727 240	5 937 230	4 449 810	4 387 500	4 788 420	68 081 824
mandataires sociaux ^(c)	240 000	240 000	240 000	240 720	400 720	310 840	200 660	200 000	240 000	2 312 940
- D. Boeuf	n/a	n/a	-	720	720	840	660	-	n/a	2 940
- T. Desmarest	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	110 000	-	-	-	1 310 000
- C. de Margerie	n/a	n/a	n/a	n/a	160 000	200 000	200 000	200 000	240 000	1 000 000
- C. Clément	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	-	-
Attributions complémentaires	-	-	24 000	134 400	-	-	-	-	-	158 400
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(d)	165 672	163 180	196 448	90 280	-	-	-	-	-	615 580
Exercice possible à compter du :	10/07/2004	17/07/2005	21/07/2006	20/07/2007	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011	15/09/2012	
Date d'échéance	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	
Prix d'exercice (en euros) ^(e)	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	
Nombre cumulé d'options exercées au 31/12/2010	6 878 373	6 072 598	1 050 178	38 497	8 620	-	-	1 080	-	
Nombre cumulé d'options annulées au 31/12/2010	4 770 699	97 362	293 943	111 807	77 734	70 785	100 652	14 650	1 120	
Nombre d'options :										
- existantes au 1 ^{er} janvier 2010	5 935 261	6 811 629	12 495 709	6 185 440	5 645 686	5 871 665	4 441 630	4 377 010	-	51 764 030
- attribuées en 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	4 788 420	4 788 420
- annulées en 2010 ^(f) (4 671 989)		(1 420)	(15 660)	(6 584)	(4 800)	(5 220)	(92 472)	(4 040)	(1 120)	(4 803 305)
- exercées en 2010	(1 263 272)	(1 075 765)	(141 202)	-	-	-	-	(1 080)	-	(2 481 319)
Existantes au 31/12/2010	-	5 734 444	12 338 847	6 178 856	5 640 886	5 866 445	4 349 158	4 371 890	4 787 300	49 267 826

(a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution des options, sauf l'attribution d'options de souscription d'actions en date du 9 octobre 2008 décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(c) Options attribuées aux mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution.

(d) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(e) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 229 à 232 du présent Document de référence.

(f) Parmi les 4 671 989 options annulées en 2010, 4 671 145 options non exercées sont devenues caduques du fait de l'échéance du plan 2002 d'options d'achat le 9 juillet 2010.

(g) Parmi les 92 472 options annulées du plan 2008, 88 532 ont été annulées en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du plan 2008 a été de 60%.

En cas de levée de toutes les options d'achat d'actions et de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2010, les actions correspondantes représenteraient 2,05% ⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société à cette date.

5.10.2. Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2010 (Comité directeur et Trésorier)

	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Total
Type d'options	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	
Options attribuées par le Conseil d'administration ^(b)	560 200	635 704	796 800	689 680	823 720	1 000 840	1 101 200	1 169 800	1 348 100	8 126 044
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	7 568	8 120	11 248	9 608	-	-	-	-	-	36 544
Options existantes au 01/01/2010	243 232	291 337	705 048	699 416	823 720	1 000 840	1 101 200	1 169 800	-	6 034 593
Options attribuées durant l'exercice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	1 348 100	1 348 100
Options exercées durant l'exercice 2010	(20 600)	(25 172)	(90 000)	-	-	-	-	-	-	(135 772)
Options annulées durant l'exercice 2010 ^{(d) (e)}	(222 632)	-	-	-	-	-	(78 399)	-	-	(301 031)
Options existantes au 31/12/2010	-	266 165	615 048	699 416	823 720	1 000 840	1 022 801	1 169 800	1 348 100	6 945 890

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 229 à 232 du présent Document de référence.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(d) Parmi les 301 031 options annulées en 2010, 222 632 options non exercées sont devenues caduques du fait de l'échéance du plan 2002 d'options d'achat le 9 juillet 2010.

(e) 78 399 options du plan 2008 ont été annulées en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du plan 2008 a été de 60%.

Dans le cadre des plans 2007, 2008 et 2009 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a assorti d'une condition de performance les attributions supérieures à 25 000 options pour le tiers des options au-delà de ce nombre. Pour le plan 2010 d'options de souscription d'actions, les bénéficiaires de plus de 3 000 options sont soumis à une condition de performance pour une partie d'entre elles (voir pages 112 et 113 du présent Document de référence).

D'autre part, M. Clément, administrateur représentant les salariés actionnaires, n'a exercé aucune option en 2010 et n'a bénéficié d'aucune option de souscription d'actions au titre du plan 2010.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 398 908 757 actions (voir page 163 du présent Document de référence).

5.10.3. Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de M. Desmarest, Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A. jusqu'au 21 mai 2010

	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Total
Type d'options	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	-
Options attribuées par le Conseil d'administration ^(b)	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	110 000	-	-	-	1 310 000
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	3 372	2 476	3 372	3 372	-	-	-	-	-	12 592
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2010	25 372	-	243 372	243 372	240 000	110 000	-	-	-	862 116
Options attribuées durant l'exercice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées durant l'exercice 2010	(25 372)	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 372)
Options annulées durant l'exercice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options existantes au 31/12/10	-	-	243 372	243 372	240 000	110 000	-	-	-	836 744

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 229 à 232 du présent Document de référence.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Au 31 décembre 2010, les options attribuées à M. Desmarest, Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2010, représentent 0,035% ⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société à cette date.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 398 908 757 actions (voir page 163 du présent Document de référence).

5.10.4. Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de M. de Margerie, Président-directeur général de TOTAL S.A.

	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Total
Type d'options	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	
Prix d'exercice (en euros) (a)	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	
Options attribuées par le Conseil d'administration (b)	112 000	112 000	128 000	130 000	160 000	200 000	200 000	200 000	240 000	1 482 000
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema (c)	1 576	1 576	1 800	1 828	-	-	-	-	-	6 780
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2010	113 576	113 576	129 800	131 828	160 000	200 000	200 000	200 000	-	1 248 780
Options attribuées durant l'exercice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	240 000	240 000
Options exercées durant l'exercice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées durant l'exercice 2010 (d) (e)	(113 576)	-	-	-	-	-	(23 333)	-	-	(136 909)
Options au 31/12/2010	-	113 576	129 800	131 828	160 000	200 000	176 667	200 000	240 000	1 351 871

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 229 à 232 du présent Document de référence.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(d) 113 576 options non exercées sont devenues caduques du fait de l'échéance du plan 2002 d'options d'achat, le 9 juillet 2010.

(e) Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du plan 2008 est de 60%. En conséquence, 23 333 options ont été annulées.

Le Conseil d'administration a assorti de conditions de performance les attributions consenties au Président-directeur général dans le cadre des plans 2007, 2008, 2009 et 2010 (voir pages 112 et 113 du présent Document de référence). Pour le plan 2008, le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 60%.

Les options du Président-directeur général existantes au 31 décembre 2010 représentent 0,056% (1) du capital social potentiel de la Société à cette date.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 398 908 757 actions (voir page 163 du présent Document de référence).

5.10.5. Options de souscription d'actions consenties aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes

(en euros)	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'attribution des options ^(a)	Date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice 2010, aux dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, bénéficiant du nombre d'options le plus élevé	742 000	38,20	14/09/2010	14/09/2018
Options levées, durant l'exercice 2010, par les dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, ayant procédé aux levées les plus importantes ^(b)	75 858	39,03	09/07/2002	09/07/2010
	79 793	32,84	16/07/2003	16/07/2011
	24 000	39,30	20/07/2004	20/07/2012
	179 651	36,32 ^(c)		

(a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution des options.

(b) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 229 à 232 du présent Document de référence.

(c) Prix moyen pondéré.

5.11. Historique des attributions gratuites d'actions TOTAL

5.11.1. Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe, soit plus de 100 000 salariés. Le 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites. L'attribution définitive est soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan (deux ou quatre ans selon les cas). Cependant, les actions attribuées ne sont pas soumises à une condition de performance. À l'issue de la période d'acquisition, les actions seront émises.

5.11.2. Répartition des attributions gratuites d'actions conditionnelles TOTAL

La répartition des attributions gratuites d'actions conditionnelles TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées ^(a)	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2005 ^(b)	Principaux dirigeants ^(c)	29	13 692	2,4%	472
Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005	Cadres dirigeants	330	74 512	13,1%	226
	Autres salariés ^(d)	6 956	481 926	84,5%	69
	Total	7 315	570 130	100%	78
Plan 2006 ^(b)	Principaux dirigeants ^(c)	26	49 200	2,2%	1 892
Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006	Cadres dirigeants	304	273 832	12,0%	901
	Autres salariés ^(d)	7 509	1 952 332	85,8%	260
	Total	7 839	2 275 364	100%	290
Plan 2007 ^(b)	Principaux dirigeants ^(c)	26	48 928	2,1%	1 882
Décision du Conseil d'administration du 17 juillet 2007	Cadres dirigeants	297	272 128	11,5%	916
	Autres salariés ^(d)	8 291	2 045 309	86,4%	247
	Total	8 614	2 366 365	100%	275
Plan 2008 ^(b)	Principaux dirigeants ^(c)	25	49 100	1,8%	1 964
Attribution réalisée le 9 octobre 2008, par décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008	Cadres dirigeants	300	348 156	12,5%	1 161
	Autres salariés ^(d)	9 028	2 394 712	85,8%	265
	Total	9 353	2 791 968	100%	299
Plan 2009	Principaux dirigeants ^(c)	25	48 700	1,6%	1 948
Décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2009	Cadres dirigeants	284	329 912	11,1%	1 162
	Autres salariés ^(d)	9 693	2 593 406	87,3%	268
	Total	10 002	2 972 018	100%	297
Plan 2010 ^(e)	Principaux dirigeants ^(c)	24	46 780	1,6%	1 949
Décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2010	Cadres dirigeants	283	343 080	11,4%	1 212
	Autres salariés ^(d)	10 074	2 620 151	87,0%	260
	Total	10 381	3 010 011	100%	290

(a) Les nombres d'actions gratuites notifiées figurant dans ce tableau n'ont pas été retraités de la division par quatre du nominal de l'action décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(b) Pour les plans 2005, 2006 et 2007, les taux d'acquisition des actions attribuées, liés aux conditions de performance, étaient de 100%. Pour le plan 2008, le taux d'acquisition lié à la condition de performance était de 60%.

(c) Membres du Comité directeur et le Trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite des actions. Les dirigeants mandataires sociaux n'ont pas bénéficié de ces attributions gratuites d'actions.

(d) M. Clément, salarié de Total Raffinage Marketing (filiale de TOTAL S.A.) et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, a bénéficié de l'attribution gratuite de 320 actions au titre du plan 2005, de 200 actions au titre du plan 2007, de 500 actions au titre du plan 2008 et de 240 actions au titre du plan 2010.

(e) Hors attributions réalisées dans le cadre du plan mondial 2010 d'attribution gratuite d'actions.

Les actions conditionnelles, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance (voir pages 111 et 112 du présent Document de référence). Par ailleurs, la cession des actions qui ont été attribuées gratuitement et définitivement ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans.

5.12. Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions TOTAL au 31 décembre 2010

5.12.1. Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions conditionnelles TOTAL

	Plan 2005 ^(a)	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée générale	17/05/2005	17/05/2005	17/05/2005	16/05/2008	16/05/2008	16/05/2008
Date d'attribution ^(b)	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010
Cours de clôture à la date d'attribution ^(c)	52,13 €	50,40 €	61,62 €	35,945 €	41,615 €	39,425 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	51,62 €	51,91 €	61,49 €	41,63 €	38,54 €	39,11 €
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	2 280 520	2 275 364	2 366 365	2 791 968	2 972 018	3 010 011
- Mandataires sociaux ^(d)	416	416	432	588	-	240
- Dix premiers attributaires salariés ^(e)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Début de la période d'acquisition	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	20/07/2007	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011	15/09/2012
Cession possible à compter du (fin de la période d'obligation de conservation)	20/07/2009	19/07/2010	18/07/2011	10/10/2012	16/09/2013	15/09/2014
Nombre d'attributions gratuites d'actions :						
- Existantes au 1 ^{er} janvier 2010	-	-	-	2 762 476	2 966 036	-
- Notifiées en 2010	-	-	-	-	-	3 010 011
- Annulées en 2010 ^(f)	1 024 ^(h)	3 034 ^(h)	552 ^(h)	(1 113 462)	(9 796)	(8 738)
- Attribuées définitivement en 2010 ^(g)	(1 024) ^(h)	(3 034) ^(h)	(552) ^(h)	(1 649 014)	(1 904)	(636)
- Existantes au 31 décembre 2010	-	-	-	-	2 954 336	3 000 637

(a) Le nombre d'actions attribuées gratuitement a été multiplié par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(b) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution gratuite d'actions, sauf l'attribution gratuite d'actions en date du 9 octobre 2008 décidée par le Conseil d'administration le 9 septembre 2008.

(c) Afin de tenir compte de la division du nominal de l'action TOTAL par quatre intervenue le 18 mai 2006, le cours de clôture de l'action TOTAL au 19 juillet 2005 de 208,50 euros a été multiplié par 0,25.

(d) M. Desmarest, Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2010, n'a pas bénéficié des plans 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 d'attribution gratuite d'actions. De plus, M. de Margerie, administrateur depuis le 12 mai 2006 puis Directeur Général depuis le 14 février 2007 et Président-directeur général depuis le 21 mai 2010, n'a pas bénéficié des plans 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 d'attribution gratuite d'actions. M. de Margerie s'est vu attribuer définitivement, le 20 juillet 2007, les 2 000 actions dont il avait bénéficié au titre du plan 2005 n'ayant pas la qualité de mandataire social de TOTAL S.A. lors de l'attribution. Par ailleurs, M. Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires jusqu'au 31 décembre 2009, a bénéficié des attributions gratuites d'actions décidées par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. les 19 juillet 2005, 18 juillet 2006, 17 juillet 2007 et 9 septembre 2008. M. Boeuf n'a pas bénéficié de l'attribution gratuite au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 15 septembre 2009. Enfin, M. Clément, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires depuis le 21 mai 2010 a bénéficié de l'attribution gratuite de 240 actions au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2010. Par ailleurs, M. Clément s'est vu attribuer définitivement, le 10 octobre 2010, 300 actions au titre du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 9 septembre 2008.

(e) Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, n'ayant pas la qualité de mandataire social de TOTAL S.A. lors de l'attribution.

(f) Parmi les 1 113 462 droits annulés à l'attribution d'actions du plan 2008, 1 094 914 droits à l'attribution ont été annulés en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'acquisition du plan 2008 est de 60%.

(g) Pour le plan 2009 et le plan 2010, attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions.

(h) Attributions définitives d'actions gratuites dont le droit à attribution avait été indûment annulé.

En cas d'attribution définitive de toutes les attributions conditionnelles existantes au 31 décembre 2010, les actions correspondantes représenteraient 0,25% ⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société à cette date.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 398 908 757 actions (voir page 163 du présent Document de référence).

5.12.2. Suivi du plan mondial d'attributions gratuites d'actions TOTAL

	Plan 2010 (2 + 2)	Plan 2010 (4 + 0)	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(a)	30/06/2010	30/06/2010	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	01/07/2012	01/07/2014	
Cession possible à compter du	01/07/2014	01/07/2014	
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1^{er} janvier 2008	-	-	-
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	-	-
Attribuées définitivement	-	-	-
Existantes au 1^{er} janvier 2009	-	-	-
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	-	-
Attribuées définitivement	-	-	-
Existantes au 1^{er} janvier 2010	-	-	-
Notifiées	1 508 850	1 070 650	2 579 500
Annulées	(125)	(75)	(200)
Attribuées définitivement ^(b)	(75)	-	(75)
Existantes au 31 décembre 2010	1 508 650	1 070 575	2 579 225

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

(b) Attributions définitives à la suite du décès ou de l'invalidité des bénéficiaires des actions.

En cas d'attribution définitive de toutes les attributions existantes au 31 décembre 2010, les actions correspondantes représenteraient 0,11% ⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société à cette date.

5.12.3. Actions conditionnelles attribuées gratuitement aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions conditionnelles attribuées gratuitement est le plus élevé

Actions gratuites attribuées définitivement aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions conditionnelles attribuées gratuitement est le plus élevé

	Nombre d'attributions gratuites d'actions notifiées/attribuées définitivement	Date d'attribution des actions gratuites	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Cession possible à compter du (fin d'obligation de conservation)
Actions conditionnelles attribuées gratuitement par décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2010 aux dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ^(a)	20 000 ^(b)	14/09/2010	15/09/2012	15/09/2014
Actions gratuites attribuées définitivement durant l'exercice 2010, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions conditionnelles décidé par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008, aux dix salariés non mandataires sociaux à la date de cette décision dont le nombre d'actions conditionnelles attribuées gratuitement est le plus élevé ^(c)	12 000	09/10/2008	10/10/2010	10/10/2012

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010. Ces actions, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 15 septembre 2012, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie (voir pages 111 et 112 du présent Document de référence). La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 15 septembre 2014.

(b) Au 30 juin 2010, dans le cadre du plan mondial, les dix salariés ont en outre chacun bénéficié d'un droit à vingt-cinq actions gratuites.

(c) Attribution du 9 octobre 2008 décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008. Ces actions ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 10 octobre 2010. Cette attribution définitive était assortie d'une condition de performance (voir pages 111 et 112 du présent Document de référence). Le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à cette condition de performance, était de 60%. Par ailleurs, la cession des actions qui ont été attribuées gratuitement et définitivement ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 10 octobre 2012.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 398 908 757 actions (voir page 163 du présent Document de référence).

6. Effectifs, participation au capital

6.1. Effectifs

À la clôture des trois derniers exercices, les effectifs salariés du Groupe (sociétés consolidées globalement) se répartissaient de la façon suivante :

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
2010	17 192	32 631	41 658	1 374	92 855
2009	16 628	33 760	44 667	1 332	96 387
2008	16 005	34 040	45 545	1 369	96 959

	France	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
2010	35 169	24 931	32 755	92 855
2009	36 407	26 299	33 681	96 387
2008	37 101	27 495	32 363	96 959

6.2. Accords de participation des salariés au capital

Dans le cadre des accords signés le 15 mars 2002 et de leurs avenants, un « Plan d'épargne Groupe TOTAL » (PEGT), un « Plan partenarial d'épargne salariale volontaire » (PPESV devenu PERCO) et un « Plan d'épargne entreprise complémentaire » (PEC) ont été mis en place pour les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes, donnant accès à plusieurs fonds communs de placement, dont un fonds investi en actions de la Société (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »). En outre, un « Plan d'épargne Groupe Actionnariat » (PEG-A) est en place depuis le 19 novembre 1999 pour servir de cadre aux opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés des sociétés françaises et étrangères du Groupe adhérent à ce plan.

6.2.1. Plans d'épargne entreprise

Les différents plans d'épargne d'entreprise (PEGT, PEC), donnent accès, pour les salariés des filiales françaises du Groupe adhérent à ces plans, à plusieurs fonds communs de placement dont un fonds investi en actions de l'entreprise (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »).

Les opérations d'augmentation de capital réservée aux salariés sont réalisées, dans le cadre du PEG-A, par le biais du fonds investi en actions de l'entreprise (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE ») pour les salariés des filiales françaises du Groupe et par le biais du fonds commun « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION » pour les salariés des filiales étrangères. Par ailleurs, les salariés américains participent à ces opérations par souscription directe à des *American Depositary Receipts* (ADR), et les salariés italiens (et allemands à compter de 2011) par souscription directe à des actions nouvelles déposées auprès de la Caisse Autonome du Groupe en Belgique.

6.2.2. Accords d'intéressement

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de Groupe relatif à l'intéressement, signé le 26 juin 2009, l'enveloppe affectée à l'intéressement des salariés de dix sociétés du Groupe est déterminée en fonction du niveau de rentabilité des capitaux propres du Groupe, lorsque la législation locale l'autorise (voir page 167 du présent Document de référence).

6.2.3. Participation des salariés au capital

Le nombre d'actions TOTAL détenues par les salariés au 31 décembre 2010 se décompose de la façon suivante :

TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE	73 117 185
TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION	16 446 122
ELF PRIVATISATION N°1	977 948
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	705 829
Caisse Autonome du Groupe (Belgique)	295 866
Actions TOTAL issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE ^(a)	3 185 510
Total des actions détenues par les salariés	94 728 460

(a) Plan d'épargne entreprise.

Ainsi, les salariés du Groupe détiennent au 31 décembre 2010, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 94 728 460 actions TOTAL, soit 4,03% du capital et 7,72% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale de la Société à cette date.

6.2.4. Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale du 21 mai 2010, dans sa vingtième résolution, a délégué au Conseil d'administration la compétence de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de vingt-six mois à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-2 et L. 3332-18 et suivants du Code de travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce. Le nombre d'actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra dépasser 1,5% du capital social au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe en 2011, dans la limite de 12 millions d'actions, celles-ci seront émises avec jouissance au 1^{er} janvier 2010. Le Conseil d'administration a décidé de déléguer au Président-directeur général le pouvoir de fixer la période de souscription.

Le 14 mars 2011, le Président-directeur général a décidé que la période de souscription serait fixée du 16 mars au 1^{er} avril 2011 et a constaté que le prix de souscription unitaire serait de 34,80 euros.

Pour mémoire, le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 avait décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, dans la limite de 12 millions d'actions, au prix de souscription de 44,40 euros, avec jouissance au 1^{er} janvier 2007. La souscription a été ouverte du 10 au 28 mars 2008 inclus, donnant lieu à la création en 2008 de 4 870 386 actions TOTAL.

La gestion de chacun des trois FCPE d'actionnariat mentionnés ci-dessus est contrôlée par un Conseil de surveillance attitré composé pour deux tiers de représentants des porteurs de parts et pour un tiers de représentants de l'entreprise. Ce Conseil a notamment pour fonction d'examiner le Rapport de gestion et les comptes annuels ainsi que la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique et des opérations de fusion, de scission ou de liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE, dans les conditions prévues par leur règlement.

Ces règlements prévoient que les décisions sont prises à la majorité simple, hormis les décisions relatives à une modification du règlement du Fonds, à sa transformation ou à sa liquidation, qui sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers plus une voix, ainsi que les décisions relatives à l'apport des titres du Fonds Elf Privatisation en cas d'offre publique.

Pour les salariés détenant des actions sous les autres modalités mentionnées dans le tableau ci-dessus, le droit de vote s'exerce individuellement.

6.3. Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2010, sur la base des déclarations des administrateurs et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants du Groupe (Comité directeur et Trésorier) détenait moins de 0,5% du capital social :

- membres du Conseil d'administration (y compris Président-directeur général) : 474 450 actions ;
- Président-directeur général : 85 230 actions et 48 529 parts du FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » ;
- Comité directeur (y compris Président-directeur général) et Trésorier : 572 527 actions.

Par décision du Conseil d'administration :

- les dirigeants sociaux doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société ;
- les membres du Comité exécutif doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société, ces actions devant être acquises dans un délai maximum de trois ans à compter de la nomination au Comité exécutif.

Le nombre d'actions TOTAL à considérer inclut :

- les actions cessibles ou incessibles détenues en propre ;
- les parts du FCPE investi en actions TOTAL.

6.3.1. État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2010 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, réalisées par les personnes mentionnées aux paragraphes a) à c) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante:

Année 2010		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options sur actions
Thierry Desmarest ^(a)	Actions TOTAL	-	-	45 372	-	25 372
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Christophe de Margerie ^(a)	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	4 815,21	-	-	-	-
Michel Bénézit ^(a)	Actions TOTAL	-	3 170	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	27,68	47,23	-	-	-
François Cornélis ^(a)	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 241,32	-	-	-	-
Yves-Louis Darricarrère ^(a)	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	4,61	-	-	-	-
Jean-Jacques Guilbaud ^(a)	Actions TOTAL	-	-	5 000	-	5 000
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	345,33	259,48	652,79	-	-
Patrick de La Chevardièrre ^(a)	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	79,25	12,79	-	-	-

(a) Y compris les personnes liées au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) FCPE essentiellement investi en actions TOTAL.

TOTAL et ses actionnaires

1.	Cotation boursière	132
1.1.	Cotation de l'action	132
1.2.	Performance de l'action	133
2.	Dividende	136
2.1.	Politique de distribution du dividende	136
2.2.	Paielement du dividende	137
2.3.	Coupons	137
3.	Rachats d'actions	138
3.1.	Rachats et annulations d'actions en 2010	138
3.2.	Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions	138
3.3.	Programme de rachat 2011-2012	140
4.	Actionnariat	142
4.1.	Relations entre TOTAL et l'État français	142
4.2.	Rapprochement de Total avec PetroFina en 1999	142
4.3.	Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine	142
4.4.	Principaux actionnaires	143
4.5.	Actions propres détenues par le Groupe	144
4.6.	Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction	145
4.7.	Actionnariat salarié	145
4.8.	Structure de l'actionnariat	145
4.9.	Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées	145
5.	Communication financière	146
5.1.	Politique de communication	146
5.2.	Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	146
5.3.	Une relation de qualité au service des actionnaires individuels	146
5.4.	La détention des actions au nominatif	147
5.5.	Contacts actionnaires individuels	148
5.6.	Calendrier 2011	148
5.7.	Calendrier 2012	148
5.8.	Responsables de la Communication financière	149

1. Cotation boursière

1.1. Cotation de l'action

1.1.1. Places de cotation

Paris, Bruxelles, Londres et New York

1.1.2. Codes

ISIN	FR0000120271
Reuters	TOTF.PA
Bloomberg	FP FP
Datastream	F:TAL
Mnémono	FP

1.1.3. Présence dans les indices

CAC 40, Euro Stoxx 50, Stoxx Europe 50, DJ Global Titans

1.1.4. Présence dans les indices ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

DJSI World, DJSI Europe, FTSE4Good, ASPI

1.1.5. Poids dans les principaux indices au 31 décembre 2010

CAC 40	12,0%	1 ^{re} position
EURO STOXX 50	5,6%	1 ^{re} position
STOXX EUROPE 50	3,4%	6 ^e position
DJ GLOBAL TITANS	1,8%	23 ^e position

1.1.6. Première capitalisation de la Place de Paris et de la zone Euro au 31 décembre 2010

Principales capitalisations boursières de la zone Euro ^(a)

Au 31 décembre 2010

(en milliards d'euros)

TOTAL	93,2
Siemens	84,7
Telefónica	77,4
Anheuser-Busch InBev	68,7
Santander	66,0

(a) Source: Bloomberg pour les sociétés autres que TOTAL.

1.1.7. Capitalisation boursière au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾

93,2 milliards d'euros ⁽²⁾

125,7 milliards de dollars ⁽³⁾

1.1.8. Part du flottant

90% ⁽⁴⁾

1.1.9. Nominal

2,50 euros

1.1.10. Notation de la dette long terme et court terme au 31 décembre 2010 (long terme/perspective/court terme)

Standard & Poor's : AA / Negative / A-1+

Moody's : Aa1 / Stable / P-1

DBRS : AA / Stable / R-1 (middle)

(1) Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2010 : 2 349 640 931.

(2) Cours de clôture de l'action TOTAL à Paris au 31 décembre 2010 : 39,65 euros.

(3) Cours de clôture de l'ADR TOTAL à New York au 31 décembre 2010 : 53,48 dollars.

(4) Source Euronext.

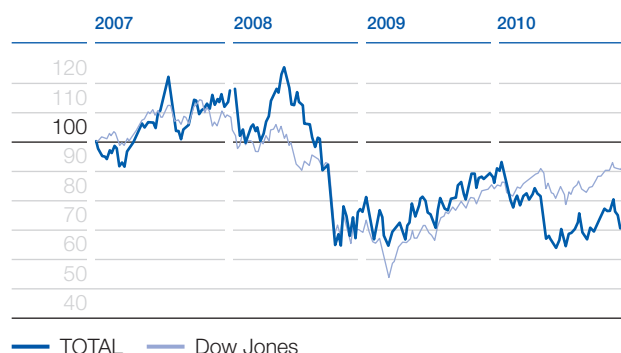
1.2. Performance de l'action

Évolution du cours de Bourse (en euros)
de l'action TOTAL à Paris (2007-2010) ^(a)



Source: Bloomberg - Cours de l'action au 31 décembre 2010: 39,65 euros.
(a) Base 100 au 1^{er} janvier 2007.

Évolution du cours de Bourse (en dollars)
de l'ADR à New York (2007-2010) ^(a)



Source: Bloomberg - Cours de l'ADR au 31 décembre 2010: 53,48 dollars.
(a) Base 100 au 1^{er} janvier 2007.

1.2.1. Opération Arkema

Dans le cadre de la scission des activités chimiques d'Arkema des autres activités chimiques du Groupe, l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 a approuvé l'apport sous le régime juridique des scissions, à la société Arkema, par TOTAL S.A. de l'ensemble de ses participations dans les sociétés faisant partie du périmètre Arkema, ainsi que l'attribution pour chaque action TOTAL d'un droit à attribution d'actions Arkema, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Par ailleurs, les actions Arkema sont librement négociables sur le marché d'Euronext Paris depuis le 18 mai 2006.

Conformément aux dispositions figurant dans un « avis préalable à la mise en vente de titres non réclamés » paru le 3 août 2006 dans le journal *Les Échos*, les actions Arkema non réclamées au 3 août 2008 correspondant aux droits d'attribution formant rompus ont été mises en vente sur le marché Euronext Paris au prix moyen de 32,5721 euros. En conséquence, à compter de cette date, le prix d'indemnisation unitaire des droits d'attribution d'actions Arkema est de 3,25721 euros (avis NYSE Euronext n° PAR_20080812_02958_EUR). BNP Paribas Securities Services a procédé à l'indemnisation des intermédiaires financiers sur remise des droits d'attribution Arkema correspondants. À compter du 4 août 2018, les sommes non réclamées seront versées à la Caisse des dépôts et consignations où elles seront encore susceptibles d'être réclamées par les titulaires durant une période de vingt ans. Passé ce délai, les sommes seront définitivement acquises à l'État.

1.2.2. Évolution du cours de Bourse en Europe des principales compagnies pétrolières européennes entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 (cours de clôture en devises locales)

TOTAL (euro)	-11,9%
BP (livre sterling)	-22,4%
Royal Dutch Shell A (euro)	+17,2%
Royal Dutch Shell B (livre sterling)	+16,8%
ENI (euro)	-8,2%

Source: Bloomberg

1.2.3. Évolution du cours de Bourse aux États-Unis (cours de l'ADR pour les sociétés européennes) des principales compagnies pétrolières internationales entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 (cours de clôture en dollars)

TOTAL	-16,5%
ExxonMobil	+7,2%
BP	-23,8%
Royal Dutch Shell A	+11,1%
Royal Dutch Shell B	+14,7%
Chevron	+18,5%
ENI	-13,6%
ConocoPhillips	+33,4%

Source: Bloomberg

1.2.4. Valorisation d'un portefeuille investi en actions TOTAL

Rendement net (hors avoir fiscal) de 4,2% par an sur dix ans.

1.2.5. Multiplication de l'investissement initial par 1,5 en dix ans

Pour 1 000 euros investis en actions TOTAL, au 31 décembre de l'année N, par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TOTAL du montant des dividendes nets (sans prise en compte de l'impôt fiscal), hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Date d'investissement	Taux de rendement annuel de l'actionnaire ^(a)		Valeur au 31 décembre 2010 de 1 000 euros investis	
	TOTAL	CAC 40 ^(b)	TOTAL	CAC 40
1 an 1 ^{er} janvier 2010	-6,9%	-0,4%	931	996
5 ans 1 ^{er} janvier 2006	-0,9%	-0,9%	956	956
10 ans 1 ^{er} janvier 2001	+4,2%	-1,7%	1 509	842
15 ans 1 ^{er} janvier 1996	+13,1%	+7,3%	6 338	2 877

(a) Les cours de l'action TOTAL pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels tiennent compte de l'ajustement effectué par Euronext Paris à la suite du détachement des droits à attribution d'actions Arkema.

(b) Les cours de l'indice CAC 40 pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels incluent l'ensemble des dividendes distribués par les sociétés qui font partie de l'indice.

1.2.6. Informations synthétiques

Les données antérieures au 18 mai 2006 figurant dans ce tableau ont été ajustées pour prendre en compte la division par quatre du nominal de l'action en divisant par quatre les cours négociés et les dividendes et en multipliant par quatre les volumes échangés à Paris.

Cours de l'action

(en euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Plus haut (en séance)	46,735	45,785	59,50	63,40	58,15
Plus haut ajusté ^(a) (en séance)	-	-	-	-	57,40
Plus bas (en séance)	35,655	34,25	31,52	48,33	46,52
Plus bas ajusté ^(a) (en séance)	-	-	-	-	-
Dernier de l'année (clôture)	39,65	45,005	38,91	56,83	54,65
Dernier cours ajusté de l'année (clôture) ^(a)	-	-	-	-	-
Moyenne des trente derniers cours (clôture)	39,164	43,194	39,58	55,31	54,30
Volume de transaction (moyenne par séance)					
Euronext Paris	6 808 245	7 014 959	11 005 751	10 568 310	10 677 157
New York Stock Exchange ^(b) (nombre d'ADR)	3 329 778	2 396 192	2 911 002	1 882 072	1 500 331
Dividende ^(c)	2,28	2,28	2,28	2,07	1,87

(a) Cours ajusté de l'apport-scission d'Arkema.

(b) À la suite de la division par quatre du nominal de l'action qui avait été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 et qui est intervenue le 18 mai 2006, ainsi que la division par deux de l'ADR intervenue le 23 mai 2006, un ADR correspondant à une action TOTAL. En outre, les données sur les volumes échangés à New York avant le 23 mai 2006 ont été multipliées par deux.

(c) Pour 2010, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 13 mai 2011. Ce montant comprend l'acompte de 1,14 euro par action, à valoir sur le dividende au titre de 2010, qui a été mis en paiement le 17 novembre 2010 et est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

1.2.7. Évolution de l'action TOTAL sur les dix-huit derniers mois (Euronext Paris) ^(a)

	Volume moyen en séance	Plus haut en séance (en euros)	Plus bas en séance (en euros)
Septembre 2009	7 537 239	42,45	38,91
Octobre 2009	7 312 637	43,11	39,005
Novembre 2009	5 908 294	43,495	40,50
Décembre 2009	5 010 797	45,785	41,50
Janvier 2010	6 089 982	46,735	41,215
Février 2010	7 098 526	43,165	40,05
Mars 2010	5 738 794	43,25	40,90
Avril 2010	7 882 589	44,625	40,50
Mai 2010	11 547 964	41,305	36,21
Juin 2010	8 184 619	41	36,48
Juillet 2010	6 295 437	39,645	35,655
Août 2010	5 302 726	41	36,225
Septembre 2010	6 210 487	39,67	36,77
Octobre 2010	5 822 245	39,72	37,52
Novembre 2010	6 719 213	41,275	36,91
Décembre 2010	5 162 212	40,79	37,195
Janvier 2011	6 530 899	43,575	40,01
Février 2011	6 214 549	44,47	42,325
Maximum sur la période		46,735	
Minimum sur la période			35,655

(a) Source : Euronext Paris.

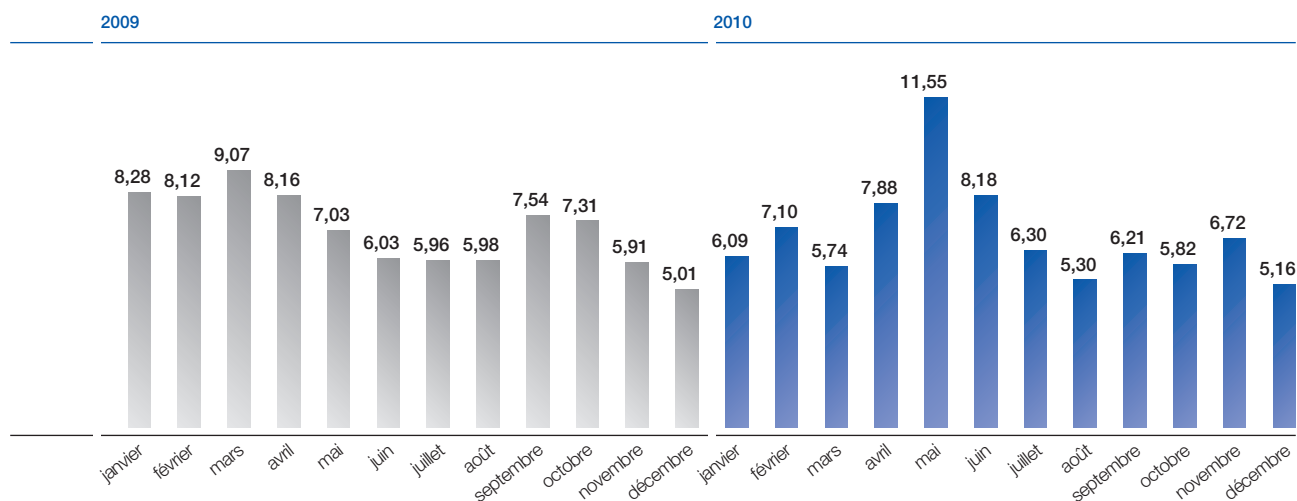
Clôture de l'action TOTAL sur Euronext Paris

(en euros)



Volume moyen échangé en séance sur l'action TOTAL sur Euronext Paris

(en millions d'actions)



2. Dividende

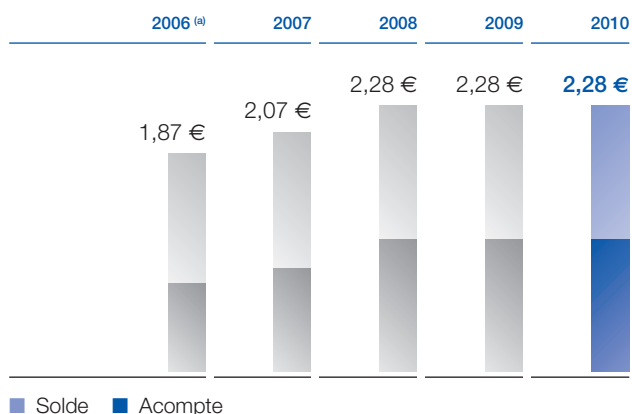
2.1. Politique de distribution du dividende

2.1.1. Dividende au titre de l'exercice 2010

Depuis 2004, la Société procède au paiement d'un acompte sur dividende au mois de novembre, le paiement du solde du dividende intervenant après l'Assemblée générale annuelle qui se tient en mai. Les paiements de l'acompte et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2010 continuent à être payés selon cette politique.

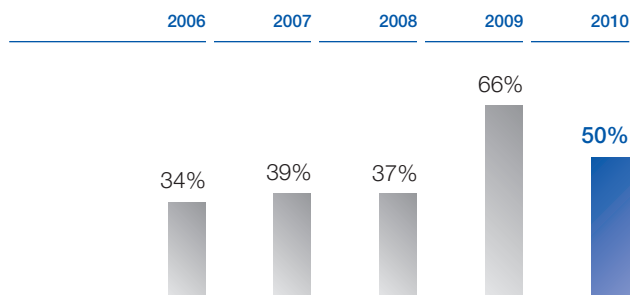
Le Conseil d'administration du 29 juillet 2010 a fixé à 1,14 euro le montant de l'acompte à valoir sur le dividende au titre de l'exercice 2010. Cet acompte a été détaché de l'action sur Euronext Paris le 12 novembre 2010 et mis en paiement le 17 novembre 2010.

Au titre de l'exercice 2010, TOTAL souhaite poursuivre sa politique de dividende en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011 un dividende total de 2,28 euros par action, dont un solde de 1,14 euro par action qui serait détaché le 23 mai 2011 et mis en paiement le 26 mai 2011. Ce dividende de 2,28 euros par action est stable par rapport à l'année précédente. Au titre des cinq derniers exercices, la hausse du dividende s'élève en moyenne à 5,1% ⁽¹⁾ par an.



(a) Par ailleurs, le 18 mai 2006, chaque action TOTAL a reçu un droit d'attribution à une action Arkema, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema.

Pour 2010, le taux de distribution des résultats de TOTAL s'élève à 50% ⁽²⁾. L'évolution du taux de distribution ⁽³⁾ au cours des cinq derniers exercices est la suivante :



(1) Cette hausse ne prend pas en compte le droit d'attribution Arkema octroyé le 18 mai 2006.

(2) Sur la base d'un résultat net ajusté dilué par action de 4,58 euros.

(3) Sur la base du résultat net ajusté dilué par action de l'exercice considéré.

2.1.2. Modification de la politique de paiement du dividende

Le Conseil d'administration de TOTAL a décidé le 28 octobre 2010 de modifier la périodicité des paiements d'acompte sur dividende et d'adopter une politique de paiement trimestriel.

Les paiements trimestriels d'acomptes sur dividende commenceront à compter de l'exercice 2011, après paiement du solde du dividende de l'exercice 2010. Ainsi, le premier acompte trimestriel au titre de l'exercice 2011 devrait être versé courant septembre 2011.

Sous réserve des décisions du Conseil d'administration, et de l'Assemblée générale s'agissant de l'approbation des comptes de la Société ainsi que du solde du dividende, le calendrier de détachement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2011 serait donc le suivant :

- 19 septembre 2011 ;
- 19 décembre 2011 ;
- 19 mars 2012 ;
- 18 juin 2012.

Ce calendrier indicatif concerne les dates de détachements relatifs aux actions.

2.2. Paiement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas Securities Services, est versé aux intermédiaires financiers teneurs de compte suivant la procédure du paiement direct par Euroclear France.

The Bank of New York Mellon (101 Barclay Street 22 W, New York, NY 10286, USA) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR (*American Depositary Receipts*).

2.2.1. Paiement du dividende sur les certificats représentatifs d'actions

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions PetroFina, TOTAL a émis des certificats représentatifs d'actions (CR Action). Le CR Action est un mode de représentation des actions prévu par la loi française, émis par Euroclear France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Le CR Action est émis soit sous forme matérielle, soit sous forme d'inscription en compte-titres, et présente les caractéristiques d'une valeur mobilière au porteur. Le CR Action est librement convertible entre la forme matérielle et l'inscription en compte-titres. Toutefois, conformément à la loi belge du 14 décembre 2005 sur la dématérialisation des titres en Belgique, les CR Action ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2008, date de l'entrée en vigueur de la loi. Par ailleurs, de nouveaux CR Action ont été émis à la suite de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL en 2006. ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Action en circulation.

Le paiement des coupons détachés des CR Action est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, au guichet des établissements suivants :

ING Belgique Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique
BNP Paribas Fortis Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique
KBC BANK N.V. Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

2.2.2. Strips-VVPR TOTAL

Les Strips-VVPR sont des valeurs mobilières qui permettent aux actionnaires dont le domicile fiscal est en Belgique de bénéficier d'un précompte mobilier belge réduit de 25% à 15% sur le dividende payé par TOTAL. Ces Strips-VVPR sont négociables séparément des actions TOTAL et sont cotés au marché semi-continu de la Bourse de Bruxelles. Conformément à la loi belge du 14 décembre 2005 sur la dématérialisation des titres en Belgique, les Strips-VVPR ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée à leur titulaire à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les Strips-VVPR ne confèrent de droits que dans la mesure où ils accompagnent des actions TOTAL. Au 31 décembre 2010, il y avait 227 734 056 Strips-VVPR TOTAL en circulation.

2.3. Coupons

Exercice	Date de détachement	Date de paiement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant net (en euros)	Montant net (en euros) ^(a)
2003	24/05/2004	24/05/2004	24/05/2009	Dividende	4,70	1,18
2004	24/11/2004	24/11/2004	24/11/2009	Acompte sur dividende	2,40	0,60
	24/05/2005	24/05/2005	24/05/2010	Solde sur dividende	3,00	0,75
2005	24/11/2005	24/11/2005	24/11/2010	Acompte sur dividende	3,00	0,75
	18/05/2006 ^(b)	18/05/2006 ^(b)	18/05/2011	Solde sur dividende	3,48	0,87
2006	17/11/2006	17/11/2006	17/11/2011	Acompte sur dividende	0,87	0,87
	18/05/2007	18/05/2007	18/05/2012	Solde sur dividende	1,00	1,00
2007	16/11/2007	16/11/2007	16/11/2012	Acompte sur dividende	1,00	1,00
	20/05/2008	23/05/2008	23/05/2013	Solde sur dividende	1,07	1,07
2008	14/11/2008	19/11/2008	19/11/2013	Acompte sur dividende	1,14	1,14
	19/05/2009	22/05/2009	22/05/2014	Solde sur dividende	1,14	1,14
2009	13/11/2009	18/11/2009	18/11/2014	Acompte sur dividende	1,14	1,14
	27/05/2010	01/06/2010	01/06/2015	Solde sur dividende	1,14	1,14
2010 ^(c)	12/11/2010	17/11/2010	17/11/2015	Acompte sur dividende	1,14	1,14
	23/05/2011	26/05/2011	26/05/2016	Solde sur dividende	1,14	1,14

(a) Montants nets retraités pour tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 18 mai 2006.

(b) Par ailleurs, le 18 mai 2006, chaque action TOTAL a reçu un droit d'attribution à une action Arkema, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema.

(c) Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011 de verser un dividende de 2,28 euros par action au titre de l'exercice 2010, sous forme numéraire uniquement.

Un acompte de 1,14 euro par action ayant été détaché le 12 novembre 2010 et mis en paiement le 17 novembre 2010, le solde à distribuer serait de 1,14 euro par action, détaché le 23 mai 2011 et mis en paiement le 26 mai 2011.

3. Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat a été fixé à 70 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit

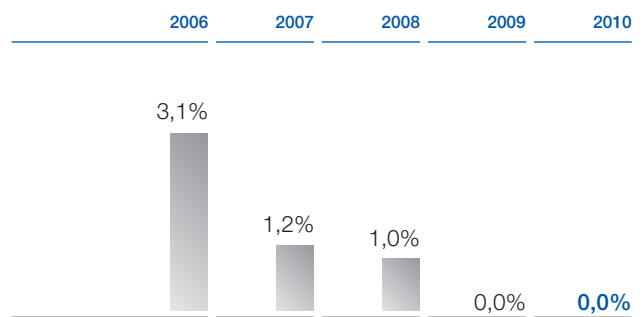
mois et a remplacé l'autorisation précédente de l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011 d'approuver une autorisation d'intervention sur l'action TOTAL au travers d'un programme de rachat d'actions réalisé dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément aux dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003. Les modalités de ce programme sont décrites aux pages 140 à 141 du présent Document de référence.

3.1. Rachats et annulations d'actions en 2010

Au cours de l'année 2010, TOTAL n'a procédé à aucun rachat d'actions. Au cours des vingt-quatre mois précédant le 31 décembre 2010, 24 800 000 actions TOTAL ont été annulées, soit 1,1% du capital social au 31 décembre 2010.

Pourcentage du capital racheté ⁽¹⁾



3.2. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions

3.2.1. Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2010

En 2010, TOTAL n'a procédé à aucun rachat d'actions.

3.2.2. Actions inscrites au nom de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2010

Le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société (autodétention) s'élève, au 31 décembre 2010, à 12 156 411 actions représentant 0,52% du capital de TOTAL S.A. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe (autocontrôle), ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions TOTAL détenues par le Groupe s'élève, au 31 décembre 2010, à 112 487 679 actions représentant 4,79% du capital de TOTAL S.A., réparties, d'une part, en 12 156 411 actions d'autodétention, dont 6 012 460 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions et 6 143 951 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans

d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions et, d'autre part, en 100 331 268 actions d'autocontrôle.

Il est rappelé que les actions achetées en vue d'une allocation aux salariés de la Société et de sociétés de son groupe dans le cadre de l'un des objectifs visés par l'article 3 du règlement CE n°2273/2003 du 22 décembre 2003, lorsqu'elles sont détenues en couverture de plans d'options d'achat d'actions devenus caducs ou en couverture de plans d'attribution gratuite d'actions n'ayant pas été attribuées à l'issue de la période d'acquisition, sont destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat d'actions TOTAL ou à des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL, qui pourraient être décidés par le Conseil d'administration.

3.2.3. Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2010

1 263 272 actions TOTAL ont été cédées en 2010 au prix moyen de 39,03 euros par action à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions TOTAL attribuées dans le cadre du plan d'options d'achat décidé par le Conseil d'administration du 9 juillet 2002.

(1) Capital moyen sur l'exercice N = (capital au 31 décembre N-1 + capital au 31 décembre N)/2. Hors rachats d'actions liés aux attributions gratuites d'actions au titre des plans 2005, 2006, 2007 et 2008.

Par ailleurs, 1 656 239 actions TOTAL ont été cédées en 2010 à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions successivement décidés par le Conseil d'administration les 19 juillet 2005, 18 juillet 2006, 17 juillet 2007, 9 septembre 2008, 15 septembre 2009 et 14 septembre 2010, ainsi que d'attributions définitives anticipées dans le cadre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil du 21 mai 2010.

En raison de l'application de la condition de performance, le taux d'acquisition a été de 60% pour le plan 2008.

3.2.4. Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2009, 2010 et 2011

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois, le Conseil d'administration a décidé d'annuler 24 800 000 actions le 30 juillet 2009. Ces actions étaient inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux. Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sur la base du capital social de 2 349 640 931 actions au 31 décembre 2010 et compte tenu de l'annulation réalisée le 30 juillet 2009 (à hauteur de 24 800 000 actions), la Société est susceptible, jusqu'au 30 juillet 2011, de procéder à l'annulation d'au maximum 210 164 093 actions avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

3.2.5. Réallocations à d'autres finalités au cours de l'exercice 2010

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008, ou dans le cadre d'autorisations antérieures, n'ont pas, au cours de l'exercice 2010, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

3.2.6. Modalités des rachats et utilisation de produits dérivés

Entre le 1^{er} janvier 2010 et le 28 février 2011, la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés sur les marchés actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009 puis par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010.

3.2.7. Actions inscrites au nom de la Société et de ses filiales au 28 février 2011

Au 28 février 2011, le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société s'élève à 12 155 685 actions représentant 0,52% du capital de TOTAL S.A. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe, ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions propres détenues par le Groupe au 28 février 2011 s'élève à 112 486 953 actions représentant 4,79% du capital de TOTAL S.A., réparties, d'une part, en 12 155 685 actions d'autodétention, dont 6 012 460 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions, 6 143 225 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions et, d'autre part, en 100 331 268 actions d'autocontrôle.

Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011^(a), hors cessions relatives aux plans d'attribution gratuite d'actions :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2011			
	Achats	Ventes ^(b)	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	-	899 344	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (€)	-	39,03	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants (M€)	-	35,1	-	-	-	-

(a) Conformément à la réglementation applicable au 28 février 2011, la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme figurant dans le Document de référence de TOTAL pour l'exercice 2009 a été arrêté.

(b) Cessions réalisées au titre de l'exercice d'options d'achat d'actions TOTAL dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions décidé par le Conseil d'administration du 9 juillet 2002.

En outre, 1 655 843 actions TOTAL ont été cédées entre le 1^{er} mars 2010 et le 28 février 2011 à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions successivement décidés par le Conseil d'administration les 19 juillet 2005, 18 juillet 2006, 17 juillet 2007, 9 septembre 2008, 15 septembre 2009 et 14 septembre 2010, ainsi que d'attributions définitives anticipées dans le cadre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil du 21 mai 2010.

En raison de l'application de la condition de performance, le taux d'acquisition a été de 60% pour le plan 2008.

Au 28 février 2011

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	0,52%
Nombre d'actions détenues en portefeuille ^(a)	12 155 685
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	477
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(b)	540
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe ^(c)	4,79%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	112 486 953
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	3 503
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(b)	4 996

(a) TOTAL S.A. n'a pas racheté d'actions durant les 3 jours de Bourse précédant le 28 février 2011. En conséquence, TOTAL S.A. a la propriété de l'ensemble des actions détenues en portefeuille à cette date.

(b) Sur la base d'un cours de clôture de 44,41 euros par action au 28 février 2011.

(c) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

3.3. Programme de rachat 2011-2012

3.3.1. Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou aux salariés de la Société ou d'une filiale du Groupe ;
- remettre des actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action TOTAL dans le cadre d'un contrat de liquidités.

3.3.2. Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 13 mai 2011 au travers de la cinquième résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions

autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Au 31 décembre 2010, parmi les 2 349 640 931 actions composant son capital social, la Société détenait, directement 12 156 411 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales, 100 331 268 actions, soit au total 112 487 679 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 122 476 414 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 8 573 348 980 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- des programmes d'options d'achat d'actions, plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe (et notamment dans le cadre de programmes d'attribution gratuite d'actions).

Les rachats pourraient aussi avoir pour objectif une des pratiques de marché admises par l'AMF, à savoir :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action TOTAL S.A. par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en Bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisée ou admise par la loi ou la réglementation en vigueur. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois ;
- soit attribuées gratuitement aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux attributaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- soit remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée générale ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. Elle prive d'effet à hauteur de la partie non utilisée la sixième résolution de l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2010. »

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 avait autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par annulation d'actions dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, au travers de la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire en une ou plusieurs fois le capital social par annulation d'actions que la Société détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de ce même article. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser sur ses seules décisions cette réduction du capital, dans la limite de 10% par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital

social existant à la date de l'opération, en arrêter le montant, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes, modifier consécutivement les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires. Cette autorisation, qui annule et remplace à hauteur de la partie non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2002 dans sa treizième résolution, expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. »

3.3.3. Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2010 (2 349 640 931 actions) et compte tenu des 112 486 953 actions détenues par le Groupe au 28 février 2011, soit 4,79% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 122 477 140 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 8 573 399 800 euros sur la base du cours maximum d'achat de 70 euros.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota a priori, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations de rachat d'actions pourront être effectuées à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, mais à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Durée et calendrier du programme de rachat

Conformément à la cinquième résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de cette Assemblée, expirant donc le 13 novembre 2012.

Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les rachats d'actions (pages 138 à 140 du présent Document de référence).

4. Actionariat

4.1. Relations entre TOTAL et l'État français

Depuis l'abrogation le 3 octobre 2002 du décret du 13 décembre 1993 portant sur l'instauration d'une action spécifique de l'État français dans le capital d'Elf Aquitaine, il n'y a plus de convention ou de disposition réglementaire régissant des relations d'actionnaires entre TOTAL (ou sa filiale Elf Aquitaine) et l'État français.

4.2. Rapprochement de Total avec PetroFina en 1999

En décembre 1998, Total⁽¹⁾, d'une part, et Electrafina, Investor, Tractebel, Electrabel et AG 1824 (les Apporteurs), d'autre part, ont signé une convention d'apport en nature par laquelle les Apporteurs ont apporté à Total leurs actions PetroFina. Par la suite, Total a lancé en 1999 une offre publique d'échange sur l'intégralité des actions PetroFina non encore en sa possession, selon une parité d'échange identique au rapport d'échange prévu en décembre 1998. À l'issue de cette offre publique, Total détenait 98,8% du capital de Petrofina.

En octobre 2000, TotalFinaElf a lancé selon la même parité d'échange une offre publique d'échange complémentaire sur les actions PetroFina non encore en sa possession. Au 31 décembre 2000, TotalFinaElf détenait 99,6% du capital de PetroFina. Puis, en avril 2001, l'Assemblée générale extraordinaire de Total Chimie a approuvé l'apport, par TotalFinaElf à Total Chimie (filiale à 100% de TOTAL S.A.), de l'intégralité de la participation détenue par la Société dans PetroFina. Enfin, en septembre 2001, le Conseil d'administration de Total Chimie a décidé de lancer une offre publique de reprise (OPR) sur les 90 129 titres PetroFina non encore détenus. Total Chimie détient à ce jour la totalité des actions PetroFina.

Le 22 décembre 2006, la Cour d'appel de Bruxelles a rendu un arrêt dans lequel elle a mis fin à la mesure de séquestre ordonnée par le Tribunal de commerce de Bruxelles le 15 avril 2002 à la suite d'une assignation introduite par des actionnaires minoritaires de PetroFina détenant 4 938 actions. En mai 2003, le même groupe d'anciens actionnaires minoritaires de PetroFina a assigné Total Chimie et PetroFina devant le tribunal de commerce de Bruxelles, contestant notamment le prix offert par Total Chimie lors de l'OPR ainsi que les conditions de la cession des actifs de Fina Exploration Norway (FEN SA) par PetroFina à Total Norge AS en décembre 2000. En juin 2006, TOTAL S.A. a été assignée en intervention forcée dans cette même procédure par les mêmes demandeurs. Par jugements en date des 31 mai 2007 et 8 février 2008, le tribunal de commerce de Bruxelles a décidé, avant dire droit, de nommer un expert, aux frais des demandeurs, avec pour mission d'examiner la valorisation d'actifs de PetroFina en Angola et en Norvège au regard de l'OPR initiée par Total Chimie. Total Chimie, PetroFina et TOTAL S.A. ont interjeté appel le 16 avril 2008 des décisions rendues par le Tribunal de commerce de Bruxelles. La procédure est actuellement en cours devant la Cour d'appel de Bruxelles. À la suite de plusieurs désistements de minoritaires, les plaignants, à ce jour, représentent moins de 2 000 titres.

4.3. Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine

En 1999, les Conseils d'administration de TotalFina et d'Elf Aquitaine ont proposé à leurs actionnaires de rapprocher les deux entreprises au moyen d'une offre publique d'échange. À l'issue de l'offre, TotalFina s'est porté acquéreur des 254 345 078 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 371 735 114 actions nouvelles TotalFina. En 2000, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une offre publique de retrait portant sur l'ensemble des actions Elf Aquitaine non encore détenues par la Société. À l'issue de cette offre, TotalFinaElf a acquis les 10 828 326 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 14 437 768 actions nouvelles TotalFinaElf.

À la suite de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire annoncée le 24 mars 2010, TOTAL S.A. détient désormais 100% des titres émis par Elf Aquitaine.

L'offre publique de retrait s'est déroulée du 16 avril au 29 avril 2010 inclus au prix de 305 euros par action (coupon du solde du dividende 2009 attaché). Elle portait sur la totalité des actions Elf Aquitaine non détenues directement ou indirectement par TOTAL S.A., à savoir 1 468 725 actions Elf Aquitaine représentant 0,52% du capital et 0,27% des droits de vote de la société.

Le retrait obligatoire a été mis en œuvre le 30 avril 2010, afin d'acquérir la totalité des actions Elf Aquitaine visées par l'offre et non présentées à celle-ci, moyennant une indemnisation par action identique au prix de l'offre, soit 305 euros par action Elf Aquitaine (coupon du solde du dividende 2009 attaché).

L'action a été radiée de la cote d'Euronext Paris le 30 avril 2010 (avis AMF n°210C0376).

(1) La dénomination « Total » est devenue « TotalFina S.A. » le 14 juin 1999. Puis, « TotalFina S.A. » a été changée en « TotalFinaElf S.A. » par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mars 2000 et, enfin, en « TOTAL S.A. » par l'Assemblée générale du 6 mai 2003.

4.4. Principaux actionnaires

4.4.1. Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires de TOTAL au 31 décembre 2010, 2009 et 2008 sont les suivants :

Au 31 décembre	2010			2009		2008	
	% du capital	% des droits de vote	% des droits de vote théoriques ^(a)	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Groupe Bruxelles Lambert ^{(b) (c)}	4,0	4,0	3,7	4,0	4,0	4,0	4,0
Compagnie Nationale à Portefeuille ^{(b) (c)}	1,6	1,6	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Areva ^(b)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,6
BNP Paribas ^(b)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Salariés du Groupe ^{(b) (d)}	4,0	7,7	7,1	3,9	7,5	3,8	7,4
Autres actionnaires nominatifs (hors Groupe)	1,4	2,5	2,3	1,4	2,4	1,2	2,1
Détention intra-Groupe	4,8	-	8,3	4,9	-	6,0	-
<i>dont TOTAL S.A.</i>	0,5	-	0,5	0,6	-	1,8	-
<i>dont Total Nucléaire</i>	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1	-
<i>dont filiales d'Elf Aquitaine</i>	4,2	-	7,7	4,2	-	4,1	-
Autres actionnaires au porteur	84,0	84,0	77,0	84,2	84,5	83,1	84,3
<i>dont porteurs d'ADS ^(e)</i>	8,0	8,0	7,4	7,5	7,6	8,2	8,3

(a) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

(b) Actionnaires dont des dirigeants sociaux (ou s'agissant des salariés, des représentants) siègent au Conseil d'administration de TOTAL S.A.

(c) Groupe Bruxelles Lambert est une société contrôlée conjointement par la famille Desmarais et Frère-Bourgeois S.A., par l'intermédiaire principalement, pour ce dernier, de sa participation directe et indirecte dans Compagnie Nationale à Portefeuille. Par ailleurs, il existe une action de concert déclarée entre Groupe Bruxelles Lambert et Compagnie Nationale à Portefeuille.

(d) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

(e) American Depositary Shares cotés au New York Stock Exchange.

La participation des principaux actionnaires au 31 décembre 2010 a été établie sur la base de 2 349 640 931 actions, auxquelles sont attachés 2 350 274 592 droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale, ou 2 563 093 539 droits de vote théoriques ⁽¹⁾ s'il est tenu compte de :

- 12 156 411 droits de vote attachés aux 12 156 411 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote ;
- 200 662 536 droits de vote correspondant aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée générale.

Pour les exercices antérieurs, la participation des principaux actionnaires a été établie sur la base de 2 348 422 884 actions auxquelles étaient attachés 2 339 384 550 droits de vote qui pouvaient être exercés en Assemblée générale au 31 décembre 2009 et 2 371 808 074 actions, auxquelles étaient attachés 2 339 251 395 droits de vote qui pouvaient être exercés en Assemblée générale au 31 décembre 2008.

4.4.2. Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts rappelle que TOTAL S.A. a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme des droits de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

4.4.3. Déclaration de franchissements de seuils

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention d'un nombre d'actions représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%),

des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (1/3), de la moitié (50%), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote ⁽²⁾, dans un délai de quatre jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

(1) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

(2) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette Assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Les déclarations doivent être envoyées au responsable de la Communication financière à Paris (coordonnées au point 5.8 du présent chapitre).

4.4.4. Déclaration de cessions temporaires de titres

En application de l'obligation légale, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce), détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 225-126 du code précité, un nombre d'actions représentant plus du deux-centième (0,5%) des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à 00h00.

Les déclarations doivent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : holding.df-declarationdeparticipation@total.com

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations de cession temporaire précitées sont privées du droit de vote pour l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

4.5. Actions propres détenues par le Groupe

Au 31 décembre 2010, la Société détient, directement ou par l'intermédiaire de filiales indirectes, 112 487 679 actions TOTAL, soit 4,79% du capital social à cette date. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Pour plus d'informations, voir le chapitre 8 (Renseignements généraux - Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales) du présent Document de référence.

4.5.1. Actions directement détenues par la Société (autodétention)

La Société détient directement, au 31 décembre 2010, 12 156 411 actions TOTAL, soit 0,52% du capital social à cette date.

4.4.5. Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'un seul actionnaire, le concert formé par Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) et Groupe Bruxelles Lambert (GBL), détient à la clôture de l'exercice 2010, 5% ou plus du capital de TOTAL ⁽¹⁾.

En outre, deux actionnaires connus détiennent, à la clôture de l'exercice 2010, 5% ou plus des droits de vote au sein des assemblées générales d'actionnaires de TOTAL :

– le concert formé par CNP et GBL

Dans l'avis AMF n°209C1156 datant du 2 septembre 2009, le concert formé par CNP et GBL a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 août 2009, le seuil de 5% des droits de vote et détenir 127 149 464 actions TOTAL représentant 127 745 604 droits de vote, soit 5,42% du capital et 5,0009% des droits de vote théoriques ⁽²⁾ (sur la base d'un capital composé de 2 347 601 812 actions représentant 2 554 431 468 droits de vote). Par ailleurs, à la connaissance de la Société, le concert formé par CNP et GBL détient, au 31 décembre 2010, 5,56% du capital, représentant 5,59% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale et 5,12% des droits de vote théoriques ⁽²⁾.

– le Fonds commun de placement « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »

À la connaissance de la Société, le Fonds commun de placement « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » détient, au 31 décembre 2010, 3,11% du capital représentant 5,94% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale et 5,44% des droits de vote théoriques ⁽²⁾.

4.4.6. Pacte d'actionnaires

TOTAL n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

4.5.2. Actions TOTAL détenues par les sociétés du Groupe (autocontrôle)

Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par la Société, détient, au 31 décembre 2010, 2 023 672 actions TOTAL. Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval, des filiales indirectes d'Elf Aquitaine, détiennent respectivement, au 31 décembre 2010, 22 203 704, 4 104 000 et 71 999 892 actions TOTAL, soit un total de 98 307 596 actions. Au 31 décembre 2010, la Société détient, par l'intermédiaire de filiales indirectes, 4,27% du capital social.

(1) Avis AMF 209C1156 du 2 septembre 2009.

(2) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

4.6. Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction

Les informations correspondantes figurent au chapitre 5 (Gouvernement d'entreprise - Composition du Conseil d'administration et Participation au capital des organes d'administration et de direction) du présent Document de référence.

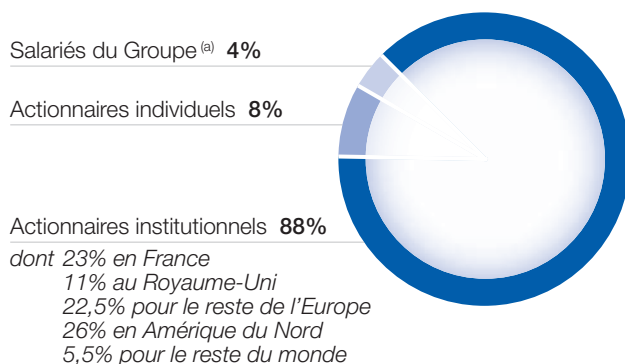
4.7. Actionnariat salarié

Les informations correspondantes figurent au chapitre 5 (Gouvernement d'entreprise - Accord de participation des salariés au capital) et au chapitre 8 (Renseignements généraux - Épargne salariale, intéressement et participation du personnel) du présent Document de référence.

4.8. Structure de l'actionnariat

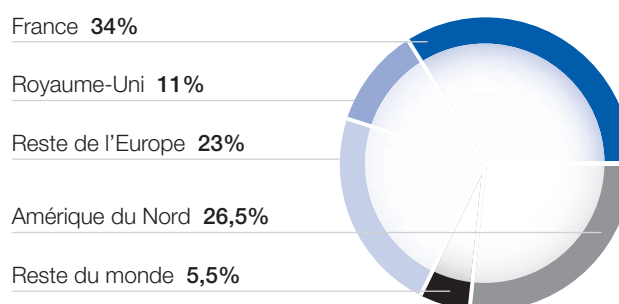
(Estimation au 31 décembre 2010, hors détention intra-Groupe)

4.8.1. Par catégorie d'actionnaires



(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

4.8.2. Par zone géographique



Le nombre d'actionnaires individuels français de TOTAL est estimé approximativement à 540 000.

4.9. Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées

4.9.1. Conventions et engagements réglementés

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TOTAL S.A. sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2010 figure en annexe 3, pages 278 et 279 du présent Document de référence.

La liste et l'objet des autres conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales visés à l'article L. 225-39 du Code de commerce, mis à la disposition des actionnaires au siège social, ne fait apparaître aucune convention susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

4.9.2. Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement CE n°1606/2002, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2008, 2009 ou 2010, figure à la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées dans lesquelles TOTAL exerce une influence notable.

5. Communication financière

5.1. Politique de communication

Outre son Document de référence déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe diffuse régulièrement des informations sur ses activités à travers des publications périodiques, sur son site Internet www.total.com et par voie de communiqué de presse pour les nouvelles significatives. Les présentations du Groupe sur ses résultats et ses perspectives sont également consultables sur son site Internet. Enfin, une version anglaise du Document de référence est également disponible pour information.

La Société dépose, parallèlement à son Document de référence, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès

de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) (voir page 168 du présent Document de référence).

Enfin, le Groupe organise régulièrement des réunions d'information et intervient également dans des conférences, tant en France qu'à l'étranger, destinées aux actionnaires, aux investisseurs et aux analystes financiers.

En 2010, TOTAL a remporté plusieurs prix attribués par l'Institutional Investor Research Group, *I/R Magazine* et le Thomson Exel Survey, dont celui de meilleur service Relations investisseurs pour les compagnies cotées (Oil & Gas), récompensant la qualité de sa communication financière.

5.2. Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

Les membres de la Direction Générale du Groupe rencontrent régulièrement des gérants de portefeuille et des analystes financiers sur les principales places financières dans le monde (Europe, Amérique du Nord, Asie et Moyen-Orient).

Une première série de rencontres a lieu chaque année au premier trimestre, après la publication des résultats du dernier exercice écoulé. Une seconde série de rencontres a lieu au troisième trimestre. Les présentations réalisées lors de ces réunions peuvent être consultées sur le site Internet du Groupe (www.total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Présentations).

Comme chaque année, les résultats des trois premiers trimestres ont fait l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur Financier. Les résultats commentés des premier, deuxième et troisième trimestres 2010 sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Résultats).

Sur l'ensemble de l'année 2010, le Groupe a organisé environ 600 réunions avec des investisseurs institutionnels et des analystes financiers.

Dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), le Groupe met en œuvre des moyens de communication importants pour informer les actionnaires :

- Publication annuelle du rapport Société et environnement.
- Avec une équipe consacrée, la direction de la Communication financière assure un dialogue permanent avec les investisseurs et répond à toutes leurs questions relatives à la responsabilité sociétale et environnementale du Groupe (éthique, gouvernance, sécurité, santé, préservation de l'environnement, contribution au développement local, futur énergétique, lutte contre le changement climatique).
- Des rencontres spécifiques sur ces thèmes sont organisées avec les actionnaires en Europe et aux États-Unis. Ainsi, près de 70 réunions individuelles se sont tenues en 2010. Afin de répondre au mieux aux attentes des investisseurs, le Groupe a également organisé en 2010 des rencontres collectives portant sur l'efficacité énergétique, la lutte contre le changement climatique (avec une visite du pilote de captage et de stockage de CO₂ dans le sud-ouest de la France), le Soudan et les sables bitumineux.

5.3. Une relation de qualité au service des actionnaires individuels

Le service des Relations avec les actionnaires individuels de TOTAL est le premier service actionnaires à avoir obtenu la certification ISO 9001 version 2000 pour sa politique de communication avec les actionnaires individuels. Cette certification a été délivrée par l'organisme AFNOR à la suite d'un audit approfondi des différents processus mis en œuvre en termes de communication avec les actionnaires individuels.

Pour atteindre cet objectif, TOTAL a notamment optimisé son dispositif de communication grâce à la mise en place d'un logiciel de CRM (*Customer Relationship Management*) lui permettant de personnaliser sa relation avec chaque actionnaire individuel au moyen d'un historique des relations.

Chaque année, un audit de suivi est effectué et le 27 septembre 2010, un nouvel audit de certification a eu lieu. Le service des

Relations avec les actionnaires individuels de TOTAL a reçu une nouvelle certification pour trois ans, démontrant la force de l'engagement pris par TOTAL pour satisfaire, dans la durée, ses actionnaires individuels en matière d'information financière.

Ainsi, TOTAL a reçu en 2010 le prix Boursoscan 2010 de la communication financière organisé par Boursorama, les prix du meilleur Club des actionnaires et du second Service actionnaires délivrés par les lecteurs du magazine *Le Revenu* et le prix de la transparence de l'information financière organisé par Sciences Po et Labrador.

Dans le cadre de cette démarche de certification qualité, un dispositif de remontée de suggestions au moyen d'un questionnaire de satisfaction est également disponible sur le site Internet du Groupe (www.total.com, rubrique Actionnaires individuels/Relations actionnaires individuels).

Enfin, TOTAL a poursuivi en 2010 son programme de rencontres et d'échanges avec les actionnaires individuels, notamment à l'occasion de différents événements :

- L'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 a rassemblé plus de 3 800 participants au Palais des Congrès de Paris. Cette Assemblée a été diffusée en direct puis en différé sur le site Internet du Groupe. L'avis de convocation est directement adressé à tous les actionnaires au porteur détenant au moins 250 actions et à tous les actionnaires au nominatif.
- En novembre, le directeur Financier du Groupe a répondu aux questions des internautes de Boursorama à l'occasion d'un dialogue direct sur les résultats du 3^e trimestre, la nouvelle politique de paiement du dividende et l'actualité de l'industrie pétrolière.
- Lors du Salon Actionaria, qui s'est tenu au Palais des Congrès de Paris en novembre 2010, TOTAL a accueilli plus de 3 500 visiteurs sur un stand consacré à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) en présence de ses représentants et aux métiers de l'exploration-production en *offshore*. À cette occasion, 1 500 actionnaires ont pu participer à une réunion d'échanges avec Christophe de Margerie, Président-directeur général et revenir sur les événements qui ont marqué l'activité du Groupe en 2010.
- Les six rencontres avec des actionnaires individuels organisées en 2010 à Clermont-Ferrand, La Rochelle, Lille, Mandelieu, Orléans et Düsseldorf ont réuni près de 1 800 participants. Pour 2011, les prochaines rencontres devraient se tenir à Anvers, Lyon, Aix-en-Provence, Strasbourg et Nantes.

- Le Comité consultatif des actionnaires (CCA), composé de douze membres, s'est réuni à quatre reprises :
 - en mars, lors d'une réunion avec M. Desmarest, alors Président du Conseil d'administration, actuellement Président d'honneur de TOTAL ;
 - en mai, à la suite de l'Assemblée générale des actionnaires ;
 - en septembre, à la raffinerie de Normandie au Havre ;
 - en décembre, en présence du directeur Financier du Groupe, à La Défense.

Lors de ces réunions, le CCA est amené à donner son avis sur différents éléments du dispositif de communication vis-à-vis des actionnaires individuels, dont le *Journal des actionnaires*, le programme du Cercle des actionnaires, le « webzine » et la version électronique du guide de l'actionnaire.

Ainsi, en 2010, le CCA a notamment apporté son éclairage sur différents projets destinés aux actionnaires individuels tels que la nouvelle offre du programme du Cercle et ses modalités d'adhésion, la préparation du Salon Actionaria et de la réunion d'actionnaires. Concernant l'Assemblée générale des actionnaires, le CCA s'est, comme chaque année, exprimé sur la forme de l'avis de convocation et sur le nouveau format du rapport Société et environnement. Il a également fait part de ses impressions après la tenue de l'Assemblée générale.

Le Cercle des actionnaires, ouvert à tout actionnaire détenant au moins cent actions au porteur ou cinquante actions au nominatif, a organisé plus de vingt manifestations en 2010 où plus de 1 800 actionnaires individuels membres du Cercle ont été conviés. Ils ont ainsi visité des installations industrielles, des sites naturels et culturels soutenus par la Fondation Total et participé à des conférences destinées à mieux leur faire connaître les différents métiers du Groupe. Enfin, ils ont assisté à des manifestations culturelles organisées dans le cadre de la politique de mécénat de la Fondation Total.

Ainsi, TOTAL a rencontré plus de 11 000 actionnaires individuels au cours de l'année 2010.

5.4. La détention des actions au nominatif

Les actions TOTAL, généralement détenues au porteur, peuvent être inscrites au nominatif. Dans ce cas, les actionnaires sont identifiés par TOTAL S.A. en tant que société émettrice, ou par son mandataire BNP Paribas Securities Services chargé du registre nominatif des actionnaires.

5.4.1. Inscription au nominatif

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- **nominatif administré** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) ;
- **nominatif pur** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier. La détention en nominatif pur est difficilement compatible avec une inscription des actions dans un Plan

d'épargne en actions (PEA), compte tenu des procédures administratives applicables en pareil cas.

5.4.2. Principaux avantages du nominatif

Parmi les avantages du nominatif figurent notamment :

- un droit de vote double au-delà de deux ans de détention en continu (voir page 166 du présent Document de référence) ;
- un numéro vert pour tous les contacts avec BNP Paribas Securities Services (appel gratuit en France depuis un poste fixe) : 0 800 117 000 ou +33 1 40 14 80 61 depuis l'étranger du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8h45 à 18h00, heure de Paris (télécopie : +33 1 55 77 34 17) ;
- la faculté de recevoir directement l'ensemble des informations publiées par TOTAL et destinées à ses actionnaires ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TOTAL à partir de cinquante actions.

Parmi les avantages spécifiques du nominatif pur figurent notamment, en plus des avantages communs au nominatif administré :

- la gratuité des droits de garde ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de Bourse⁽¹⁾ (téléphone, courrier, télécopie, Internet) ;
- des frais de courtage de 0,20% HT du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;
- la faculté de consulter ses avoirs par Internet.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions TOTAL au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des Relations avec les actionnaires individuels de TOTAL. Dès réception des actions correspondantes, BNP Paribas Securities Services adresse à l'actionnaire concerné une attestation d'inscription en compte et lui demande de lui faire parvenir :

- un relevé d'identité bancaire (ou un relevé d'identité postal ou de caisse d'épargne) pour le règlement des dividendes ;
- un contrat de prestations boursières, à compléter si l'actionnaire souhaite opérer en Bourse sur ses actions TOTAL.

5.5. Contacts actionnaires individuels

Pour toute information concernant le passage au nominatif pur ou administré, l'adhésion au Cercle des actionnaires ou pour toute autre information générale, les actionnaires individuels peuvent s'adresser à :

TOTAL S.A.

Service des Relations avec les actionnaires individuels
2, place Jean Millier - La Défense 6
92078 Paris-La Défense cedex
France

Tél.	depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert - appel gratuit à partir d'un poste fixe) hors de France : +33 1 47 44 24 02 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (heure de Paris)
Fax	depuis la France : 01 47 44 20 14 hors de France : +33 1 47 44 20 14
Courriel	depuis le formulaire de contact disponible sur www.total.com , rubrique Actionnaires individuels
Contacts	Jean-Marie Rossini (responsable service Relations actionnaires individuels)

5.6. Calendrier 2011

11 février	Résultats du 4 ^e trimestre et de l'année 2010
29 avril	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2011
30 avril	Réunion d'actionnaires individuels à Anvers à l'occasion du VFB-Happening
13 mai	Assemblée générale des actionnaires 2011 à Paris (Palais des Congrès)
23 mai	Date de détachement du solde du dividende au titre de l'exercice 2010 ⁽²⁾
25 mai	Réunion d'actionnaires individuels à Lyon
26 mai	Date de mise en paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2010 en numéraire ⁽²⁾
8 juin	Réunion d'actionnaires individuels à Aix-en-Provence

29 juillet	Résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2011
19 septembre	Date de détachement du 1 ^{er} acompte au titre de l'exercice 2011 ⁽³⁾
26 septembre	Réunion d'investisseurs institutionnels à Londres Performances et perspectives à mi-2011
11 octobre	Réunion d'actionnaires individuels à Strasbourg
28 octobre	Résultats du 3 ^e trimestre 2011
18-19 novembre	Salon Actionaria à Paris (Palais des Congrès)
29 novembre	Réunion d'actionnaires individuels à Nantes
19 décembre	Date de détachement du 2 ^e acompte au titre de l'exercice 2011 ⁽³⁾

5.7. Calendrier 2012

19 mars	Date de détachement du 3 ^e acompte au titre de l'exercice 2011 ⁽³⁾
---------	--

11 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris (Palais des Congrès)
--------	--

(1) Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

(2) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011.

(3) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

5.8. Responsables de la Communication financière

Paris: Bertrand de La Noue
Directeur de la Communication financière
TOTAL S.A.
2, place Jean Millier - La Défense 6
92078 Paris La Défense Cedex
France
Tél. : 01 47 44 58 53 ou +33 1 47 44 58 53
Fax: 01 47 44 58 24 ou +33 1 47 44 58 24
Courriel: investor-relations@total.com

Amérique du Nord: Robert Hammond
Directeur des Relations investisseurs
Amérique du Nord
TOTAL American Services Inc.
1201 Louisiana Street, Suite 1800
Houston, TX 77002
États-Unis
Tél. : +1 (713) 483-5070
Fax: +1 (713) 483-5629
Courriel: ir.tx@total.com

Informations financières

1.	Informations financières historiques	152
1.1.	Comptes consolidés 2010, 2009 et 2008	152
1.2.	Comptes sociaux de TOTAL S.A.	152
2.	Vérification des informations financières historiques	152
3.	Informations complémentaires	152
4.	Politique de distribution des dividendes	153
5.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	153
5.1.	Grande Paroisse	153
5.2.	Enquêtes sur la concurrence	154
5.3.	Erika	155
5.4.	Buncefield	155
5.5.	Myanmar	156
5.6.	Afrique du Sud	156
5.7.	Iran	156
5.8.	Italie	156
5.9.	Pétrole contre nourriture	157
5.10.	Blue Rapid et Comité olympique russe - Régions russes et Interneft	157
6.	Changements significatifs	157

1. Informations financières historiques

1.1. Comptes consolidés 2010, 2009 et 2008

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010.

1.2. Comptes sociaux de TOTAL S.A.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère du Groupe, pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008 ont été établis en conformité avec les normes comptables françaises en vigueur au 31 décembre 2010.

2. Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2010, figurant en annexe 1 au présent Document de référence ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est reproduit en annexe 1 (page 172).

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. de l'exercice 2010 (normes comptables françaises), figurant en annexe 3 au présent Document de référence, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2010 est reproduit en annexe 3 (page 280).

En outre, et en application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, sont incorporés par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2009, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 182 et 288 du Document de référence 2009 déposé le 1^{er} avril 2010 auprès de l'AMF ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2008, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 176 et 278 du Document de référence 2008 déposé le 3 avril 2009 auprès de l'AMF.

3. Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant en annexe 1 ou en annexe 3 au présent Document de référence, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire le Groupe ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures, figurant en annexe 2 au présent Document de référence, ne sont pas extraites des états financiers certifiés

de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes en vigueur aux États-Unis auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADR) sur le New York Stock Exchange.

Le présent Document de référence n'inclut pas de prévision ou d'estimation de bénéfice pour la période postérieure au 31 décembre 2010 au sens du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

4. Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite au chapitre 6 (TOTAL et ses actionnaires, Dividendes) du présent Document de référence.

5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée (en ce compris les principaux litiges décrits ci-après) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les principaux litiges dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées sont décrits ci-après.

5.1. Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse en France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) résidait alors dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de nitrate d'ammonium déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a provoqué la mort de trente et une personnes, dont vingt et une travaillant sur le site, blessé de nombreuses personnes et causé des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié. Le site a été remis en état.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des dépôts et consignations et à sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la dépollution du site et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté dans le cadre de l'installation sur le terrain d'un Cancéropôle par la ville de Toulouse.

S'agissant des causes de l'explosion, l'hypothèse d'un accident chimique, imputable à Grande Paroisse à la suite du déversement accidentel de plusieurs centaines de kilos d'un produit à base de chlore dans le magasin de stockage de nitrate d'ammonium, a perdu au fil de l'enquête toute crédibilité. C'est pourquoi, parmi les onze salariés de Grande Paroisse mis en examen dans le cadre de l'instruction pénale engagée par le Tribunal de grande instance de Toulouse, dix d'entre eux ont bénéficié d'un non-lieu confirmé par la cour d'appel de Toulouse. Toutefois, le rapport final des experts, déposé le 11 mai 2006, évoque à nouveau l'hypothèse de l'accident chimique, alors que cette hypothèse n'a pas prospéré lors de la tentative de reconstitution sur le site. Après avoir présenté plusieurs hypothèses, les experts ont notamment abandonné celle du déversement de quantités importantes de produit chloré sur du nitrate. Le scénario finalement retenu par les experts est celui d'un déversement par benne, dans un local jouxtant le magasin

de stockage principal, de quelques balayures de produit chloré entre une couche très humide de nitrate d'ammonium recouvrant le sol et une quantité de nitrate agricole très sec, ce qui aurait entraîné une explosion se propageant ensuite dans le magasin de stockage principal. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006 ; Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Les demandes d'investigations complémentaires formées par Grande Paroisse, l'ancien directeur du site et certaines parties civiles à la suite de la clôture de l'instruction ont toutes été rejetées par la cour d'appel de Toulouse. Le 9 juillet 2007, le juge d'instruction a ordonné le renvoi de Grande Paroisse et de l'ancien directeur du site devant le tribunal correctionnel de Toulouse. Fin 2008, TOTAL S.A. et M. Thierry Desmarest ont fait l'objet d'une citation directe par une association de victimes. Le procès s'est ouvert le 23 février 2009 et a duré quatre mois environ.

Le 19 novembre 2009, le tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe de l'ancien directeur de l'usine, ainsi que de Grande Paroisse, en raison de l'absence de preuve certaine des causes de l'explosion. Par ailleurs, le tribunal a déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de Thierry Desmarest, son Président-directeur général au moment des faits.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse, le tribunal a déclaré Grande Paroisse civilement responsable des dommages causés aux victimes par l'explosion en sa qualité de gardienne et exploitante de l'usine.

Le Parquet, suivi en cela par des parties civiles, a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Toulouse. Grande Paroisse, afin de préserver ses droits, a également formé appel incident sur les dispositions civiles.

Le procès en appel devrait commencer devant la cour d'appel de Toulouse le 3 novembre 2011.

Une procédure d'indemnisation des victimes avait été mise en œuvre immédiatement après l'explosion. Un montant de 2,3 milliards d'euros a été réglé au titre des demandes d'indemnisation et des frais associés. Au 31 décembre 2010, il subsiste au bilan consolidé du Groupe une provision d'un montant de 31 millions d'euros.

5.2. Enquêtes sur la concurrence

Au cours de l'exercice clos en 2010, aucune amende nouvelle n'a été prononcée à l'encontre du Groupe. Les principaux litiges en matière de concurrence auxquels le Groupe est confronté sont décrits ci-après.

5.2.1. Dans la Chimie

- Dans le cadre de la scission d'Arkema ⁽¹⁾ intervenue en 2006, TOTAL S.A. et certaines sociétés du Groupe ont consenti une garantie couvrant les éventuelles conséquences pécuniaires des procédures en matière d'entente anticoncurrentielle se rapportant à des faits antérieurs à cette scission dont Arkema pourrait faire l'objet.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures. La garantie visant les procédures en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros. Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

- Aux États-Unis, les enquêtes pénales relatives à certaines pratiques commerciales engagées contre les filiales du groupe Arkema sont clôturées depuis 2007 ; aucune poursuite n'a été engagée contre Arkema. Les actions en responsabilité civile, pour lesquelles la responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause en tant que société mère, sont en voie d'achèvement et ne devraient pas avoir de conséquences financières significatives.
- En Europe, les amendes infligées par la Commission européenne depuis 2006 à l'encontre de sociétés du Groupe dans sa configuration antérieure à la scission ont atteint un montant global de 385,47 millions d'euros dont Elf Aquitaine et/ou TOTAL S.A. ont été tenues solidairement avec leur filiale à hauteur de 280,17 millions d'euros, Elf Aquitaine s'étant vu imputer personnellement au titre de la dissuasion, un montant global de 23,6 millions d'euros. Ces sommes sont à ce jour entièrement acquittées.

Ainsi ⁽²⁾, le Groupe a supporté depuis la scission une somme globale de 188,07 millions d'euros correspondant à 90% du montant global des amendes une fois déduite la franchise prévue par la garantie.

Pour mémoire, ces amendes ont été prononcées à la suite d'enquêtes initiées par la Commission européenne entre 2000 et 2004 relatives à des pratiques commerciales concernant huit lignes de produits commercialisés par Arkema. Cinq de ces enquêtes ont entraîné des poursuites de la Commission européenne dans lesquelles la responsabilité d'Elf Aquitaine a été mise en cause en sa qualité de maison mère, deux d'entre elles mettant également en cause TOTAL S.A. en sa qualité de maison mère ultime du Groupe.

TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, qui contestent la mise en cause de leur responsabilité résultant exclusivement de leur qualité de maison mère, ont formé des recours en annulation et en réformation des décisions rendues qui sont toujours pendants en appel ou en cassation devant la juridiction européenne compétente.

Par ailleurs, une procédure civile a été engagée contre Arkema et cinq autres groupes de sociétés à l'initiative d'un tiers devant une cour régionale allemande alléguant d'un préjudice à la suite de l'une des poursuites décrites ci-dessus. TOTAL S.A. a été appelé en déclaration de jugement commun devant cette juridiction. À ce stade les chances de succès comme la portée financière de cette procédure sont incertaines tant en raison des nombreuses difficultés juridiques qu'elle soulève que de l'absence de documentation de la demande et de la complexité des évaluations du préjudice allégué.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema pour des faits antérieurs à sa sortie de TOTAL puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes qui pourraient décider d'y impliquer Elf Aquitaine et/ou TOTAL S.A. en leur qualité de maison mère.

Dans le cadre des litiges mentionnés ci-dessus, une provision d'un montant de 17 millions d'euros a été constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

5.2.2. Dans l'Aval

- À la suite d'une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. ainsi qu'à TOTAL S.A. en sa qualité de maison mère par la Commission européenne, Total Nederland N.V. a été condamnée en 2006 à une amende de 20,25 millions d'euros qu'elle a intégralement acquittée, pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros. TOTAL S.A. a engagé un recours contre cette décision qui est toujours pendante devant la juridiction communautaire compétente.

(1) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

(2) Pour mémoire ce montant fait abstraction d'une affaire ayant donné lieu antérieurement à la scission à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement aux deux sociétés et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule dont il était fait état dans le Document de référence des années antérieures.

De même, à la suite d'une communication de griefs adressée par la Commission européenne à Total Raffinage Marketing (anciennement dénommé Total France), ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing, Total Raffinage Marketing a été condamnée en 2008 à une amende de 128,2 millions d'euros qu'elle a intégralement acquittée, pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable en tant que société mère. Un recours a également été engagé contre cette décision, et est toujours pendant devant la juridiction communautaire compétente.

- Enfin, une notification de griefs avait été envoyée en juillet 2009 par l'Autorité de la concurrence en France à TotalGaz et à Total Raffinage Marketing concernant des allégations de pratiques

5.3. Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier Erika qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, le Tribunal de grande instance de Paris statuant en matière correctionnelle a, par jugement en date du 16 janvier 2008, déclaré TOTAL S.A. coupable du délit de pollution maritime en retenant à son encontre une faute d'imprudence dans la mise en œuvre de sa procédure de sélection du navire (procédure de *vetting*), condamnant TOTAL S.A. à payer une amende de 375 000 euros. Ce jugement prévoit aussi le versement d'indemnités aux victimes de la pollution de l'Erika pour un montant total de 192 millions d'euros, condamnant TOTAL S.A. au paiement de ces indemnités solidairement avec la société de contrôle et de classification de l'Erika, l'armateur de l'Erika et le gestionnaire de l'Erika.

TOTAL a interjeté appel de la décision rendue le 16 janvier 2008, proposant néanmoins aux parties civiles qui le demandaient le paiement définitif et irrévocable des sommes qui leur avaient été respectivement allouées par le Tribunal de grande instance

5.4. Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield, au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par Hertfordshire Oil Storage Limited (HOSL), société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait des blessés, dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt ainsi qu'à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'essence d'un bac du dépôt. Le rapport définitif de cette commission a été déposé le 11 décembre 2008. Le procès civil, concernant les différends non réglés à l'amiable, a eu lieu d'octobre à décembre 2008. La décision rendue en premier ressort le 20 mars 2009 déclare la filiale britannique de TOTAL responsable de l'accident survenu et tenue seule d'indemniser les victimes. Celle-ci a interjeté appel de cette décision. Le procès en appel s'est tenu en janvier 2010. La cour d'appel, par décision du 4 mars 2010, a confirmé le jugement de première instance. La *Supreme Court* du Royaume-Uni a partiellement autorisé la filiale britannique de TOTAL à former un pourvoi contre cette décision. La filiale britannique de TOTAL a finalement décidé de se désister de ce recours en raison d'accords d'indemnisation conclus mi-février 2011.

anticoncurrentielles se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing. Cette affaire a fait l'objet d'une décision de non-lieu émanant de l'Autorité de concurrence française en date du 17 décembre 2010.

Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu aux autorités de concurrence dans le processus de détermination des amendes, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait avoir d'impact significatif ni sur sa situation financière ni sur ses résultats consolidés.

de Paris. Quarante et une parties civiles ont été indemnisées pour un montant total de 171,5 millions d'euros.

Par arrêt en date du 30 mars 2010, la cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance condamnant TOTAL S.A. au paiement d'une amende de 375 000 euros au titre du délit de pollution maritime. TOTAL S.A. a décidé de se pourvoir en cassation de ce chef.

Toutefois, sur le plan civil, la cour d'appel a écarté la responsabilité civile de TOTAL S.A. au regard des conventions internationales applicables et en conséquence n'a prononcé de ce chef aucune condamnation contre TOTAL S.A.

TOTAL S.A. considère, en l'état actuel des informations à sa disposition, que cette affaire ne devrait pas avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile. Le montant de la provision au titre de la responsabilité civile figurant dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 s'élève à 194 millions d'euros après prise en compte des paiements effectués.

Le Groupe considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire et compte tenu des montants provisionnés, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2008, cinq sociétés, dont la filiale britannique de TOTAL, se sont vues notifier un acte de poursuites pénales émanant du *Health and Safety Executive* (HSE) et de l'*Environment Agency* (EA). Par décision du 16 juillet 2010, la filiale britannique de TOTAL a été condamnée au paiement d'une amende de 3,6 millions de livres sterling. La décision tient compte d'un certain nombre d'éléments qui ont atténué les charges qui lui étaient reprochées.

5.5. Myanmar

Une plainte avait été déposée en Belgique le 25 avril 2002 contre la Société, son Président et l'ancien dirigeant de sa filiale au Myanmar sous l'emprise des lois belges du 16 juin 1993 et du 10 février 1999 couramment appelées lois de « compétence universelle ». Ces lois ont été abrogées par la loi belge du 5 août 2003 relative « aux violations graves du droit international humanitaire » qui a notamment prévu une procédure visant à dessaisir la justice belge de certaines instructions en cours. Dans ce cadre, la Cour de cassation de Belgique a, par arrêt du 29 juin 2005, dessaisi la juridiction belge du dossier TOTAL. La demande de rétractation de cette décision de dessaisissement, ensuite introduite par les plaignants, a été rejetée par la Cour de cassation le 28 mars 2007.

En dépit de cette décision, le ministre de la Justice belge a demandé au procureur fédéral de saisir à nouveau le juge

d'instruction initialement en charge de la plainte. Le procureur fédéral a décidé de soumettre la question de la recevabilité d'une telle demande à la cour d'appel de Bruxelles. Par décision rendue le 5 mars 2008, la cour d'appel a constaté l'extinction de l'action publique à l'égard de TOTAL, de son président et de l'ancien directeur de sa filiale, en raison de l'autorité de la chose jugée attachée à l'arrêt de dessaisissement de la Cour de cassation du 29 juin 2005. Un pourvoi en cassation a été introduit par les plaignants contre la décision du 5 mars 2008. Le 29 octobre 2008, la Cour de cassation a rejeté ce pourvoi, mettant ainsi un terme définitif à cette affaire.

TOTAL a toujours maintenu que les accusations portées contre la Société et ses dirigeants du fait des activités de sa filiale au Myanmar étaient non fondées en fait comme en droit.

5.6. Afrique du Sud

Des citoyens sud-africains alléguant avoir été victimes, pendant la période de l'apartheid, de violations des droits humanitaires perpétrées par l'armée, la police ou des milices, ont mis en cause une centaine de sociétés multinationales, dont TOTAL, dans une action collective (*class action*) aux États-Unis. Ils considèrent que les entreprises poursuivies étaient complices des autorités sud-africaines de l'époque.

L'action, qui n'avait pas été officiellement engagée contre TOTAL, a été déclarée irrecevable à l'égard des sociétés défenderesses impliquées par le juge fédéral de New York. Les plaignants ont fait appel puis, lors d'une audience de procédure du 3 novembre 2008, ont décidé de retirer TOTAL de la liste des sociétés mises en cause.

5.7. Iran

En 2003, la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) suivie par le Département de Justice américain (DoJ) ont lancé une enquête en relation avec la recherche d'affaires en Iran et visant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL.

Cette enquête porte sur un accord conclu par la Société avec un consultant au sujet de champs d'hydrocarbures en Iran et tend à vérifier si des paiements effectués en vertu de cet accord auraient bénéficié à des officiels iraniens en méconnaissant la loi anticorruption américaine (le « FCPA ») et les obligations comptables de la Société.

Les investigations sont toujours en cours et la Société coopère avec la SEC et le DoJ. Dans le courant de l'année 2010, la Société a, sans reconnaissance de faits, entamé des pourparlers avec les autorités américaines afin d'envisager la possibilité d'une solution transactionnelle à cette affaire. Les transactions avec les autorités américaines comportent habituellement le paiement d'amendes

et l'obligation de renforcer les dispositifs internes de conformité et d'autres mesures de réparation.

Dans cette même affaire, une enquête visant TOTAL a été lancée en France en 2006. En 2007, le Président-directeur général de la Société a été mis en examen au titre de ses précédentes fonctions de directeur Moyen-Orient au sein du Groupe. Depuis cette mise en examen, la Société n'a pas été avisée de développements particuliers par les autorités françaises.

À ce stade, la Société ne peut déterminer quand ces enquêtes vont s'achever et elle ne peut prédire ni leur résultat, ni celui des pourparlers, ni le coût d'une éventuelle solution transactionnelle. La résolution de ces affaires ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe et aucun impact sur ses projets futurs.

5.8. Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le procureur de la République du tribunal de Potenza, Total Italia et certains collaborateurs du Groupe ont fait l'objet d'investigations relatives à certains appels d'offres qu'elle avait lancés pour la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier. Le 16 février 2009, en amont de la procédure judiciaire et à titre de mesure provisoire, le juge des enquêtes préliminaires de Potenza a notifié à Total Italia une ordonnance tendant à la suspension, pour une durée d'un an, de la concession afférente à ce champ. Total Italia a fait appel de l'ordonnance du juge des enquêtes préliminaires auprès du tribunal des réexamens de Potenza. Par décision du 8 avril 2009, le tribunal a substitué à la mesure de suspension la désignation, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 16 février 2010, d'un commissaire

judiciaire avec pour mission de superviser les activités liées au développement de la concession, permettant ainsi la poursuite du projet Tempa Rossa.

Au premier semestre 2010, l'enquête pénale a été clôturée. Le juge de l'audience préliminaire, qui décidera de l'opportunité de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel ou non pour être jugée sur le fond, a tenu une première audience le 6 décembre 2010. La prochaine audience est prévue dans le courant du premier semestre 2011.

En 2010, les activités d'exploration et de production de Total Italia ont été transférées à Total E&P Italia et les activités de raffinage et de marketing ont été fusionnées avec celles de Erg Petrol.

5.9. Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des Nations unies (ONU) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. Le Président-directeur général de la Société, à l'époque directeur général Exploration & Production du Groupe, a également fait l'objet d'une mise en examen en octobre 2006. En 2007, l'instruction pénale a été clôturée et l'affaire a été communiquée au Parquet. En 2009, le Parquet a requis un non-lieu pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe ainsi que pour le Président-directeur général de TOTAL.

Début 2010, malgré l'avis du Parquet, un nouveau juge d'instruction a décidé de mettre en examen TOTAL S.A. pour corruption ainsi

que pour complicité et recel de trafic d'influence. Cette mise en examen intervient huit ans après le début de l'instruction, sans qu'aucun élément nouveau n'ait été versé au dossier.

En octobre 2010, le Parquet a de nouveau requis un non-lieu pour TOTAL S.A. ainsi que pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe et le Président-directeur général de TOTAL. À la suite de ces nouvelles réquisitions de non-lieu, le juge d'instruction ne s'est pas encore prononcé.

La Société s'est toujours conformée aux règles du programme « pétrole contre nourriture » organisé en 1996 sous l'égide de l'ONU. Le rapport Volcker de la commission d'enquête indépendante créée par l'ONU avait d'ailleurs écarté tout grief de corruption dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » concernant TOTAL.

5.10. Blue Rapid et Comité olympique russe - Régions russes et Interneft

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison du retrait d'une filiale d'Elf Aquitaine d'un projet d'exploration-production en Russie négocié au début des années 1990. Elf Aquitaine considère que ces demandes sont infondées. Par jugement en date du 12 janvier 2009, le tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Un appel a été formé contre ce jugement. L'audience de plaidoiries pourrait se tenir dans le courant du premier semestre 2011.

En relation avec ces mêmes faits, et quinze ans après qu'eut été constatée la caducité de ce projet d'exploration-production, une société russe et deux régions de la Fédération de Russie ont lancé une procédure d'arbitrage contre une ex-filiale d'Elf Aquitaine liquidée en 2005 en paiement de prétendus dommages-intérêts dont le montant n'est pas chiffré en l'état de la procédure. Le Groupe considère que cette action est dénuée de tout fondement. Le Groupe a d'ores et déjà engagé et se réserve d'engager toutes actions et mesures appropriées pour assurer la défense de ses intérêts.

6. Changements significatifs

À l'exception des événements récents mentionnés ci-après, dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration (chapitre 3) ou dans la description des activités du Groupe (chapitre 2), aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2010, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.

En février 2011, TOTAL a signé un accord pour la cession de sa participation de 48,83% dans CEPESA. La transaction est

soumise à l'obtention des approbations requises. Pour une information plus détaillée, voir le point 5.3 du chapitre 8.

Début mars 2011, le Groupe a également annoncé la signature de deux accords de principe avec la société russe Novatek et ses actionnaires principaux. Pour une information plus détaillée, voir le paragraphe 5.2. du chapitre 2.

Renseignements généraux

1.	Capital social	160
1.1.	Montant du capital social au 31 décembre 2010	160
1.2.	Caractéristiques des actions	160
1.3.	Capital autorisé non émis au 31 décembre 2010	160
1.4.	Capital potentiel au 31 décembre 2010	163
1.5.	Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales	163
1.6.	Historique du capital social	163
2.	Acte constitutif et statuts ; autres informations	164
2.1.	Informations générales concernant la Société	164
2.2.	Objet social résumé	164
2.3.	Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction	165
2.4.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	165
2.5.	Modification des droits des actionnaires	166
2.6.	Assemblées d'actionnaires	166
2.7.	Franchissement de seuils statutaires	167
2.8.	Modification du capital social	167
3.	Autres renseignements	167
3.1.	Épargne salariale, intéressement et participation du personnel	167
3.2.	Plan d'épargne retraite	167
3.3.	Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	167
3.4.	Dépôt du <i>Form 20-F</i> auprès de la <i>United States Securities and Exchange Commission</i>	168
4.	Documents accessibles au public	168
5.	Informations sur les participations	168
5.1.	Informations générales	168
5.2.	Participation du Groupe dans Sanofi-Aventis	169
5.3.	Participation du Groupe dans CEPSA	169
5.4.	Participation du Groupe dans Arkema	169

1. Capital social

1.1. Montant du capital social au 31 décembre 2010

5 874 102 327,50 euros, divisé en 2 349 640 931 actions ordinaires, entièrement libérées.

1.2. Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, d'une valeur nominale de 2,50 euros. Un droit de vote double est attribué à chaque actionnaire sous réserve de remplir certaines conditions (voir page 166 du présent Document de référence). Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

1.3. Capital autorisé non émis au 31 décembre 2010

Un tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2010, figure en page 162 du présent Document de référence.

1.3.1. Dix-septième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont le montant ne peut être supérieur à un plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal, soit 1 milliard d'actions (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois).

Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance et donnant accès au capital social de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la dix-septième résolution et de la dix-huitième résolution (visée ci-dessous) ne peut excéder un plafond de 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission.

1.3.2. Dix-huitième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE) sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce. La résolution confère notamment au Conseil d'administration la possibilité de prévoir au profit des actionnaires un délai de priorité pour souscrire ces titres en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Le montant total des augmentations de capital social sans droit préférentiel de souscription susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou

à terme, ne pourra être supérieur à 850 millions d'euros en nominal, soit 340 millions d'actions (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois). Le montant nominal de ces augmentations de capital s'impute sur le plafond de 2,5 milliards d'euros en nominal fixé dans la dix-septième résolution de l'Assemblée générale du 21 mai 2010.

Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance et donnant accès au capital social de la Société susceptibles d'être émises en vertu des dix-septième et dix-huitième résolutions susvisées ne peut excéder un plafond de 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission.

1.3.3. Dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature consentis à la Société dont le montant ne peut être supérieur à 10% du capital social existant au jour de l'Assemblée générale du 21 mai 2010 (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois). Le montant nominal de ces augmentations de capital s'impute sur le plafond de 850 millions d'euros en nominal autorisé par la dix-huitième résolution de l'Assemblée générale du 21 mai 2010.

1.3.4. Vingtième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un Plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un montant maximal égal à 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois), étant précisé que le montant du capital social émis s'impute sur le plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal prévu dans la dix-septième résolution de l'Assemblée générale du 21 mai 2010.

Compte tenu de l'utilisation de cette délégation par le Conseil d'administration le 28 octobre 2010, le capital autorisé non émis dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ressort sous cette délégation à 58 111 532,50 euros au 31 décembre 2010⁽¹⁾, soit 23 244 613 actions.

En conséquence de l'utilisation de la délégation relative aux augmentations de capital réservées aux salariés par le Conseil d'administration le 28 octobre 2010 et le Conseil d'administration n'ayant pas utilisé les délégations conférées par les dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée générale du 21 mai 2010, le capital autorisé non émis ressort à 2,47 milliards d'euros au 31 décembre 2010, soit 988 millions d'actions.

1.3.5. Dix-septième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions TOTAL existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution gratuite d'actions (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : trente-huit mois).

En vertu de cette autorisation :

- 2 800 000 actions TOTAL existantes ont été attribuées le 9 octobre 2008 par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008 ;
- 3 000 000 actions TOTAL existantes ont été attribuées par le Conseil d'administration le 15 septembre 2009 ;
- 2 579 500 actions nouvelles (ou existantes en cas d'attributions définitives anticipées) dans le cadre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL à l'ensemble des salariés du Groupe ont été attribuées par le Conseil d'administration le 21 mai 2010 ;
- 3 015 000 actions existantes ont été attribuées par le Conseil d'administration le 14 septembre 2010.

Au 31 décembre 2010, 7 402 627 actions pouvaient donc être encore attribuées dans le cadre de cette autorisation.

1.3.6. Vingt et unième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010

Autorisation d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. En outre, les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent excéder 0,1% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : trente-huit mois).

En vertu de cette autorisation, 4 925 000 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration réuni le 14 septembre 2010, dont 240 000 au Président-directeur général. Au 31 décembre 2010, 30 319 613 options, dont 2 109 640 aux dirigeants mandataires sociaux, pouvaient donc être encore attribuées dans le cadre de cette autorisation.

1.3.7. Dix-septième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007

Autorisation d'annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le Conseil n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2010.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2010, compte tenu de l'annulation de 24 800 000 actions intervenue le 30 juillet 2009 en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, 210 164 093 actions peuvent encore être annulées dans le cadre de ces autorisations jusqu'au 30 juillet 2011 inclus, avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

(1) En supposant que le montant total des souscriptions recueillies dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée le 28 octobre 2010 et non encore réalisée au 31 décembre 2010 atteigne le nombre d'actions à concurrence duquel le Conseil d'administration a décidé de faire usage de cette délégation.



Tableau récapitulatif des délégations (article L. 225-100 du Code de commerce) et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2010 accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital :

Nature	Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital (nominal, nombre d'actions ou % du capital)	Utilisation en 2010 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/2010 en nominal ou en nombre d'actions	Date de la délégation ou de l'autorisation	Durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Émission de valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 G€ de valeurs mobilières	-	10 G€	AGE ^(a) du 21 mai 2010 (17 ^e et 18 ^e résolutions)	26 mois
		2,5 G€ soit un maximum de 1 000 millions d'actions émises avec droit préférentiel de souscription dont :	12 millions d'actions (dans le cadre du sous-plafond 2/ ci-dessous)	2,47 G€ (soit 988 millions d'actions) ^(b)	AGE ^(a) du 21 mai 2010 (17 ^e résolution)	26 mois
		1/ un sous-plafond spécifique de 850 M€, soit un maximum de 340 millions d'actions, pour les émissions sans droit préférentiel de souscription, y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, dont :	-	850 M€	AGE ^(a) du 21 mai 2010 (18 ^e résolution)	26 mois
	Émission d'actions	un sous-plafond de 10% du capital social à la date de l'Assemblée générale du 21 mai 2010 ^(c) (587,2 M€) en rémunération d'apports en nature lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables	-	587,2 M€	AGE ^(a) du 21 mai 2010 (19 ^e résolution)	26 mois
		2/ un sous-plafond spécifique pour les augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un Plan d'épargne entreprise représentant au maximum 1,5% du capital le jour où le Conseil ^(d) décide l'émission	12 millions d'actions ^(e)	23,2 millions d'actions ^(e)	AGE ^(a) du 21 mai 2010 (20 ^e résolution)	26 mois
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	1,5% du capital social ^(d) le jour où le Conseil décide d'attribuer les options	4,9 millions d'actions ^(f)	30,3 millions d'actions ^(f)	AGE ^(a) du 21 mai 2010 (21 ^e résolution)	38 mois	
Attribution gratuite d'actions aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux	0,8% du capital social ^(d) le jour où le Conseil décide d'attribuer les actions	5,6 millions d'actions ^(g)	7,4 millions d'actions ^(g)	AGE ^(a) du 21 mai 2010 (17 ^e résolution)	38 mois	

(a) AGE = Assemblée générale extraordinaire.

(b) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par la 17^e résolution de l'AGE du 21 mai 2010 ne peut dépasser 1 000 millions d'actions. Le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 a fixé à 12 000 000 actions TOTAL le montant maximal de l'augmentation de capital réservée aux salariés. En conséquence, le solde disponible de cette autorisation ressort à 988 millions d'actions nouvelles au 31 décembre 2010, soit 1 000 millions d'actions, déduction faite de 12 000 000 actions.

(c) Capital social au 21 mai 2010 : 2 348 674 735 actions.

(d) Capital social au 31 décembre 2010 : 2 349 640 931 actions.

(e) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par la 20^e résolution de l'AGE du 21 mai 2010 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'utiliser la délégation. Le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 a fixé à 12 000 000 actions TOTAL le nombre maximal d'actions pouvant être émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés. En conséquence, le solde disponible de cette autorisation ressort à 23 244 613 actions nouvelles au 31 décembre 2010, soit 1,5% des 2 349 640 931 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite de 12 000 000 actions.

(f) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions autorisées par la 21^e résolution de l'AGE du 21 mai 2010 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration. 4 925 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010, le nombre restant d'options pouvant être consenties ressort à 30 319 640 au 31 décembre 2010, soit 1,5% des 2 349 640 931 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 4 925 000 options déjà consenties et représentant un même nombre d'actions. En outre, les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 21^e résolution de l'AGE du 21 mai 2010 ne peuvent excéder 0,1% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. Compte tenu des 240 000 options de souscriptions consenties au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010, le nombre restant d'options pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ressort à 2 109 640 soit 0,1% des 2 349 640 931 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 240 000 options déjà consenties et représentant un même nombre d'actions.

(g) Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 17^e résolution de l'AGE du 16 mai 2008 ne peut dépasser 0,8% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'effectuer de telles attributions. 2 800 000 actions TOTAL existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008, 3 000 000 actions TOTAL existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration du 15 septembre 2009, 2 579 500 actions nouvelles (ou existantes en cas d'attributions définitives anticipées) dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions à l'ensemble des salariés du Groupe ayant été attribuées par le Conseil d'administration le 21 mai 2010 et 3 015 000 actions existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration le 14 septembre 2010, le nombre d'actions pouvant être encore attribuées au 31 décembre 2010 ressort à 7 402 627 actions, soit 0,8% des 2 349 640 931 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 11 394 500 actions déjà attribuées.

1.4. Capital potentiel au 31 décembre 2010

Les titres donnant accès à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement, sont les options de souscription d'actions TOTAL, au nombre de 49 267 826 au 31 décembre 2010, réparties en 5 734 444 options ⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003, 12 338 847 options ⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004, 6 178 856 options ⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005, 5 640 886 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006, 5 866 445 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007, 4 349 158 options pour le plan attribué le 9 octobre 2008 sur décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008, 4 371 890 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 15 septembre 2009 et 4 787 300 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner droit à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement) représente 102,10% du capital social au 31 décembre 2010, sur la base de 2 349 640 931 actions TOTAL composant le capital social au 31 décembre 2010 et de 49 267 826 actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions TOTAL.

Par ailleurs, l'attribution gratuite d'actions TOTAL à l'ensemble des salariés du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010 est susceptible de donner lieu à la création d'un nombre maximum de 2 579 225 actions au 31 décembre 2010.

1.5. Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales

Au 31 décembre 2010

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	0,52%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	12 156 411
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	477
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(a)	482
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe ^(b)	4,79%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	112 487 679
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	3 503
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(a)	4 460

(a) Sur la base d'un cours de Bourse de 39,65 euros par action au 31 décembre 2010.
(b) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

1.6. Historique du capital social

(Depuis le 1^{er} janvier 2008)

1.6.1. Exercice 2008

25 avril 2008	Constatation de la souscription à 4 870 386 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 6 novembre 2007, augmentant le capital social d'une somme de 12 175 965 euros pour le porter de la somme de 5 988 830 242,50 euros à la somme de 6 001 006 207,50 euros.
31 juillet 2008	Réduction du capital social de 6 001 006 207,50 euros à 5 926 006 207,50 euros par annulation de 30 000 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune.
13 janvier 2009	Constatation de l'émission de 1 405 591 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008, augmentant le capital d'une somme totale de 3 513 977,50 euros pour le porter de la somme de 5 926 006 207,50 euros à la somme de 5 929 520 185 euros (dont 1 178 167 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 227 424 actions nouvelles par échange de 37 904 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

(1) Après prise en compte de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions sous options, effectué le 22 mai 2006 conformément aux dispositions légales alors en vigueur et à la suite des décisions de l'Assemblée générale du 12 mai 2006 relativement à la division par quatre du nominal de l'action TOTAL et à l'apport-scission d'Arkema.



Renseignements généraux

Acte constitutif et statuts ; autres informations

1.6.2. Exercice 2009

30 juillet 2009	Réduction du capital social de 5 929 520 185 euros à 5 867 520 185 euros par annulation de 24 800 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune.
12 janvier 2010	Constatation de l'émission de 1 414 810 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009, augmentant le capital d'une somme totale de 3 537 025 euros pour le porter de la somme de 5 867 520 185 euros à la somme de 5 871 057 210 euros (dont 934 780 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 480 030 actions nouvelles par échange de 80 005 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

1.6.3. Exercice 2010

12 janvier 2011	Constatation de l'émission, par levée d'options de souscription d'actions, de 1 218 047 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010, augmentant le capital d'une somme totale de 3 045 117,50 euros pour le porter de la somme de 5 871 057 210 euros à la somme de 5 874 102 327,50 euros.
-----------------	---

2. Acte constitutif et statuts ; autres informations

2.1. Informations générales concernant la Société

2.1.1. Dénomination

TOTAL S.A.

2.1.2. Siège social

2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie (France)

2.1.3. Forme et nationalité

Société anonyme régie par la législation française

2.1.4. Registre du commerce et des sociétés

542 051 180 RCS Nanterre

2.1.5. Numéro d'identification intracommunautaire

FR 59 542 051 180

2.1.6. Statuts

Déposés chez Maîtres Gildas Le Gonidec de Kerhalic et Frédéric Lucet, notaires associés à Paris

2.1.7. Code APE (NAF)

111Z jusqu'au 7 janvier 2008

741J depuis le 8 janvier 2008

2.1.8. Durée de la Société

Prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000, soit une expiration au 22 mars 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation

2.1.9. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2.2. Objet social résumé

La Société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes ; l'industrie, le raffinage, la transformation et le commerce de ces matières, de leurs dérivés et sous-produits ainsi que toutes activités relatives

à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, au domaine de la chimie sous toutes ses formes, aux secteurs du caoutchouc et de la santé. L'énonciation complète de l'objet social de la Société figure à l'article 3 des statuts.

2.3. Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

2.3.1. Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (dix-huit actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est également nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois, ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

2.3.2. Limite d'âge des administrateurs

À la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si ce seuil est dépassé, le membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le représentant permanent d'une personne morale administrateur doit être âgé de moins de 70 ans.

2.3.3. Limite d'âge du Président et du Directeur Général

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général cessent de plein droit au plus tard à la date de leur soixante-cinquième anniversaire.

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009 a approuvé une modification des statuts relative aux conditions de nomination du Président. Le Conseil peut désormais, par dérogation à la limite d'âge de 65 ans, nommer pour une durée maximale de deux ans aux fonctions de Président du Conseil d'administration un administrateur âgé de plus de 65 ans et de moins de 70 ans.

2.3.4. Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires) doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi. L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

2.3.5. Règles de majorité au sein du Conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

2.3.6. Règlement intérieur et comités du Conseil d'administration

Voir chapitre 5 (Gouvernement d'entreprise - Rapport du Président du Conseil d'administration) du présent Document de référence.

2.3.7. Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

Le 21 mai 2010, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la réunification des fonctions de Président et de directeur général et a nommé le directeur général aux fonctions de Président-directeur général.

Le mode d'exercice retenu demeure en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le *boni* de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions, ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

2.4.1. Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans⁽¹⁾, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.4.2. Limitation du droit de vote

L'article 18 des statuts de la Société stipule qu'en Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts prévoit également que ces limitations des droits de vote deviennent automatiquement caduques, sans nécessité d'une décision par l'Assemblée générale des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une offre publique visant la totalité des actions de la Société. Dans ce cas, le Conseil d'administration constate la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Cette caducité automatique, une fois constatée, est définitive et ses effets s'appliquent pour toutes les assemblées d'actionnaires postérieures à une éventuelle offre publique ayant permis l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions de la Société, et non uniquement pour la seule première Assemblée d'actionnaires qui suivrait une telle offre publique.

Compte tenu de cette caducité automatique, cette limitation des droits de vote n'est pas susceptible d'empêcher, de différer ou de retarder une éventuelle prise de contrôle de la Société, sauf dans l'hypothèse d'une offre publique qui n'aurait pas permis à l'initiateur de recueillir un nombre d'actions représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

2.4.3. Droits formant rompus

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

2.4.4. Répartition statutaire des bénéfices

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1) 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- 2) la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- 3) les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

2.5. Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requis par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

2.6. Assemblées d'actionnaires

2.6.1. Convocation

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

(1) Ce délai n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert du nominatif au nominatif par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible (article 18 § 6 des statuts).

2.6.2. Admission

La participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions effectués soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cet enregistrement est constaté par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement

ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00h00 (heure de Paris) le troisième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

2.7. Franchissement de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant

le nombre de titres détenus dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils. Elle doit également informer la Société, dans les formes et délais prévus pour les franchissements de seuils, lorsque sa participation directe ou indirecte redevient inférieure à ces pourcentages.

2.8. Modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un

règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

3. Autres renseignements

3.1. Épargne salariale, intéressement et participation du personnel

Le 26 juin 2009, un nouvel accord d'intéressement et de participation a été signé pour les exercices 2009, 2010 et 2011 concernant les sociétés TOTAL S.A., CDF Énergie, Elf Exploration Production, Total Exploration Production France, Total Fluides, Total Additifs et Carburants Spéciaux, TIGF, Total Raffinage Marketing, Total Lubrifiants et Totalgaz. Le montant de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement à répartir pour l'ensemble des sociétés signataires des accords de Groupe au titre de l'exercice 2010 est estimé à 106,1 millions d'euros.

Par ailleurs, les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes à des plans d'épargne ont la faculté d'effectuer des placements volontaires - auxquels la Société ajoute, dans certaines conditions, un abondement - dans les fonds communs de placement choisis au préalable par le salarié (voir chapitre 5, Gouvernement d'entreprise - Effectifs, Participation au capital du présent Document de référence).

Le montant cumulé de l'abondement brut versé en 2010 par le Groupe dans le cadre de différents plans d'épargne s'est élevé à 57 millions d'euros.

3.2. Plan d'épargne retraite

En application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, un accord a été signé le 29 septembre 2004 avec les organisations syndicales en vue de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, un Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), en remplacement du Plan partenarial d'épargne

salariale volontaire (PPESV) qui avait été créé par accord du 15 mars 2002. Un avenant à cet accord a été signé le 20 décembre 2005 pour augmenter, en France, les niveaux de versement par les salariés et l'entreprise et permettre le versement de l'intéressement et/ou de la participation.

3.3. Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Il n'existe pas d'accord visé au 9° ou au 10° de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

3.4. Dépôt du *Form 20-F* auprès de la *United States Securities and Exchange Commission*

Dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement au présent Document de référence, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la SEC.

La Société précise que, conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, le Président-directeur général et le directeur Financier de la Société, avec le concours des membres de la Direction Générale,

ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, pour la période couverte par le document Form 20-F. Pour l'exercice 2010, le Président-directeur général et le directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

4. Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TOTAL S.A., de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

En outre, les documents de référence de TOTAL déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des cinq derniers exercices sociaux, les rapports financiers semestriels, les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats

et perspectives, ainsi que l'information financière trimestrielle, peuvent être consultés en ligne sur le site Internet de la Société (www.total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Informations réglementées en France). De plus, le document annuel récapitulant certaines informations rendues publiques par TOTAL S.A., tel que prévu à l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier, peut être consulté en ligne sur le site Internet de la Société (www.total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Publications).

5. Informations sur les participations

5.1. Informations générales

Au 31 décembre 2010, 687 sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation, dont 596 sociétés par intégration globale et 91 par mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. inclut *a minima* toutes les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte dont la valeur comptable à cette date est au moins égale à 10% du montant des capitaux

propres de TOTAL S.A. ou de l'actif net consolidé du Groupe, ou qui a généré au moins 10% du résultat net de TOTAL S.A. ou du résultat net consolidé du Groupe au cours du dernier exercice clos.

La liste des principales entreprises incluses dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

5.2. Participation du Groupe dans Sanofi-Aventis

Aux termes d'un avenant signé en novembre 2003 au pacte d'actionnaires conclu en 1999 entre TOTAL et L'Oréal, les deux sociétés ont déclaré ne plus agir de concert vis-à-vis de Sanofi-Aventis⁽¹⁾ à compter de décembre 2004, date de l'extinction du pacte d'actionnaire. Néanmoins, chacune des parties s'est engagée pour une durée de trois ans à compter de la fin du pacte à informer l'autre partie de tout projet de cession de titres de la société Sanofi-Aventis portant sur un nombre supérieur ou égal à 1% du capital et ce, au moins deux mois avant la date de réalisation projetée. En conséquence, cette obligation d'information préalable entre les parties a pris fin en décembre 2007.

Au cours de l'exercice 2010, la participation de TOTAL, détenue indirectement au travers de sa filiale Elf Aquitaine, est passée de 7,33% du capital et 12,29% des droits de vote, soit 96 692 473 actions pour 190 899 986 droits de vote, au 31 décembre 2009⁽²⁾, à 5,51% du capital et 9,15% des droits de vote de Sanofi-Aventis, soit 72 186 832 actions pour 139 195 845 droits de vote, au 31 décembre 2010⁽³⁾.

Le 21 mai 2010, dans un avis AMF n°210C0430, TOTAL S.A. a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 17 mai 2010, à la suite de la mise au porteur d'actions Sanofi-Aventis ayant entraîné une diminution du nombre de droits de vote et de la cession d'actions Sanofi-Aventis sur le marché, le seuil de 10% des droits de vote de Sanofi-Aventis, et détenir 5,88% du capital et 9,78% des droits de vote de la société.

Au cours des exercices 2008 et 2009, la participation dans Sanofi-Aventis était successivement passée de 12,70% du capital et 19,11% des droits de vote à 11,29% du capital et 18,16% des droits de vote, puis de 11,29% du capital et 18,16% des droits de vote à 7,33% du capital et 12,29% des droits de vote.

Les cessions progressives des actions composant cette participation constituent, à court et moyen terme, un élément de flexibilité du Groupe dans le cadre d'une adaptation de ses ressources financières à sa politique de croissance et de dividende.

Pour une description de Sanofi-Aventis, il convient de se référer aux informations publiées par cette société.

5.3. Participation du Groupe dans CEPSA

La participation de TOTAL au sein de la compagnie pétrolière et gazière espagnole CEPSA remonte à 1990.

Au 31 décembre 2010, la participation de TOTAL, détenue au travers de sa filiale indirecte Odival, s'élève à 48,83% du capital et des droits de vote de CEPSA, soit 130 668 240 actions sur un total de 267 574 941 actions existantes. À la suite de la cession au cours de l'exercice 2009 par Santander Central Hispano S.A. (SCH) et Unión Fenosa de leur participation dans CEPSA à International Petroleum Investment Company (IPIC), l'unique autre actionnaire de référence de CEPSA est IPIC.

Le 16 février 2011, TOTAL a annoncé avoir signé un accord par lequel TOTAL cédera à IPIC sa participation de 48,83% dans le capital de CEPSA. Cette cession interviendra à l'occasion d'une offre publique d'achat sur la totalité du capital de CEPSA que IPIC s'est engagée à déposer auprès de l'Autorité boursière espagnole CNMV. IPIC offrira 28 euros par titre CEPSA et un dividende de 0,50 euros par titre devra être versé aux actionnaires existants. TOTAL s'est engagé irrévocablement à apporter ses titres à l'offre et recevra un montant d'environ 3,7 milliards d'euros. La transaction est sujette à l'obtention des approbations gouvernementales requises.

5.4. Participation du Groupe dans Arkema

Compte tenu de la fin de la période d'obligation de conservation des actions Arkema, en mai 2009, et du caractère non stratégique de la participation dans le capital d'Arkema, TOTAL a décidé au quatrième trimestre 2009 de céder progressivement sa participation dans le capital d'Arkema.

Le 17 mars 2010, dans un avis AMF n°210C0255, TOTAL S.A. a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 12 mars 2010, à la suite d'une perte de droits de vote double consécutive à la mise au porteur d'actions Arkema et de la cession d'actions Arkema sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote d'Arkema, et détenir 2,66% du capital et 3,97% des droits de vote de la société.

Au 31 décembre 2010, TOTAL ne détient plus d'actions Arkema, directement ou indirectement. Au 31 décembre 2009, la participation de TOTAL, détenue au travers de ses filiales indirectes Fingestval et Financière Valorgest, s'élevait à 2 352 493 actions pour 4 152 490 droits de vote, soit 3,89% du capital pour 6,42% des droits de vote.

(1) Société cotée déconsolidée depuis le 1^{er} juillet 2010.

(2) Sur la base de 1 318 479 052 actions Sanofi-Aventis correspondant à 1 553 331 156 droits de vote au 31 décembre 2009.

(3) Sur la base de 1 310 997 785 actions Sanofi-Aventis correspondant à 1 520 994 059 droits de vote au 31 décembre 2010.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10 février 2011 et n'ont pas été mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	172
2.	Compte de résultat consolidé	173
3.	Résultat global consolidé	174
4.	Bilan consolidé	175
5.	Tableau de flux de trésorerie consolidé	176
6.	Variation des capitaux propres consolidés	177
7.	Annexe aux comptes consolidés	178
	Introduction	178
1)	Principes comptables	178
2)	Principaux indicateurs de l'information par secteur	185
3)	Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions	186
4)	Informations par secteur d'activité	188
5)	Informations par zone géographique	197
6)	Charges d'exploitation	198
7)	Autres produits et autres charges	198
8)	Autres produits financiers et autres charges financières	199
9)	Impôts sur les sociétés	199
10)	Immobilisations incorporelles	201
11)	Immobilisations corporelles	202
12)	Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	204
13)	Autres titres	206
14)	Autres actifs non courants	207
15)	Stocks	208
16)	Clients et comptes rattachés, autres créances	209
17)	Capitaux propres	210
18)	Engagements envers le personnel	213
19)	Provisions et autres passifs non courants	216
20)	Dettes financières et instruments financiers associés	218
21)	Autres créiteurs et dettes diverses	224
22)	Contrats de location	224
23)	Engagements hors bilan et obligations contractuelles	225
24)	Parties liées	228
25)	Paiements en actions	229
26)	Effectifs du Groupe et charges de personnel	234
27)	Tableau de flux de trésorerie	235
28)	Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie	236
29)	Instruments financiers hors dérivés d'énergie	238
30)	Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret	243
31)	Risques de marché	245
32)	Autres risques et engagements	252
33)	Informations complémentaires	254
34)	Évolutions en cours de la composition du Groupe	254
35)	Périmètre de consolidation	256

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Introduction » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'application du changement de méthode relatif à la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises ».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Introduction » de l'annexe aux comptes consolidés, certains principes comptables appliqués par TOTAL S.A. impliquent une part importante d'estimations et d'hypothèses. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux relatifs aux hypothèses significatives retenues par la direction et aux estimations qui peuvent découler de l'application de ces principes comptables nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Comme indiqué dans la note « Introduction » de l'annexe aux comptes consolidés, ces estimations reposent sur des hypothèses et jugements qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 10 mars 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG Audit
Pascal Macioce
Laurent Vitse

2. Compte de résultat consolidé

TOTAL

Exercice

(en millions d'euros) ^(a)

		2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	<i>(notes 4 et 5)</i>	159 269	131 327	179 976
Droits d'accises		(18 793)	(19 174)	(19 645)
Produits des ventes		140 476	112 153	160 331
Achats, nets de variation de stocks	<i>(note 6)</i>	(93 171)	(71 058)	(111 024)
Autres charges d'exploitation	<i>(note 6)</i>	(19 135)	(18 591)	(19 101)
Charges d'exploration	<i>(note 6)</i>	(864)	(698)	(764)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers		(8 421)	(6 682)	(5 755)
Autres produits	<i>(note 7)</i>	1 396	314	369
Autres charges	<i>(note 7)</i>	(900)	(600)	(554)
Coût de l'endettement financier brut		(465)	(530)	(1 000)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		131	132	473
Coût de l'endettement financier net	<i>(note 29)</i>	(334)	(398)	(527)
Autres produits financiers	<i>(note 8)</i>	442	643	728
Autres charges financières	<i>(note 8)</i>	(407)	(345)	(325)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	<i>(note 12)</i>	1 953	1 642	1 721
Charge d'impôt	<i>(note 9)</i>	(10 228)	(7 751)	(14 146)
Résultat net de l'ensemble consolidé		10 807	8 629	10 953
Part du Groupe		10 571	8 447	10 590
Intérêts minoritaires		236	182	363
Résultat net par action (euros)		4,73	3,79	4,74
Résultat net dilué par action (euros)		4,71	3,78	4,71

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

3. Résultat global consolidé

TOTAL

Exercice

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 807	8 629	10 953
Autres éléments du résultat global			
Écart de conversion de consolidation	2 231	(244)	(722)
Actifs disponibles à la vente	(100)	38	(254)
Couverture de flux futurs	(80)	128	-
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	302	234	173
Autres éléments	(7)	(5)	1
Effet d'impôt	28	(38)	30
Total autres éléments du résultat global (après impôt) (note 17)	2 374	113	(772)
Résultat global	13 181	8 742	10 181
<i>Part du Groupe</i>	<i>12 936</i>	<i>8 500</i>	<i>9 852</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>245</i>	<i>242</i>	<i>329</i>

4. Bilan consolidé

TOTAL

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

ACTIF	2010	2009	2008
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles (notes 5 et 10)	8 917	7 514	5 341
Immobilisations corporelles (notes 5 et 11)	54 964	51 590	46 142
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts (note 12)	11 516	13 624	14 668
Autres titres (note 13)	4 590	1 162	1 165
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (note 20)	1 870	1 025	892
Autres actifs non courants (note 14)	3 655	3 081	3 044
Total actifs non courants	85 512	77 996	71 252
Actifs courants			
Stocks (note 15)	15 600	13 867	9 621
Clients et comptes rattachés (note 16)	18 159	15 719	15 287
Autres créances (note 16)	7 483	8 198	9 642
Actifs financiers courants (note 20)	1 205	311	187
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 27)	14 489	11 662	12 321
Total actifs courants	56 936	49 757	47 058
Actifs destinés à être cédés ou échangés (note 34)	1 270	-	-
Total actif	143 718	127 753	118 310
PASSIF	2010	2009	2008
Capitaux propres			
Capital	5 874	5 871	5 930
Primes et réserves consolidées	60 538	55 372	52 947
Écarts de conversion	(2 495)	(5 069)	(4 876)
Actions autodétenues	(3 503)	(3 622)	(5 009)
Total des capitaux propres - part du Groupe (note 17)	60 414	52 552	48 992
Intérêts minoritaires	857	987	958
Total des capitaux propres	61 271	53 539	49 950
Passifs non courants			
Impôts différés (note 9)	9 947	8 948	7 973
Engagements envers le personnel (note 18)	2 171	2 040	2 011
Provisions et autres passifs non courants (note 19)	9 098	9 381	7 858
Total passifs non courants	21 216	20 369	17 842
Dettes financières non courantes (note 20)	20 783	19 437	16 191
Dettes courantes			
Fournisseurs et comptes rattachés	18 450	15 383	14 815
Autres créditeurs et dettes diverses (note 21)	11 989	11 908	11 632
Dettes financières courantes (note 20)	9 653	6 994	7 722
Autres passifs financiers courants (note 20)	159	123	158
Total dettes courantes	40 251	34 408	34 327
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés (note 34)	197	-	-
Total passif et capitaux propres	143 718	127 753	118 310

5. Tableau de flux de trésorerie consolidé

TOTAL

(note 27)

Exercice

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 807	8 629	10 953
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	9 117	7 107	6 197
Provisions et impôts différés	527	441	(150)
Effet de l'externalisation des engagements sociaux	(60)	-	(505)
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(1 046)	(200)	(257)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(470)	(378)	(311)
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	(496)	(3 316)	2 571
Autres, nets	114	77	171
Flux de trésorerie d'exploitation	18 493	12 360	18 669
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels	(13 812)	(11 849)	(11 861)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(862)	(160)	(559)
Coût d'acquisition de titres	(654)	(400)	(416)
Augmentation des prêts non courants	(945)	(940)	(804)
Investissements	(16 273)	(13 349)	(13 640)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	1 534	138	130
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	310	-	88
Produits de cession d'autres titres	1 608	2 525	1 233
Remboursement de prêts non courants	864	418	1 134
Désinvestissements	4 316	3 081	2 585
Flux de trésorerie d'investissement	(11 957)	(10 268)	(11 055)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
– actionnaires de la société mère	41	41	262
– actions propres	49	22	(1 189)
– actionnaires minoritaires	-	-	(4)
Dividendes payés :			
– aux actionnaires de la société mère	(5 098)	(5 086)	(4 945)
– aux actionnaires minoritaires	(152)	(189)	(213)
Autres opérations avec les minoritaires	(429)	-	-
Émission nette d'emprunts non courants	3 789	5 522	3 009
Variation des dettes financières courantes	(731)	(3 124)	1 437
Variation des actifs et passifs financiers courants	(817)	(54)	850
Flux de trésorerie de financement	(3 348)	(2 868)	(793)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	3 188	(776)	6 821
Incidence des variations de change	(361)	117	(488)
Trésorerie en début de période	11 662	12 321	5 988
Trésorerie à fin de période	14 489	11 662	12 321

6. Variation des capitaux propres consolidés

TOTAL

(en millions d'euros)

	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres-part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant			
Au 1^{er} janvier 2008	2 395 532 097	5 989	48 797	(4 396)	(151 421 232)	(5 532)	44 858	842	45 700
Résultat net 2008	-	-	10 590	-	-	-	10 590	363	10 953
Autres éléments du résultat global (note 17)	-	-	(258)	(480)	-	-	(738)	(34)	(772)
Résultat global	-	-	10 332	(480)	-	-	9 852	329	10 181
Dividendes	-	-	(4 945)	-	-	-	(4 945)	(213)	(5 158)
Émissions d'actions (note 17)	6 275 977	16	246	-	-	-	262	-	262
Rachats d'actions	-	-	-	-	(27 600 000)	(1 339)	(1 339)	-	(1 339)
Cessions d'actions (a)	-	-	(71)	-	5 939 137	221	150	-	150
Paiements en actions (note 25)	-	-	154	-	-	-	154	-	154
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions (note 17)	(30 000 000)	(75)	(1 566)	-	30 000 000	1 641	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	(23 724 023)	(59)	(6 182)	-	8 339 137	523	(5 718)	(213)	(5 931)
Au 31 décembre 2008	2 371 808 074	5 930	52 947	(4 876)	(143 082 095)	(5 009)	48 992	958	49 950
Résultat net 2009	-	-	8 447	-	-	-	8 447	182	8 629
Autres éléments du résultat global (note 17)	-	-	246	(193)	-	-	53	60	113
Résultat global	-	-	8 693	(193)	-	-	8 500	242	8 742
Dividendes	-	-	(5 086)	-	-	-	(5 086)	(189)	(5 275)
Émissions d'actions (note 17)	1 414 810	3	38	-	-	-	41	-	41
Rachats d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions (a)	-	-	(143)	-	2 874 905	165	22	-	22
Paiements en actions (note 25)	-	-	106	-	-	-	106	-	106
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	(23)	-	-	-	(23)	(24)	(47)
Annulation d'actions (note 17)	(24 800 000)	(62)	(1 160)	-	24 800 000	1 222	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	(23 385 190)	(59)	(6 268)	-	27 674 905	1 387	(4 940)	(213)	(5 153)
Au 31 décembre 2009	2 348 422 884	5 871	55 372	(5 069)	(115 407 190)	(3 622)	52 552	987	53 539
Résultat net 2010	-	-	10 571	-	-	-	10 571	236	10 807
Autres éléments du résultat global (note 17)	-	-	(216)	2 581	-	-	2 365	9	2 374
Résultat global	-	-	10 355	2 581	-	-	12 936	245	13 181
Dividendes	-	-	(5 098)	-	-	-	(5 098)	(152)	(5 250)
Émissions d'actions (note 17)	1 218 047	3	38	-	-	-	41	-	41
Rachats d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions (a)	-	-	(70)	-	2 919 511	119	49	-	49
Paiements en actions (note 25)	-	-	140	-	-	-	140	-	140
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	(199)	(7)	-	-	(206)	(223)	(429)
Annulation d'actions (note 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	1 218 047	3	(5 189)	(7)	2 919 511	119	(5 074)	(375)	(5 449)
Au 31 décembre 2010	2 349 640 931	5 874	60 538	(2 495)	(112 487 679)	(3 503)	60 414	857	61 271

(a) Actions propres destinées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et actions gratuites dont bénéficient les salariés du Groupe.

7. Annexe aux comptes consolidés

En date du 10 février 2011, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TOTAL S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011.

Introduction

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2010.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe). Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

Parmi ces nouveaux textes entrés en application au 1^{er} janvier 2010, il convient de noter IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels ». Ces normes révisées introduisent notamment un certain nombre de dispositions nouvelles quant à la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Leur application est prospective.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2010, les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, en application de la méthode alternative de la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises ». Jusqu'au 31 décembre 2009, ces entités étaient consolidées par intégration proportionnelle. Ce changement concerne deux entités et présente un caractère non significatif (voir la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés).

1) Principes comptables

Selon le principe de la comptabilité d'engagement appliqué par le Groupe, selon lequel les états financiers reflètent les effets des transactions et événements dans l'exercice où ils se produisent, les actifs et passifs sont généralement valorisés au coût amorti quand il s'agit d'éléments à caractère opérationnel tels que les actifs immobilisés incorporels et corporels, et à leur juste valeur quand il s'agit d'actifs et passifs financiers.

Le détail des méthodes appliquées est le suivant :

A) Principes de consolidation

Les filiales contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités contrôlées conjointement et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction Générale du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction Générale du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et les provisions pour risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction Générale du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de fournir une information pertinente et fiable, de sorte que les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe ;
- reflètent la substance des transactions ;
- sont neutres ;
- sont préparés de manière prudente ;
- sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entreprise. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la consolidation par mise en équivalence ne s'applique que lorsque l'influence notable peut être démontrée.

Toutes les transactions inter-compagnies significatives sont éliminées.

B) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables acquis, passifs repris et intérêts minoritaires des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

L'acquéreur doit comptabiliser le *goodwill* à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts minoritaires et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- sur la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. Le *badwill* résiduel est comptabilisé directement en résultat.

Lors de transactions avec les intérêts minoritaires, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

L'analyse des *goodwill* est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Les formations d'entités contrôlées conjointement par apports non monétaires des coentrepreneurs sont comptabilisées selon les modalités de l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Un résultat de cession sur la participation précédemment détenue est comptabilisé à la hauteur du pourcentage d'intérêt du coentrepreneur dans la coentreprise.

C) Méthodes de conversion

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat dans les rubriques « Autres produits » ou « Autres charges ».

(ii) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Les bilans des entreprises étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » pour la part du Groupe et dans le poste « Intérêts minoritaires » pour la part des minoritaires.

D) Chiffre d'affaires - Produits des ventes

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques significatifs liés à la propriété des biens et que le montant est recouvrable et qu'il peut être raisonnablement estimé. Le chiffre d'affaires inclut les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de charbon sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de pétrole brut et de gaz naturel dans lesquels le Groupe détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé sur la base des volumes réels vendus dans la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits du Groupe est comptabilisée dans les rubriques « Stock d'hydrocarbures bruts et gazeux », « Autres créances » ou « Autres créiteurs et dettes diverses ».

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses de chaque contrat.

Le revenu lié à la vente d'électricité est enregistré lors du transfert de propriété en accord avec les clauses contractuelles.

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus *pro rata temporis* sur la durée du voyage qui commence au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

Le produit des ventes comprend les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de trading (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers conclues dans le cadre d'accords professionnels ne donnent pas lieu à résultat : les flux sont présentés pour leur valeur nette au compte de résultat comme au bilan.

E) Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution.

La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminuée du taux de distribution attendu pendant la période d'acquisition des droits.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charges immédiatement. La charge est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans.

F) Impôts sur le résultat

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences

temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Des actifs et des passifs sont comptabilisés au titre des obligations de restitution des sites et des contrats de location financement en application des principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés 1K « Contrats de location » et 1Q « Restitution des sites ». Les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de ces actifs et passifs donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

G) Résultat net par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions, les attributions gratuites d'actions et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

H) Actifs d'exploration et de production pétrolière et minière

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

(i) Coûts d'exploration

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges de la période.

Les droits miniers acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils font régulièrement l'objet de tests de dépréciation, permis par permis, en fonction des résultats de l'exploration et du jugement de la Direction Générale du Groupe.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- le coût des forages « secs » et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est temporairement immobilisé quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation de dépenses d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges.

(ii) Actifs de production d'hydrocarbures

Les coûts de développement (forage des puits de développement et construction des capacités de production) sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites. Le taux d'amortissement est généralement égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cas de contrats de partage de production, cette méthode s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (*cost oil*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures (*profit oil*).

Les systèmes de transport sont amortis sur la base des réserves prouvées devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la vie économique de l'actif.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées.

(iii) Activité minière

Les coûts d'exploration minière, incluant les études et les campagnes de carottages, sont passés en charges tant que l'existence de ressources n'a pas été évaluée.

Lorsque l'évaluation conclut à l'existence de ressources, les coûts engagés postérieurement à cette évaluation sont capitalisés temporairement en attendant d'une décision de développement du champ si cette décision est fortement probable. Dans le cas contraire, les coûts sont passés en charges.

Lorsque la décision de développement est prise, les coûts capitalisés temporairement sont intégrés au coût du développement et amortis à compter de la mise en production selon le même rythme que les actifs de développement.

Les coûts de développement minier comprennent les coûts de découverte initiaux et tous les coûts encourus pour accéder aux réserves, en particulier ceux :

- des infrastructures de surface ;
- des machines et matériels mobiles d'un coût significatif ;
- des utilités et installations annexes hors-site.

Ces coûts sont capitalisés et amortis soit sur le mode linéaire, soit à l'unité de production à compter de la mise en production.

I) Goodwill et autres immobilisations incorporelles hors droits miniers

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les modalités de détermination des *goodwill* sont présentées dans la note 1B de l'annexe aux comptes consolidés. Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement (voir la note 1L de l'annexe aux comptes consolidés).

S'agissant des sociétés mises en équivalence, les *goodwill* sont inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les immobilisations incorporelles autres que les *goodwill* sont à durée de vie définie. Elles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et vingt ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables ;
- évaluation fiable du coût de cet actif ;
- capacité et intention du Groupe d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre.

Les frais de publicité sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

J) Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service.

Les modalités de capitalisation de coûts d'emprunt sont les suivantes :

- si le projet bénéficie d'un financement spécifique, le coût d'emprunt est basé sur le taux de cet emprunt ;
- si le projet est financé par l'ensemble de la dette du Groupe, la capitalisation des coûts d'emprunt est basée sur le taux moyen pondéré d'emprunt de la période.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

- | | |
|--|-----------|
| – mobilier, matériel de bureau, machine et outillage : | 3-12 ans |
| – matériel de transport : | 5-20 ans |
| – dépôts et équipements associés : | 10-15 ans |
| – installations complexes spécialisées et <i>pipelines</i> : | 10-30 ans |
| – constructions : | 10-50 ans |

K) Contrats de location

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Certains contrats commerciaux, sans revêtir une forme juridique de contrats de location, confèrent aux clients ou aux fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixes. Ces contrats sont assimilés à des contrats de location. Ils sont ensuite analysés pour déterminer s'ils doivent être qualifiés de contrats de location simple ou de location financement.

L) Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les *goodwill*.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée dans les rubriques « Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers » pour les immobilisations corporelles et droits miniers et « Autres charges » pour les autres immobilisations incorporelles. Cette perte de valeur est affectée en priorité sur les *goodwill*.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible.

M) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs qualifiés de financiers sont les prêts et les créances financières, les titres de sociétés non consolidées et les titres de placement, les instruments dérivés et les dettes financières courantes et non courantes.

Le traitement comptable de ces actifs et passifs financiers est le suivant :

(i) Prêts et créances financières

Les prêts et les créances financières sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation, la valeur nette comptable étant comparée à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que cette valeur recouvrable serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

(ii) Autres titres

Les autres titres sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente (*available for sale*) et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une perte de valeur (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est comptabilisée en résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

(iii) Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en capitaux propres conformément à la politique de gestion des risques décrite dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

• Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par le Groupe, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat.

La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

• Instruments financiers de gestion du financement à long terme

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de :

1) Couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux sur l'emprunt externe et du risque de change des prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes et des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, la soulte versée ou perçue est enregistrée en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
- si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

2) Couverture de flux futurs (*cash flow hedge*) du risque de change sur l'emprunt externe. Leur variation de juste valeur est enregistrée en capitaux propres pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Lorsque l'élément couvert a un impact en résultat, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisées en capitaux propres sont également recyclées en résultat.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, est vendu ou résilié, les gains et pertes cumulés précédemment en capitaux propres sont conservés en capitaux propres et ne sont recyclés en résultat que lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat.

• Instruments financiers de couverture des capitaux propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des capitaux propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en capitaux propres.

La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

• **Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret**

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dits et les *swaps* de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achat/vente de pétrole brut, produits pétroliers, gaz, électricité ou charbon, conclus dans le cadre des activités de négoce du Groupe, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés sont présentées dans les notes 20, 28, 29, 30 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

(iv) **Dettes financières non courantes et courantes**

Les dettes financières non courantes et courantes (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti, à l'exception de celles qui font l'objet d'un traitement de couverture tel que décrit dans le paragraphe précédent (iii) « Instruments dérivés ».

(v) **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les valeurs de marché sont déterminées par estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres et valeurs mobilières de placement cotés, pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations calculées, fondées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

• **Dettes financières, swaps d'émission**

La valeur de marché des *swaps* d'émission et des dettes financières faisant l'objet d'une couverture par ces *swaps* a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices.

• **Instruments financiers dérivés d'énergie et assimilés**

La méthodologie de valorisation retenue est la valeur de marché de toutes les positions ouvertes sur des transactions physiques et produits dérivés. Les valorisations sont calculées quotidiennement à partir de données de marché (marchés organisés et hors cote). Dans les cas où les données de marché ne sont pas immédiatement disponibles, les valorisations sont établies à partir de données de marché observables telles que les arbitrages, les frets ou les différentiels ou à partir de recoupements de marché. Pour les risques valorisés à partir de données calculées, telles que par exemple les options, la juste valeur est établie en utilisant des modèles d'usage courant.

• **Autres instruments financiers**

La valeur de marché des *swaps* de taux et des *FRA* (*Forward Rate Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et *swaps* de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base du modèle Garman-Kohlhagen, en intégrant les paramètres de marchés existants à la clôture.

• **Hiérarchie des justes valeurs**

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » amendée en 2009 établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : cours cotés pour des actifs et passifs identiques (à ceux faisant l'objet de l'évaluation) obtenus à la date d'évaluation sur un marché actif auquel a accès l'entité ;
- Niveau 2 : les données d'entrée sont des données observables mais qui ne correspondent pas à des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 3 : les données d'entrée ne sont pas des données observables (par exemple, ces données proviennent d'extrapolations). Ce niveau s'applique lorsqu'il n'existe pas de marché ou de données observables et que l'entreprise est obligée de recourir à ses propres hypothèses pour estimer les données qu'auraient retenues les autres acteurs de marché pour évaluer la juste valeur de l'actif.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté dans les notes 29 et 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

N) Stocks

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

Aval (Raffinage & Marketing)

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essence, kérosène, diesel, fioul et mazout, et sont produits par les raffineries du Groupe. Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût de raffinage inclut principalement le coût de pétrole brut, les coûts de production (énergie, main-d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances, etc.). Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des produits raffinés.

Chimie

Les coûts des stocks de produits chimiques incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits chimiques.

O) Actions propres

Les actions TOTAL, détenues par les filiales ou par la société mère, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

P) Provisions et autres passifs non courants

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Q) Restitution des sites

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

R) Engagements envers le personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

En application de la méthode du corridor, la part des pertes et gains actuariels excédant 10% du montant le plus élevé à l'ouverture entre la valeur des engagements et la juste valeur des actifs est amortie sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés est reconnue en résultat et la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'acquisition des droits.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

S) Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique « Incidence des variations de change » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à douze mois sont classés dans la rubrique « Actifs financiers courants ».

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

Dettes financières non courantes

La variation de la dette financière non courante est présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*.

T) Droits d'émission de CO₂

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, les dispositions suivantes sont appliquées :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle ;
- les écarts éventuels entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance font l'objet de provisions pour leur valeur de marché ;
- les opérations réalisées sur le marché au comptant sont comptabilisées à leur valeur de transaction en résultat ;
- les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées en résultat.

U) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés le cas échéant sur des lignes distinctes du bilan.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. En conséquence, les notes de l'annexe aux comptes consolidés relatives au compte de résultat se réfèrent uniquement aux activités poursuivies.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe dont les flux de trésorerie sont indépendants. Elle représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte dont le Groupe s'est séparé ou qu'il détient en vue de sa vente.

V) Méthodes comptables alternatives retenues pour l'application des normes IFRS

En termes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs, les choix suivants ont été effectués parmi les méthodes comptables alternatives prévues par les normes IFRS :

- les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon le modèle du coût historique et non selon le modèle de la réévaluation ;
- les pertes et gains actuariels sur les engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi sont reconnus selon la méthode du corridor (voir la note 1R de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence, en application de la méthode alternative de la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », à compter du 1^{er} janvier 2010.

W) Nouveaux principes comptables non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

IFRS 9 « Instruments financiers »

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers, et a inclus en octobre 2010 les modalités de classement et l'évaluation des passifs financiers. La norme sera complétée par

des dispositions sur la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et sur la comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 établit que les actifs et passifs financiers sont généralement évalués soit à la juste valeur par résultat soit au coût amorti sous certaines conditions. La norme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application de la norme telle que publiée à fin 2010 ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » qui vise principalement à clarifier la définition d'une partie liée et à alléger les informations à fournir par les entités contrôlées par l'État. La norme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2011. L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'effet significatif sur l'information présentée dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres »

En novembre 2009, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres ». L'interprétation traite de la comptabilisation des émissions d'instruments de capitaux propres dont le but est d'éteindre un passif financier. Elle prévoit que les instruments émis soient évalués en juste valeur et que la différence éventuelle avec la valeur comptable du passif financier éteint soit enregistrée en résultat. L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010 (soit à compter du 1^{er} janvier 2011 pour le Groupe). Son application ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

2) Principaux indicateurs de l'information par secteur

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Les éléments d'ajustement

Le détail des éléments d'ajustement est présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) Les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) L'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Aval et Chimie sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement.

Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) Jusqu'au 30 juin 2010, la quote-part des éléments qui permettent de passer du « Résultat net des activités » au résultat net consolidé part du Groupe de Sanofi-Aventis (voir le paragraphe de la note 3 sur les cessions de titres Sanofi-Aventis et la perte de l'influence notable dans Sanofi-Aventis)

Principaux indicateurs

(i) Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)

Produits des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements des immobilisations corporelles et des droits miniers.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

(ii) Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)

Résultat opérationnel après prise en compte des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés), et après l'impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette) et les intérêts minoritaires.

(iii) Résultats ajustés

Résultat opérationnel, résultat opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessus.

(iv) Résultat net ajusté dilué par action

Résultat net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions.

(v) Capitaux employés

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

(vi) ROACE (Return on Average Capital Employed) Rentabilité des capitaux employés moyens

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

(vii) Dette financière nette

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

Au cours des exercices 2010, 2009 et 2008, les principales variations de la composition du Groupe et les principales acquisitions et cessions ont été les suivantes :

Exercice 2010

• Amont

- Total E&P Canada Ltd., filiale de TOTAL, a signé courant juillet 2010 un accord avec la société UTS Energy Corporation (UTS) en vue d'acquérir la société UTS dont son actif principal, la participation de 20% qu'elle détient dans le projet minier Fort Hills, situé en Athabasca, dans la province canadienne de l'Alberta.

Total E&P Canada a finalisé le 30 septembre 2010 l'acquisition de l'intégralité des titres UTS pour un montant en numéraire de 3,08 dollars canadiens par action. Compte tenu du montant de cash détenu par UTS et acquis par TOTAL (232 millions d'euros), le coût d'acquisition ressort pour TOTAL à 862 millions d'euros. Ce montant se décompose principalement en droits miniers reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 646 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles » et en immobilisations corporelles reconnues à l'actif du bilan consolidé pour 217 millions d'euros.

- TOTAL a finalisé en septembre 2010 la cession à BP et Hess de ses participations dans les champs de Valhall (15,72%) et Hod (25%), situés en mer du Nord norvégienne, pour un montant de 800 millions d'euros.
- TOTAL a signé courant septembre 2010 un accord avec Santos et Petronas en vue d'acquérir une participation de 20% dans le projet GLNG, en Australie. À l'issue de cette transaction finalisée en octobre 2010, les participations dans le projet sont : Santos (45%, opérateur), Petronas (35%) et TOTAL (20%).

Le coût d'acquisition est de 566 millions d'euros et se décompose principalement en droits miniers reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 617 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ».

De plus, TOTAL a annoncé en décembre 2010 un accord pour acquérir une participation supplémentaire de 7,5% dans ce projet (voir la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés).

- TOTAL a cédé en décembre 2010 sa participation de 5% dans le Bloc 31 situé dans l'*offshore* très profond angolais à la société China Sonangol International Holding Limited.

• Aval

- TOTAL et ERG ont annoncé en janvier 2010 avoir conclu un accord portant sur la création d'une *joint-venture*, nommée TotalErg, par apports de la majeure partie de leurs activités dans le secteur du raffinage et du marketing en Italie. TotalErg est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2010. Le pacte d'actionnaires prévoit une gouvernance conjointe, ainsi que l'autonomie opérationnelle de la *joint-venture*. La participation de TOTAL dans TotalErg s'élève à 49% et est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (voir la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés).

• Chimie

- TOTAL a finalisé le 1^{er} avril 2010 la cession au groupe américain Jarden Corporation de ses activités de Chimie de spécialités grand public Mapa Spontex, pour une valeur d'entreprise de 335 millions d'euros.

• Holding

- Le 24 mars 2010, TOTAL S.A. a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire afin d'acquérir les 1 468 725 actions Elf Aquitaine non encore détenues, représentant 0,52% du capital et 0,27% des droits de vote d'Elf Aquitaine, au prix unitaire de 305 euros (coupon du solde du dividende 2009 attaché). Ce projet a été déclaré conforme par l'AMF le 13 avril 2010.

L'offre publique de retrait était ouverte du 16 au 29 avril 2010 inclus. Les actions Elf Aquitaine visées par l'offre qui n'ont pas été apportées à celle-ci ont été transférées, dans le cadre du retrait obligatoire, au profit de TOTAL S.A. le jour de négociation suivant la clôture de l'offre, soit le 30 avril 2010, moyennant une indemnisation identique au prix de l'offre.

Le 30 avril, TOTAL S.A. a annoncé détenir 100% des titres émis par la société Elf Aquitaine à la suite de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire, le montant de l'opération s'élevant à 450 millions d'euros.

En application de la nouvelle norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010, les transactions réalisées avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions en capital, i.e., en capitaux propres consolidés.

En conséquence, à la suite de l'acquisition par TOTAL S.A. de la totalité des actions Elf Aquitaine, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de la quote-part des intérêts minoritaires acquis a été comptabilisée en diminution des capitaux propres.

- Au cours de l'exercice 2010, TOTAL a progressivement cédé 1,88% du capital de Sanofi-Aventis, réduisant son pourcentage de participation à 5,51%.

À compter du 1^{er} juillet 2010, compte tenu d'une représentation réduite au Conseil d'administration et de la baisse du pourcentage des droits de vote, TOTAL ne dispose plus d'une influence notable dans Sanofi-Aventis et a cessé de comptabiliser cette participation selon la méthode de la mise en équivalence. La participation dans Sanofi-Aventis est donc comptabilisée comme un titre disponible à la vente dans la rubrique « Autres titres » du bilan, à sa juste valeur, soit au cours de Bourse.

Au titre de ce changement de méthode de comptabilisation, un gain de 135 millions d'euros a été comptabilisé en résultat net au 31 décembre 2010.

Exercice 2009

• Amont

- En décembre 2009, TOTAL a signé un accord avec Chesapeake Energy Corporation pour acquérir 25% du portefeuille de Chesapeake dans le Barnett Shale dans l'État du Texas aux États-Unis. Le coût d'acquisition de ces actifs s'élevait à 1 562 millions d'euros, correspondant à la valeur des droits miniers reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 1 449 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles » et à celle des immobilisations corporelles reconnues à l'actif du bilan consolidé pour 113 millions d'euros. En l'absence de règlement intervenu en 2009, une dette correspondante a été reconnue dans les rubriques « Provisions et autres passifs non courants » et « Autres créditeurs et dettes diverses » à hauteur respectivement de 818 millions d'euros et 744 millions d'euros.

• Holding

- Au cours de l'exercice 2009, TOTAL a progressivement cédé 3,99% du capital de Sanofi-Aventis, réduisant son pourcentage de participation à 7,39%. Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence au titre de l'exercice 2009.

Exercice 2008

• Amont

- À la suite de l'offre publique d'achat décrite dans le prospectus daté du 13 mai 2008 et reconduite par les avis du 19 juin 2008, du 4 juillet 2008 et du 16 juillet 2008, TOTAL a acquis 100% des actions ordinaires de catégorie A de la société Synenco Energy Inc. Le principal actif de Synenco est une participation de 60% dans le projet Northern Lights situé en Athabasca, dans la province canadienne de l'Alberta.

Le coût d'acquisition de l'actif net de cette société hors trésorerie acquise (161 millions d'euros) s'élevait à 352 millions d'euros, correspondant pour l'essentiel à la valeur des droits miniers de la société reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 221 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ».

Synenco Energy Inc. est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de l'intégration globale. Sa contribution au résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice 2008 n'est pas significative.

- En août 2008, TOTAL a acquis la société néerlandaise Goal Petroleum BV. Le coût d'acquisition de l'actif s'élevait à 349 millions d'euros, correspondant pour l'essentiel à la valeur des droits miniers de la société reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 292 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ».

Goal Petroleum BV est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de l'intégration globale. Sa contribution au résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice 2008 n'est pas significative.

- À la suite de l'accord intervenu entre les différents partenaires en novembre 2008, la participation du Groupe dans le champ de Kashagan est passée de 18,52% à 16,81%.

• Holding

- Au cours de l'exercice 2008, TOTAL a progressivement cédé 1,68% du capital de Sanofi-Aventis, réduisant son pourcentage de participation à 11,38%. Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence au titre de l'exercice 2008.

4) Informations par secteur d'activité

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL. Les activités du Groupe sont divisées en trois secteurs : Amont, Aval et Chimie.

- L'Amont rassemble, aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, les activités Gaz et Énergies Nouvelles ;
- L'Aval regroupe les activités de Raffinage et de Distribution, le Trading pétrolier et les Transports maritimes ;
- La Chimie comprend la Chimie de base et les Spécialités.

Le secteur Holding regroupe les activités fonctionnelles et financières des holdings (dont la participation dans Sanofi-Aventis).

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	18 527	123 245	17 490	7	-	159 269
Chiffre d'affaires Groupe	22 540	4 693	981	186	(28 400)	-
Droits d'accises	-	(18 793)	-	-	-	(18 793)
Produits des ventes	41 067	109 145	18 471	193	(28 400)	140 476
Charges d'exploitation	(18 271)	(105 660)	(16 974)	(665)	28 400	(113 170)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 346)	(2 503)	(533)	(39)	-	(8 421)
Résultat opérationnel	17 450	982	964	(511)	-	18 885
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 533	141	215	595	-	2 484
Impôts du résultat opérationnel net	(10 131)	(201)	(267)	263	-	(10 336)
Résultat opérationnel net	8 852	922	912	347	-	11 033
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(226)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(236)
Résultat net	-	-	-	-	-	10 571

Exercice 2010 (éléments d'ajustement ^(a)) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	-	923	92	-	-	1 015
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(203)	(1 192)	(21)	-	-	(1 416)
Résultat opérationnel ^(b)	(203)	(269)	71	-	-	(401)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	183	(126)	(16)	227	-	268
Impôts du résultat opérationnel net	275	149	-	(6)	-	418
Résultat opérationnel net ^(b)	255	(246)	55	221	-	285
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(2)
Résultat net	-	-	-	-	-	283

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et, jusqu'au 30 juin 2010, la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet de stock

	Amont	Aval	Chimie	Holding
- sur le résultat opérationnel	-	863	130	-
- sur le résultat opérationnel net	-	640	113	-

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis

(81)



Exercice 2010 (ajusté) (en millions d'euros ^(a))	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	18 527	123 245	17 490	7	-	159 269
Chiffre d'affaires Groupe	22 540	4 693	981	186	(28 400)	-
Droits d'accises	-	(18 793)	-	-	-	(18 793)
Produits des ventes	41 067	109 145	18 471	193	(28 400)	140 476
Charges d'exploitation	(18 271)	(106 583)	(17 066)	(665)	28 400	(114 185)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 143)	(1 311)	(512)	(39)	-	(7 005)
Résultat opérationnel ajusté	17 653	1 251	893	(511)	-	19 286
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 350	267	231	368	-	2 216
Impôts du résultat opérationnel net	(10 406)	(350)	(267)	269	-	(10 754)
Résultat opérationnel net ajusté	8 597	1 168	857	126	-	10 748
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(226)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(234)
Résultat net ajusté	-	-	-	-	-	10 288
Résultat net ajusté dilué par action (euros)	-	-	-	-	-	4,58

(a) Excepté pour le résultat net par action.

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	13 208	2 343	641	81	-	16 273
Désinvestissements au prix de cession	2 067	499	347	1 403	-	4 316
Flux de trésorerie d'exploitation	15 573	1 441	934	545	-	18 493
Bilan au 31 décembre 2010						
Immobilisations corporelles et incorporelles	50 565	8 675	4 388	253	-	63 881
Titres des sociétés mises en équivalence	5 002	2 782	1 349	-	-	9 133
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	4 184	1 366	979	4 099	-	10 628
Besoin en fonds de roulement	(363)	9 154	2 223	(211)	-	10 803
Provisions et autres passifs non courants	(16 076)	(2 328)	(1 631)	(1 181)	-	(21 216)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	660	-	413	-	-	1 073
Capitaux employés (bilan)	43 972	19 649	7 721	2 960	-	74 302
Moins effet de stock	-	(4 088)	(409)	1 061	-	(3 436)
Capitaux employés (information par secteur)	43 972	15 561	7 312	4 021	-	70 866
ROACE en pourcentage	21%	8%	12%	-	-	16%

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	16 072	100 518	14 726	11	-	131 327
Chiffre d'affaires Groupe	15 958	3 786	735	156	(20 635)	-
Droits d'accises	-	(19 174)	-	-	-	(19 174)
Produits des ventes	32 030	85 130	15 461	167	(20 635)	112 153
Charges d'exploitation	(14 752)	(81 281)	(14 293)	(656)	20 635	(90 347)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 420)	(1 612)	(615)	(35)	-	(6 682)
Résultat opérationnel	12 858	2 237	553	(524)	-	15 124
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	846	169	(58)	697	-	1 654
Impôts du résultat opérationnel net	(7 486)	(633)	(92)	326	-	(7 885)
Résultat opérationnel net	6 218	1 773	403	499	-	8 893
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(264)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(182)
Résultat net	-	-	-	-	-	8 447

Exercice 2009 (éléments d'ajustement ^(a)) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	(17)	1 558	344	-	-	1 885
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4)	(347)	(40)	-	-	(391)
Résultat opérationnel ^(b)	(21)	1 211	304	-	-	1 494
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	(160)	22	(123)	(117)	-	(378)
Impôts du résultat opérationnel net	17	(413)	(50)	(3)	-	(449)
Résultat opérationnel net ^(b)	(164)	820	131	(120)	-	667
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(4)
Résultat net	-	-	-	-	-	663

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet de stock

	Amont	Aval	Chimie	Holding
- sur le résultat opérationnel	-	1 816	389	-
- sur le résultat opérationnel net	-	1 285	254	-

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis

Exercice 2009 (ajusté) (en millions d'euros ^(a))	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	16 072	100 518	14 726	11	-	131 327
Chiffre d'affaires Groupe	15 958	3 786	735	156	(20 635)	-
Droits d'accises	-	(19 174)	-	-	-	(19 174)
Produits des ventes	32 030	85 130	15 461	167	(20 635)	112 153
Charges d'exploitation	(14 735)	(82 839)	(14 637)	(656)	20 635	(92 232)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 416)	(1 265)	(575)	(35)	-	(6 291)
Résultat opérationnel ajusté	12 879	1 026	249	(524)	-	13 630
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 006	147	65	814	-	2 032
Impôts du résultat opérationnel net	(7 503)	(220)	(42)	329	-	(7 436)
Résultat opérationnel net ajusté	6 382	953	272	619	-	8 226
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(264)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(178)
Résultat net ajusté	-	-	-	-	-	7 784
Résultat net ajusté dilué par action (euros)	-	-	-	-	-	3,48

(a) Excepté pour le résultat net par action.

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	9 855	2 771	631	92	-	13 349
Désinvestissements au prix de cession	398	133	47	2 503	-	3 081
Flux de trésorerie d'exploitation	10 200	1 164	1 082	(86)	-	12 360
Bilan au 31 décembre 2009						
Immobilisations corporelles et incorporelles	43 997	9 588	5 248	271	-	59 104
Titres des sociétés mises en équivalence	4 260	2 110	652	4 235	-	11 257
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	3 844	1 369	850	547	-	6 610
Besoin en fonds de roulement	660	7 624	2 151	58	-	10 493
Provisions et autres passifs non courants	(15 364)	(2 190)	(1 721)	(1 094)	-	(20 369)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	-	-	-	-	-	-
Capitaux employés (bilan)	37 397	18 501	7 180	4 017	-	67 095
Moins effet de stock	-	(3 202)	(282)	840	-	(2 644)
Capitaux employés (information par secteur)	37 397	15 299	6 898	4 857	-	64 451
ROACE en pourcentage	18%	7%	4%	-	-	13%

Exercice 2008 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	24 256	135 524	20 150	46	-	179 976
Chiffre d'affaires Groupe	25 132	5 574	1 252	120	(32 078)	-
Droits d'accises	-	(19 645)	-	-	-	(19 645)
Produits des ventes	49 388	121 453	21 402	166	(32 078)	160 331
Charges d'exploitation	(21 915)	(119 425)	(20 942)	(685)	32 078	(130 889)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 005)	(1 202)	(518)	(30)	-	(5 755)
Résultat opérationnel	23 468	826	(58)	(549)	-	23 687
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 541	(158)	(34)	590	-	1 939
Impôts du résultat opérationnel net	(14 563)	(143)	76	315	-	(14 315)
Résultat opérationnel net	10 446	525	(16)	356	-	11 311
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(358)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(363)
Résultat net	-	-	-	-	-	10 590

Exercice 2008 (éléments d'ajustement ^(a)) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	-	(2 776)	(925)	-	-	(3 701)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(171)	-	(6)	-	-	(177)
Résultat opérationnel ^(b)	(171)	(2 776)	(931)	-	-	(3 878)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	(164)	(195)	(82)	(345)	-	(786)
Impôts du résultat opérationnel net	57	927	329	(2)	-	1 311
Résultat opérationnel net ^(b)	(278)	(2 044)	(684)	(347)	-	(3 353)
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	23
Résultat net	-	-	-	-	-	(3 330)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet de stock

	Amont	Aval	Chimie	Holding
- sur le résultat opérationnel	-	(2 776)	(727)	-
- sur le résultat opérationnel net	-	(1 971)	(504)	-

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis

Exercice 2008 (ajusté) (en millions d'euros ^(a))	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	24 256	135 524	20 150	46	-	179 976
Chiffre d'affaires Groupe	25 132	5 574	1 252	120	(32 078)	-
Droits d'accises	-	(19 645)	-	-	-	(19 645)
Produits des ventes	49 388	121 453	21 402	166	(32 078)	160 331
Charges d'exploitation	(21 915)	(116 649)	(20 017)	(685)	32 078	(127 188)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 834)	(1 202)	(512)	(30)	-	(5 578)
Résultat opérationnel ajusté	23 639	3 602	873	(549)	-	27 565
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 705	37	48	935	-	2 725
Impôts du résultat opérationnel net	(14 620)	(1 070)	(253)	317	-	(15 626)
Résultat opérationnel net ajusté	10 724	2 569	668	703	-	14 664
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(358)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(386)
Résultat net ajusté	-	-	-	-	-	13 920
Résultat net ajusté dilué par action (euros)	-	-	-	-	-	6,20

(a) Excepté pour le résultat net par action.

Exercice 2008 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	10 017	2 418	1 074	131	-	13 640
Désinvestissements au prix de cession	1 130	216	53	1 186	-	2 585
Flux de trésorerie d'exploitation	13 765	3 111	920	873	-	18 669
Bilan au 31 décembre 2008						
Immobilisations corporelles et incorporelles	37 090	8 823	5 323	247	-	51 483
Titres des sociétés mises en équivalence	3 892	1 958	677	6 134	-	12 661
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	3 739	1 170	762	545	-	6 216
Besoin en fonds de roulement	570	5 317	2 348	(132)	-	8 103
Provisions et autres passifs non courants	(12 610)	(2 191)	(1 903)	(1 138)	-	(17 842)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	-	-	-	-	-	-
Capitaux employés (bilan)	32 681	15 077	7 207	5 656	-	60 621
Moins effet de stock	-	(1 454)	(46)	387	-	(1 113)
Capitaux employés (information par secteur)	32 681	13 623	7 161	6 043	-	59 508
ROACE en pourcentage	36%	20%	9%	-	-	26%

B) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	159 269	-	159 269
Droits d'accises	(18 793)	-	(18 793)
Produits des ventes	140 476	-	140 476
Achats, nets de variation de stocks	(94 286)	1 115	(93 171)
Autres charges d'exploitation	(19 035)	(100)	(19 135)
Charges d'exploration	(864)	-	(864)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(7 005)	(1 416)	(8 421)
Autres produits	524	872	1 396
Autres charges	(346)	(554)	(900)
Coût de l'endettement financier brut	(465)	-	(465)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	131	-	131
Coût de l'endettement financier net	(334)	-	(334)
Autres produits financiers	442	-	442
Autres charges financières	(407)	-	(407)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 003	(50)	1 953
Charge d'impôt	(10 646)	418	(10 228)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 522	285	10 807
Part du Groupe	10 288	283	10 571
Intérêts minoritaires	234	2	236

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et, jusqu'au 30 juin 2010, la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	131 327	-	131 327
Droits d'accises	(19 174)	-	(19 174)
Produits des ventes	112 153	-	112 153
Achats, nets de variation de stocks	(73 263)	2 205	(71 058)
Autres charges d'exploitation	(18 271)	(320)	(18 591)
Charges d'exploration	(698)	-	(698)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(6 291)	(391)	(6 682)
Autres produits	131	183	314
Autres charges	(315)	(285)	(600)
Coût de l'endettement financier brut	(530)	-	(530)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	132	-	132
Coût de l'endettement financier net	(398)	-	(398)
Autres produits financiers	643	-	643
Autres charges financières	(345)	-	(345)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 918	(276)	1 642
Charge d'impôt	(7 302)	(449)	(7 751)
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 962	667	8 629
Part du Groupe	7 784	663	8 447
Intérêts minoritaires	178	4	182

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

Exercice 2008 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	179 976	-	179 976
Droits d'accises	(19 645)	-	(19 645)
Produits des ventes	160 331	-	160 331
Achats, nets de variation de stocks	(107 521)	(3 503)	(111 024)
Autres charges d'exploitation	(18 903)	(198)	(19 101)
Charges d'exploration	(764)	-	(764)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 578)	(177)	(5 755)
Autres produits	153	216	369
Autres charges	(147)	(407)	(554)
Coût de l'endettement financier brut	(1 000)	-	(1 000)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	473	-	473
Coût de l'endettement financier net	(527)	-	(527)
Autres produits financiers	728	-	728
Autres charges financières	(325)	-	(325)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 316	(595)	1 721
Charge d'impôt	(15 457)	1 311	(14 146)
Résultat net de l'ensemble consolidé	14 306	(3 353)	10 953
Part du Groupe	13 920	(3 330)	10 590
Intérêts minoritaires	386	(23)	363

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

C) Nature des éléments d'ajustement par secteur

Les éléments d'ajustement du compte de résultat, selon la définition donnée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, sont les suivants :

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Mont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	863	130	-	993
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	(203)	(1 192)	(21)	-	(1 416)
Autres éléments	-	60	(38)	-	22
Total	(203)	(269)	71	-	(401)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Mont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	635	113	-	748
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis	-	-	-	(81)	(81)
Charges de restructuration	-	(12)	(41)	-	(53)
Dépréciations exceptionnelles	(297)	(913)	(14)	-	(1 224)
Plus-values de cession	589	122	33	302	1 046
Autres éléments	(37)	(83)	(33)	-	(153)
Total	255	(251)	58	221	283

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2009

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 816	389	-	2 205
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	(4)	(347)	(40)	-	(391)
Autres éléments	(17)	(258)	(45)	-	(320)
Total	(21)	1 211	304	-	1 494

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2009

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 279	254	-	1 533
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis	-	-	-	(300)	(300)
Charges de restructuration	-	(27)	(102)	-	(129)
Dépréciations exceptionnelles	(52)	(253)	(28)	-	(333)
Plus-values de cession	-	-	-	179	179
Autres éléments	(112)	(182)	7	-	(287)
Total	(164)	817	131	(121)	663

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2008

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	(2 776)	(727)	-	(3 503)
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	(171)	-	(6)	-	(177)
Autres éléments	-	-	(198)	-	(198)
Total	(171)	(2 776)	(931)	-	(3 878)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2008

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	(1 949)	(503)	-	(2 452)
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis	-	-	-	(393)	(393)
Charges de restructuration	-	(47)	(22)	-	(69)
Dépréciations exceptionnelles	(172)	(26)	(7)	-	(205)
Plus-values de cession	130	-	-	84	214
Autres éléments	(236)	-	(151)	(38)	(425)
Total	(278)	(2 022)	(683)	(347)	(3 330)

D) Informations sur les dépréciations d'actifs

Au titre de l'exercice 2010, des dépréciations d'actifs ont été enregistrées dans les secteurs Amont, Aval et Chimie avec un impact de 1 416 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 1 224 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations ont été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe. Ces éléments d'ajustement sont présentés dans la note 4C ci-dessus sous la rubrique « Dépréciations exceptionnelles ».

Les dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison de l'évolution des conditions d'exploitation ou de l'environnement économique des activités concernées.

Les principes appliqués sont les suivants :

- la valeur recouvrable des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité, telle que définie dans la note 1L de l'annexe aux comptes consolidés « Dépréciation des actifs immobilisés » ;
- les flux de trésorerie ont été établis avec les hypothèses retenues dans le plan long terme du Groupe. Ces hypothèses (incluant notamment les prix futurs des produits, l'offre et la demande de produits, les volumes de production futurs) représentent la meilleure estimation par le management du Groupe de l'ensemble des conditions économiques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;
- les flux de trésorerie futurs, déterminés à partir du plan long terme, sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt

et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 8% après impôt, ce taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe estimé à partir de données historiques de marché. Ce taux a été appliqué de manière constante sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ;

- la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie après impôt définis ci-dessus actualisés à un taux de 8% après impôt n'est pas significativement différente de la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie avant impôt actualisés à un taux avant impôt, ce dernier étant déterminé par un calcul itératif fondé sur la valeur d'utilité après impôt. Les taux d'actualisation avant impôt ainsi déterminés se situent entre 9% et 12% en 2010.

Les UGT du secteur Amont affectées par ces dépréciations sont des champs pétroliers et des participations dans des entreprises associées consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Au titre de l'exercice 2010, le Groupe a comptabilisé des dépréciations pour 203 millions d'euros en résultat opérationnel et 297 millions d'euros en résultat net part du Groupe, incluant principalement une dépréciation des actifs liés à son projet de construction d'un *upgrader* à Edmonton, le Groupe ayant renoncé à ce projet dans le cadre des accords signés avec Suncor.

Les UGT de l'Aval sont des filiales ou groupes de filiales (ou d'actifs industriels) organisées par pays pour les activités de raffinage et par zone géographique pertinente pour les activités commerciales. En 2010, l'environnement économique des activités du raffinage est toujours très défavorable, la situation au niveau mondial continuant à être caractérisée par un excédent global de capacité par rapport à la demande en produits pétroliers. Cet excédent est de plus en plus localisé en Europe où la demande baisse alors que la croissance de la consommation est forte dans les pays émergents (Moyen-Orient et Asie). Compte tenu des caractéristiques spécifiques des outils industriels, ce contexte persistant de marges dégradées a eu un effet particulièrement négatif sur les résultats des UGT de raffinage en France et au Royaume-Uni et a entraîné des pertes opérationnelles importantes

malgré les efforts déployés en terme d'optimisation des opérations. Par ailleurs, des opérateurs ont été amenés à annoncer des fermetures d'installations ces derniers mois ou ont cherché à en céder d'autres sans que des opérations majeures soient réalisées en 2010. Ces éléments ont conduit le Groupe à comptabiliser des dépréciations de certains actifs européens, principalement au sein des UGT Raffinage France et Royaume-Uni, pour 1 192 millions d'euros en résultat opérationnel et 913 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Les analyses de sensibilité réalisées sur les autres UGT du raffinage en Europe, en faisant varier le taux d'actualisation et les marges, ne conduisent pas à enregistrer des dépréciations complémentaires.

Les UGT de la Chimie sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels.

Au titre de l'exercice 2009, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Amont, Aval et Chimie avec un impact de 413 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 382 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel pour 391 millions d'euros et du résultat net part du Groupe pour 333 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2008, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Amont, Aval et Chimie avec un impact de 216 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 244 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel pour 177 millions d'euros et du résultat net part du Groupe pour 205 millions d'euros.

Au titre des exercices 2010 et 2009, aucune reprise de perte de valeur n'a été enregistrée. Au titre de l'exercice 2008, des reprises de perte de valeur avaient été enregistrées dans le secteur Amont avec un impact de 41 millions d'euros sur le résultat opérationnel et de 29 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe.

5) Informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Reste du monde	Total
Exercice 2010						
Chiffre d'affaires hors Groupe	36 820	72 636	12 432	12 561	24 820	159 269
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 666	14 568	9 584	20 166	13 897	63 881
Investissements bruts	1 062	2 629	3 626	4 855	4 101	16 273
Exercice 2009						
Chiffre d'affaires hors Groupe	32 437	60 140	9 515	9 808	19 427	131 327
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 973	15 218	8 112	17 312	11 489	59 104
Investissements bruts	1 189	2 502	1 739	4 651	3 268	13 349
Exercice 2008						
Chiffre d'affaires hors Groupe	43 616	82 761	14 002	12 482	27 115	179 976
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 260	13 485	5 182	15 460	10 096	51 483
Investissements bruts	1 997	2 962	1 255	4 500	2 926	13 640

6) Charges d'exploitation

Exercice

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Achats, nets de variation de stocks ^(a)	(93 171)	(71 058)	(111 024)
Charges d'exploration	(864)	(698)	(764)
Autres charges d'exploitation ^(b)	(19 135)	(18 591)	(19 101)
<i>dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles</i>	387	515	459
<i>dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles</i>	(101)	(43)	(29)
Charges d'exploitation	(113 170)	(90 347)	(130 889)

(a) Inclut les taxes à la production dans l'Amont, notamment les royalties.

(b) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés « Effectifs du Groupe et charges de personnel »).

7) Autres produits et autres charges

Exercice

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	1 117	200	257
Profits de change	-	-	112
Autres	279	114	-
Autres produits	1 396	314	369
Pertes de change	-	(32)	-
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(267)	(142)	(162)
Autres	(633)	(426)	(392)
Autres charges	(900)	(600)	(554)

Autres produits

En 2010, les plus-values sur cession proviennent principalement de cessions d'actifs dans le secteur Amont (cession des participations dans les champs de Valhall et Hod en Norvège et de la participation dans le bloc 31 en Angola, voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés) ainsi que de l'effet du changement de méthode de comptabilisation et des cessions de la participation Sanofi-Aventis (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2009, les plus-values sur cession provenaient principalement de la cession de titres Sanofi-Aventis.

En 2008, les plus-values sur cession provenaient principalement de cessions d'actifs dans le secteur Amont ainsi que de la cession de titres Sanofi-Aventis.

Autres charges

En 2010, la rubrique « Autres » est principalement constituée de 248 millions d'euros de charges de restructuration dans les secteurs Aval et Chimie.

En 2009, la rubrique « Autres » était principalement constituée de 190 millions d'euros de charges de restructuration dans les secteurs Aval et Chimie.

En 2008, la rubrique « Autres » était principalement constituée de :

- 107 millions d'euros de charges de restructuration dans les secteurs Amont, Aval et Chimie ;
- 48 millions d'euros de dotation aux provisions relatives à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements ».

8) Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Revenus des participations	255	210	238
Frais financiers immobilisés	113	117	271
Autres	74	316	219
Autres produits financiers	442	643	728
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(338)	(283)	(229)
Autres	(69)	(62)	(96)
Autres charges financières	(407)	(345)	(325)

9) Impôts sur les sociétés

Depuis 1966, le Groupe est imposé selon le régime du bénéfice consolidé, accordé par agrément triennal du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Le renouvellement de l'agrément du Groupe au régime du bénéfice consolidé a été demandé pour la période 2011-2013. Il est en cours d'instruction au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Aucun impôt différé n'est reconnu au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des investissements considérés comme permanents dans des filiales

à l'étranger. Les résultats non distribués des filiales étrangères ainsi réinvestis indéfiniment s'élèvent à 26 458 millions d'euros au 31 décembre 2010. L'effet fiscal latent relatif à ces résultats réinvestis ne peut être déterminé de manière fiable.

Par ailleurs, aucun impôt différé n'est reconnu au titre des réserves consolidées des filiales françaises du Groupe, dont le montant est d'environ 21 147 millions d'euros, dans la mesure où la distribution de ces réserves serait exonérée d'impôt pour les filiales dans lesquelles le Groupe détient plus de 95% du capital.

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Impôts courants	(9 934)	(7 213)	(14 117)
Impôts différés	(294)	(538)	(29)
Charge d'impôt	(10 228)	(7 751)	(14 146)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Déficits et crédits d'impôts reportables	1 145	1 114	1 031
Pensions, retraites et obligations similaires	535	517	519
Autres provisions non déductibles temporairement	2 757	2 184	2 075
Impôts différés actifs	4 437	3 815	3 625
Dépréciation des impôts différés actifs	(576)	(484)	(475)
Impôts différés actifs nets	3 861	3 331	3 150
Amortissement fiscal accéléré	(10 966)	(9 791)	(8 836)
Autres déductions fiscales temporaires	(1 339)	(1 179)	(1 171)
Impôts différés passifs	(12 305)	(10 970)	(10 007)
Passif net d'impôt différé	(8 444)	(7 639)	(6 857)

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Impôts différés actifs, non courants (note 14)	1 378	1 164	1 010
Impôts différés actifs, courants (note 16)	151	214	206
Impôts différés passifs, non courants	(9 947)	(8 948)	(7 973)
Impôts différés passifs, courants	(26)	(69)	(100)
Montant net	(8 444)	(7 639)	(6 857)

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Solde à l'ouverture	(7 639)	(6 857)	(7 251)
Impôts différés reconnus en résultat	(294)	(538)	(29)
Impôts différés reconnus en capitaux propres ^(a)	28	(38)	30
Variations de périmètre	(59)	(1)	(1)
Effets de change	(480)	(205)	394
Solde à la clôture	(8 444)	(7 639)	(6 857)

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts courants et différés affectés aux transactions sur les réévaluations des titres cotés classés en actifs financiers disponibles à la vente et des impôts différés relatifs à la couverture de flux futurs (voir la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 807	8 629	10 953
Impôts sur les sociétés	10 228	7 751	14 146
Résultat avant impôt	21 035	16 380	25 099
Taux d'imposition français	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(7 242)	(5 640)	(8 642)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(4 921)	(3 214)	(6 326)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	672	565	593
Différences permanentes	1 375	597	315
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	(45)	(47)	12
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	2	(1)	(31)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	(65)	(6)	(63)
Autres	(4)	(5)	(4)
Charge d'impôt dans le compte de résultat	(10 228)	(7 751)	(14 146)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2010 qui portent le taux global d'imposition des bénéficiaires à 34,43% (identique aux exercices 2009 et 2008).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations de *goodwill*, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités et au régime du bénéfice consolidé.

Échéancier des crédits d'impôts

Le Groupe dispose de déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010		2009		2008	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
2009	-	-	-	-	233	115
2010	-	-	258	126	167	79
2011	225	110	170	83	93	42
2012	177	80	121	52	61	19
2013 ^(a)	146	59	133	43	1 765	587
2014 ^(b)	1 807	602	1 804	599	-	-
2015 et suivants	190	62	-	-	-	-
Déficits et crédits d'impôts indéfiniment reportables	774	232	661	211	560	189
Total	3 319	1 145	3 147	1 114	2 879	1 031

(a) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2013 et années suivantes pour l'exercice 2008.

(b) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2014 et années suivantes pour l'exercice 2009.

10) Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<i>Goodwill</i>	1 498	(596)	902
Droits miniers prouvés et non prouvés	10 099	(2 712)	7 387
Autres immobilisations incorporelles	2 803	(2 175)	628
Total immobilisations incorporelles	14 400	(5 483)	8 917

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<i>Goodwill</i>	1 776	(614)	1 162
Droits miniers prouvés et non prouvés	8 204	(2 421)	5 783
Autres immobilisations incorporelles	2 712	(2 143)	569
Total immobilisations incorporelles	12 692	(5 178)	7 514

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<i>Goodwill</i>	1 690	(616)	1 074
Droits miniers prouvés et non prouvés	6 010	(2 268)	3 742
Autres immobilisations incorporelles	2 519	(1 994)	525
Total immobilisations incorporelles	10 219	(4 878)	5 341

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Exercice

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2010	7 514	2 466	(62)	(553)	491	(939)	8 917
2009	5 341	629	(64)	(345)	2	1 951	7 514
2008	4 650	404	(3)	(259)	(93)	642	5 341

En 2010, la colonne « Autres » comprend principalement les droits miniers de Chesapeake dans le Barnett Shale reclassés dans les acquisitions pour (975) millions d'euros et le reclassement de droits miniers sur Joslyn en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour (390) millions d'euros, en incluant l'effet de change (voir la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés), partiellement compensés par l'acquisition d'UTS pour 646 millions d'euros (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2009, la colonne « Autres » comprenait principalement les droits miniers de Chesapeake dans le Barnett Shale pour 1 449 millions d'euros (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2008, la colonne « Autres » comprenait principalement les droits miniers de Synenco Energy Inc. pour 221 millions d'euros et de Goal Petroleum BV pour 292 millions d'euros.

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2010 des *goodwill* répartis par secteur :

(en millions d'euros)	<i>Goodwill</i> net au 1 ^{er} janvier 2010	Augmentations	Dépréciations	Autres	<i>Goodwill</i> net au 31 décembre 2010
Amont	78	-	-	-	78
Aval	202	22	(88)	(54)	82
Chimie	857	-	-	(140)	717
Holding	25	-	-	-	25
Total	1162	22	(88)	(194)	902

La colonne « Autres » correspond principalement à la cession de Mapa Spontex et au reclassement du *goodwill* des activités résines faisant l'objet d'un projet de cession en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

11) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	77 183	(50 582)	26 601
Sur permis non prouvés	347	(1)	346
Travaux en cours	14 712	(37)	14 675
Sous-total	92 242	(50 620)	41 622
Autres immobilisations			
Terrains	1 304	(393)	911
Installations techniques (y compris transport)	23 831	(17 010)	6 821
Constructions	6 029	(3 758)	2 271
Immobilisations en cours	2 350	(488)	1 862
Autres immobilisations	6 164	(4 687)	1 477
Sous-total	39 678	(26 336)	13 342
Total immobilisations corporelles	131 920	(76 956)	54 964

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	71 082	(44 718)	26 364
Sur permis non prouvés	182	(1)	181
Travaux en cours	10 351	(51)	10 300
Sous-total	81 615	(44 770)	36 845
Autres immobilisations			
Terrains	1 458	(435)	1 023
Installations techniques (y compris transport)	22 927	(15 900)	7 027
Constructions	6 142	(3 707)	2 435
Immobilisations en cours	2 774	(155)	2 619
Autres immobilisations	6 506	(4 865)	1 641
Sous-total	39 807	(25 062)	14 745
Total immobilisations corporelles	121 422	(69 832)	51 590

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	61 727	(39 315)	22 412
Sur permis non prouvés	106	(1)	105
Travaux en cours	9 586	-	9 586
Sous-total	71 419	(39 316)	32 103
Autres immobilisations			
Terrains	1 446	(429)	1 017
Installations techniques (y compris transport)	21 734	(14 857)	6 877
Constructions	5 739	(3 441)	2 298
Immobilisations en cours	2 226	(10)	2 216
Autres immobilisations	6 258	(4 627)	1 631
Sous-total	37 403	(23 364)	14 039
Total immobilisations corporelles	108 822	(62 680)	46 142



Les variations des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Exercice

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2010	51 590	11 346	(1 269)	(8 564)	2 974	(1 113)	54 964
2009	46 142	11 212	(65)	(6 765)	397	669	51 590
2008	41 467	11 442	(102)	(5 941)	(1 151)	427	46 142

En 2010, la colonne « Cessions » comprend principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Amont (cession des participations dans les champs de Valhall et Hod en Norvège et de la participation dans le bloc 31 en Angola, voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2010, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 1 416 millions d'euros (voir la note 4C de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2010, la colonne « Autres » correspond principalement au changement de méthode de consolidation de Samsung Total Petrochemicals (voir la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés) pour (541) millions d'euros et au reclassement pour (537) millions d'euros, en incluant l'effet de change, des immobilisations corporelles de Joslyn, de Total E&P Cameroun et des

activités résines faisant l'objet d'un projet de cession en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » (voir la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés), partiellement compensés par l'acquisition d'UTS pour 217 millions d'euros (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2009, la colonne « Autres » correspondait principalement à l'évolution des immobilisations corporelles liées à la provision pour restitution des sites et aux immobilisations corporelles de Chesapeake dans le Barnett Shale pour 113 millions d'euros (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2008, la colonne « Autres » correspondait principalement à l'évolution des immobilisations corporelles liées à la provision pour restitution des sites.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent des installations techniques et des constructions en location financement pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	480	(332)	148
Constructions	54	(24)	30
Autres immobilisations	-	-	-
Total	534	(356)	178
Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	548	(343)	205
Constructions	60	(30)	30
Autres immobilisations	-	-	-
Total	608	(373)	235
Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	558	(316)	242
Constructions	35	(28)	7
Autres immobilisations	-	-	-
Total	593	(344)	249

12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

À compter du 1^{er} janvier 2010, les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, en application de la méthode alternative de la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » (voir la note 1 « Principes comptables » paragraphes A et V de l'annexe aux comptes consolidés). Jusqu'au 31 décembre 2009, ces entités étaient consolidées par intégration proportionnelle.

Au 31 décembre	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Valeur d'équivalence (en millions d'euros)	Pourcentage de détention			Valeur d'équivalence		
NLNG	15,00%	15,00%	15,00%	1 108	1 136	1 135
PetroCedeño - EM	30,32%	30,32%	30,32%	1 136	874	760
CEPSA (quote-part Amont)	48,83%	48,83%	48,83%	340	385	403
Angola LNG Ltd.	13,60%	13,60%	13,60%	710	490	326
Qatargas	10,00%	10,00%	10,00%	85	83	251
Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou	28,03%	28,79%	30,30%	125	124	114
Dolphin Energy Ltd (Del) Abu Dhabi	24,50%	24,50%	24,50%	172	118	85
Qatar Liquefied Gas Company Limited II (Train B)	16,70%	16,70%	16,70%	184	143	82
Shtokman Development AG ^(a)	25,00%	25,00%	25,00%	214	162	35
AMYRIS ^(b)	22,03%	-	-	101	-	-
Autres	-	-	-	749	745	700
Total entreprises associées				4 924	4 260	3 891
Autres	-	-	-	78	-	-
Total entreprises contrôlées conjointement				78	-	-
Total Amont				5 002	4 260	3 891
CEPSA (quote-part Aval)	48,83%	48,83%	48,83%	2 151	1 927	1 810
Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals (quote-part Aval) ^(a)	37,50%	37,50%	37,50%	47	60	75
Wepec	22,41%	22,41%	22,41%	-	-	-
Autres	-	-	-	159	123	73
Total entreprises associées				2 357	2 110	1 958
SARA ^(c)	50,00%	-	-	134	-	-
TotalErg ^(b)	49,00%	-	-	289	-	-
Autres	-	-	-	2	-	-
Total entreprises contrôlées conjointement				425	-	-
Total Aval	-	-	-	2 782	2 110	1 958
CEPSA (quote-part Chimie)	48,83%	48,83%	48,83%	411	396	424
Qatar Petrochemical Company Ltd.	20,00%	20,00%	20,00%	221	205	192
Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals (quote-part Chimie) ^(a)	37,50%	37,50%	37,50%	4	5	6
Autres	-	-	-	68	46	55
Total entreprises associées				704	652	677
Samsung Total Petrochemicals ^(d)	50,00%	-	-	645	-	-
Total entreprises contrôlées conjointement				645	-	-
Total Chimie				1 349	652	677
Sanofi-Aventis ^(c)	-	7,39%	11,38%	-	4 235	6 137
Total entreprises associées				-	4 235	6 137
Total entreprises contrôlées conjointement				-	-	-
Total Holding				-	4 235	6 137
Total titres				9 133	11 257	12 663
Prêts				2 383	2 367	2 005
Total titres et prêts				11 516	13 624	14 668

(a) Société intégrée par mise en équivalence en 2008.

(b) Société intégrée par mise en équivalence en 2010.

(c) Arrêt de la comptabilisation par mise en équivalence de Sanofi-Aventis au 1^{er} juillet 2010 (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

(d) Changement de méthode de consolidation au 1^{er} janvier 2010.

Quote-part du profit (perte) (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Exercice		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
	Pourcentage de détention			Quote-part du profit (perte)		
NLNG	15,00%	15,00%	15,00%	207	227	554
PetroCedeño - EM	30,32%	30,32%	30,32%	195	166	193
CEPSA (quote-part Amont)	48,83%	48,83%	48,83%	57	23	50
Angola LNG Ltd.	13,60%	13,60%	13,60%	8	9	10
Qatargas	10,00%	10,00%	10,00%	136	114	126
Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou	28,03%	28,79%	30,30%	-	-	(5)
Dolphin Energy Ltd (Del) Abu Dhabi	24,50%	24,50%	24,50%	121	94	83
Qatar Liquefied Gas Company Limited II (Train B)	16,70%	16,70%	16,70%	288	8	(11)
Shtokman Development AG ^(a)	25,00%	25,00%	25,00%	(5)	4	-
AMYRIS ^(b)	22,03%	-	-	(3)	-	-
Autres	-	-	-	177	214	178
Total entreprises associées				1 181	859	1 178
Autres	-	-	-	6	-	-
Total entreprises contrôlées conjointement				6	-	-
Total Amont				1 187	859	1 178
CEPSA (quote-part Aval)	48,83%	48,83%	48,83%	172	149	76
Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals (quote-part Aval) ^(a)	37,50%	37,50%	37,50%	(19)	(12)	-
Wepec	22,41%	22,41%	22,41%	29	-	(110)
Autres	-	-	-	47	81	(13)
Total entreprises associées				229	218	(47)
SARA ^(d)	50,00%	-	-	31	-	-
TotalErg ^(b)	49,00%	-	-	(11)	-	-
Autres	-	-	-	2	-	-
Total entreprises contrôlées conjointement				22	-	-
Total Aval				251	218	(47)
CEPSA (quote-part Chimie)	48,83%	48,83%	48,83%	78	10	10
Qatar Petrochemical Company Ltd.	20,00%	20,00%	20,00%	84	74	66
Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals (quote-part Chimie) ^(a)	37,50%	37,50%	37,50%	(1)	(1)	-
Autres	-	-	-	41	(4)	(1)
Total entreprises associées				202	79	75
Samsung Total Petrochemicals ^(d)	50,00%	-	-	104	-	-
Total entreprises contrôlées conjointement				104	-	-
Total Chimie				306	79	75
Sanofi-Aventis ^(c)	-	7,39%	11,38%	209	486	515
Total entreprises associées				209	486	515
Total entreprises contrôlées conjointement				-	-	-
Total Holding				209	486	515
Total titres				1 953	1 642	1 721

(a) Société intégrée par mise en équivalence en 2008.

(b) Société intégrée par mise en équivalence en 2010.

(c) Arrêt de la comptabilisation par mise en équivalence de Sanofi-Aventis au 1^{er} juillet 2010 (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

(d) Changement de méthode de consolidation au 1^{er} janvier 2010.

La quote-part de la valeur boursière de CEPSA s'élève à 2 389 millions d'euros au 31 décembre 2010 pour une valeur d'équivalence de 2 902 millions d'euros. La valeur recouvrable de CEPSA déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés étant supérieure à la valeur d'équivalence, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Les principaux agrégats financiers en part Groupe des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2010		2009		2008	
	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement
Actifs	19 192	2 770	22 681	-	23 173	-
Capitaux propres	7 985	1 148	11 257	-	12 663	-
Passifs	11 207	1 622	11 424	-	10 510	-

Exercice (en millions d'euros)	2010		2009		2008	
	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement
Produits des ventes	16 529	2 575	14 434	-	19 982	-
Résultat avant impôts	2 389	166	2 168	-	2 412	-
Charge d'impôt	(568)	(34)	(526)	-	(691)	-
Résultat net	1 821	132	1 642	-	1 721	-

13) Autres titres

Les titres présentés ci-après appartiennent à la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir la note 1M(ii) de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Sanofi-Aventis ^(a)	3 510	(56)	3 454
Areva ^(b)	69	63	132
Arkema	-	-	-
Chicago Mercantile Exchange Group ^(c)	1	9	10
Olympia Energy Fund - fonds d'investissement énergie ^(d)	37	(3)	34
Autres titres cotés	2	(1)	1
Autres titres cotés ^(e)	3 619	12	3 631
BBPP	60	-	60
BTC Limited	141	-	141
Autres titres non cotés	758	-	758
Autres titres non cotés ^(e)	959	-	959
Total autres titres	4 578	12	4 590

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva ^(b)	69	58	127
Arkema	15	47	62
Chicago Mercantile Exchange Group ^(c)	1	9	10
Olympia Energy Fund - fonds d'investissement énergie ^(d)	35	(2)	33
Autres titres cotés	-	-	-
Autres titres cotés ^(e)	120	112	232
BBPP	72	-	72
BTC Limited	144	-	144
Autres titres non cotés	714	-	714
Autres titres non cotés ^(e)	930	-	930
Total autres titres	1 050	112	1 162



Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva ^(b)	69	59	128
Arkema	16	15	31
Chicago Mercantile Exchange Group ^(c)	1	5	6
Olympia Energy Fund - fonds d'investissement énergie ^(d)	36	(5)	31
Autres titres cotés	-	-	-
Autres titres cotés ^(e)	122	74	196
BBPP	75	-	75
BTC Limited	161	-	161
Autres titres non cotés	733	-	733
Autres titres non cotés ^(e)	969	-	969
Total autres titres	1 091	74	1 165

(a) Arrêt de la comptabilisation par mise en équivalence de Sanofi-Aventis au 1^{er} juillet 2010 (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) Gain latent calculé sur la base du certificat d'investissement.

(c) Les titres Nymex Holdings Inc. ont été échangés au cours du processus d'acquisition ouvert le 11 juin 2008 et clos le 22 août 2008 par lequel Chicago Mercantile Exchange Group a acquis la totalité des titres Nymex Holdings Inc.

(d) Titres acquis en 2008.

(e) Dont dépréciations de 597 millions d'euros en 2010, 599 millions d'euros en 2009 et 608 millions d'euros en 2008.

14) Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	1 378	-	1 378
Prêts et avances ^(a)	2 060	(464)	1 596
Autres	681	-	681
Total	4 119	(464)	3 655

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	1 164	-	1 164
Prêts et avances ^(a)	1 871	(587)	1 284
Autres	633	-	633
Total	3 668	(587)	3 081

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	1 010	-	1 010
Prêts et avances ^(a)	1 932	(529)	1 403
Autres	631	-	631
Total	3 573	(529)	3 044

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

Les variations des dépréciations sur les prêts et avances sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2010	(587)	(33)	220	(64)	(464)
2009	(529)	(19)	29	(68)	(587)
2008	(527)	(33)	52	(21)	(529)

15) Stocks

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 990	-	4 990
Produits raffinés	7 794	(28)	7 766
Produits de la Chimie	1 350	(99)	1 251
Autres stocks	1 911	(318)	1 593
Total	16 045	(445)	15 600

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 581	-	4 581
Produits raffinés	6 647	(18)	6 629
Produits de la Chimie	1 234	(113)	1 121
Autres stocks	1 822	(286)	1 536
Total	14 284	(417)	13 867

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 772	(326)	2 446
Produits raffinés	4 954	(416)	4 538
Produits de la Chimie	1 419	(105)	1 314
Autres stocks	1 591	(268)	1 323
Total	10 736	(1 115)	9 621

Les variations des dépréciations sur les stocks sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2010	(417)	(39)	11	(445)
2009	(1 115)	700	(2)	(417)
2008	(325)	(740)	(50)	(1 115)

16) Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	18 635	(476)	18 159
Créances sur États (impôts et taxes)	2 227	-	2 227
Autres créances d'exploitation	4 543	(136)	4 407
Impôts différés actifs, courants	151	-	151
Charges constatées d'avance	657	-	657
Autres débiteurs	41	-	41
Autres créances	7 619	(136)	7 483

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	16 187	(468)	15 719
Créances sur États (impôts et taxes)	2 156	-	2 156
Autres créances d'exploitation	5 214	(69)	5 145
Impôts différés actifs, courants	214	-	214
Charges constatées d'avance	638	-	638
Autres débiteurs	45	-	45
Autres créances	8 267	(69)	8 198

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	15 747	(460)	15 287
Créances sur États (impôts et taxes)	2 510	-	2 510
Autres créances d'exploitation	6 227	(19)	6 208
Impôts différés actifs, courants	206	-	206
Charges constatées d'avance	650	-	650
Autres débiteurs	68	-	68
Autres créances	9 661	(19)	9 642

Les variations des dépréciations des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances » sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
Clients et comptes rattachés				
2010	(468)	(31)	23	(476)
2009	(460)	(17)	9	(468)
2008	(482)	9	13	(460)
Autres créances				
2010	(69)	(66)	(1)	(136)
2009	(19)	(14)	(36)	(69)
2008	(27)	7	1	(19)

Au 31 décembre 2010, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élève à 3 141 millions d'euros dont 1 885 millions d'euros échus depuis moins de 90 jours, 292 millions d'euros échus entre 90 jours et 6 mois, 299 millions d'euros échus entre 6 mois et 12 mois et 665 millions d'euros échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2009, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 3 610 millions d'euros dont 2 116 millions d'euros échus depuis

moins de 90 jours, 486 millions d'euros échus entre 90 jours et 6 mois, 246 millions d'euros échus entre 6 mois et 12 mois et 762 millions d'euros échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2008, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 3 744 millions d'euros, dont 2 420 millions d'euros échus depuis moins de 90 jours, 729 millions d'euros échus entre 90 jours et 6 mois, 54 millions d'euros échus entre 6 mois et 12 mois et 541 millions d'euros échus depuis plus de 12 mois.

17) Capitaux propres

Nombre d'actions TOTAL

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions de TOTAL S.A. d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre 2010. Les actions peuvent être détenues au porteur ou inscrites au nominatif.

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée générale, par lui-même et par un

mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 3 439 391 697 au 31 décembre 2010, 3 381 921 458 au 31 décembre 2009 et 3 413 204 025 au 31 décembre 2008.

Évolution du nombre d'actions composant le capital social

Au 1^{er} janvier 2008	2 395 532 097
Actions émises en raison de :	
Augmentation de capital réservée aux salariés	4 870 386
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	1 178 167
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	227 424
Actions annulées ^(a)	(30 000 000)
Au 1^{er} janvier 2009	2 371 808 074
Actions émises en raison de :	
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	934 780
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	480 030
Actions annulées ^(b)	(24 800 000)
Au 1^{er} janvier 2010	2 348 422 884
Actions émises en raison de :	
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	1 218 047
Au 31 décembre 2010 ^(c)	2 349 640 931

(a) Sur décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2008.

(b) Sur décision du Conseil d'administration du 30 juillet 2009.

(c) Dont 112 487 679 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

Le calcul du nombre moyen pondéré et du nombre moyen pondéré dilué d'actions, utilisés respectivement pour la présentation du résultat net par action et du résultat net dilué par action, est détaillé comme suit :

	2010	2009	2008
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	2 348 422 884	2 371 808 074	2 395 532 097
<i>Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)</i>			
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	412 114	221 393	742 588
Exercice d'options d'achat d'actions TOTAL	984 800	93 827	2 426 827
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	-	393 623	86 162
Attribution gratuite d'actions conditionnelles TOTAL	416 420	1 164 389	1 112 393
Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL ^(a)	15	-	-
Augmentations de capital réservées aux salariés	-	-	3 246 924
Actions TOTAL détenues par TOTAL S.A. ou les sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés	(115 407 190)	(143 082 095)	(168 290 440)
Nombre moyen pondéré d'actions	2 234 829 043	2 230 599 211	2 234 856 551
<i>Effet dilutif</i>			
Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL	1 758 006	1 711 961	6 784 200
Attribution gratuite d'actions conditionnelles TOTAL	6 031 963	4 920 599	4 172 944
Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL ^(a)	1 504 071	-	-
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	-	60 428	460 935
Augmentation de capital réservée aux salariés	371 493	-	383 912
Nombre moyen pondéré d'actions dilué	2 244 494 576	2 237 292 199	2 246 658 542

(a) Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 12 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2007 au prix de 44,40 euros par action avec une période de souscription ouverte du 10 au 28 mars 2008. 4 870 386 actions ont été souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital.

L'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'impute sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (2,5 milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 a décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée aux salariés en 2011 dans la limite de 12 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2010 et a délégué au Président-directeur général tous pouvoirs afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions.

Annulation d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé d'annuler 24 800 000 actions acquises en 2008 au prix moyen de 49,28 euros par action.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2010, TOTAL S.A. détient 12 156 411 de ses propres actions, soit 0,52% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 012 460 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 6 143 951 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2009, TOTAL S.A. détenait 15 075 922 de ses propres actions, soit 0,64% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 017 499 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés et dirigeants du Groupe ;
- 5 799 400 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;

- 3 259 023 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2008, TOTAL S.A. détenait 42 750 827 de ses propres actions, soit 1,80% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 12 627 522 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 5 323 305 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 24 800 000 actions acquises entre janvier 2008 et octobre 2008 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par les Assemblées générales des actionnaires du 11 mai 2007 et du 16 mai 2008. Le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé d'annuler ces 24 800 000 actions acquises au prix moyen de 49,28 euros par action.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre des exercices 2010, 2009 et 2008, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,27% du capital social au 31 décembre 2010, 4,27% du capital social au 31 décembre 2009 et 4,23% du capital social au 31 décembre 2008 réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende

TOTAL a procédé à la mise en paiement, le 1^{er} juin 2010, du solde du dividende de 1,14 euro par action au titre de l'exercice 2009 (le détachement du solde du dividende ayant eu lieu le 27 mai 2010). Par ailleurs, TOTAL a procédé à la mise en paiement, le 17 novembre 2010, de l'acompte sur dividende de 1,14 euro par action au titre de l'exercice 2010 (le détachement de l'acompte sur dividende ayant eu lieu le 12 novembre 2010).

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011 de verser un dividende de 2,28 euros par action au titre de l'exercice 2010, soit un solde à distribuer de 1,14 euro par action en tenant compte de l'acompte de 1,14 euro déjà versé.

Primes liées au capital des sociétés françaises

En vertu de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission d'actions qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé. Ces primes peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf si les réserves distribuables de la société mère sont distribuées préalablement à ces primes.

Les primes liées au capital de TOTAL S.A. s'élèvent à 27 208 millions d'euros au 31 décembre 2010 (27 171 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 28 284 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Réserves

En application de la réglementation française, 5% du résultat net doit être transféré dans la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital. Cette réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de liquidation. Elle peut en revanche être utilisée pour compenser des pertes.

Si elles étaient intégralement distribuées, les réserves distribuables de la société mère seraient soumises à une taxation d'environ 514 millions d'euros au 31 décembre 2010 (514 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global présentant des éléments reclassés en résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

Exercice

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Écarts de conversion de consolidation	2 231	(244)	(722)
Gains/(Pertes) de la période non réalisés	2 234	(243)	(722)
Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	3	1	-
Actifs disponibles à la vente	(100)	38	(254)
Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(50)	38	(254)
Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	50	-	-
Couverture de flux futurs	(80)	128	-
Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(195)	349	-
Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(115)	221	-
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	302	234	173
Autres éléments	(7)	(5)	1
Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(7)	(5)	1
Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	-	-	-
Effet d'impôt	28	(38)	30
Total autres éléments du résultat global	2 374	113	(772)

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

Exercice

(en millions d'euros)

	2010			2009			2008		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Écarts de conversion de consolidation	2 231	-	2 231	(244)	-	(244)	(722)	-	(722)
Actifs disponibles à la vente	(100)	2	(98)	38	4	42	(254)	30	(224)
Couverture de flux futurs	(80)	26	(54)	128	(42)	86	-	-	-
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	302	-	302	234	-	234	173	-	173
Autres éléments	(7)	-	(7)	(5)	-	(5)	1	-	1
Total autres éléments du résultat global	2 346	28	2 374	151	(38)	113	(802)	30	(772)

18) Engagements envers le personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Provisions pour engagements de retraite	1 268	1 236	1 187
Provisions pour autres engagements sociaux	605	592	608
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	298	212	216
Total	2 171	2 040	2 011

Les principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe sont situés en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- les prestations sont généralement exprimées en fonction du salaire final et de l'ancienneté ;
- ils font généralement l'objet d'un préfinancement (fonds de pension ou compagnies d'assurance) ;
- ils sont fermés aux nouveaux embauchés, qui bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies.

Les engagements de retraite comprennent également des indemnités de fin de carrière et des avantages de préretraite.

Les autres engagements concernent la participation de l'employeur aux frais médicaux de retraités.

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des plans à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés						
Valeur actuarielle des droits accumulés						
au début de la période	8 169	7 405	8 129	547	544	583
Droits accumulés durant l'année	159	134	143	11	10	14
Coût financier	441	428	416	29	30	24
Réduction de droits futurs	(4)	(5)	(3)	(3)	(1)	-
Liquidation d'engagements	(60)	(3)	(5)	-	-	(4)
Avantages spécifiques	-	-	-	1	-	-
Cotisations employés	11	10	12	-	-	-
Prestations payées	(471)	(484)	(463)	(33)	(33)	(37)
Modifications de régimes	28	118	12	1	(2)	(12)
(Gains)/Pertes actuariels	330	446	(248)	57	-	(27)
Écarts de conversion et autres	137	120	(588)	13	(1)	3
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	8 740	8 169	7 405	623	547	544
Variation de la valeur actuelle des placements						
Valeur actuelle des placements au début de la période	(6 286)	(5 764)	(6 604)	-	-	-
Revenus financiers attendus des placements	(396)	(343)	(402)	-	-	-
(Gains)/Pertes actuariels	(163)	(317)	1 099	-	-	-
Liquidation d'engagements	56	2	2	-	-	-
Cotisations employés	(11)	(10)	(12)	-	-	-
Cotisations employeurs (a)	(269)	(126)	(855)	-	-	-
Prestations payées	394	396	375	-	-	-
Écarts de conversion et autres	(134)	(124)	633	-	-	-
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(6 809)	(6 286)	(5 764)	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	1 931	1 883	1 641	623	547	544
Coût des services passés non reconnus	(105)	(153)	(48)	10	15	21
Gains/(Pertes) actuariels non reconnus	(1 170)	(1 045)	(953)	(28)	30	43
Effet du plafond d'actif	9	9	5	-	-	-
(Actif) Passif net comptabilisé	665	694	645	605	592	608
Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	1 268	1 236	1 187	605	592	608
Autres actifs non courants	(603)	(542)	(542)	-	-	-

(a) En 2010, le Groupe a procédé à l'externalisation de certains de ses engagements pour un montant de 90 millions d'euros auprès d'organismes d'assurances (757 millions d'euros en 2008).

Au 31 décembre 2010, la valeur actuarielle des engagements relatifs à des régimes de retraite et assimilés intégralement ou partiellement financés s'élève à 7 727 millions d'euros et la valeur actuelle des engagements non financés à 1 636 millions d'euros (contre respectivement 7 206 millions d'euros et 1 510 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 6 515 millions d'euros et 1 434 millions d'euros au 31 décembre 2008).

La valeur des (gains) pertes actuariels d'expérience relatifs à la valeur actuarielle des droits accumulés et la valeur actuelle des placements est la suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2010	2009	2008	2007
(Gains) Pertes d'expérience relatifs à la valeur actuarielle des droits accumulés	(54)	(108)	12	80
(Gains) Pertes d'expérience relatifs à la valeur actuelle des placements	(163)	(317)	1 099	140

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Engagements de retraite					
Valeur actuarielle des droits accumulés	8 740	8 169	7 405	8 129	8 742
Valeur actuelle des placements	(6 809)	(6 286)	(5 764)	(6 604)	(6 401)
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	1 931	1 883	1 641	1 525	2 341
Autres engagements sociaux					
Valeur actuarielle des droits accumulés	623	547	544	583	648
Valeur actuelle des placements	-	-	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	623	547	544	583	648

Les cotisations qui seront versées en 2011 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 251 millions d'euros.

Estimation des paiements futurs

(en millions d'euros)	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2011	487	38
2012	478	38
2013	477	38
2014	477	39
2015	497	40
2016-2020	2 628	203

Composition du portefeuille des placements

Au 31 décembre	Engagements de retraite		
	2010	2009	2008
Actions	34%	31%	25%
Obligations	60%	62%	56%
Monétaire	3%	3%	16%
Immobilier	3%	4%	3%

Les hypothèses du Groupe sur les taux de rendement attendus des actifs sont établies par classe d'actifs et par pays à partir des taux de rendement obligataires et des primes de risque.

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations privées de grande qualité, d'après une analyse comparative par pays des différentes sources de marché à la date de clôture.

Hypothèses utilisées

pour déterminer les engagements

Au 31 décembre	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	5,01%	5,41%	5,93%	5,00%	5,60%	6,00%
<i>dont zone Euro</i>	4,58%	5,12%	5,72%	4,55%	5,18%	5,74%
<i>dont États-Unis</i>	5,49%	6,00%	6,23%	5,42%	5,99%	6,21%
<i>dont Royaume-Uni</i>	5,50%	5,50%	6,00%	-	-	6,00%
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,55%	4,50%	4,56%	-	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :						
- taux initial	-	-	-	4,82%	4,91%	4,88%
- taux ultime	-	-	-	3,75%	3,79%	3,64%



Hypothèses utilisées

pour déterminer la charge de l'exercice

Exercice	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	5,41%	5,93%	5,50%	5,60%	6,00%	5,50%
<i>dont zone Euro</i>	5,12%	5,72%	5,15%	5,18%	5,74%	5,14%
<i>dont États-Unis</i>	6,00%	6,23%	6,00%	5,99%	6,21%	5,98%
<i>dont Royaume-Uni</i>	5,50%	6,00%	5,75%	-	6,00%	5,75%
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,50%	4,56%	4,29%	-	-	-
Rendement attendu des placements	6,39%	6,14%	6,60%	-	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :						
– taux initial	-	-	-	4,91%	4,88%	5,16%
– taux ultime	-	-	-	3,79%	3,64%	3,64%

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation - toutes choses étant égales par ailleurs - aurait approximativement les effets suivants sur :

(en millions d'euros)	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2010		574
Charge (Produit) de l'exercice 2011	(19)	52

Une variation de plus ou moins 0,5% du taux de rendement attendu des placements - toutes choses étant égales par ailleurs - aurait un impact de 30 millions d'euros à la hausse ou à la baisse sur la charge de l'exercice 2011.

La charge des exercices 2010, 2009 et 2008 s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Droits accumulés durant l'année	159	134	143	11	10	14
Coût financier	441	428	416	29	30	24
Revenus financiers attendus des placements	(396)	(343)	(402)	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	74	13	34	(5)	(7)	(10)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	66	50	22	(4)	(6)	(2)
Effet du plafond d'actif	(3)	4	1	-	-	-
Réduction de droits futurs	(3)	(4)	(3)	(3)	(1)	-
Liquidation d'engagements	7	(1)	(2)	-	-	(3)
Avantages spécifiques	-	-	-	1	-	-
Charge (Produit) net de l'ensemble consolidé	345	281	209	29	26	23

La variation de plus ou moins 1% des taux de progression des dépenses de santé aurait approximativement les effets suivants sur :

(en millions d'euros)	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2010		(52)
Charge (Produit) de l'exercice 2010	5	(4)

19) Provisions et autres passifs non courants

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Provisions pour litiges	485	423	546
Provisions pour protection de l'environnement	644	623	558
Provisions pour restitution des sites	5 917	5 469	4 500
Autres provisions non courantes	1 116	1 331	1 804
Autres passifs non courants	936	1 535	450
Total	9 098	9 381	7 858

En 2010, les provisions pour litiges comprennent notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élevait, au 31 décembre 2010, à 17 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2010, les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élevait, au 31 décembre 2010, à 31 millions d'euros ;
- les provisions pour cessations d'activité dans les secteurs Aval et Chimie qui s'élevaient, au 31 décembre 2010, à 261 millions d'euros ;
- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield qui s'élevait, au 31 décembre 2010, à 194 millions d'euros.

En 2010, les autres passifs non courants comprennent notamment les dettes, dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations.

En 2009, les provisions pour litiges comprenaient notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élevait, au 31 décembre 2009, à 43 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2009, les autres provisions non courantes comprenaient notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élevait, au 31 décembre 2009, à 40 millions d'euros ;
- les provisions pour cessations d'activité dans les secteurs Aval et Chimie qui s'élevaient, au 31 décembre 2009, à 130 millions d'euros ;
- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield qui s'élevait, au 31 décembre 2009, à 295 millions d'euros.

En 2009, les autres passifs non courants comprenaient notamment les dettes, dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations. Cette rubrique incluait notamment une dette de 818 millions d'euros au titre de l'acquisition Chesapeake (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2008, les provisions pour litiges comprenaient notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élevait, au 31 décembre 2008, à 85 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2008, les autres provisions non courantes comprenaient notamment la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élevait, au 31 décembre 2008, à 256 millions d'euros.

Variations des provisions et autres passifs non courants

Les variations des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2010	9 381	1 052	(971)	497	(861)	9 098
2009	7 858	1 254	(1 413)	202	1 480	9 381
2008	6 843	1 424	(864)	(460)	915	7 858

Dotations

En 2010, les dotations de l'exercice (1 052 millions d'euros) correspondent notamment à :

- des provisions pour restitution de sites pour 338 millions d'euros (effet de l'actualisation) ;
- des provisions pour protection de l'environnement pour 88 millions d'euros dans les secteurs Aval et Chimie ;
- des provisions au titre de la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield pour 79 millions d'euros ;
- des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 226 millions d'euros.

En 2009, les dotations de l'exercice (1 254 millions d'euros) correspondaient notamment à :

- des provisions pour restitution de sites pour 283 millions d'euros (effet de l'actualisation) ;
- des provisions pour protection de l'environnement pour 147 millions d'euros dans les secteurs Aval et Chimie ;
- des provisions au titre de la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield pour 223 millions d'euros ;
- des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 121 millions d'euros.

En 2008, les dotations de l'exercice (1 424 millions d'euros) correspondaient notamment à :

- des provisions pour restitution de sites pour 229 millions d'euros (effet de l'actualisation) ;
- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF pour 140 millions d'euros ;
- des provisions pour protection de l'environnement pour 89 millions d'euros ;
- des provisions pour litiges de 48 millions d'euros relatives à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements » ;
- des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 27 millions d'euros.

Reprises

En 2010, les reprises de l'exercice (971 millions d'euros) sont principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

- les provisions pour restitutions des sites pour 214 millions d'euros ;
- les provisions pour enquêtes sur la concurrence pour 26 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 66 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre AZF reprise pour 9 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield reprise pour 190 millions d'euros ;
- les plans sociaux et restructurations pour 60 millions d'euros.

En 2009, les reprises de l'exercice (1 413 millions d'euros) étaient principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

- les provisions pour restitutions des sites pour 191 millions d'euros ;
- les provisions pour enquêtes sur la concurrence pour 52 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 86 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre AZF reprise pour 216 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield reprise pour 375 millions d'euros ;
- les plans sociaux et restructurations pour 28 millions d'euros.

En 2008, les reprises de l'exercice (864 millions d'euros) étaient principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

- les provisions pour restitutions des sites pour 280 millions d'euros ;
- les provisions pour enquêtes sur la concurrence pour 163 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 96 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre AZF reprise pour 18 millions d'euros ;
- les plans sociaux et restructurations pour 10 millions d'euros.

Provisions pour restitution des sites

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2010	5 469	338	79	175	(214)	316	(246)	5 917
2009	4 500	283	447	179	(191)	232	19	5 469
2008	4 206	229	563	188	(280)	(414)	8	4 500

20) Dettes financières et instruments financiers associés

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros) (Actif) / Passif	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	287	20 496	20 783
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	178	178
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif) ^(a)	-	(1 870)	(1 870)
Dettes financières non courantes après couverture	287	18 626	18 913
Emprunts obligataires après couverture de juste valeur	-	15 491	15 491
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	-	2 836	2 836
Autres emprunts à taux variable	47	189	236
Autres emprunts à taux fixe	65	110	175
Dettes financières des contrats de location financement	175	-	175
Dettes financières non courantes après couverture	287	18 626	18 913

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1Miii « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros) (Actif) / Passif	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	312	19 125	19 437
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	241	241
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif) ^(a)	-	(1 025)	(1 025)
Dettes financières non courantes après couverture	312	18 100	18 412
Emprunts obligataires après couverture de juste valeur	-	15 884	15 884
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	-	1 700	1 700
Autres emprunts à taux variable	60	379	439
Autres emprunts à taux fixe	50	79	129
Dettes financières des contrats de location financement	202	58	260
Dettes financières non courantes après couverture	312	18 100	18 412

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1Miii « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros) (Actif) / Passif	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	895	15 296	16 191
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	440	440
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif) ^(a)	-	(892)	(892)
Dettes financières non courantes après couverture	895	14 404	15 299
Emprunts obligataires après couverture de juste valeur	-	13 380	13 380
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	-	287	287
Autres emprunts à taux variable	553	665	1 218
Autres emprunts à taux fixe	140	6	146
Dettes financières des contrats de location financement	202	66	268
Dettes financières non courantes après couverture	895	14 404	15 299

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1Miii « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.



La juste valeur des emprunts obligataires, au 31 décembre 2010, après prise en compte des swaps de change et de taux adossés, se décompose comme suit :

Emprunts obligataires après couverture de juste valeur (en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2010	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2009	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2008	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
Société mère							
Emprunt obligataire	1997	-	-	124	FRF	2009	6,200%
Emprunt obligataire	1998	-	-	119	FRF	2009	5,125%
Emprunt obligataire	1998	125	116	121	FRF	2013	5,000%
Emprunt obligataire	2000	-	61	63	EUR	2010	5,650%
Part à moins d'un an		-	(61)	(243)			
Total Société mère		125	116	184			
Elf Aquitaine S.A.							
Emprunt obligataire	1999	-	-	1 003	EUR	2009	4,500%
Part à moins d'un an		-	-	(1 003)			
Total Elf Aquitaine S.A.		-	-	-			
TOTAL CAPITAL							
Emprunt obligataire	2002	15	14	14	USD	2012	5,890%
Emprunt obligataire	2003	-	-	52	AUD	2009	6,250%
Emprunt obligataire	2003	-	-	154	CHF	2009	2,385%
Emprunt obligataire	2003	-	160	166	CHF	2010	2,385%
Emprunt obligataire	2003	22	21	22	USD	2013	4,500%
Emprunt obligataire	2003-2004	-	-	395	USD	2009	3,500%
Emprunt obligataire	2004	-	-	57	AUD	2009	6,000%
Emprunt obligataire	2004	-	-	28	AUD	2009	6,000%
Emprunt obligataire	2004	-	53	55	CAD	2010	4,000%
Emprunt obligataire	2004	-	113	117	CHF	2010	2,385%
Emprunt obligataire	2004	-	438	454	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2004	-	322	334	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	-	128	132	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	-	185	191	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	57	53	55	AUD	2011	5,750%
Emprunt obligataire	2004	116	107	111	CAD	2011	4,875%
Emprunt obligataire	2004	235	203	216	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	75	69	72	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	125	116	120	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2004	51	47	49	NZD	2014	6,750%
Emprunt obligataire	2005	-	-	36	USD	2009	3,500%
Emprunt obligataire	2005	57	53	55	AUD	2011	5,750%
Emprunt obligataire	2005	60	56	58	CAD	2011	4,000%
Emprunt obligataire	2005	120	112	116	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	226	226	226	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	139	144	144	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2005	63	63	63	AUD	2012	5,750%
Emprunt obligataire	2005	194	180	187	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	65	65	65	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	97	97	98	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2005	391	363	376	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2005	57	57	57	NZD	2012	6,500%
Emprunt obligataire	2006	-	75	75	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2006	-	50	50	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2006	-	50	50	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2006	-	100	102	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2006	42	42	42	EUR	2011	EURIBOR 3 mois +0,040%
Emprunt obligataire	2006	300	300	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	150	150	150	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	300	300	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	120	120	120	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2006	300	300	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	472	472	473	USD	2011	5,000%

Emprunts obligataires après couverture de juste valeur (en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2010	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2009	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2008	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
TOTAL CAPITAL (suite)							
Emprunt obligataire	2006	62	62	62	AUD	2012	5,625%
Emprunt obligataire	2006	72	72	72	CAD	2012	4,125%
Emprunt obligataire	2006	100	100	100	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2006	74	74	74	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2006	100	100	100	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2006	125	125	125	CHF	2013	2,510%
Emprunt obligataire	2006	127	127	127	CHF	2014	2,635%
Emprunt obligataire	2006	130	130	130	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	65	65	65	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	64	64	64	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	63	63	64	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	129	129	129	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2007	-	60	60	CHF	2010	2,385%
Emprunt obligataire	2007	-	74	74	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2007	77	77	77	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2007	370	370	370	USD	2012	5,000%
Emprunt obligataire	2007	222	222	222	USD	2012	5,000%
Emprunt obligataire	2007	61	61	61	AUD	2012	6,500%
Emprunt obligataire	2007	72	72	72	CAD	2012	4,125%
Emprunt obligataire	2007	71	71	71	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2007	300	300	300	EUR	2013	4,125%
Emprunt obligataire	2007	73	73	74	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2007	306	306	306	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2007	72	72	73	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2007	248	248	248	CHF	2014	2,635%
Emprunt obligataire	2007	31	31	31	JPY	2014	1,505%
Emprunt obligataire	2007	61	61	61	CHF	2014	2,635%
Emprunt obligataire	2007	49	49	49	JPY	2014	1,723%
Emprunt obligataire	2007	121	121	121	CHF	2015	3,125%
Emprunt obligataire	2007	300	300	300	EUR	2017	4,700%
Emprunt obligataire	2007	76	76	76	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2007	60	60	60	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2008	-	63	63	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2008	-	66	66	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2008	92	92	92	AUD	2011	7,500%
Emprunt obligataire	2008	100	100	100	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2008	150	150	151	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2008	50	50	50	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2008	50	50	50	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2008	60	60	60	JPY	2011	EURIBOR 6 mois +0,018%
Emprunt obligataire	2008	102	102	102	USD	2011	3,750%
Emprunt obligataire	2008	62	62	62	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2008	124	124	124	CHF	2012	3,635%
Emprunt obligataire	2008	46	46	46	CHF	2012	2,385%
Emprunt obligataire	2008	92	92	92	CHF	2012	2,385%
Emprunt obligataire	2008	64	64	64	CHF	2012	2,385%
Emprunt obligataire	2008	50	50	50	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2008	63	63	63	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2008	63	63	63	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2008	63	63	64	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2008	62	62	62	NOK	2012	6,000%
Emprunt obligataire	2008	69	69	69	USD	2012	5,000%
Emprunt obligataire	2008	60	60	60	AUD	2013	7,500%
Emprunt obligataire	2008	61	61	61	AUD	2013	7,500%
Emprunt obligataire	2008	127	127	128	CHF	2013	3,135%
Emprunt obligataire	2008	62	62	63	CHF	2013	3,135%
Emprunt obligataire	2008	200	200	200	EUR	2013	4,125%
Emprunt obligataire	2008	100	100	100	EUR	2013	4,125%

Emprunts obligataires après couverture de juste valeur (en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2010	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2009	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2008	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
TOTAL CAPITAL (suite)							
Emprunt obligataire	2008	1 000	1 000	1 002	EUR	2013	4,750%
Emprunt obligataire	2008	63	63	63	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2008	149	149	149	JPY	2013	EURIBOR 6 mois +0,008%
Emprunt obligataire	2008	191	191	194	USD	2013	4,000%
Emprunt obligataire	2008	61	61	61	CHF	2015	3,135%
Emprunt obligataire	2008	62	62	62	CHF	2015	3,135%
Emprunt obligataire	2008	61	61	62	CHF	2015	3,135%
Emprunt obligataire	2008	62	62	62	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2009	56	56	-	AUD	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2009	54	54	-	AUD	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2009	236	236	-	CHF	2013	2,500%
Emprunt obligataire	2009	77	77	-	USD	2013	4,000%
Emprunt obligataire	2009	131	131	-	CHF	2014	2,625%
Emprunt obligataire	2009	997	998	-	EUR	2014	3,500%
Emprunt obligataire	2009	150	150	-	EUR	2014	3,500%
Emprunt obligataire	2009	40	40	-	HKD	2014	3,240%
Emprunt obligataire	2009	103	96	-	AUD	2015	6,000%
Emprunt obligataire	2009	550	550	-	EUR	2015	3,625%
Emprunt obligataire	2009	684	684	-	USD	2015	3,125%
Emprunt obligataire	2009	224	208	-	USD	2015	3,125%
Emprunt obligataire	2009	99	99	-	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2009	115	115	-	GBP	2017	4,250%
Emprunt obligataire	2009	225	225	-	GBP	2017	4,250%
Emprunt obligataire	2009	448	448	-	EUR	2019	4,875%
Emprunt obligataire	2009	69	69	-	HKD	2019	4,180%
Emprunt obligataire	2009	374	347	-	USD	2021	4,250%
Emprunt obligataire	2010	102	-	-	AUD	2014	5,750%
Emprunt obligataire	2010	108	-	-	CAD	2014	2,500%
Emprunt obligataire	2010	53	-	-	NZD	2014	4,750%
Emprunt obligataire	2010	187	-	-	USD	2015	2,875%
Emprunt obligataire	2010	935	-	-	USD	2015	3,000%
Emprunt obligataire	2010	748	-	-	USD	2016	2,300%
Emprunt obligataire	2010	68	-	-	AUD	2015	6,000%
Emprunt obligataire	2010	69	-	-	AUD	2015	6,000%
Emprunt obligataire	2010	64	-	-	AUD	2015	6,000%
Emprunt obligataire	2010	476	-	-	EUR	2022	3,125%
Part à moins d'un an		(3 450)	(1 937)	(722)			
Total TOTAL CAPITAL		15 143	15 615	13 093			
Autres filiales consolidées		223	153	103			
Total emprunts obligataires après couverture de juste valeur		15 491	15 884	13 380			

Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs (en millions d'euros)	Année d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2010	Montant après couverture au 31 décembre 2009	Montant après couverture au 31 décembre 2008	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
TOTAL CAPITAL (a)							
Emprunt obligataire	2005	293	292	287	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2009	691	602	-	EUR	2019	4,875%
Emprunt obligataire	2009	917	806	-	EUR	2024	5,125%
Emprunt obligataire	2010	935	-	-	USD	2020	4,450%
Total emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs		2 836	1 700	287			

(a) TOTAL CAPITAL est une filiale détenue à 100% indirectement par TOTAL S.A. (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

Répartition par échéance des dettes financières non courantes

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2012	3 756	34	(401)	3 355	18%
2013	4 017	76	(473)	3 544	19%
2014	2 508	1	(290)	2 218	12%
2015	3 706	2	(302)	3 404	18%
2016 et suivantes	6 796	65	(404)	6 392	33%
Total	20 783	178	(1 870)	18 913	100%

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2011	3 857	42	(199)	3 658	20%
2012	3 468	48	(191)	3 277	18%
2013	3 781	95	(236)	3 545	19%
2014	2 199	6	(90)	2 109	11%
2015 et suivantes	6 132	50	(309)	5 823	32%
Total	19 437	241	(1 025)	18 412	100%

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2010	3 160	170	(168)	2 992	20%
2011	3 803	24	(145)	3 658	24%
2012	3 503	115	(179)	3 324	22%
2013	3 430	127	(198)	3 232	21%
2014 et suivantes	2 295	4	(202)	2 093	13%
Total	16 191	440	(892)	15 299	100%

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés à la dette financière.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2010	%	2009	%	2008	%
Dollar	7 248	39%	3 962	21%	3 990	26%
Euro	11 417	60%	14 110	77%	10 685	70%
Autres devises	248	1%	340	2%	624	4%
Total	18 913	100%	18 412	100%	15 299	100%



Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	%	2009	%	2008	%
Taux fixe	3 177	17%	2 064	11%	633	4%
Taux variable	15 736	83%	16 348	89%	14 666	96%
Total	18 913	100%	18 412	100%	15 299	100%

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

(Actif) / Passif

	2010	2009	2008
Dettes financières courantes ^(a)	5 867	4 761	5 586
Part à moins d'un an des dettes financières	3 786	2 233	2 136
Dettes financières courantes (note 28)	9 653	6 994	7 722
Part à court terme des instruments financiers passifs de couverture de la dette	12	97	12
Autres instruments financiers passifs courants	147	26	146
Autres passifs financiers courants (note 28)	159	123	158
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(869)	(55)	(1)
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(292)	(197)	(100)
Autres instruments financiers actifs courants	(44)	(59)	(86)
Actifs financiers courants (note 28)	(1 205)	(311)	(187)
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	8 607	6 806	7 693

(a) Au 31 décembre 2010, les dettes financières courantes incluent un programme de *commercial paper* chez Total Capital Canada Ltd. Total Capital Canada Ltd. est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A. Elle est utilisée comme véhicule de financement des activités du Groupe au Canada. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

C) Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres. Les capitaux propres 2010 sont calculés après distribution d'un dividende de 2,28 euros par action, dont un acompte de 1,14 euro par action a été mis en paiement le 17 novembre 2010.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

(Actif) / Passif

	2010	2009	2008
Dettes financières courantes	9 653	6 994	7 722
Autres passifs financiers courants	159	123	158
Actifs financiers courants	(1 205)	(311)	(187)
Dettes financières non courantes	20 783	19 437	16 191
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 870)	(1 025)	(892)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14 489)	(11 662)	(12 321)
Dette financière nette	13 031	13 556	10 671
Capitaux propres - part du Groupe	60 414	52 552	48 992
Répartition du résultat sur la base des actions existantes à la clôture	(2 553)	(2 546)	(2 540)
Intérêts minoritaires	857	987	958
Capitaux propres retraités	58 718	50 993	47 410
Ratio dette nette sur capitaux propres	22,2%	26,6%	22,5%

21) Autres créditeurs et dettes diverses

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Produits constatés d'avance	184	223	151
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	7 235	6 024	6 256
Dettes sociales	996	955	928
Autres dettes d'exploitation	3 574	4 706	4 297
Total	11 989	11 908	11 632

Au 31 décembre 2009, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprenait notamment 744 millions d'euros au titre de l'acquisition Chesapeake (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

22) Contrats de location

Les contrats de location financement portent sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres équipements (voir la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2010

(en millions d'euros)

	Location simple	Location financement
2011	582	39
2012	422	39
2013	335	39
2014	274	35
2015	230	35
2016 et suivantes	1 105	54
Total des engagements	2 948	241
Moins intérêts financiers	-	(43)
Valeur nominale des contrats		198
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(23)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		175

Exercice 2009

(en millions d'euros)

	Location simple	Location financement
2010	523	42
2011	377	43
2012	299	42
2013	243	41
2014	203	39
2015 et suivantes	894	128
Total des engagements	2 539	335
Moins intérêts financiers	-	(53)
Valeur nominale des contrats		282
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(22)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		260



Exercice 2008

(en millions d'euros)

	Location simple	Location financement
2009	429	47
2010	306	42
2011	243	42
2012	208	42
2013	166	40
2014 et suivantes	675	148
Total des engagements	2 027	361
Moins intérêts financiers	-	(70)
Valeur nominale des contrats		291
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(23)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		268

Les redevances constatées au titre des contrats de location simple ont été de 605 millions d'euros pour l'exercice 2010 (contre 613 millions d'euros pour l'exercice 2009 et 426 millions d'euros pour l'exercice 2008).

23) Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)

Échéances et périodes des paiements

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	18 738	-	12 392	6 346
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	3 483	3 483	-	-
Contrats de location financement (note 22)	198	23	129	46
Obligations de restitution des sites (note 19)	5 917	177	872	4 868
Obligations contractuelles au bilan	28 336	3 683	13 393	11 260
Contrats de location simple (note 22)	2 948	582	1 261	1 105
Engagements d'achats	61 293	6 347	14 427	40 519
Obligations contractuelles hors bilan	64 241	6 929	15 688	41 624
Total des obligations contractuelles	92 577	10 612	29 081	52 884
Cautions en douane données	1 753	1 594	71	88
Garanties données sur emprunts	5 005	1 333	493	3 179
Garanties de passif sur cession	37	-	31	6
Garanties de passif courant	171	147	19	5
Garanties clients fournisseurs	3 020	1 621	96	1 303
Lettres de crédit	1 250	1 247	-	3
Autres engagements opérationnels	2 057	467	220	1 370
Total des autres engagements donnés	13 293	6 409	930	5 954
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	429	2	114	313
Autres engagements reçus	6 387	3 878	679	1 830
Total des engagements reçus	6 816	3 880	793	2 143

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

Échéances et périodes des paiements

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	18 152	-	12 443	5 709
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	2 111	2 111	-	-
Contrats de location financement (note 22)	282	22	146	114
Obligations de restitution des sites (note 19)	5 469	235	972	4 262
Obligations contractuelles au bilan	26 014	2 368	13 561	10 085
Contrats de location simple (note 22)	2 539	523	1 122	894
Engagements d'achats	49 808	4 542	9 919	35 347
Obligations contractuelles hors bilan	52 347	5 065	11 041	36 241
Total des obligations contractuelles	78 361	7 433	24 602	46 326
Cautions en douane données	1 765	1 617	69	79
Garanties données sur emprunts	2 882	1 383	709	790
Garanties de passif sur cession	36	-	1	35
Garanties de passif courant	203	160	38	5
Garanties clients fournisseurs	2 770	1 917	70	783
Lettres de crédit	1 499	1 485	2	12
Autres engagements opérationnels	765	582	103	80
Total des autres engagements donnés	9 920	7 144	992	1 784
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	330	5	106	219
Autres engagements reçus	5 637	3 187	481	1 969
Total des engagements reçus	5 967	3 192	587	2 188

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

Échéances et périodes des paiements

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	15 031	-	13 064	1 967
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	2 025	2 025	-	-
Contrats de location financement (note 22)	291	23	142	126
Obligations de restitution des sites (note 19)	4 500	154	653	3 693
Obligations contractuelles au bilan	21 847	2 202	13 859	5 786
Contrats de location simple (note 22)	2 027	429	923	675
Engagements d'achats	60 226	4 420	13 127	42 679
Obligations contractuelles hors bilan	62 253	4 849	14 050	43 354
Total des obligations contractuelles	84 100	7 051	27 909	49 140
Cautions en douane données	1 720	1 590	58	72
Garanties données sur emprunts	2 870	1 119	519	1 232
Garanties de passif sur cession	39	3	1	35
Garanties de passif courant	315	119	164	32
Garanties clients fournisseurs	2 866	68	148	2 650
Lettres de crédit	1 080	1 024	17	39
Autres engagements opérationnels	648	246	132	270
Total des autres engagements donnés	9 538	4 169	1 039	4 330
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	321	72	110	139
Autres engagements reçus	4 218	2 440	234	1 544
Total des engagements reçus	4 539	2 512	344	1 683

A) Obligations contractuelles

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques « Dettes financières non courantes » et « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » du bilan consolidé.

Ce montant inclut la part non courante des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et exclut la part non courante des contrats de location financement pour 175 millions d'euros.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques « Dettes financières courantes », « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et exclut la part à moins d'un an des contrats de location financement pour 23 millions d'euros.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location financement et location simple figurent dans la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites du secteur Amont, principalement des coûts liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation.

Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent dans les notes 1Q et 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Engagements d'achats

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat), les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans le secteur Amont, et les contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Aval.

B) Autres engagements donnés

Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par le Groupe pour le compte d'autres compagnies pétrolières afin de répondre aux exigences des autorités fiscales françaises pour les importations de pétrole et de gaz en France. Ces garanties pourraient être appelées en cas de défaillance des contreparties pétrolières vis-à-vis des autorités fiscales. La probabilité d'un tel défaut est considérée comme négligeable.

Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Au 31 décembre 2010, le montant total de ces garanties a pour échéance maximale 2023.

Les garanties données sur emprunts incluent notamment la garantie donnée en 2008 par TOTAL S.A. dans le cadre du financement du projet Yemen LNG pour un montant de 1 335 millions d'euros. En contrepartie, certains partenaires impliqués dans ce projet ont donné des garanties qui pourraient, dans le cas où la garantie donnée par TOTAL S.A. serait appelée pour le montant maximum, réduire l'exposition du Groupe de 427 millions d'euros. Ces garanties sont comptabilisées dans la rubrique « Autres engagements reçus ».

En 2010, TOTAL S.A. a octroyé des garanties dans le cadre du financement du projet Jubail (opéré par la société SAUDI ARAMCO TOTAL Refining and Petrochemical Company (SATORP)) à hauteur de 2 385 millions d'euros, montant proportionnel à la quote-part de TOTAL dans le projet (37,5%). En outre, TOTAL S.A. a octroyé en 2010 une garantie en faveur de son partenaire dans le projet Jubail (Saudi Arabian Oil Company) relative aux obligations de Total Refining Saudi Arabia SAS au titre du pacte d'actionnaires de SATORP. Au 31 décembre 2010, cette garantie, plafonnée à 1 271 millions d'euros, est comptabilisée dans la rubrique « Autres engagements opérationnels ».

Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standard pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou à des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Par ailleurs, les garanties relatives aux enquêtes sur la concurrence émises dans le cadre de l'apport-scission d'Arkema sont décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

Autres garanties données

Filiales non consolidées

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

24) Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Bilan			
<i>Créances</i>			
Clients et comptes rattachés	432	293	244
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	315	438	354
<i>Dettes</i>			
Fournisseurs et dettes diverses	497	386	136
Emprunts	28	42	50

Exercice

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Compte de résultat			
Ventes	3 194	2 183	3 082
Achats	5 576	2 958	4 061
Charges financières	69	1	-
Produits financiers	74	68	114

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité directeur et le Trésorier) et par les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé comme suit :

Exercice

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Nombre de personnes	26	27	30
Rémunérations directes et indirectes	20,8	19,4	20,4
Charges de retraite ^(a)	12,2	10,6	11,9
Autres avantages à long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Charge relative aux paiements en actions (IFRS 2) ^(b)	10,0	11,2	16,6

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et certains membres du Conseil d'administration, salariés et anciens salariés du Groupe, concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 113,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 96,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 98,0 millions d'euros au 31 décembre 2008).

(b) Il s'agit de la charge calculée pour les principaux dirigeants et membres salariés du Conseil d'administration au titre des paiements en actions tels que décrits dans la note 25E) et établis suivant les principes comptables de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » décrits dans la note 1E).

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, se sont élevées à 0,96 million d'euros en 2010 (0,97 million d'euros en 2009 et 0,83 million d'euros en 2008).



25) Paiements en actions

A) Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	17/05/2001	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	21/05/2010		
Date d'attribution ^(a)	16/07/2003	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010		
Prix d'exercice jusqu'au										
23 mai 2006 inclus ^(b)	33,30	39,85	49,73	-	-	-	-	-	-	-
Prix d'exercice à compter										
du 24 mai 2006 ^(b)	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	-	-
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018		
Nombre d'options^(c)										
Existantes										
au 1^{er} janvier 2008	8 368 378	13 197 236	6 243 438	5 711 060	5 920 105	-	-	-	39 440 217	44,23
Notifiées	-	-	-	-	-	4 449 810	-	-	4 449 810	42,90
Annulées	(25 184)	(118 140)	(34 032)	(53 304)	(34 660)	(6 000)	-	-	(271 320)	44,88
Exercées	(841 846)	(311 919)	(17 702)	(6 700)	-	-	-	-	(1 178 167)	34,89
Existantes										
au 1^{er} janvier 2009	7 501 348	12 767 177	6 191 704	5 651 056	5 885 445	4 443 810	-	-	42 440 540	44,35
Notifiées	-	-	-	-	-	-	4 387 620	-	4 387 620	39,90
Annulées	(8 020)	(18 387)	(6 264)	(5 370)	(13 780)	(2 180)	(10 610)	-	(64 611)	45,04
Exercées	(681 699)	(253 081)	-	-	-	-	-	-	(934 780)	34,59
Existantes										
au 1^{er} janvier 2010	6 811 629	12 495 709	6 185 440	5 645 686	5 871 665	4 441 630	4 377 010	-	45 828 769	44,12
Notifiées	-	-	-	-	-	-	4 788 420	-	4 788 420	38,20
Annulées ^(d)	(1 420)	(15 660)	(6 584)	(4 800)	(5 220)	(92 472)	(4 040)	(1 120)	(131 316)	43,50
Exercées	(1 075 765)	(141 202)	-	-	-	-	(1 080)	-	(1 218 047)	33,60
Existantes										
au 31 décembre 2010	5 734 444	12 338 847	6 178 856	5 640 886	5 866 445	4 349 158	4 371 890	4 787 300	49 267 826	43,80

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(d) Parmi les 92 472 options annulées du Plan 2008, 88 532 ont été annulées en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du Plan 2008 est de 60%.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2007, 2008, 2009 et 2010, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail retirera au bénéficiaire la faculté d'exercice des options.

Pour le plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que :

- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options inférieur ou égal à 3 000 (autre que le Président-directeur général), les options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire.
- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 3 000 et inférieur ou égal à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.

- pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options, les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options, et le tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.

La condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe (*Return on Equity* ou ROE) calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que pour le Président-directeur général, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return on Average Capital Employed* ou ROACE) calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour le plan 2009, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, à l'exception du Directeur Général, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010.

Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que, pour le Directeur Général, le nombre d'options de souscription définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour le plan 2008, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction du ROE du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Ce taux d'attribution :

- est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

En raison de l'application de la condition de performance, ce taux d'attribution a été de 60% pour le plan 2008.

En conséquence, 88 532 options ont été annulées.



B) Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 2000 ^(a)	Plan 2001 ^(b)	Plan 2002 ^(c)	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	21/05/1997	17/05/2001	17/05/2001		
Date d'attribution ^(d)	11/07/2000	10/07/2001	09/07/2002		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(e)	40,68	42,05	39,58	-	-
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(e)	40,11	41,47	39,03	-	-
Date d'échéance	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010		
Nombre d'options^(f)					
Existantes au 1^{er} janvier 2008	3 142 188	5 150 258	7 063 183	15 355 629	40,07
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées	(480 475)	(3 652)	(13 392)	(497 519)	40,09
Exercées	(2 661 713)	(455 180)	(598 934)	(3 715 827)	40,10
Existantes au 1^{er} janvier 2009	-	4 691 426	6 450 857	11 142 283	40,06
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées	-	(4 650 446)	(7 920)	(4 658 366)	41,47
Exercées	-	(40 980)	(507 676)	(548 656)	39,21
Existantes au 1^{er} janvier 2010	-	-	5 935 261	5 935 261	39,03
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées ^(g)	-	-	(4 671 989)	(4 671 989)	39,03
Exercées	-	-	(1 263 272)	(1 263 272)	39,03
Existantes au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-

- (a) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce Plan est arrivé à échéance le 11 juillet 2008.
- (b) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 3,5 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce Plan est arrivé à échéance le 10 juillet 2009.
- (c) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce Plan est arrivé à échéance le 9 juillet 2010.
- (d) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options d'achat d'actions.
- (e) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.
- (f) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.
- (g) Parmi les 4 671 989 options annulées en 2010, 4 671 145 options non exercées sont devenues caduques du fait de l'échéance du Plan 2002 d'options d'achat, le 9 juillet 2010.

C) Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'était engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code général des impôts (CGI) et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (dix-neuf actions TOTAL pour treize actions Elf Aquitaine).

Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations

de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (voir page 22 du « Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A. »). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine suite à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Cette garantie d'échange a expiré le 12 septembre 2009 à l'échéance du Plan 1999 n°2 d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine. En conséquence, il n'existe plus d'actions Elf Aquitaine pouvant bénéficier de cette garantie.

D) Attribution gratuite d'actions conditionnelles TOTAL

	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Total
Date d'Assemblée générale	17/05/2005	17/05/2005	17/05/2005	16/05/2008	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(a)	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	20/07/2007	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011	15/09/2012	
Cession possible à compter du	20/07/2009	19/07/2010	18/07/2011	10/10/2012	16/09/2013	15/09/2014	
Nombre d'actions attribuées gratuitement							
Existantes au 1^{er} janvier 2008	-	2 263 956	2 363 057	-	-	-	4 627 013
Notifiées	-	-	-	2 791 968	-	-	2 791 968
Annulées	2 840	(43 822)	(29 504)	(19 220)	-	-	(89 706)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(2 840)	(2 220 134)	(336)	-	-	-	(2 223 310)
Existantes au 1^{er} janvier 2009	-	-	2 333 217	2 772 748	-	-	5 105 965
Notifiées	-	-	-	-	2 972 018	-	2 972 018
Annulées	1 928	2 922	(12 418)	(9 672)	(5 982)	-	(23 222)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(1 928)	(2 922)	(2 320 799)	(600)	-	-	(2 326 249)
Existantes au 1^{er} janvier 2010	-	-	-	2 762 476	2 966 036	-	5 728 512
Notifiées	-	-	-	-	-	3 010 011	3 010 011
Annulées ^(d)	1 024	3 034	552	(1 113 462)	(9 796)	(8 738)	(1 127 386)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(1 024)	(3 034)	(552)	(1 649 014)	(1 904)	(636)	(1 656 164)
Existantes au 31 décembre 2010	-	-	-	-	2 954 336	3 000 637	5 954 973

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions (Plan 2007 pour l'exercice 2008, Plan 2008 pour l'exercice 2009, Plan 2009 pour l'exercice 2010).

(c) Y compris des attributions définitives d'actions gratuites dont le droit à attribution avait été indûment annulé.

(d) Parmi les 1 113 462 droits annulés à l'attribution d'actions du Plan 2008, 1 094 914 droits à l'attribution ont été annulés en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'acquisition du Plan 2008 est de 60%.

Les actions attribuées, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail au cours de la période d'acquisition retire au bénéficiaire la faculté de bénéficier de l'attribution gratuite d'actions conditionnelles.

Pour le Plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir des éléments du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Pour le Plan 2009, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie.

Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Pour le Plan 2008, le Conseil d'administration a décidé que, pour chaque bénéficiaire, les actions seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du ROE du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Le taux d'acquisition :

- est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

En raison de l'application de la condition de performance, ce taux d'acquisition a été de 60% pour le Plan 2008.

Par conséquent, les droits à l'attribution de 1 094 914 actions ont été annulés.

E) Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe soit plus de 100 000 salariés dans 124 pays. Au 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites. L'attribution définitive est soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan.

Les actions attribuées ne sont pas soumises à une condition de performance. 1 508 850 actions ont été attribuées aux salariés de pays avec une structure 2 + 2 (soit une période d'acquisition de 2 ans suivie d'une période de conservation de 2 ans), et 1 070 650 actions aux salariés de pays avec une structure 4 + 0 (soit une période d'acquisition de 4 ans sans période de conservation), soit au total 2 579 500 actions. À l'issue de la période d'acquisition, les actions attribuées seront des actions nouvelles.

	Plan 2010 (2 + 2)	Plan 2010 (4 + 0)	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	-
Date d'attribution ^(a)	30/06/2010	30/06/2010	-
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	01/07/2012	01/07/2014	-
Cession possible à compter du	01/07/2014	01/07/2014	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1^{er} janvier 2008	-	-	-
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	-	-
Attribuées définitivement	-	-	-
Existantes au 1^{er} janvier 2009	-	-	-
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	-	-
Attribuées définitivement	-	-	-
Existantes au 1^{er} janvier 2010	-	-	-
Notifiées	1 508 850	1 070 650	2 579 500
Annulées	(125)	(75)	(200)
Attribuées définitivement ^(b)	(75)	-	(75)
Existantes au 31 décembre 2010	1 508 650	1 070 575	2 579 225

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.
(b) Attributions définitives à la suite du décès ou de l'invalidité des bénéficiaires des actions.

F) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2010 s'élève à 140 millions d'euros avant impôt et se décompose de la manière suivante :

- 31 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 109 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL.

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2009 s'élevait à 106 millions d'euros avant impôt et se décompose de la manière suivante :

- 38 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;

- 68 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL.

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2008 s'élevait à 154 millions d'euros avant impôt et se décompose de la manière suivante :

- 61 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 105 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- (12) millions d'euros au titre de l'ajustement de la charge comptabilisée en 2007 liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés (voir la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

La juste valeur des options attribuées en 2010, 2009 et 2008 a été évaluée selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Exercice	2010	2009	2008
Taux d'intérêt sans risque (%) ^(a)	2,1	2,9	4,3
Dividendes attendus (%) ^(b)	5,9	4,8	8,4
Volatilité attendue (%) ^(c)	25,0	31,0	32,7
Différé d'exercice (années)	2	2	2
Durée d'exercice des options (années)	8	8	8
Juste valeur des options attribuées (euros par option)	5,8	8,4	5,0

(a) Taux de swap euro zéro coupon à 6 ans.

(b) Les dividendes anticipés sont estimés à partir du prix des instruments dérivés sur actions TOTAL négociés sur le marché.

(c) La volatilité attendue est calculée à partir de la volatilité implicite des options sur actions TOTAL et des options sur indices d'actions négociées sur le marché.

L'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'impute sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission

d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (2,5 milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 a décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée aux salariés en 2011 dans la limite de 12 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2010 et a délégué au Président-directeur général tous pouvoirs afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions.

26) Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice	2010	2009	2008
Charges de personnel (en millions d'euros)			
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	6 246	6 177	6 014
Effectifs du Groupe			
<i>France</i>			
Encadrement	10 852	10 906	10 688
Autres personnels	24 317	25 501	26 413
<i>Étranger</i>			
Encadrement	15 146	15 243	14 709
Autres personnels	42 540	44 737	45 149
Total	92 855	96 387	96 959

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

La baisse des effectifs entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 s'explique principalement par la cession des activités de chimie de spécialités Grand public Mapa Spontex (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).



27) Tableau de flux de trésorerie

A) Flux de trésorerie d'exploitation

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation.

Exercice (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Intérêts payés	(470)	(678)	(958)
Intérêts perçus	132	148	505
Impôts sur les bénéfices courants décaissés	(6 990)	(6 202)	(10 631)
Dividendes reçus	1 722	1 456	1 590

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Valeurs d'exploitation	(1 896)	(4 217)	4 020
Créances clients et comptes rattachés	(2 712)	(344)	3 222
Autres créances	911	1 505	(982)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 482	571	(3 056)
Autres créditeurs et dettes diverses	719	(831)	(633)
Montant net	(496)	(3 316)	2 571

B) Flux de trésorerie de financement

La variation de l'endettement financier non courant, présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*, peut être analysée de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Augmentation de l'endettement non courant	3 995	6 309	5 513
Remboursement de l'endettement non courant	(206)	(787)	(2 504)
Montant net	3789	5 522	3 009

C) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Trésorerie	4 679	2 448	1 836
Équivalents de trésorerie	9 810	9 214	10 485
Total	14 489	11 662	12 321

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés des dépôts à moins de trois mois auprès d'institutions étatiques ou banques de dépôt déterminées avec des critères de sélection stricts.

28) Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading						Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur							
		Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dette financière ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs			
Actif / (Passif)									
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 383	-	-	-	-	-	-	2 383	2 383
Autres titres	-	4 590	-	-	-	-	-	4 590	4 590
Instruments de couverture des dettes financières									
non courantes	-	-	-	-	1 814	56	-	1 870	1 870
Autres actifs non courants	1 596	-	-	-	-	-	-	1 596	1 596
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	18 159	18 159	18 159
Autres créances d'exploitation	-	-	499	-	-	-	3 908	4 407	4 407
Actifs financiers courants	869	-	38	-	292	-	6	1 205	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	14 489	14 489	14 489
Total actifs financiers	4 848	4 590	537	-	2 106	56	6	36 556	48 699
Total actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	95 019
Total actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	143 718
Dettes financières non courantes	(3 186)	-	-	(17 419)	(178)	-	-	(20 783)	(21 172)
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	(18 450)	(18 450)	(18 450)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(559)	-	-	-	(3 015)	(3 574)	(3 574)
Dettes financières courantes	(5 916)	-	-	(3 737)	-	-	-	(9 653)	(9 653)
Autres passifs financiers courants	-	-	(147)	-	(12)	-	-	(159)	(159)
Total passifs financiers	(9 102)	-	(706)	(21 156)	(190)	-	-	(21 465)	(52 619)
Total passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(91 099)
Total passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	(143 718)

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1M(ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 1M(iii) de l'annexe aux comptes consolidés).



Au 31 décembre 2009
(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading						Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur							
	Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dette financière ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs	Couverture d'investissement net et autres			
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 367	-	-	-	-	-	-	2 367	2 367
Autres titres	-	1 162	-	-	-	-	-	1 162	1 162
Instruments de couverture des dettes financières									
non courantes	-	-	-	-	889	136	-	1 025	1 025
Autres actifs non courants	1 284	-	-	-	-	-	-	1 284	1 284
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	15 719	15 719	15 719
Autres créances d'exploitation	-	-	1 029	-	-	-	4 116	5 145	5 145
Actifs financiers courants	55	-	53	-	197	-	6	311	311
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	11 662	11 662	11 662
Total actifs financiers	3 706	1 162	1 082	-	1 086	136	6	31 497	38 675
Total actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	89 078	-
Total actifs	-	-	-	-	-	-	-	127 753	-
Dettes financières non courantes	(2 089)	-	-	(17 107)	(241)	-	-	(19 437)	(19 905)
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	(15 383)	(15 383)	(15 383)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(923)	-	-	-	(3 783)	(4 706)	(4 706)
Dettes financières courantes	(4 849)	-	-	(2 145)	-	-	-	(6 994)	(6 994)
Autres passifs financiers courants	-	-	(25)	-	(97)	-	(1)	(123)	(123)
Total passifs financiers	(6 938)	-	(948)	(19 252)	(338)	-	(1)	(19 166)	(47 111)
Total passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	(81 110)	-
Total passifs	-	-	-	-	-	-	-	(127 753)	-

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1M(ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 1M(iii) de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2008
(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading						Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur							
		Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dettes financières ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs			
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 005	-	-	-	-	-	-	2 005	2 005
Autres titres	-	1 165	-	-	-	-	-	1 165	1 165
Instruments de couverture des dettes financières									
non courantes	-	-	-	-	892	-	-	892	892
Autres actifs non courants	1 403	-	-	-	-	-	-	1 403	1 403
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	15 287	15 287	15 287
Autres créances d'exploitation	-	-	1 664	-	-	-	4 544	6 208	6 208
Actifs financiers courants	1	-	86	-	100	-	-	187	187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	12 321	12 321	12 321
Total actifs financiers	3 409	1 165	1 750	-	992	-	32 152	39 468	39 468
Total actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	78 842	-
Total actifs	-	-	-	-	-	-	-	118 310	-
Dettes financières non courantes	(701)	-	-	(15 050)	(440)	-	-	(16 191)	(16 191)
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	(14 815)	(14 815)	(14 815)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(1 033)	-	-	-	(3 264)	(4 297)	(4 297)
Dettes financières courantes	(5 721)	-	-	(2 001)	-	-	-	(7 722)	(7 722)
Autres passifs financiers courants	-	-	(146)	-	(12)	-	-	(158)	(158)
Total passifs financiers	(6 422)	-	(1 179)	(17 051)	(452)	-	(18 079)	(43 183)	(43 183)
Total passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	(75 127)	-
Total passifs	-	-	-	-	-	-	-	(118 310)	-

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1M(ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 1M(iii) de l'annexe aux comptes consolidés).

29) Instruments financiers hors dérivés d'énergie

A) Impact en résultat par nature d'instruments financiers

Actifs et passifs opérationnels

L'effet en résultat des actifs et passifs opérationnels est le suivant :

Exercice

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Actifs disponibles à la vente (Autres titres) :			
– revenus des participations	255	210	238
– résultat de cession	60	6	15
– autres	(17)	(18)	(15)
Prêts et créances	90	41	100
Impact sur le résultat opérationnel net	388	239	338

L'effet en résultat comprend principalement :

- les dividendes et les résultats de cession des titres classés dans la rubrique « Autres titres » ;
- les produits financiers et les dépréciations au titre des prêts aux sociétés mises en équivalence, aux sociétés non consolidées et des créances classés dans la rubrique « Prêts et créances ».



Actifs et passifs liés aux activités de financement

L'effet en résultat des actifs et passifs liés aux activités de financement est le suivant :

Exercice

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Prêts et créances	133	158	547
Passifs de financement et instruments de couverture associés	(469)	(563)	(996)
Couverture de juste valeur (inefficacité)	4	33	(4)
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(2)	(26)	(74)
Impact sur le coût de la dette nette	(334)	(398)	(527)

L'effet en résultat comprend principalement :

- les produits financiers de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants (notamment dépôts à plus de trois mois) classés dans la rubrique « Prêts et créances » ;
- les frais financiers du financement long terme des filiales et les instruments de couverture adossés (hors inefficacité de la couverture détaillée ci-dessous) ainsi que les frais financiers du financement court terme classés dans la rubrique « Passifs de financement et instruments de couverture associés » ;
- l'inefficacité de la couverture des emprunts obligataires ;

- les produits financiers, les charges financières et la réévaluation de juste valeur des instruments dérivés court terme de gestion de la trésorerie classés dans la rubrique « Actifs et passifs détenus à des fins de transaction ».

Les instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie (taux et change) sont considérés comme utilisés à des fins de transaction. En effet, du fait des modalités pratiques d'identification de ces instruments, le Groupe n'a pas jugé approprié de mettre en œuvre une comptabilité de couverture. L'effet en résultat de ces instruments dérivés est compensé par celui des prêts et dettes financières courantes auxquels ils se rattachent. Ainsi, l'impact de ces transactions appréhendées globalement n'apparaît pas comme significatif sur les comptes consolidés.

B) Impact des stratégies de couverture

Couverture de la dette financière (*fair value hedge*)

L'impact en résultat des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires, comptabilisé dans la rubrique du compte de résultat consolidé « Coût de l'endettement financier brut », se décompose de la manière suivante :

Exercice

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Effet de la réévaluation des emprunts obligataires	(1 164)	(183)	(66)
Swaps de couverture des emprunts obligataires	1 168	216	62
Inefficacité de la couverture de juste valeur	4	33	(4)

L'inefficacité n'est pas représentative de la performance du Groupe compte tenu de l'objectif de conduire les *swaps* à leur terme. La part court terme de la valorisation des *swaps* ne fait pas l'objet d'une gestion active.

Instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (*net investment hedge*)

Ils sont comptabilisés directement en résultat global dans la rubrique « Écart de conversion ». Les variations de l'exercice sont détaillées dans le tableau suivant :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} Janvier	Entrées	Sorties	Au 31 décembre
2010	25	(268)	-	(243)
2009	124	(99)	-	25
2008	29	95	-	124

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des contrats non dénoués au titre de ces couvertures s'élève à 6 millions d'euros. Elle était de 5 millions d'euros au 31 décembre 2009 et nulle au 31 décembre 2008.

Instruments financiers détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (cash flow hedge)

L'impact en résultat et en capitaux propres des instruments financiers de couverture adossés aux emprunts obligataires, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Profit (Perte) comptabilisé en capitaux propres au cours de la période	(80)	128	-
Montant repris des capitaux propres et comptabilisé en résultat de la période	(115)	221	-

Aux 31 décembre 2010 et 2009, le montant de l'inefficacité de ces instruments financiers est nul.

C) Échéancier des instruments dérivés

L'échéancier des montants notionnels des instruments dérivés hors énergie est présenté dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Juste valeur	Montant notionnel ^(a)						
		Total	2011	2012	2013	2014	2015	2016 et après
Actif / (Passif)								
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(178)	2 244	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 814	13 939	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	1 636	16 183	-	2 967	3 461	2 421	3 328	4 006
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(12)	592	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	292	2 815	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	280	3 407	3 407	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	56	1 957	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	56	1 957	-	295	-	-	-	1 662
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements, nets								
Change à terme (actif)	6	381	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total change à terme détenus à des fins de couverture d'investissements nets	6	381	381	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres swaps de taux (actif)	1	6 463	-	-	-	-	-	-
Autres swaps de taux (passif)	(3)	11 395	-	-	-	-	-	-
Total autres swaps de taux (actif et passif)	(2)	17 858	17 667	189	-	-	2	-
Change à terme (actif)	37	1 532	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif)	(144)	6 757	-	-	-	-	-	-
Total change à terme (actif et passif)	(107)	8 289	8 102	-	25	49	31	82

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.



Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Juste valeur	Montant notionnel ^(a)						
		Total	2010	2011	2012	2013	2014	2015 et après
Actif / (Passif)								
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) (241)	4 615	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) 889	11 076	-	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif) 648	15 691	-	3 345	2 914	3 450	1 884	4 098	
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif) (97)	912	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif) 197	1 084	-	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif) 100	1 996	1 996	-	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) -	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) 136	1 837	-	-	295	-	-	-	1 542
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif) 136	1 837	-	-	295	-	-	-	1 542
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif) -	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif) -	-	-	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif) -	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements, nets								
Change à terme (actif) 6	701	-	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif) (1)	224	-	-	-	-	-	-	-
Total change à terme détenus à des fins de couverture d'investissements nets 5	925	925	-	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres swaps de taux (actif) -	1 459	-	-	-	-	-	-	-
Autres swaps de taux (passif) (1)	10 865	-	-	-	-	-	-	-
Total autres swaps de taux (actif et passif) (1)	12 324	12 208	114	-	-	-	-	2
Change à terme (actif) 53	4 017	-	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif) (24)	3 456	-	-	-	-	-	-	-
Total change à terme (actif et passif) 29	7 473	7 224	-	52	50	47	100	

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Juste valeur	Montant notionnel ^(a)						
		Total	2009	2010	2011	2012	2013	2014 et après
Actif / (Passif)								
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) (440)	9 309	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) 892	4 195	-	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif) 452	13 504	-	2 048	3 373	3 233	3 032	1 818	
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif) (12)	92	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif) 100	1 871	-	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif) 88	1 963	1 963	-	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements, nets								
Change à terme (passif) -	1 347	1 347	-	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres swaps de taux (actif) -	2 853	-	-	-	-	-	-	-
Autres swaps de taux (passif) (4)	5 712	-	-	-	-	-	-	-
Total autres swaps de taux (actif et passif) (4)	8 565	8 559	4	-	-	-	-	2
Change à terme (actif) 86	5 458	-	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif) (142)	2 167	-	-	-	-	-	-	-
Total change à terme (actif et passif) (56)	7 625	6 595	483	114	67	76	290	

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

D) Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des instruments financiers hors dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan	-	1 916	-	1 916
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	-	56	-	56
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets	-	6	-	6
Instruments détenus à des fins de transaction	-	(109)	-	(109)
Actifs disponibles à la vente	3 631	-	-	3 631
Total	3 631	1 869	-	5 500

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan	-	748	-	748
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	-	136	-	136
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets	-	5	-	5
Instruments détenus à des fins de transaction	-	28	-	28
Actifs disponibles à la vente	232	-	-	232
Total	232	917	-	1 149

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 1M(v) de l'annexe aux comptes consolidés.

30) Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret

Les instruments dérivés liés aux activités du pétrole, du gaz et de l'électricité ainsi que les instruments dérivés de change associés sont comptabilisés pour leur juste valeur dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit de positions actives ou passives.

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret		
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	(2)	(2)
Swaps de taux de fret	-	-
Forwards ^(a)	5	5
Options	51	51
Futures	(12)	(12)
Options sur futures	(4)	(4)
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	38	38
Activités Gaz & Énergies Nouvelles		
Swaps	(1)	(1)
Forwards ^(a)	(102)	(102)
Options	5	5
Futures	-	-
Total Gaz & Énergies Nouvelles	(98)	(98)
Total	(60)	(60)
Montant de juste valeur non reconnue au bilan		-

(a) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret		
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	(29)	(29)
Swaps de taux de fret	-	-
Forwards ^(a)	(9)	(9)
Options	21	21
Futures	(17)	(17)
Options sur futures	6	6
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(28)	(28)
Activités Gaz & Énergies Nouvelles		
Swaps	52	52
Forwards ^(a)	78	78
Options	4	4
Futures	-	-
Total Gaz & Énergies Nouvelles	134	134
Total	106	106
Montant de juste valeur non reconnue au bilan		-

(a) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret		
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	141	141
Swaps de taux de fret	8	8
Forwards ^(a)	(120)	(120)
Options	-	-
Futures	17	17
Options sur futures	(7)	(7)
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	39	39
Activités Gaz & Énergies Nouvelles		
Swaps	(48)	(48)
Forwards ^(a)	659	659
Options	-	-
Futures	(19)	(19)
Total Gaz & Énergies Nouvelles	592	592
Total	631	631
Montant de juste valeur non reconnue au bilan		-

(a) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

Les engagements sur pétrole brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an). La maturité de la plupart des dérivés Gaz & Énergies Nouvelles est inférieure à trois ans.

Les variations de la valorisation en juste valeur des instruments dérivés d'énergie s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier	Impact en résultat	Contrats dénoués	Autres	Juste valeur au 31 décembre
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret					
2010	(28)	1 556	(1 488)	(2)	38
2009	39	1 713	(1 779)	(1)	(28)
2008	18	1 734	(1 715)	2	39
Activités Gaz & Énergies Nouvelles					
2010	134	410	(648)	6	(98)
2009	592	327	(824)	39	134
2008	232	787	(310)	(117)	592

Les justes valeurs des instruments dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(10)	48	-	38
Activités Gaz & Énergies Nouvelles	50	(148)	-	(98)
Total	40	(100)	-	(60)
Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(45)	17	-	(28)
Activités Gaz & Énergies Nouvelles	140	(6)	-	134
Total	95	11	-	106

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 1M(v) de l'annexe aux comptes consolidés.

31) Risques de marché

Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, de l'électricité et du charbon. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading & Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation de juste valeur correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading & Shipping : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2010	23,1	3,4	8,9	3,8
2009	18,8	5,8	10,2	7,6
2008	13,5	2,8	6,9	11,8

L'activité de trading de gaz, d'électricité et de charbon met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur

en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading de gaz et d'électricité : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2010	13,9	2,7	6,8	10,0
2009	9,8	1,9	5,0	4,8
2008	16,3	1,3	5,0	1,4

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20, 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt et d'institutions étatiques. La gestion s'organise autour d'un département Salle des marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et calcule le résultat. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière en général).

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, la direction Financement-Trésorerie a également développé un système d'appel de marge mis en place avec ses contreparties significatives.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2010, 2009 et 2008.

Actif / (Passif) (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+10 points de base	-10 points de base
Au 31 décembre 2010				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(20 019)	(20 408)	86	(84)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(178)	(178)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 870	1 870	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	1 692	1 692	(59)	59
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	3 483	3 483	4	(4)
Autres swaps de taux	(2)	(2)	3	(3)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(101)	(101)	-	-
Au 31 décembre 2009				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(18 368)	(18 836)	75	(75)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(241)	(241)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 025	1 025	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	784	784	(57)	57
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(2 111)	(2 111)	3	(3)
Autres swaps de taux	(1)	(1)	1	(1)
Swaps de change et contrats à terme de devises	34	34	-	-
Au 31 décembre 2008				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(14 119)	(14 119)	47	(43)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(440)	(440)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	892	892	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	452	452	(44)	44
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(2 025)	(2 025)	3	(3)
Autres swaps de taux	(4)	(4)	1	(1)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(56)	(56)	-	-

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est la suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2010	2009	2008
Coût de la dette nette	(334)	(398)	(527)
Translation des taux d'intérêt de :			
+10 points de base	(11)	(11)	(11)
-10 points de base	11	11	11
+100 points de base	(107)	(108)	(113)
-100 points de base	107	108	113

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar	Parité euro-livre sterling
31 décembre 2010	1,34	0,86
31 décembre 2009	1,44	0,89
31 décembre 2008	1,39	0,95

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence ^(a)
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	62 909	32 894	22 242	4 997	2 776
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(2 501)	-	(1 237)	(1 274)	10
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	6	-	6	-	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2010	60 414	32 894	21 011	3 723	2 786
Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	57 621	27 717	18 671	5 201	6 032
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(5 074)	-	(3 027)	(1 465)	(582)
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	5	-	6	(1)	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2009	52 552	27 717	15 650	3 735	5 450
Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	53 868	25 084	15 429	5 587	7 768
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(4 876)	-	(2 191)	(1 769)	(916)
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	-	-	-	-	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2008	48 992	25 084	13 238	3 818	6 852

(a) La diminution de la colonne « Autres devises et sociétés mises en équivalence » s'explique principalement par le changement de mode de consolidation de Sanofi-Aventis (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés). La contribution aux capitaux propres de cette participation est désormais reclassée dans la colonne relative à la zone Euro.

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (résultat nul en 2010, perte de 32 millions d'euros en 2009, gain de 112 millions d'euros en 2008).

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les notes 12 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2010 s'élève à 9 592 millions de dollars, dont 9 581 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 10 395 millions de dollars au 31 décembre 2010, dont 10 383 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2010, 2009 et 2008 (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(3 355)	(3 544)	(2 218)	(3 404)	(6 392)	(18 913)
Dettes financières courantes	(9 653)	-	-	-	-	-	(9 653)
Autres passifs financiers courants	(159)	-	-	-	-	-	(159)
Actifs financiers courants	1 205	-	-	-	-	-	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 489	-	-	-	-	-	14 489
Montant net avant charges financières	5 882	(3 355)	(3 544)	(2 218)	(3 404)	(6 392)	(13 031)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(843)	(729)	(605)	(450)	(358)	(1 195)	(4 180)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	461	334	153	33	2	(78)	905
Montant net	5 500	(3 750)	(3 996)	(2 635)	(3 760)	(7 665)	(16 306)

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(3 658)	(3 277)	(3 545)	(2 109)	(5 823)	(18 412)
Dettes financières courantes	(6 994)	-	-	-	-	-	(6 994)
Autres passifs financiers courants	(123)	-	-	-	-	-	(123)
Actifs financiers courants	311	-	-	-	-	-	311
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 662	-	-	-	-	-	11 662
Montant net avant charges financières	4 856	(3 658)	(3 277)	(3 545)	(2 109)	(5 823)	(13 556)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(768)	(697)	(561)	(448)	(301)	(1 112)	(3 887)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	447	233	100	25	(16)	(55)	734
Montant net	4 535	(4 122)	(3 738)	(3 968)	(2 426)	(6 990)	(16 709)

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(2 992)	(3 658)	(3 324)	(3 232)	(2 093)	(15 299)
Dettes financières courantes	(7 722)	-	-	-	-	-	(7 722)
Autres passifs financiers courants	(158)	-	-	-	-	-	(158)
Actifs financiers courants	187	-	-	-	-	-	187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 321	-	-	-	-	-	12 321
Montant net avant charges financières	4 628	(2 992)	(3 658)	(3 324)	(3 232)	(2 093)	(10 671)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(554)	(512)	(431)	(299)	(189)	(174)	(2 159)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	118	211	100	62	37	(7)	521
Montant net	4 192	(3 293)	(3 989)	(3 561)	(3 384)	(2 274)	(12 309)

Par ailleurs, le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties données sur emprunts ».

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées et serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties de passif courant ».

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2010, 2009 et 2008 (voir la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	2010	2009	2008
Fournisseurs et comptes rattachés	(18 450)	(15 383)	(14 815)
Autres dettes d'exploitation	(3 574)	(4 706)	(4 297)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	(559)	(923)	(1 033)
Clients et comptes rattachés	18 159	15 719	15 287
Autres créances d'exploitation	4 407	5 145	6 208
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	499	1 029	1 664
Total	542	775	2 383

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	2010	2009	2008
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 12)	2 383	2 367	2 005
Prêts et avances (note 14)	1 596	1 284	1 403
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (note 20)	1 870	1 025	892
Clients et comptes rattachés (note 16)	18 159	15 719	15 287
Autres créances d'exploitation (note 16)	4 407	5 145	6 208
Actifs financiers courants (note 20)	1 205	311	187
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 27)	14 489	11 662	12 321
Total	44 109	37 513	38 303

Les montants des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation sont fournis respectivement dans les notes 14 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2010, le montant reçu, net des versements, au titre de ces appels de marge s'élève à 1 560 millions d'euros (contre 693 millions d'euros au 31 décembre 2009).

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Dans l'Amont

– Dans l'Exploration & Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la Direction sur les circonstances de fait.

– Dans le Gaz & Énergies Nouvelles

La branche Gaz & Énergies Nouvelles traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques

commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standard qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Dans l'Aval

– Dans le Raffinage & Marketing

Les procédures internes du Raffinage & Marketing comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.).

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation des circonstances.

– Dans le Trading & Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading & Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque ; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Dans la Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Chaque division met en place des procédures de gestion et des méthodes de provisionnement relativement différenciées en fonction de la taille des filiales et des marchés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiements locales (la provision peut aussi être calculée sur base statistique).

32) Autres risques et engagements

À la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Enquêtes sur la concurrence

Au cours de l'exercice clos en 2010, aucune amende nouvelle n'a été prononcée à l'encontre du Groupe. Les principaux litiges en matière de concurrence auxquels le Groupe est confronté sont décrits ci-après.

Dans la Chimie

- Dans le cadre de la scission d'Arkema⁽¹⁾ intervenue en 2006, TOTAL S.A. et certaines sociétés du Groupe ont consenti la garantie des éventuelles conséquences pécuniaires des procédures en matière d'entente anticoncurrentielle se rapportant à des faits antérieurs à cette scission dont Arkema pourrait faire l'objet.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures. La garantie visant les procédures en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros. Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférerait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

- Aux États-Unis, les enquêtes pénales relatives à certaines pratiques commerciales, engagées contre les filiales du groupe Arkema sont clôturées depuis 2007 ; aucune poursuite n'a été engagée contre Arkema. Les actions en responsabilité civile, pour lesquelles la responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause en tant que société mère, sont en voie d'achèvement et ne devraient pas avoir de conséquences financières significatives.
- En Europe, les amendes infligées par la Commission européenne depuis 2006 à l'encontre de sociétés du Groupe dans sa

configuration antérieure à la scission ont atteint un montant global de 385,47 millions d'euros dont Elf Aquitaine et/ou TOTAL S.A. ont été tenues solidairement avec leur filiale à hauteur de 280,17 millions d'euros, Elf Aquitaine s'étant vu imputer personnellement au titre de la dissuasion, un montant global de 23,6 millions d'euros. Ces sommes sont à ce jour entièrement acquittées.

Ainsi⁽²⁾ le Groupe a supporté depuis la scission une somme globale de 188,07 millions d'euros correspondant à 90% du montant global des amendes une fois déduite la franchise prévue par la garantie.

Pour mémoire, ces amendes ont été prononcées à la suite d'enquêtes initiées par la Commission européenne entre 2000 et 2004 relatives à des pratiques commerciales concernant huit lignes de produits commercialisés par Arkema. Cinq de ces enquêtes ont entraîné des poursuites de la Commission européenne dans lesquelles la responsabilité d'Elf Aquitaine a été mise en cause en sa qualité de maison mère, deux d'entre elles mettant également en cause TOTAL S.A. en sa qualité de maison mère ultime du Groupe.

TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, qui contestent la mise en cause de leur responsabilité résultant exclusivement de leur qualité de maison mère ont formé des recours en annulation et en réformation des décisions rendues qui sont toujours pendants en appel ou en cassation devant la juridiction européenne compétente.

Par ailleurs, une procédure civile a été engagée contre Arkema et cinq autres groupes de sociétés à l'initiative d'un tiers devant une cour régionale allemande alléguant d'un préjudice à la suite de l'une des poursuites décrites ci-dessus. TOTAL S.A. a été appelée en déclaration de jugement commun devant cette juridiction. À ce stade les chances de succès comme la portée financière de cette procédure sont incertaines tant en raison des nombreuses difficultés juridiques qu'elle soulève que de l'absence de documentation de la demande et de la complexité des évaluations du préjudice allégué.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema pour des faits antérieurs à sa sortie de TOTAL puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes qui pourraient décider d'y impliquer Elf Aquitaine et/ou TOTAL S.A. en leur qualité de maison mère.

Dans le cadre des litiges mentionnés ci-dessus, une provision d'un montant de 17 millions d'euros a été constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

Dans l'Aval

- À la suite d'une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. ainsi qu'à TOTAL S.A. en sa qualité de maison mère par la Commission européenne, Total Nederland N.V. a été condamnée en 2006 à une amende de 20,25 millions d'euros qu'elle a intégralement acquittée, pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros. TOTAL S.A. a engagé un recours contre cette décision qui est toujours pendant devant la juridiction communautaire compétente.

(1) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

(2) Pour mémoire ce montant fait abstraction d'une affaire ayant donné lieu antérieurement à la scission à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement aux deux sociétés et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule dont il était fait état dans le document de référence des années antérieures.

De même, à la suite d'une communication de griefs adressée par la Commission européenne à Total Raffinage Marketing (anciennement dénommée Total France), ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing, Total Raffinage Marketing a été condamnée en 2008 à une amende de 128,2 millions d'euros qu'elle a intégralement acquittée, pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable en tant que société mère. Un recours a également été engagé contre cette décision, et est toujours pendant devant la juridiction communautaire compétente.

- Enfin, une notification de griefs avait été envoyée en juillet 2009 par l'Autorité de la Concurrence en France à Total Gaz et à Total Raffinage Marketing concernant des allégations de pratiques anticoncurrentielles se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing. Cette affaire a fait l'objet d'une décision de non-lieu par décision de l'autorité de concurrence française en date du 17 décembre 2010.

Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu aux autorités de concurrence dans le processus de détermination des amendes, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait avoir d'impact significatif ni sur sa situation financière ni sur ses résultats consolidés.

Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield, au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par Hertfordshire Oil Storage Limited (HOSL), société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait des blessés, dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt ainsi qu'à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'essence d'un bac du dépôt. Le rapport définitif de cette commission a été déposé le 11 décembre 2008. Le procès civil, concernant les différends non réglés à l'amiable, a eu lieu d'octobre à décembre 2008. La décision rendue en premier ressort le 20 mars 2009 déclare la filiale britannique de TOTAL responsable de l'accident survenu et tenue seule d'indemniser les victimes. Celle-ci a interjeté appel de cette décision. Le procès en appel s'est tenu en janvier 2010. La Cour d'appel, par décision du 4 mars 2010, a confirmé le jugement de première instance. La *Supreme Court* du Royaume-Uni a partiellement autorisé la filiale britannique de TOTAL à former un pourvoi contre cette décision. L'audience de plaidoiries devant la *Supreme Court* devrait se tenir dans le courant du premier semestre 2011.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile. Le montant de la provision au titre de la responsabilité civile figurant dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 s'élève à 194 millions d'euros après prise en compte des paiements effectués.

Le Groupe considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire et compte tenu des montants

provisionnés, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2008, cinq sociétés, dont la filiale britannique de TOTAL, se sont vues notifier un acte de poursuites pénales émanant du *Health and Safety Executive* (HSE) et de l'*Environment Agency* (EA). Par décision du 16 juillet 2010, la filiale britannique de TOTAL a été condamnée au paiement d'une amende de 3,6 millions de livres. La décision tient compte d'un certain nombre d'éléments qui ont atténué les charges qui lui étaient reprochées.

Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier Erika qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, le Tribunal de grande instance de Paris statuant en matière correctionnelle a, par jugement en date du 16 janvier 2008, déclaré TOTAL S.A. coupable du délit de pollution maritime en retenant à son encontre une faute d'imprudence dans la mise en œuvre de sa procédure de sélection du navire (procédure de *vetting*), condamnant TOTAL S.A. à payer une amende de 375 000 euros. Ce jugement prévoit aussi le versement d'indemnités aux victimes de la pollution de l'Erika pour un montant total de 192 millions d'euros, condamnant TOTAL S.A. au paiement de ces indemnités solidairement avec la société de contrôle et de classification de l'Erika, l'armateur de l'Erika et le gestionnaire de l'Erika.

TOTAL a interjeté appel de la décision rendue le 16 janvier 2008, proposant néanmoins aux parties civiles qui le demandaient le paiement définitif et irrévocable des sommes qui leur avaient été respectivement allouées par le Tribunal de grande instance de Paris. Quarante et une parties civiles ont été indemnisées pour un montant total de 171,5 millions d'euros.

Par arrêt en date du 30 mars 2010, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance condamnant TOTAL S.A. au paiement d'une amende de 375 000 euros au titre du délit de pollution maritime. TOTAL S.A. a décidé de se pourvoir en cassation de ce chef.

Toutefois, sur le plan civil, la Cour d'appel a écarté la responsabilité civile de TOTAL S.A. au regard des conventions internationales applicables et en conséquence n'a prononcé de ce chef aucune condamnation contre TOTAL S.A.

TOTAL S.A. considère, en l'état actuel des informations à sa disposition, que cette affaire ne devrait pas avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Blue Rapid et Comité olympique russe - Régions russes et Interneft

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le Tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison du retrait d'une filiale d'Elf Aquitaine d'un projet d'exploration-production en Russie négocié au début des années 1990. Elf Aquitaine considère que ces demandes sont infondées. Par jugement en date du 12 janvier 2009, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Un appel a été formé contre ce jugement. L'audience de plaidoiries pourrait se tenir dans le courant du premier semestre 2011.

En relation avec ces mêmes faits, et quinze ans après qu'eut été constatée la caducité de ce projet d'exploration-production, une société russe et deux régions de la Fédération de Russie ont lancé

une procédure d'arbitrage contre une ex-filiale d'Elf Aquitaine liquidée en 2005 en paiement de prétendus dommages-intérêts dont le montant n'est pas chiffré en l'état de la procédure. Le Groupe considère que cette action est dénuée de tout fondement.

Le Groupe a d'ores et déjà engagé et se réserve d'engager toutes actions et mesures appropriées pour assurer la défense de ses intérêts.

Iran

En 2003, la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC), suivie par le Département de Justice américain (DoJ) ont lancé une enquête en relation avec la recherche d'affaires en Iran et visant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL.

Cette enquête porte sur un accord conclu par la Société avec un consultant au sujet de champs d'hydrocarbures en Iran et tend à vérifier si des paiements effectués en vertu de cet accord auraient bénéficié à des officiels iraniens en méconnaissant la loi anti-corruption américaine (le « FCPA ») et les obligations comptables de la Société.

Les investigations sont toujours en cours et la Société coopère avec la SEC et le DoJ. Dans le courant de l'année 2010, la Société a, sans reconnaissance de faits, entamé des pourparlers avec les autorités américaines afin d'envisager la possibilité d'une solution transactionnelle à cette affaire. Les transactions avec les autorités américaines comportent habituellement le paiement d'amendes et l'obligation de renforcer les dispositifs internes de conformité et d'autres mesures de réparation.

Dans cette même affaire, une enquête visant TOTAL a été lancée en France en 2006. En 2007, le Président-directeur général de la Société a été mis en examen au titre de ses précédentes fonctions de directeur Moyen-Orient au sein du Groupe. Depuis cette mise en examen, la Société n'a pas été avisée de développements particuliers par les autorités françaises.

À ce stade, la Société ne peut déterminer quand ces enquêtes vont s'achever et elle ne peut prédire ni leur résultat, ni celui des pourparlers, ni le coût d'une éventuelle solution transactionnelle. La résolution de ces affaires ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe et aucun impact sur ses projets futurs.

33) Informations complémentaires

A) Frais de recherche et développement

Les frais encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 715 millions d'euros (650 millions d'euros en 2009 et 612 millions d'euros en 2008), soit 0,4% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2010 consacrés à cette activité de recherche et développement sont de 4 087 personnes (4 016 personnes en 2009 et 4 285 personnes en 2008).

B) Droits d'émission de CO₂

Les principes relatifs à la comptabilisation des droits d'émission sont présentés dans la note 1T de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2010, la position des installations industrielles du Groupe sous système de marché de quotas Européens (EU ETS) montre une longueur accrue par rapport aux quotas alloués dans le cadre des Plans Nationaux d'Allocation des Quotas (PNAQ) qui devrait se confirmer en fin de période 2008-2012.

34) Évolutions en cours de la composition du Groupe

• Amont

- TOTAL a finalisé en novembre 2010 un accord de principe avec Perenco, groupe indépendant français d'exploration et de production, pour la cession de sa participation dans sa filiale amont Total E&P Cameroun, société camerounaise dans laquelle le Groupe détient 75,8% d'intérêt. Cet accord est soumis à l'approbation des autorités camerounaises.

Au 31 décembre 2010, les actifs et passifs de la filiale Total E&P Cameroun ont été classés respectivement dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé à hauteur de 183 millions d'euros et dans la rubrique « Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé à hauteur de 137 millions d'euros. Les actifs et passifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 109 millions d'euros et des provisions et autres passifs non courants pour 74 millions d'euros.

- En complément de l'accord signé courant septembre 2010 (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés), TOTAL a signé en décembre 2010 un accord pour acquérir une participation supplémentaire de 7,5% dans le projet GLNG, en Australie, pour un montant de 281 millions de dollars auprès de Santos, ce qui portera la participation de TOTAL dans ce projet à 27,5%.

Cette transaction est concomitante à l'entrée dans le projet, à hauteur de 15%, de la société coréenne Kogas et, à l'issue de ces deux transactions qui sont soumises à l'approbation des autorités australiennes (Foreign Investment Review Board), les participations dans le projet seront : Santos (30%, opérateur), Petronas (27,5%), TOTAL (27,5%) et Kogas (15%).

- Total E&P Canada Ltd., filiale de TOTAL, a signé en décembre 2010 plusieurs accords avec la société Suncor Energy Inc. (Suncor) afin d'établir un partenariat stratégique autour des deux projets miniers de sables bitumineux de Fort Hills, opéré par Suncor, et Joslyn, opéré par TOTAL, ainsi que du projet d'*upgrader* Voyageur, opéré par Suncor. Ces trois projets sont situés en Athabasca dans la province canadienne de l'Alberta. Le principe de ce partenariat consiste à mettre en commun les intérêts détenus dans ces projets et à les partager sur une base 51% pour l'opérateur - 49% pour le partenaire non opérateur.

Ces accords comportent quatre volets principaux liés les uns aux autres :

- TOTAL acquerra de Suncor 19,2% d'intérêt dans le projet minier de Fort Hills. Compte tenu de l'acquisition de la société UTS finalisée en septembre 2010, cela portera la participation de TOTAL à 39,2% du projet Fort Hills tandis que Suncor, opérateur, détiendra 40,8% ;

- Suncor acquerra de TOTAL 36,75% d'intérêt dans le projet minier de Joslyn. TOTAL, opérateur, conservera ainsi un intérêt de 38,25% dans le projet ;
- TOTAL acquerra 49% du projet d'*upgrader* de Voyageur, opéré par Suncor ;
- Pour équilibrer ces transactions, en particulier pour contribuer aux coûts passés du projet Voyageur, TOTAL versera à Suncor une soule d'un montant de 1 751 millions de dollars canadiens (valeur au 1^{er} janvier 2011).

La mise en œuvre de ces accords est conditionnée à l'obtention des autorisations réglementaires des autorités canadiennes et de certaines autres approbations.

En conséquence de ces accords, TOTAL renoncera à la réalisation de son projet d'*upgrader* à Edmonton.

Au 31 décembre 2010, la quote-part des actifs et passifs du projet minier de Joslyn concernée par ces accords a été classée respectivement dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé à hauteur de 622 millions d'euros et dans la rubrique « Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé à hauteur de 8 millions d'euros. Les actifs concernés comprennent des droits miniers pour 390 millions d'euros et des immobilisations corporelles pour 232 millions d'euros.

• Chimie

- TOTAL a annoncé en décembre 2010 le projet de cession de ses activités résines photoréticulables et résines de revêtement au groupe Arkema pour un montant en valeur d'entreprise de 550 millions d'euros. Cette cession reste soumise au processus légal d'information consultation des instances représentatives du personnel des deux groupes TOTAL et Arkema ainsi qu'à l'approbation des autorités de concurrence des pays concernés et pourrait intervenir dans le courant du premier semestre 2011.

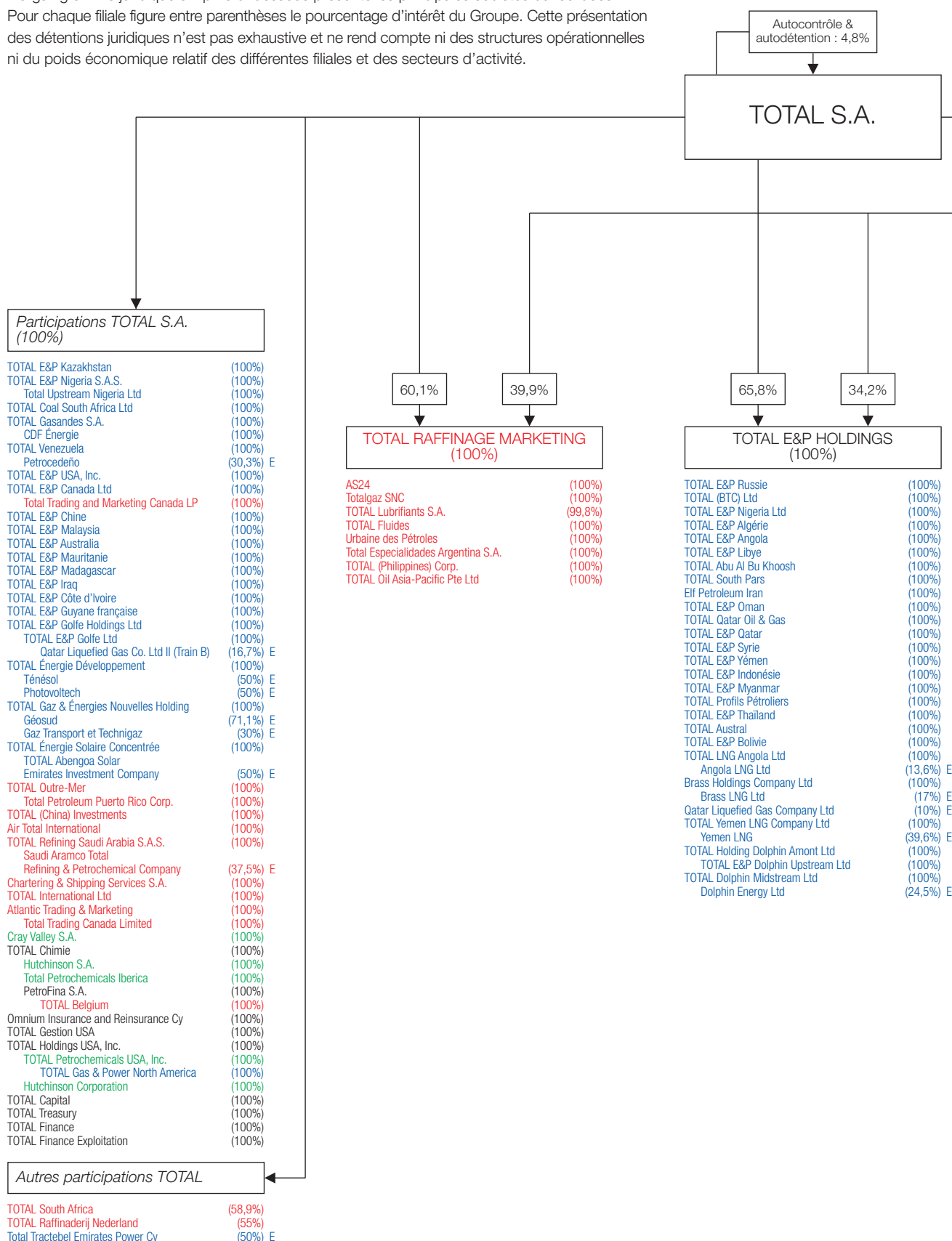
Au 31 décembre 2010, les actifs et passifs des activités résines photoréticulables et résines de revêtement ont été classés respectivement dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé à hauteur de 465 millions d'euros et dans la rubrique « Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé à hauteur de 52 millions d'euros. Les actifs concernés comprennent principalement un *goodwill* pour 63 millions d'euros, des immobilisations corporelles pour 196 millions d'euros et des stocks pour 138 millions d'euros.

35) Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation se compose de 687 sociétés, dont 596 font l'objet d'une intégration globale, et 91 d'une mise en équivalence (identifiées par la lettre E).

L'organigramme juridique simplifié ci-dessous présente les principales sociétés consolidées.

Pour chaque filiale figure entre parenthèses le pourcentage d'intérêt du Groupe. Cette présentation des détections juridiques n'est pas exhaustive et ne rend compte ni des structures opérationnelles ni du poids économique relatif des différentes filiales et des secteurs d'activité.



* CEPSA : Société autonome sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, à l'exclusion de tout contrôle.

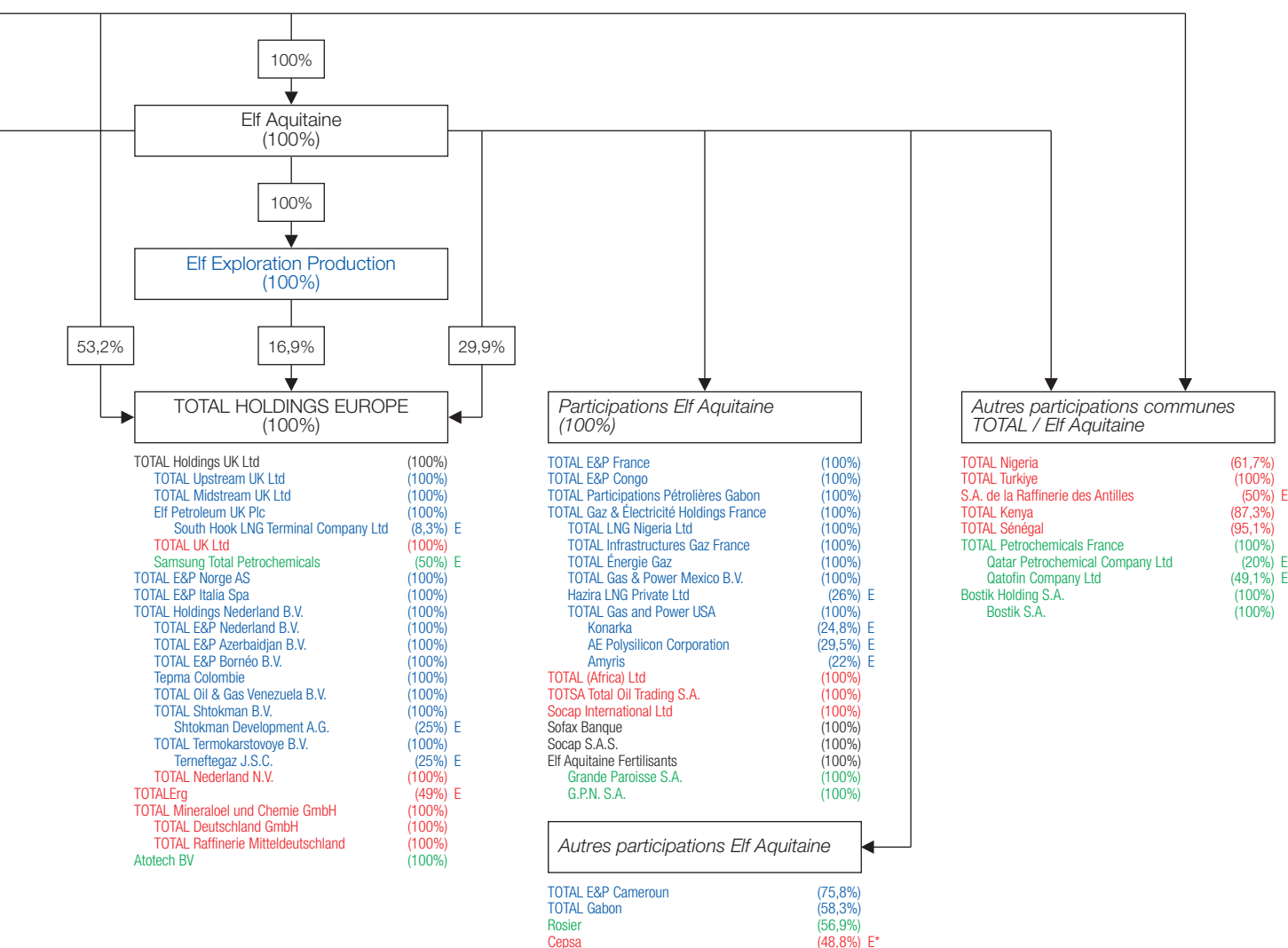
Les secteurs d'activité sont représentés par les codes couleurs suivants :

Amont

Aval

Chimie

Holding



1.	Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation de l' <i>Accounting Standards Codification 932</i>	260
1.1.	Processus d'évaluation des réserves	260
1.2.	Réserves prouvées développées	260
1.3.	Réserves prouvées non développées	261
1.4.	Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz	261
1.5.	Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	269
1.6.	Coûts induits	271
1.7.	Coûts capitalisés	272
1.8.	Calcul des <i>cash flows</i> nets futurs actualisés	273
1.9.	Principales origines des variations des <i>cash flows</i> nets futurs actualisés	274
2.	Autres informations complémentaires	275
2.1.	Production de gaz commercialisable, prix de production et coûts de production	275

1. Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation de l'*Accounting Standards Codification 932*

La réglementation SEC, « *Modernization of Oil and Gas Reporting (Release n° 33-8995)* » ainsi que l'application de la réglementation du *Financial Accounting Standard Board (FASB)* de l'*Accounting Standards Codification 932* (« *Extractive Activities - Oil and Gas: Oil and Gas Reserve Estimation and Disclosures* ») ont modifié, à compter de 2009, les règles d'évaluation et de publication des réserves. Pour rappel, les principaux changements concernant l'estimation des réserves sont l'utilisation d'un prix moyen au lieu d'un prix unique à fin d'année, l'utilisation de nouvelles

technologies considérées fiables pour estimer des réserves prouvées et l'intégration, sous certaines conditions, de réserves non conventionnelles dans les activités pétrolières. Les évaluations des réserves prouvées des années 2009 et 2010 ont été réalisées sur la base de ces nouvelles règles. Les principaux impacts de l'application de la réglementation SEC révisée ont été pour 2009, l'application des nouvelles technologies considérées fiables pour estimer les réserves et pour 2010, l'enregistrement des réserves associées à un projet minier de sables bitumineux.

1.1. Processus d'évaluation des réserves

L'estimation des réserves est réalisée en filiales par des ingénieurs gisement et géosciences et des économistes expérimentés sous la supervision de la direction générale de la filiale. Les personnes impliquées dans l'exercice sont formées aux procédures internes ainsi qu'aux règles de la SEC qui définissent les critères nécessaires pour que des réserves soient prouvées.

Toute modification de réserves prouvées SEC supérieure à un certain seuil, ou toute évaluation technique de réserves associées à une décision d'investissement devant être validée par le Comité Directeur de l'Exploration Production est soumise à l'approbation d'un Comité gisement. Le président de ce comité est nommé par le directeur général de l'Exploration & Production et ses membres représentent l'expertise Réservoir, Géologie de Gisement, Géophysique de Gisements, Forage et Avant-Projets.

La validation annuelle des réserves du Groupe fait l'objet d'une procédure précise qui repose sur les éléments suivants :

- Une entité centrale dont le rôle est de consolider, documenter et archiver les réserves du Groupe ; de veiller à l'homogénéité des méthodes d'évaluation entre les filiales, de mettre à jour les règles, définitions et procédures internes sur l'évaluation des réserves et de s'assurer de leur cohérence avec les standards de la SEC ; de dispenser les formations sur les méthodes d'évaluation et de classification des réserves ; de mener périodiquement des revues techniques dans chaque filiale.
- Une revue annuelle des réserves de chaque filiale par un groupe d'experts choisis pour leurs compétences dans le domaine des géosciences et du réservoir et leurs connaissances des filiales. Ce groupe, dirigé par le responsable Réserves de la direction Géosciences et composé d'au moins trois membres du Comité gisement, a une connaissance approfondie des définitions de la

SEC. Son rôle est de vérifier de façon indépendante que les variations de réserves reposent sur des méthodes et des procédures adéquates.

- À l'issue de la revue annuelle des réserves, un Comité réserves SEC, présidé par le directeur Finances de l'Exploration & Production et composé des directeurs Géosciences, Stratégie, Juridique, ainsi que du président du Comité gisement et du responsable Réserves de la direction Géosciences, valide les propositions d'enregistrements de réserves SEC pour ce qui concerne les critères ne relevant pas de la technique réservoir. L'état de la revue annuelle et les propositions d'enregistrement de révisions ou d'additions de réserves prouvées SEC est soumis au Comité directeur de l'Exploration & Production pour approbation avant validation finale par la Direction Générale du Groupe.

La mise en œuvre des procédures de contrôle fait l'objet d'un audit interne périodique.

La personne en charge d'établir les réserves du Groupe est le responsable Réserves de la direction Géoscience (RRDG). À ce titre, il dirige la revue annuelle des réserves, supervise l'entité Réserves, et est membre du Comité gisement et du Comité SEC. Le RRDG a plus de vingt ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et a des compétences reconnues dans le domaine des géosciences et de l'ingénierie réservoir, une expertise dans l'évaluation, l'audit et le contrôle des réserves et une bonne connaissance des pratiques économiques et de la finance. Il est ingénieur de l'École nationale supérieure de géologie de Nancy et Docteur en physique des roches de l'Université de Stanford en Californie. Il est membre du comité réserve de la SPE et du groupe d'expert sur la classification des ressources de la commission économique européenne des Nations unies.

1.2. Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2010, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (pétrole brut, liquides de gaz naturel, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 5 708 Mbep et représentaient 53% des réserves prouvées. À fin 2009, les réserves prouvées développées étaient de 5 835 Mbep et représentaient 56% des réserves prouvées. À fin 2008, les réserves prouvées développées

étaient de 5 243 Mbep et représentaient 50% des réserves prouvées. Sur les trois dernières années, les réserves développées représentent de façon stable plus de 50% des réserves prouvées et sont maintenues à un niveau supérieur à 5 200 Mbep. Cela traduit la capacité du Groupe à convertir régulièrement les réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées.

1.3. Réserves prouvées non développées

Au 31 décembre 2010, les réserves prouvées non développées d'hydrocarbures de TOTAL s'élevaient à 4 987 Mbep.

Au 31 décembre 2009, les réserves prouvées non développées étaient de 4 648 Mbep. La hausse de 339 Mbep des réserves non développées se décompose en +291 Mbep associés à des découvertes ou extensions de champs découverts, +183 Mbep associés à des révisions, +416 Mbep associés à des cessions/acquisitions et -551 Mbep de conversion de réserves non développées en réserves développées. Pour l'année 2010, les investissements consacrés au développement de réserves non développées se sont élevés à 6,7 milliards d'euros, représentent 81% des dépenses de développement et concernent des projets situés principalement au Kazakhstan, en Angola, en Norvège, au Nigeria, en Indonésie, au Royaume-Uni, en Thaïlande et aux États-Unis.

Environ 60% des réserves non développées sont relatives à des champs déjà en production. Ces réserves se situent principalement au Canada, au Nigeria, aux Émirats arabes unis, au Venezuela et en Norvège. Ces réserves devraient être développées selon le plan de développement initial au fur et à mesure que de nouveaux puits et/ou que des installations seraient construites pour traiter la production de puits existants ou futurs. La mise en production de ces réserves prouvées dépendra de plusieurs facteurs incluant notamment la performance des champs, les contraintes de capacité des installations de surface et les limitations contractuelles des niveaux de production. Le solde des réserves non développées est relatif à des champs non développés pour lesquels un développement a été décidé ou est en cours.

Le portefeuille de réserves non développées comprend quelques projets complexes de grande échelle pour lesquels les délais entre l'enregistrement des réserves et la mise en production peuvent dépasser cinq ans. Ces projets spécifiques représentent environ 30% des réserves non développées et incluent le développement

d'un champ géant au Kazakhstan, des développements par grande profondeur d'eau en Angola, au Nigeria et au Royaume Uni, et des projets d'extraction de sable bitumineux au Canada. Ces projets sont très complexes à développer de par la nature des réservoirs, les caractéristiques des fluides, l'environnement opératoires et la taille des projets. D'autre part, ces projets sont dimensionnés et optimisés pour une certaine capacité de production qui contrôle le rythme de forage des puits. Seule une partie des réserves est développée pour atteindre le plateau de production ou remplir les obligations contractuelles. Le complément des réserves peut donc rester non développé plus de cinq ans après l'enregistrement des réserves en fonction du comportement du champ. Compte tenu de la spécificité de ces projets, le Groupe estime conforme à la réglementation de comptabiliser l'intégralité des réserves prouvées de ces projets, malgré des durées de mise en production des réserves qui peuvent s'étaler sur plus de cinq ans après le lancement des projets. TOTAL a démontré par le passé sa capacité à développer avec succès des projets comparables avec les développements par grande profondeur d'eau en Angola, au Nigeria, en République du Congo, des projets haute pression-haute température au Royaume Uni, des développements d'huiles lourdes au Venezuela, ou des projets de GNL au Qatar, Yémen, Nigeria ou Indonésie.

Les informations fournies dans les tableaux suivants sont conformes à la réglementation du FASB (*Accounting Standards Codification 932* (« *Extractive Activities - Oil and Gas: Oil and Gas Reserve Estimation and Disclosures* »)) ainsi qu'à la réglementation SEC *Regulation S-K items 1200 to 1208*.

Les tableaux qui suivent présentent les informations par zone géographique : Europe, Afrique, Amériques, Moyen-Orient et Asie (y compris CEI). Certaines informations concernant l'année 2008 ont été reclassées pour respecter le format retenu depuis 2009.

1.4. Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves de liquides, de bitume et de gaz, une estimation par zone géographique des quantités d'hydrocarbures revenant au Groupe aux 31 décembre des exercices 2010, 2009 et 2008. L'analyse porte sur les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que sur les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2010, 2009 et 2008.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées d'hydrocarbures sont conformes à la norme 4-10 révisée de la réglementation S-X de la SEC.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

1.4.1. Évolution des réserves d'huile, bitume et gaz

(en millions de barils équivalent pétrole)

Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2007	1 900	3 516	737	474	1 224	7 851
Révisions des estimations antérieures	41	374	50	106	144	715
Découvertes, extensions, autres	82	110	-	-	19	211
Acquisitions de réserves en terre	17	-	-	-	-	17
Cessions de réserves en terre	-	(74)	-	-	(46)	(120)
Production de l'année	(225)	(280)	(55)	(50)	(99)	(709)
Au 31 décembre 2008	1 815	3 646	732	530	1 242	7 965
Révisions des estimations antérieures	46	76	14	(7)	25	154
Découvertes, extensions, autres	18	53	284	76	-	431
Acquisitions de réserves en terre	12	-	130	-	-	142
Cessions de réserves en terre	(2)	(43)	(14)	-	-	(59)
Production de l'année	(224)	(266)	(56)	(55)	(101)	(702)
Au 31 décembre 2009	1 665	3 466	1 090	544	1 166	7 931
Révisions des estimations antérieures	92	200	82	(10)	1	365
Découvertes, extensions, autres	182	-	18	96	30	326
Acquisitions de réserves en terre	23	-	425	-	9	457
Cessions de réserves en terre	(45)	(26)	(5)	-	(8)	(84)
Production de l'année	(211)	(269)	(70)	(56)	(99)	(705)
Au 31 décembre 2010	1 706	3 371	1 540	574	1 099	8 290

Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2008	27	100	-	-	-	127
Au 31 décembre 2009	26	98	-	-	-	124
Au 31 décembre 2010	26	100	-	-	-	126

(en millions de barils équivalent pétrole)

Sociétés mises en équivalence ou non consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2007	-	69	554	1 975	-	2 598
Révisions des estimations antérieures	-	22	-	(2)	-	20
Découvertes, extensions, autres	-	14	-	3	-	17
Acquisitions de réserves en terre	-	-	6	-	-	6
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(33)	(108)	-	(148)
Au 31 décembre 2008	-	98	527	1 868	-	2 493
Révisions des estimations antérieures	-	10	(7)	51	-	54
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	136	-	136
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(8)	(18)	(105)	-	(131)
Au 31 décembre 2009	-	100	502	1 950	-	2 552
Révisions des estimations antérieures	-	14	4	(2)	-	16
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(20)	(136)	-	(163)
Au 31 décembre 2010	-	107	486	1 812	-	2 405

(en millions de barils équivalent pétrole)

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence ou non consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2008						
Réserves prouvées développées et non développées	1 815	3 744	1 259	2 398	1 242	10 458
Filiales consolidées	1 815	3 646	732	530	1 242	7 965
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	98	527	1 868	-	2 493
Réserves prouvées développées	1 252	1 801	515	1 194	481	5 243
Filiales consolidées	1 252	1 754	381	504	481	4 372
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	47	134	690	-	871
Réserves prouvées non développées	563	1 943	744	1 204	761	5 215
Filiales consolidées	563	1 892	351	26	761	3 593
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	51	393	1 178	-	1 622
Au 31 décembre 2009						
Réserves prouvées développées et non développées	1 665	3 566	1 592	2 494	1 166	10 483
Filiales consolidées	1 665	3 466	1 090	544	1 166	7 931
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	100	502	1 950	-	2 552
Réserves prouvées développées	1 096	1 775	631	1 918	415	5 835
Filiales consolidées	1 096	1 745	503	482	415	4 241
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	30	128	1 436	-	1 594
Réserves prouvées non développées	569	1 791	961	576	751	4 648
Filiales consolidées	569	1 721	587	62	751	3 690
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	70	374	514	-	958
Au 31 décembre 2010						
Réserves prouvées développées et non développées	1 706	3 478	2 026	2 386	1 099	10 695
Filiales consolidées	1 706	3 371	1 540	574	1 099	8 290
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	107	486	1 812	-	2 405
Réserves prouvées développées	962	1 692	638	2 055	361	5 708
Filiales consolidées	962	1 666	505	427	361	3 921
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	26	133	1 628	-	1 787
Réserves prouvées non développées	744	1 786	1 388	331	738	4 987
Filiales consolidées	744	1 705	1 035	147	738	4 369
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	81	353	184	-	618

1.4.2. Évolution des réserves d'huile

Les réserves d'huile des années antérieures à 2009 incluent les réserves de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (condensats, GPL) et de bitume.

À compter de 2009, les réserves de bitume sont présentées séparément.

(en millions de barils)

Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2007	880	2 498	285	203	530	4 396
Révisions des estimations antérieures	15	297	(17)	54	64	413
Découvertes, extensions, autres	12	107	-	-	3	122
Acquisitions de réserves en terre	2	-	-	-	-	2
Cessions de réserves en terre	-	(74)	-	-	(43)	(117)
Production de l'année	(111)	(231)	(16)	(32)	(16)	(406)
Au 31 décembre 2008	798	2 597	252	225	538	4 410
Révisions des estimations antérieures	34	92	(170)	(4)	51	3
Découvertes, extensions, autres	8	38	22	1	-	69
Acquisitions de réserves en terre	1	-	-	-	-	1
Cessions de réserves en terre	-	(44)	(1)	-	-	(45)
Production de l'année	(108)	(223)	(15)	(34)	(17)	(397)
Au 31 décembre 2009	733	2 460	88	188	572	4 041
Révisions des estimations antérieures	46	131	7	(2)	-	182
Découvertes, extensions, autres	146	-	2	82	4	234
Acquisitions de réserves en terre	2	-	-	-	-	2
Cessions de réserves en terre	(37)	(23)	(2)	-	(7)	(69)
Production de l'année	(98)	(218)	(16)	(29)	(15)	(376)
Au 31 décembre 2010	792	2 350	79	239	554	4 014
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires						
Au 31 décembre 2008	12	89	-	-	-	101
Au 31 décembre 2009	12	88	-	-	-	100
Au 31 décembre 2010	11	89	-	-	-	100

(en millions de barils)

Sociétés mises en équivalence ou non consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2007	-	43	533	806	-	1 382
Révisions des estimations antérieures	-	22	1	(2)	-	21
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	3	-	3
Acquisitions de réserves en terre	-	-	6	-	-	6
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(32)	(88)	-	(127)
Au 31 décembre 2008	-	58	508	719	-	1 285
Révisions des estimations antérieures	-	(14)	(5)	(15)	-	(34)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	136	-	136
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(18)	(79)	-	(104)
Au 31 décembre 2009	-	37	485	761	-	1 283
Révisions des estimations antérieures	-	4	4	3	-	11
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(19)	(84)	-	(110)
Au 31 décembre 2010	-	34	470	680	-	1 184

(en millions de barils)

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence ou non consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2008						
Réserves prouvées développées et non développées	798	2 655	760	944	538	5 695
Filiales consolidées	798	2 597	252	225	538	4 410
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	58	508	719	-	1 285
Réserves prouvées développées	516	1 357	183	681	65	2 802
Filiales consolidées	516	1 313	56	201	65	2 151
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	44	127	480	-	651
Réserves prouvées non développées	282	1 298	577	263	473	2 893
Filiales consolidées	282	1 284	196	24	473	2 259
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	14	381	239	-	634
Au 31 décembre 2009						
Réserves prouvées développées et non développées	733	2 497	573	949	572	5 324
Filiales consolidées	733	2 460	88	188	572	4 041
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	37	485	761	-	1 283
Réserves prouvées développées	457	1 331	187	728	65	2 768
Filiales consolidées	457	1 303	66	174	65	2 065
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	28	121	554	-	703
Réserves prouvées non développées	276	1 166	386	221	507	2 556
Filiales consolidées	276	1 157	22	14	507	1 976
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	9	364	207	-	580
Au 31 décembre 2010						
Réserves prouvées développées et non développées	792	2 384	549	919	554	5 198
Filiales consolidées	792	2 350	79	239	554	4 014
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	34	470	680	-	1 184
Réserves prouvées développées	394	1 250	180	662	58	2 544
Filiales consolidées	394	1 226	53	151	58	1 882
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	24	127	511	-	662
Réserves prouvées non développées	398	1 134	369	257	496	2 654
Filiales consolidées	398	1 124	26	88	496	2 132
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	10	343	169	-	522

1.4.3. Évolution des réserves de bitume

Les réserves de bitume au 31 décembre 2008 et avant cette date sont comprises dans les réserves d'huile présentées en pages 264 et 265.

(en millions de barils)

Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-
Révisions des estimations antérieures	-	-	176	-	-	176
Découvertes, extensions, autres	-	-	192	-	-	192
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(3)	-	-	(3)
Au 31 décembre 2009	-	-	365	-	-	365
Révisions des estimations antérieures	-	-	3	-	-	3
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	425	-	-	425
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(4)	-	-	(4)
Au 31 décembre 2010	-	-	789	-	-	789
Réserves prouvées développées						
Au 31 décembre 2009	-	-	19	-	-	19
Au 31 décembre 2010	-	-	18	-	-	18
Réserves prouvées non développées						
Au 31 décembre 2009	-	-	346	-	-	346
Au 31 décembre 2010	-	-	771	-	-	771

Il n'y a pas de réserves de bitume pour les sociétés mises en équivalence ou non consolidées.

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires sur les réserves de bitume.

1.4.4. Évolution des réserves de gaz

(en milliards de pieds cubes)

Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2007	5 531	5 371	2 564	1 572	4 045	19 083
Révisions des estimations antérieures	145	381	366	300	458	1 650
Découvertes, extensions, autres	377	17	-	-	90	484
Acquisitions de réserves en terre	76	-	-	-	-	76
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	(15)	(15)
Production de l'année	(622)	(240)	(216)	(103)	(480)	(1 661)
Au 31 décembre 2008	5 507	5 529	2 714	1 769	4 098	19 617
Révisions des estimations antérieures	73	(127)	25	(18)	(165)	(212)
Découvertes, extensions, autres	55	61	382	399	-	897
Acquisitions de réserves en terre	58	-	752	-	-	810
Cessions de réserves en terre	(13)	-	(64)	-	-	(77)
Production de l'année	(633)	(217)	(212)	(122)	(467)	(1 651)
Au 31 décembre 2009	5 047	5 246	3 597	2 028	3 466	19 384
Révisions des estimations antérieures	271	346	415	(80)	15	967
Découvertes, extensions, autres	193	-	88	70	138	489
Acquisitions de réserves en terre	111	-	-	-	51	162
Cessions de réserves en terre	(43)	(20)	(16)	-	(4)	(83)
Production de l'année	(617)	(258)	(278)	(151)	(472)	(1 776)
Au 31 décembre 2010	4 962	5 314	3 806	1 867	3 194	19 143

Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2008	75	64	-	-	-	139
Au 31 décembre 2009	73	60	-	-	-	133
Au 31 décembre 2010	83	67	-	-	-	150

(en milliards de pieds cubes)

Sociétés mises en équivalence ou non consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2007	-	140	125	6 382	-	6 647
Révisions des estimations antérieures	-	-	(13)	-	-	(13)
Découvertes, extensions, autres	-	76	-	-	-	76
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(1)	(2)	(106)	-	(109)
Au 31 décembre 2008	-	215	110	6 276	-	6 601
Révisions des estimations antérieures	-	127	(13)	363	-	477
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(1)	(2)	(141)	-	(144)
Au 31 décembre 2009	-	341	95	6 498	-	6 934
Révisions des estimations antérieures	-	50	(2)	(52)	-	(4)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(1)	(2)	(282)	-	(285)
Au 31 décembre 2010	-	390	91	6 164	-	6 645

(en milliards de pieds cubes)

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence ou non consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2008						
Réserves prouvées développées et non développées	5 507	5 744	2 824	8 045	4 098	26 218
Filiales consolidées	5 507	5 529	2 714	1 769	4 098	19 617
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	215	110	6 276	-	6 601
Réserves prouvées développées	3 989	2 292	1 849	2 893	2 440	13 463
Filiales consolidées	3 989	2 280	1 807	1 766	2 440	12 282
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	12	42	1 127	-	1 181
Réserves prouvées non développées	1 518	3 452	975	5 152	1 658	12 755
Filiales consolidées	1 518	3 249	907	3	1 658	7 335
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	203	68	5 149	-	5 420
Au 31 décembre 2009						
Réserves prouvées développées et non développées	5 047	5 587	3 692	8 526	3 466	26 318
Filiales consolidées	5 047	5 246	3 597	2 028	3 466	19 384
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	341	95	6 498	-	6 934
Réserves prouvées développées	3 463	2 272	2 388	6 606	2 059	16 788
Filiales consolidées	3 463	2 261	2 343	1 773	2 059	11 899
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	11	45	4 833	-	4 889
Réserves prouvées non développées	1 584	3 315	1 304	1 920	1 407	9 530
Filiales consolidées	1 584	2 985	1 254	255	1 407	7 485
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	330	50	1 665	-	2 045
Au 31 décembre 2010						
Réserves prouvées développées et non développées	4 962	5 704	3 897	8 031	3 194	25 788
Filiales consolidées	4 962	5 314	3 806	1 867	3 194	19 143
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	390	91	6 164	-	6 645
Réserves prouvées développées	3 089	2 240	2 474	7 649	1 790	17 242
Filiales consolidées	3 089	2 229	2 439	1 578	1 790	11 125
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	11	35	6 071	-	6 117
Réserves prouvées non développées	1 873	3 464	1 423	382	1 404	8 546
Filiales consolidées	1 873	3 085	1 367	289	1 404	8 018
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	379	56	93	-	528

1.5. Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent n'incluent pas les chiffres d'affaires et les charges relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en millions d'euros)

Filiales consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2008						
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 521	2 930	707	1 558	2 819	12 535
Chiffre d'affaires Groupe	6 310	11 425	360	409	626	19 130
Chiffre d'affaires total	10 831	14 355	1 067	1 967	3 445	31 665
Coûts de production	(1 280)	(1 055)	(213)	(249)	(263)	(3 060)
Charges d'exploration	(185)	(209)	(130)	(4)	(236)	(764)
Amortissements	(1 266)	(1 195)	(318)	(364)	(471)	(3 614)
Autres charges ^(a)	(260)	(1 214)	(225)	(357)	(60)	(2 116)
Résultats avant impôts	7 840	10 682	181	993	2 415	22 111
Impôts sur les bénéfices	(5 376)	(7 160)	(109)	(481)	(1 212)	(14 338)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	2 464	3 522	72	512	1 203	7 773
2009						
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 499	1 994	583	859	1 926	7 861
Chiffre d'affaires Groupe	4 728	7 423	310	556	597	13 614
Chiffre d'affaires total	7 227	9 417	893	1 415	2 523	21 475
Coûts de production	(1 155)	(1 122)	(193)	(204)	(243)	(2 917)
Charges d'exploration	(160)	(265)	(121)	(81)	(70)	(697)
Amortissements	(1 489)	(1 471)	(262)	(314)	(613)	(4 149)
Autres charges ^(a)	(261)	(895)	(181)	(170)	(56)	(1 563)
Résultats avant impôts	4 162	5 664	136	646	1 541	12 149
Impôts sur les bénéfices	(2 948)	(3 427)	(103)	(309)	(747)	(7 534)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	1 214	2 237	33	337	794	4 615
2010						
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 839	2 639	628	1 038	2 540	9 684
Chiffre d'affaires Groupe	5 599	9 894	540	644	683	17 360
Chiffre d'affaires total	8 438	12 533	1 168	1 682	3 223	27 044
Coûts de production	(1 281)	(1 187)	(222)	(259)	(279)	(3 228)
Charges d'exploration	(266)	(275)	(216)	(8)	(99)	(864)
Amortissements	(1 404)	(1 848)	(368)	(264)	(830)	(4 714)
Autres charges ^(a)	(299)	(1 014)	(218)	(241)	(72)	(1 844)
Résultats avant impôts	5 188	8 209	144	910	1 943	16 394
Impôts sur les bénéfices	(3 237)	(5 068)	(83)	(402)	(950)	(9 740)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	1 951	3 141	61	508	993	6 654

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (223 millions d'euros pour 2008, 271 millions d'euros pour 2009 et 326 millions d'euros pour 2010).

(en millions d'euros)

Sociétés mises en équivalence

Quote-part des résultats	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2008	-	49	245	287	-	581
2009						
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	203	528	231	-	962
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	3 382	-	3 382
Chiffre d'affaires total	-	203	528	3 613	-	4 344
Coûts de production	-	(31)	(41)	(271)	-	(343)
Charges d'exploration	-	-	(17)	-	-	(17)
Amortissements	-	(42)	(73)	(247)	-	(362)
Autres charges	-	(9)	(205)	(2 800)	-	(3 014)
Résultats avant impôts	-	121	192	295	-	608
Impôts sur les bénéfices	-	(93)	(74)	(101)	-	(268)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	-	28	118	194	-	340
2010						
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	148	120	596	-	864
Chiffre d'affaires Groupe	-	3	565	4 646	-	5 214
Chiffre d'affaires total	-	151	685	5 242	-	6 078
Coûts de production	-	(44)	(53)	(195)	(1)	(293)
Charges d'exploration	-	(7)	(23)	-	-	(30)
Amortissements	-	(44)	(89)	(259)	-	(392)
Autres charges	-	-	(268)	(4 034)	-	(4 302)
Résultats avant impôts	-	56	252	754	(1)	1 061
Impôts sur les bénéfices	-	-	(44)	(142)	-	(186)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	-	56	208	612	(1)	875

1.6. Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts induits relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en millions d'euros)

Filiales consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2008						
Acquisition des permis prouvés	269	78	-	8	18	373
Acquisition des permis non prouvés	24	143	22	5	3	197
Coûts d'exploration	228	493	155	11	312	1 199
Coûts de développement ^(a)	2 035	3 121	408	281	1 596	7 441
Total	2 556	3 835	585	305	1 929	9 210
2009						
Acquisition des permis prouvés	71	45	1 551	105	-	1 772
Acquisition des permis non prouvés	26	8	403	-	21	458
Coûts d'exploration	284	475	222	87	123	1 191
Coûts de développement ^(a)	1 658	3 288	618	250	1 852	7 666
Total	2 039	3 816	2 794	442	1 996	11 087
2010						
Acquisition des permis prouvés	162	137	26	139	21	485
Acquisition des permis non prouvés	5	124	1 186	8	619	1 942
Coûts d'exploration	361	407	276	17	250	1 311
Coûts de développement ^(a)	1 565	3 105	718	247	2 007	7 642
Total	2 093	3 773	2 206	411	2 897	11 380

(en millions de d'euros)

Sociétés mises en équivalence

Quote-part des coûts induits	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2008	-	360	85	527	-	972
2009						
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	-
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration	-	-	22	3	-	25
Coûts de développement ^(a)	-	28	93	293	23	437
Total	-	28	115	296	23	462
2010						
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	-
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration	-	4	30	4	-	38
Coûts de développement ^(a)	-	20	99	476	73	668
Total	-	24	129	480	73	706

(a) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

1.7. Coûts capitalisés

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts capitalisés relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en millions d'euros)

Filiales consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2008						
Relatifs à des réserves prouvées	26 030	25 136	4 508	4 824	8 836	69 334
Relatifs à des réserves non prouvées	132	1 145	204	25	410	1 916
Total	26 162	26 281	4 712	4 849	9 246	71 250
Amortissements cumulés	(18 382)	(12 339)	(2 051)	(3 420)	(2 598)	(38 790)
Coûts nets capitalisés	7 780	13 942	2 661	1 429	6 648	32 460
Au 31 décembre 2009						
Relatifs à des réserves prouvées	30 613	27 557	7 123	5 148	10 102	80 543
Relatifs à des réserves non prouvées	337	1 138	839	30	555	2 899
Total	30 950	28 695	7 962	5 178	10 657	83 442
Amortissements cumulés	(21 870)	(13 510)	(2 214)	(3 325)	(3 085)	(44 004)
Coûts nets capitalisés	9 080	15 185	5 748	1 853	7 572	39 438
Au 31 décembre 2010						
Relatifs à des réserves prouvées	31 735	32 494	7 588	5 715	12 750	90 282
Relatifs à des réserves non prouvées	402	1 458	2 142	49	1 433	5 484
Total	32 137	33 952	9 730	5 764	14 183	95 766
Amortissements cumulés	(23 006)	(16 716)	(2 302)	(3 849)	(4 092)	(49 965)
Coûts nets capitalisés	9 131	17 236	7 428	1 915	10 091	45 801

(en millions d'euros)

Sociétés mises en équivalence

Quote-part des coûts nets capitalisés	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2008	-	403	288	638	-	1 329
Au 31 décembre 2009						
Relatifs à des réserves prouvées	-	610	726	2 404	-	3 740
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	135	-	62	197
Total	-	610	861	2 404	62	3 937
Amortissements cumulés	-	(387)	(171)	(1 723)	-	(2 281)
Coûts nets capitalisés	-	223	690	681	62	1 656
Au 31 décembre 2010						
Relatifs à des réserves prouvées	-	639	887	3 110	-	4 636
Relatifs à des réserves non prouvées	-	25	168	-	138	331
Total	-	664	1 055	3 110	138	4 967
Amortissements cumulés	-	(462)	(307)	(2 029)	-	(2 798)
Coûts nets capitalisés	-	202	748	1 081	138	2 169

1.8. Calcul des cash flows nets futurs actualisés

Le calcul des cash flows nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

- l'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondants est basée sur les conditions techniques et économiques actuelles ;
- les cash flows futurs sont déterminés sur la base des prix utilisés pour l'estimation des réserves prouvées d'hydrocarbures du Groupe ;
- les cash flows futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations de coûts sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année ;
- les estimations des impôts sont calculées en fonction des législations fiscales locales existantes en fin d'année et tiennent compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs ;

- les cash flows nets futurs sont actualisés au taux standard de 10% ;

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme ASC 932 et ne reflètent pas les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

(en millions d'euros)

Filiales consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2008						
Revenus futurs	42 749	67 761	7 963	7 047	19 745	145 265
Coûts de production futurs	(8 593)	(15 372)	(4 040)	(1 942)	(5 224)	(35 171)
Coûts de développement futurs	(10 423)	(21 594)	(1 863)	(733)	(7 497)	(42 110)
Impôts futurs	(15 651)	(14 571)	(367)	(1 577)	(2 545)	(34 711)
Cash flows nets futurs, après impôts	8 082	16 224	1 693	2 795	4 479	33 273
Actualisation à 10%	(3 645)	(8 144)	(715)	(1 333)	(3 450)	(17 287)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	4 437	8 080	978	1 462	1 029	15 986
Au 31 décembre 2009						
Revenus futurs	50 580	107 679	18 804	9 013	32 004	218 080
Coûts de production futurs	(11 373)	(23 253)	(8 286)	(2 831)	(6 996)	(52 739)
Coûts de développement futurs	(12 795)	(21 375)	(5 728)	(698)	(6 572)	(47 168)
Impôts futurs	(17 126)	(36 286)	(1 293)	(2 041)	(5 325)	(62 071)
Cash flows nets futurs, après impôts	9 286	26 765	3 497	3 443	13 111	56 102
Actualisation à 10%	(3 939)	(13 882)	(2 696)	(1 558)	(8 225)	(30 300)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	5 347	12 883	801	1 885	4 886	25 802
Au 31 décembre 2010						
Revenus futurs	65 644	142 085	42 378	14 777	41 075	305 959
Coûts de production futurs	(16 143)	(29 479)	(19 477)	(4 110)	(6 476)	(75 685)
Coûts de développement futurs	(18 744)	(25 587)	(8 317)	(3 788)	(8 334)	(64 770)
Impôts futurs	(20 571)	(51 390)	(3 217)	(2 541)	(7 281)	(85 000)
Cash flows nets futurs, après impôts	10 186	35 629	11 367	4 338	18 984	80 504
Actualisation à 10%	(5 182)	(16 722)	(8 667)	(2 106)	(11 794)	(44 471)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	5 004	18 907	2 700	2 232	7 190	36 033
Part des minoritaires dans les cash flows nets futurs						
(en millions d'euros)						
Au 31 décembre 2008	217	(50)	-	-	-	167
Au 31 décembre 2009	212	60	-	-	-	272
Au 31 décembre 2010	273	344	-	-	-	617

Quote-part des cash flow nets futurs	Sociétés mises en équivalence					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2008	-	418	608	4 275	-	5 301
Au 31 décembre 2009						
Revenus futurs	-	1 432	16 750	48 486	-	66 668
Coûts de production futurs	-	(624)	(6 993)	(30 739)	-	(38 356)
Coûts de développement futurs	-	(26)	(1 924)	(3 891)	-	(5 841)
Impôts futurs	-	(245)	(3 650)	(1 843)	-	(5 738)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	537	4 183	12 013	-	16 733
Actualisation à 10%	-	(239)	(2 816)	(6 383)	-	(9 438)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	298	1 367	5 630	-	7 295
Au 31 décembre 2010						
Revenus futurs	-	1 814	22 293	59 472	-	83 579
Coûts de production futurs	-	(765)	(8 666)	(40 085)	-	(49 516)
Coûts de développement futurs	-	(26)	(2 020)	(3 006)	-	(5 052)
Impôts futurs	-	(349)	(5 503)	(2 390)	-	(8 242)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	674	6 104	13 991	-	20 769
Actualisation à 10%	-	(203)	(3 946)	(7 386)	-	(11 535)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	471	2 158	6 605	-	9 234

1.9. Principales origines des variations des cash flows nets futurs actualisés

Filiales consolidées

(en millions d'euros)	2008	2009	2010
Cash flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	48 464	15 986	25 802
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(26 109)	(17 266)	(22 297)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	(81 358)	35 738	30 390
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	556	(267)	716
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(2 227)	(4 847)	(7 245)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	6 960	7 552	7 896
Révisions des estimations précédentes des quantités	2 693	164	5 523
Accrétion de l'actualisation à 10%	4 846	1 599	2 580
Variation nette des impôts sur les bénéfices	63 611	(12 455)	(6 773)
Acquisitions des réserves en terre	50	230	442
Cessions des réserves en terre	(1 500)	(632)	(1 001)
Fin de l'exercice	15 986	25 802	36 033

Sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	2009	2010
Cash flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	5 301	7 295
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(987)	(1 583)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	2 789	2 366
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	407	-
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(88)	195
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	854	651
Révisions des estimations précédentes des quantités	(790)	308
Accrétion de l'actualisation à 10%	530	730
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(721)	(728)
Acquisitions des réserves en terre	-	-
Cessions des réserves en terre	-	-
Fin de l'exercice	7 295	9 234

2. Autres informations complémentaires

2.1. Production de gaz commercialisable, prix de production et coûts de production

	Entités consolidées					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2009						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) ^(a)	1 643	480	545	297	1 224	4 189
Prix de production ^(b)						
Huile (€/b)	40,76	40,77	36,22	39,94	37,66	40,38
Bitume (€/b)	-	-	23,17	-	-	23,17
Gaz naturel (€/kpc)	4,81	1,33	1,56	0,72	4,47	3,70
Coûts de production unitaires (€/bep) ^{(c) (d)}						
Total liquides et gaz	5,30	4,35	3,59	3,86	2,52	4,30
Bitume	-	-	25,45	-	-	25,45
	Sociétés mises en équivalence					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2009						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) ^(a)	-	-	-	268	-	268
Prix de production ^(b)						
Huile (€/b)	-	42,98	33,14	43,98	-	42,18
Bitume (€/b)	-	-	-	-	-	-
Gaz naturel (€/kpc)	-	-	-	3,53	-	3,53
Coûts de production unitaires (€/bep) ^(c)						
Total liquides et gaz	-	4,21	2,24	2,81	-	2,81
Bitume	-	-	-	-	-	-
	Entités consolidées					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2010						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) ^(a)	1 603	608	732	375	1 234	4 552
Prix de production ^(b)						
Huile (€/b)	55,70	56,18	45,28	55,83	52,33	55,39
Bitume (€/b)	-	-	33,19	-	-	33,19
Gaz naturel (€/kpc)	5,17	1,55	1,83	0,63	5,67	3,94
Coûts de production unitaires (€/bep) ^(c)						
Total liquides et gaz	6,23	4,53	3,29	4,82	2,93	4,72
Bitume	-	-	17,49	-	-	17,49
	Sociétés mises en équivalence					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2010						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) ^(a)	-	-	-	650	-	650
Prix de production ^(b)						
Huile (€/b)	-	53,96	43,81	57,03	-	54,95
Bitume (€/b)	-	-	-	-	-	-
Gaz naturel (€/kpc)	-	-	-	2,30	-	2,30
Coûts de production unitaires (€/bep) ^(c)						
Total liquides et gaz	-	6,31	2,76	1,54	-	1,91
Bitume	-	-	-	-	-	-

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'auto-consommation de gaz lors des opérations de production.

(b) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production du Groupe.

(c) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'auto-consommation de gaz lors des opérations de production.

(d) Les coûts de production publiés antérieurement pour les sociétés consolidées ont été modifiés.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10 février 2011 et ne sont pas mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	278
2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	280
3.	Comptes sociaux Société mère	281
3.1.	Compte de résultat	281
3.2.	Bilan	282
3.3.	Tableau des flux de trésorerie	283
3.4.	Variation des capitaux propres	284
4.	Annexe aux comptes sociaux	285
1)	Principes comptables	285
2)	Immobilisations incorporelles et corporelles	285
3)	Titres de participation et créances rattachées	286
4)	Autres immobilisations financières	287
5)	Créances d'exploitation	287
6)	Capitaux propres	288
7)	Provisions pour risques et charges	289
8)	Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires	289
9)	Dettes financières	290
10)	Dettes d'exploitation	291
11)	Écarts de conversion	291
12)	Chiffre d'affaires	291
13)	Charges nettes d'exploitation	291
14)	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	291
15)	Charges et produits financiers	292
16)	Dividendes	292
17)	Autres charges et produits financiers	292
18)	Résultat exceptionnel	292
19)	Régime fiscal	292
20)	Risque de change et de contrepartie	292
21)	Engagements	293
22)	Ventilation de l'effectif moyen	293
23)	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions	294
24)	Autres	298
5.	Autres informations Société mère	299
5.1.	Filiales et participations	299
5.2.	Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille	300
5.3.	Autres informations sur cinq ans	302
5.4.	Affectation du résultat 2010	302
5.5.	Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	303
6.	Informations d'ordre social et environnemental	304
6.1.	Social	304
6.2.	Environnement	308
7.	Informations financières consolidées des cinq derniers exercices	311
7.1.	Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices	311
7.2.	Compte de résultat consolidé des cinq derniers exercices	312

1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

en notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- Personne concernée :
M. Thierry Desmarest, administrateur et Président d'Honneur.
- Nature et objet :
moyens mis à la disposition du Président d'Honneur.
- Modalités :
le Président d'Honneur, compte tenu des missions de représentation du Groupe qui lui sont confiées, bénéficie de la mise à disposition des moyens suivants : bureau, assistante, voiture avec chauffeur.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par les Assemblées générales du 15 mai 2009 et du 21 mai 2010, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a) Engagements concernant les conditions de retraite des dirigeants sociaux

- Personnes concernées :
M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2010 et administrateur sur toute la durée de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
M. Christophe de Margerie, Directeur Général jusqu'au 21 mai 2010 et Président-directeur général à compter du 21 mai 2010.
- Nature et objet :
ces dirigeants sociaux bénéficient des mêmes dispositions que les salariés de TOTAL S.A. en matière d'indemnité de départ à la retraite et de régime supplémentaire de retraite.
- Modalités :
indemnités de départ à la retraite.

Les dirigeants sociaux bénéficient de l'indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celle prévue par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du Groupe TOTAL. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des douze derniers mois précédant le départ du dirigeant social.

Le versement de l'indemnité de départ à la retraite des dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social.

En 2010, M. Desmarest a perçu une indemnité de départ à la retraite d'un montant de 492 963 euros, après que le Conseil d'administration du 21 mai 2010 a constaté que chacun des trois critères de performance applicable rappelés ci-dessus était satisfait.

Régime supplémentaire de retraite

Le régime supplémentaire de retraite est celui applicable aux dirigeants sociaux et salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond de la Sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Ce régime supplémentaire de retraite, financé et géré par TOTAL S.A., procure à ses bénéficiaires une pension qui est fonction de l'ancienneté, limitée à vingt ans, et de la fraction de la rémunération brute (fixe et variable) excédant le seuil de huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Cette pension de retraite est indexée sur l'évolution du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Le cumul des montants annuels de la retraite supplémentaire et des autres retraites (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la rémunération moyenne des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait réduit à due concurrence.

Au 31 décembre 2010, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour le Président-directeur général, à une pension annuelle égale à 19,47% de sa rémunération annuelle perçue en 2010.

À ce titre, M. Desmarest, Président d'Honneur, bénéficie en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuel égal à environ 549 155 euros (valeur au 31 décembre 2010) indexé sur l'évolution du point ARRCO, ce qui correspond à un montant versé de 320 341 euros au titre de 2010.

b) Engagements concernant les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social

- Personne concernée :
M. Christophe de Margerie, Président-directeur général.
- Nature et objet :
en cas de résiliation ou de non renouvellement de son mandat social, le Président-Directeur Général bénéficiera d'une indemnité.
- Modalités :
cette indemnité sera égale à deux années de rémunération brute.

La base de référence sera constituée par la rémunération brute (fixe et variable) des douze mois précédant la date de résiliation ou de non renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ, versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie décidé par la Société, ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le versement de cette indemnité en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social sera soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du Président-directeur général atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du Président-directeur général atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du Groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du Président-directeur général.

Paris La Défense, le 24 mars 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG Audit
Pascal Macioce
Laurent Vitse

2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation des titres de participation, telles que décrites dans la note 1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable des estimations associées à l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 24 mars 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG Audit
Pascal Macioce
Laurent Vitse

3. Comptes sociaux Société mère

3.1. Compte de résultat

Exercice

(en milliers d'euros)

		2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	(note 12)	10 307 170	8 222 687	11 867 602
Charges nettes d'exploitation	(note 13)	(8 179 634)	(6 758 269)	(8 691 677)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(note 14)	(141 174)	(129 113)	(76 675)
Résultat d'exploitation		1 986 362	1 335 305	3 099 250
Charges et produits financiers	(note 15)	(448 084)	(449 419)	(1 438 676)
Dividendes	(note 16)	6 497 082	5 777 717	7 161 752
(Dotations) Reprises aux provisions financières		(489 911)	(236 234)	(372 254)
Autres charges et produits financiers	(note 17)	(7 945)	2 328	128 859
Résultat financier		5 551 142	5 094 392	5 479 681
Résultat courant		7 537 504	6 429 697	8 578 931
Résultat sur cessions de titres et prêts		(34 976)	639 371	(70 207)
Résultat sur cessions d'immobilisations		239	-	(24)
Éléments exceptionnels		(75 259)	(13 802)	(19 234)
Résultat exceptionnel	(note 18)	(109 996)	625 569	(89 465)
Participation et intéressement des salariés		(54 613)	(36 973)	(44 502)
Impôts		(1 532 807)	(1 384 612)	(2 437 355)
Résultat net		5 840 088	5 633 681	6 007 609

3.2. Bilan

Au 31 décembre

(en milliers d'euros)

ACTIF		2010	2009	2008
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	(note 2)	817 999	775 519	322 360
Amortissements et provisions		(245 031)	(208 540)	(178 718)
Immobilisations incorporelles, valeur nette		572 968	566 979	143 642
Immobilisations corporelles	(note 2)	535 475	511 070	483 888
Amortissements et provisions		(361 610)	(327 094)	(308 656)
Immobilisations corporelles, valeur nette		173 865	183 976	175 232
Titres de participation et créances rattachées	(note 3)	84 934 902	78 874 175	77 479 879
Amortissements et provisions		(565 561)	(545 634)	(545 925)
Autres immobilisations financières	(note 4)	52 535	59 547	1 297 618
Immobilisations financières, valeur nette		84 421 876	78 388 088	78 231 572
Total actif immobilisé		85 168 709	79 139 043	78 550 446
Actif circulant				
Stocks		4 832	2 293	2 931
Créances d'exploitation	(note 5)	2 141 796	2 062 978	1 778 280
Valeurs mobilières de placement		476 610	596 076	760 779
Disponibilités et dépôts à court terme		141 131	225 209	426 877
Total actif circulant		2 764 369	2 886 556	2 968 867
Charges constatées d'avance		5 782	3 532	8 763
Écarts de conversion	(note 11)	12	212 588	110 047
Total de l'actif		87 938 872	82 241 719	81 638 123

Au 31 décembre

(en milliers d'euros)

PASSIF		2010	2009	2008
Capitaux propres	(note 6)			
Capital		5 874 102	5 871 057	5 929 520
Primes		27 208 151	27 170 640	28 283 676
Réserves	(note 6 B)	3 986 382	3 975 314	3 977 370
Report à nouveau		4 425 753	4 114 277	3 416 997
Résultat net		5 840 088	5 633 681	6 007 609
Acompte sur dividendes		(2 664 730)	(2 660 016)	(2 655 125)
Total des capitaux propres		44 669 746	44 104 953	44 960 047
Provisions pour risques et charges	(notes 7 et 8)	3 771 567	3 199 872	2 926 271
Dettes				
Dettes financières long terme	(note 9)	15 929 648	14 614 076	10 935 544
Dettes financières court terme	(note 9)	21 715 905	18 651 431	21 364 571
Dettes d'exploitation	(note 10)	1 790 981	1 671 306	1 450 432
Total des dettes		39 436 534	34 936 813	33 750 547
Produits constatés d'avance		-	-	1 159
Écarts de conversion	(note 11)	61 025	81	99
Total du passif		87 938 872	82 241 719	81 638 123

3.3. Tableau des flux de trésorerie

Exercice

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	5 840	5 634	6 008
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	102	89	63
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	24	-	2
Dotations (Reprises) aux autres provisions	571	274	384
Marge brute d'autofinancement	6 537	5 997	6 457
(Profits) Pertes sur cessions	35	(639)	26
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	(266)	(299)	(35)
Autres, net	126	31	82
Flux de trésorerie d'exploitation	6 432	5 090	6 530
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(64)	(538)	(92)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(6 317)	(1 401)	(1 276)
Investissements	(6 381)	(1 939)	(1 368)
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	782	955	885
Désinvestissements	782	955	885
Flux de trésorerie d'investissement	(5 599)	(984)	(483)
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	41	32	257
Rachat d'actions propres	-	-	(1 222)
Solde du dividende payé en numéraire	(2 662)	(2 655)	(2 511)
Acompte sur dividende payé en numéraire	(2 665)	(2 660)	(2 655)
Remboursement d'emprunts à long terme	(63)	(245)	(407)
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	4 432	1 220	384
Flux de trésorerie de financement	(917)	(4 308)	(6 154)
Augmentation (Diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	(84)	(202)	(107)
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	225	427	534
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	141	225	427

3.4. Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes d'émission			
Au 1^{er} janvier 2008	2 395 532 097	5 989	29 598	9 866	38	45 491
Solde du dividende payé en numéraire ^(a)	-	-	-	(2 511)	-	(2 511)
Résultat net 2008	-	-	-	6 008	-	6 008
Acompte sur dividende 2008 ^(b)	-	-	-	(2 655)	-	(2 655)
Émission d'actions réservée aux salariés	4 870 386	12	204	-	-	216
Réduction de capital	(30 000 000)	(75)	(1 566)	-	-	(1 641)
Exercice d'options de souscription d'actions						
Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	227 424	1	9	-	-	10
Émission d'actions	1 178 167	3	38	-	-	41
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	1	1
Au 31 décembre 2008	2 371 808 074	5 930	28 283	10 708	39	44 960
Solde du dividende payé en numéraire ^(c)	-	-	-	(2 655)	-	(2 655)
Résultat net 2009	-	-	-	5 634	-	5 634
Acompte sur dividende 2009 ^(d)	-	-	-	(2 660)	-	(2 660)
Réduction de capital	(24 800 000)	(62)	(1 160)	-	-	(1 222)
Exercice d'options de souscription d'actions						
Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	480 030	1	17	-	-	18
Émission d'actions	934 780	2	30	-	-	32
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	(2)	(2)
Au 31 décembre 2009	2 348 422 884	5 871	27 170	11 027	37	44 105
Solde du dividende payé en numéraire ^(e)	-	-	-	(2 662)	-	(2 662)
Résultat net 2010	-	-	-	5 840	-	5 840
Acompte sur dividende 2010 ^(f)	-	-	-	(2 665)	-	(2 665)
Émission d'actions	1 218 047	3	38	-	-	41
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	11	11
Au 31 décembre 2010	2 349 640 931	5 874	27 208	11 540	48	44 670

(a) Solde du dividende 2007 versé en 2008 : 2 511 millions d'euros (1,07 euro par action).

(b) Acompte sur dividende versé en 2008 : 2 655 millions d'euros (1,14 euro par action).

(c) Solde du dividende 2008 versé en 2009 : 2 655 millions d'euros (1,14 euro par action).

(d) Acompte sur dividende versé en 2009 : 2 660 millions d'euros (1,14 euro par action).

(e) Solde du dividende 2009 versé en 2010 : 2 662 millions d'euros (1,14 euro par action).

(f) Acompte sur dividende versé en 2010 : 2 665 millions d'euros (1,14 euro par action).

4. Annexe aux comptes sociaux

1) Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2010 sont établis conformément à la réglementation comptable française.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'origine corrigée des incidences de la réévaluation légale de 1976. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

Constructions	20-30 ans
Mobilier, agencements	5-10 ans
Matériel de transport	2-5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour le secteur Amont, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont calculées en fonction des capitaux propres, de la valeur économique et de l'intérêt de la détention des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une couverture de change sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Les différences de conversion sur les autres créances et dettes en devises étrangères sont comptabilisées en résultat et compensées par les gains ou pertes latents résultant d'opérations de couverture de change hors bilan.

Instruments financiers

TOTAL S.A. utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, TOTAL S.A. a recours à des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations à terme. Les différentiels d'intérêts attachés aux *swaps* ou les reports et dépôts attachés à ces opérations à terme sont constatés, *pro rata temporis*, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des instruments.

2) Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	2010		2009	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Siège ^(a)	345	(204)	141	148
Succursale (A.D.G.I.L.)	473	(41)	432	419
Total immobilisations incorporelles	818	(245)	573	567
Terrains	34	-	34	34
Constructions	92	(46)	46	50
Autres	410	(316)	94	100
Total immobilisations corporelles	536	(362)	174	184
Total^(b)	1 354	(607)	747	751

(a) Dont immobilisations en cours pour un montant de 15 millions d'euros en 2010 et de 6 millions d'euros en 2009, logiciels pour un montant brut de 184 millions d'euros en 2010 et 167 millions d'euros en 2009 et autres pour un montant brut de 146 millions d'euros en 2010 et 163 millions d'euros en 2009.

(b) Au 31 décembre 2009, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient à 1 287 millions d'euros et 536 millions d'euros.

3) Titres de participation et créances rattachées

A) Variation des titres et créances rattachées

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010						Écart de conversion	Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions				
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires			
Titres de participation	73 049	4 206	71	(30)	(18)	-	77 278	
Créances rattachées ^(a)	5 825	2 531	8	(760)	(228)	281	7 657	
Total	78 874	6 737	79	(790)	(246)	281	84 935	
Ventilation par secteur								
Amont	3 112	4 226	71	(415)	(230)	10	6 774	
Aval	3 338	7	8	-	(15)	-	3 338	
Chimie	13 366	28	-	-	-	1	13 395	
Activités financières	59 058	2 476	-	(375)	(1)	270	61 428	
Total	78 874	6 737	79	(790)	(246)	281	84 935	

(a) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de Total Finance et Total Treasury.

B) Après provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010			2009
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de participation	77 278	(456)	76 822	72 612
Créances rattachées ^{(a) (b)}	7 657	(110)	7 547	5 716
Total ^(c)	84 935	(566)	84 369	78 328
Ventilation par secteur				
Amont	6 774	(311)	6 463	2 812
Aval	3 338	(117)	3 221	3 241
Chimie	13 395	(116)	13 279	13 278
Activités financières	61 428	(22)	61 406	58 997
Total	84 935	(566)	84 369	78 328

(a) Le montant brut au 31 décembre 2010 comprend 7 013 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.

(b) Le montant net au 31 décembre 2010 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 2 043 millions d'euros et 5 504 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2009, les valeurs brutes et les provisions s'élevaient respectivement à 78 874 millions d'euros et 546 millions d'euros.

4) Autres immobilisations financières

A) Variation des autres immobilisations financières

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010						Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Écart de conversion	
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de l'activité portefeuille	4	-	-	-	-	-	4
Autres créances	40	3	-	(10)	-	-	33
Dépôts et cautionnements	16	-	-	-	-	-	16
Total	60	3	-	(10)	-	-	53

B) Après provisions sur les autres immobilisations financières

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010			2009
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de l'activité portefeuille	4	-	4	4
Autres créances ^(a)	33	-	33	40
Dépôts et cautionnements	16	-	16	16
Total^(b)	53	-	53	60

(a) Le montant net au 31 décembre 2010 est à plus d'un an.

(b) Au 31 décembre 2009, les valeurs brutes et les valeurs nettes étaient identiques.

5) Créances d'exploitation

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010			2009
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Créances clients et comptes rattachés	1 139	-	1 139	945
Autres créances d'exploitation	1 003	-	1 003	1 118
Total^{(a) (b)}	2 142	-	2 142	2 063

(a) Dont 1 296 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2010.

(b) La totalité est à moins d'un an.

6) Capitaux propres

A) Évolution du capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

Données historiques

Au 1^{er} janvier 2008	2 395 532 097
Actions émises en raison de : Augmentation de capital réservée aux salariés	4 870 386
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	1 178 167
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	227 424
Actions annulées ^(a)	(30 000 000)
Au 1^{er} janvier 2009	2 371 808 074
Actions émises en raison de : Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	934 780
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	480 030
Actions annulées ^(b)	(24 800 000)
Au 1^{er} janvier 2010	2 348 422 884
Actions émises en raison de : Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	1 218 047
Au 31 décembre 2010 ^(c)	2 349 640 931

(a) Sur décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2008.

(b) Sur décision du Conseil d'administration du 30 juillet 2009.

(c) Dont 112 487 679 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 12 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2007 au prix de 44,40 euros par action avec une période de souscription ouverte du 10 au 28 mars 2008. 4 870 386 actions ont été souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital.

L'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérent à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'impute sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (2,5 milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 a décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée aux salariés en 2011 dans la limite de 12 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2010 et a délégué au Président-directeur général tous pouvoirs afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions.

Annulation d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé d'annuler 24 800 000 actions acquises en 2008 au prix moyen de 49,28 euros par action.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2010, TOTAL S.A. détient 12 156 411 de ses propres actions, soit 0,52% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 012 460 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 6 143 951 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2009, TOTAL S.A. détenait 15 075 922 de ses propres actions, soit 0,64% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 017 499 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés et dirigeants du Groupe ;
- 5 799 400 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 3 259 023 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2008, TOTAL S.A. détenait 42 750 827 de ses propres actions, soit 1,80% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 12 627 522 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 5 323 305 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 24 800 000 actions acquises entre janvier 2008 et octobre 2008 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par les Assemblées générales des actionnaires du 11 mai 2007 et du 16 mai 2008. Le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé d'annuler ces 24 800 000 actions acquises au prix moyen de 49,28 euros par action.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre des exercices 2010, 2009 et 2008, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,27% du capital social au 31 décembre 2010, 4,27% du capital social au 31 décembre 2009 et 4,23% du capital social au 31 décembre 2008 réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

B) Réserves

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Réserve spéciale de réévaluation	48	37	39
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808	2 808
Réserves	390	390	390
Total	3 986	3 975	3 977

7) Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	2010				Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations	Diminutions		
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques financiers	3 001	730	(18)	(246)	3 467 ^(a)
Provisions pour risques d'exploitation (dont note 8) et charges de rémunération	199	108	(46)	-	261 ^(b)
Provisions pour risques exceptionnels	-	44	-	-	44
Total	3 200	882	(64)	(246)	3 772

(a) Les provisions pour risques financiers comprennent principalement une garantie donnée à une filiale de financement de l'activité Amont pour 3 449 millions d'euros.

(b) Les provisions pour risques d'exploitation représentent des provisions de 155 millions d'euros pour retraites, pensions et obligations similaires, de 9 millions d'euros pour médailles du travail, de 6 millions d'euros pour garantie de passif sur cession Mapa, ainsi qu'une provision de 91 millions d'euros pour attribution gratuite d'actions. Son montant est calculé sur la base de la valeur des actions achetées en couverture du Plan et *pro rata temporis* de la période dite d'acquisition, soit deux ans, au terme de laquelle l'attribution des actions à leur bénéficiaire est définitive, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie (cf. note 23).

8) Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires

TOTAL S.A. participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions au 31 décembre se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	155	137
Provisions pour restructurations	-	-
Provisions au 31 décembre	155	137

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différentes hypothèses telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2010	2009
Taux d'actualisation	4,36%	4,96%
Taux moyen de revalorisation des salaires	4,38%	4,14%
Taux de rendement moyen prévu des placements attendu au titre de N + 1	5,28%	5,95%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

TOTAL S.A. enregistre dans ses comptes la provision couvrant les engagements relatifs aux droits des bénéficiaires pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la Société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
Dette actuarielle au 31 décembre	251	210
Pertes et gains actuariels à amortir	(96)	(73)
Provisions retraites et autres au 31 décembre	155	137

L'engagement de la Société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

(en millions d'euros)	2010	2009
Dette actuarielle au 31 décembre	262	270
Actifs de retraite	(225)	(174)
Engagement net au 31 décembre	37	96

9) Dettes financières

Échéances au 31 décembre (en millions d'euros)	2010	À un an au plus	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans	2009
Emprunts obligataires					
Emprunt 5% 1998-2013 (1 000 millions de francs français) ^(a)	125	-	125	-	116
Emprunt 5,65% 2000-2010 (100 millions d'euros) ^(a)	-	-	-	-	61
Intérêts courus	-	-	-	-	1
Total des emprunts obligataires	125	-	125	-	178
Emprunts divers ^(b)	16 688	883	14 869	936	15 047
Comptes courants financiers ^(c)	20 832	20 832	-	-	18 041
Total	37 645	21 715	14 994	936	33 266

(a) Ces emprunts ont été transformés en emprunts en dollars à taux variable par des swaps d'émission adossés individuellement.

(b) Dont 16 680 millions d'euros concernant les entreprises liées.

(c) Dont 20 832 millions d'euros concernant les entreprises liées.

10) Dettes d'exploitation

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009
Fournisseurs	941 ^(a)	744 ^(b)
Autres dettes d'exploitation	850	927
Total ^{(c) (d)}	1 791	1 671

- (a) À l'exclusion des factures non parvenues (461 millions d'euros), il reste un encours de 480 millions d'euros, dont :
- 405 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant : à échoir à un mois 184 millions d'euros et à trois mois au plus tard 221 millions d'euros ;
- 2 millions d'euros hors Groupe à échoir au plus tard le 31 janvier 2011 ;
- 73 millions d'euros vis-à-vis du Groupe dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2010 pour 33 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2011 pour 40 millions d'euros.
- (b) À l'exclusion des factures non parvenues (404 millions d'euros) et des factures des fournisseurs des succursales implantées à l'étranger (301 millions d'euros), il restait un encours de 39 millions d'euros, dont 18 millions d'euros hors Groupe, pour lequel l'échéancier était le suivant : échu au 31 décembre 2009 pour 12 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2010 pour 27 millions d'euros.
- (c) Dont 108 millions d'euros en 2010 et 222 millions d'euros en 2009 concernant les entreprises liées.
- (d) Concerne en totalité des échéances à moins d'un an.

11) Écarts de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, le solde des écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2010 correspond à un écart de conversion net passif de 61 millions d'euros provenant essentiellement des prêts en dollars.

12) Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen-Orient et reste du Monde	Total
Exercice 2010	320	356	42	827	8 762	10 307
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	174	-	-	8 173	8 347
Assistance technique	320	182	42	827	589	1 960
Exercice 2009	326	250	110	824	6 713	8 223
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	138	-	-	6 108	6 246
Assistance technique	326	112	110	824	605	1 977

13) Charges nettes d'exploitation

(en millions d'euros)

	2010	2009
Coût d'achat des marchandises vendues	(5 611)	(4 255)
Autres achats et charges externes	(1 413)	(1 280)
Impôts, taxes et versements assimilés	(37)	(35)
Charges de personnel	(1 119)	(1 188)
Total	(8 180)	(6 758)

14) Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)

	2010	2009
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations corporelles et incorporelles	(79)	(68)
- pour restructurations, retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	(108)	(183)
Sous total 1	(187)	(251)
Reprises sur provisions		
- pour restructurations, retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	46	122
Sous total 2	46	122
Total (1 + 2)	(141)	(129)

15) Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2010	2009
Charges financières^(a)		
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(460)	(472)
Pertes sur créances rattachées à des participations	-	-
Sous total 1	(460)	(472)
Produits financiers^(b)		
Produits des créances de l'actif immobilisé	1	3
Intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	11	20
Sous total 2	12	23
Total (1 + 2)	(448)	(449)
(a) Dont, concernant les entreprises liées :	304	424
(b) Dont, concernant les entreprises liées :	10	20

16) Dividendes

(en millions d'euros)	2010	2009
Mont	2 195	1 779
Aval	248	299
Chimie	4	4
Activités financières	4 050	3 696
Total	6 497	5 778

17) Autres charges et produits financiers

Cette perte nette de 8 millions d'euros est entièrement constituée du résultat de change.

18) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 110 millions d'euros constituée majoritairement du résultat de cession des titres de participation à hauteur de 35 millions d'euros, dont Mabruk Oil Operations pour 18 millions d'euros et Total E-Procurement BV pour 17 millions d'euros. 31 millions d'euros correspondent principalement à des versements au titre de bourses et subventions accordées et une provision d'impôts à payer relative aux années antérieures pour 44 millions d'euros.

19) Régime fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 209 *quinquies* du Code général des impôts, TOTAL S.A. a obtenu du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi l'agrément qui lui permet d'être imposé selon le régime du bénéfice consolidé. Ce régime conduit à retenir pour le calcul de l'assiette de l'impôt non seulement le résultat des sociétés françaises ou étrangères consolidées globalement ou par mise en équivalence, mais aussi celui des sociétés dans lesquelles le Groupe détient, sous certaines conditions, une participation directe ou indirecte de plus de 10% dans le secteur exploration production et de plus de 50% dans les autres secteurs. Cet agrément permet ainsi la compensation,

dans certaines limites, du résultat taxable des sociétés bénéficiaires et des pertes des autres entités.

L'agrément de TOTAL S.A. au régime du bénéfice consolidé couvre la période 2008-2010.

Par ailleurs, TOTAL S.A. a opté pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

En application de la convention d'intégration signée entre TOTAL S.A. et les filiales intégrées, les déficits et moins-values long terme réalisés par la société intégrée pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TOTAL S.A.

20) Risque de change et de contrepartie

La position de change générée, le cas échéant, par l'activité commerciale est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TOTAL S.A. s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

En terme de taux d'intérêt, l'essentiel de l'endettement long terme est ramené à taux variable par l'utilisation de *swaps* d'émission (*swaps* de taux et change long terme). La trésorerie courante est gérée sur la base du taux au jour le jour, notamment par le biais de *swaps* de taux court terme.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie est suivi régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

21) Engagements

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douanes	1 021	1 021
Garanties sur emprunts bancaires ^(a)	6 886	4 689
Garanties sur autres engagements ^(a)	6 101	4 115
Garanties sur lignes de crédit confirmées	604	500
Programme de financements court terme ^(b)	17 555	16 669
Programme d'émission d'emprunts obligataires ^(b)	33 510	25 207
Total des engagements donnés	65 677	52 201
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	7 178	5 419
Garanties sur découverts autorisés confirmés	4 373	5 627
Autres engagements reçus	1 671	1 130
Total des engagements reçus	13 222	12 176

(a) Les augmentations de 2 197 millions d'euros et 1 986 millions d'euros entre 2009 et 2010 des garanties données sur emprunts bancaires et autres engagements sont notamment liées aux garanties données au titre de notre participation dans la société Saudi Aramco Total Refining and Petrochemical Company (SATORP).

(b) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital. Sur un programme de 51 065 millions d'euros, 22 795 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2010 contre 19 647 millions au 31 décembre 2009.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2010	2009
Swaps d'émission		
Montant notionnel, pied de coupon ^(a)	125	177
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	40	92
Swaps de taux court terme		
Prêteur à taux fixe ^(a)	935	-
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	-	-
Contrat à terme de devises		
Montant notionnel ^(a)	607	919
Valeur de marché ^(b)	1	4

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

(b) Cette valeur a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices avec prise en compte d'un *spread* déterminé pour le Groupe.

22) Ventilation de l'effectif moyen

Au 31 décembre

	2010	2009
Cadres	4 921	4 748
Agents de maîtrise	1 449	1 431
Techniciens, employés et ouvriers	439	416
Total	6 809	6 595

23) Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	17/05/2001	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	21/05/2010		
Date d'attribution ^(a)	16/07/2003	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010		
Prix d'exercice jusqu'au										
23 mai 2006 inclus ^(b)	33,30	39,85	49,73	-	-	-	-	-	-	-
Prix d'exercice à compter										
du 24 mai 2006 ^(b)	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	-	-
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018		
Nombre d'options ^(c)										
Existantes										
au 1^{er} janvier 2008	8 368 378	13 197 236	6 243 438	5 711 060	5 920 105	-	-	-	39 440 217	44,23
Notifiées	-	-	-	-	-	4 449 810	-	-	4 449 810	42,90
Annulées	(25 184)	(118 140)	(34 032)	(53 304)	(34 660)	(6 000)	-	-	(271 320)	44,88
Exercées	(841 846)	(311 919)	(17 702)	(6 700)	-	-	-	-	(1 178 167)	34,89
Existantes										
au 1^{er} janvier 2009	7 501 348	12 767 177	6 191 704	5 651 056	5 885 445	4 443 810	-	-	42 440 540	44,35
Notifiées	-	-	-	-	-	-	4 387 620	-	4 387 620	39,90
Annulées	(8 020)	(18 387)	(6 264)	(5 370)	(13 780)	(2 180)	(10 610)	-	(64 611)	45,04
Exercées	(681 699)	(253 081)	-	-	-	-	-	-	(934 780)	34,59
Existantes										
au 1^{er} janvier 2010	6 811 629	12 495 709	6 185 440	5 645 686	5 871 665	4 441 630	4 377 010	-	45 828 769	44,12
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	4 788 420	4 788 420	38,20
Annulées ^(d)	(1 420)	(15 660)	(6 584)	(4 800)	(5 220)	(92 472)	(4 040)	(1 120)	(131 316)	43,50
Exercées	(1 075 765)	(141 202)	-	-	-	-	(1 080)	-	(1 218 047)	33,60
Existantes										
au 31 décembre 2010	5 734 444	12 338 847	6 178 856	5 640 886	5 866 445	4 349 158	4 371 890	4 787 300	49 267 826	43,80

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(d) Parmi les 92 472 options annulées du Plan 2008, 88 532 ont été annulées en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du Plan 2008 est de 60%.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2007, 2008, 2009 et 2010, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail retirera au bénéficiaire la faculté d'exercice des options.

Pour le plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que :

- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options inférieur ou égal à 3 000 (autre que le Président-directeur général), les options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire.
- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 3 000 et inférieur ou égal à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.

- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options, les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options, et le tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.

La condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011.

Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que pour le Président-directeur général, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROACE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour le plan 2009, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, à l'exception du Directeur Général, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe (*Return on Equity* ou ROE) tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010.

Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que, pour le Directeur Général, le nombre d'options de souscription définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18% ;
- pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return on Average Capital Employed* ou ROACE) tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour le plan 2008, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction du ROE du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Ce taux d'attribution :

- est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

En raison de l'application de la condition de performance, ce taux d'attribution a été de 60% pour le plan 2008.

En conséquence, 88 532 options ont été annulées.

Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 2000 ^(a)	Plan 2001 ^(b)	Plan 2002 ^(c)	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	21/05/1997	17/05/2001	17/05/2001		
Date d'attribution ^(d)	11/07/2000	10/07/2001	09/07/2002		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(e)	40,68	42,05	39,58		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(e)	40,11	41,47	39,03		
Date d'échéance	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010		
Nombre d'options ^(f)					
Existantes au 1^{er} janvier 2008	3 142 188	5 150 258	7 063 183	15 355 629	40,07
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées	(480 475)	(3 652)	(13 392)	(497 519)	40,09
Exercées	(2 661 713)	(455 180)	(598 934)	(3 715 827)	40,10
Existantes au 1^{er} janvier 2009	-	4 691 426	6 450 857	11 142 283	40,06
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées	-	(4 650 446)	(7 920)	(4 658 366)	41,47
Exercées	-	(40 980)	(507 676)	(548 656)	39,21
Existantes au 1^{er} janvier 2010	-	-	5 935 261	5 935 261	39,03
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées ^(g)	-	-	(4 671 989)	(4 671 989)	39,03
Exercées	-	-	(1 263 272)	(1 263 272)	39,03
Existantes au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-

- (a) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce Plan est arrivé à échéance le 11 juillet 2008.
- (b) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 3,5 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce Plan est arrivé à échéance le 10 juillet 2009.
- (c) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce Plan est arrivé à échéance le 9 juillet 2010.
- (d) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options d'achat d'actions.
- (e) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.
- (f) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.
- (g) Parmi les 4 671 989 options annulées en 2010, 4 671 145 options non exercées sont devenues caduques du fait de l'échéance du Plan 2002 d'options d'achat, le 9 juillet 2010.

Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'était engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code général des impôts (CGI) et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (dix-neuf actions TOTAL pour treize actions Elf Aquitaine).

Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations

de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (voir page 22 du « Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A. »). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine suite à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Cette garantie d'échange a expiré le 12 septembre 2009 à l'échéance du plan 1999 n°2 d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine. En conséquence, il n'existe plus d'actions Elf Aquitaine pouvant bénéficier de cette garantie.

Attribution gratuite d'actions conditionnelles TOTAL

	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Total
Date d'Assemblée générale	17/05/2005	17/05/2005	17/05/2005	16/05/2008	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(a)	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	20/07/2007	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011	15/09/2012	
Cession possible à compter de	20/07/2009	19/07/2010	18/07/2011	10/10/2012	16/09/2013	15/09/2014	
Nombre d'actions attribuées gratuitement							
Existantes au 1^{er} janvier 2008	-	2 263 956	2 363 057	-	-	-	4 627 013
Notifiées	-	-	-	2 791 968	-	-	2 791 968
Annulées	2 840	(43 822)	(29 504)	(19 220)	-	-	(89 706)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(2 840)	(2 220 134)	(336)	-	-	-	(2 223 310)
Existantes au 1^{er} janvier 2009	-	-	2 333 217	2 772 748	-	-	5 105 965
Notifiées	-	-	-	-	2 972 018	-	2 972 018
Annulées	1 928	2 922	(12 418)	(9 672)	(5 982)	-	(23 222)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(1 928)	(2 922)	(2 320 799)	(600)	-	-	(2 326 249)
Existantes au 1^{er} janvier 2010	-	-	-	2 762 476	2 966 036	-	5 728 512
Notifiées	-	-	-	-	-	3 010 011	3 010 011
Annulées ^(d)	1 024	3 034	552	(1 113 462)	(9 796)	(8 738)	(1 127 386)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(1 024)	(3 034)	(552)	(1 649 014)	(1 904)	(636)	(1 656 164)
Existantes au 31 décembre 2010	-	-	-	-	2 954 336	3 000 637	5 954 973

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions (Plan 2007 pour l'exercice 2008, Plan 2008 pour l'exercice 2009, Plan 2009 pour l'exercice 2010).

(c) Y compris des attributions définitives d'actions gratuites dont le droit à attribution avait été indûment annulé.

(d) Parmi les 1 113 462 droits annulés à l'attribution d'actions du Plan 2008, 1 094 914 droits à l'attribution ont été annulés en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'acquisition du Plan 2008 est de 60%.

Les actions attribuées, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail au cours de la période d'acquisition retire au bénéficiaire la faculté de bénéficier de l'attribution gratuite d'actions conditionnelles.

Pour le plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir des éléments du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Pour le plan 2009, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie.

Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Pour le plan 2008, le Conseil d'administration a décidé que, pour chaque bénéficiaire, les actions seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du ROE du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Le taux d'acquisition :

- est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

En raison de l'application de la condition de performance, ce taux d'acquisition a été de 60% pour le plan 2008.

Par conséquent, les droits à l'attribution de 1 094 914 actions ont été annulés.

Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe soit plus de 100 000 salariés dans 124 pays. Au 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites. L'attribution définitive est soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan. Les actions attribuées ne sont pas soumises à une condition

de performance. 1 508 850 actions ont été attribuées aux salariés de pays avec une structure 2 + 2 (soit une période d'acquisition de 2 ans suivie d'une période de conservation de 2 ans), et 1 070 650 actions aux salariés de pays avec une structure 4 + 0 (soit une période d'acquisition de 4 ans sans période de conservation), soit au total 2 579 500 actions. À l'issue de la période d'acquisition, les actions attribuées seront des actions nouvelles.

	Plan 2010 (2 + 2)	Plan 2010 (4 + 0)	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(a)	30/06/2010	30/06/2010	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	01/07/2012	01/07/2014	
Cession possible à compter du	01/07/2014	01/07/2014	
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1^{er} janvier 2010			
Notifiées	1 508 850	1 070 650	2 579 500
Annulées	(125)	(75)	(200)
Attribuées définitivement ^(b)	(75)	-	(75)
Existantes au 31 décembre 2010	1 508 650	1 070 575	2 579 225

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

(b) Attributions définitives à la suite du décès ou de l'invalidité des bénéficiaires des actions.

24) Autres

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité directeur et le Trésorier) et par les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé comme suit :

Exercice

(en millions d'euros)

	2010	2009	2008
Nombre de personnes	26	27	30
Rémunérations directes et indirectes	20,8	19,4	20,4
Charges de retraite ^(a)	12,2	10,6	11,9
Autres avantages à long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Charges relatives aux paiements en actions (actions gratuites)	1,6	1,3	2,2

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et certains membres du Conseil d'administration salariés et anciens salariés du Groupe, concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 113,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 96,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 98 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, se sont élevées à 0,96 million d'euros en 2010 (0,97 million d'euros en 2009 et 0,83 million d'euros en 2008).

Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier Erika qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, le Tribunal de grande instance de Paris statuant en matière correctionnelle a, par jugement en date du 16 janvier 2008, déclaré TOTAL S.A. coupable du délit de pollution maritime en retenant à son encontre une faute d'imprudence dans la mise en œuvre de sa procédure de sélection du navire (procédure de *vetting*), condamnant TOTAL S.A. à payer une amende de 375 000 euros. Ce jugement prévoit aussi le versement d'indemnités aux victimes de la pollution de l'Erika pour un montant total de 192 millions

d'euros, condamnant TOTAL S.A. au paiement de ces indemnités solidairement avec la société de contrôle et de classification de l'Erika, l'armateur de l'Erika et le gestionnaire de l'Erika.

TOTAL a interjeté appel de la décision rendue le 16 janvier 2008, proposant néanmoins aux parties civiles qui le demandaient le paiement définitif et irrévocable des sommes qui leur avaient été respectivement allouées par le Tribunal de grande instance de Paris. Quarante et une parties civiles ont été indemnisées pour un montant total de 171,5 millions d'euros. Par arrêt en date du 30 mars 2010, la Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance condamnant TOTAL S.A. au paiement d'une amende de 375 000 euros au titre du délit de pollution maritime.

TOTAL S.A. a décidé de se pourvoir en cassation de ce chef. La société de classification ainsi que le propriétaire et le gestionnaire du navire ont également été condamnés pour délit de pollution maritime. La Cour d'appel a, en revanche, écarté la responsabilité civile de TOTAL S.A. au regard des conventions internationales

applicables. Un pourvoi en cassation a été formé de ce chef par les parties civiles encore dans la procédure. TOTAL S.A. considère, en l'état actuel des informations à sa disposition, que cette affaire ne devrait pas avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats de TOTAL S.A.

5. Autres informations Société mère

5.1. Filiales et participations

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes versés	Avals et cautions
				brute	nette					
Filiales										
Cray Valley S.A.	100,0	70	28	69	69	-	438	5	-	-
Daja 79 S.A.S.	100,0	152	-	152	152	-	-	-	-	-
Elf Aquitaine	100,0	2 166	24 203	45 787	45 787	-	-	7 373	2 469	-
Omnium Insurance Reinsur. CIE	100,0	30	482	114	114	-	301	112	49	-
Total China Investment Ltd	100,0	130	(1)	124	105	-	272	21	-	-
Total Chimie	100,0	930	12 532	13 117	13 117	-	-	277	-	-
Total E&P Canada	100,0	1 336	(383)	1 274	1 274	-	357	(117)	-	1 501
Total E&P Golfe Holdings Ltd	100,0	-	(4)	2 855	2 855	-	-	(3)	-	-
Total E&P Holdings	65,8	6	4 856	1 118	1 118	-	-	4 591	1 652	-
Total Énergie Développement	100,0	46	(1)	62	47	-	1	(2)	-	-
Total Gasandes S.A.	100,0	1	57	150	3	-	-	2	-	6
Total Gaz & Énergies Nouvelles Hld	100,0	330	69	330	330	-	-	21	-	-
Total Gestion USA	100,0	3 969	-	3 969	3 969	-	-	-	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	9 270	4 446	4 446	-	-	1 665	1 399	-
Total Outre Mer	100,0	77	243	95	95	-	2 811	234	120	-
Total Raffinage Marketing	59,6	624	(690)	2 632	2 632	-	28 219	(917)	-	1 000
Total Refining Saudi Arabia S.A.S.	100,0	80	15	80	80	107	-	21	-	-
Autres	-	-	-	909	633	7 550 ^(a)	-	-	808	57 069
Total général	-	-	-	77 283	76 826	7 657	-	-	6 497	59 576^(b)

(a) Dont Total Finance pour 4 651 millions d'euros et Total Treasury pour 1 961 millions d'euros.

(b) Dont 51 065 millions d'euros concernant Total Capital pour les programmes d'émission d'emprunts obligataires et de financements court terme.

5.2. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille

Au 31 décembre 2010

	Valeur nominale (en euros)	Nombre de titres composant le capital	Nombre de titres détenu par TOTAL S.A.	Pourcentage détenus par TOTAL S.A.	Valeur d'inventaire (en milliers d'euros)
Titres de participation (désignation de la société)					
Bostik Holdings S.A.	2,50	133 978 760	766 291	0,57	6 044
Bostik S.A.	15,24	5 321 361	512 696	9,63	49 595
Cray Valley S.A.	15,24	4 593 167	4 593 161	100,00	69 315
Daja 69 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 76 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 79 S.A.S.	10,00	15 233 000	15 233 000	100,00	152 330
Daja 94 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 95 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 96 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 97 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 98 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 99 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 100 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 101 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 102 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 103 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 104 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 106 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 107 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 112 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 113 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 114 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 115 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 116 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 117 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 118 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 119 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 120 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 121 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 122 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 123 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 124 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Elf Aquitaine	8,00	270 708 015	270 707 955	100,00	45 786 844
Eurotradia International	22,47	133 500	14 836	11,11	3 859
Gie Fost	15,24	100 030	99 630	99,60	1 519
Le Monde Entreprises	1 676,94	2 420	140	5,79	384
Le Monde S.A.	1,00	96 800 842	37 158	0,04	81
Raffinerie de Strasbourg	15,24	420 000	70 000	16,67	1 505
Société Financière Auteuil	16,00	500 000	499 997	100,00	28 268
Sté Languedocienne Micron Couleurs	15,25	35 000	34 988	99,97	48 274
Septentrion Participations	16,00	698 273	698 273	100,00	55 238
Sté Pipe Line Sud-Européen	7,60	1 500 000	95 808	6,39	3 120
Total Activités Maritimes	1,60	1 523 360	1 523 355	100,00	26 810
Total Capital	10,00	30 000	29 994	99,98	300
Total Chimie	15,50	60 016 646	60 016 640	100,00	13 116 545
Total Coopération Technique Mexique	8,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Activités Pétrolières	16,00	50 000	49 995	99,99	1 410
Total E&P Colombie	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Guyane Française	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Holdings Chile	10,00	44 000	44 000	100,00	440
Total E&P Holdings	2,00	2 955 229	1 945 303	65,83	1 117 902
Total E&P Koblandy	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Mahakam Hilir	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Mentawai	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Montélimar	10,00	5 000	5 000	100,00	50

Au 31 décembre 2010 (suite)

	Valeur nominale (en euros)	Nombre de titres composant le capital	Nombre de titres détenu par TOTAL S.A.	Pourcentage détenus par TOTAL S.A.	Valeur d'inventaire (en milliers d'euros)
Total E&P North-East Aru	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P North-West Sumatra	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Orenoque	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Senyur	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P South Mahakam Hilir	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Telen	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Yakin	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total Énergie Développement	16,00	2 892 500	2 892 500	100,00	62 154
Total Énergie Solaire Concentrée	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total G&P Ventures	16,00	2 500	2 500	100,00	194
Total Gaz & Énergies Nouvelles Holding	10,00	32 978 838	32 978 838	100,00	329 788
Total Gestion USA	10,00	396 936 608	396 936 600	100,00	3 969 367
Total GLNG Australia	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total Holding Allemagne	10,00	5 764 000	5 764 000	100,00	57 640
Total Holdings Europe	0,05	1 302 415 903	692 415 903	53,16	4 445 631
Total Lubrifiants	30,50	888 056	35 056	3,95	15 794
Total Outre Mer	430,00	180 000	179 995	100,00	95 349
Total Petrochemicals France	3,33	60 289 910	766 291	1,27	18 959
Total Raffinage Marketing	7,50	83 163 738	49 600 004	59,64	2 632 060
Total Refining Saudi Arabia S.A.S.	10,00	8 004 000	8 004 000	100,00	80 040
Total Services Kazakhstan	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total Sustainable Developments	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total Treasury	15,25	15 000	15 000	100,00	257
Trois Vallées S.A. HLM	15,00	1 300 977	11 700	0,90	178
Vigéo	100,00	177 061	1 300	0,73	130
Total 1					72 179 624
Titres de participation de sociétés françaises dont la valeur brute est comprise entre 15 240 euros et 45 730 euros					
Valeur brute globale					712
Titres de participation dont la valeur brute est inférieure à 15 240 euros par catégorie de titres ou participation					
Valeur brute globale					8
Participations dans les sociétés immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs					
Valeur brute globale					0
Participations dans des sociétés étrangères dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs					
Valeur brute globale					5 102 314
Total 2					5 103 034
Total 1 + 2					77 282 658
Titres de placement					
Actions					476 610
Total 3					476 610
Total général (1 + 2 + 3)					77 759 268

5.3. Autres informations sur cinq ans

Capital en fin d'exercice

(en milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Capital social	5 874 102	5 871 057	5 929 520	5 988 830	6 064 420
Nombre d'actions ordinaires existantes ^(a)	2 349 640 931	2 348 422 884	2 371 808 074	2 395 532 097	2 425 767 953
Nombre d'actions futures à créer :					
– options de souscription d'actions ^(a)	49 267 826	45 828 769	42 965 666	39 440 217	36 044 355
– options et actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange en actions TOTAL ^(a)	-	-	610 086	841 776	1 158 900
– plan mondial d'attribution gratuite d'actions	2 579 225	-	-	-	-

Opérations et résultats de l'exercice

(en milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	8 347 108	6 246 165	9 970 955	7 904 504	8 549 605
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	48 000	35 000	42 000	38 000	30 000
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	5 840 088	5 633 681	6 007 609	5 778 925	5 252 106
Report à nouveau antérieur	4 425 753	4 114 277	3 416 997	2 496 875	1 671 091
Résultat à affecter	10 265 841	9 747 958	9 424 606	8 275 800	6 923 197
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	5 384 541	5 354 404	5 407 722	4 983 591	4 503 181
Report à nouveau	4 881 300	4 393 554	4 016 884	3 292 209	2 420 016

Résultats par action

(en euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^{(a) (b)}	2,90	2,68	2,87	3,06	2,38
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ^{(a) (b)}	2,60	2,52	2,67	2,54	2,27
Dividende net attribué à chaque action ^(a)	2,28	2,28	2,28	2,07	1,87

Personnel

(en milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ^(c)	6 809	6 595	6 311	6 027	5 731
Montant de la masse salariale de l'exercice	815 269	881 515	666 686	605 374	561 524
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	311 114	312 973	282 040	258 875	245 755

(a) Le 18 mai 2006, le nominal de l'action a été divisé par quatre.

(b) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(c) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (dispenses d'activité : 6 personnes en 2006, 29 personnes en 2007, 50 personnes en 2008, 74 personnes en 2009 et 79 personnes en 2010).

5.4. Affectation du résultat 2010

(Dividende net proposé : 2,28 euros par action)

(en euros)

Résultat de l'exercice	5 840 087 629,74
Report à nouveau antérieur	4 425 753 676,68
Montant à répartir	10 265 841 306,42
Acompte sur dividende :	
– versé en 2010 (2 337 483 079 x 1,14 euro)	2 664 730 710,06
– à verser en 2011 (montant maximal) ^(a)	27 539 951,28
Solde du dividende à payer en 2011	2 692 270 661,34
Dividende au titre de 2010	5 384 541 322,68
Report à nouveau	4 881 299 983,74
Montant réparti	10 265 841 306,42

(a) (2 361 640 931 - 2 337 483 079) x 1,14 euro.

5.5. Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

Exercices (en millions d'euros)		Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nominal	Prime d'émission ou de conversion		
2006	Variation de capital				
	Exercice d'options de souscription d'actions	453	5 582	6 151 616	615 161 601
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	315	6 601	6 151 931	615 193 065
	Augmentation de capital réservée aux salariés	27 853	436 182	6 179 784	617 978 395
	Division par quatre de la valeur nominale de l'action	-	-	6 179 784	2 471 913 580
	Réduction de capital	(117 550)	(2 341 947)	6 062 234	2 424 893 580
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 670	21 046	6 063 904	2 425 561 679
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	516	10 389	6 064 420	2 425 767 953
2007	Variation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	788	16 862	6 065 208	2 426 083 265
	Exercice d'options de souscription d'actions	6 135	76 196	6 071 343	2 428 537 097
	Réduction de capital	(82 513)	(1 651 038)	5 988 830	2 395 532 097
2008	Variation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	569	9 631	5 989 399	2 395 759 521
	Exercice d'options de souscription d'actions	2 945	38 166	5 992 344	2 396 937 688
	Augmentation de capital réservée aux salariés	12 176	203 521	6 004 520	2 401 808 074
	Réduction de capital	(75 000)	(1 565 629)	5 929 520	2 371 808 074
2009	Variation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	1 200	17 179	5 930 720	2 372 288 104
	Exercice d'options de souscription d'actions	2 337	29 996	5 933 057	2 373 222 884
	Réduction de capital	(62 000)	(1 160 212)	5 871 057	2 348 422 884
2010	Variation de capital				
	Exercice d'options de souscription d'actions	3 045	37 875	5 874 102	2 349 640 931

6. Informations d'ordre social et environnemental

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce issues de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE), la Société doit fournir des informations sur la manière dont sont prises en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Les données relatives à ces obligations sont présentées ci-après, étant précisé qu'au périmètre de TOTAL S.A., les informations

environnementales ne paraissent pas pertinentes. C'est pourquoi la Société présente ici les objectifs environnementaux des filiales. Au-delà de ces obligations légales, la Société publie par ailleurs chaque année un rapport Société et environnement, qui traite des activités du Groupe, de leurs conséquences sociales et environnementales et qui présente les objectifs du Groupe en la matière.

6.1. Social

Les informations d'ordre social précisées ci-après concernent uniquement TOTAL S.A., sauf indication contraire.

1) Évolution des effectifs

Au 31 décembre	2010	2009	2008
Effectifs de TOTAL S.A.			
Hommes	4 816	4 745	4 584
Femmes	2 057	1 973	1 881
Total	6 873	6 718	6 465

Le nombre de femmes en progression continue depuis trois ans, représente 30% de l'effectif inscrit de TOTAL S.A. au 31 décembre 2010.

Un accord européen sur l'égalité des chances a été signé au sein du Groupe le 21 novembre 2005. Cet accord confirmait les engagements pris par le Groupe de privilégier, de développer et de garantir pour les salariés, la diversité et l'égalité de traitement depuis le recrutement jusqu'à la fin du contrat de travail.

Au-delà, un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 4 mai 2010. Précédé par l'examen des résultats d'une enquête sur les écarts de salaires femmes/hommes, notamment au périmètre de TOTAL S.A., cet accord a prévu un ajustement de ces écarts en octobre 2010 ainsi que des dispositions en matière d'accès à l'emploi, de formation et promotion professionnelle, et d'articulation entre

la vie professionnelle et la vie personnelle. Figurent notamment : le recrutement de femmes visant à rejoindre les taux de sorties des filières de formation sur lesquelles TOTAL s'appuie, la féminisation des embauches également dans le cadre de la politique de formation en alternance, des engagements pris pour la promotion professionnelle des femmes, la création d'un capital temps maternité/adoption de huit jours ouvrés rémunérés, une contribution de l'employeur aux frais supplémentaires de garde d'enfant(s) lorsqu'une formation ou une mission occasionne une absence à des horaires inhabituels, le maintien du plein salaire pendant soixante jours calendaires afin de permettre la présence du père ou de la mère auprès de son enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité dans le cadre du congé légal de présence parentale.

Âge et ancienneté moyens des salariés TOTAL S.A.

		2010	2009	2008
Âge moyen	Hommes	44,5	44,5	44,9
	Femmes	42,9	42,7	42,6
Ancienneté moyenne	Hommes	17,1	17,3	17,6
	Femmes	16,7	16,6	16,7

Mobilité vers TOTAL S.A.

		2010	2009	2008
Mobilité externe	CDI	262	341	383
	CDD	244	230	233
Mobilité interne		178	171	180
Total		684	742	796

Départ de TOTAL S.A.	2010	2009	2008
Démissions	33	30	66
Licenciements économiques	0	0	0
Licenciements pour autre motif	3	6	8
Rupture conventionnelle	6	9	-
Fin de CDD	232	217	203
Retraite	166	169	118
Fin de période d'essai	2	0	5
Décès	13	6	5
Mutations	49	55	61
Autres départs ^(a)	0	0	0
Total	504	492	466

(a) PRC/PRI (préretraites choisies, préretraites internes).

Les départs à la retraite se stabilisent. Les démissions restent à un niveau très faible (0,4% de l'effectif).

Aucun plan de réduction d'effectifs et de sauvegarde de l'emploi n'a été mis en œuvre au sein de TOTAL S.A. au cours de l'exercice 2010.

Travailleurs extérieurs à TOTAL S.A.	2010	2009	2008
Nombre de prestataires présents au 31 décembre	3 270	3 022	2 586
Nombre moyen mensuel d'intérimaires	99,31	100,05	92,52

Les prestataires de services présents dans les établissements interviennent en majeure partie sur les moyens généraux et l'informatique.

2) Gestion des impacts économiques sur l'emploi

La Société connaît un développement de son activité et ses embauches restent à un niveau soutenu notamment pour l'Exploration & Production et Gaz et Énergies Nouvelles.

3) Temps de travail et organisation

La durée annuelle du temps de travail pour les salariés à temps plein est de 207 jours pour les ingénieurs et cadres et de 1 573 heures sur 207 jours pour les ETAM et les ouvriers.

Organisation du temps de travail	2010	2009	2008
Temps plein	6 555	6 413	6 159
Temps partiel	272	253	263
Travail en équipe (3 x 8 C)	46	52	43
Absentéisme - Nombre de journées d'absence	2010	2009	2008
Maladies et cures	18 387	17 555	15 832
Accident du travail ou de trajet	515	334	429
Maternité	9 424	8 623	7 445
Total	28 326	26 512	23 706

4) Rémunérations

Évolution des rémunérations - TOTAL S.A.	2010	2009	2008
Moyenne par an (en euros)	71 780	70 075	69 895

Ces chiffres correspondent à la rémunération annuelle moyenne brute pour les salariés présents en 2010, incluant salaire de base et prime d'ancienneté, exclusion faite de toutes autres primes.

Rémunération moyenne par mois - TOTAL S.A.

(en euros)	Hommes	Femmes
Ingénieurs et cadres individualisés	9 120	8 571
Ingénieurs et cadres	4 959	4 604
Agents de maîtrise et assimilés	3 009	2 912
Employés et techniciens	2 202	2 159
Ouvriers	1 943	-

Ces chiffres correspondent à la rémunération mensuelle moyenne brute pour les salariés présents en 2010, incluant salaire de base et prime d'ancienneté, exclusion faite de toutes autres primes.

Charges salariales globales - TOTAL S.A.

	2010	2009	2008
Frais de personnel (en milliards d'euros)	1,119	1,188	0,943
Valeur ajoutée (en milliards d'euros)	3,244	2,644	4,109
Ratio	0,34	0,45	0,23

Participation et intéressement, montant brut médian par bénéficiaire (Périmètre accords)

(en euros)	Montant médian 2009	Montant médian 2008	Montant médian 2007
Participation	406	753	1 188
Intéressement	5 053	5 920	5 200
Total	5 459	6 673	6 388

Les salariés de TOTAL S.A. bénéficient d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation concernant également plusieurs autres sociétés du Groupe (Total Raffinage Marketing, TEPF, TIGF, Total ACS, Total Fluides, Totalgaz, Elf EP Productions S.A.S. et CDF Énergie). La répartition de l'intéressement et de la participation au titre de l'exercice 2009 est intervenue en mai 2010 en application des accords d'intéressement et de participation conclus le 26 juin 2009 pour les exercices 2009, 2010 et 2011. Comme dans les accords précédents, le volume de l'enveloppe annuelle globale d'intéressement et de participation à répartir entre les salariés dépend du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe. En application de ces accords et sur la base des résultats publiés, l'enveloppe globale de l'intéressement et de la participation versée au titre de l'exercice 2009 a représenté 8,8% de la masse salariale brute de l'ensemble des bénéficiaires des sociétés signataires de l'accord, soit environ 106,1 millions d'euros. Cette enveloppe est répartie pour partie de manière uniforme et pour partie proportionnellement aux salaires.

Un avenant à l'accord PEGT (Plan Épargne Groupe TOTAL) du 15 mars 2002 signé le 9 décembre 2010 introduit notamment une tranche de versement supplémentaire de 200 euros abondée par l'employeur à 100% (soit une épargne annuelle globale supplémentaire de 400 euros). Ce nouvel accord marque ainsi, la volonté du Groupe de contribuer au développement de l'épargne salariale afin d'accompagner ses salariés, dans le cadre d'une démarche partenariale et volontaire, dans la réalisation de projets variés tels l'achat d'une résidence, le financement des études des enfants ou la préparation de la retraite.

En 2010, TOTAL a également mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions à l'ensemble de ses salariés, soit plus de 100 000 salariés dans 124 pays. Chaque salarié s'est ainsi vu attribuer le 30 juin 2010 des droits à recevoir 25 actions gratuites à l'issue d'une période d'acquisition (de deux ou quatre ans selon les cas). Grâce à ces outils, TOTAL renforce le sentiment d'appartenance et associe ses salariés à la performance du Groupe.

5) Conditions d'hygiène et sécurité**Accidents du travail survenus à des salariés de TOTAL S.A.**

	2010	2009	2008
Nombre d'accidents	13	11	8
Taux de fréquence	1,202	1,041	0,787

Budget des dépenses en matière de sécurité - TOTAL S.A.

(en euros)	2010	2009	2008
	3 639 616	4 020 130	4 148 094

6) Formation

Nombre de salariés de TOTAL S.A. ayant bénéficié d'une action de formation	2010	2009	2008
	4 055	3 405	3 836

L'effort de formation reste soutenu et concerne l'ensemble des salariés. Il vise quatre objectifs principaux :

- partager les fondamentaux de la culture Groupe, en particulier dans les domaines éthique et HSE ;
- renforcer les compétences techniques et maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes ;
- favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés au moyen de formations de connaissance du Groupe, de management et de développement personnel ;
- accompagner la politique de diversité et de mobilité du Groupe par les formations linguistiques et interculturelles.

Les formations mixtes ou à distance (*e-learning* en particulier) apportent une contribution croissante à ces orientations.

7) Emploi des travailleurs handicapés

Nombre de travailleurs handicapés - TOTAL S.A.	2010	2009	2008
	108	108	98

Cette action se poursuit en 2010 à travers notamment la signature d'un accord collectif pluriannuel agréé et des partenariats avec des associations.

Outre, des actions prévues pour favoriser l'embauche directe de personnes handicapées et la collaboration avec le secteur protégé avec des objectifs chiffrés fixés dans ces deux domaines, la Société mène des actions de sensibilisation aussi bien en interne (plaquette de sensibilisation, forum formation/sensibilisation, module de sensibilisation dans la formation du management, etc.) qu'en externe (forum de recrutement, collaboration avec des cabinets de recrutement externes, actions d'information et de communication à destination des étudiants, etc.) et soutient l'insertion, la formation professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

8) Œuvres sociales

Budget des comités

(en euros)

	2010	2009	2008
	14 921 181	14 143 009	13 212 418

Depuis 2003, TOTAL S.A. appartient à une unité économique et sociale (UES) formée avec la société Elf Exploration Production. Le budget des comités en 2010 correspond au budget des Comités d'établissement de cette UES. Ce budget représente plus de 2,5% de la masse salariale.

9) Bilan des relations professionnelles

	2010	2009	2008
Nombre de réunions de négociations concernant TOTAL S.A.	28	30	31
Nombre d'accords collectifs signés concernant TOTAL S.A.	13	8	9

Les accords collectifs signés en 2010 portent notamment sur l'attribution gratuite d'actions, les chèques vacances, la prévoyance lourde, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'épargne salariale, les travailleurs en situation de handicap, les élections professionnelles, le fonctionnement des Comités d'établissement et du Comité central d'entreprise, les salaires.

6.2. Environnement

En application des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce, TOTAL S.A. fournit des informations sur la manière dont elle prend en compte les conséquences environnementales de ses activités et notamment sur les objectifs environnementaux de ses filiales à l'étranger.

Les développements suivants fournissent des indications sur les orientations et les objectifs de politique environnementale de la société mère. Des informations à caractère environnemental, plus détaillées, ne paraissent pas pertinentes pour celle-ci, eu égard aux types d'activités de la Holding d'une part, du Groupe d'autre part.

Le Groupe mène en effet des projets dans plus de cent trente pays, dans des domaines aussi variés que l'amont et l'aval pétrolier et gazier, la production d'énergie et la chimie. Le rapport Société et environnement du Groupe comprend des informations détaillées sur la façon dont les différentes entités du Groupe conduisent leurs politiques environnementales.

La Charte Sécurité, Santé, Environnement, Qualité constitue une référence essentielle dans la culture du Groupe et témoigne de son engagement en matière de sécurité des activités, santé des personnes, respect de l'environnement et qualité des produits et services. Dans sa rédaction de septembre 2009, la Charte souligne la nécessité de faire partager cette culture par l'ensemble de ses personnels, comme par ses partenaires industriels et commerciaux, et insiste sur les qualités d'écoute et de dialogue à l'égard de ses parties prenantes. Elle est traduite en plusieurs langues et doit être déclinée en tenant compte des réalités opérationnelles de chacun des métiers exercés au sein du Groupe.

Elle repose sur dix principes directeurs qui sont explicités dans un guide qui accompagnait déjà la version 2003, destiné à aider les responsables hiérarchiques à les mettre en œuvre dans leurs fonctions quotidiennes.

Les dix principes se regroupent autour de trois thèmes : l'activité industrielle elle-même, le personnel et les tiers.

– **En ce qui concerne l'activité industrielle**, aucun projet de développement, aucune extension d'unité industrielle, aucun lancement d'un produit nouveau ne peut être engagé quelque soit le pays ou la filiale du Groupe, sans une analyse préalable et détaillée des risques et des impacts en matière de sécurité, de santé et d'environnement. La vérification de la prise en compte de ces risques et de ces impacts, et de l'adoption ou de la prise en considération des mesures nécessaires de prévention, de correction, ou de compensation en cas d'accident se fait au moment de l'examen du projet par les branches d'activité concernées. Les projets majeurs d'investissements, d'acquisitions et de cessions sont revus par le Comité exécutif du Groupe et doivent être présentés au préalable, pour avis, au Comité risques du Groupe. Ce Comité comprend notamment un représentant de la direction du Développement Durable & Environnement et un représentant de la direction Sécurité Industrielle.

Cette démarche d'évaluation et de prévention des risques, préalable à tout projet, repose sur des analyses scientifiques des substances utilisées et produites et de leurs effets, sur des études d'impact environnemental et des études de risques technologiques. Elle se base également sur des analyses d'impact sur la santé, et intègre la problématique de la fin de vie des produits, des installations et des sites.

Une attention spécifique est apportée à la diversité biologique, notamment dans des zones de particulière sensibilité écologique, identifiées avec l'aide des organismes scientifiques. Sur la base des informations compilées par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), une cartographie des principaux sites du Groupe par rapport à ces zones a été réalisée dans le cadre d'un projet Système d'Information Géographique et sera complétée en 2011. Par ailleurs, un guide méthodologique destiné à aider les responsables des sites industriels à aborder la problématique de la biodiversité de façon opérationnelle a été largement diffusé au sein du Groupe. Des observatoires de la biodiversité ont été mis en place dans quelques implantations du Groupe, notamment en France et au Yémen, avec l'aide de partenaires scientifiques. Le retour d'expérience de ces sites pilotes est actuellement en cours d'analyse.

La prise en considération de ces différents aspects à forte connotation scientifique et technique, dans la prise de décisions sur les projets, s'appuie ainsi sur des études préalables. Des actions d'harmonisation des méthodologies sur lesquelles reposent ces études sont en cours au sein des branches d'activité.

Dans l'esprit de cette démarche d'évaluation et de prévention, après le démarrage des projets, ceux-ci font l'objet d'un suivi environnemental régulier.

Conformément à la Charte Sécurité Santé Environnement Qualité, les objectifs de prévention sont inscrits dans différents plans d'actions environnementaux et portent sur la réduction de rejets de substances polluantes dans l'atmosphère et dans les eaux, la réduction des consommations d'eau et de certaines matières premières, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction de la production de déchets sur les sites et la valorisation de ceux qui sont produits. Chaque branche d'activité s'est fixé des objectifs chiffrés d'amélioration de ses performances environnementales et les décline au niveau de ses sites, en fonction des particularités propres à chacun.

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, la mise en place en 2008 de la seconde période d'application du système européen d'échange de quotas de CO₂ constitue une nouvelle étape dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique, qui représente un véritable défi technologique pour le Groupe. TOTAL poursuit la mise en œuvre de l'engagement de réduire de 50% à l'horizon 2014 le volume des gaz associés à la production brûlés dans les installations de sa branche Exploration & Production, en prenant comme base de référence l'année 2005.

Par ailleurs, l'unité pilote de captage et stockage géologique de CO₂, que TOTAL a mise en fonctionnement en 2009 sur son site historique de Lacq dans les Pyrénées-Atlantiques, a été officiellement inaugurée en janvier 2010, et elle est en opération depuis cette date. D'autre part, TOTAL est partenaire, avec d'autres industriels et des organismes de recherche français et européens, du projet France Nord de transport et stockage de CO₂, sélectionné par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Ce projet permettra d'étudier la possibilité d'implanter dans le bassin sédimentaire, situé dans le centre-nord de la France métropolitaine, une infrastructure pilote de transport et de stockage de CO₂ utilisée par plusieurs industries émettrices de CO₂.

Ces actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sont détaillées dans le rapport Société et environnement du Groupe.

Le Groupe s'est aussi donné pour but de mieux maîtriser ses consommations d'énergie et de matières premières. Des documents internes (feuilles de route et guides) décrivent les enjeux, proposent des méthodologies et des pistes d'actions, voire des objectifs chiffrés de réduction. En particulier, le guide élaboré fin 2008, consacré à la gestion de la performance énergétique, comprend des recommandations pour améliorer la gestion de l'énergie dans les différents secteurs d'activité du Groupe. Depuis 2008, les secteurs d'activités se sont donné des objectifs chiffrés d'optimisation de leur efficacité énergétique de 1% à 2% par an selon ces secteurs. Ils proposent également à leurs clients, au sein du programme « Total Écosolutions », différents produits ou services innovants, qui améliore le bilan global sur le plan environnemental et énergétique par rapport aux produits ou service du marché à fonction équivalente. À fin 2010, vingt et un produits et services (Marketing et Chimie) ont reçu le label « Total Écosolutions ». Ce label interne a reçu le prix de la meilleure innovation de l'année de l'European Plastic Product Manufacturer.

Une attention toute particulière est également portée à la contamination des sols et des eaux souterraines, dans le cadre de programmes spécifiques d'évaluation des risques et de dépollution. La direction Développement Durable & Environnement et les directions concernées dans les filiales ont élaboré en commun des guides qui visent à harmoniser les méthodologies d'évaluation et les critères d'élaboration de plans d'action de dépollution. Ces guides ont été diffusés et mis en œuvre en 2010 dans les branches d'activité du Groupe. Dans ce cadre, des standards techniques ont été élaborés pour le traitement des pollutions des sols et des eaux souterraines pour l'ensemble du Groupe. Ces standards techniques ont par ailleurs servi de base pour l'établissement de contrats-cadres qui seront utilisés pour l'élaboration de contrats de prestations de services pour la réhabilitation des sols et la décontamination des eaux.

Au-delà de la politique de prévention, les entités opérationnelles du Groupe sont dotées de plans d'intervention en cas d'accident et des moyens matériels pour les appliquer. Ces dispositifs sont régulièrement testés et mis à jour dans les sites, et des retours d'expérience systématiquement organisés. Ces politiques de prévention et de lutte contre les effets d'éventuels accidents sont non seulement engagées pour les sites industriels, mais également pour les transports de marchandises dangereuses sur route, eau et voies ferrées, et font l'objet d'harmonisation des méthodologies et des critères d'action.

À la suite de l'accident de BP survenu dans le golfe du Mexique en 2010, TOTAL s'est mobilisé pour tirer les enseignements de cette catastrophe, analyser les risques potentiels de ses ouvrages à la lumière de ces événements et émettre des recommandations pour améliorer la sécurité en *offshore* profond : trois *task forces* ont été créées à cet effet. La première concerne la sécurité des forages en *offshore* profond (architecture, équipements, formation du personnel), la seconde traite des opérations de captage en *offshore* profond (solutions de récupération en cas de perte de confinement) et la troisième vise à renforcer la préparation du Groupe à la lutte contre une pollution majeure. Des recommandations ont été émises par ces trois *task forces* et des plans d'action ont été lancés.

Le Groupe est également impliqué dans de nombreux projets de recherche, en partenariat avec des laboratoires, des universités, des organismes publics, souvent au niveau international, notamment dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, du comportement des hydrocarbures dans l'eau et de la biodiversité. Les expérimentations, ainsi que l'approfondissement et le partage des connaissances scientifiques et techniques, contribuent à l'amélioration des performances et à une intégration accrue des considérations environnementales dans les projets industriels. Le rapport Société et environnement du Groupe rend compte de ces initiatives.

- **Les principes relatifs aux personnels** se déclinent autour de trois idées : chacun à son niveau exerce un rôle personnel dans la prévention des risques d'accident et d'atteintes à la santé ou à l'environnement, doit en être conscient et agir en conséquence. L'appréciation hiérarchique du travail se fait, entre autres, en fonction de ces critères. Pour donner corps à ces principes, les directions Développement durable & Environnement et Sécurité industrielle de TOTAL S.A. organisent des formations à l'intention du management d'une part, et des responsables des fonctions hygiène, environnement et sécurité d'autre part. Une formation aux situations de crise, à leur gestion et au retour d'expérience est également proposée. Les branches d'activité offrent, elles aussi, de nombreux stages adaptés aux différents personnels chargés de ces fonctions. En 2010, la direction Sécurité industrielle a diffusé au sein du Groupe les 12 règles d'or de la sécurité (disponibles en dix langues) et mis en œuvre un programme de sensibilisation pour l'appropriation et le respect de ces règles par les collaborateurs, dans le cadre du renforcement de la culture sécurité au sein du Groupe.
- **En ce qui concerne les relations avec les tiers**, la Charte recommande que les prestataires extérieurs, les fournisseurs et, plus généralement, les partenaires industriels et commerciaux adhèrent à la politique de sécurité et d'environnement du Groupe. Elle souligne également que les attentes des partenaires sociaux, clients, actionnaires, tiers, parties prenantes en matière d'environnement sont prises en considération, dans une attitude constructive de dialogue et de transparence.

En 2010, le directeur Juridique Groupe et le président du Comité d'éthique ont co-signé une note diffusée à l'ensemble des responsables Achats pour leur rappeler la communication des principes fondamentaux dans les Achats et des principes d'action du Code de conduite à tous les fournisseurs et prestataires de services et de travaux.

Une attention particulière est portée aux relations avec le voisinage, et des expériences de partenariat étroit, de dialogue et de concertation, dont le rapport Société et environnement du Groupe se fait l'écho, ont été lancées. Elles sont destinées à se généraliser en fonction des enseignements de la pratique. Les différents outils élaborés ces dernières années à destination des managers (guide sociétal, référentiel *Stakeholder Relationship Management* (SRM+), indicateurs de performance sociétale) permettent aux sites et aux filiales de faire le point sur leurs démarches sociétales et de définir des axes de progrès. En particulier, son engagement sociétal amène le Groupe à développer ses activités en bonne entente avec les communautés environnantes, s'attachant à connaître

la perception de ses parties prenantes, leurs attentes et à construire des plans d'action sur celles représentant de vrais enjeux.

L'organisation des entités du Groupe témoigne de la prise en compte constante et effective de l'environnement et de la sécurité dans toutes leurs activités. Au niveau central, les directions Développement durable & Environnement et Sécurité industrielle, dont les directeurs sont membres du Comité de direction du Groupe, animent la politique du Groupe relative à l'environnement et la sécurité, et se coordonnent sur les actions communes afin de faciliter les échanges et les synergies entre les branches d'activité.

Les directions en charge du Développement durable, de l'Environnement et de la Sécurité industrielle au sein des branches d'activité font décliner dans les filiales, qui les répercutent sur les sites industriels, les principes d'action et les objectifs environnementaux à court et moyen terme qu'elles ont établis de façon concertée.

Ainsi, toutes les branches d'activité du Groupe ont, chacune en fonction de leurs implantations régionales et de leurs activités spécifiques, mis en place des systèmes internes de management, que ce soit dans le domaine de l'environnement, ou dans ceux de la sécurité, de la qualité et de l'hygiène industrielle. Il s'agit là d'une démarche volontaire et très participative, qui s'appuie sur l'information, la concertation, la sensibilisation et la formation de tout le personnel. Des objectifs de progrès sont définis et des plans d'actions sont mis en œuvre ; une mesure des résultats obtenus est effectuée, pour laquelle des méthodologies et des indicateurs sont développés et affinés progressivement ; des retours d'expérience et un contrôle associé, sous forme d'audits internes, sont réalisés. Ces systèmes de management font l'objet d'une évaluation périodique par des auditeurs internes, de façon à les optimiser en permanence.

Pour faciliter le suivi de la réalisation des objectifs environnementaux, des processus de *reporting* sur les performances environnementales et sur les événements marquants sont mis en place dans les différentes entités, ainsi qu'entre ces entités et les directions centrales, et sont harmonisés au sein du Groupe.

La fiabilité de ces procédures de *reporting* environnemental est consolidée par la vérification des données effectuée tous les ans sur un pourcentage représentatif de sites, différents d'une année sur l'autre, par des équipes de vérificateurs externes.

Le rapport d'examen réalisé en 2010 et joint au rapport Société et environnement du Groupe relatif à l'année 2009, portait sur huit indicateurs : le CO₂, le méthane, le protoxyde d'azote, les hydrofluorocarbures, le dioxyde de soufre, les dioxydes d'azote, la production de déchets dangereux et la quantité d'eau douce prélevée par les sites (hors eaux de refroidissement). Les commissaires aux comptes apprécient ces indicateurs au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité, leur caractère compréhensible et leur exhaustivité.

Cette volonté de progrès dans la gestion toujours mieux intégrée de l'environnement a amené le Groupe à engager ses sites ou filiales dans une démarche de certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale de référence permet la reconnaissance externe des systèmes de gestion de l'environnement grâce à la certification par une tierce partie, à l'issue d'audits de conformité indépendants, renouvelés tous les trois ans.

Le Groupe prévoit pour fin 2012 la certification ISO 14001 de tous les sites qu'il considère comme particulièrement importants pour l'environnement, suivant une définition actualisée en 2009. À ce jour, 92% de ces sites sont certifiés. Au total, plus de 280 sites du Groupe sont certifiés ISO 14001 à travers le monde.

7. Informations financières consolidées des cinq derniers exercices

7.1. Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2010 IFRS	2009 IFRS	2008 IFRS	2007 IFRS	2006 IFRS
ACTIF					
Actifs non courants	85 512	77 996	71 252	65 303	62 436
Immobilisations incorporelles	8 917	7 514	5 341	4 650	4 705
Immobilisations corporelles	54 964	51 590	46 142	41 467	40 576
Autres actifs non courants	21 631	18 892	19 769	19 186	17 155
Actifs courants	56 936	49 757	47 058	48 238	42 787
Stocks	15 600	13 867	9 621	13 851	11 746
Autres actifs courants	41 336	35 890	37 437	34 387	31 041
Actifs destinés à être cédés ou échangés	1 270	-	-	-	-
Total actif	143 718	127 753	118 310	113 541	105 223
PASSIF					
Capitaux propres part du Groupe	60 414	52 552	48 992	44 858	40 321
Intérêts des minoritaires et actions privilégiées	857	987	958	842	827
Provisions et autres passifs non courants	21 216	20 369	17 842	17 303	16 379
Dettes financières non courantes	20 783	19 437	16 191	14 876	14 174
Dettes courantes	40 251	34 408	34 327	35 662	33 522
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	197	-	-	-	-
Total passif et capitaux propres	143 718	127 753	118 310	113 541	105 223

7.2. Compte de résultat consolidé des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2010 IFRS	2009 IFRS	2008 IFRS	2007 IFRS	2006 IFRS
Chiffre d'affaires	159 269	131 327	179 976	158 752	153 802
Charges d'exploitation	(131 963)	(109 521)	(150 534)	(128 026)	(124 617)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(8 421)	(6 682)	(5 755)	(5 425)	(5 055)
Autres charges et produits	496	(286)	(185)	204	86
Coût de l'endettement financier net	(334)	(398)	(527)	(539)	(364)
Autres charges et produits financiers	35	298	403	369	315
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 953	1 642	1 721	1 775	1 693
Charge d'impôt	(10 228)	(7 751)	(14 146)	(13 575)	(13 720)
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	10 807	8 629	10 953	13 535	12 140
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	-	-	-	-	(5)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 807	8 629	10 953	13 535	12 135
Part des minoritaires	236	182	363	354	367
Résultat net	10 571	8 447	10 590	13 181	11 768

Lexique

A

Association/ Joint venture/ Consortium

Groupement de compagnies sans création d'une nouvelle société dotée de la personnalité juridique. Chaque membre de l'association a des droits indivis sur la zone spécifique attribuée par le contrat (PSC, concession, *buy back*) et des obligations fiscales séparées envers l'État-hôte.

Appréciation (délinéation)

Ensemble des opérations, réalisées après une découverte, ayant pour but de déterminer les limites ou l'extension d'un gisement d'hydrocarbures, évaluer ses réserves et son potentiel productif.

B

Baril

Unité de mesure de volume de pétrole brut, correspondant à 42 gallons US ou 158,9 litres. Les quantités d'hydrocarbures liquides en barils sont exprimées à 60°F.

Baril équivalent pétrole (bep)

Le baril équivalent pétrole est l'unité conventionnelle de mesure permettant de ramener l'énergie libérée par une quantité de combustible à celle dégagée par la combustion d'un baril de pétrole.

Brent

Qualité de pétrole brut (38°API) produite en mer du Nord, issue du gisement de Brent et des champs voisins.

Buy-back

Contrat de services à risques (les investissements et les risques sont à la charge de l'entrepreneur) complété par un mécanisme de compensation (*buy back*) qui permet à l'entrepreneur de recevoir sous la forme d'une quote-part de la production le remboursement avec intérêts de ses investissements et une rémunération.

C

Capacité de traitement (Aval)

Capacité de traitement annuel du pétrole brut des unités de distillation atmosphérique d'une raffinerie.

Catalyseurs

Substances favorisant les réactions chimiques durant le processus de raffinage, utilisées dans les unités de conversion (Reformeur, Hydrocraqueur, Craqueur catalytique) et de désulfuration.

Les principaux catalyseurs sont les métaux précieux (platine) ou métaux moins nobles tels que le nickel et le cobalt. Il existe des catalyseurs qui se régénèrent et d'autres qui se consomment.

Cogénération

Production simultanée d'énergie électrique et thermique à partir d'un combustible (gaz, fioul ou charbon).

Condensat

Fractions de gaz naturel qui existent, soit en phase gazeuse, soit en solution, dans le pétrole brut aux conditions initiales de pressions et de température du réservoir et qui sont récupérées à l'état liquide dans des séparateurs, des installations sur les sites ou des unités.

Contrat de concession

Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel un État-hôte concède à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves éventuelles. La compagnie pétrolière (ou l'association de compagnies) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, elle dispose de la totalité de la production.

Contrat de partage de production

Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel l'État-hôte ou, plus fréquemment, sa société nationale, délègue à une compagnie pétrolière (l'entrepreneur) ou une association de compagnies (le groupe entrepreneur) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves de gisements découverts. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil/gas* destinée au remboursement de ses coûts et investissements. Le solde de la production, ou *profit oil/gas*, est ensuite partagé entre l'entrepreneur (groupe entrepreneur) d'une part et la société nationale et/ou l'État-hôte d'autre part.

Conversion

Opération de raffinage visant à transformer les produits lourds (fuel lourd) en produits plus légers ou moins visqueux (essences, carburateurs, etc.).

Cost oil/gas

Dans le cadre d'un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) et déterminée contractuellement pour le remboursement des dépenses d'exploration, de développement, d'exploitation, de restitution des sites (dépenses dites « récupérables »).

Coûts techniques

Les coûts techniques sont composés des coûts de production d'hydrocarbures, de l'amortissement des installations et des dépenses d'exploration passées en charge.

Craquage/ craqueur

Opération de conversion, modifiant la structure et la masse moléculaire des hydrocarbures constituant les fractions obtenues par la première distillation, effectuée dans le but d'obtenir des molécules plus légères.

D

Dégoutter

Action d'augmenter la capacité de traitement d'une unité de raffinerie.

Degrés API

Échelle établie par l'*American Petroleum Institute* pour le calcul de la densité des pétroles. Un degré API élevé signifie un pétrole léger dont le raffinage conduit à un rendement élevé en essence.

Désulfuration

Réaction chimique d'élimination du soufre des coupes pétrolières.

Développement

Ensemble des opérations entreprises en vue de la mise en production d'un champ.

Distillats

Les distillats correspondent à une vaste gamme de produits obtenus par distillation atmosphérique de pétrole brut ou par distillation sous vide du résidu atmosphérique. On distingue notamment les distillats moyens, qui regroupent communément les produits pour l'aviation, le carburant diesel et le fioul domestique.

Domaine minier

Zones sur lesquelles s'exercent les droits miniers.

Droits miniers

Droits d'explorer et/ou d'exploiter les hydrocarbures sur une zone spécifique pour une durée déterminée. Ils recouvrent les notions de « permis », « licence », « titre », etc.

Durée de vie des réserves

Correspond au rapport des réserves prouvées en fin de période, sur la part nette de production commercialisable de l'année écoulée.

E

Exploration pétrolière

Ensemble des opérations permettant de mettre en évidence l'existence de gisements d'hydrocarbures.

F

FPSO : Floating production, storage and offloading

Unité flottante intégrée regroupant les équipements permettant de produire, traiter et stocker les hydrocarbures et de les transférer directement en mer à un pétrolier.

G

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

Hydrocarbures légers (dont les principaux composants sont le butane et le propane), gazeux dans les conditions normales de température et de pression et maintenus dans un état liquide en augmentant la pression ou en diminuant la température.

Gaz naturel

Mélange d'hydrocarbures légers, composé principalement de méthane.

Gaz naturel liquéfié (GNL)

Gaz naturel, principalement méthane, qui a été liquéfié par refroidissement à -258°F (-162°C) à la pression normale pour le transporter.

H

Hydrocarbures

Mélange de molécules composé principalement d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent être solides comme l'asphalte, liquides comme le pétrole brut ou gazeux comme le gaz naturel. Ils peuvent inclure des composants avec du soufre, de l'azote, des métaux, etc.

Hydrocraquage

Procédé de raffinage catalytique à l'hydrogène permettant la conversion de charges lourdes en fractions plus légères.

O

Oléfines

Ensemble de produits (gaz) obtenus après craquage de charges pétrolières. Les oléfines sont : l'éthylène, le propylène et le butadiène. Ces produits trouvent des applications dans la fabrication de grandes matières plastiques (polyéthylène, polypropylène, PVC, etc.), dans la production d'élastomères (polybutadiène...), ou dans la fabrication de grands intermédiaires chimiques.

Opérateur

Se dit d'une société chargée de la conduite des activités pétrolières sur un permis déterminé : au nom et pour le compte de l'ensemble des associés, au sein d'une association pétrolière.

P

Part de production Groupe

Part de production revenant au Groupe en fonction des règles de partage telles que prévues par les contrats de recherche et d'exploitation pétrolière.

Permis

Superficie cédée contractuellement à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) par l'État-hôte pour une durée déterminée. Le permis confère aux compagnies pétrolières le droit exclusif d'effectuer des travaux d'exploration (permis « d'exploration ») ou d'exploiter un gisement (permis « d'exploitation »).

Permis non prouvé

Permis sur lequel il n'existe pas de réserves prouvées. Il correspond au permis d'exploration dans le langage courant.

Permis prouvé

Permis sur lequel il existe des réserves prouvées. Il correspond au permis d'exploitation dans le langage courant.

Plateau de production

Niveau moyen stabilisé de production d'hydrocarbures d'un champ attendu après montée en puissance.

Production opérée

Quantité totale d'hydrocarbures produite sur les champs opérés par le Groupe.

Profit oil/gas

Dans un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures diminuée du *cost oil*, partagée entre l'État-Hôte et l'entrepreneur (groupe entrepreneur). La part de *profit oil/gas* mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) est la rémunération de ses services, de son savoir-faire et des risques pris.

Puits

Nom que l'on donne généralement à un trou lorsque le forage est terminé ou dès que les techniciens ont acquis la conviction qu'il sera productif. Dans le langage administratif, on désigne généralement les puits d'un champ pétrolier par un groupe de lettres et de chiffres rappelant les lieux-dits où ils sont situés et l'ordre suivant lequel ils ont été décidés.

R

Raffinage

Ensemble des procédés de fabrication des différents produits dérivés du pétrole à partir de pétrole brut (distillation, reformage, désulfuration, craquage, etc.).

Réserves

Quantités restantes d'hydrocarbures présumés récupérables à partir de champs reconnus (forés) par application de projets de développement et dans des conditions économiques définies. Pour l'exploration-production, les réserves sont exprimées en barils (b) pour les hydrocarbures liquides, pieds cubes (pc) pour le gaz ou baril équivalent pétrole (bep) pour les deux.

Réserves développées

Quantités d'hydrocarbures récupérables à partir de puits et d'installations existants qui ne nécessitent pas d'investissements supplémentaires importants. Elles s'appliquent aux réserves prouvées et aux réserves prouvées plus probables.

Réserves prouvées (réserves 1P)

Quantités estimées de pétrole brut et de gaz naturel que les données géologiques et d'ingénierie démontrent, avec une certitude raisonnable (90%), être récupérables dans les années à venir à partir des champs connus et selon des conditions contractuelles, économiques et d'exploitation existantes :

- les réserves prouvées développées sont celles récupérables à partir des installations existantes et ne nécessitant pas d'investissements supplémentaires importants ;
- les réserves prouvées non développées sont celles qui devraient être récupérées suite à de nouveaux investissements (installations de surface, puits, etc.).

Réserves prouvées et probables (réserves 2P)

Somme des réserves prouvées et des réserves probables. Les réserves 2P sont les quantités médianes d'hydrocarbures récupérables sur des champs ayant déjà été forés, couverts par des contrats E&P et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de prix long terme du Brent. Elles incluent les projets développés par techniques minières.

Ressources

Somme des réserves prouvées et probables et des ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues) (*Society of Petroleum Engineers - 03/07*).

Restitution des sites de production

Au terme de l'exploitation d'un gisement, les compagnies pétrolières peuvent être amenées à engager des dépenses de restitution des sites de production. Cet arrêt progressif de la capacité de production d'un champ ou d'une partie seulement de cette capacité (un puits, un groupe de puits, etc.) entraîne généralement le démantèlement des installations de production, de transport et de stockage et la restitution des sites.

S

Sismique

Méthode d'exploration consistant à envoyer méthodiquement des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur réflexion pour déterminer le type, la taille, la forme et la profondeur des couches du sous-sol.

U

Unitisation

Création d'une association nouvelle et désignation d'un seul opérateur pour le développement et la production en un actif unique d'un gisement d'hydrocarbures chevauchant deux ou plusieurs permis / licences ou pays.

Upgrader

Unité de raffinage où se fait, par craquage, la valorisation de produits pétroliers tels que les huiles lourdes.

V

Vapocraquage

Opération industrielle consistant à craquer thermiquement des charges pétrolières (naphta, gaz de pétrole liquéfiés, condensats) pour obtenir des oléfines et des aromatiques, qui seront ensuite séparés.

Table de concordance

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations prévues par l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004

Informations prévues à l'annexe I du règlement CE n° 809/2004

Pages correspondantes du Document de référence

1.	Personnes responsables	i
2.	Contrôleurs légaux des comptes	105
3.	Informations financières sélectionnées	1 à 5
4.	Facteurs de risque	.65 à 83, 153 à 157
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution	.8
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	.8, 164
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	.8, 164
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	.8, 164
5.1.4.	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	.8, 164
5.1.5.	Événements importants dans l'exercice des activités	.9 à 48
5.2.	Investissements	.48 et 49
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	.48 et 49, 63
5.2.2.	Principaux investissements en cours	.48 et 49, 63
5.2.3.	Principaux investissements envisagés	.48 et 49, 63
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	.4, 9 à 48
6.2.	Principaux marchés	.4, 9 à 48
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés	.9 à 48, 57 et 58
6.4.	Dépendance à l'égard de certains contrats	.77 et 78
6.5.	Position concurrentielle	.8 et 9, 37 et 38, 40, 42, 81
7.	Organigramme	
7.1.	Place de l'émetteur dans le Groupe	.49
7.2.	Principales filiales	.49, 256 et 257
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles les plus significatives	.10 à 48, 49, 202 et 203
8.2.	Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	.49, 308 à 311
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	.1 à 4, 54 à 59
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	.54 à 59, 63
9.2.2.	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	.54 à 59
9.2.3.	Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	.54 à 59, 63

10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	.59
10.2.	Source, montant et description des flux de trésorerie	.59 et 60, 176
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	.60, 67 à 73
10.4.	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	.n/a
10.5.	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	49, 60, 176, 202 et 203
11.	Recherche et développement, brevets et licences	.61 à 63
12.	Information sur les tendances	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	.63, 157
12.2.	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	.48 et 49, 63, 66 à 73, 157
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	.n/a
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	.86 à 91, 104
14.2.	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	.91, 99, 112 et 113, 128 et 129
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	.106 à 108, 114 à 117
15.2.	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages	.109 à 111, 228
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	.86 à 91
16.2.	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	.109 à 111, 115
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	.94 et 95, 97 et 98
16.4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	.91
17.	Salariés	
17.1.	Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité	.5, 127, 304 et 305
17.2.	Participations au capital et stock-options	.5, 111 à 113, 118 à 119, 124 à 129
17.3.	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	.111 à 113, 127 à 129, 167
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)	.143 à 145
18.2.	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	.143, 165
18.3.	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	.n/a
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	.n/a
19.	Opérations avec des apparentés	.145, 228

20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	152
	Annexe 1	171 à 257
	Annexe 3	277 à 303, 311 et 312
20.2.	Informations financières pro forma	.n/a
20.3.	États financiers annuels consolidés	.annexe 1 (171 à 257)
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	Vérifications des informations financières historiques	152, 172, 280
20.4.2.	Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	.99 à 101, 103, 107 à 111, 278 à 280
20.4.3.	Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	152, 269 à 275
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	31 décembre 2010
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	.n/a
20.6.2.	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	.n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	136, 153
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	153 à 157
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	.9 à 49, 54 à 63, 157
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Capital souscrit et capital autorisé	160 et 161, 288
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	.n/a
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	138 à 141, 143 et 144, 163, 211, 288 et 289
21.1.4.	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	163
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	128
21.1.6.	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	.n/a
21.1.7.	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	163 et 164, 288, 303
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Objet social de l'émetteur	164
21.2.2.	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	.91 à 96, 165
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	165 et 166
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	167
21.2.5.	Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	144, 147, 166 et 167
21.2.6.	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	165 à 167
21.2.7.	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	143 et 144, 167
21.2.8.	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	.n/a
22.	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	.n/a
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	.n/a
24.	Documents accessibles au public	168
25.	Informations sur les participations	157, 168 et 169, 256 et 257, 299 à 301



La présente brochure a été imprimée sur un papier couché 100 % recyclable et biodégradable, fabriqué à partir de pâtes blanchies ECF (Elemental Chlorine Free) dans une usine européenne certifiée ISO 9001 (pour sa gestion de la qualité), ISO 14001 (pour sa gestion de l'environnement), CoC PEFC (pour l'utilisation de papiers issus de forêts gérées durablement) et accréditée EMAS (pour ses performances environnementales).

Photographie en couverture : © Laurent Pascal

Conception et réalisation : Agence Marc Praquin

rendez-vous sur

www.total.com



TOTAL S.A.

Siège social :

2, place Jean Millier - La Défense 6

92400 Courbevoie - France

Capital social : 5 874 102 327,50 euros

542 051 180 RCS Nanterre

www.total.com

Standard : +33 (0)1 47 44 45 46

Communication financière : +33 (0)1 47 44 58 53

Relations actionnaires individuels : N° Vert 0 800 039 039